



Coopération pour le développement Rapport 2010



Coopération pour le développement Rapport 2010

Rapport de Eckhard Deutscher
Président du Comité d'Aide au Développement



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- À réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale.
- À contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique.
- À contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le Comité d'Aide au Développement, dont les membres ont décidé, en commun, de parvenir à un accroissement du volume total des ressources mises à la disposition des pays en développement et d'en améliorer l'efficacité. À cette fin les membres examinent, ensemble et périodiquement, à la fois le volume et la nature de leurs contributions aux programmes d'aide, établis à titre bilatéral et multilatéral, et se consultent sur toutes les autres questions importantes de leur politique d'aide.

Les membres du Comité d'Aide au Développement sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Corée, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, et la Commission des Communautés européennes.

ISBN 978-92-64-07989-2 (imprimé)

ISBN 978-92-64-07990-8 (PDF)

ISBN 978-92-64-08611-1 (HTML)

DOI 10.1787/dcr-2010-fr

Publié en anglais : *Development Co-operation Report 2010*

Crédits photo : Couverture © Ccaetano/Dreamstime.com

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2010

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Avant-propos du Secrétaire général de l'OCDE

A l'échelle du monde, des gains exceptionnels de bien-être ont été enregistrés au cours des 50 dernières années. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, principale instance internationale réunissant les donateurs, y a sa part. Il est pour beaucoup à l'origine des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui demeurent le fil conducteur de l'action de la communauté du développement. Il a fait de l'appropriation un principe essentiel de comportement pour les donateurs, donnant aux pays en développement le premier rôle dans la définition et la mise en œuvre de leurs propres stratégies de développement. Il a encouragé avec succès les donateurs à améliorer sans cesse l'efficacité de leur aide. Grâce à tous ces efforts, l'aide publique au développement a atteint le niveau record de 120.5 milliards USD en 2008.

Cela dit, de nouveaux défis se profilent au niveau mondial, qui requièrent une détermination renforcée du CAD et de la communauté du développement dans son ensemble pour que l'aide produise les avancées indispensables au cours des cinq années restant à courir avant la date butoir fixée pour la réalisation des OMD. Le problème le plus immédiat vient de la crise économique mondiale. La plupart des pays en développement, qui ne sont pour rien dans son déclenchement, n'en ont pas moins subi en partie au moins le contrecoup. Pour beaucoup d'entre eux, cela implique qu'il leur faudra compter au minimum deux ans de plus pour atteindre les OMD. L'aide au développement est donc plus importante que jamais – à la fois pour permettre la prise, dans les domaines de la protection sociale et de l'emploi, de mesures propres à aider les pauvres à s'en sortir et pour étayer des investissements essentiels à une relance de la croissance et du progrès social.

Réduire la charge croissante de la dette publique sera une préoccupation majeure pour les autorités des pays de l'OCDE. Il leur sera donc particulièrement difficile de maintenir – sans parler d'augmenter – le niveau de l'aide au développement. Cela dit, les pays donateurs doivent conserver présente à l'esprit la bonne performance économique des pays en développement avant la survenue de la crise. S'ils bénéficient de l'aide voulue, ces derniers peuvent renouer avec la croissance. Le moment n'a jamais été mieux choisi pour investir dans les pays en développement : y préserver et y stimuler la croissance se révélera éminemment profitable.

D'autres défis risquent d'être difficiles à relever : le changement climatique, les pandémies, les conflits et l'insécurité sont autant d'éléments qui conduisent à redéfinir la notion de « réussite ». Si rien n'est fait pour contrer ces fléaux, d'innombrables personnes resteront vulnérables et continueront de souffrir de la pauvreté même si les OMD sont atteints pour la date butoir de 2015. Comme il est souligné dans le présent rapport, cette passe difficile doit renforcer notre adhésion à une ligne d'action qui est déjà bien définie et clairement balisée : fournir une aide efficace, transparente, prévisible et responsable.

Chaque dollar, peso, euro ou yen, mis au service du développement doit exercer un impact – il doit aller à ceux qui en ont le plus besoin et nous devons pouvoir démontrer à nos citoyens que tel est bien le cas. Cela implique que nous nous employions plus vigoureusement à aider les pays les plus pauvres (dont bon nombre sont des « États fragiles ») à se remettre sur pied. Sans une étroite collaboration avec ces derniers, nous perdons toute chance d'assurer la réalisation des OMD. Il faut

donc que l'aide soit acheminée par l'intermédiaire de leurs propres systèmes de gestion publique, afin qu'elle aille là où elle est le plus nécessaire et concoure à renforcer la capacité des pouvoirs publics d'instaurer un développement durable et autoentretenu.

Nous devons aussi contribuer à susciter une croissance plus propre dans le monde en développement. Le changement climatique a déjà des répercussions sur ceux qui sont les moins à même d'y faire face. Notre aide doit favoriser l'adoption de sentiers de croissance économes en carbone et l'adaptation des plus pauvres à un climat désormais plus hostile.

Dans notre aide, nous devons en outre témoigner d'un plus grand souci de justice. Cela signifie aider les pays pauvres à atténuer les effets de la crise sur les plus démunis et à tirer parti de la reprise de la croissance mondiale, notamment en accroissant le volume et la qualité de l'aide pour le commerce. Nous devons combattre plus efficacement la corruption en levant les conditions encore attachées à notre aide à l'instar d'un nombre croissant de donateurs (comme le Canada pour ne citer que le dernier en date). Quant au CAD, il lui revient d'exercer une surveillance, en évaluant et suivant la détermination et la performance des donateurs, avant tout à travers son processus d'examen par les pairs.

Les nombreux problèmes complexes auxquels sont confrontés les plus pauvres du monde aujourd'hui ont des causes multiples, d'envergure planétaire. Par conséquent leur solution ne saurait venir de l'aide seule et passe par une démarche plus globale. Les donateurs, les pays en développement et les organisations multilatérales doivent mener, ensemble, une action cohérente pour instaurer un développement qui soit à la fois soutenu, équitable et peu gourmand en carbone. Nous devons par ailleurs continuer d'innover, c'est-à-dire de rechercher de nouveaux modes de financement du développement, de nouveaux types de partenariat, de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de mesure de l'impact et de la croissance.

Tous ces impératifs sont abordés dans le présent rapport. Il y est démontré que la communauté du CAD s'emploie à y répondre et mis en évidence ce qu'il convient de faire de plus pour accroître encore l'attention prêtée au développement, en particulier dans le contexte de la plus grave crise économique que le monde ait connue.

Angel Gurría
Secrétaire général
OCDE



Remerciements

Directrice de rédaction

Christine Graves

Contributeurs

Yasmin Ahmad

Juana de Catheu

Eckhard Deutscher

Sara Fyson

Penny Jackson

Karen Jorgensen

Frans Lammersen

Donna Muwonge

Aimée Nichols

Rémi Paris

Jens Sedemund

Éditrice/correctrice d'épreuves

Fiona Hall

Responsable de la production

Carola Miras/Isabel Huber

Conception de la couverture

Stephanie Coic

Bien d'autres encore ont contribué à ce rapport, qu'ils en soient ici vivement remerciés.

Table des matières

Avant-propos du Secrétaire général de l'OCDE	3
Remerciements	5
Acronymes et abréviations	13
Résumé	15
1. Qu'en est-il aujourd'hui du développement après trois années de crise ?	21
Introduction du président du Comité d'aide au développement	21
La réaction de la communauté du développement face à la crise	22
Un plan d'action en faveur des pays pauvres face à la crise	22
Les retombées de la crise sur le volume de l'aide publique au développement	25
Modes de financement novateurs	27
L'emploi et la protection sociale dans le processus de développement	29
Quel avenir pour le développement ?	30
La voie à suivre – s'ouvrir à des acteurs extérieurs à la communauté du développement	31
Notes	35
Bibliographie	35
2. Gérer l'aide en 2009 : Être à la hauteur de la situation	37
Les difficultés de la situation actuelle : gérer l'évolution des budgets, améliorer la reddition de comptes et accroître l'efficacité	38
Gérer l'évolution des budgets de l'aide : croissance, coupes et prévisibilité	39
Accroître l'aide effectivement	39
Anticiper le recul de l'aide	40
Assurer souplesse et prévisibilité	40
Améliorer la reddition de comptes – au plan intérieur comme à l'étranger	40
Recourir à une gestion axée sur les résultats	41
Identifier les résultats	41
Faire connaître les retombées sur le développement	42
Créer des organismes capables d'acheminer une aide efficace	43
Obtenir les effectifs nécessaires et les compétences requises	43
Changer la façon dont les organismes travaillent	44
Mettre en place une structure institutionnelle efficace	44
Conclusion	45
Notes	45
Bibliographie	46

3. Les systèmes nationaux – raisons justifiant leur utilisation	
par les donateurs	47
Les engagements internationaux en vigueur concernant l'utilisation des systèmes nationaux	48
Qu'entend-on par systèmes nationaux et comment peut-on les utiliser ?	49
Sommes-nous sur le point d'atteindre nos objectifs en ce qui concerne l'utilisation des systèmes nationaux ?	51
Pourquoi les donateurs hésitent-ils à utiliser les systèmes nationaux ?	53
Pourquoi ne faut-il pas avoir peur de recourir aux systèmes nationaux ?	53
L'utilisation de ces systèmes permettra d'éviter leur perte	54
Des administrations plus responsables	54
Un acheminement de l'aide moins fragmenté	55
Une optimisation de l'utilisation des ressources aussi bien pour les donateurs que pour les pays partenaires	55
Vers quoi nous acheminons-nous maintenant ?	56
Un rôle pour le CAD	57
Le rôle des gouvernements des pays partenaires	59
Bibliographie	59
4. L'aide pour le commerce : Une arme contre la pauvreté ?	61
Pourquoi une aide pour le commerce ?	62
Dans quelles conditions le commerce permet-il de réduire la pauvreté ?	64
L'initiative d'Aide pour le commerce : rapport d'étape	65
Prise en compte systématique du commerce par les pays partenaires	66
Un engagement accru de la part des donateurs	67
L'aide pour le commerce à l'échelle régionale : un aspect à développer	69
Les prochaines étapes	69
Notes	70
Bibliographie	71
5. Changement climatique : Aider les pays pauvres à s'adapter	73
Coopération de développement dans le contexte du changement climatique ...	74
Comment parer au changement climatique	75
Atténuation	76
Adaptation	77
Mettre en œuvre et intégrer les mesures d'adaptation	78
Adapter les projets au changement climatique	78
Adaptation au changement climatique au niveau local	79
Adaptation au changement climatique dans des secteurs économiques clés ...	80
Adaptation au changement climatique au niveau national	82
Notes	83
Bibliographie	84
6. Veiller à ce que les États fragiles ne soient pas laissés pour compte	85
Les États les plus fragiles du monde se heurtent à des problèmes particuliers ...	86
Chaque État fragile est unique	88
« Qu'est-ce qui est prioritaire quand tout est prioritaire ? »	88

Pistes pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide	89
Renforcement des capacités : des résultats médiocres	90
Au-delà des urnes : les sources de légitimité de l'État	91
Les risques d'exclusion	93
« Ne pas oublier la sécurité »	93
Un compas pour naviguer dans des eaux changeantes	95
Notes	96
Bibliographie	96
7. Une action collective pour combattre la corruption	99
La corruption : une menace pour le développement	100
Une compréhension commune de la gouvernance	102
Il faut s'attaquer conjointement à la corruption	103
Perspectives d'avenir : combattre la corruption en temps de crise	105
Notes	106
Bibliographie	106
8. Point sur les efforts et les politiques des donateurs bilatéraux	109
Performance des membres du CAD en matière d'aide	110
Performance des donateurs	111
Quels devraient être les niveaux de l'aide en 2010 ?	112
Notes relatives aux différents membres du CAD	116
Allemagne	118
Australie	119
Autriche	120
Belgique	122
Canada	123
Commission européenne	124
Danemark	125
Espagne	126
États-Unis	127
Finlande	128
France	129
Grèce	130
Irlande	131
Italie	133
Japon	135
Luxembourg	136
Norvège	137
Nouvelle-Zélande	138
Pays-Bas	139
Portugal	140
Royaume-Uni	141
Suède	142
Suisse	144
Synthèses des examens à mi-parcours	146

Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE	147
Corée	147
Hongrie	148
Islande	148
Mexique	149
Pologne	149
République slovaque	149
République tchèque	150
Turquie	150
Notes relatives aux donateurs d'aide au développement qui ne sont pas membres de l'OCDE	151
Bibliographie	155
Annexe : Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et Programme d'action d'Accra	157
Annexe statistique	185
Notes techniques	285
Notes sur les définitions et questions de mesure	286
Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD	289
Glossaire des principaux termes et concepts	291
Encadrés	
1.1. Déliement de l'aide	24
1.2. De nouveaux modes de financement du développement	27
1.3. L'adhésion de la Corée au CAD, tout un symbole	33
2.1. Les normes de qualité du CAD pour l'évaluation du développement	41
3.1. Le Programme d'action d'Accra et l'utilisation des systèmes nationaux	48
3.2. Statistiques : elles sont partout indispensables	49
3.3. L'importance des systèmes nationaux pour les questions transversales	58
4.1. L'initiative d'Aide pour le commerce	62
4.2. La sécurité alimentaire	63
5.1. Démarche envisagée par les pays du CAD pour soutenir efficacement l'adaptation au changement climatique	77
5.2. Méthodes de sélection en fonction du changement climatique élaborées par des donateurs	79
5.3. Adaptation au changement climatique et disparités entre les sexes au niveau local	80
5.4. EES de l'aménagement du territoire pour le district de Nhon Trach au Viêt Nam	81
5.5. Prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les politiques des pays et dans les stratégies nationales de développement	82
6.1. Réforme des systèmes de sécurité : qu'avons-nous appris ?	94
7.1. Une compréhension commune de la gouvernance : exemples pris en Afrique	103
8.1. Le processus d'examen par les pairs	116
8.2. Examen par le CAD de l'aide de l'Autriche, 29 avril 2009	121
8.3. Examen par le CAD de l'aide de l'Irlande, 24 mars 2009	132

8.4.	Examen par le CAD de l'aide de l'Italie, 24 novembre 2009	134
8.5.	Examen par le CAD de l'aide de la Suède, 9 juin 2009.	143
8.6.	Examen par le CAD de l'aide de la Suisse, 14 octobre 2009	145
8.7.	Examens à mi-parcours.	146

Tableaux

1.1.	Aperçu de quelques mécanismes novateurs de financement.	34
3.1.	Principaux aspects de l'acheminement de l'aide par le biais des systèmes nationaux	50
5.1.	Répercussions possibles du changement climatique sur la réalisation de divers Objectifs du Millénaire pour le développement	75
6.1.	Aide, fiscalité et budget dans les six pays étudiés.	90
6.2.	Des modalités d'alignement différentes en fonction du contexte	92
6.3.	Approches actuelles et souhaitées du renforcement des capacités, telles que décrites par les parties prenantes dans les six États fragiles.	92
8.1.	Simulation du Secrétariat du CAD/OCDE concernant les perspectives d'évolution de l'APD nette en 2008 et 2010	114
8.2.	Contributions versées en 2008 par des pays non membres de l'OCDE aux principales organisations multilatérales.	155

Graphiques

2.1.	La gestion de l'aide en 2009 : contexte	38
3.1.	Les donateurs s'acquittent-ils de l'engagement qu'ils ont pris dans la Déclaration de Paris concernant l'utilisation des systèmes des pays partenaires.	52
3.2.	Utilisation des systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires (exemples de pays sur les 54 couverts par l'Enquête), 2005 et 2007	52
4.1.	Intégration du commerce par les pays partenaires.	66
4.2.	Répartition régionale et sectorielle de l'Aide pour le commerce, 2002-2007	67
4.3.	Progrès des donateurs au regard des annonces de contributions faites à Hong-Kong	68
5.1.	Exemples d'incidences associées à l'élévation de la température moyenne à la surface du globe.	76
6.1.	Les progrès du développement sont plus lents, et parfois négatifs, dans les États fragiles, 2006.	86
6.2.	Efficacité de l'aide, d'un cercle vicieux à un cercle vertueux : L'exemple de la Sierra Leone	91
7.1.	Dépenses consacrées par les donateurs au renforcement de la gouvernance, 2002-2007.	100
8.1.	Composition de l'APD nette provenant des membres du CAD, 2000-2008	110
8.2.	L'APD nette provenant des membres du CAD 1990-2008 et simulations de l'APD nette du Secrétariat du CAD à 2009 et 2010	113

Acronymes et abréviations¹

AAD	Agence autrichienne de développement
ABC	Agence brésilienne de coopération
ACDI	Agence canadienne de développement international
AEAP²	Plan d'action en faveur de l'efficacité de l'aide
AECID	Agence espagnole pour la coopération internationale pour le développement
APD	Aide publique au développement
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BMZ	Ministère allemand fédéral de la Coopération économique et du développement
CAD	Comité d'aide au développement, OCDE
CE	Commission européenne
CEI	Communauté des États indépendants
CHOC	Projet Changer d'Habitudes – s'Opposer à la Corruption
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement, France
CNUCC	Convention des Nations Unies contre la corruption
DDC	Direction suisse du développement de la coopération
DFID	Département britannique pour le développement international
EES	Évaluation environnementale statistique
EPOC	Comité des politiques d'environnement, OCDE
EUR	Euro (devise)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européens pour le développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FOCAC	Forum de coopération sino-africaine
GAVI²	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
GFATM²	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
GOVNET	Réseau sur la gouvernance du CAD de l'OCDE
GTZ	Agence allemande de coopération technique
IATI²	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
ICEIDA	Agence islandaise pour le développement international
IDA²	Association internationale de développement
IFFIm²	Facilité internationale pour le financement de la vaccination
JICA²	Agence de coopération internationale du Japon

1. Cette liste n'est pas exhaustive.

2. Sigle dans la langue anglaise.

MAE	Ministère des Affaires étrangères
MCC	Millennium Challenge Corporation
MOPAN	Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales
NAPA	Plan d'action pour Paris et Accra
NORAD	Agence norvégienne de coopération pour le développement
NZAID²	Agence de la Nouvelle-Zélande pour le développement international
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations Unies
PANA	Programme d'action national pour l'adaptation
PIC	Programmes indicatifs de coopération
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RNB	Revenu national brut
SECO	Secrétariat d'État à l'Économie
SNDS	Stratégies nationales de développement de la statistique
TIKA	Agence turque de coopération internationale et de développement
TT HATS²	Équipe CAD/OCDE de projet sur la santé en tant que secteur de référence
UE	Union européenne
USAID	Agence américaine pour le développement international
USD	Dollar US (devise)

Ce livre contient des...



StatLinks 

**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>. Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien. Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Résumé

« Les lourds effets combinés des crises alimentaire, énergétique et économique, représentent un défi majeur pour la communauté du développement, qu'ils conduisent à s'interroger sur l'impact réel du développement, les moyens de le mettre en évidence, les facteurs qui le sous-tendent dans les faits et notre aptitude à le vérifier et à en rendre compte. »

Eckhard Deutscher, président du CAD/OCDE

Le *Rapport sur la coopération pour le développement* est une publication annuelle diffusée sous la responsabilité du président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, instance dans le cadre de laquelle les principaux donateurs bilatéraux s'emploient, ensemble, à rehausser l'efficacité de leurs efforts communs à l'appui d'un développement durable. Il contient des données et des analyses concernant les évolutions les plus récentes intervenues sur la scène de l'aide internationale.

Dans son introduction au présent rapport (chapitre 1), Eckhard Deutscher souligne que, à cinq ans de l'échéance fixée pour la concrétisation à l'échelle mondiale des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il reste beaucoup à faire. Du fait des crises économique, alimentaire et climatique, que traverse actuellement la planète, la tâche est aujourd'hui plus difficile encore qu'à l'époque où ces objectifs ont arrêtés, en 2000.

Au cours de l'année écoulée, le CAD s'est employé, face à ce problème, à faire en sorte que la dimension développement des crises conserve un rang élevé dans l'échelle des priorités politiques tout en aidant la communauté du développement à trouver les réponses les plus appropriées. M. Deutscher insiste sur la nécessité, pour la communauté du développement, d'éviter de passer en mode crise ou lutte anti-incendie. Au contraire, celle-ci doit sans conteste et sans relâche conserver le cap sur les principes d'une aide efficace inscrits dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et dans le Programme d'action d'Accra (annexe) : « Le monde s'est profondément transformé mais, en matière de développement, l'objectif ne doit pas pourtant changer ».

Tenir les promesses existantes

Lorsqu'on a pris conscience de l'ampleur de la crise économique et financière, la communauté du développement a suivi de près l'évolution du niveau de l'aide publique au développement (APD) pour voir s'il en subirait le contrecoup. Le soulagement a été palpable lorsque les chiffres de l'APD publiés par le CAD ont révélé, avec 121.5 milliards USD pour 2008, que les apports n'avaient jamais été aussi élevés en termes absolus. La plupart des membres du CAD prévoient d'accroître encore leurs apports, mais il reste du chemin à parcourir pour honorer les engagements souscrits au Sommet du G8 à Gleneagles et au Sommet du millénaire +5, à savoir porter l'aide à 130 milliards USD, à prix constants de 2004, en 2010*. Tous les donateurs n'ont pas tenu parole et cela porte atteinte à la crédibilité de tous (chapitres 1 et 8). Le CAD continuera de surveiller le respect par les donateurs de leurs promesses en matière d'aide.

Un indicateur important de l'amélioration de la qualité de l'aide est la mesure dans laquelle cette aide est exempte de conditions d'ordre commercial, c'est-à-dire non « liée » au recours à des fournisseurs du pays donneur. Dans le Programme d'action d'Accra, les

* Un certain nombre des cibles fixées étant exprimées en pourcentage du RNB, avec la contraction du RNB des pays donateurs, le volume global des apports à dégager s'est trouvé ramené à 124 milliards USD aux valeurs de 2004.

membres du CAD se sont engagés à progresser rapidement sur la voie du déliement de l'aide. Or, même si d'après les notifications émanant des donateurs 79 % des apports totaux d'APD bilatérale sont non liés (chiffres de 2007), la part de l'aide qui revient encore à des fournisseurs des pays donateurs reste un sujet de préoccupation.

Montrer que l'aide produit des résultats

En ces temps où l'austérité économique est de rigueur, les citoyens, des pays donateurs comme des pays en développement, veulent avoir l'assurance que l'aide produit des résultats, qu'elle est rentable et qu'elle n'est pas dilapidée par des gouvernements corrompus. Pour faire en sorte qu'il en aille ainsi, la communauté du développement s'applique à :

- **Combattre la corruption.** La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (annexe) définit un plan d'action clair et concret pour améliorer la qualité et les retombées positives de l'aide au développement grâce à des efforts de lutte contre la corruption. Les donateurs s'y engagent à mieux soutenir les mesures prises par les pays en développement dans ce domaine, à s'aligner sur les stratégies arrêtées par ces pays et à promouvoir l'appropriation locale des réformes visant à contrer la corruption. Les dépenses consacrées par les donateurs à des activités tendant à améliorer la gouvernance dans des domaines où les risques de corruption sont les plus élevés, comme la passation des marchés ou la gestion des finances publiques, ne cessent d'augmenter (chapitre 7, graphique 7.1).
- **Opérer une gestion axée sur les résultats.** De nombreux membres du CAD ont entrepris de réformer leurs systèmes de coopération pour le développement afin de mettre en place des méthodes de gestion « par et pour les résultats », autrement dit de telle sorte que ces systèmes soient entièrement régis par le souci d'exercer le plus d'effet possible sur la pauvreté et à l'appui des autres OMD (chapitre 2). C'est ainsi que davantage de donateurs conçoivent désormais leurs projets et programmes sur la base des résultats qu'eux-mêmes et/ou leurs partenaires recherchent ; ils veillent aussi à ce que ces programmes aient des objectifs précis, qui facilitent la mesure de leur impact. Se multiplient par ailleurs les dispositifs destinés à assurer que l'information sur les résultats puisse être exploitée pour étayer d'autres projets et politiques. Reste que ces transformations, et le fait de devoir ne plus se concentrer sur les produits mais sur les retombées tangibles sur la pauvreté et les autres priorités du développement, constitue un défi pour tous les donateurs.
- **Mesurer les effets.** L'évaluation, qui permet de mesurer l'impact obtenu au regard des objectifs de développement, est un outil très important pour assurer la transparence et la reddition de comptes. Afin d'aider les donateurs à améliorer leurs évaluations et à œuvrer de plus en plus ensemble au service d'objectifs partagés, le CAD a entrepris d'élaborer de nouvelles normes de qualité pour l'évaluation (chapitre 2).
- **Faire connaître les résultats.** Il n'est pas facile de démontrer et de faire comprendre que les sommes affectées à l'aide sont bien gérées et produisent des effets. Comme les principes de la Déclaration de Paris sont centrés sur les processus, par exemple l'acheminement de l'aide par l'intermédiaire des systèmes des pays partenaires et la collaboration entre donateurs, les résultats sont difficilement attribuables à tel ou tel donneur en particulier. Les membres du CAD explorent des moyens novateurs de relever

le défi de la communication des résultats. Le Japon, par exemple, utilise les cadres d'évaluation des pays partenaires eux-mêmes (mis en place pour suivre les progrès du développement) pour l'établissement de ses rapports. Ce type de démarche permet aux donateurs de s'appuyer sur des indicateurs communs, à commencer par ceux convenus avec les pays partenaires (chapitre 2).

Renforcer les capacités pour rehausser l'efficacité du développement

L'aide ne sera efficace que si les donateurs respectent les priorités de développement et les pratiques des pays partenaires. Cela implique, entre autres, que les donateurs utilisent, pour l'acheminement de l'aide, les systèmes administratifs de ces pays (chapitre 3). L'expérience accumulée au fil des décennies témoigne que passer outre les systèmes et politiques des pays porte atteinte à la capacité de ces derniers de choisir leur propre devenir. Les donateurs ont-ils atteint l'objectif fixé par l'OCDE voulant qu'ils utilisent les systèmes nationaux pour la grande majorité de leurs activités d'aide ? Dans les 54 pays couverts par une enquête réalisée en 2008, seulement 45 % des apports d'aide transitaient par les systèmes nationaux de gestion des finances publiques (chapitre 3, graphique 3.1), et dans certains cas, le pourcentage de l'aide passant par ces systèmes avait diminué entre 2005 et 2007.

Par crainte de la corruption ou d'une insuffisance des capacités, par exemple, de nombreux donateurs jugent trop risqué de laisser aux pays en développement un total contrôle sur l'utilisation des fonds d'aide. Reste que, en regard des risques perçus de l'utilisation des systèmes nationaux, il faut mettre les avantages à en escompter, lesquels sont souvent mal compris ou insuffisamment expliqués, car diffus, d'ordre institutionnel et s'inscrivant dans le long terme.

Le CAD/OCDE encourage les donateurs à utiliser les systèmes nationaux et soutient leurs efforts dans ce sens, et il constate avec plaisir que certains donateurs ont pris des mesures pour favoriser et jauger le recours aux systèmes nationaux dans leurs programmes. C'est ainsi que la Commission européenne a mis en place un dispositif interne d'information permettant de suivre les progrès de l'utilisation des systèmes nationaux. Dans le même esprit, certains donateurs font pression sur leurs partenaires de la société civile pour les inciter eux aussi à utiliser les systèmes nationaux. Le CAD a lancé un Partenariat mondial pour le renforcement et l'utilisation des systèmes nationaux, qui regroupe des donateurs et des pays partenaires et est coprésidé par le Ghana et les États-Unis.

La voie à suivre : S'en tenir à la routine n'est plus une option

Les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour assurer la réalisation des OMD ne sauraient être réglées par des dispositions prudentes centrées exclusivement sur les problèmes de développement. Les évolutions de ces dernières années ont montré à quel point des facteurs d'envergure mondiale autres que l'aide pouvaient influencer sur le développement. Des réformes plus fondamentales et un effort concerté, ne se limitant pas aux acteurs traditionnels de l'aide, sont désormais indispensables.

Premièrement, si rien n'est fait dans le domaine du changement climatique, les avancées vers la concrétisation d'autres priorités du développement seront fortement compromises (chapitre 5, tableau 5.1). Si les nations développées s'emploient à déterminer les meilleures stratégies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, il n'en faut pas moins que tous les pays adoptent des sentiers de croissance économes en carbone. En outre, le monde en développement a besoin d'aide pour s'adapter aux effets des modifications climatiques déjà en cours. Des mesures en faveur de l'adaptation doivent être systématiquement intégrées dans les politiques économiques, les projets de développement et les efforts d'aide internationale. Le CAD a élaboré des orientations pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement à tous les niveaux, de celui des communautés locales à celui des politiques nationales en passant par celui des projets. S'il revient certes aux pays en développement d'orchestrer les initiatives d'intégration de l'adaptation au changement climatique, les donateurs internationaux n'en ont pas moins un rôle déterminant à jouer pour soutenir leurs efforts, que ce soit par des apports directs de fonds ou par une action de renforcement des capacités, de suivi des évolutions climatiques ou d'évaluation des effets futurs de la modification du climat et des priorités nationales en matière d'adaptation (chapitre 5).

Deuxièmement, de nombreux pays progressent indubitablement vers les Objectifs du Millénaire pour le développement, mais le tiers des pays en développement n'en est pas moins à la traîne (chapitre 6, graphique 6.1). Ce groupe d'une cinquantaine de pays sont les plus pauvres d'entre les pauvres. Dans la plupart d'entre eux, la situation est encore aggravée par l'existence d'un conflit violent ou des manquements sur le plan de la gouvernance. Or, même si 38 % des apports totaux d'APD prennent le chemin de ces pays, une amélioration accrue des conditions prévalant dans ces États fragiles est essentielle pour assurer la réalisation des OMD. Conscients qu'une attention particulière doit être prêtée aux États fragiles, les ministres de la Coopération pour le Développement des pays de l'OCDE ont entériné un ensemble de dix Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires (2007). La mise en œuvre de ces principes a donné lieu à un suivi dans six États fragiles, dont il ressort qu'ils constituent un cadre utile pour guider l'action dans des environnements aussi complexes et difficiles.

Troisièmement, la plupart des pays à faible revenu font des échanges une composante incontournable de leurs stratégies de croissance et de lutte contre la pauvreté. Pour contribuer à extraire les populations de la pauvreté, l'ouverture grandissante des marchés doit aller de pair avec des mesures propres à assurer une répartition équitable des bienfaits du commerce, entre pays en développement et à l'intérieur de ces derniers (chapitre 4). Cela est particulièrement important en ce moment, où la crise économique a entraîné une contraction de l'ordre de 10 % des courants d'échange, sapant la confiance dans le rôle du commerce en tant que moteur de croissance et de réduction de la pauvreté. L'Initiative Aide pour le commerce a pour but d'aider les pays en développement à surmonter les obstacles, sur les plans de l'information, des politiques, des procédures ou des infrastructures, qui les empêchent d'avoir plus largement accès aux marchés internationaux ou de soutenir la concurrence des pays plus riches. Une récente étude de suivi de cette initiative, réalisée par l'OCDE, révèle qu'elle a été très fructueuse depuis son lancement en 2005, suscitant une amélioration des modalités de l'aide à l'appui des échanges et un accroissement des ressources allouées à ce type d'interventions par les donateurs.

Dans le nouveau contexte mondial, obtenir des avancées dans ces domaines et d'autres tout aussi importants appelle une transformation du CAD tel que nous le connaissons actuellement. À l'avenir, le CAD devra instaurer une collaboration beaucoup plus étroite avec la communauté mondiale du développement dans son ensemble, veiller à la cohérence globale des politiques sans se limiter à la sphère de l'aide ou du développement, et faire en sorte que des questions d'envergure mondiale telles que le changement climatique et l'équité des échanges soient prises en compte dans la formulation et la mise en œuvre des politiques. Pour ce faire, il devra affûter ses instruments d'orientation de l'action publique, à commencer par les examens par les pairs et les statistiques (chapitre 8). Il devra aussi mettre davantage l'accent sur le suivi des effets de l'action et les obligations de comptes réciproques. Enfin, il devra s'ouvrir plus largement à d'autres acteurs et rechercher plus activement leur collaboration, par exemple en s'adjoignant de nouveaux membres. Pour reprendre les termes du président du CAD :

« Il faut voir dans la coopération pour le développement un investissement stratégique dans un avenir commun. Dans un monde interdépendant, elle constitue un instrument essentiel pour assurer à chacun la stabilité, l'intégration économique, la sécurité humaine et l'égalité des chances. »

Chapitre 1

Qu'en est-il aujourd'hui du développement après trois années de crise ?

Introduction du
président du Comité d'aide au développement

Les lourds effets combinés des crises alimentaire, énergétique et économique, représentent un défi majeur pour la communauté du développement, qu'ils conduisent à s'interroger sur l'impact réel du développement, les moyens de le mettre en évidence, les facteurs qui le sous-tendent dans les faits et notre aptitude à le vérifier et à en rendre compte.

Du fait de ces diverses crises, il est encore plus urgent d'obtenir des résultats sur la voie du développement. L'argumentaire sous-tendant le présent chapitre est que la communauté du développement doit mener à bien son ambitieux programme de réforme, apporter davantage d'informations sur l'impact et les résultats de son action, et opérer les changements nécessaires pour que la coopération pour le développement devienne un outil efficace de gestion des problèmes soulevés par la mondialisation. Les engagements relatifs à l'efficacité de l'aide inscrits dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra constituent la meilleure preuve du sérieux avec lequel la communauté du développement se penche sur ces questions mais les avancées obtenues dans leur mise en œuvre demeurent trop lentes. Les évolutions de ces dernières années ont montré à quel point des facteurs d'envergure mondiale autres l'aide pouvaient influencer sur le développement. Elles ne laissent en outre place à aucun doute à propos de l'importance que revêt la coopération pour le développement face aux défis, nouveaux ou récurrents, du développement. C'est pourquoi la coopération pour le développement doit aborder de nombreux domaines d'intervention des pouvoirs publics, et associer les multiples acteurs qui influent sur le développement des pays pauvres.

La conclusion qui ressort de ce chapitre est qu'à l'avenir, le Comité d'aide au développement sera conduit à s'intéresser bien davantage à l'architecture mondiale de l'aide, aux moyens d'assurer la cohérence des politiques visant des domaines autres que l'aide avec les objectifs de développement et à des problèmes d'envergure mondiale tels que le changement climatique et l'instauration d'un système commercial mondial équitable. Il devra affûter ses instruments d'orientation de l'action publique, mettre davantage l'accent sur le suivi des effets obtenus et les obligations de comptes de ses membres, s'ouvrir plus largement à d'autres acteurs et rechercher plus activement leur collaboration.

La réaction de la communauté du développement face à la crise

Depuis trois ans, la communauté du développement fonctionne en permanence en mode crise : à des crises alimentaire et énergétique a immédiatement succédé une crise économique et financière mondiale. Les deux premières ont frappé les pays à faible revenu de façon particulièrement aiguë. Ensuite, lorsque l'économie mondiale est entrée dans le marasme, les apports extérieurs de financements non publics à mettre au service du développement se sont fortement contractés et l'effondrement de l'activité économique s'est durement ressenti dans l'ensemble du monde en développement.

Aujourd'hui, des signes évidents de reprise se manifestent dans de nombreuses économies émergentes. La plupart des pays développés ont eux aussi renoué avec la croissance, même si cette dernière y est moins vivace et si sa solidité et son évolution future demeurent incertaines. C'est une première que ce soit aux économies émergentes que le monde développé doive de voir s'estomper une récession mondiale. Pouvait-il exister un indice plus parlant des bouleversements qui se produisent dans l'ordre mondial ?

Le redémarrage des économies émergentes avant que les effets de la crise économique et financière aient infiltré le monde entier et se soient fait pleinement ressentir a joué un rôle déterminant pour atténuer le choc subi par les pays à faible revenu. Cela dit, même si la crise financière a eu sur les pays en développement des retombées très différentes et, dans certains cas, moins désastreuses qu'on ne le craignait, elle a indubitablement porté un coup à l'ambition d'assurer la pleine réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015.

Dans ce chapitre d'introduction, on se penchera sur la réaction du Comité d'aide au développement (CAD) face à la crise, au niveau aussi bien des priorités que du volume ou des modalités de l'aide. La première section contient un exposé du plan d'action adopté par la communauté du développement, une étude des retombées de la crise sur le volume de l'aide ainsi qu'un examen du potentiel des formes novatrices de financement du développement et met en avant la nécessité d'accorder une plus grande attention à l'emploi et à la protection sociale dans le processus de développement. Les sections suivantes fournissent une réflexion sur certains des défis liés à la coopération pour le développement et certaines des critiques formulées à l'encontre de celle-ci ainsi que sur les changements indispensables pour assurer dans les temps la concrétisation des OMD.

Un plan d'action en faveur des pays pauvres face à la crise

Au cours de l'année écoulée, le CAD a été confronté à la difficile tâche d'œuvrer à la prise en compte de la dimension développement de la crise dans l'échelle des priorités politiques tout en aidant la communauté du développement à trouver les réponses les plus appropriées. Un de ses accomplissements majeurs est donc d'être parvenu à faire en sorte que ses membres s'accordent sur un plan d'action international cohérent pour faire face

aux effets de la crise sur les pays pauvres. Ce plan d'action, qu'ont entériné les ministres des pays du CAD en mai 2009, s'articule en six volets essentiels (OCDE, 2009a), à savoir :

1. **Tenir les promesses existantes.** Tous les pays membres du CAD ont confirmé qu'ils tiendraient les engagements souscrits en matière d'aide publique au développement (APD), en particulier en faveur de l'Afrique, même si certains donateurs ont reporté la concrétisation de leurs promesses. Ils ont aussi affirmé qu'ils résisteraient aux pressions en faveur de la liaison de l'aide (encadré 1.1) et s'emploieraient, au sein des gouvernements de leurs pays respectifs, à assurer une utilisation cohérente de tous les leviers politiques au service du développement.
2. **Intégrer la gestion de la crise dans la quête d'une croissance à long terme et des OMD.** L'APD est axée sur l'instauration d'un développement à long terme, qui s'inscrit dans la durée. Dans les situations d'urgence, toutefois, lorsque les autres moyens de financement du développement se tarissent, elle peut fournir un relai temporaire pour éviter que des années de progrès du développement ne soient perdues en quelques mois.
3. **Améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide.** Veiller à ce que l'exécution des principaux engagements énoncés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra – en ce qui concerne l'appropriation par les pays, l'utilisation des systèmes nationaux et la prévisibilité – fasse partie intégrante de l'action menée en vue de faire face à la crise (annexe). Parallèlement, il sera fondamental de mettre progressivement un terme à certaines activités lancées dans le cadre de la réponse à la crise, dont la poursuite risquerait de perturber la reprise à long terme ou de fragmenter l'architecture mondiale.
4. **Faire en sorte que l'APD permette de répondre rapidement aux besoins prioritaires des différents pays.** Les organismes multilatéraux sont souvent les mieux placés pour redéployer sans délai leurs programmes existants de façon à répondre aux besoins prioritaires suscités par une crise. Les membres du CAD sont convenus de soutenir une telle action rapide et souple en déployant des ressources spécifiques tout en veillant à ce que cela ne porte pas atteinte à la prévisibilité des engagements d'aide existants.
5. **Utiliser tous les instruments disponibles, et pas seulement l'aide publique, pour contrer la crise.** Il existe un large éventail d'outils, de canaux d'acheminement et de sources de financement qui produisent d'importants résultats sur le plan du développement (voir plus loin). Il est essentiel d'en tirer parti tout en assurant la complémentarité entre les apports d'APD et les autres modes de financement du développement et en informant mieux le public sur ces sujets.
6. **Assurer un suivi de l'action engagée face à la crise et en rendre compte, en conjonction avec les pays partenaires.** Un suivi est indispensable pour s'assurer que les donateurs honorent leurs engagements concernant le volume et l'efficacité de l'aide et que les mesures qu'ils prennent répondent aux besoins de leurs partenaires. Les membres du CAD sont convenus de s'appliquer avec leurs partenaires à faire en sorte que leurs intentions en matière d'aide s'accordent aux besoins de ces derniers.

Si une réponse à la crise est à l'évidence capitale, il est également important de ne pas perdre de vue que la raison d'être de la coopération pour le développement n'est pas, et ne saurait être, de contrer les crises. La coopération pour le développement n'a pour but de parer à l'urgence mais plutôt de mettre en place les conditions d'un développement durable, tel que le définissent les OMD. Il n'est pas inutile de rappeler qu'avant le déclenchement de cette succession de crises soudaines, le monde a connu une période de

Encadré 1.1. **Déliement de l'aide**

Un critère important de l'attachement des donateurs aux principes de la cohérence des politiques et de l'efficacité de l'aide est leur disposition à « ne pas lier » leur aide. Lorsque l'aide est liée, les achats financés par les sommes supposées contribuer à faire reculer la pauvreté doivent être effectués auprès de fournisseurs ressortissants du pays donneur. La liaison de l'aide accroît le coût de nombreux biens et services pour les pays en développement, de 15 à 30 % en moyenne, et de pas moins de 40 %, voire plus, dans le cas de l'aide alimentaire. En fait, le surcoût effectif risque d'être plus élevé encore car ces chiffres ne tiennent pas compte des coûts indirects considérables de la liaison, à commencer par le renchérissement des coûts de transaction qui en résulte pour les pays partenaires. Un autre problème de l'aide liée vient de ce qu'elle obéit, en partie au moins, à des considérations commerciales qui ne s'accordent pas forcément aux besoins et priorités des pays en développement. Lorsque l'aide est liée, il est par ailleurs difficile pour les pays en développement de s'approprier les projets en cause.

Autant de raisons qui ont conduit le CAD à adopter, en 2001, une recommandation prônant le déliement de l'APD consentie aux pays les plus pauvres du monde (encore appelés pays les moins avancés, ou PMA). Cette recommandation, à laquelle tous les membres du CAD sont tenus de se conformer, vaut pour toutes les formes d'aide à l'exception de la coopération technique et de l'aide alimentaire. L'accord a depuis été étendu aux pays pauvres très endettés (PPTÉ) qui ne figurent pas dans le groupe des pays les moins avancés.

Des progrès considérables ont été accomplis depuis 2001. La majorité des pays membres du CAD ont désormais totalement ou quasi totalement délié l'intégralité de leurs programmes d'aide bilatéraux. Ainsi, les notifications des membres du CAD font ressortir à 79 % la part de l'APD bilatérale qui n'était pas liée en 2007. Sur le solde, 17 % étaient encore liés et aucune information n'était fournie sur le degré de liaison des 4 % restant (qui relevaient pour l'essentiel de la coopération technique). Les choses continuent de s'améliorer. C'est ainsi que le Canada et l'Espagne ont récemment annoncé leur intention de délier, dans les années qui viennent l'intégralité de leur aide (y compris l'aide alimentaire, ce qui est déjà fait depuis 2008 dans le cas du Canada). La Corée, qui vient tout juste de rejoindre le CAD (encadré 1.3), prévoit quant à elle de porter à 75 % la part de son aide qui n'est pas liée pour 2015. Seuls les États-Unis, l'Italie, la Grèce et le Portugal ont encore à faire pour améliorer leur performance.

Cela dit, pour que le déliement porte tous ses fruits encore faut-il qu'un certain nombre d'autres facteurs soient réunis, notamment que les donateurs adoptent une démarche véritablement constructive, que les systèmes de passation des marchés des pays en développement soient d'une qualité et d'une capacité adéquates, que les fournisseurs locaux et régionaux soient à même de soutenir la concurrence sur un pied d'égalité pour l'attribution des contrats, et que soient dûment prises en compte les considérations de responsabilité sociale des entreprises. Même si les pays donateurs ont formalisé leurs procédures de telle sorte que les contrats fassent l'objet d'appels d'offres concurrentiels, la part élevée de l'aide qui revient encore aux fournisseurs de ces pays est source de préoccupations. Les engagements souscrits en matière de déliement de l'aide doivent trouver écho dans une information complète et transparente, notamment sur les offres d'aide non liées et en particulier sur les adjudications, à propos desquelles les statistiques comportent de grandes lacunes.

La prochaine étape pour les pays membres du CAD sera de donner suite aux engagements relatifs au déliement inscrits dans le Programme d'action d'Accra, à savoir élaborer pour 2010 des plans d'action en vue d'un déliement maximal de leur aide. Le CAD a maintenant entrepris de convaincre les pays qui ont encore recours à l'aide liée de suivre l'exemple de leurs pairs en déliant l'intégralité ou une grande partie de leurs programmes bilatéraux.

forte croissance assortie de performances économiques quasiment jamais vues dans les pays en développement. Désormais, il semble difficilement envisageable qu'une vigoureuse expansion de l'activité économique puisse aller de pair avec une évolution modérée des prix des produits de base et des matières premières. Le monde s'est

profondément transformé mais en matière de développement l'objectif ne doit pas pourtant changer.

Les retombées de la crise sur le volume de l'aide publique au développement

Lorsqu'on a pris conscience de l'ampleur de la crise économique et financière, la communauté du développement a suivi de près l'évolution du niveau de l'APD pour voir s'il en subirait le contrecoup. Le soulagement a été palpable lorsque les chiffres de l'APD publiés par le CAD ont révélé, avec 121.5 milliards USD pour 2008, que les apports n'avaient jamais été aussi élevés en termes absolus¹. Une enquête sur les plans prévisionnels de dépenses des donateurs permet d'escompter un accroissement de 11 % de l'aide programmée entre 2008 et 2010, avec notamment une augmentation des dépenses de certains organismes multilatéraux (chapitre 8).

Cependant, en dépit de l'accroissement considérable de l'APD en 2008 et des apports supplémentaires d'aide prévus pour 2009 et 2010², le tableau est très différent si on y intègre une image plus nuancée des engagements pris en matière d'aide. En 2005, les donateurs s'étaient en effet engagés, aux sommets du G8 à Gleneagles et du Millénaire +5, à accroître leurs apports d'aide, pour nombre d'entre eux en se fixant des objectifs concernant la part de leur revenu national brut (RNB) à consacrer à l'APD. Les promesses faites à ces occasions et autour de ces événements impliquaient que le volume global de l'aide soit porté de 80 milliards USD en 2004 à 130 milliards USD en 2010, à prix constants de 2004. Du fait de la crise économique et de la contraction du RNB des pays donateurs qui en est résultée, le volume global des apports à dégager s'est trouvé ramené à 124 milliards USD aux valeurs de 2004. Comme les engagements souscrits par la plupart des donateurs valent toujours, l'APD devrait désormais atteindre le niveau de 107 milliards USD en 2010, aux prix de 2004 – soit 27 milliards USD, ou 34 %, de plus que le niveau de référence de 2004. Or, certains donateurs d'importance affichaient, fin 2009, un net déficit par rapport aux sommes promises. Dans ces conditions, le volume global de l'APD sera, en 2010, inférieur de quelque 17 milliards USD, aux prix de 2004 (soit 21 milliards USD aux prix de 2008), au montant envisagé en 2005. De même, l'aide à l'Afrique, bien qu'ayant augmenté de 12 milliards USD par an aux prix de 2004, d'après les estimations, reste largement inférieure aux 254 milliards USD annoncés au Sommet de Gleneagles, même si plusieurs donateurs ont honoré leurs engagements individuels pour 2010 vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne, tels qu'ils sont inscrits dans le document récapitulatif des résultats de Gleneagles.

Un récent examen des projets de budget des membres du CAD pour 2010 fait apparaître plusieurs évolutions probables. Divers pays – Espagne, États-Unis, Finlande et Royaume-Uni, notamment – ont continué de faire évoluer leur budget de manière à honorer leurs engagements. Le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède continuent de leur côté à affecter au moins 0.7 % de leur revenu national brut à l'APD comme le veut l'objectif fixé de longue date par les Nations Unies³. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande semblent quant à eux en bonne voie de doubler le volume de leur aide pour 2010. La Suisse espère pouvoir consacrer 0.47 %, soit plus que les 0.4 % auxquels elle s'était précédemment engagée. L'Irlande a revu à la baisse ses prévisions mais pense quand même atteindre le rapport APD/RNB de 0.52 %. Pendant que la Belgique, avec un volume d'APD de 2.39 milliards USD, soit 0.48 % de son RNB, en 2008, aura de grandes difficultés à atteindre sa cible de 0.7 % en 2010 ; elle dépassera cependant dès 2009

l'objectif par pays de 0.51 % imposé par l'UE et les autorités nationales se sont assurées les ressources nécessaires sur leur budget de 2010 pour porter le rapport APD/RNB à 0.7 %.

D'autres pays par contre ne paraissent pas avoir pris les dispositions voulues pour honorer les engagements annoncés. De fait, dans certains cas, les projets de budget arrêtés pour 2010 impliquent un creusement du déficit par rapport aux engagements, avec une stagnation, voire une diminution, de l'APD. Parmi les membres de l'UE qui sont en principe tenus à un rapport APD/RNB de 0.51 % en 2010, on constate en effet que : dans l'actuel programme triennal de l'Autriche, le rapport APD/RNB prévu pour 2010 s'établit à 0.37 %. Le projet de loi de finances de la France pour 2010 estime à un chiffre compris entre 0.44 % et 0.48 % le rapport APD/RNB pour 2010, selon le calendrier des allègements de dette consentis aux pays atteignant le point de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. On ne connaît pas encore le budget de la Grèce pour 2010, mais d'après les estimations du Secrétariat du CAD son rapport APD/RNB se situera à 0.21 % en 2010. L'Italie atteindra 0.20 % en 2010. Le rapport budgétaire officiel 2009 du Portugal annonce un rapport APD/RNB de 0.34 % pour 2010.

L'Allemagne semble, elle aussi, en mauvaise posture, avec des apports d'APD s'élevant à 13.98 milliards USD, soit 0.38 % de son RNB, en 2008. Le budget du nouveau gouvernement, attendu peu après la mise sous presse du présent rapport début 2010, devrait montrer par quels moyens l'Allemagne entend dégager le surcroît d'APD requis pour atteindre les cibles arrêtées pour 2010 et au-delà. Parmi les autres grands donateurs, le Japon accuse en 2008 un déficit de l'ordre de 4 milliards USD par rapport à l'engagement qu'il a pris à Gleneagles (augmenter son APD de 10 milliards USD au total entre 2005 et 2009).

Si la crise économique mondiale explique en partie les difficultés rencontrées pour honorer les engagements, elle ne saurait justifier que ceux-ci ne soient pas tenus. Certains pays, bien que durement touchés par la crise (Espagne et Royaume-Uni), ont continué d'accroître sensiblement leur aide comme ils s'y étaient engagés, et la communauté du développement salue ces efforts. Par contre, des craintes se manifestent de toutes parts que d'autres pays n'atteignent pas les cibles qu'ils se sont fixées, ce qui affecterait grandement la capacité des pays en développement de progresser vers les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Quelles leçons faut-il tirer de ces évolutions ?

1. Fixer des cibles ayant valeur d'engagement constitue pour de nombreux pays un puissant aiguillon à accroître leur APD. Certains pays n'ont toutefois pas planifié ces accroissements suffisamment à l'avance. Cela suscite maintenant des doutes sur leur bonne foi et risque d'affecter leur implication sur d'autres questions importantes comme le financement de la lutte contre le changement climatique. Honorer les engagements réitérés encore et encore au niveau des chefs d'État n'est pas un luxe dont on peut choisir de se passer.
2. Les engagements relatifs au niveau futur de l'aide doivent intégrer des taux annuels de croissance de telle sorte que les performances puissent être jaugées chaque année et que le volume de l'aide reste prévisible et fiable, condition indispensable pour que l'APD concoure à un développement durable. Un manque de prévisibilité et de régularité des apports d'APD entrave le développement et peut coûter très cher aux pays en développement, et aux contribuables des pays donateurs. Des augmentations régulières

améliorent la prévisibilité et fournissent aux pays partenaires une base plus sûre pour l'élaboration de leurs propres plans de dépenses à moyen terme.

Le CAD continuera de mettre à profit son dispositif d'examen par les pairs (encadré 8.1, chapitre 8) pour surveiller les progrès accomplis par tous les donateurs au regard de leurs propres engagements.

Modes de financement novateurs

La crise a relancé les efforts déployés pour trouver des sources nouvelles et plus prévisibles de financement du développement. Tout un éventail de dispositifs a été mis au point au cours de la décennie écoulée et l'étude de nouveaux instruments se poursuit.

Les modes de financement novateurs décrits dans l'encadré 1.2 et dans le tableau 1.1 (figurant à la fin du présent chapitre) apportent une contribution de plus en plus importante au développement. Ces dispositifs ont permis de mobiliser des fonds supplémentaires considérables. Ils impliquent de nouvelles formes de partenariat entre entités publiques et privées, ce qui concourt utilement à entretenir l'intérêt du public pour les questions de développement. Néanmoins, ce paysage nouveau et en constante évolution constitue un défi pour le CAD car il est difficile d'opérer un suivi précis de ces financements novateurs. Il est impératif que les donateurs fournissent dans leurs notifications des informations détaillées sur la provenance des fonds, pour que le CAD puisse surveiller les tendances qui se dessinent et voir si les formules novatrices de financement se surajoutent aux efforts d'APD des donateurs ou ne font que s'y substituer.

Encadré 1.2. De nouveaux modes de financement du développement

Les nouveaux mécanismes et modes de financement du développement, impliquant de nouvelles formes de partenariat et sources de recettes, ne cessent de se multiplier. Le phénomène a commencé il y a une dizaine d'années avec la mise en place de deux grands fonds internationaux associant des contributions du secteur public et du secteur privé pour faire face à des enjeux mondiaux dans le domaine de la santé (l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination – GAVI – créée pour financer les vaccinations, et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, GFATM). Dans l'un et l'autre cas, il a été tiré parti du regain d'intérêt prêté au développement par les organismes philanthropiques privés, à commencer par la Fondation Gates, pour établir une nouvelle forme de partenariat public-privé en vue de financer de vastes campagnes de lutte contre la maladie dans les pays en développement. Ces nouveaux fonds pour le secteur de la santé sont eux-mêmes devenus des vecteurs d'innovation supplémentaire. Les financements de l'Alliance GAVI proviennent désormais pour une large part de la Facilité internationale pour le financement de la vaccination (IFFIm)¹, qui devrait parvenir lever 4 milliards USD au total grâce à l'émission d'obligations garanties par les engagements d'APD à long terme souscrits par huit pays donateurs. De son côté, le Fonds mondial reçoit maintenant des contributions de ProductRed, marque commerciale apposée sur des produits de sociétés de carte de crédit et autres qui reversent une partie des bénéfices réalisés sur ces derniers. Le Fonds mondial a aussi mis au point lui-même un dispositif lui permettant de mobiliser les allègements de dette. En vertu de cette initiative, baptisée « Debt2Health », les donateurs renoncent à leurs créances sur un pays en développement à la condition expresse que ce dernier affecte la moitié du montant de la remise à des programmes mis en œuvre par le Fonds mondial à l'échelon local.

Encadré 1.2. De nouveaux modes de financement du développement (suite)

La crise a suscité un regain d'intérêt pour les nouveaux dispositifs, par exemple :

- les prélèvements d'un montant limité sur les achats des acteurs privés, et parfois publics. Le prélèvement sur les billets d'avion, dont l'idée avait été lancée en 2006, est désormais appliqué dans 13 pays, et une centrale internationale d'achat, UNITAID, a été créée pour en distribuer le produit afin d'accélérer l'accès aux traitements contre le sida, la tuberculose et le paludisme.
- la mise aux enchères de permis d'émission de gaz à effet de serre. L'Allemagne a annoncé qu'elle affecterait 225 millions EUR sur le total des fonds collectés par ce biais en 2009 à des activités à l'appui du développement.
- l'utilisation de garanties et assurances. Une première garantie de marché a été mise en place pour stimuler le développement d'un vaccin antipneumococcique. Dans le cadre de ce type de dispositif, des bailleurs de fonds privés et publics acceptent de subventionner un vaccin qui passe avec succès des tests convenus. Cette formule fournit une incitation supplémentaire aux entreprises pharmaceutiques pour développer un produit qui, autrement, ne serait peut-être pas commercialement viable. Une autre formule de promesse financière qui été expérimentée il y a peu est l'assurance contre les aléas de la météorologie. Dans ce cas, les donateurs apportent les fonds nécessaires à l'achat d'une police d'assurance qui garantit une indemnisation aux agriculteurs dès lors que les précipitations ou d'autres phénomènes météorologiques atteignent un seuil préalablement stipulé.

D'autres systèmes sont à l'étude par le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, notamment une taxe sur les opérations de change (dite « taxe de Tobin » en hommage au prix Nobel d'économie James Tobin, qui a été le premier à la proposer). Le tableau 1.1 figurant à la fin du présent chapitre contient des informations succinctes à propos de certaines de ces initiatives et de la mesure dans laquelle elles relèvent de l'APD².

1. Les contributions versées par les gouvernements à l'IFFIm servent à couvrir les paiements d'intérêts et le remboursement des obligations à l'échéance.
2. Les contributions privées ne sont pas comptabilisables dans l'APD mais sont prises en compte dans les données sur les ressources reçues par les pays en développement.

Un autre problème vient de ce que certains dispositifs novateurs supposent l'affectation de fonds d'APD plusieurs années à l'avance (par anticipation). Cela pourrait aider certains donateurs à remplir leurs engagements en matière d'APD, en particulier ceux souscrits pour 2015. Il existe cependant aussi un risque qu'une fois l'échéance venue, les donateurs doivent réduire leurs apports habituels d'aide bilatérale afin de pouvoir honorer cette dette publique à l'égard des dispositifs novateurs de financement.

Le CAD s'emploiera à surveiller les dotations anticipées afin de s'assurer qu'elles ne mettent pas en péril des budgets d'APD futurs de ses membres. Il opérera aussi un suivi de ces nouveaux modes de financement du développement sous l'angle de l'efficacité de l'aide, compte tenu des principes édictés à Paris et à Accra, au vu du risque que ces nouveaux mécanismes n'ajoutent encore à la complexité, déjà grande, de l'architecture de l'aide. Il est en effet primordial de se prémunir contre les retombées néfastes que pourrait avoir pour les pays partenaires la prolifération de nouveaux dispositifs de financement, parmi lesquelles une difficulté accrue d'accès aux fonds et une multiplication des obligations en matière de planification et de notification. Les systèmes novateurs de

financement doivent être adaptés aux compétences techniques et à la capacité d'absorption des pays en développement. Les exigences de rapport doivent rester centrées sur la quête d'un impact maximal sur le développement à travers un alignement adéquat sur les systèmes nationaux. Enfin, les obligations de compte à l'égard des donateurs ne doivent pas porter atteinte aux obligations de compte vis-à-vis de la population locale.

L'emploi et la protection sociale dans le processus de développement

Avec les crises, est aussi mieux ressortie la nécessité d'accorder une plus grande attention à deux éléments déterminants pour l'instauration d'une « croissance pro-pauvres »⁴ qui ont jusqu'à présent été largement négligés. Premièrement, l'occupation d'un emploi productif assorti de conditions de travail décentes est un des principaux moyens d'échapper à la pauvreté. La plupart des hommes et femmes pauvres tirent leurs moyens de subsistance de l'économie informelle, et il convient d'en tenir compte dans les politiques publiques. Des marchés du travail qui fonctionnent bien et un environnement qui permet à l'esprit d'entreprise de s'exprimer sont essentiels pour accroître les possibilités d'emploi des pauvres et, par ce biais, donner l'occasion à ces derniers d'apporter leur écot à la croissance nationale.

Deuxièmement, l'existence de dispositifs de protection sociale – assurance sociale, transferts sociaux et normes minimales du travail – accroît les chances des pauvres et des personnes vulnérables de parvenir à échapper à la pauvreté et les aide à mieux gérer les risques et affronter les chocs. Elle contribue aussi à la cohésion et la stabilité sociales et concourt à la formation de capital humain, à une meilleure gestion des risques, à la promotion de l'investissement et de l'entrepreneuriat ainsi qu'à un accroissement de la participation aux marchés du travail.

Soutenir des programmes en faveur de l'emploi et du marché du travail peut ne pas coûter très cher et se révéler un bon placement, comme en témoignent les exemples de l'Afrique du Sud et du Brésil (OCDE, 2009b). Il peut en résulter des effets cumulatifs : davantage d'emplois productifs de meilleure qualité entraînent un accroissement des revenus, ce qui permet aux travailleurs pauvres d'engager des dépenses à caractère social et facilite le financement des dispositifs de protection sociale. Parallèlement, l'existence de tels dispositifs améliore la productivité et l'employabilité des pauvres, ce qui contribue à stabiliser et accroître leurs revenus. Cela permet d'établir un lien entre les expédients à court terme et la stimulation de la croissance et la lutte contre la pauvreté à plus long terme.

En mai 2009, le CAD a élaboré une déclaration, qu'ont entérinée les ministres de ses pays membres, faisant de l'occupation d'un emploi productif et d'un travail décent un objectif fondamental de la coopération pour le développement (OCDE, 2009c). Les membres du CAD y sont appelés à apporter aux gouvernements partenaires des concours financiers adéquats, durables et prévisibles, pour la mise en place de programmes de protection sociale politiquement et économiquement viables. Y est soulignée la nécessité de veiller à l'harmonisation des efforts déployés dans ce domaine et à leur alignement sur les stratégies des pays partenaires, comme le veulent la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Cet intérêt pour l'emploi et la protection sociale vient à point nommé au vu de la récession entraînée par la crise dans les pays en développement. Il cadre en outre bien avec le programme d'action dans le domaine de l'aide pour le commerce (chapitre 4) étant donné la place centrale accordée aux échanges par la plupart des pays à faible revenu dans leurs stratégies de croissance et de lutte contre la pauvreté. Il est capital de faire en sorte que l'ouverture grandissante des marchés soit accompagnée par des mesures propres à permettre

aux plus démunis de s'extraire de la pauvreté et à assurer une répartition équitable des bienfaits des échanges entre les pays en développement et à l'intérieur de ces derniers. Cela vaut tout particulièrement en ce moment où la crise économique provoque une diminution d'environ 10 % des flux commerciaux, d'où un amoindrissement de la confiance dans le rôle des échanges en tant que moteur de croissance et de réduction de la pauvreté.

Quel avenir pour le développement ?

Les crises ont conduit à s'interroger sur l'impact réel du développement, les moyens de le mettre en évidence, les facteurs qui le sous-tendent dans les faits et notre aptitude à le vérifier et à en rendre compte. La coopération pour le développement est, parallèlement, devenue le sujet d'un débat public de plus en plus critique :

- **La coopération pour le développement produit-elle des effets ?** Les critiques formulées sur ce point l'ont, pour beaucoup, été pendant la période de forte croissance qui a précédé les crises, où la performance d'un certain nombre de pays semblait indiquer que ceux-ci avaient atteint un stade où ils pouvaient se passer de l'aide dans l'environnement macroéconomique mondial, plus favorable, de l'époque. Les choses ont toutefois radicalement changé par suite de la diminution des recettes fiscales intérieures, de l'effondrement des envois de fonds des émigrés, de la contraction des recettes d'exportation et de la baisse de plus de 80 % des entrées de capitaux privés dans les pays en développement entre 2007 et 2009. On verra dans le chapitre 2 comment l'impact est devenu le fil conducteur du système de développement et comment est évalué cet impact.
- **La coopération pour le développement favorise-t-elle ou entrave-t-elle l'instauration d'une croissance durable et l'autonomisation des pays pauvres ?** Une autre critique importante concerne la propension grandissante de « l'industrie de l'aide » à s'en tenir aux rites établis et à n'avoir d'autre référence qu'elle-même, d'où l'image d'un système institutionnel centré sur ses propres intérêts. La coopération pour le développement est souvent regardée comme inefficace, superflue, voire au bout du compte comme un obstacle à l'autosuffisance. On se penchera dans le chapitre 3 sur les moyens par lesquels la communauté du développement s'emploie à contrer cette opinion, en œuvrant à travers les systèmes nationaux des pays partenaires de façon à appuyer leur autonomisation.
- **Les sommes affectées à l'aide sont-elles dilapidées par des gouvernements corrompus ?** C'est un sentiment largement répandu dans l'opinion publique. Il est vrai que la corruption constitue une sérieuse entrave au développement. La lutte contre la corruption est un combat sans fin – même dans les économies les plus avancées. L'aide n'est pas à l'abri de ce fléau : nul ne saurait garantir qu'il ne sera jamais fait mauvais usage des ressources destinées à l'aide. Cela dit, s'il faut être conscient de ce risque et le gérer, imputer à l'aide le problème de la corruption serait le signe d'une totale absence de jugement. La coopération pour le développement est au contraire un important vecteur de lutte contre la corruption. Les membres du CAD consacrent un temps, une énergie et des ressources considérables à œuvrer à l'amélioration de la gouvernance et à la diminution de la corruption dans les pays en développement (chapitre 7).

Si nombre des critiques évoquées ci-dessus sont tout à fait pertinentes, certaines reposent sur une conception dépassée de la coopération pour le développement. À titre d'exemple, il y a souvent confusion, voire aucune distinction n'est établie, entre les

partenariats pour le développement, les politiques suivies par les donateurs dans d'autres domaines et les relations commerciales entre acteurs privés. Reste que toutes les critiques doivent être prises en compte, surtout lorsqu'elles remettent en cause les fondements mêmes de la coopération pour le développement, à savoir améliorer les conditions de vie des pauvres. Des changements s'imposent dans la coopération pour le développement et la communauté du développement s'emploie déjà avec vigueur à les opérer.

La voie à suivre – s'ouvrir à des acteurs extérieurs à la communauté du développement

Le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, qui constitue le fil conducteur des réformes opérées dans la coopération pour le développement depuis 2003, est la meilleure preuve du sérieux avec lequel la communauté du développement se penche sur ces problèmes. Nous examinerons dans les chapitres qui suivent ce que fait la communauté du développement pour y remédier. Un long chemin reste encore à parcourir pour atteindre les objectifs fixés en matière d'amélioration de l'efficacité de l'aide. C'est dans moins de deux ans que doit se tenir à Séoul le 4^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, où seront évalués les progrès de toutes les parties sur ce plan. Les avancées obtenues sont actuellement trop lentes pour permettre la concrétisation des objectifs convenus. Mener à bonne fin le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide et porter remède aux autres problèmes liés au développement évoqués ici nécessitera une évolution des méthodes de travail et du mode de pensée à propos du développement. Il est de plus en plus manifeste que, dans les années qui viennent, l'impact en termes de développement deviendra l'étalon de l'efficacité de l'aide, et de la coopération pour le développement.

L'obtention d'un impact passe aussi par une prise de conscience active que l'aide à elle seule ne suffit pas à produire des résultats sur la voie du développement. Parmi les principales conclusions qui sont ressorties d'un exercice de réflexion stratégique que le CAD a achevé en mai 2009 sur l'évolution probable des besoins en matière de coopération pour le développement au cours des dix à quinze prochaines années compte tenu de la rapide transformation de l'environnement mondial (OCDE, 2009d) figurent les suivantes :

- **Il faut voir dans la coopération pour le développement un investissement stratégique dans un avenir commun.** Dans un monde interdépendant, elle constitue un instrument essentiel pour assurer à chacun la stabilité, l'intégration économique, la sécurité humaine et l'égalité des chances. Une tâche majeure est maintenant de faire mieux connaître cette fonction de la coopération pour le développement, et en particulier de chasser le mythe, fort répandu mais erroné, que le développement est une œuvre de charité publique.
- **La communauté du développement doit sortir de sa tour d'ivoire et s'impliquer davantage dans d'autres domaines d'intervention des pouvoirs publics qui influent sur le contexte international du développement.** Jusqu'à présent, il était plutôt de coutume de débattre des mesures à prendre dans des instances internes. La communauté du développement doit mieux accorder ses actes à ses paroles et œuvrer en conjonction avec des acteurs extérieurs à la sphère du développement. Le succès du développement passe par le règlement de défis mondiaux tels que le changement climatique (chapitre 5), la maîtrise des maladies infectieuses, la stabilité financière, la mise en place d'un système commercial international accessible et équitable, l'accès à la

connaissance, et la paix et la sécurité mondiales. La coopération pour le développement doit contribuer à favoriser la cohérence des politiques dans des domaines comme les échanges, l'investissement, la sécurité (chapitre 6), les migrations, la coopération fiscale et la lutte contre la corruption (chapitre 7).

- **Il faut revoir l'architecture et la structure institutionnelle actuelles des instances œuvrant dans le domaine du développement.** Il convient notamment de privilégier le souci des bénéficiaires, en l'occurrence les pays et populations pauvres, de simplifier les structures organisationnelles, les instruments et les procédures, de renforcer la synergie et la cohérence entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale, et d'opérer une répartition plus efficace du travail entre institutions.
- **La communauté du développement devra s'intéresser bien davantage à des facteurs qui débordent de ses attributions directes et qui, souvent, échappent à son contrôle.** Si elle est vraiment déterminée à faciliter le développement des pays pauvres, la communauté du développement doit s'impliquer dans un éventail plus large de politiques et d'activités ayant des retombées pour la pauvreté et l'efficacité de la coopération. Les organismes œuvrant dans le domaine du développement doivent, au-delà des partenariats traditionnels se limitant à la sphère de la coopération pour le développement, collaborer autour de ces questions plus générales avec les autres secteurs de l'administration et les responsables des autres politiques. C'est une condition incontournable faire avancer le développement dans les pays pauvres.

Répondre à ces impératifs appelle une transformation du CAD tel qu'il se présente actuellement. À l'avenir, le CAD sera conduit à s'intéresser bien davantage à l'architecture mondiale du financement du développement, à la dimension développement de biens publics mondiaux tels que la lutte contre le changement climatique, la paix et la sécurité, ainsi qu'à la mise en place d'un système commercial mondial équitable. À cet effet, il pourra faire fond sur sa finesse de jugement, son pouvoir de rassemblement, et sa position sans équivalent d'intermédiaire impartial car ne remplissant aucune fonction opérationnelle dans l'aide au développement. Il devra par ailleurs faire une place accrue à la cohérence des politiques au service du développement à mesure que sa collaboration avec les spécialistes d'autres domaines d'intervention des pouvoirs publics s'intensifiera et deviendra plus directe. L'attention renforcée prêtée par l'OCDE dans son ensemble à la cohérence des politiques s'est révélée un facteur déterminant pour multiplier les possibilités de travaux conjoints et en rehausser l'impact. Pour affronter tous ces défis, le CAD devra affûter ses instruments d'orientation de l'action publique, à commencer par les examens par les pairs et les statistiques (chapitre 8). Il devra aussi mettre davantage l'accent sur le suivi des effets de l'action et les obligations de comptes de ses membres. Enfin, il devra s'ouvrir plus largement à d'autres acteurs et rechercher plus activement leur collaboration, par exemple en s'adjoignant de nouveaux membres (encadré 1.3).

Il ne fait aucun doute que de nombreux autres pays ont fait beaucoup, et souvent depuis longtemps, en matière de coopération pour le développement. Avec l'essor des grandes économies émergentes, la coopération Sud-Sud, en particulier, a pris une envergure et une importance nouvelles qui ne peuvent que continuer d'augmenter. Le CAD s'en félicite et soutient ce mouvement, désireux comme il l'est d'instaurer avec d'autres acteurs qui souhaitent comme lui aider les pays pauvres une collaboration libre de préjugés et ouverte à l'autocritique. Encore faut-il pour cela que les questions de terminologie et de langage n'occupent pas une place prépondérante et que le processus

Encadré 1.3. **L'adhésion de la Corée au CAD, tout un symbole**

En novembre 2009, la Corée a rejoint le CAD et l'événement mérite d'être souligné. Pays parmi les plus pauvres du monde il y a encore une cinquantaine d'années, la Corée a elle-même bénéficié d'une substantielle aide au développement. Avec son économie solide et son programme de coopération pour le développement en rapide expansion, elle peut se targuer d'un parcours des plus remarquables qui fait d'elle un modèle en matière de développement. Pour le CAD, l'adhésion de la Corée est une première entaille au dogme « traditionnel », et désormais dépassé, voulant que les donateurs soient des pays « du Nord » et les bénéficiaires de l'aide des pays du Sud.

soit guidé par un désir partagé d'obtenir des résultats concrets et durables dans les pays pauvres. Ce qui unit les membres du CAD, c'est leur volonté de soutenir les efforts de développement des pays pauvres, et d'œuvrer ensemble dans un esprit d'apprentissage mutuel, de transparence et de responsabilité. Au-delà de cet engagement, et dans son fonctionnement, le CAD reconnaît que les points de vues et les approches peuvent différer et que la diversité des vécus, que ce soit ceux de ses membres ou d'autres pays, est une source appréciable d'enrichissement.

C'est aussi cette démarche d'ouverture qui sous-tend les travaux du Groupe d'étude Chine-CAD. Ce dernier, né en 2009 d'un partenariat avec le Centre international de réduction de la pauvreté en Chine, utilise comme point de référence pour sa réflexion la vaste expérience accumulée par la Chine en matière de lutte contre la pauvreté. La première manifestation organisée par le Groupe – sur le thème du partenariat pour le développement – a offert une occasion sans précédent aux participants venus de Chine et d'Afrique et aux membres du CAD de s'interroger sur les moyens de mettre à profit l'expérience acquise en Chine dans la conception des politiques de coopération pour le développement et stratégies visant à accélérer le développement de l'Afrique. Dans le même esprit, le CAD a coparrainé avec les autorités mexicaines un dialogue de fond en septembre 2009 et a créé une Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud (cette dernière est pilotée par des pays Sud et hébergée par le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide). Autant de signes qui témoignent sans équivoque de la volonté du CAD de resserrer ses liens avec les autres pourvoyeurs d'aide, en reconnaissance de leurs atouts spécifiques.

Cette remise à neuf du CAD se traduira par un recentrage de l'attention sur le développement en tant que résultat et non plus sur l'aide en tant que moyen. L'APD ne risque pas pour autant d'être négligée ou de perdre en importance. Au contraire, le nouvel angle adopté permettra que l'APD produise de meilleurs résultats. Les évolutions de ces dernières années l'ont montré, des facteurs autres que l'aide exercent un impact considérable sur le développement. Elles ne laissent non plus aucun doute sur l'importance de la coopération pour le développement pour les progrès du développement. La conclusion s'impose d'elle-même : la coopération pour le développement doit aller de pair avec une action dans de nombreux domaines connexes, et influencer cette dernière, et elle doit associer les acteurs qui pèsent sur les perspectives de développement des pays pauvres. Avec la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, la route est désormais bien balisée, et il faut s'en féliciter. Nous sommes certains que cette route nous allons la faire ensemble et qu'au voyage s'associeront pays développés et en développement, organismes donateurs et institutions de développement, et aussi la société civile.

Tableau 1.1. **Aperçu de quelques mécanismes novateurs de financement**
Dispositifs au stade de projet en italiques

Initiative	Objet	Mode de fonctionnement	Fonds levés	Comptabilisation dans l'APD
Nouveaux organismes				
Alliance GAVI (2000)	Partenariat public-privé pour la vaccination	Mise en commun de fonds destinés à alimenter des projets proposés par les pays en développement parmi les plus pauvres.	Environ 300 millions USD par an. À la date de 2009, les projets approuvés représentent 3.7 milliards USD pour la période 2000-2015.	Oui, mais uniquement les contributions émanant du secteur public.
Fonds mondial (2002)	Partenariat public-privé pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	Mise en commun de fonds destinés à alimenter des projets proposés par les pays en développement parmi les plus pauvres.	Environ 3.2 milliards USD par an et un total de 14 milliards USD à la date de 2009.	Oui, mais uniquement les contributions émanant du secteur public.
Nouveaux mécanismes : (A) visant à mobiliser des recettes supplémentaires				
Prélèvement sur les billets d'avion (2006)	Alimenter une centrale d'achat (UNITAID) pour les traitements contre le sida, la tuberculose et le paludisme	À la date de 2009, une taxe est prélevée sur les billets émis dans 13 pays. Les financements UNITAID sont acheminés par le canal d'institutions existantes notamment la Fondation Clinton.	251 millions USD par an (dont plus de 60 % émanent de la France).	Oui, dès lors que les fonds collectés sont reversés à UNITAID ou à d'autres organismes internationaux.
Mise aux enchères/vente de permis d'émission (2009)	Mobiliser des fonds au service de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets	En vertu des réglementations européennes, des quotas d'émission de dioxyde de carbone sont vendus aux émetteurs.	Dans son budget 2009, l'Allemagne affecte au développement 225 millions EUR provenant de la vente de quotas UE d'émission.	Oui, dès lors que le produit est affecté à des activités à l'appui du développement.
<i>Prélèvement sur les opérations de change</i>	<i>Accroître les sommes affectées au financement du développement</i>	<i>Imposition par les gouvernements d'une taxe sur les opérations de change</i>	<i>Une taxe de 0.005 % sur les principales devises rapporterait 33 milliards USD par an.</i>	<i>Oui, dès lors que les fonds collectés sont affectés à l'aide au développement.</i>
Nouveaux mécanismes : (B) par émission d'obligations				
Facilité internationale pour le financement de la vaccination (IFFIm, 2006)	Financer les campagnes de l'Alliance GAVI.	Vente sur les marchés financiers internationaux d'obligations assises sur des engagements inaliénables d'APD à long terme de huit pays donateurs.	À la date de 2009, les sommes levées s'élevaient à 2.4 milliards USD, sachant que l'objectif est de mobiliser au total 4 milliards USD.	Oui, les versements effectués par les gouvernements pour couvrir les intérêts et le principal des obligations.
Nouveaux mécanismes : (C) par contributions volontaires				
Fonds mondial de solidarité numérique (2003)	Promouvoir la participation de tous à la société de l'information.	Rétrocession volontaire par les fournisseurs, publics ou privés, de 1 % du montant des contrats portant sur des biens et services relatifs aux TIC.	Depuis 2003, plus de 30 millions EUR ont été distribués entre 300 bénéficiaires.	Oui, mais uniquement les contributions émanant du secteur public.
ProductRED (2006)	Lever des fonds supplémentaires pour les activités du Fonds mondial en Afrique subsaharienne.	Octroi sous licence d'une marque commerciale que de grandes sociétés peuvent apposer sur les produits sur la vente desquels elles s'engagent à reverser une part de leurs bénéfices pour alimenter des programmes du Fonds mondial.	À ce jour, 134.5 millions USD ont été transférés au Fonds mondial.	Non, les fonds proviennent uniquement du secteur privé.

Tableau 1.1. **Aperçu de quelques mécanismes novateurs de financement** (suite)
Dispositifs au stade de projet en italiques

Initiative	Objet	Mode de fonctionnement	Fonds levés	Comptabilisation dans l'APD
<i>Contribution volontaire de solidarité sur les billets d'avion</i>	<i>Lever des fonds supplémentaires pour financer les activités d'UNITAID.</i>	<i>Décision personnelle des particuliers ou des entreprises d'apporter une contribution au développement lors de la réservation de billets d'avion.</i>	<i>Une contribution de 2 USD par billet pourrait rapporter jusqu'à 980 millions USD par an.</i>	<i>Non, les fonds proviennent uniquement du secteur privé.</i>
Nouveaux mécanismes : (D) garanties				
Garantie de marché (AMC, 2007)	Fournir une incitation au développement de nouveaux vaccins.	Engagement des donneurs d'acheter au fabricant des vaccins qui ont passé les tests avec succès pour un prix convenu, couvrant les coûts de développement.	Des engagements totalisant 1.5 milliard USD ont été souscrits par cinq donneurs et la Fondation Bill & Melinda Gates au titre d'une garantie de marché pour un vaccin antipneumococcique.	Oui, mais uniquement à la date où le gouvernement donneur paie le vaccin.
<i>Assurance indexée basée sur la météorologie</i>	<i>Atténuer la vulnérabilité des populations pauvres des zones rurales face à des phénomènes météorologiques extrêmes.</i>	<i>Fourniture aux agriculteurs, par un partenariat FIDA-PAM, d'une assurance indexée basée sur la météorologie.</i>	<i>Le dispositif est déjà expérimenté en Éthiopie, au Malawi, au Nicaragua, au Honduras et en Inde.</i>	<i>Oui, mais uniquement les contributions émanant du secteur public pour financer les primes d'assurance.</i>

Notes

1. Si le rapport APD/RNB a déjà atteint des niveaux supérieurs par le passé en raison de la croissance économique (et de l'inflation), le volume de l'APD, lui, n'a jamais représenté de telles sommes.
2. Certains des chiffres annoncés pour 2009 n'ont pu être confirmés avant la mise sous presse du présent ouvrage début 2010.
3. Le chiffre de 0.7 % était cité dans la Résolution 2626 de l'Assemblée générale des Nations Unies (en date du 24 octobre 1970, consultable à l'adresse www.un.org/french/documents/ga/res/25/fres25.shtml), laquelle invitait les pays développés à porter leur APD à 0.7 % de leur revenu national pour le milieu des années 70. En 2005, l'Union européenne a pour sa part fixé à ses États membres un objectif minimum individuel de 0.51 % du RNB (0.17 % pour les nouveaux États membres) à atteindre pour 2010, en tant qu'étape vers la cible de 0.7 % à l'échéance de 2015 (Source : http://europa.eu/legislation_summaries/development/general_development_framework/r12533_fr.htm, consulté le 21 octobre 2009).
4. C'est-à-dire d'un développement dont le rythme et la structure améliorent la capacité des pauvres, hommes et femmes, de participer à la croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit.

Bibliographie

- OCDE (2009a), *Une réponse des donateurs de l'OCDE membres et non membres du CAD face aux défis liés au développement mondial du fait de la crise : Plan d'action de la réunion à haut niveau du CAD*, OCDE, Paris, accessible à l'adresse www.oecd.org/document/22/0,3343,fr_2649_33721_42852517_1_1_1_1,00.html.
- OCDE (2009b), *Promoting Pro-Poor Growth: Employment*, OCDE, Paris, accessible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/63/11/43514554.pdf.
- OCDE (2009c), *Promoting Pro-Poor Growth: Social Protection*, OCDE, Paris, accessible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/63/10/43514563.pdf.
- OCDE (2009d), *Investir dans une cause commune – La coopération pour le développement dans un monde en mutation*, OCDE, Paris, accessible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/14/0/43854805.pdf.

Chapitre 2

Gérer l'aide en 2009 : Être à la hauteur de la situation

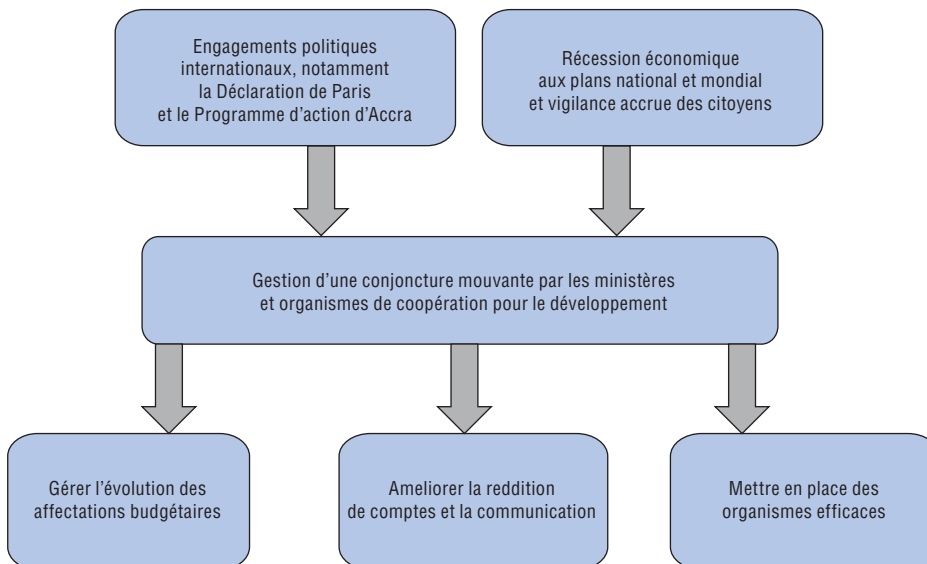
Quelles peuvent être les conséquences concrètes pour la gestion de l'aide, de la récession économique mondiale et la plupart des engagements pris par les donateurs d'accroître à la fois le volume et l'efficacité de l'aide ? On trouvera dans le présent chapitre une synthèse de ces retombées centrée sur trois grands aspects : faire face aux principaux changements (qu'il s'agisse d'augmentation ou de recul) affectant les volumes de l'aide ; améliorer la reddition de comptes et mettre en place des organismes plus efficaces. Quelques dispositions pratiques prises par certains membres du CAD en 2009 pour relever ces défis sont également présentées.

Les difficultés de la situation actuelle : gérer l'évolution des budgets, améliorer la reddition de comptes et accroître l'efficacité

Les membres du CAD se sont engagés à accroître à la fois le volume et l'efficacité de leur aide. Ils ont pris ces engagements les uns envers les autres mais aussi envers leurs pays partenaires et leurs propres contribuables. Dernièrement, la récession économique mondiale et l'incertitude qui pèse sur les finances ont accentué la pression pour que les responsables tiennent leurs promesses et fassent connaître les résultats obtenus avec les fonds publics utilisés. Pour les gestionnaires des organismes d'aide, ce cadre politique et économique s'accompagne d'importants problèmes pratiques (graphique 2.1). Le présent chapitre aborde trois de ces problèmes, à savoir :

1. **Gérer d'importants changements du volume de l'aide.** Certains gestionnaires doivent augmenter les dépenses tout en réduisant les coûts administratifs. D'autres sont confrontés à une baisse de leur budget global. Dans ces deux cas, les responsables doivent s'assurer que les pays bénéficiaires peuvent encore compter sur des apports d'aide fiables, c'est-à-dire sur une aide prévisible.
2. **Améliorer la reddition de comptes.** Les contribuables des pays donateurs veulent de plus en plus savoir à quoi sert leur argent et avec quelle efficacité il est géré. Les pays partenaires appellent aussi à une meilleure responsabilité mutuelle (donneurs et partenaires sont les uns et les autres comptables des effets sur le développement des actions entreprises).

Graphique 2.1. La gestion de l'aide en 2009 : contexte



3. **Mettre en place des organismes plus efficaces.** Un grand nombre de membres du CAD estiment que certains aspects de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra (annexe) sont difficiles à appliquer, souvent parce qu'ils nécessitent une réforme de leur structure institutionnelle ou du profil de leurs effectifs.

Les membres du CAD ont adopté différentes stratégies pour venir à bout de ces problèmes. Le présent chapitre s'appuie sur leur expérience afin de faire plus largement connaître les bonnes idées¹.

Gérer l'évolution des budgets de l'aide : croissance, coupes et prévisibilité

Accroître l'aide effectivement

Certains membres du CAD ont augmenté rapidement le budget de l'aide pour tenir leur engagement d'allouer 0.7 % du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). Cependant, l'exécution de budgets en hausse nécessite des effectifs suffisants équipés des compétences requises. Par exemple, l'Espagne vise à atteindre l'objectif de 0.7 % du RNB d'ici à 2012 mais l'examen que le CAD a consacré à son programme d'aide au développement montre que la capacité de mise en œuvre du système ne progresse pas au même rythme que le budget de l'aide en plein expansion. L'équipe chargée de l'examen a recommandé à l'Espagne d'augmenter les effectifs et d'élaborer une stratégie détaillée sur les différents instruments permettant d'utiliser ce supplément de crédits ainsi que sur les effectifs et les compétences nécessaires pour gérer efficacement le nouveau budget (OCDE, 2008a). En Autriche, le ministère des Affaires étrangères a créé l'Agence autrichienne de développement pour gérer les augmentations prévues de l'APD. Cependant, ces dernières ne se sont pas concrétisées et il n'est pas sûr que le système dispose d'une souplesse qui lui permette de réaffecter les ressources humaines en fonction des ressources financières disponibles (OCDE, 2009a). L'organisme australien d'aide au développement, AusAID, a augmenté ses effectifs de presque 50 % en quatre ans seulement (OCDE, 2008b). Cette évolution s'est accompagnée d'importants investissements afin d'intégrer et de former les nouveaux agents.

Pour les donateurs, prévenir l'aggravation de la fragmentation du système d'aide international est une autre difficulté liée à l'augmentation du volume de l'aide. La tentation de créer de nouveaux fonds verticaux² pour venir à bout de problèmes prioritaires est souvent forte mais elle peut entraîner une duplication ou une inefficacité des efforts et compliquer l'harmonisation. En raison de ces risques, certains donateurs (par exemple l'Espagne ou l'Italie) augmentent les fonds dépensés *via* les canaux multilatéraux existants. D'autres donateurs sont réservés quant à l'efficacité des organisations multilatérales et décident de centrer leurs programmes bilatéraux sur un problème particulier. Cependant, des initiatives, des fonds et des organisations sont encore régulièrement créés par la communauté des donateurs dans son ensemble.

Plus ils investissent dans le système multilatéral, plus les donateurs – et les contribuables – veulent s'assurer que leur contribution est utilisée efficacement. Cependant, la multiplication des évaluations bilatérales consacrées aux organisations multilatérales peut être source de fardeaux inutiles et favoriser la duplication des efforts. Il est plus efficace de travailler ensemble et des initiatives comme le Réseau pour l'évaluation des performances des organisations multilatérales (MOPAM) sont de nature à renforcer la collaboration. Certains donateurs appellent à présent à la mise en place d'un cadre unique

d'évaluation des organisations multilatérales approuvé et utilisé par l'ensemble des donateurs.

Anticiper le recul de l'aide

Si certains donateurs augmentent les volumes de l'APD, la récession économique mondiale impose une réduction du budget de l'aide au développement à un nombre grandissant de membres du CAD. Toute la difficulté est d'agir de façon responsable et prévisible. Par exemple, l'Irlande a réduit de près de 15 millions EUR son budget d'APD pour 2010 mais elle veillera à ce que cela n'affecte pas les engagements en cours pris auprès de ses partenaires dans le cadre des programmes bilatéraux par pays. En revanche, elle revoit à la baisse les plans de développement de ses activités bilatérales et elle diminuera une partie des financements prévus au profit des organisations multilatérales et des ONG (OCDE, 2009c). Le budget de l'aide de la Suède est généreux puisqu'il représente 1 % du RNB de ce pays mais en raison de la crise économique, le budget 2010 sera moins important en volume que le budget 2009. De ce fait, le gouvernement a décidé d'accélérer l'arrêt prévu de ses activités en Amérique latine, tout en préservant ses affectations en faveur de ses pays prioritaires, notamment en Afrique. De même, dans le cas des donateurs (comme l'Italie) qui soutiennent le système multilatéral ou certains organismes de façon importante, la baisse des contributions devra être communiquée à l'avance car elle peut avoir une incidence majeure sur les programmes d'activité de ces organismes.

Assurer souplesse et prévisibilité

Préserver à la fois la prévisibilité et la souplesse de l'aide constitue un véritable défi pour tous les donateurs. Les budgets et les programmes d'aide sont souvent approuvés annuellement par les Parlements des pays membres. Cependant, les donateurs doivent prendre des engagements pluriannuels envers leurs partenaires (et les tenir) afin que ceux-ci puissent planifier leurs activités. Il est donc essentiel de communiquer à l'avance les changements apportés aux budgets afin de donner aux pays partenaires le temps d'adapter en conséquence leurs propres budgets et programmes de travail.

Dans le contexte actuel d'incertitude économique, les mécanismes permettant de réaffecter les fonds à l'intérieur du système et de transférer des crédits d'un exercice sur l'autre peuvent être fort utiles. La législation néo-zélandaise permet à l'organisme d'aide au développement NZAID d'enregistrer un déficit de 10 % ou un excédent de 20 % maximum au cours d'un exercice donné à condition que le déséquilibre soit corrigé dans l'exercice suivant. Cette formule confère à NZAID bien plus de souplesse budgétaire que n'en ont bien d'autres donateurs et cette facilité s'est révélée être un outil de gestion précieux (OCDE, 2009d). Cependant, ce n'est pas le cas de tous les donateurs et certains doivent même obtenir l'approbation du Parlement pour effectuer des ajustements relativement mineurs ou des transferts entre canaux de financement. Cela ralentit le processus et empêchent les organismes d'avoir la souplesse nécessaire pour passer d'une ligne budgétaire à l'autre.

Améliorer la reddition de comptes – au plan intérieur comme à l'étranger

Dans les pays donateurs comme dans les pays partenaires, l'opinion publique veut savoir que l'aide a des effets positifs et que les ressources de l'aide sont optimisées, en particulier en ces temps d'austérité économique renforcée. Les gouvernements sont comptables de leurs actions devant leur électorat et devant les contribuables. Dans le

même temps, les pays partenaires souhaitent que s'établisse une plus grande responsabilité mutuelle. Dans ce contexte, il est essentiel de veiller à ce que la coopération pour le développement donne de bons résultats, de recenser ces derniers et de les faire largement connaître. Cela nécessite des systèmes de gestion et de communication efficaces axés sur les résultats.

Recourir à une gestion axée sur les résultats

Il faut du temps pour mettre en place une organisation qui soit véritablement gérée en fonction des résultats mais plus les membres du CAD se rapprochent de ce modèle plus il leur est facile de rassurer l'opinion publique sur l'efficacité de la coopération pour le développement. La gestion axée sur les résultats doit être présente à toutes les étapes de l'administration des projets et programmes, depuis la conception et la gestion au quotidien jusqu'au suivi, à l'examen et à l'évaluation effectués régulièrement. Le suivi doit servir à traiter les problèmes et à apporter les changements nécessaires. Certains pays donateurs comme les États-Unis et le Canada donnent la priorité à la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble de leurs activités et ont formé leurs ressources humaines à cette fin. D'autres s'emploient toujours à intégrer cette approche. Beaucoup estiment que la difficulté réside dans la conception d'une approche qui soit un véritable outil pour les gestionnaires et les agents sur le terrain et non une simple obligation qui s'applique à tous. Dans cet esprit, le Canada s'est récemment appliqué à fusionner certaines de ses procédures de gestion axée sur les résultats afin de créer un système rationalisé et facile à utiliser.

Identifier les résultats

L'évaluation est l'une des principales composantes de la gestion axée sur les résultats ; elle constitue aussi un mécanisme important de transparence et de reddition de comptes. La plupart des membres du CAD ont mis en place des bases solides pour l'évaluation et s'appuient sur Les Principes du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement (OCDE, 1991). Cependant, presque tous les membres du CAD veulent améliorer leurs évaluations et accroître le nombre des activités qu'ils mènent en commun. Pour appuyer ces efforts, le CAD est en train d'élaborer de nouvelles normes de qualité pour l'évaluation (encadré 2.1).

Encadré 2.1. Les normes de qualité du CAD pour l'évaluation du développement

L'évaluation est un outil essentiel de reddition de comptes et d'apprentissage permettant d'informer les responsables et le grand public des résultats obtenus du point de vue du développement. Pour avoir l'effet souhaité sur les responsables et les autres acteurs de la coopération pour le développement, il est essentiel que les évaluations soient de grande qualité et fondées sur des données rigoureuses.

Le Réseau du CAD sur l'évaluation du développement vise à accroître l'efficacité des programmes de développement international en promouvant des évaluations rigoureuses, informées et indépendantes. Le Réseau du CAD encourage la réalisation d'évaluations harmonisées et de grande qualité en mettant en permanence à jour son cadre normatif. Ce dernier comprend les critères du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement, un glossaire des principaux thèmes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats et différentes publications largement utilisés dans le cadre des activités d'évaluation et de formation.

Encadré 2.1. **Les normes de qualité du CAD pour l'évaluation du développement** (suite)

Le Réseau est en train d'élaborer des normes visant à améliorer la qualité de l'évaluation et à renforcer la contribution de cette dernière à l'efficacité du développement. Les normes fournissent des orientations aux responsables et aux praticiens de l'évaluation et peuvent être utilisées au cours des différentes étapes du processus. Elles couvrent l'ensemble de l'évaluation : depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre et à l'établissement de rapports. Les normes soulignent la nécessité de faire connaître les résultats une fois que les évaluations sont achevées. Elles peuvent aussi faciliter la comparaison d'évaluations portant sur des pays, des thèmes et des secteurs, soutenir les partenariats et la collaboration pour la réalisation d'évaluations conjointes et promouvoir l'utilisation mutuelle, par les partenaires pour le développement, des résultats de leurs évaluations respectives.

Une phase d'essai de trois ans a été approuvée en 2006 et les normes du CAD pour une évaluation de qualité ont été beaucoup utilisées au cours de cette période. Elles font à présent l'objet d'une révision fondée sur les contributions d'un large éventail de partenaires pour le développement (notamment des pays donateurs et des pays partenaires) aux travaux des ateliers organisés à New Delhi et à Auckland. Bien qu'initialement destinées aux membres du CAD, les normes peuvent être utiles à tous les partenaires pour le développement.

On trouvera à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/evaluationnetwork/documents l'avant-projet de normes et d'autres documents établis par le Réseau.

Faire connaître les retombées sur le développement

Il n'est pas facile de prouver que l'argent de l'aide est bien géré et qu'il est efficace, et de le faire largement savoir. L'une des difficultés tient au langage technique employé et aux subtilités du développement international. Les principes de la Déclaration de Paris peuvent être obscurs et, parce qu'ils sont axés sur les processus, il est difficile d'en évaluer l'application. Étant donné que les donateurs collaborent de plus en plus dans le cadre d'activités gérées par les pays, les nouvelles modalités de travail font qu'il peut n'être ni possible ni souhaitable d'imputer certains résultats à tel ou tel donneur. La tâche de communication s'en trouve compliquée un peu plus encore. Un nombre de plus en plus grand de donateurs, notamment l'Irlande, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède, commencent à expliquer à l'opinion publique que leurs activités spécifiques contribuent aux améliorations générales observées dans un pays partenaire. Cette approche permet aux donateurs de s'associer dans le cadre de programmes et de rendre compte conjointement des résultats obtenus et aussi de recourir à des indicateurs communs, souvent convenus avec les pays partenaires.

Comme le contribuable et le législateur ne s'intéressent qu'aux résultats et aux conséquences, et non aux processus, c'est sur ceux-ci que les activités de communication doivent porter en priorité. Plus l'équipe chargée de la communication est proche des équipes opérationnelles, plus elle est en mesure de rendre compte de résultats concrets. Dans le même temps, l'opinion publique doit aussi comprendre les modalités d'action du gouvernement ; c'est pourquoi il est essentiel d'expliquer pourquoi la coordination et le recours aux systèmes locaux sont importants, cela permet de situer les résultats globaux dans leur contexte plutôt que de rendre compte des réalisations de projets particuliers.

Beaucoup de donateurs ont conscience que la façon dont ils communiquent les résultats obtenus à leur opinion publique – soit en les attribuant à leur propre financement soit en les imputant à des approches mises en œuvre avec d'autres – est déterminante. Par exemple, les Pays-Bas ont recours à l'évaluation d'impact pour étudier les différentes mesures entraînant des changements positifs tangibles dans la vie des populations. Le rôle des ONG néerlandaises est pris en compte dans cette évaluation et les autorités reconnaissent ouvertement les échecs et tentent de les expliquer. Les responsables néerlandais préparent un rapport biennal sur les résultats à l'intention du Parlement, rapport qui s'appuie sur toutes ces sources pour mettre en lumière la contribution des Pays-Bas au progrès global du développement. Cette initiative est couplée à un investissement dans des activités de communication et de sensibilisation au développement visant à obtenir un changement de comportement de la part des citoyens.

Créer des organismes capables d'acheminer une aide efficace

La mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide (annexe) suppose des effectifs et des structures appropriés, gérés de manière adéquate. Selon le rapport 2009 de l'OCDE intitulé *La gestion de l'aide* (OCDE, 2009e), la mise en œuvre des Principes de la Déclaration de Paris s'accompagne de trois enjeux d'ordre institutionnel : la décentralisation, la gestion des ressources humaines et l'adaptation des procédures. La structure de l'organisme lui-même peut jouer un rôle positif important. Alors que bon nombre de membres ont lancé des réformes institutionnelles depuis la signature de la Déclaration de Paris, beaucoup cherchent encore à déterminer si les nouvelles procédures et les nouvelles stratégies en matière de ressources humaines améliorent l'efficacité institutionnelle et en fin de compte, les résultats obtenus en matière de développement.

Obtenir les effectifs nécessaires et les compétences requises

Si les bureaux dans les pays partenaires disposent d'équipes solides, les donateurs peuvent renforcer le rôle de ces bureaux. L'efficacité en matière de planification et d'approbation des projets s'en trouve également accrue. La plupart des membres du CAD ont commencé à augmenter les effectifs des bureaux locaux dans le cadre de la procédure de décentralisation. Les disparités sont énormes : par exemple, l'Allemagne, la Commission européenne, le Danemark et la Suisse comptent environ 70 % de leur personnel sur le terrain tandis que la Nouvelle-Zélande et le Portugal emploient au moins 70 % de leurs agents dans les services centraux (OCDE, 2009e). Les donateurs de plus petite taille ont besoin d'une masse critique de collaborateurs pour leurs services centraux et ont généralement poussé moins loin la décentralisation. Le coût supplémentaire que représente l'affectation de personnels à l'étranger peut souvent faire obstacle à la décentralisation. En Suède, le Parlement alloue des fonds supplémentaires tout spécialement pour couvrir ces dépenses. Au Canada, les enseignements tirés d'une décentralisation ratée servent aujourd'hui à garantir une meilleure planification du processus. En Espagne, les règles régissant le recrutement des fonctionnaires empêchent les agents de circuler entre les services centraux et le terrain, ce qui réduit considérablement la souplesse du système. Certains organismes ont recours à des incitations pour convaincre les agents d'accepter des affectations difficiles ou impopulaires, par exemple des promotions, une aide personnelle plus importante ou des primes. D'autres ont davantage recours à des agents recrutés sur place dans le pays partenaire. Par exemple, la qualité et la connaissance du pays dont font preuve les agents d'Irish Aid recrutés localement sont considérées comme des atouts essentiels par les

partenaires de l'agence (OCDE, 2009c). Les agents recrutés sur place par le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni peuvent être affectés à d'autres postes et faire carrière au sein du DFID. Cependant, bon nombre de membres du CAD n'autorisent toujours pas les non-ressortissants à occuper des postes de niveau intermédiaire ou de direction.

Le recours accru à des approches générales fondées sur les programmes (par opposition à la mise en œuvre de projets déterminés) contribue à réduire les coûts de transaction pour les pays partenaires et améliore la coordination et l'alignement. Dans la pratique cependant, la gestion des programmes prend beaucoup de temps, en particulier au début, et elle nécessite aussi des compétences particulières. Selon certains examens par les pairs, les réductions de personnel peuvent être dangereuses au moment de l'adoption d'approches fondées sur les programmes. En revanche, des investissements supplémentaires sont souvent nécessaires pour mettre en place les capacités et les compétences voulues. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont investi dans la formation de leurs personnels dans le domaine de la gestion des finances publiques³ et de la gestion des approches sectorielles ;⁴ la Suède organise des formations dans le domaine des approches fondées sur les programmes. Le Canada, la Commission européenne, le Danemark et la France ont formé leurs agents à l'application concrète des principes de l'efficacité de l'aide. Dans l'ensemble, les donateurs estiment que la demande de formation pratique, non théorique, est forte.

Changer la façon dont les organismes travaillent

L'application des principes énoncés dans la Déclaration de Paris nécessite de nombreux changements dans la façon dont les donateurs travaillent. Il s'agit notamment d'associer les pays partenaires à la planification et à l'examen du programme, de réformer les règles de la passation de marchés,⁵ de délier l'aide (chapitre 1), d'améliorer la coordination entre donateurs, d'accroître la délégation des compétences (le pouvoir de prise de décision est délégué à un niveau hiérarchique inférieur) et de réduire les longues chaînes d'autorisation. L'Agence de coopération internationale du Japon (JICA) a commencé à simplifier la planification en réalisant une enquête sur les besoins de chaque pays plutôt que plusieurs études sur les dons, les prêts et la coopération technique. Les Pays-Bas ont rationalisé et simplifié leur système de planification et de suivi. Certains donateurs ont également investi en vue de coordonner leurs différentes agences au niveau local, ce qui est souvent indispensable pour assurer une véritable harmonisation (l'un des principes majeurs du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide – voir annexe) et peut contribuer à réduire les coûts de transactions pour les pays partenaires. Plusieurs donateurs dont plusieurs organismes ou ministères sont associés à la coopération pour le développement cherchent le moyen d'améliorer la coordination sur le terrain. La délégation de compétences, y compris dans les domaines de la planification de projets, de la gestion et des autorisations financières, a beaucoup aidé certains donateurs à renforcer le ciblage sur les activités de terrain et à accroître l'efficacité de leurs opérations. Par exemple, le renforcement des opérations sur le terrain en Afghanistan par le Canada ont permis à ce pays d'être un partenaire plus souple, plus réactif et plus efficace.

Mettre en place une structure institutionnelle efficace

Un grand nombre d'organismes de membres du CAD ont été soumis à des restructurations. L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) par exemple, a été restructurée en 2008 afin d'être mieux à même d'appliquer les

principes de l'efficacité de l'aide. La réforme la plus importante a consisté à regrouper les équipes pays en fonction des types d'aide consentis et non plus en fonction des zones géographiques. Ces services seront liés par des réseaux d'agents, destinés à favoriser l'échange de connaissances et de données d'expérience entre les groupes d'équipe. Au Japon, du fait de la fusion de deux organismes en 2008, l'Agence japonaise de coopération internationale est chargée de la mise en œuvre de la quasi-totalité de l'APD japonaise et elle est à présent la plus grande agence bilatérale d'aide au développement au monde. Cette opération devrait réduire la fragmentation de l'aide, les lourdeurs administratives et les coûts de transaction et accroître les synergies entre les dons, les prêts et la coopération technique. Cependant, quelle que soit la façon dont un donneur décide de structurer son système de coopération pour le développement, voire ses organismes d'aide, la coordination et la communication sont les maîtres mots d'un changement structurel réussi.

Conclusion

Alors que les décideurs continuent d'affiner leur politique et de définir la mission des organismes d'aide au développement, les responsables de ces organismes doivent trouver les moyens de traduire les orientations dans les faits. Il ressort de notre brève analyse des trois thèmes que sont la gestion de l'évolution des budgets, l'amélioration de la reddition de comptes et la mise en place d'organismes efficaces, qu'il existe à l'évidence un potentiel important et une forte demande parmi les membres pour l'apprentissage mutuel à partir des enseignements tirés de l'expérience en matière de gestion du changement. Le CAD offre un cadre propice à de tels échanges.

Notes

1. Lors d'un séminaire de l'OCDE organisé en mai 2009, les participants de haut niveau ressortissants de pays membres du CAD ont estimé qu'il serait souhaitable de consacrer davantage de temps au débat et à l'échange de données d'expérience sur les problèmes pratiques de gestion de l'aide, en particulier en ce qui concerne la gestion des programmes et des organismes en vue d'une plus grande efficacité de l'aide et du développement.
2. Un fonds vertical, ou un programme vertical mondial, est une initiative internationale qui fournit d'importants financements aux pays en développement pour venir à bout d'un problème particulier par le biais d'un canal particulier. On peut citer par exemple l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI).
3. La gestion des finances publiques englobe toutes les phases du cycle budgétaire, dont la préparation du budget, la passation de marchés publics, le contrôle et l'audit interne, les modalités de suivi et de compte rendu ainsi que les audits externes – l'objectif étant d'affecter les ressources en fonction des besoins prioritaires et d'offrir des services publics de manière efficiente et efficace (OCDE, 2003).
4. L'approche sectorielle suppose que les donateurs fournissent des financements suffisants au profit de la politique sectorielle et des programmes de dépenses du gouvernement partenaire (par exemple santé ou éducation). Elle présente certains avantages potentiels par rapport aux projets isolés, par exemple une plus grande appropriation et maîtrise des opérations par le gouvernement partenaire, une plus grande transparence et une meilleure prévisibilité des apports d'aide, une harmonisation accrue entre donateurs et une réduction des coûts de transaction.
5. La passation de marchés couvre l'ensemble des activités à entreprendre pour acquérir un bien ou assurer un service. Celles-ci vont de l'identification initiale des besoins, à la gestion des contrats et à l'évaluation des performances (définition tirée de : www.dfid.gov.uk/Global-Issues/How-we-fight-Poverty/Government/Public-Financial-Management-and-Accountability/Aid-effectiveness-procurement1/, vu le 20 octobre 2009).

Bibliographie

- OCDE (1986), « Glossaire des termes utilisés dans les évaluations », dans *Méthodes et procédures d'évaluation de l'aide. Un recueil des pratiques et expériences des donateurs*, OCDE, Paris.
- OCDE (1991), *Principes du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement*, OCDE, Paris.
- OCDE (2000), *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axées sur les résultats*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003), *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité. Document sur les bonnes pratiques : une référence du CAD*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008a), *Espagne, Comité d'aide au développement (CAD), Examen par les pairs*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008b), *Australie, Comité d'aide au développement (CAD), Examen par les pairs*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008c), *Finlande, Comité d'aide au développement (CAD), Examen par les pairs*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008d), *Norvège, Comité d'aide au développement (CAD), Examen par les pairs*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009a), *Autriche, Comité d'aide au développement (CAD), Examen par les pairs*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009b), *Suisse, Comité d'aide au développement (CAD), Examen par les pairs*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009c), *Irlande, Comité d'aide au développement (CAD), Examen par les pairs*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009d), *Séminaire du CAD – La gestion de l'aide : Tour d'horizon des pratiques des donateurs*, Projet de rapport de synthèse du séminaire, OCDE Paris.
- OCDE (2009e), *La gestion de l'aide : Pratiques des pays membres du CAD*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009f), *Suède, Comité d'aide au développement (CAD), Examen par les pairs*, OCDE, Paris.

Chapitre 3

Les systèmes nationaux – raisons justifiant leur utilisation par les donateurs

Pour que l'aide soit efficace, les donateurs doivent respecter la maîtrise que les pays partenaires exercent sur leurs propres politiques et pratiques de développement. Autrement dit, ils doivent notamment utiliser les systèmes administratifs nationaux pour acheminer l'aide. Plusieurs décennies d'expérience du développement montrent qu'en évitant de passer par les stratégies et dispositifs nationaux, on affaiblit l'aptitude des pays à déterminer leur propre avenir.

Malgré cela, nombre de donateurs hésitent à recourir à cette approche par crainte que les ressources financières soient mal utilisées ou que l'impact de l'aide sur le développement ne leur soit pas imputé. Le présent chapitre met en lumière les avantages à long terme et les risques de l'utilisation des systèmes nationaux et présente dans leurs grandes lignes les efforts entrepris par les donateurs et les pays partenaires pour à la fois renforcer et utiliser ces systèmes.

Les engagements internationaux en vigueur concernant l'utilisation des systèmes nationaux

Si la coopération pour le développement peut améliorer les conditions de vie des populations, elle est souvent critiquée pour son inefficacité et son caractère redondant, et pour le motif qu'elle retarde en fin de compte l'autonomie des gouvernements des pays partenaires. Il est indubitable que les anciennes modalités d'acheminement de l'aide – par exemple, les donateurs créent leurs propres mécanismes de mise en œuvre au lieu d'utiliser les systèmes des pays partenaires – risquent de porter atteinte à la viabilité des efforts de développement. En ignorant les systèmes officiels existants, ces systèmes parallèles peuvent contribuer à prolonger la dépendance d'un pays à l'égard des donateurs. En évitant de passer par les organes de décision d'un pays, on risque d'affaiblir ces institutions et partant, on diminue l'obligation pour le gouvernement de rendre des comptes aux citoyens. Ces inconvénients doivent être pris en considération avec les problèmes rencontrés par les donateurs lorsqu'ils s'efforcent de recourir davantage aux systèmes nationaux pour l'acheminement de l'aide.

Les engagements internationaux en vigueur concernant l'utilisation des systèmes nationaux mettent en relief les enseignements que la communauté des donateurs tire de plusieurs décennies d'expérience. La Déclaration de Paris de 2005 et le Programme d'action d'Accra de 2008 (annexe) font obligation aux donateurs de recourir plus systématiquement aux systèmes nationaux et d'aider les pays partenaires à renforcer leurs systèmes – qu'ils concernent la gestion financière, la passation des marchés ou les statistiques – et à gérer l'assistance technique (encadré 3.1). Les pays partenaires se sont, pour leur part, engagés à renforcer leurs propres systèmes pour encourager les donateurs à les utiliser (Manning, 2007).

Encadré 3.1. Le Programme d'action d'Accra et l'utilisation des systèmes nationaux

Lors du Forum de haut niveau d'Accra, qui s'est tenu en septembre 2008, les donateurs sont convenus (annexe) de :

- recourir aux systèmes nationaux comme solution de première intention pour les programmes d'aide à l'appui d'activités gérées par le secteur public ;
- expliquer ouvertement pourquoi ils décident de ne pas utiliser les systèmes nationaux ;
- soutenir des programmes de réforme pilotés par les pays partenaires ;
- élaborer des plans internes pour l'utilisation des systèmes nationaux ;
- acheminer au moins 50 % de l'aide d'État à État en utilisant les mécanismes financiers des pays (systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés).

Les donateurs et leurs partenaires sont également convenus d'évaluer conjointement la qualité des systèmes nationaux. L'OCDE/CAD est fermement déterminée à mesurer les progrès réalisés dans ce domaine (voir ci-après).

Les auteurs du présent chapitre définissent ce que l'on entend par « systèmes nationaux » et examinent la mesure dans laquelle les donateurs y ont recours. Ils analysent les raisons pour lesquelles les donateurs peuvent être réticents à les utiliser davantage et présentent toute une gamme d'arguments expliquant pourquoi il est important de passer par ces dispositifs. Enfin, ils présentent quelques mesures encourageantes mises en œuvre par les donateurs pour accroître l'utilisation des systèmes nationaux et dressent une liste d'autres dispositions que les membres du CAD et les gouvernements des pays en développement devraient prendre pour renforcer et étendre encore l'utilisation des systèmes nationaux.

Qu'entend-on par systèmes nationaux et comment peut-on les utiliser ?

Dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, les « systèmes nationaux » comprennent les dispositifs et procédures en vigueur à l'échelon national en matière de gestion des finances publiques, de passation des marchés, d'audit, de suivi et d'évaluation, et d'analyse sociale et environnementale. C'est ainsi que dans le cas de la gestion des finances publiques, les systèmes nationaux de gestion des fonds sont ceux qui ont été institués en vertu de la législation générale du pays et qui sont administrés par les pouvoirs publics. En dehors des systèmes administratifs classiques, les systèmes nationaux englobent également les systèmes statistiques, les travaux d'analyse et la gestion de l'assistance technique (encadré 3.2).

Encadré 3.2. **Statistiques : elles sont partout indispensables**

Tous les pays ont besoin de statistiques. Des données fiables et à jour sont capitales, dans le cadre de l'élaboration des politiques, pour identifier les problèmes, orienter la conception et le choix de la politique à suivre, établir des prévisions, suivre la mise en œuvre des politiques et évaluer leur impact. La ventilation des données (par sexe, région, statut socio-économique, par exemple) a aussi son importance. Or, dans de nombreux pays en développement, les systèmes statistiques nationaux ne sont pas dotés de financements prévisibles et suffisants pour que des programmes de travail puissent être régulièrement mis en œuvre. C'est pourquoi, ces pays doivent parfois s'en remettre à des enquêtes menées à l'instigation des donateurs pour disposer des données qui permettront d'étayer les débats d'orientation au plan national. Toutefois, ces enquêtes *ad hoc* et souvent conduites par les donateurs ne tiennent pas toujours compte des priorités de la stratégie nationale de développement des pays considérés.

Le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) – dont le Secrétariat est hébergé au sein de la direction de la coopération pour le développement de l'OCDE – s'emploie à promouvoir la conception, la mise en œuvre et le suivi de stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS). Une SNDS est un projet arrêté au plan national qui définit quel devrait être l'état d'avancement du système statistique à un horizon de cinq à dix ans et qui fixe les grandes étapes à franchir pour réaliser ce projet. Elle fournit un cadre à la fois détaillé et global permettant d'évaluer en permanence les besoins et les priorités évolutifs des utilisateurs des statistiques, et de renforcer les capacités pour répondre à ces besoins d'une façon plus coordonnée, synergique et efficace. La SNDS offre aussi un cadre pour mobiliser, exploiter et démultiplier les ressources (à la fois nationales et internationales) et constitue la base d'une gestion stratégique, axée sur les résultats et efficace, du système statistique.

Encadré 3.2. **Statistiques : elles sont partout indispensables** (suite)

Ces dernières années, la SNDS est devenue la référence pour la mise en place de capacités statistiques viables dans les pays partenaires. À la mi-2009, quelque 70 % des emprunteurs auprès de l'Association internationale de développement* et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avaient entrepris soit de concevoir, soit de mettre en œuvre une stratégie statistique. Le soutien à ces stratégies doit être maintenu pour que les priorités que les pays partenaires se sont fixées puissent être respectées dans le cadre de leurs propres stratégies nationales de développement.

* L'Association internationale de développement est la branche de la Banque mondiale qui aide les pays les plus démunis en leur offrant des prêts sans intérêt et des dons pour financer des programmes visant à stimuler la croissance économique et à améliorer les conditions de vie.

Les donateurs utilisent les systèmes nationaux lorsque les ressources financières ou les services qu'ils offrent, sont gérés conformément aux procédures des pays partenaires et mis en œuvre par l'administration nationale. Ainsi, l'utilisation des systèmes nationaux pour ce qui est de la communication de l'information financière suppose que les donateurs ne créent pas de systèmes de comptabilité distincts pour répondre aux obligations qui leur sont faites en matière de notification et qu'ils ne créent pas non plus de tableaux de comptes distincts pour constater l'emploi des ressources qu'ils ont allouées. Au lieu de cela, ils utilisent les systèmes de notification et les tableaux de comptes propres au pays partenaire. Pour prendre un autre exemple, l'utilisation des systèmes nationaux pour la mise en œuvre de projets et de programmes implique que les biens et les services nécessaires soient achetés conformément aux procédures nationales de passation des marchés prévues par la législation propre au pays partenaire.

Il arrive souvent que seules quelques composantes d'un système national soient effectivement utilisées. Le tableau 3.1 recense quelques unes de ces composante clés. Par exemple, les donateurs offrent leur aide « sur plan » – autrement dit, l'aide est intégrée aux plans stratégiques des organismes dépensiers – mais sous réserve d'audit. En d'autres termes, les donateurs exigent des contrôles spécifiques supplémentaires concernant l'utilisation des fonds. Si ces dispositions sont dans certaines situations des garde-fous

Tableau 3.1. **Principaux aspects de l'acheminement de l'aide par le biais des systèmes nationaux**

Terme	Définition
Planification	Intégration des dépenses au titre de l'aide-programme et de l'aide-projet dans la planification stratégique des organismes dépensiers et dans les documents explicatifs concernant les objectifs qui sous-tendent les soumissions budgétaires.
Budget	Financements extérieurs, y compris le financement des programmes et projets ; l'utilisation prévue des fonds est précisée dans les documents budgétaires.
Parlement (ou « par le biais du budget »)	Les financements extérieurs apparaissent dans les recettes et les affectations approuvées par le Parlement.
Trésor	Les financements extérieurs sont versés dans les comptes de recettes généraux et sont gérés par l'intermédiaire des systèmes public.
Comptabilité	Les financements extérieurs sont enregistrés et comptabilisés dans le système comptable de l'administration, conformément au système public de classification.
Audit	Les financements extérieurs sont contrôlés par les services d'audit publics.
Rapport	Les financements extérieurs sont présentés dans les rapports <i>ex post</i> par le gouvernement.

Source : Collaborative African Budget Initiative (CABRI) et Partenariat stratégique pour l'Afrique (PSA), *Rapport de synthèse : la budgétisation de l'aide*, CABRI, Pretoria (2008).

utiles à court terme, elles risquent de court-circuiter les systèmes des pays partenaires et d'affaiblir les chaînes de responsabilité nationales. Or, cela accroît les coûts à la charge des pays partenaires. Les donateurs peuvent aussi faire en sorte que leur aide passe par le système législatif du pays partenaire. Lorsque l'aide est intégrée aux recettes et crédits budgétaires approuvés par le Parlement, elle est dite « sous tutelle du Parlement ». La reddition intérieure de comptes s'en trouve renforcée puisque les membres du Parlement connaissent le montant de l'aide reçue et son origine (CABRI et PSA, 2008).

L'une des principales manières d'utiliser les systèmes nationaux consiste pour un donneur à fournir un « soutien budgétaire ». Dans ce cas, l'argent de l'aide n'est pas lié à des projets ou à des postes de dépenses spécifiques. Il transite au contraire par les systèmes administratifs propres au pays partenaire. Le soutien budgétaire s'accompagne de conditions et de procédures concernant le dialogue entre les pays partenaires et les donateurs, les efforts déployés par les donateurs pour harmoniser leurs programmes d'aide et les aligner sur les priorités nationales ainsi que l'assistance technique destinée à renforcer les systèmes administratifs des pays partenaires (OCDE, 2006). La décision que prennent les donateurs de recourir au soutien budgétaire va de pair avec les engagements pris par les pays partenaires de renforcer leurs systèmes de gestion des finances publiques pour assurer la crédibilité de la planification, du budget, de la comptabilité, de la vérification des comptes et du reporting.

Si les modalités d'aide sont bien conçues, il est possible dans tous les cas (y compris dans celui de l'aide-projet) d'utiliser les systèmes nationaux. Cependant, dans les faits, de nombreux projets s'appuient encore sur des dispositifs parallèles ou ne font que partiellement appel aux systèmes nationaux. La situation peut-être due, par exemple, à des goulets d'étranglement liés aux capacités ou à des contraintes côté donateurs qui empêchent de recourir totalement aux systèmes nationaux. Le financement de projets conduit, en général, à la création d'unités distinctes de mise en œuvre de projets et à l'utilisation de systèmes parallèles ou bien au recours à des organisations non gouvernementales chargées de réaliser des activités qui pourraient autrement être menées à bien par les pouvoirs publics. C'est ainsi que dans le cadre de l'aide-projet, les donateurs utilisent souvent l'aide pour soutenir une activité spécifique et conservent le contrôle du financement et de la gestion du projet.

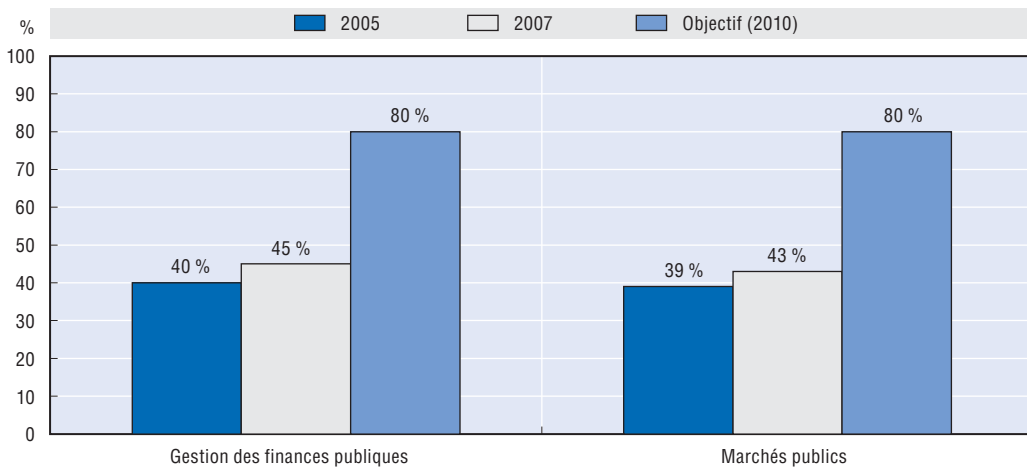
Sommes-nous sur le point d'atteindre nos objectifs en ce qui concerne l'utilisation des systèmes nationaux ?

Il apparaît que les systèmes nationaux restent sous-utilisés par les donateurs. Des progrès ont été accomplis sur le plan du renforcement des systèmes nationaux - depuis 2005, 36 % des pays partenaires ont amélioré leur score s'agissant de la gestion des finances publiques. Cependant à ce jour, peu de progrès ont été marqués sur le front de l'utilisation de ces systèmes même s'il faut du temps entre le moment où la qualité des systèmes nationaux s'améliore et celui où les donateurs y ont davantage recours. De fait, il ressort du graphique 3.1 que 45 % seulement de l'aide aux 54 pays en développement couverts par l'Enquête 2008 passe par les systèmes nationaux de gestion des finances publiques (l'objectif est de 80 %) (OCDE, 2008)*.

* La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) indique clairement que l'utilisation par les donateurs des systèmes nationaux de passation de marchés et de gestion des finances publiques doit être subordonné à la qualité des ces systèmes. De ce fait, toute amélioration de l'utilisation des systèmes nationaux doit aller de paire avec l'adoption de mesures visant à les consolider.

Graphique 3.1. Les donateurs s’acquittent-ils de l’engagement qu’ils ont pris dans la Déclaration de Paris concernant l’utilisation des systèmes des pays partenaires ?

Aide transitant par les systèmes des pays partenaires
(en pourcentage de l’aide totale versée par les donateurs au secteur des administrations publiques)



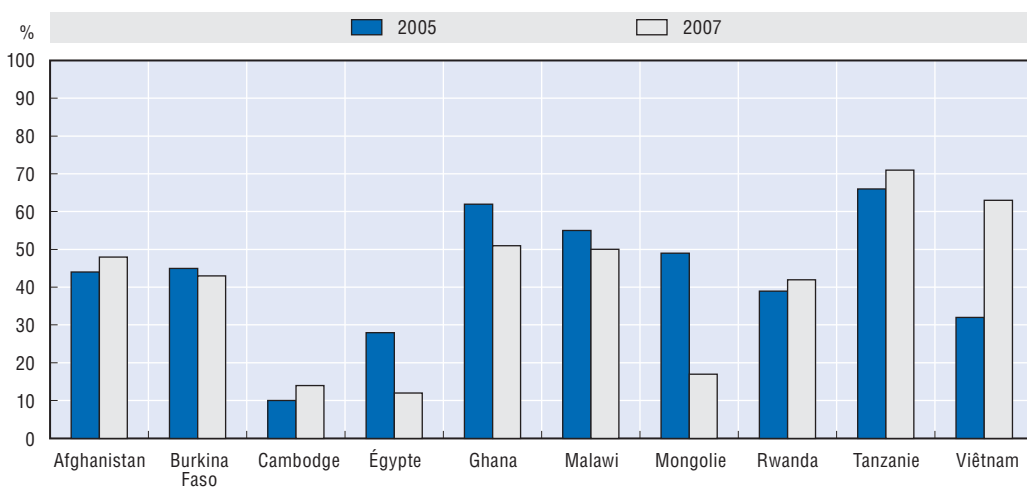
Source : OCDE (2008a), Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/800601524033>

Les résultats de l’Enquête révèlent également l’existence d’un faible degré de corrélation entre la qualité d’un système national et son utilisation par les donateurs. Pour certains pays, comme le Ghana, l’Enquête 2008 indique une diminution de la proportion de l’aide passant par les systèmes nationaux de gestion des finances publiques (de 61 % à 51 %) alors que la qualité de ces systèmes s’est améliorée (graphique 3.2). Cette constatation tend à montrer que la décision que prennent les donateurs d’utiliser les systèmes nationaux ne repose pas uniquement sur la solidité de ces systèmes.

Graphique 3.2. Utilisation des systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires (exemples de pays sur les 54 couverts par l’Enquête), 2005 et 2007

Aide transitant par les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires
(en pourcentage de l’aide totale versée par les donateurs au secteur des administrations publiques)



Source : OCDE (2008a), Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/800604555435>

Il semblerait que les progrès accomplis sur la voie de l'utilisation des systèmes nationaux dans un secteur comme celui de la santé soient également limités. C'est ainsi qu'au Mali où les mécanismes de décision et de mise en œuvre en matière de santé ont pourtant été renforcés, le degré d'utilisation de ces systèmes est très variable selon les donateurs. Selon une étude conduite par l'Équipe CAD/OCDE de projet sur la santé en tant que secteur de référence (TT HATS) (TT HATS, 2009), les représentants des pouvoirs publics maliens estiment aussi que lorsque des questions se posent quant à la qualité d'une composante du système d'un pays, les donateurs décident trop rapidement de ne pas passer par ce système au lieu d'examiner les moyens de le renforcer. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de gérer l'assistance technique.

Pourquoi les donateurs hésitent-ils à utiliser les systèmes nationaux ?

Des analyses conduites par l'OCDE font apparaître que dans la majorité des cas, les donateurs décident de ne pas utiliser les systèmes nationaux pour éviter quatre grands types de risques auxquels ils ont le sentiment d'être exposés. Ils peuvent ainsi considérer que :

1. l'aide sera mal gérée ou mal utilisée (« risque fiduciaire ») ;
2. l'aide sera détournée au profit de la réalisation d'autres objectifs et ne contribuera donc pas à promouvoir le développement (« risque pour le développement ») ;
3. les efforts déployés par les différents donateurs ne seront pas reconnus si les pays partenaires gèrent leurs propres fonds ; et (que) leur réputation sera ternie si les objectifs de développement ne sont pas atteints, même si cet échec n'est pas imputable à leur action individuelle mais résulte de facteurs échappant au contrôle financier d'un seul donneur (« risque pour la réputation ») ;
4. la décision d'utiliser les systèmes nationaux retardera la mise à disposition des fonds, notamment dans les États fragiles ou dans les situations d'urgence (« risque de retard »).

Le degré de tolérance des donateurs vis-à-vis des différents risques peut varier en fonction de leurs cadres juridiques, de leurs engagements politiques ou de leurs incitations internes. C'est ainsi que certains donateurs considèrent le risque pour le développement comme étant plus important que le risque fiduciaire tandis que d'autres essaient d'éviter le risque pour la réputation plus que le risque de retard dans la mise à disposition de l'argent de l'aide. Si l'on veut trouver un juste équilibre dans tous ces domaines, il est absolument indispensable que les praticiens de l'aide, les sceptiques à l'égard de l'aide et le grand public comprennent mieux les incidences de l'utilisation des systèmes nationaux, les risques liés tant à l'utilisation qu'à la non-utilisation des systèmes d'un pays partenaire et comment un partenariat fondé sur un soutien mutuel peut aider à concrétiser les engagements énoncés dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'action d'Accra.

Pourquoi ne faut-il pas avoir peur de recourir aux systèmes nationaux ?

Les risques que peut comporter l'utilisation de systèmes nationaux doivent être mis en balance avec les avantages correspondants. Or, ces derniers sont souvent mal appréhendés ou peu connus. Cela s'explique notamment par le fait que les avantages à attendre sont d'ordre institutionnel, qu'ils ne se feront sentir qu'à long terme et qu'ils ont un caractère diffus alors que les risques fiduciaires sont perçus d'une manière beaucoup plus concrète et qu'ils sont susceptibles de générer des pressions plus fortes de la part des pouvoirs publics désireux de les éviter. De plus, la question de l'utilisation des systèmes

administratifs propres à un pays est très technique et par conséquent difficile à exposer à un public élargi (OCDE 2008b). Il semblerait aussi que les donateurs ont le sentiment que les avantages à attendre à plus long terme de l'utilisation des systèmes nationaux seront imputés dans une large mesure à l'action d'autres donateurs, et non à celle du donneur qui a entrepris le premier d'utiliser ces systèmes et qui peut encourir des frais à court terme alors qu'il offre au fond un bien public aux autres donateurs (Knack et Eubank, 2009). Il est donc absolument indispensable qu'un large éventail de parties prenantes dans les pays donateurs parvienne à mieux comprendre les avantages qu'offre à plus long terme l'utilisation des systèmes nationaux. Un certain nombre d'avantages clés sont présentés brièvement dans la présente section.

L'utilisation de ces systèmes permettra d'éviter leur perte

L'utilisation par les donateurs des institutions et systèmes mis en place par un pays partenaire aide à renforcer la capacité à long terme de ce pays à concevoir et à mettre en œuvre ses propres politiques et à en rendre compte – tant au Parlement qu'aux citoyens. Les évaluations du soutien apporté par les donateurs aux réformes du secteur public confirment qu'en acheminant l'aide au moyen des systèmes nationaux, on renforce les processus budgétaires et on améliore les systèmes administratifs et financiers du pays partenaire (Groupe d'évaluation indépendant, 2008). Une évaluation conjointe du soutien budgétaire général a fait apparaître que la budgétisation de l'aide contribuait dans une large mesure à faire en sorte que les instances gouvernementales prennent plus au sérieux le processus budgétaire. Auparavant, l'argent de l'aide était « invisible » pour les décideurs des ministères chargés du budget.

La crainte d'une mauvaise utilisation des crédits d'aide qu'éprouvent les donateurs peut les pousser à centrer l'attention sur le renforcement des processus nationaux de manière à combattre la corruption (Wescott, 2008; et chapitre 7). Même si les risques fiduciaires demeurent élevés dans certains pays, il ressort des évaluations que les efforts déployés pour réduire la corruption ont de meilleures chances d'aboutir lorsqu'ils portent principalement sur la mise en place de systèmes nationaux destinés à réduire les possibilités de corruption, plutôt que sur la création de systèmes parallèles (Groupe d'évaluation indépendant, 2008). Il convient également de noter que les projets isolés n'empêchent pas la corruption. Si la gestion et la mise en œuvre de projets isolés présentent des avantages en ce qui concerne les chaînes de responsabilité et de décision, ces projets dépendent d'une petite équipe de personnes et le degré de risque (ainsi que l'échec ou le succès d'un projet) peut dépendre autant des personnes que de l'administration dans son ensemble. Si la mise en place de systèmes parallèles peut sembler, dans un premier temps, être un bon moyen de promouvoir une gestion efficace des projets, force est de constater que lorsque les projets se terminent, il en est également fini des bonnes pratiques et de l'apprentissage, de sorte que les avantages offerts par ces structures sont de très courte durée. La réforme des institutions nationales est donc une solution plus difficile à mettre en œuvre mais finalement plus efficace et **durable** (Banque mondiale, 2009).

Des administrations plus responsables

Dans la plupart des cas, les gouvernements sont tenus de rendre compte au Parlement et aux citoyens de la manière dont les ressources nationales sont affectées au développement économique et social. Lorsque les donateurs ne passent pas par les

systèmes officiels, les responsabilités ont tendance à devenir plus diffuses, notamment si les crédits sont gérés dans des unités de mise en œuvre de projets. Ces unités sont alors tenues de rendre des comptes aux donateurs et non aux citoyens s'agissant des services fournis. Ainsi, lors d'une récente évaluation fiduciaire réalisée en Ouganda, la Banque mondiale a insisté sur le fait que l'utilisation des systèmes de contrôle interne des pays partenaires permet de délimiter clairement les responsabilités en ce qui concerne l'acquisition et le paiement des biens et services : les ministères sectoriels s'acquittent de la fonction de passation des marchés tandis que le ministère des Finances effectue les paiements aux fournisseurs (Banque mondiale, 2009). C'est en définitive au gouvernement du pays partenaire, et non pas au donneur, qu'il appartient de répondre de la performance.

Un acheminement de l'aide moins fragmenté

Lorsque les donateurs utilisent les systèmes nationaux, l'acheminement de l'aide a tendance à être moins fragmenté dans la mesure où les donateurs alignent leur soutien sur les politiques du gouvernement du pays partenaire. Cela est notamment le cas lorsque les donateurs recourent aux instruments de planification du pays partenaire. Lorsque les donateurs opèrent en dehors du système de planification national, les responsables ne peuvent pas planifier efficacement leurs efforts de développement à long terme étant donné qu'ils ne savent pas à combien s'élèvent les fonds qui rentrent ou encore par quel compte ils transitent. Par ailleurs, les responsabilités deviennent encore plus fragmentées lorsque le gouvernement d'un pays partenaire doit rendre des comptes à différents groupes de donateurs. Il appartient aussi aux gouvernements des pays partenaires de faciliter l'harmonisation de l'action des donateurs à l'appui de leurs politiques nationales (voici ci-après les observations formulées sur le rôle que doivent jouer les pays partenaires dans la décision à prendre sur l'opportunité d'utiliser ou non leurs propres systèmes).

Une optimisation de l'utilisation des ressources aussi bien pour les donateurs que pour les pays partenaires

Une aide inefficace peut s'avérer coûteuse. La Commission européenne a calculé que si le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide devait ne pas être mis en œuvre dans son intégralité, le coût correspondant pourrait être compris entre 5 et 7 milliards EUR par an (Commission européenne, 2009). Le recours aux systèmes locaux permet de réduire sensiblement les coûts de transaction en aval à la charge des gouvernements des pays partenaires, ces derniers n'ayant plus à rendre des comptes sur des projets distincts et à procéder à leur contrôle (IDD, 2006). Il ressort d'une évaluation du soutien budgétaire général que les coûts de transaction supportés par les gouvernements des pays partenaires lors de la mise en œuvre sont en nette diminution lorsqu'on peut se conformer aux procédures administratives courantes du pays au lieu de suivre les multiples procédures prévues par les donateurs (IDD, 2006).

Il faut que ces avantages soient mieux compris et qu'ils soient examinés en fonction des risques (qu'ils soient fiduciaires, ou qu'ils concernent le développement, la réputation et/ou le retard) et de la situation de chaque pays (ces risques étant, par exemple, différents selon que les donateurs opèrent dans un État fragile ou dans un pays à revenu intermédiaire). Une évaluation reposant davantage sur des données factuelles est indispensable pour comprendre les avantages qui reviennent tant aux donateurs qu'aux pays partenaires lorsqu'un large éventail de dispositifs nationaux est utilisé – de la gestion de l'assistance technique à la passation de marchés en passant par la gestion financière.

Vers quoi nous acheminons-nous maintenant ?

La Déclaration de Paris et, en particulier, le Programme d'action d'Accra ont incité les donateurs à réexaminer leurs procédures et pratiques pour recourir davantage aux systèmes nationaux. Les donateurs ont ainsi entrepris de mettre en place des mesures d'incitation propres à amener le personnel de leurs bureaux locaux à utiliser les systèmes nationaux, d'élaborer des orientations plus précises à cet effet et d'assurer un suivi systématique de l'utilisation faite des systèmes nationaux dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes. L'Australie, par exemple, a révisé ses orientations relatives à l'élaboration des stratégies-pays en mettant en évidence l'intérêt qu'il y a à recourir aux systèmes de financement, de passation des marchés et de prise de décision des pays partenaires et à renforcer ces systèmes au fil du temps. Les nouveaux partenariats pour le développement qui ont été instaurés dans le Pacifique avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Kiribati, les îles Salomon, Vanuatu, Nauru, Tuvalu et Tonga tiennent compte de ces aspects. Le Canada a rattaché l'évaluation des performances du personnel aux engagements pris à l'appui de l'efficacité de l'aide (notamment en ce qui concerne l'utilisation des systèmes nationaux), tandis que la Suède a chargé les directeurs des équipes-pays de veiller à ce que le recours aux systèmes nationaux soit considéré comme étant la première option possible pour tous les nouveaux programmes d'aide. La Commission européenne a mis en place un système d'information interne destiné à suivre les progrès accomplis dans l'utilisation des systèmes nationaux. Certains donateurs s'emploient à promouvoir cette approche non seulement auprès de leur personnel mais aussi auprès de leurs partenaires qui acheminent l'aide sur le terrain : c'est ainsi que la Norvège exerce des pressions sur ses partenaires de la société civile pour qu'ils alignent leurs opérations sur les systèmes nationaux (OCDE, 2009). Les États-Unis ont lancé un processus visant à déterminer dans quelle mesure leur programme d'aide au développement peut être géré via les systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques du gouvernement pakistanais. Dans le cadre de ce processus, il est prévu d'évaluer les services gouvernementaux spécifiques, d'examiner la manière dont ils gèrent ces systèmes, et de mettre en place des capacités locales pour aider ces services à remédier à d'éventuelles déficiences en matière de gestion.

Dans le secteur de la santé, la crainte de voir des initiatives et programmes mondiaux visant des objectifs spécifiques en matière de santé – dont le nombre ne cesse d'augmenter – ne pas passer par des systèmes nationaux de santé parfois fragiles ou de les voir les affaiblir a conduit les gouvernements des pays partenaires et les donateurs à recentrer leurs activités sur le renforcement des systèmes de santé et à chercher à créer une plate-forme à cet effet. Celle-ci encouragerait le recours aux systèmes nationaux pour réduire les coûts de transaction à la charge des pays partenaires. Il semble que des progrès aient déjà été accomplis. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM), par exemple, signale que 82 % des programmes qu'il finance passent par les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation et que 56 % utilisent les systèmes nationaux de passation de marchés. Dans certains pays, comme l'Ouganda, des fonds qui étaient initialement gérés par une Unité de mise en œuvre de projets distincte vont – en vertu d'un accord institutionnel à long terme – être fournis sous la forme d'un soutien budgétaire (TT HATS, 2009).

Un rôle pour le CAD

Le CAD et les organes qui s’y rattachent, ont engagé plusieurs types d’action pour amener les membres à recourir davantage aux systèmes nationaux :

1. Le CAD encourage et aide les donateurs à utiliser les systèmes nationaux.
2. Le CAD offre aux donateurs et aux pays partenaires un cadre où ils peuvent procéder à des échanges de vues et d’idées concrètes sur les risques et les avantages liés à l’utilisation des systèmes nationaux dans un large éventail de contextes différents.
3. Au niveau du Groupe de travail sur l’efficacité de l’aide, un Partenariat mondial pour le renforcement et l’utilisation des systèmes nationaux a été créé ; formé de donateurs et de pays partenaires et réunissant les équipes spéciales sur la passation des marchés et la gestion des finances publiques, il est présidé conjointement par le Ghana et les États-Unis. Son rôle est de :
 - Faciliter l’élaboration d’orientations et de notes de bonnes pratiques conjointes donateurs/pays partenaires, pour relever les défis techniques posés par le renforcement et l’utilisation des systèmes nationaux (notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la passation de marchés, du suivi et de l’évaluation ainsi que de l’évaluation environnementale et sociale.
 - Favoriser le dialogue sur les efforts déployés par les pays partenaires pour renforcer les systèmes nationaux et sur le point de savoir quand utiliser ces systèmes, en s’appuyant sur les lieux de dialogue existant chaque fois que possible. Ce dialogue sera mené à l’échelon local pour faire en sorte que l’examen des avantages et des risques liés à l’utilisation des systèmes nationaux soit plus efficace et qu’il repose davantage sur des données factuelles
4. Dans le cadre de ses travaux à l’appui du Groupe de travail sur l’efficacité de l’aide, l’Équipe de projet sur la santé en tant que secteur de référence (TT HATS) a établi que l’utilisation des systèmes nationaux, notamment des systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques, pose un défi majeur qu’il importe de relever. La TT HATS a organisé à l’intention du Ghana et de Madagascar un exercice d’autoévaluation et d’apprentissage conjoint concernant leurs systèmes nationaux de passation de marchés et l’utilisation qui en est faite par les donateurs. Dans son étude, l’Équipe de projet présente les principaux enseignements à tirer par les donateurs pour pouvoir recourir plus largement aux systèmes nationaux et insiste sur la nécessité absolue pour les donateurs de continuer à soutenir les efforts déployés par les pays partenaires pour réformer et consolider leurs systèmes et assurer un suivi des progrès accomplis, notamment en fournissant un appui suffisant au renforcement des capacités.

Le CAD mène aussi des activités pour promouvoir l’utilisation des systèmes nationaux dans l’acheminement de nouvelles formes d’assistance qui vont au-delà de l’aide traditionnelle. Il s’attache, par exemple, à faire en sorte que les fonds d’adaptation au changement climatique, qui sont une nouvelle source de financement, ne soient pas acheminés par des systèmes parallèles. Dans le cadre de ses activités en cours pour assurer l’égalité homme-femme, il s’emploie, en outre, à renforcer la budgétisation sensible au genre (encadré 3.3).

Encadré 3.3. L'importance des systèmes nationaux pour les questions transversales

Assurer la prise en compte systématique des considérations relatives à l'environnement dans les systèmes nationaux

D'ici 2030, les investissements annuels supplémentaires à l'appui de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets devraient se situer dans une fourchette comprise entre 50 milliards USD et plusieurs centaines de milliards USD. Les financements au titre du changement climatique doivent être acheminés par les systèmes nationaux et il faut que les mécanismes de financement favorisent une large appropriation nationale, renforcent la capacité des pays de s'attaquer au changement climatique et encouragent l'adoption d'approches cohérentes pour relever les défis posés par le développement et le changement climatique.

Une approche du renforcement des capacités environnementales fondée sur les systèmes nationaux suppose la prise en compte des questions d'environnement dans tous les secteurs de l'administration. Il ne s'agit pas de renforcer les capacités des seuls ministères chargés de l'environnement, mais aussi celles des ministères chargés de la planification centrale, des ministères des Finances et d'autres ministères sectoriels. Il est également nécessaire, dans ce contexte, de se pencher sur le rôle et la capacité des acteurs non gouvernementaux du secteur privé et de la société civile.

La budgétisation sensible au genre : améliorer les conditions de vie des femmes et des hommes

Le Programme d'action d'Accra (2008) reconnaît l'importance que l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes revêtent pour le développement. Les pays partenaires et les donateurs sont convenus de veiller « à ce que leurs politiques et programmes de développement respectifs soient conçus et mis en œuvre selon des modalités concordant avec les engagements pris par eux au niveau international concernant l'égalité homme-femme, les droits de l'homme, les handicapés et la viabilité écologique ».

Dans ce contexte, la prise en compte de la problématique homme-femme dans le budget peut aider les gouvernements à faire en sorte que les ressources publiques soient utilisées pour aider aussi bien les femmes que les hommes. Le CAD étudie les moyens d'intégrer des techniques de budgétisation sensible au genre dans le cycle de gestion des finances publiques et le cadre juridique d'ensemble des pays partenaires.

Au Maroc, qui compte parmi les pays qui ont le plus progressé sur la voie de la prise en compte des questions d'égalité homme-femme dans la réforme budgétaire d'ensemble, on voit là un moyen d'utiliser plus efficacement les ressources publiques pour atteindre les objectifs fixés en matière de développement et d'équité. La première phase de l'initiative marocaine pour une budgétisation sensible au genre, pilotée depuis 2002 par le ministre de l'Économie et des Finances, a été centrée sur le renforcement des capacités et la production d'outils et de méthodologies d'analyse budgétaire par sexe. La deuxième phase a été consacrée à l'instauration d'une culture de l'évaluation des politiques et des programmes au sein des ministères sectoriels. Depuis 2005, des rapports annuels sur l'égalité homme-femme – dans lesquels est évaluée l'adéquation des politiques publiques aux situations différentes des femmes et des hommes – sont établis et présentés au Parlement en même temps que le projet de loi de finances. Le nombre de ministères et de départements qui établissent des rapports sur l'égalité homme-femme a augmenté rapidement, passant de quatre en 2005 à 25 en 2009 (Burn, 2008).

Le rôle des gouvernements des pays partenaires

Les avantages et les risques liés à l'utilisation des systèmes nationaux doivent aussi être appréciés par les pays qui reçoivent une aide. Les pays partenaires ont leur mot à dire dans la décision que prennent les donateurs d'utiliser les systèmes nationaux. Au-delà des engagements énoncés dans la Déclaration de Paris concernant le renforcement de leurs systèmes, les pays en développement peuvent aussi demander aux donateurs de différer l'utilisation de certaines composantes de leurs systèmes nationaux. Les raisons d'une telle demande peuvent varier d'un pays à l'autre mais parmi elles, on peut citer le sentiment de certaines parties prenantes nationales selon lequel leurs propres systèmes ont besoin d'être renforcés davantage avant de pouvoir être pleinement utilisés, comme cela a été le cas en Ukraine (Vani, 2007). Dans d'autres cas, les pays peuvent souhaiter s'assurer qu'il leur appartient de gérer les fonds qu'ils reçoivent. Ainsi, le gouvernement d'un pays partenaire peut demander aux donateurs de n'utiliser que certaines composantes des systèmes nationaux lorsqu'il estime qu'il maîtrise suffisamment l'utilisation de cette aide, sachant qu'il devra rendre des comptes à ce sujet (CABRI, 2009). Dans d'autres cas encore, lorsque l'aide ne représente qu'une petite fraction du budget national, le recours aux systèmes nationaux peut entraîner des coûts de transaction excessivement élevés et réduire les possibilités de conduire rapidement des actions induites par la demande. En fin de compte, si la plupart des pays partenaires réclament une plus large utilisation de leurs systèmes nationaux à l'échelle de l'ensemble de l'administration, il importe que la décision d'utiliser ces systèmes soit prise en concertation avec les pays partenaires et compte tenu de leurs propres priorités.

Bibliographie

- Banque mondiale (2009), *The Republic of Uganda: Assessment of Fiduciary Risks in the Use of Country FM Systems for Investment Lending Projects*, Banque mondiale, Ouganda, 9 avril 2009.
- Burn, N. (2008), *La budgétisation sensible au genre dans le contexte de l'agenda de l'efficacité de l'aide – Rapport d'étude par pays : le Royaume du Maroc*, UNIFEM et Commission européenne, Bruxelles.
- CABRI (Collaborative African Budget Reform Initiative) (2009), « Improving Aid on Budget in Rwanda », CABRI Briefing Paper, 1, Initiative africaine concertée sur la réforme du budget, Pretoria.
- CABRI et PSA (2008), *Rapport de synthèse : la budgétisation de l'aide*, CABRI, Pretoria.
- Commission européenne (2009), *Aider les pays en développement à surmonter la crise*, Commission européenne, Bruxelles.
- TT HATS (Équipe de projet sur la santé en tant que secteur de référence) (2009), *Aid for Better Health*, OCDE, Paris.
- Groupe d'évaluation indépendant (2008), *Réforme du secteur public : qu'est-ce qui fonctionne et pour quelle raison ?*, Banque mondiale, Washington DC.
- IDD (2006), *Joint Evaluation of General Budget Support 1994-2004: Synthesis Report*, IDD and Associates, Birmingham.
- Knack, S. et Eubank, N. (2009), « Aid and Trust in Country Systems », *Policy Research Working Paper*, 5005, Banque mondiale, Washington DC.
- Manning, R. (2007), « Vue d'ensemble du président », dans OCDE (2007), *Rapport sur la coopération pour le développement*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006), « Le soutien budgétaire, les approches sectorielles et le développement des capacités en matière de gestion des finances publiques », volume 2, *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD : Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008a), *Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, OCDE, Paris.

OCDE (2008b), *Gérer les ressources pour le développement : l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques*, Pour une meilleure aide au développement, Paris.

OCDE (2009), *Mise en œuvre des engagements « à effet immédiat » du Programme d'action d'Accra – Compendium actualisé*, Réunion à haut niveau du CAD, mai 2009, OCDE, Paris.

Programme d'action d'Accra (2008), Déclaration faite au 3^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, Accra, Ghana, à consulter à : www.accrahlf.net/.

Vani, S. (2007), *Use of Country PFM Systems in World Bank Supported Projects: A Case Study*, présentation faite à l'Activité conjointe sur la gestion des finances publiques, 20 décembre 2007, Paris.

Wescott, C. (2008), « World Bank Support for Public Financial Management: Conceptual Roots and Evidence of Impact », IEG Working Paper, Banque mondiale, Washington DC.

Chapitre 4

L'aide pour le commerce : Une arme contre la pauvreté ?

De nombreux pays à faible revenu considèrent le commerce comme un élément essentiel de leurs stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté. D'après les estimations, les flux d'échanges commerciaux ont toutefois fléchi d'environ 10 % en 2009 sous l'effet de la crise économique, ce qui a miné la confiance dans le commerce comme moteur de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Pourtant, se détourner du commerce ne saurait être une solution. Dans le présent chapitre, on s'applique au contraire à démontrer qu'il est encore plus important aujourd'hui de veiller à mettre en place les conditions requises pour assurer l'intégration des pays en développement sur les marchés régionaux et mondiaux.

Telle est précisément la raison d'être de l'initiative d'Aide pour le commerce qui, comme on le verra dans le présent chapitre, a déjà remarquablement progressé. Les pays en développement font du commerce une priorité de leur stratégie de développement et les donateurs mobilisent davantage de ressources. La conclusion qui ressort du présent chapitre est que, pour entretenir l'élan, en dépit de la crise économique, il est nécessaire de nouer un vaste dialogue à l'intérieur des pays et au niveau régional, afin de faire en sorte que l'aide pour le commerce apporte une contribution aux objectifs plus généraux du développement et peut servir des objectifs précis de développement. Qui plus est l'ouverture des marchés doit s'accompagner de politiques qui affranchissent les populations de la pauvreté et répartissent plus équitablement les bénéfices de l'expansion des échanges entre les pays en développement et à l'intérieur de ces pays.

Pourquoi une aide pour le commerce ?

Le commerce, et surtout le commerce international, est une composante essentielle de la croissance économique propre à atténuer la pauvreté pour peu que les conditions soient réunies. Nombre de pays en développement commencent donc à s'intégrer à l'économie mondiale. Cependant, le manque de capacités – sur les divers fronts des institutions, de l'information, des politiques, des procédures ou des infrastructures – prive bien des pays d'un meilleur accès aux marchés internationaux ou les empêche de concurrencer les pays riches. C'est pourquoi l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a lancé en 2005 une initiative en vue d'aider ses membres les plus pauvres à utiliser les échanges comme un levier de croissance et de lutte contre la pauvreté (encadré 4.1).

Encadré 4.1. L'initiative d'Aide pour le commerce

L'initiative d'Aide pour le commerce a été lancée à la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Hong-Kong en 2005. Elle vise à aider les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, à surmonter les obstacles structurels et les déficits de capacités qui sapent leur aptitude à soutenir la concurrence ainsi qu'à exploiter et optimiser les avantages susceptibles d'être retirés des opportunités existantes en matière d'échanges et d'investissement. L'initiative permettra « aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés (PMA), d'utiliser le commerce plus efficacement pour promouvoir la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté et atteindre leurs objectifs de développement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement » (Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'Aide pour le commerce).

Comme le commerce est une activité large et complexe, l'Aide pour le commerce est vaste et difficile à définir. Elle comprend :

- L'assistance technique : l'aide accordée aux pays pour qu'ils élaborent des stratégies commerciales, négocient plus efficacement et mettent en œuvre les changements.
- L'aide à l'amélioration des infrastructures : la construction de routes et de ports et la mise en place de télécommunications pour relier les marchés intérieurs et les marchés mondiaux.
- Le soutien de la capacité de production : les investissements réalisés dans certains secteurs afin que les pays puissent et tirer parti de leurs avantages comparatifs pour diversifier leurs exportations et en accroître la valeur ajoutée.
- L'aide à l'ajustement : l'aide consentie aux pays pour qu'ils puissent faire face aux coûts liés à l'abaissement des tarifs douaniers.

L'initiative fait l'objet d'un examen tous les deux à trois ans à l'échelle mondiale. Le deuxième examen global (juillet 2009) a permis d'évaluer les progrès accomplis et d'analyser la façon dont l'Aide pour le commerce est mise en œuvre sur le terrain. Le prochain examen global est prévu pour 2012.

La crise a encore renforcé la justification de l'aide pour le commerce. La quantité et la qualité de l'aide, y compris l'aide pour le commerce, sont désormais plus importantes que jamais pour la croissance économique et le bien-être humain. L'aide pour le commerce apporte une impulsion essentielle à court terme, en créant des emplois et en réactivant la croissance, tout en permettant de s'attaquer aux problèmes à plus long terme de la compétitivité. On en a un bon exemple dans le domaine de la sécurité alimentaire mondiale. L'aide pour le commerce peut contribuer à renforcer les capacités de production du secteur agricole ainsi que les infrastructures liées aux échanges, les systèmes de stockage et de distribution, autant d'éléments déterminants pour la sécurité alimentaire à long terme (encadré 4.2).

Encadré 4.2. **La sécurité alimentaire**

La flambée des prix alimentaires en 2007 et 2008 et leur chute non moins vertigineuse par la suite ont souligné la fragilité de la sécurité alimentaire dans le monde. Les hausses de prix ont provoqué des émeutes et une grande instabilité dans nombre de pays en développement. Les donateurs ont vite réagi pour apporter une aide d'urgence. Toutefois, la réduction des dépenses intérieures ou financées par l'aide consacrées à l'agriculture suscite des préoccupations grandissantes. L'APD allouée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire a en effet régressé, passant de 17 % du total de l'APD bilatérale en 1980, son niveau le plus haut, à moins de 4 % en 2007. D'après *Perspectives agricoles 2009-2018*, publication conjointe de l'OCDE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les marchés alimentaires mondiaux devraient rester instables pour quelque temps, du fait de leur lien étroit avec les prix du brut (OCDE/FAO, 2009).

Assurer la sécurité alimentaire dans le monde sur le long terme exigera d'engager des initiatives en faveur de l'agriculture, mais également dans d'autres secteurs. Les agriculteurs, en particulier les petits exploitants, doivent accroître leur productivité, diversifier leur assiette de revenus et s'appliquer à mieux répondre aux besoins du marché. Ils doivent aussi bénéficier de dispositifs effectifs de protection et d'assurance sociale, d'un meilleur accès à l'innovation et à la technologie, et d'institutions publiques plus efficaces. L'ensemble des parties prenantes (pays en développement, donateurs, secteur privé et société civile) doivent unir leurs efforts pour renforcer la capacité des pays à investir dans l'agriculture et à en faire un secteur prospère afin d'augmenter les revenus et de nourrir les plus pauvres. Plus généralement, des efforts doivent être faits pour diversifier la structure des économies et réduire la pauvreté, et pour rendre l'alimentation plus abordable. Il faudra pour cela mettre en place des dispositifs d'aide pour le commerce qui renforcent les infrastructures et systèmes essentiels dont dépendent la production de denrées alimentaires, leur commercialisation et l'accès qui y est donné.

La sécurité alimentaire dans le monde figure désormais au premier rang des priorités internationales. Cela a été l'un des principaux thèmes des dernières réunions du G8 et du G20, talonnées par une Assemblée générale des Nations Unies et un Sommet mondial de l'alimentation. De nombreux donateurs intensifient leur aide à l'agriculture, au développement rural et à la sécurité alimentaire en les plaçant nettement plus haut dans l'échelle des priorités. L'enjeu sera maintenant de transcrire ces promesses d'ordre politique (de la part des pays en développement comme des donateurs) en investissements durables, efficaces et responsables en faveur de la sécurité alimentaire.

Selon le rapport *Aide pour le commerce – Panorama 2009 : Entretenir l'élan* récemment publié par l'OCDE en coopération avec l'OMC (OCDE/OMC, 2009), qui reprend les grandes lignes du dernier examen de l'initiative d'Aide pour le commerce, de multiples réalisations doivent être mises à l'actif de cette dernière. La section qui suit en donne une vue d'ensemble. Pour faire fond sur ces avancées, il s'agit toutefois maintenant de montrer que l'initiative contribue à l'expansion des échanges et à la réduction de la pauvreté, aspect d'autant plus important à l'heure de la pire crise économique survenue depuis des générations. Les parties prenantes, dans les pays développés comme en développement, sont soucieux de savoir si l'initiative d'Aide pour le commerce aboutit aux résultats escomptés. Voici les questions qu'ils se posent plus particulièrement : les stratégies commerciales menées sous la conduite des pays et les programmes dans le domaine des échanges que financent les donateurs ont-ils pour effet de renforcer les capacités commerciales, d'améliorer les performances en la matière et de faire reculer la pauvreté ? Comment savoir si nous sommes en bonne voie ? Comment déterminer ce qui fonctionne ou pas ? Les réponses à quelques-unes de ces questions sont passées en revue dans la section suivante, après quoi sera examiné l'avancement de l'initiative.

Dans quelles conditions le commerce permet-il de réduire la pauvreté ?

« L'aide pour le commerce devrait également permettre de promouvoir les objectifs de développement plus globaux que nous visons tous, en se concentrant non seulement sur la mise en place de capacités commerciales mais aussi en contribuant à un environnement plus sain et en luttant contre la pauvreté », tels ont été les propos du Secrétaire général de l'OCDE, M. Gurría, à l'occasion du 2^e examen global de l'initiative d'Aide pour le commerce qui s'est déroulé les 6 et 7 juillet 2009.

Les relations entre le commerce, la croissance et la pauvreté, sont complexes. En dépit des divergences d'opinions quant à la nature de ces relations, nombreux sont ceux qui pensent que les pays en développement ont de réels avantages à retirer de l'ouverture de leur économie. Les éléments de preuve réunis jusqu'à présent laissent penser qu'une plus grande ouverture a une incidence importante sur la performance de croissance et a été un élément central des cas de développement réussi. Aucun pays n'a connu de véritable développement en se fermant au reste du monde, très peu de pays ont enregistré une croissance prolongée sans que leurs échanges augmentent fortement, et la plupart des pays en développement qui sont parvenus à faire reculer rapidement la pauvreté ont affiché pendant une longue période des taux élevés de croissance économique (la croissance du revenu explique pour une large part les variations observées dans la réduction de la pauvreté).

Pourtant, des nombreuses études empiriques réalisées sur le sujet, rares sont celles qui ont établi une relation systématique entre intégration et croissance, et les avis divergent sur la relation de causalité (OCDE, 2009b). La croissance en général est un processus complexe et il serait déraisonnable de s'attendre à ce qu'elle soit équitable pour tous, quelles que soient les conditions, uniquement de par sa conception. C'est pourquoi les gouvernements doivent adopter des politiques qui permettent de faire profiter des bienfaits de la croissance les groupes de la population qui sinon s'en verraient privés. Pour rendre la croissance plus favorable aux pauvres, les mesures adoptées doivent s'attaquer aux multiples facettes de la pauvreté, c'est-à-dire ses volets économique, politique et social, sans oublier les dimensions transversales que sont l'égalité homme-femme et l'environnement. Les mesures doivent en outre aider à donner aux pauvres des moyens d'action, de sorte qu'ils puissent contribuer et participer au processus de croissance (OCDE, 2006).

Dans leur étude des liens existant entre commerce et croissance, et entre croissance et pauvreté, Cicowiez et Conconi (2008) concluent que l'élément central pour que la croissance économique se traduise par une réduction de la pauvreté semble résider dans la complémentarité et la pluridimensionnalité des politiques publiques. Les travaux menés par l'Université d'Adelaide sur les liens entre commerce, croissance et réduction de la pauvreté recensent cinq conditions à réunir pour qu'existe une relation positive entre les échanges et le recul de la pauvreté : i) ouverture des échanges, ii) réforme des politiques nationales, iii) existence d'un secteur privé solide et responsable, iv) réformes institutionnelles, et v) volonté politique et coopération (Redden, 2008).

En bref, s'il existe peut-être une relation positive entre les échanges, et par voie de conséquence, l'aide pour le commerce, et la croissance, les politiques commerciales ne sont en aucun cas les seules à avoir de l'importance dans la lutte contre la pauvreté.

L'initiative d'Aide pour le commerce : rapport d'étape

Comme indiqué plus haut, l'examen global de l'initiative d'Aide pour le commerce a mis en évidence les réels progrès qui doivent lui être attribués. Les pays partenaires intègrent le commerce dans leurs stratégies de développement et précisent leurs besoins et priorités. Quant aux donateurs, ils améliorent la prestation de l'Aide pour le commerce et accroissent leurs ressources. En 2007, comme cela avait été le cas en 2006, l'aide pour le commerce a augmenté de plus de 10 % en valeur réelle ; les engagements nouveaux des donateurs bilatéraux et multilatéraux en 2007 ont atteint au total 25.4 milliards USD, auxquels s'ajoutent 27.3 milliards USD de financement non concessionnel lié au commerce. Les chiffres provisoires pour 2008 mettent en évidence une augmentation constante de l'aide dans ce domaine. La présente section fait le point sur certaines des retombées de l'initiative.

Un questionnaire OCDE/OMC relatif à l'aide pour le commerce destiné aux donateurs et aux pays partenaires a cherché à apporter un éclairage sur l'impact de ces financements sur les échanges (OCDE/OMC, 2008)¹. Plus de 80 pays partenaires et 50 donateurs y ont répondu, ce qui atteste d'une totale adhésion à l'initiative. Dans leur autoévaluation, les pays partenaires ont généralement mis en avant l'efficacité des quatre programmes d'aide pour le commerce suivants :

1. **Analyse des politiques commerciales, négociation et mise en œuvre** : il ressort des réponses des Philippines que les formations et les ateliers ont été particulièrement utiles pour aider les fonctionnaires à mieux comprendre la fonction, la structure et les règles du système commercial multilatéral. Le Sri Lanka estime que l'assistance technique consentie par l'OMC a contribué à la formation de négociateurs chargés des questions commerciales, mais craint en même temps que les programmes de l'OMC, en se concentrant trop étroitement sur les règles au détriment de la politique de développement, risquent de confiner les fonctionnaires concernés dans un rôle d'exécutants plutôt que d'acteurs.
2. **Facilitation des échanges** : c'est le deuxième domaine le plus fréquemment cité où l'aide pour le commerce est jugée efficace. La simplification des procédures douanières et l'amélioration du fonctionnement des autorités portuaires sont considérées comme particulièrement importantes et utiles (ex. : Ghana, Kenya et Malawi). Une étude de l'OCDE (2009b) a conclu que la réforme des douanes – souvent étayée par des programmes d'assistance technique, une aide financière ou des partenariats public-privé – permet souvent une forte augmentation des recettes douanières sur un laps de temps relativement court : de 150 % par exemple, en Angola, à mi-parcours du

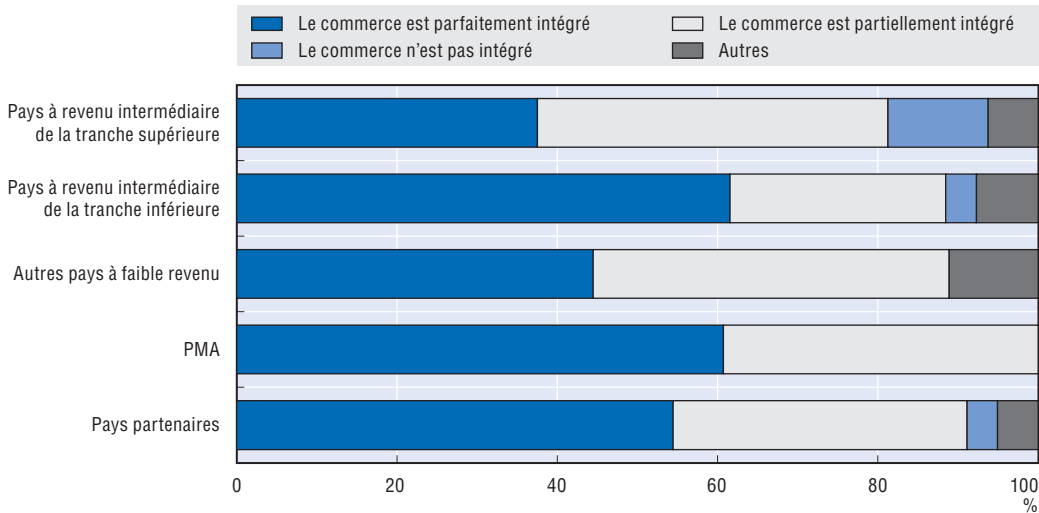
programme sur cinq ans, et de 58 % au Mozambique sur les deux premières années du programme. Surtout, la facilitation des échanges et les réformes douanières conduisent à un accroissement des flux commerciaux.

3. **Compétitivité** : le Belize rapporte que le Cadre spécial d'assistance en faveur des fournisseurs ACP traditionnels de bananes financé par l'UE, qui porte sur une assistance technique, du matériel, des infrastructures, des écoles et une formation aux enseignants, a contribué pour beaucoup à l'amélioration de la compétitivité du secteur de la banane.
4. **Diversification des exportations** : la Zambie fait état de ce que le Fonds européen de développement l'a aidée à accroître sa capacité d'exportation des secteurs de l'horticulture et de la floriculture. Dans le cas de la Grenade, une initiative qui a réuni secteur public et secteur privé, ainsi que des ONG, a permis l'élaboration d'une stratégie de renforcement et de diversification des exportations.


Prise en compte systématique du commerce par les pays partenaires

Les pays partenaires prennent une part toujours plus active à l'initiative d'Aide pour le commerce. Presque tous déclarent s'être dotés d'une stratégie nationale de développement et plus de la moitié y avoir totalement intégré les échanges en en faisant une constante dans les priorités et les plans d'action des pouvoirs publics (graphique 4.1). Bien que cette évaluation soit remise en question dans des enquêtes indépendantes, elle indique clairement que les pays partenaires sont de plus en plus conscients que le commerce peut jouer un rôle positif en faveur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

Graphique 4.1. **Intégration du commerce par les pays partenaires**



Source : OCDE (2009a), *Aide pour le commerce – Panorama 2009*, OCDE, Paris. Chiffres établis sur la base des réponses au Questionnaire sur l'aide pour le commerce destiné aux donateurs, adressé en 2008 par l'OCDE et l'OMC (Organisation mondiale du commerce), accessible à l'adresse : www.oecd.org/dataoecd/19/16/41829822.doc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/800661130001>

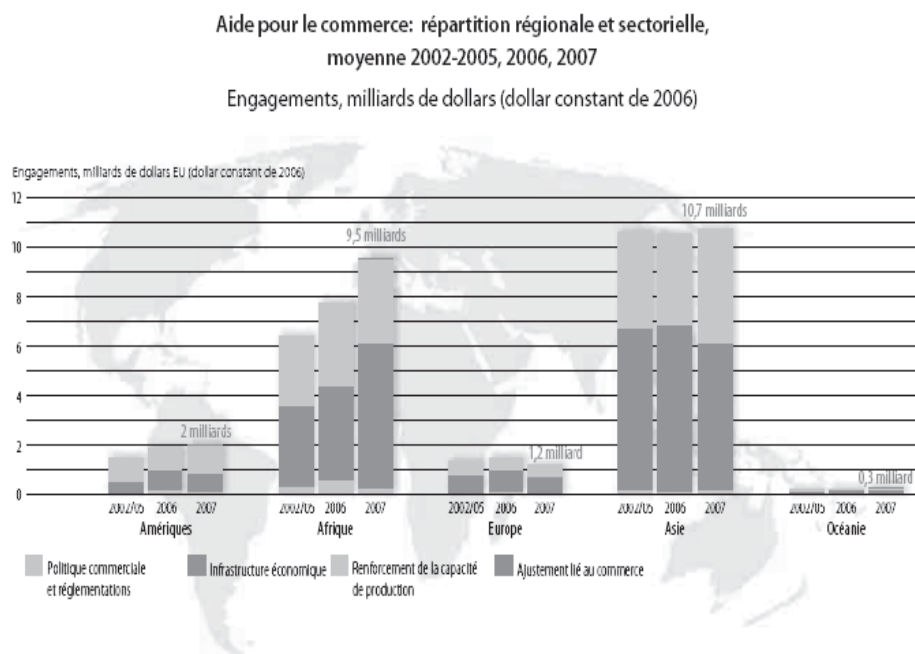
Alors que les pays partenaires s'entretiennent de plus en plus de leurs priorités avec les donateurs à travers diverses formes de dialogue, les donateurs indiquent que le résultat de ces dialogues dépend essentiellement de la mesure dans laquelle les priorités liées au commerce ont été intégrées et opérationnalisées par ces pays. Une telle intégration est primordiale car, sans une stratégie opérationnelle de développement du commerce, il est

difficile d'obtenir le soutien des donateurs pour remédier à certaines contraintes du côté de l'offre. Face à des demandes concurrentes à satisfaire au moyen de ressources limitées, les donateurs auront du mal à maintenir des apports accrus d'aide pour le commerce sans une demande articulée de la part des pays partenaires.

Un engagement accru de la part des donateurs

Les apports d'aide pour le commerce en faveur des pays à faible revenu augmentent plus vite que ceux destinés aux autres groupes de revenus. Ils servent surtout à répondre aux besoins d'infrastructures, notamment dans les secteurs du transport et de l'électricité, tandis que les apports en faveur des pays en développement à revenu intermédiaire répondent à leur besoin prioritaire de renforcement des capacités de production, y compris le développement du commerce. La plus grande part de l'aide pour le commerce va à l'Asie, bien que l'Afrique, notamment subsaharienne, soit en train de combler l'écart et qu'elle ait reçu l'essentiel des fonds additionnels en 2007. À l'exception de l'Europe, les autres régions (c'est-à-dire l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Océanie) ont aussi vu leurs volumes d'aide pour le commerce augmenter en 2006 et 2007.

Graphique 4.2. Répartition régionale et sectorielle de l'Aide pour le commerce, 2002-2007



Source : OCDE, base de données sur les activités d'aide (SNPC), à consulter sur www.oecd.org/dataoecd/20/29/31753872.htm.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/800688683153>

À la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Hong-Kong en 2005 (encadré 4.1), un certain nombre de donateurs ont annoncé qu'ils accroîtraient leurs contributions au titre de l'aide pour le commerce d'ici 2010. Les donateurs sont sur le point de concrétiser, ou ont déjà concrétisé, ces annonces de contributions (graphique 4.3). L'augmentation de 4.3 milliards USD de l'aide pour le commerce en 2007 était additionnelle, c'est-à-dire qu'elle ne s'est pas faite au détriment des programmes sociaux destinés à des secteurs tels que la santé ou l'éducation. Les donateurs prévoient de

L'aide pour le commerce à l'échelle régionale : un aspect à développer

L'expérience internationale a montré que l'intégration commerciale régionale peut agir comme un puissant catalyseur de la croissance économique. Les pays en développement se heurtent toutefois à des contraintes particulières en matière de capacités, ce qui les empêche de mettre pleinement à profit le potentiel des mécanismes en place. À titre d'exemple, de médiocres infrastructures transfrontalières peuvent s'avérer particulièrement problématiques pour les pays en développement à faible revenu. D'où la nécessité d'un accroissement du volume et de la qualité de l'aide afin de venir à bout de ces obstacles à l'intégration commerciale régionale, un point de plus en plus souvent évoqué par les pays partenaires aussi bien que par les donateurs.

Les pays partenaires recensent des priorités communes en matière d'intégration régionale, comme les infrastructures de transport, la facilitation des échanges, la compétitivité et la diversification des exportations, ainsi que les capacités applicables aux négociations commerciales régionales. Les donateurs reconnaissent aussi l'importance de l'intégration régionale et signalent une demande croissante d'aide pour le commerce au niveau régional. Le soutien financier aux programmes mondiaux, régionaux et plurinationaux liés au commerce – domaines recensés lors du premier Examen global de l'Aide pour le commerce comme figurant parmi les défis à relever – a doublé depuis 2005 (OCDE/OMC, 2009). La plupart des pays partenaires affirment qu'ils bénéficient d'une aide pour le commerce au niveau régional et qu'une réponse est apportée aux principaux obstacles qui freinent leurs échanges régionaux.

La publication intitulée *Aide pour le commerce – Panorama 2009* (OCDE/OMC, 2009) présente trois études de cas décrivant les efforts menés à l'échelon régional en matière d'aide pour le commerce : i) un programme pilote lancé dans l'optique de moderniser le couloir d'échanges et de transport de la région méridionale de l'Afrique pour une plus facile circulation des biens et des personnes ; ii) un projet d'intégration régionale visant à faciliter l'interconnexion entre les pays mésoaméricains grâce à l'amélioration de l'infrastructure des transports et du cadre réglementaire ; et iii) un projet d'aménagement d'un corridor économique dans la sous-région asiatique du Grand Mékong visant à renforcer les liens physiques et à favoriser le resserrement des relations économiques entre les pays de la sous-région. Ces trois études de cas illustrent comment l'aide pour le commerce est utilisée afin de remédier à des difficultés communes à une région donnée. Cependant, l'une des difficultés liées aux efforts d'intégration régionale tient au manque de coordination entre donateurs et partenaires. Pour renforcer les capacités régionales et permettre une participation effective aux systèmes commerciaux régionaux et multilatéraux, il faut que les activités d'aide régionale pour le commerce bénéficient d'une meilleure coordination.

Les prochaines étapes

Comme l'indique le présent chapitre, les liens entre échanges, croissance et réduction de la pauvreté sont complexes. Il est toutefois certain que l'ouverture et l'intégration contribuent au développement économique et au recul de la pauvreté. L'initiative d'Aide pour le commerce a permis de mieux faire prendre conscience de ces liens importants, mais aussi des contraintes incontournables dans ce domaine qui empêchent les pays en développement de bénéficier pleinement de l'expansion des échanges. L'Initiative a aussi

permis de mobiliser des ressources pour renforcer les capacités commerciales en rapport avec les politiques, les institutions et les infrastructures.

Pour entretenir l'élan, en particulier dans le contexte de la crise économique actuelle, des mesures concrètes s'imposent. L'OCDE s'emploie, en collaboration avec ses partenaires internationaux, à atteindre les objectifs qui suivent :

- Élargir le dialogue sur l'aide pour le commerce pour y associer plus utilement les instances parlementaires, les citoyens, la société civile et le secteur privé. L'initiative d'Aide pour le commerce n'est vraiment comprise que des parties prenantes qui en sont les protagonistes directs. Un plus grand engagement et une plus large diffusion sont deux éléments qui permettent d'éviter qu'elle ne soit un centre d'intérêt qu'au sein de la communauté des bureaucrates, à l'écart du cadre politique dans lequel elle doit s'inscrire. C'est là un aspect que le caractère politiquement sensible de nombreuses réformes commerciales rend d'autant plus important.
- Montrer que l'aide pour le commerce vaut la peine, ce qui veut dire mieux faire connaître les bénéfices considérables associés à une libéralisation généralisée du commerce multilatéral et à une plus grande intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.
- Mettre au point des méthodes mieux adaptées pour conduire des évaluations efficaces des effets de l'aide pour le commerce.
- Montrer que l'aide pour le commerce peut servir des objectifs spécifiques. La nature et l'étendue des contraintes qui empêchent de concrétiser pleinement les avantages du commerce doivent donc être identifiés au cas par cas, par pays et par région.² Il faut également déterminer avec précision la façon dont l'Aide pour le commerce remédiera à ces contraintes, dont elle coopérera avec les initiatives prises ou envisagées par les entreprises privées et leur ajoutera de la valeur, et dont elle s'insérera dans le cadre en évolution de la coopération multilatérale et régionale.
- Veiller à intégrer dans les programmes d'aide pour le commerce les principes d'appropriation, de responsabilité mutuelle et de gestion axée sur les résultats (annexe) énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. L'aide pour le commerce fait partie d'un ensemble plus large qui englobe la coopération internationale, l'amélioration de la cohérence entre les politiques et une approche du développement économique et de la réduction de la pauvreté à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Il faut montrer que l'Aide pour le commerce contribue à la réalisation de ces objectifs généraux des pays partenaires. Les stratégies de développement des échanges ne donneront des résultats durables que si les pays partenaires sont ceux qui déterminent les buts et les priorités de leur stratégie et fixent le calendrier et les modalités de leur mise en œuvre. L'appropriation locale reste encore insuffisante dans de nombreux pays en développement.

Notes

1. Hormis ce questionnaire, les évaluations spécifiques de l'aide pour le commerce sont très rares, du fait pour partie que cette initiative n'est que récemment apparue comme un objectif à part entière de la coopération pour le développement. En conséquence, l'équipe spéciale de l'OMC a recommandé de promouvoir et de financer davantage d'évaluations de l'aide pour le commerce. Il sera également nécessaire de mettre au point des méthodes d'évaluation de l'aide pour le commerce au stade de la programmation et de l'élaboration des politiques. Plus particulièrement, les spécialistes de l'évaluation et des politiques d'aide pour le commerce devront trouver des

moyens spécifiques d'évaluer les activités d'aide pour le commerce par rapport aux autres programmes de développement.

2. Les 80 fiches récapitulatives que contient le rapport *Aide pour le Commerce – Panorama* constituent un outil permettant de renforcer, pays par pays, les liens entre les demandes, les réponses, les résultats des programmes prioritaires et leur effet sur les performances commerciales. Ces fiches ont pour effet d'inciter, grâce à un dialogue suivi entre les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les donateurs, à améliorer la cohérence entre l'aide pour le commerce et les stratégies globales de développement sur lesquelles les donateurs doivent aligner leur soutien.

Bibliographie

- Calì, M. et D.W. te Velde (2008), « The Effectiveness of Aid for Trade: Some Empirical Evidence ».
- Cicowicz, M. et A. Conconi (2008), « Linking Trade and Pro-Poor Growth: A Survey », dans Cockburn.
- Giordano, J. et P. (dir. pub.), *Trade and Poverty in the Developing World*, Banque interaméricaine de développement, Washington DC.
- OCDE (2006), *L'aide au commerce : Comment la rendre efficace*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009a), *Aide pour le commerce 2009 : Panorama*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009b), *Vaincre la pauvreté grâce au commerce*, OCDE, Paris.
- Redden, J. (2008), *Perspectives on Trade, Growth and Poverty Reduction in the Asia-Pacific Region*, Présentation du Dialogue de l'OCDE sur l'aide pour le commerce, novembre 2008, Paris, accessible à l'adresse : www.oecd.org/dataoecd/8/47/41596934.pdf.

Chapitre 5

Changement climatique : Aider les pays pauvres à s'adapter

Alors que le monde développé met au point les stratégies d'adaptation les plus susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le monde en développement a besoin d'aide pour s'adapter aux impacts d'une évolution climatique d'ores et déjà amorcée.

Le scénario de développement classique ne permettra pas de protéger les populations et pays vulnérables aux effets du climat. Il faut effectuer l'adaptation entre dans la planification à tous les niveaux, qu'il s'agisse des projets ou des stratégies nationales et sectorielles. Le présent chapitre fait le point sur le rôle des membres du CAD dans ce processus et les défis qui s'annoncent.

Coopération de développement dans le contexte du changement climatique

Les modifications de notre climat peuvent paraître lointaines par rapport à des préoccupations immédiates telles que la pauvreté, les maladies et la stagnation économique. Toutefois, si rien n'est fait pour parer au changement climatique, la recherche de solutions à ces grandes priorités du développement sera sérieusement compromise.

Le changement climatique va de plus en plus désorganiser des aspects élémentaires de la vie humaine sur toute la planète : disponibilité de l'eau, production alimentaire, santé et environnement (graphique 5.1). Sans entrave, il pourrait bien entraîner de graves perturbations économiques et écologiques (GIEC, 2007a), en particulier pour les populations déjà vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Un scénario de développement classique, faisant abstraction des risques et possibilités liés au climat, ne saurait remédier à ces difficultés. En matière de développement, diverses activités permettent sans doute de réduire la vulnérabilité à beaucoup d'impacts du changement climatique, mais d'autres initiatives peuvent l'accentuer. Par exemple, les plans d'aménagement des zones côtières ne prenant pas en compte l'élévation du niveau des mers mettront en péril des populations, des activités et des infrastructures fondamentales et ne seront pas viables à long terme. En cas d'impact négatif de ce type, on parle de « maladaptation ». Par ailleurs, la prise en considération du changement climatique peut conduire à donner davantage d'importance au soutien à des secteurs tels que l'agriculture, le développement rural et la gestion des ressources en eau.

Les populations et pays les plus pauvres vont pâtir plus particulièrement du changement climatique. En effet, les pays en développement, notamment les moins avancés, sont largement tributaires d'activités sensibles au climat, et affichent des niveaux élevés de pauvreté, parallèlement à de bas niveaux d'instruction et à des capacités limitées aux plans humain, institutionnel, économique, technique et financier. Faute d'intervention urgente, le changement climatique empêchera la réalisation de plusieurs des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (tableau 5.1), tout en compromettant les objectifs nationaux d'éradication de la pauvreté et de développement durable.

Dans ce contexte, le présent chapitre examine comment faire face aux menaces climatiques qui pèsent sur la planète, et comment intégrer cette dimension dans les politiques de coopération au développement à l'échelon des projets et du niveau local jusqu'au niveau national.

Tableau 5.1. **Répercussions possibles du changement climatique sur la réalisation de divers Objectifs du Millénaire pour le développement**

Objectif du Millénaire pour le développement	Exemples de liens avec le changement climatique
Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim (Objectif 1)	Le changement climatique est susceptible de réduire les atouts de beaucoup de populations pauvres, de modifier la trajectoire de la croissance économique et de peser sur la sécurité alimentaire à l'échelle régionale. Des pressions vont probablement s'exercer sur les ressources en eau, du fait de l'augmentation des pertes par évaporation et des besoins en eau induite par la hausse des températures. La production alimentaire, étroitement liée à la disponibilité en eau, sera soumise à des contraintes plus fortes dans les régions où cette ressource est limitée.
Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes (Objectif 3)	Dans le monde en développement en particulier, les femmes sont proportionnellement plus engagées dans des activités tributaires de ressources naturelles, telles que l'agriculture, qui sont plus spécialement exposées au changement climatique.
Objectifs liés à la santé (Objectifs 4, 5 et 6)	Le changement climatique risque d'avoir des répercussions sur la santé, tant directes, du fait de la recrudescence des températures élevées, vagues de chaleur, inondations, sécheresses et tempêtes, qu'indirectes, par le biais d'une augmentation de la morbidité et d'une diminution quantitative et qualitative de la nourriture et de l'eau.
Assurer un environnement durable (Objectif 7)	Le changement climatique est susceptible d'altérer la qualité et la productivité des ressources naturelles et des écosystèmes, qui représentent une large part des revenus dans les pays en développement. Les zones côtières sont particulièrement vulnérables aux effets de l'élévation du niveau des mers, des ondes de tempête et de la plus forte intensité des cyclones dans certaines régions.

Sources : Rapport multi-agences (2003), « *Pauvreté et changements climatiques : Réduire la vulnérabilité des populations pauvres par l'adaptation* », Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque mondiale, Département du développement international (Royaume-Uni), Direction générale du développement (Commission européenne), ministère des Affaires étrangères – Coopération internationale (Pays-Bas), ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (Allemagne), Organisation de Coopération et de Développement Économiques, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement ; GIEC (2007b), *Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge ; WEDO (Women's Environment & Development Organization) (2008), *Gender, Climate Change and Human Security*, rapport d'orientation rédigé pour la Présidence grecque du Réseau de la sécurité humaine, New York/Athènes.

Comment parer au changement climatique

Les principales ripostes au changement climatique sont de deux ordres.

1. Atténuation : agir directement sur le changement climatique, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.
2. Adaptation : prendre des initiatives pour réduire les conséquences défavorables du changement climatique, et pour en exploiter les aspects positifs.

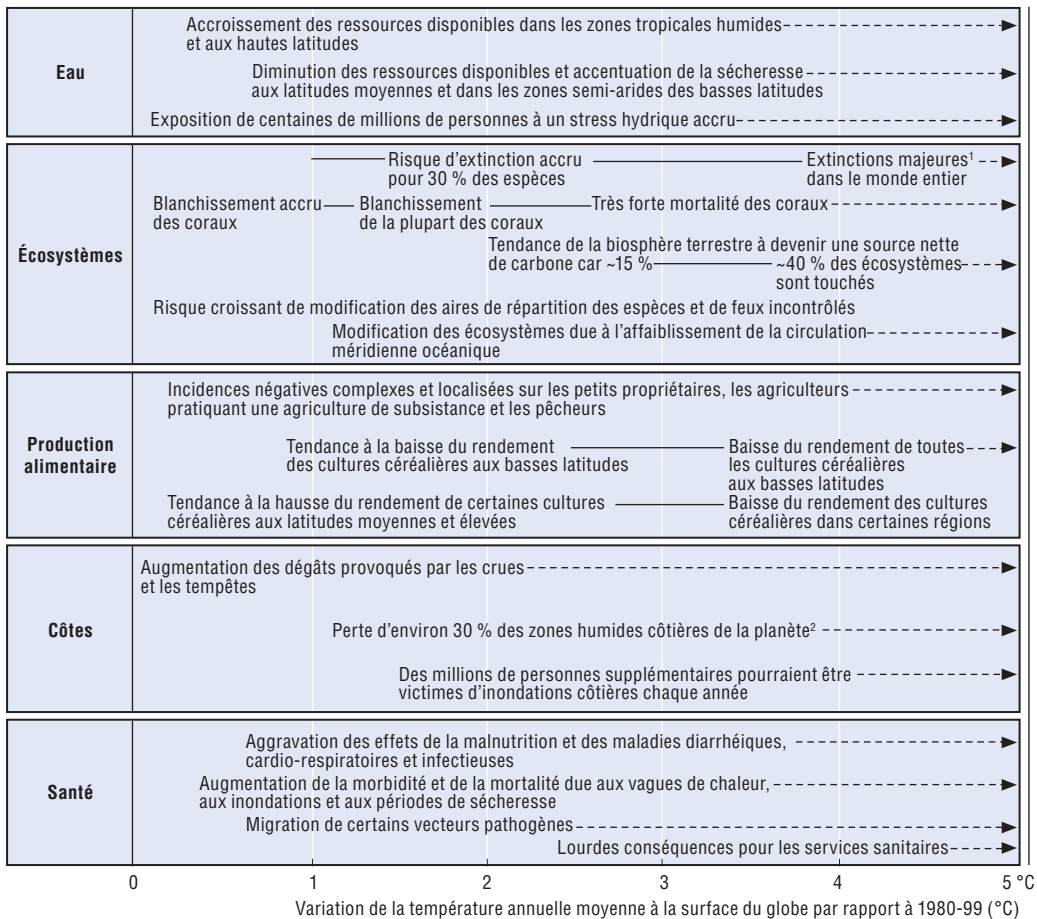
Atténuation

Jusqu'à présent, les émissions de gaz à effet de serre ont été majoritairement imputables aux pays développés. Il ressort de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques que tous les pays se doivent de protéger le système climatique, pour le bien des générations présentes et à venir, selon des critères d'équité et conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Aussi appartient-il aux pays développés de montrer l'exemple dans la lutte contre le changement climatique et ses effets néfastes. Les pays en développement les plus avancés ont également un rôle important à jouer.

Parallèlement, dans l'optique du doublement prévu des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici au milieu du siècle, il importe que tous les pays s'engagent dans des trajectoires de croissance sobres en carbone. Les choix de développement arrêtés

Graphique 5.1. Exemples d'incidences associées à l'élévation de la température moyenne à la surface du globe

Ces incidences varieraient selon le degré d'adaptation, le rythme du réchauffement et le mode de développement socio-économique



1. Plus de 40 %.

2. Sur la base d'une élévation du niveau de la mer de 4.2 mm/an en moyenne de 2000 à 2080.

Les traits noirs relient les diverses incidences entre elles, les flèches en pointillé indiquent que ces incidences se poursuivent avec le réchauffement. La disposition du texte permet de voir approximativement à quel niveau de réchauffement s'amorce l'effet mentionné. Les chiffres relatifs à la pénurie d'eau et aux inondations représentent les répercussions supplémentaires du changement climatique relativement aux conditions projetées selon les scénarios A1FI, A2, B1 et B2 du rapport spécial du GIEC sur les scénarios d'émissions (SRES). Ces estimations ne tiennent pas compte de l'adaptation au changement climatique. Toutes ces incidences sont affectées d'un degré de confiance élevé.

Source : GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) (2007), « Bilan 2007 des changements climatiques : Conséquences, adaptation et vulnérabilité », contribution du Groupe de travail II au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 717-743.

aujourd'hui vont non seulement influencer sur la capacité d'adaptation, mais aussi déterminer l'évolution des émissions de gaz à effet de serre.

Une récente réunion conjointe à haut niveau du Comité d'aide au développement (CAD)¹ et du Comité des politiques d'environnement (EPOC) de l'OCDE a mis en évidence la nécessité d'aider les pays en développement à suivre des trajectoires de développement sobres en carbone. Les participants à la réunion ont fait valoir qu'un tel développement pouvait simultanément dynamiser la croissance, promouvoir la sécurité énergétique et contribuer au processus d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique. Par

ailleurs, la Déclaration sur la croissance verte (OCDE, 2009a), adoptée à la Réunion du Conseil au niveau des ministres en juin 2009, souligne qu'il faut plus particulièrement coordonner les activités de coopération pour le développement afin d'aider les pays en développement à œuvrer pour une croissance verte. Elle prend acte du rôle que joue le CAD dans les efforts déployés à l'échelle de l'OCDE en la matière.

Des mesures et technologies simples, dont l'existence est bien connue, peuvent être mises au service d'une croissance sobre en carbone et en accroître les retombées bénéfiques. Les technologies fondées sur des énergies renouvelables, les politiques et mesures visant à accroître l'efficacité énergétique, l'amélioration de l'urbanisation et des transports publics sont autant de moyens de contribuer, ensemble, à l'atténuation du changement climatique et à la croissance économique. La coopération internationale peut fournir des incitations qui encouragent l'adoption de telles stratégies avantageuses sur toute la ligne.

Adaptation

Si les mesures d'atténuation sont absolument indispensables, il est manifeste que le changement climatique est bel et bien amorcé, et certains pays en ressentent déjà les effets. Aussi faut-il recourir de toute urgence à des mesures d'adaptation et les faire entrer dans les politiques économiques, les projets de développement et les efforts d'aide internationale. En 2006, les ministres du Développement et de l'Environnement des pays membres de l'OCDE ont adopté la Déclaration sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement (encadré 5.1), invitant à promouvoir une « coordination effective et la mise en commun des bonnes pratiques » (OCDE, 2006a). L'ouvrage publié sous le titre *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement : Document d'orientation* (OCDE, 2009b) veut répondre à cet appel. Le reste du présent chapitre résume les principaux messages qui se dégagent de ce document d'orientation.

Encadré 5.1. Démarche envisagée par les pays du CAD pour soutenir efficacement l'adaptation au changement climatique

Le Texte sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement du CAD et de l'EPOC précise que le soutien apporté aux pays en développement pour répondre aux défis nouveaux de l'adaptation au changement climatique :

- Obéira aux principes énoncés dans le « Consensus de Monterrey », dans la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide » et dans le « Programme d'action d'Accra » (annexe).
- Devra être aligné sur la vision à long terme des pays partenaires et leur plan/programme de développement, notamment le programme d'action national pour l'adaptation (PANA, encadré 5.5).
- S'appuiera sur les systèmes des pays partenaires en veillant à l'harmonisation des approches, moyennant un soutien au renforcement des capacités pour que les partenaires soient à même de gérer tous les aspects de l'adaptation au changement climatique.

Encadré 5.1. Démarche envisagée par les pays du CAD pour soutenir efficacement l'adaptation au changement climatique (suite)

- Passera par différentes modalités d'aide, en faisant une large place aux approches-programmes et aux approches sectorielles, de préférence à des projets spécifiques.
- Sera acheminé de manière efficiente et efficace, et mobilisera le soutien du secteur privé.
- Fera en sorte que les risques climatiques soient pris en compte de manière adéquate dans tous les programmes auxquels les organismes de développement apportent leur appui.

Une attention particulière sera accordée aux plus vulnérables : les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les États africains touchés par la sécheresse, les inondations et la désertification ; les communautés et les groupes les plus fragiles, notamment les femmes (encadré 5.3), les enfants et les personnes âgées.

Il s'agira de définir et de mettre en œuvre des solutions « gagnant-gagnant » axées à la fois sur l'adaptation et le développement et de susciter des synergies entre l'adaptation au changement climatique et son atténuation, notamment dans des secteurs comme l'énergie, l'agriculture et la foresterie, ainsi qu'avec les autres Conventions de Rio (concernant la diversité biologique et la lutte contre la désertification). En outre, les liens seront renforcés entre l'adaptation au changement climatique et la réduction et la gestion des risques de catastrophe.

Source : OCDE (2009c), Texte sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement, OCDE, Paris, disponible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/27/31/42750111.pdf.

Mettre en œuvre et intégrer les mesures d'adaptation

Il est impératif que les mesures d'adaptation au changement climatique soient intégrés dans les processus et activités de développement pris en main et pilotés par les pays à plusieurs niveaux : celui des projets comme aux niveaux local, sectoriel et national. En outre, l'adaptation ne doit pas être considérée comme un objectif isolé mais être intégrée dans les politiques environnementales, sociales et économiques. On verra dans les sections qui suivent comment procéder à chacun de ces niveaux.

Adapter les projets au changement climatique

Les projets de développement peuvent être plus ou moins directement vulnérables aux répercussions du changement climatique. Réciproquement, ils peuvent augmenter ou réduire la vulnérabilité des groupes humains ou systèmes concernés face au changement climatique. La vulnérabilité d'un projet à l'égard des risques climatiques est fonction du type d'infrastructure mis en place, des activités qu'il favorise et de son emplacement géographique. En outre, la longévité attendue des activités liées au projet est sans doute un facteur déterminant qui conduit à évaluer la vulnérabilité au changement climatique. Par exemple, les investissements dans des infrastructures de longue durée (comme les barrages ou les réseaux d'irrigation) doivent tenir compte de l'incidence ultérieure du climat sur la viabilité du projet, car les effets du changement climatique prendront vraisemblablement de plus en plus d'importance pendant la durée d'utilisation prévue.

L'intégration des mesures voulues au niveau des projets suppose que les risques climatiques et l'adaptation soient pris en considération à chaque étape du cycle : identification, examen préalable, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation.

Les organismes donateurs ont un double rôle à jouer pour faire intervenir l'adaptation au changement climatique à ce niveau. Premièrement, dès lors que la coopération pour le développement passe par un soutien à des projets, ils peuvent assortir leur participation d'impératifs d'adaptation. Deuxièmement, ils peuvent concevoir et mettre en commun des évaluations, cadres et outils utilisables par d'autres partenaires. Divers donateurs ont élaboré des outils et des instruments pour examiner leurs portefeuilles de projets selon le critère du risque climatique, puis pour sélectionner les mesures d'adaptation à prendre en compte (encadré 5.2). D'autres travaux restent néanmoins indispensables pour harmoniser ces méthodologies d'un donneur à l'autre.

Encadré 5.2. **Méthodes de sélection en fonction du changement climatique élaborées par des donateurs**

L'Agence des États-Unis pour le développement international a formulé des orientations d'ordre général pour la prise en compte du changement climatique dans l'élaboration des projets, selon une démarche en six étapes permettant de voir si des modifications s'imposent en fonction du changement climatique. La Banque mondiale a mis au point un outil informatique de conception et d'évaluation en vue de l'adaptation au changement climatique (Assessment and Design for Adaptation to Climate Change). Interopération (Fondation suisse pour le développement et la coopération internationale), l'Institut international du développement durable, l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'Institut de Stockholm pour l'environnement ont élaboré conjointement un outil d'évaluation des risques pour les populations axé sur l'adaptation et les moyens de subsistance (Community-based Risk Screening Tool – Adaptation and Livelihoods) ; il aide les utilisateurs à anticiper les effets négatifs possibles des projets locaux sur la résilience au climat et à revoir les projets en conséquence pour améliorer la capacité d'adaptation à cette échelle. Le Département du développement international du Royaume-Uni est à l'origine d'un outil informatique visant à faire ressortir les perspectives et les risques liés au changement climatique et aux catastrophes. Les programmes des donateurs peuvent ainsi faire l'objet d'un examen systématique rapide. Mandatée par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement la GTZ (Agence allemande de coopération technique) a mis au point une méthode qui couvre les deux volets climatiques, l'adaptation et l'atténuation, liés aux projets de développement.

Source : Pour de plus amples informations, voir OCDE (2009b), *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement* : Document d'orientation, OCDE, Paris.

Adaptation au changement climatique au niveau local

Certaines initiatives émanant d'organismes d'aide au développement ont des prolongements évidents en termes d'adaptation au niveau local (encadré 5.3). Par exemple, le soutien des donateurs à la décentralisation – politique, budgétaire ou administrative – dans les pays partenaires peut avoir d'importantes conséquences pour l'adaptation au changement climatique. Généralement, il s'agit avant tout d'accroître la participation et la transparence de l'administration, tout en veillant à ce que les services publics soient plus efficaces, accessibles, équitables et axés sur les besoins locaux. À la faveur de cette

évolution, l'adaptation locale au changement climatique peut être pour les donateurs un moyen de mieux comprendre comment la décentralisation s'articule avec la réduction de la vulnérabilité locale.

Encadré 5.3. **Adaptation au changement climatique et disparités entre les sexes au niveau local**

Dans les populations pauvres, les femmes et les enfants sont plus particulièrement exposés à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles. Par conséquent, dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation au niveau local – en milieu rural ou urbain – il faut impérativement reconnaître et prendre en considération le fait que les femmes et les enfants sont plus vulnérables aux répercussions climatiques, et que la situation n'est pas vécue de la même manière selon le sexe. En outre, il est essentiel de faire participer les femmes à égalité avec les hommes à toute stratégie d'adaptation. Cela permettra d'éviter d'accentuer les disparités entre hommes et femmes dans la vulnérabilité au changement climatique.

Les femmes peuvent gagner à exercer des activités de subsistance résistant mieux et/ou moins sensibles à des conditions climatiques de plus en plus extrêmes et variables. Par exemple, compte tenu des risques accrus d'inondations, un soutien a été apporté aux femmes du Bangladesh afin qu'elles élèvent des canards plutôt que des poulets pour nourrir leur famille et pour se procurer des revenus (CARE Canada, 2008).

Sources : CARE Canada (2008), « Les femmes bangladaises sont les sentinelles des connaissances sur l'atténuation du changement climatique », accessible à l'adresse <http://care.ca/main/index.php?es&BangladeshiWomen> ; UICN (Union mondiale pour la nature) (2007), « Gender and climate change – Women as Agents of Change », http://cmsdata.iucn.org/downloads/climate_change_gender.pdf.

Adaptation au changement climatique dans des secteurs économiques clés

Divers secteurs sont particulièrement sensibles à la variabilité du climat, d'où la nécessité de donner une place prioritaire au changement climatique dans la politique et la planification sectorielles. Certains d'entre eux, comme l'agriculture, subissent l'influence directe du climat, tandis que d'autres sont surtout exposés à des répercussions indirectes. Par exemple, la production industrielle peut être touchée si le changement climatique réduit (ou accroît) la production d'hydroélectricité. Le cas s'est produit dernièrement au Ghana, où la sécheresse a limité la production hydroélectrique, amputant la croissance économique de 2 %. Parmi les principaux secteurs sensibles au climat figurent l'agriculture, la sylviculture, la pêche, la gestion des ressources en eau, la santé, la conservation de la nature, l'énergie et les infrastructures.

La coopération pour le développement a souvent un caractère sectoriel. Dans les secteurs visés, en tenant compte des informations sur le changement climatique au stade de l'élaboration des politiques, on peut déterminer les mesures d'adaptation à prendre, éviter les risques de maladaptation et faire apparaître de nouvelles opportunités. Ainsi, en ce qui concerne le secteur agricole, l'élévation de température dans certaines régions crée sans doute des conditions plus propices à certaines cultures qu'à d'autres. La mise en évidence de cette perspective à long terme peut aider à orienter la politique sectorielle et, par la suite, les formes de développement rural envisageables pour la région. S'agissant des équipements de longue durée, les considérations de changement climatique peuvent

amener à revoir les plans pour l'ensemble du secteur, les critères de construction et de conception, ainsi que le choix des sites.

L'évaluation environnementale stratégique (EES) peut servir de « prisme climatique » applicable aux politiques, stratégies et plans sectoriels. Elle renvoie à « des approches analytiques et participatives de prise de décision stratégique qui visent à intégrer les considérations d'environnement dans les politiques, les plans et les programmes et à évaluer leurs interactions avec les considérations d'ordre économique et social » (OCDE, 2006b). Bien que l'EES ait été surtout employée pour apprécier l'impact de politiques, plans et programmes sur l'environnement, et non l'inverse, elle apporte un cadre général et une méthodologie judicieuse qui font place aux considérations environnementales dans les politiques, plans et programmes (encadré 5.4).

Encadré 5.4. EES de l'aménagement du territoire pour le district de Nhon Trach au Vietnam

Une EES a été menée en 2007/08 pour faire entrer les aspects environnementaux dans l'aménagement du district de Nhon Trach, non loin de Hô-Chi-Minh-Ville. Elle a notamment porté sur les conséquences possibles du changement climatique pour ce district. Dans le rapport établi à l'issue de l'EES, ont été proposées non seulement des solutions de protection de l'environnement, mais aussi des mesures d'adaptation aux répercussions attendues du changement climatique, sans oublier l'estimation des coûts et les modalités de mise en œuvre. L'évaluation des répercussions du changement climatique a envisagé des aspects tels que la hausse des températures, la modification du régime des précipitations, l'élévation du niveau des mers et l'intrusion d'eau salée. Parmi les recommandations formulées et les mesures préconisées pour l'adaptation au changement climatique, on peut citer les exemples ci-dessous.

- Maintenir en état et développer les systèmes de digues pour éviter l'intrusion d'eau de mer dans le district.
- Déterminer de nouvelles variétés et espèces de plantes cultivées, et adapter les formes de culture pour réduire la vulnérabilité du système agricole aux effets du changement climatique.
- Garder un couvert arboré de 15 % au minimum là où les terres agricoles ont été réaffectées à d'autres usages, comme la construction de logements ou autres chantiers, afin de limiter l'érosion des sols.
- Améliorer l'entretien du réseau d'évacuation et l'étendre au même rythme que l'urbanisation ; renforcer la gestion environnementale des zones urbaines et des parcs industriels, y compris par un dragage régulier, pour éviter les inondations locales pendant la saison des pluies.
- Continuer à préserver les forêts de mangroves dans le district afin d'atténuer les risques croissants liés à l'amplitude des marées.

Sources : BAsD (Banque asiatique de développement) (2009), *Strategic Environmental Assessment as a Tool to Improve Climate Change Adaptation in the Greater Mekong Subregion*, Banque asiatique de développement, Manille ; SEMLA, Vietnam-Sweden Cooperation Programme on Strengthening Environmental Management and Land Administration in Vietnam (2008), *Evaluation of SEMLA SEA Projects*, SEMLA, Hanoi.

Les organismes donneurs peuvent accompagner bon nombre des actions évoquées ci-dessus, moyennant un soutien budgétaire sectoriel et des approches à cette échelle. S'ajoute l'aide au développement de capacités en matière d'analyse et de planification des

mesures d'adaptation. Enfin, ils peuvent prêter un concours financier et technique pour le suivi et l'évaluation des progrès visant la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies, plans et programmes sectoriels.

Adaptation au changement climatique au niveau national

Le niveau national est déterminant dans le processus d'intégration de l'adaptation au changement climatique. Les choix opérés créent le contexte propice indispensable aux acteurs des secteurs public et privé, ainsi qu'aux collectivités et aux ménages. C'est également à ce niveau que sont définis les stratégies et objectifs de développement et de réduction de la pauvreté à moyen et long terme, sous forme de grandes orientations, plans de développement et principes d'action nationaux.

Sont notamment à retenir au niveau national les priorités ci-dessous :

- Améliorer la couverture et le contrôle de qualité des données de surveillance du climat.
- Faire en sorte que les incidences du changement climatique, les vulnérabilités et les possibilités d'adaptation soient évaluées au niveau national. Cela permettra d'améliorer et de mieux cibler les informations sur la manière dont le changement climatique modifie certaines priorités nationales et fonctions gouvernementales essentielles.
- Confier la coordination des mesures d'adaptation à des organes centraux de poids – cabinet du président ou du Premier ministre, organismes de planification.
- Inscrire les risques liés au changement climatique dans les projets d'avenir pour le long terme, de même que dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement durable.
- Faire valoir, par des arguments économiques solides, la nécessité d'investir dans l'adaptation et d'assurer l'allocation de ressources adéquates (moyennant un fonds horizontal pour l'adaptation, par exemple) pour que l'adaptation entre dans les politiques, plans et programmes (encadré 5.5).

S'il incombe aux pays partenaires de piloter les efforts de prise en compte de l'adaptation au changement climatique, les donateurs internationaux ont un rôle décisif à jouer dans ce sens. Ils peuvent promouvoir le renforcement des capacités, concernant notamment la veille climatique et l'évaluation des incidences à venir et des priorités d'adaptation au niveau national. À cet égard, une prise de conscience des risques liés au

Encadré 5.5. Prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les politiques des pays et dans les stratégies nationales de développement

Si l'adaptation est encore rarement prise en compte au niveau national, le changement climatique a sa place dans les politiques menées par plusieurs pays, à commencer par les stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté.

Certains des pays les moins avancés ont récemment mis sur pied un programme d'action national pour l'adaptation (PANA). Les PANA sont axés sur des activités qui répondent aux besoins d'adaptation urgents et immédiats des pays concernés. Il s'agit de programmes tournés vers l'action, conçus pour les pays et selon une démarche souple en fonction de la situation nationale. Les PANA définissent les actions à mener en priorité et sont donc utiles pour les responsables de la planification du développement.

Encadré 5.5. Prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les politiques des pays et dans les stratégies nationales de développement (suite)

Au Bangladesh, des liens explicites ont été établis entre le PANA et le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pour intégrer l'adaptation au changement climatique. Le DSRP reconnaît que le changement climatique constitue un sujet de préoccupation grave pour le pays, en insistant sur les problèmes que pose la montée du niveau de la mer. Il analyse de façon précise l'articulation entre les catastrophes naturelles, la croissance et la pauvreté. Le changement climatique est considéré comme un enjeu de taille pour la gestion des ressources en eau et la protection de l'environnement. Le DSRP comprend 19 matrices de mesures pour la mise en œuvre de la stratégie, dont une exclusivement consacrée à la gestion globale des catastrophes. L'un des principaux objectifs est de faire intervenir les effets en termes de vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique dans les plans, programmes, politiques et projets de gestion des catastrophes et de réduction des risques. Le constat que la mise en œuvre à l'échelle nationale relève du PANA contribue aussi à assurer la cohérence des politiques en matière d'adaptation. Les mesures d'adaptation prioritaires retenues dans le PANA du Bangladesh forment clairement un tout avec le DSRP. Dans la définition des stratégies de riposte et de sensibilisation au changement climatique, le PANA se réfère par ailleurs aux matrices du DSRP concernant la gestion intégrée des catastrophes, ainsi que l'environnement et le développement durable.

Il existe de nombreuses initiatives internationales comme la Stratégie internationale pour la réduction des catastrophes, établie par les Nations Unies, susceptibles de promouvoir la conception et la mise en œuvre de politiques d'adaptation nationales. Elles pourraient être améliorées et renforcées de telle sorte que les pays en développement puissent s'en inspirer pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales.

changement climatique s'impose au sein des organismes donateurs. Les dialogues de fond à haut niveau offrent aux donateurs un moyen de faire ressortir l'importance de l'adaptation auprès des responsables de ministères clés, chargés par exemple des finances et de la planification. Les organismes donateurs peuvent en outre apporter un soutien financier. C'est ainsi qu'ils pourraient contribuer à un fonds pour l'adaptation, géré par une instance centrale telle que le ministère des finances ou de la planification, prenant en charge les coûts encourus pour intégrer les mesures d'adaptation aux activités. Par ailleurs, les donateurs internationaux peuvent encourager l'action dans ce domaine par le biais des stratégies et d'aide conjointe². Encore faut-il que les donateurs coordonnent et harmonisent leurs efforts en matière d'adaptation au niveau national.

Notes

1. Les travaux du CAD sur l'environnement et le changement climatique sont menés dans le cadre du Réseau du CAD sur l'environnement et le changement climatique (ENVIRONET), instance internationale qui réunit des praticiens travaillant dans des organismes de développement bilatéraux et multilatéraux. Des représentants des pays membres, des banques régionales de développement ainsi que d'organisations non gouvernementales et d'instituts de recherche participent également à ses activités.
2. Les stratégies d'aide conjointe sont des cadres intégrés dans lesquels s'inscrit la coopération pour le développement entre le gouvernement et les divers donneurs bilatéraux et multilatéraux qui opèrent dans un pays partenaire.

Bibliographie

- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) (2007a), « Bilan 2007 des changements climatiques : Conséquences, adaptation et vulnérabilité », contribution du Groupe de travail II au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge.
- GIEC (2007b), *Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge.
- OCDE (2006a), Déclaration sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement, OCDE, Paris.
- OCDE (2006b), *L'évaluation environnementale stratégique : Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008), *Aspects économiques de l'adaptation au changement climatique : Coûts, bénéfices et instruments économiques*, OCDE, Paris, disponible à l'adresse www.oecd.org/env/cc/adaptationeco.
- OCDE (2009a), Déclaration sur la croissance verte, OCDE, Paris, disponible à l'adresse [www.oecd.org/olis/2009doc.nsf/LinktoFre/NT00004886/\\$FILE/JT03267278.PDF](http://www.oecd.org/olis/2009doc.nsf/LinktoFre/NT00004886/$FILE/JT03267278.PDF).
- OCDE (2009b), *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement : Document d'orientation*, OCDE, Paris, disponible à l'adresse www.oecd.org/env/cc/adaptation/orientation.
- OCDE (2009c), *Texte sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement*, adopté lors de la réunion conjointe à haut niveau du Comité d'aide au développement (CAD) et du Comité des politiques d'environnement (EPOC) de l'OCDE, Paris, 28-29 mai 2009, OCDE, disponible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/27/31/42750111.pdf.

Chapitre 6

Veiller à ce que les États fragiles ne soient pas laissés pour compte

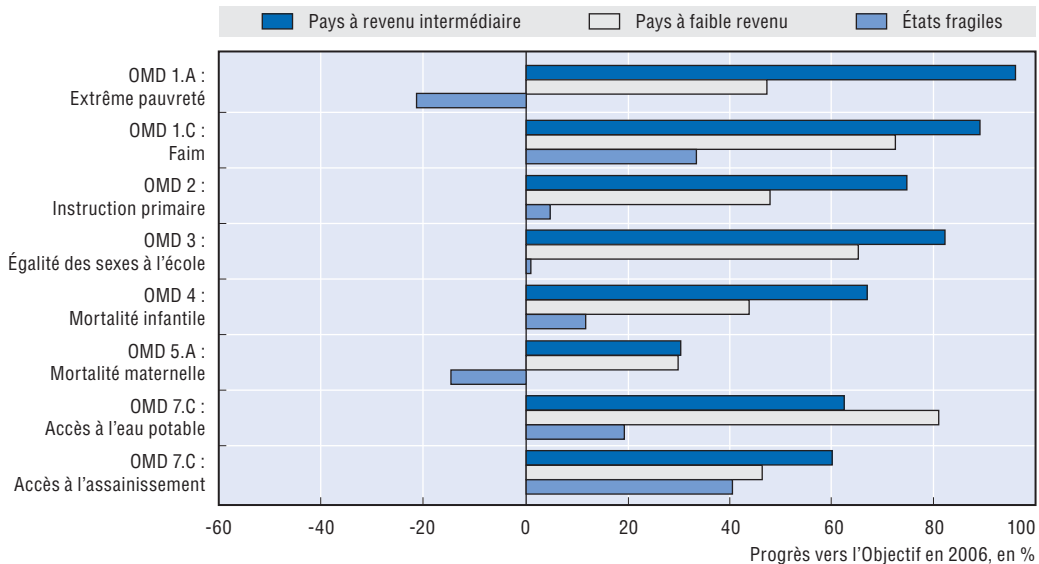
La concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dépendra du degré de succès de notre aide aux pays les plus fragiles du monde. Ce groupe de 48 pays se caractérise par la pauvreté la plus extrême, souvent parce qu'ils sont le théâtre d'un conflit violent ou que la gouvernance y est défailante.

En 2007, l'OCDE a adopté dix Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires. Ce chapitre présente un résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces Principes en Afghanistan, en Haïti, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Timor-Leste, ainsi que des enseignements à en tirer. Les vues exposées ici émanent directement des pays concernés eux-mêmes et peuvent donc se révéler fort utiles à tous ceux qui s'efforcent d'agir plus efficacement dans ce type de contextes.

Les États les plus fragiles du monde se heurtent à des problèmes particuliers

Parviendrons-nous à éradiquer la pauvreté pour 2015 ? Si de nombreux pays avancent vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), un tiers des nations en développement accuse un retard notable. Comme le montre le graphique 6.1, les tendances observées dans ces États fragiles sont alarmantes, surtout en ce qui concerne la pauvreté, l'instruction primaire et l'égalité des sexes. Ces 48 pays, parmi lesquels figurent aussi bien l'Afghanistan que le Zimbabwe, comptent la moitié des enfants qui meurent avant l'âge de cinq ans, le tiers des décès maternels à l'échelle du monde et le tiers des personnes obligées de survivre avec moins d'un dollar par jour. Qui plus est, ces pays déjà vulnérables subissent actuellement les retombées de trois phénomènes déstabilisants : l'envolée des prix alimentaires et énergétiques, la crise économique mondiale, et le changement climatique et la dégradation de l'environnement¹.

Graphique 6.1. **Les progrès du développement sont plus lents, et parfois négatifs, dans les États fragiles, 2006**



Source : Banque mondiale et Fonds monétaire international (2008), *Rapport de suivi mondial 2008 : les ODM et l'environnement – Un programme de développement solidaire et durable*, Banque mondiale et Fonds monétaire international, Washington DC.

Ces pays se trouvent pour la plupart enfermés dans un cercle vicieux fait de conflits violents, de pauvreté et de gouvernance médiocre, qui freine leurs avancées vers les OMD. L'État n'y possède souvent pas la capacité nécessaire pour susciter un développement équitable, ou manque de légitimité, souvent par manque de reddition des comptes aux citoyens. Lorsque certaines conditions sont réunies, certains parviennent toutefois à

opérer un remarquable retournement de situation, comme en témoignent les exemples du Burundi et du Mozambique.

Le constat s'impose : en l'absence d'améliorations dans ces États fragiles, les OMD ne seront pas atteints en 2015. Ces pays reçoivent 38 % des apports totaux d'aide publique au développement, mais il est possible d'accroître le rendement de cet investissement (OCDE, 2009). En 2007, conscients de la nécessité de prêter une attention particulière aux États fragiles, les ministres de la Coopération pour le Développement des pays de l'OCDE ont entériné un ensemble de dix Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires (OCDE, 2007a), à savoir : prendre le contexte comme point de départ; ne pas nuire ; faire du renforcement de l'État l'objectif fondamental; accorder la priorité à la prévention; reconnaître qu'il existe des liens entre les objectifs politiques, sécuritaires et de développement; promouvoir la non-discrimination; s'aligner sur les priorités locales d'une manière différente selon le contexte; s'accorder sur des mécanismes concrets de coordination; agir vite... mais rester engagé; et éviter de créer des poches d'exclusion. À première vue, tout cela paraît du simple bon sens, mais chacun de ces préceptes a d'importantes retombées sur le plan opérationnel. Certains d'entre eux portent sur l'efficacité de l'aide (chapitre 1 et annexe) ; d'autres, au-delà de l'aide, ont des implications au niveau de la sécurité, de la construction de la paix et du renforcement de l'État. Un ensemble de bonnes pratiques commence déjà à se dégager de l'expérience accumulée sur le terrain dans certains pays, tandis que dans d'autres les pratiques actuelles sont encore loin de respecter les Principes.

Au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, les pays partenaires et les donateurs ont décidé d'assurer un suivi au fil du temps de la mise en œuvre des Principes à travers une enquête s'étendant sur plusieurs années.² Afin de recueillir des données de référence, des consultations pluripartites ont été organisées en 2009 dans six États fragiles – Afghanistan, Haïti, République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC), Sierra Leone et Timor-Leste – pour débattre de la qualité de l'engagement international au regard de chaque Principe et prendre ensemble des dispositions pour améliorer l'efficacité du développement³.

Ces consultations se sont déroulées dans un esprit de reddition mutuelle de comptes. Y ont pris part un président et deux Premiers ministres, des ministres du Plan, des Finances, de la Défense et de la Justice, des maires de villes éloignées de la capitale, des membres du Parlement, des organisations de la société civile œuvrant dans les capitales ou les provinces, ainsi que des représentants d'associations de jeunes et de femmes et du secteur privé. Pour la communauté internationale, des diplomates, des travailleurs humanitaires, des acteurs de la sécurité et des praticiens du développement venant d'organisations aussi bien bilatérales que multilatérales ont participé⁴. Cette démarche pluripartite et multidisciplinaire va dans le sens des efforts déployés au niveau international pour renforcer la cohérence des politiques, condition indispensable à tout progrès dans les États fragiles⁵. Placées sous la tutelle des autorités des pays concernés et facilitées par le Secrétariat du CAD, les six consultations ont débouché sur des résultats enrichissants aussi bien pour la communauté internationale que pour les gouvernements partenaires. Associés à l'analyse d'experts et à d'autres évaluations, ces derniers peuvent contribuer à améliorer la qualité de notre réponse collective à la fragilité des États.

Après avoir insisté sur la spécificité de chaque État fragile, on se penchera, dans les six sections suivantes sur les principaux problèmes de développement évoqués dans les consultations, à savoir : i) la nécessité de hiérarchiser les priorités, et qui plus est

conjointement ; ii) l'existence de solutions propres à améliorer l'efficacité de l'aide, même dans les situations les plus difficiles ; iii) les résultats inégaux obtenus en matière de renforcement des capacités en dépit des problèmes aigus de capacités qui se posent dans les États fragiles ; iv) la nécessité d'adopter à l'égard du renforcement de l'État une démarche intégrée ne se limitant pas aux capacités et à la voix des urnes ; v) le risque de sous-estimation de l'exclusion sociale et enfin le risque de détournement trop précoce des questions de sécurité.

Chaque État fragile est unique

Comme l'a si bien souligné Tolstoï dans *Anna Karénine*, « Les familles heureuses se ressemblent toutes ; les familles malheureuses sont malheureuses chacune à sa façon ». Il en va de même des États fragiles : de loin, ils peuvent paraître assez semblables mais la forme et le degré de leur fragilité diffèrent de l'un à l'autre. Premièrement, la fragilité d'un État peut tenir à une extrême faiblesse de ses capacités institutionnelles ou de ses dotations en ressources (cas du Burundi, par exemple). Dans certains pays, l'État est totalement absent ou n'exerce son pouvoir que dans la capitale (cas notamment de la Somalie). Dans d'autres, il existe bien un État fort mais qui ne rend pas ou peu de comptes aux citoyens (cas du Myanmar, en particulier). Deuxièmement, des changements survenant au fil du temps peuvent aussi contribuer à la fragilisation de l'État, par exemple une modification des attentes de la population, la déficience des processus politiques de médiation entre l'État et les citoyens, ou encore des conflits fonciers dans un contexte de pression démographique et de dégradation de l'environnement. Troisièmement, au sortir d'un conflit, les pays conservent généralement une certaine fragilité le temps de se remettre d'années de guerre et de mauvaise gouvernance.

Les six pays dont il est question ici sont représentatifs d'une palette de situations de fragilité, sans compter que les choses peuvent différer d'une province à l'autre à l'intérieur de ces pays. Cela dit, la majorité d'entre eux sont globalement considérés comme des pays sortant d'un conflit. Des consultations dans des pays actuellement engouffrés dans un conflit de grande envergure, en situation de crise chronique ou se trouvant dans une impasse politique pourraient aboutir à des résultats différents. Ces types de pays méritent également de retenir notre attention. Là aussi la population subit d'énormes pressions et on peut craindre la naissance de foyers d'instabilité avec les dérives régionales ou globales qui risquent d'en résulter – que ce soit l'émergence de groupes rebelles, le trafic de drogue, d'armes ou d'êtres humains, ou la propagation des maladies. Le golfe d'Aden, où la piraterie perturbe des lignes commerciales mondiales, et l'Afrique de l'Ouest, qui devient une base pour les narcotrafiquants, en sont des exemples types.

« Qu'est-ce qui est prioritaire quand tout est prioritaire ? »⁶

Les États fragiles posent des problèmes particuliers en raison de l'ampleur et de la diversité de leurs besoins. Restaurer la sécurité et les services essentiels pour le citoyen ordinaire, faire en sorte que la paix produise des « dividendes », sous la forme d'emplois et des services de base, afin d'éviter que les anciens rebelles ne reprennent le maquis, remettre en état les routes et les ponts et retisser des liens entre les ennemis d'hier, donner au peuple la possibilité de se faire entendre dans la nouvelle société qui, peut-être, se met en place : tout est prioritaire.

Or ces mêmes pays ont souvent une capacité limitée à mettre à profit l'aide internationale : leur capital humain est décimé, des générations se sont trouvées sacrifiées

par plusieurs années d'interruption des services éducatifs et de santé, les institutions fonctionnent mal, les politiques sont inadéquates, et il est parfois difficile d'accéder à l'arrière-pays. À ce propos, Xanana Gusmão, Premier ministre du Timor-Leste, a fait remarquer qu'environ 2 milliards USD avaient été dépensés dans son pays au cours des dix dernières années mais que si on demandait à des villageois où cet argent était passé la réponse était bien trop souvent « pas dans mon village » (OCDE, 2010g).

Dans ces conditions, une hiérarchisation rigoureuse des priorités est impérative :

1. D'abord, il faut se mettre d'accord sur une vision commune de paix et trouver le chemin critique qui mènera de la fragilité à la résilience en déterminant clairement quels sont les objectifs à poursuivre sur le court, le moyen et le long termes, autrement dit ce qui doit être fait dans les six ou 24 mois et ce qui peut attendre. Des discussions et accords autour de ce type de feuille route, à la fois entre les gouvernements des pays concernés et la communauté internationale et entre ministères des uns et des autres, est reconnue comme de bonne pratique depuis une dizaine d'années (à titre d'exemple, on peut citer le Pacte pour l'Afghanistan). Dans les pays où n'a pas été arrêté un programme pluriannuel rigoureusement hiérarchisé, comme au Timor-Leste où les priorités sont actuellement définies chaque année, les parties prenantes réclament que cette lacune soit comblée.
2. Ensuite, les partenaires internationaux doivent admettre le rôle pivot du processus budgétaire national. Ceci est un instrument de mise en accord des moyens et des fins, et donc de hiérarchisation des priorités, et aussi un élément essentiel du contrat social – le pacte qui se négocie au jour le jour entre les citoyens et leur gouvernement. Les six consultations nationales l'ont bien fait ressortir : si l'aide n'est pas recensée dans le budget national, cela risque de brouiller les obligations de comptes sur le plan national et de nuire à la planification (tableau 6.1). Cela est confirmé par les recherches menées par le Réseau international du CAD sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF). Cherchant à savoir comment les donateurs peuvent nuire au renforcement de l'État, celui-ci a en effet constaté que ne pas intégrer l'aide dans le budget réduit d'autant l'obligation de comptes à l'égard du public, et donc la légitimité de l'État (chapitre 3 et OCDE, 2010i, à paraître).

Pistes pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide

Si les donateurs n'utilisent pas les systèmes nationaux, il y a peu de chances que ceux-ci finissent par s'améliorer (graphique 6.2 et chapitre 3). C'est un des principes auxquels les donateurs ont souscrit à travers la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra (annexe).

Si, dans les six pays étudiés, tous les acteurs, nationaux et internationaux, conviennent que l'appropriation locale, l'alignement sur les priorités et systèmes nationaux et l'harmonisation entre donateurs sont des objectifs importants, la mesure dans laquelle la Déclaration de Paris est effectivement suivie d'effets diffère d'un pays à l'autre.

- Dans certains pays, les conditions – par exemple l'insuffisance de leadership, de stabilité ou de capacité du gouvernement – sont considérées comme posant problème pour une mise en œuvre immédiate et intégrale des principes énoncés dans la Déclaration de Paris. Il est toutefois reconnu qu'une harmonisation peut être opérée même en l'absence d'interlocuteur gouvernemental suffisamment solide, et qu'avec un peu d'imagination il est aussi possible d'améliorer l'alignement. Sans aller jusqu'à l'acheminement des fonds par les systèmes nationaux, les options qui s'offrent dans ce domaine peuvent

Tableau 6.1. Aide, fiscalité et budget dans les six pays étudiés

	Afghanistan	RCA	RDC	Haïti	Sierra Leone	Timor-Leste	Pour référence
Aide (USD, 2008)	3.9 milliards	180 millions	1.2 milliard	701 millions	535 millions	278 millions	En 2008 l'APD a totalisé 119.8 milliards USD, dont 33.8 milliards USD (soit 30 %) sont allés aux États fragiles.
Population vivant avec moins de un dollar par jour	53 % (2003)	66.6 % (2007)	59.2 % (2006)	54 % (2007)	57 % (2007)	52.9 % (2001)	À l'échelle du monde, 26 % de la population ont un dollar ou moins par jour pour vivre (2005)
Aide par habitant (USD, 2008)	155	41	19	73	91	260	En Afrique subsaharienne, le niveau de l'aide par habitant s'établit à 35.7 USD en moyenne
Rapport des recettes fiscales au produit intérieur brut (PIB) (2009)	6.4 %	7.7 %	13.2 %	9.4 %	10.5 %	109.7 %	Dans les pays de l'OCDE, les recettes fiscales représentent en moyenne 36.2 % du PIB
Aide recensée dans le budget national (2008)	69 %	36 %	58 %	95 %	54 %	n.d.	L'objectif (pour l'indicateur 3 de la Déclaration de Paris) est 85 % en 2011.
Prévisibilité de l'aide (2008)	70 %	45 %	20 %	67 %	30 %	n.d.	L'objectif (pour l'indicateur 7 de la Déclaration de Paris) est 100 % en 2011.

Source : Heritage Foundation (2009), *2009 Index of Economic Freedom*, Heritage Foundation, Washington, DC ; OCDE (2010), *Annual Report on Resource Flows to Fragile States*, OECD, Paris ; OCDE (2008), *Statistiques agrégées de l'aide*, OCDE, Paris ; OCDE (2008), *Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, OCDE, Paris ; Programme de Nations Unies pour le développement (2008), *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, PNUD, New York ; UNICEF (2006), *La situation des enfants dans le monde*, UNICEF, New York ; Banque mondiale (2008), *Indicateurs du développement dans le monde*, Banque mondiale, Washington, DC.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802526275868>

contribuer à préparer le terrain en vue de l'utilisation ultérieure de ces systèmes. Parmi les formules envisageables, on peut citer l'alignement virtuel (alignement sur des éléments tels que le cycle budgétaire ou les districts administratifs de manière à accroître la compatibilité future de l'aide internationale avec les systèmes nationaux) et les approches ascendantes (alignement sur les priorités locales telles qu'elles ressortent de consultations avec des acteurs étatiques et/ou non étatiques, notamment les administrations locales et/ou la société civile).

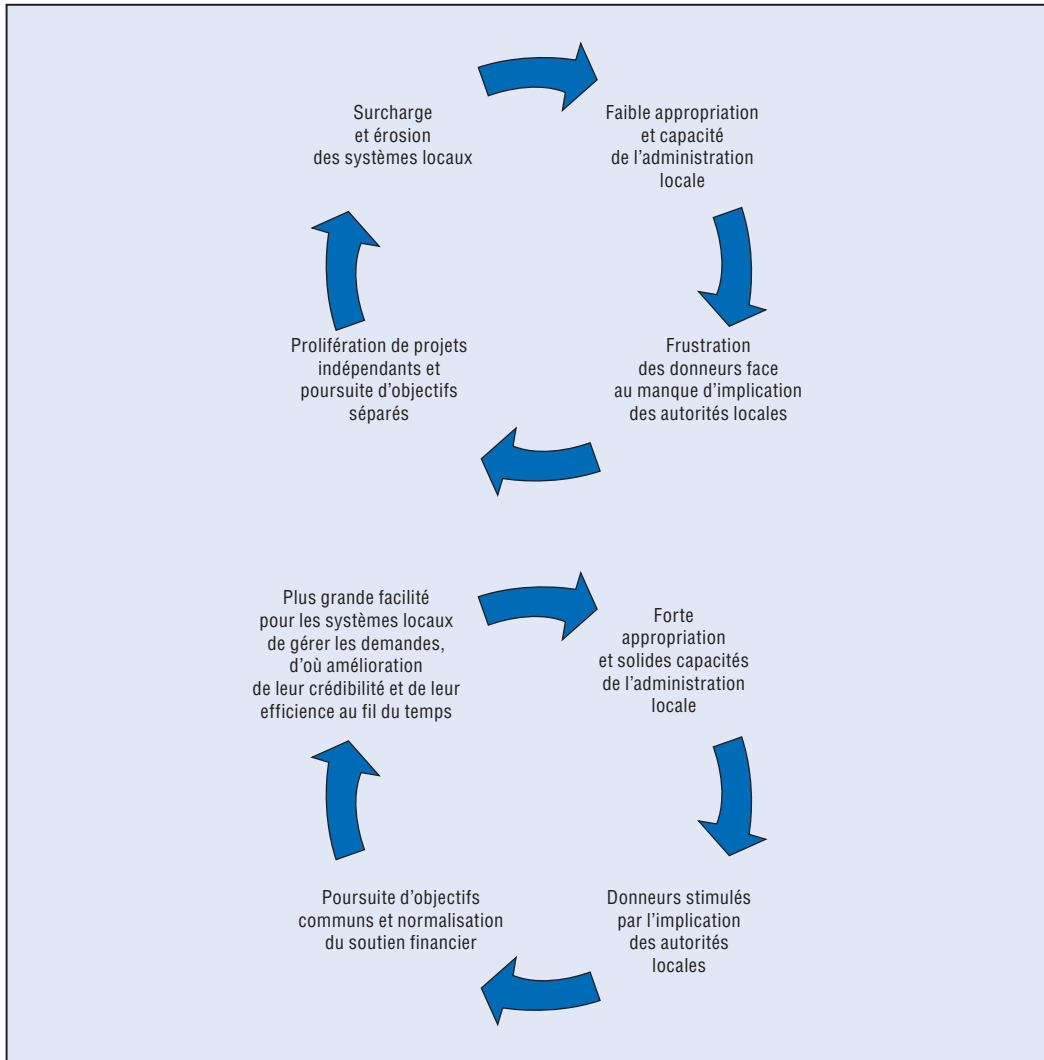
- Dans d'autres pays, la situation a été jugée avoir suffisamment mûri pour permettre un alignement plus étroit sur les priorités et systèmes nationaux. À mesure qu'un pays se stabilise et que ses ressources humaines, ses politiques et ses institutions se renforcent, il est essentiel d'améliorer l'alignement dès lors que les conditions le permettent afin de favoriser l'instauration d'un État responsable et efficace (tableau 6.2, phases II et III).

Renforcement des capacités : des résultats médiocres

Lors des consultations organisées dans les six pays, les efforts de renforcement des capacités déployés par la communauté internationale ont été jugés, par les acteurs nationaux aussi bien qu'extérieurs, décousus et allant même parfois jusqu'à saper les fondements de l'État. C'est aussi le diagnostic qui ressort du tableau 6.3 où sont récapitulées, d'un côté, les démarches actuellement adoptées et, de l'autre, celles que souhaiteraient les pays partenaires en matière de renforcement des capacités.

Si ces constatations ne valent pas uniquement pour les États fragiles, il est néanmoins important de ne pas perdre de vue que, dans la plupart de ces derniers, les capacités sont

Graphique 6.2. **Efficacité de l'aide, d'un cercle vicieux à un cercle vertueux : L'exemple de la Sierra Leone**



Source : Adapté de gouvernement de la Sierra Leone (2009), *Aid Policy*, Government of Sierra Leone, Freetown.

particulièrement limitées. Lorsque la RDC a accédé à l'indépendance, 16 Congolais seulement possédaient un diplôme universitaire, et le tableau était aussi peu encourageant pour ce qui est de la formation professionnelle (Stengers, 2007). Au Timor-Leste, un adulte sur deux seulement est alphabétisé (Nations Unies, 2009), et parmi les Haïtiens qui ont suivi des études supérieures, 83 % vivent à l'étranger (Banque mondiale, 2005).

Au-delà des urnes : les sources de légitimité de l'État

Le renforcement de l'État est une question centrale dans les six cas considérés, mais le diagnostic sur les moyens d'affermir les capacités et la légitimité de l'État n'est pas partout le même. Au Timor-Leste, d'aucuns estiment que « le défi premier est la consolidation de l'État, laquelle passe avant tout par un renforcement des capacités » et que « les institutions publiques n'ont pas des capacités suffisantes pour répondre aux besoins de la société ». Dans d'autres cas, l'accent est mis sur les problèmes sociaux et

Tableau 6.2. **Des modalités d'alignement différentes en fonction du contexte**

	Phase I : Capacités et/ou légitimité limitées du gouvernement	Phase II : Légitimité renforcée mais capacités toujours limitées	Phase III : Légitimité et capacités renforcées
Contexte	En raison de leur légitimité et/ou capacités limitées, les donateurs ne peuvent compter sur les gouvernements partenaires pour « assurer la conduite de la coordination de l'aide à tous les niveaux » (Déclaration de Paris). Il peut falloir choisir entre <i>i)</i> produire des résultats rapides, afin de sauver des vies et de stabiliser la situation et <i>ii)</i> renforcer les capacités nationales de telle sorte que le pays puisse fonctionner.	Malgré une amélioration de la légitimité et une attitude plus responsable des autorités, le champ d'action des donateurs est encore restreint par la faiblesse des capacités nationales. Le gouvernement n'exerce son leadership que dans quelques secteurs et les stratégies sectorielles arrêtées d'un commun accord sont rares.	Le gouvernement a établi une stratégie de développement couvrant tous les secteurs, qui comporte des priorités hiérarchisées et est prête à être mise en œuvre, et les principaux ministères centraux et sectoriels possèdent un minimum de capacités.
Réponse possible des donateurs	Alignement virtuel et approches ascendantes Les donateurs doivent s'en remettre à l'alignement virtuel, aux approches ascendantes et à la fourniture directe de services. Une division du travail au niveau sectoriel est nécessaire et possible, même en l'absence de leadership fort de la part des pouvoirs publics.	Alignement partiel Les donateurs peuvent commencer à opérer un alignement dans certains secteurs tandis que dans d'autres ils peuvent devoir continuer à recourir à des projets gérés par des unités parallèles de mise en œuvre. Il est de bonne pratique dans ce cas d'intégrer dans les projets une composante renforcement des capacités.	Alignement complet Grâce aux efforts de renforcement des capacités, il est désormais possible d'appliquer dans leur intégralité les principes inscrits dans la Déclaration de Paris.

Sources : Consultations ; Secrétariat du CAD/OCDE (2009).

Tableau 6.3. **Approches actuelles et souhaitées du renforcement des capacités, telles que décrites par les parties prenantes dans les six États fragiles**

Pratiques actuelles	Pratiques souhaitées
Approche à court terme, fondée sur des projets indépendants	Approche à moyen/long terme reposant sur des programmes, assortie d'une évaluation d'impact sur les capacités Intégration d'objectifs de renforcement des capacités dans tous les programmes
Leadership des donateurs et non pays partenaires ; démarches disparates, fonctions de la culture administrative et des priorités de chaque donneur	Un effort multidonneurs s'appuyant sur une évaluation commune des besoins
Accent sur les compétences dures (techniques) plus que sur les compétences molles (gestion, leadership, éducation civique) ou de base (savoir lire, écrire et compter)	« Une meilleure compréhension du quotidien des services administratifs » (OCDE, 2010j) et un investissement plus équilibré entre compétences dures, molles et de base
Gros écarts de salaire et distorsions dans la structure locale des rémunérations	Coordination entre donateurs en vue de l'instauration d'un barème commun de rémunération plus proche de celui appliqué au niveau du pays (du fait de la nécessité de limiter l'exode des cerveaux à l'intérieur même du pays).
Placement des assistants techniques à des postes exécutifs plutôt que de conseil, ce qui brouille la reddition de comptes	Intégration d'une mission de renforcement des capacités dans le mandat de tous les assistants techniques, qui doivent posséder des dons de formateur ou de facilitateur en plus de compétences techniques
Fourniture directe de services et utilisation limitée des systèmes nationaux	Utilisation des systèmes nationaux assortie d'un renforcement des capacités, au besoin en recourant au départ à des dispositifs de cantonnement.

Source : Consultations ; Secrétariat du CAD/OCDE (2009).

politiques. En Haïti et en RCA, les parties prenantes reconnaissent que la fragilité résulte de la « faiblesse chronique du contrat social » (consultation en Haïti).

La tenue d'élections libres et transparentes est indubitablement une source de légitimité de l'État, mais un État ne renforcera sa légitimité au fil du temps que s'il possède des mécanismes permettant la participation et la reddition de comptes, s'il assure les principaux services qu'on en attend et s'il acquiert auprès des citoyens une « autorité morale »⁷. Dans les six pays, il a été considéré que les lourds investissements consentis par la communauté internationale dans le soutien des élections étaient certes indispensables⁸ mais qu'il est également important d'œuvrer à l'amélioration de la gouvernance après les

élections, et de la gouvernance locale en particulier étant donné qu'en dehors des grandes villes, l'État n'est souvent qu'un « État fantôme »⁹. En outre, ces investissements dans les élections semblent en contradiction avec le recours, lui aussi massif, à la fourniture directe de services, aux dépens d'un investissement dans les capacités nationales de prise en charge desdits services. Cette dernière approche est préjudiciable à l'image de l'État car elle dénie à ce dernier tout rôle dans la fourniture de services tels que l'approvisionnement en eau ou les soins de santé alors qu'elle rehausse la visibilité des ONG et autres prestataires.

Les risques d'exclusion

Juste après un conflit, il peut souvent être justifié de concentrer au départ l'attention sur la capitale : il a par exemple été souligné que « Quand Dili va, le Timor-Leste va » (OCDE, 2010g). Reste que le sous-investissement au profit des villes secondaires, de certaines régions et de groupes sociaux spécifiques suscite des préoccupations croissantes ; cela dit, la stabilisation en cours dans les six pays considérés pourrait libérer des ressources et en rendre l'accès plus facile (sécurité, infrastructures, capacités humaines) :

- En République centrafricaine, les participants venant de l'arrière-pays ont déclaré se sentir « abandonnés », un cinquième de l'APD seulement prenant le chemin des provinces – situation courante au sortir d'un conflit. En Haïti, un consensus se dégage pour dire que « c'est la majorité [rurale] qui est exclue ».
- Il s'exprime de grandes craintes que certaines régions ne soient des « oubliées de l'aide », par exemple le Bandundu, l'Équateur et le Kasai oriental en RDC, ou les districts de Ghor, de Daikundi, de Bamyan, de Sar-e-Pol et de Badakhshan en Afghanistan.
- La question de l'égalité des sexes a été abordée dans toutes les consultations (auxquelles ont systématiquement été associées des femmes), en particulier s'agissant de l'accès à l'éducation dans le cas de l'Afghanistan et de la violence faite aux femmes en RDC. Dans la plupart des pays, le regroupement dans les villes de « jeunes hommes en colère » et sans emploi représente une « bombe à retardement » qu'il est impératif de désamorcer. En RDC et au Timor-Leste, plus de la moitié de la population a moins de 18 ans mais les jeunes n'entrent en général pas parmi les cibles des programmes prioritaires.

Les participants aux consultations ont dans l'ensemble émis l'opinion qu'il incombe aux autorités d'opérer une répartition équitable des ressources, à la fois sur le plan géographique et entre groupes sociaux. Une plus grande transparence sur les dotations d'aide contribuerait néanmoins à atténuer l'exclusion.

« Ne pas oublier la sécurité »

Le développement du secteur privé et la croissance économique ont été jugés constituer des éléments essentiels pour la consolidation de la paix dans les six pays. À titre d'exemple, il a été fait observé que « lorsqu'on les interroge sur les priorités nationales, les donateurs citent presque systématiquement la lutte contre le terrorisme, la sécurité intérieure et la lutte contre le trafic de drogue, alors que les préoccupations premières des Afghans sont l'emploi et la situation économique » (OCDE, 2010b). Même le Commandant de la Force des Nations Unies dans un de ces pays a reconnu que « la sécurité n'a jamais rempli un estomac ni créé des emplois ».

Dans le même temps, les participants à toutes les consultations ont mis en garde contre les risques d'un détournement prématuré des questions de sécurité. Un leitmotiv récurrent a été qu'il faut maintenir une capacité crédible d'intervention rapide. Au Timor-Leste,

la Force internationale de Stabilisation pourrait aider à assurer que les élections de 2012 se déroulent dans un climat pacifique si son mandat était prorogé. En Haïti, il faut consolider l'assise des bons résultats des efforts déployés pour faire reculer la criminalité à Port-au-Prince par une réforme du secteur de la justice : agir sur un front sans aussi agir sur l'autre reviendrait à « marcher avec une jambe plus courte que l'autre » (OCDE, 2010e). En RDC, il faut aborder la question de la réforme du système de sécurité dans une optique à long terme (encadré 6.1) et planifier à l'avance le transfert des fonctions de sécurité de la mission des Nations Unies à l'État. En Sierra Leone, la menace extérieure est plus grande que la menace intérieure, mais pourrait facilement provoquer des troubles intérieurs : contrer le trafic de drogue qui sévit dans toute l'Afrique de l'Ouest et maîtriser les éventuelles retombées de la crise guinéenne, telles sont les priorités identifiées.

Encadré 6.1. Réforme des systèmes de sécurité : qu'avons-nous appris ?

Dernièrement, les travaux du CAD se sont focalisés sur le rôle positif qu'une réforme intégrée du système national de sécurité pouvait jouer dans la stabilisation d'un État fragile, exposé ou en proie à un conflit. Le concept traditionnel de la sécurité a été redéfini pour inclure non seulement la stabilité et la sécurité des États, mais également la sécurité et le bien-être de leurs populations. La reconnaissance du lien inextricable entre le développement et la sécurité permet aux pays partenaires d'envisager la sécurité comme une composante de la politique publique et de la gouvernance qui invite à un examen public plus rigoureux des systèmes de sécurité. Les systèmes de sécurité ne permettent pas uniquement de réduire les risques de conflit. Ils permettent également de créer des environnements qui favorisent le développement, lorsqu'ils sont efficaces, obéissent aux règles démocratiques et respectent l'obligation de rendre compte. Les Orientations du CAD pour la réforme des systèmes de sécurité (2005) s'articulent autour de trois défis interdépendants auxquels tous les États sont confrontés : i) la définition d'un cadre institutionnel clair pour la mise en place d'un système de sécurité qui intègre les politiques de sécurité et de développement et inclut tous les acteurs concernés, ii) le renforcement de la gestion des institutions sécuritaires et iii) la constitution de forces de sécurité compétentes et professionnalisées qui soient responsables devant les instances civiles.

La réforme des systèmes de sécurité est désormais au centre des efforts déployés pour lutter contre la fragilité des États et sortir des conflits, de la Sierra Leone aux îles Salomon, mais les pays donateurs doivent encore s'assurer que leur soutien contribuera à l'élaboration d'une réforme durable, qu'il favorisera la lutte contre la pauvreté, grâce à l'amélioration de la fourniture des services, et qu'il permettra d'établir des systèmes sécuritaires et judiciaires efficaces et transparents dans les pays partenaires. Autant de principes qui sont à la base du *Manuel de l'OCDE/CAD sur la réforme des systèmes de sécurité : soutenir la sécurité et la justice* (OCDE, 2007b). Entre 2007 et 2009, cet ouvrage a fait l'objet d'une vaste diffusion dans les services centraux des organismes donateurs et dans les pays partenaires. De consultations tenues avec les autorités publiques, la société civile et les donateurs au Burundi, en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et en Bolivie sont ressortis un certain nombre d'enseignements :

1. La réforme des systèmes de sécurité est une priorité essentielle pour les donateurs travaillant dans des situations de sortie de conflit ou de fragilité. Elle ne constitue plus un élément marginal du programme d'action des donateurs.

Encadré 6.1. Réforme des systèmes de sécurité : qu'avons-nous appris ? (suite)

2. Aujourd'hui, quasiment tous les organismes donneurs reconnaissent que sécurité et développement sont tous deux des ingrédients indispensables pour l'instauration d'un développement durable.
3. Les organismes d'aide ne sont pas à même de mener à bien seuls une réforme du secteur de la sécurité. Une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration s'impose et les donneurs doivent mettre en place les mécanismes que requiert ce genre d'approche.
4. Une coordination efficace de l'action des donneurs à l'appui de la réforme des systèmes de sécurité risque d'être difficile lorsque les donneurs se disputent sur le choix du coordinateur.
5. La réforme d'un système de sécurité est avant tout et essentiellement un processus politique qui appelle, de la part des donneurs, une analyse et une appréciation soigneuses de la situation politique ainsi que le respect et une évaluation de l'appropriation locale et, de la part des autorités nationales, une véritable volonté politique de réforme.
6. Les questions de sécurité touchent au cœur même de la souveraineté nationale ; les donneurs doivent faire preuve de délicatesse et veiller à adopter une démarche qui permet l'alignement sur les processus locaux. Ils doivent aussi s'interroger sur l'importance de leur propre visibilité dans le processus et se demander, par exemple, si l'apposition de leurs propres logos sur les drapeaux, panneaux d'affichage et annonces télévisées favorise la prise en main de la réforme par les partenaires.
7. Les donneurs doivent procéder à une évaluation exhaustive de la situation avant d'élaborer leurs programmes pour la réforme du système de sécurité.
8. Le succès de toute réforme du système de sécurité passe par la mise à disposition par les donneurs de spécialistes qualifiés.

Un compas pour naviguer dans des eaux changeantes

En conclusion, les États fragiles sont des environnements en rapide mutation, dans lesquels il faut agir sur plusieurs fronts à la fois. Cela suppose un partenariat entre des acteurs poursuivant des objectifs différents et appliquant des méthodes de travail différentes (humanitaire, diplomatie, sécurité, développement...). Étant donné la complexité de tels partenariats, une convergence de vues sur ce qui constitue le chemin critique est indispensable, de même que des objectifs communs. Autant d'éléments qui ne sont jamais acquis, et ne peuvent être que le fruit de négociations. Est également essentielle une connaissance précise des points forts de chaque catégorie d'acteurs afin de permettre une division du travail suffisamment souple pour répondre à un environnement changeant¹⁰.

Dans les six pays considérés, les Principes du CAD pour l'engagement international dans les états fragiles et les situations précaires ont été jugés aborder les questions fondamentales selon une démarche intégrée tenant compte de considérations allant de l'efficacité de l'aide au renforcement de l'État, en passant par la non discrimination, la sécurité et la répartition des ressources (autant de questions pour lesquelles il existe des orientations pratiques et/ou des dispositifs de suivi : voir la bibliographie ci-dessous). En d'autres termes, ils peuvent être considérés comme un compas utile lorsque « tout est prioritaire ».

Notes

1. Le groupe des États fragiles, sur lequel porte le présent chapitre, résulte de la combinaison de trois listes : celles des pays entrant dans les deux quintiles inférieurs au vu des Évaluations de la politique des institutions nationales réalisées par la Banque mondiale en 2008 ainsi qu'au regard des *Country Indicators for Foreign Policy* de la Carleton University pour 2008 et du *Brookings Index of State Weakness in the Developing World* toujours pour 2008. Ce groupe est identifié à des fins d'analyse et sa composition varie d'une année à l'autre ; il ne renvoie en aucun cas à une liste ou une définition officielle du CAD.
2. Programme d'action d'Accra, 2008, paragraphe 21e.
3. Ces consultations ont eu lieu les 2 et 3 mars 2009 au Timor Leste, les 20 et 21 mai 2009 en Haïti, les 3 et 4 juin 2009 en République démocratique du Congo, du 17 au 19 juin 2009 en Afghanistan, les 21 et 22 juillet 2009 en République centrafricaine, et le 19 octobre 2009 au Sierra Leone.
4. Pour chaque consultation ont été désignés un coordinateur national et des correspondants de la communauté internationale. Ces derniers étaient, respectivement la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et le Royaume-Uni pour l'Afghanistan, la France, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement pour la RCA, la Mission des Nations Unies en RDC pour la RDC, le Canada pour Haïti, le Royaume-Uni et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone pour le Sierra Leone, et la Banque mondiale pour le Timor-Leste.
5. Déclaration du G8 (2009), *Feuille de route 3C (cohérence, coordination, complémentarité)*, Sommet du G8, L'Aquila, 2009.
6. Toutes les citations sont tirées des *verbatim* des consultations elles-mêmes. Celle-ci provient de la consultation en RCA, 21-22 juillet 2009, www.oecd.org/fsprinciples.
7. Consultation en RDC, 3-4 juin 2009, www.oecd.org/fsprinciples. L'OCDE (2010j, à paraître) souligne que dans tout État diverses sources de légitimité coexistent et interagissent entre elles.
8. La communauté internationale a dépensé plus de 432 millions USD pour soutenir les élections de 2006 en RDC (www.un.org/Depts/dpko/missions/monuc/elec.pdf). Le coût total des élections présidentielles, législatives, provinciales et aux conseils de district tenues en 2009 et 2010 en Afghanistan est estimé à 300 millions USD pour les pouvoirs publics et les donateurs (Source : UK Foreign and Commonwealth Office).
9. Rapport sur la RCA, www.oecd.org/fsprinciples. Cette expression a aussi été utilisée dans un rapport de 2007 de l'International Crisis Group, paru sous le titre *République centrafricaine : Anatomie d'un État fantôme* (Rapport Afrique n° 136, IGC, Bruxelles). En Afghanistan, « près de 40 % du pays est soit en permanence, soit temporairement, inaccessible à l'aide gouvernementale et non gouvernementale » (Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2008/782, *Rapport du Conseil de sécurité sur sa mission en Afghanistan du 21 au 28 novembre 2008*).
10. En Afghanistan, l'accent a été mis sur la prépondérance des objectifs sécuritaires par rapport aux objectifs humanitaires et d'aide au développement, et non sur le manque de coordination (OCDE, 2010b).

Bibliographie

- Banque mondiale (2005), *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, Banque mondiale, Washington DC.
- Nations Unies (2009), *Rapport mondial sur le développement humain 2009*, Nations Unies, New York.
- OCDE (2007a), *Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires*, OCDE, Paris, accessible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/61/44/38368761.pdf.
- OCDE (2007b), *Manuel de l'OCDE-CAD sur la réforme des systèmes de sécurité : Soutenir la sécurité et la justice*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009), *Annual Report on Resource Flows to Fragile and Conflict-Affected States*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010a), *Global Progress Report, Fragile States Monitoring Survey*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010b), *Afghanistan Country Report, Fragile States Monitoring Survey*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010c), *Enquête de suivi des Principes d'engagement dans les États fragiles : Rapport pays République centrafricaine*, OCDE, Paris.

- OCDE (2010d), *Enquête de suivi des Principes d'engagement dans les États fragiles : Rapport pays République démocratique du Congo*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010e), *Enquête de suivi des Principes d'engagement dans les États fragiles : Rapport pays Haïti*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010f), *Sierra Leone Country Report, Fragile States Monitoring Survey*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010g), *Timor-Leste Country Report, Fragile States Monitoring Survey*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010h, à paraître), *Ne pas nuire : Un principe fondamental de l'appui international au renforcement de l'État*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010i, à paraître), *The Legitimacy of the State in Fragile Situations*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010j), *Annual Report on Resource Flows to Fragile and Conflict-Affected States*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010k), *Framing Paper on Transition Financing Procedures*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010l, à paraître), *Annual Report on Resource Flows to Fragile States*, OECD, Paris.
- Stengers, J. (2007), *Congo : Mythes et réalités*, Racine, Bruxelles.

Chapitre 7

Une action collective pour combattre la corruption

La crise économique qui frappe le monde ne peut qu'inciter à renforcer la surveillance exercée sur l'utilisation des fonds publics. Ce chapitre présente comment la communauté de développement a progressivement mis au point, au fil du temps, de nouveaux modes d'acheminement de l'aide ayant vocation à permettre de trouver un juste équilibre entre les préoccupations relatives à la corruption, d'une part ; et, d'autre part, à leur engagement en ce qui concerne l'efficacité d'aide. Le chapitre a pour objet de mettre à profit les connaissances et les enseignements acquis sur le terrain, ainsi que le travail du Réseau CAD/OCDE sur la gouvernance pour montrer que les donateurs se mettent de plus en plus à travailler ensemble dans les pays partenaires pour mieux comprendre comment s'adresser à la corruption d'une manière efficace. Les dépenses consacrées par les donateurs à diverses initiatives visant à renforcer la gouvernance n'ont cessé d'augmenter. En outre, des accords internationaux comme la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) font partie de la cohérence des approches contre la corruption de la part des donateurs. Ce chapitre se termine en formulant des recommandations face à la crise pour mieux répondre aux préoccupations du public en ce qui concerne la corruption dans le contexte plus vaste en matière de l'efficacité de l'aide.

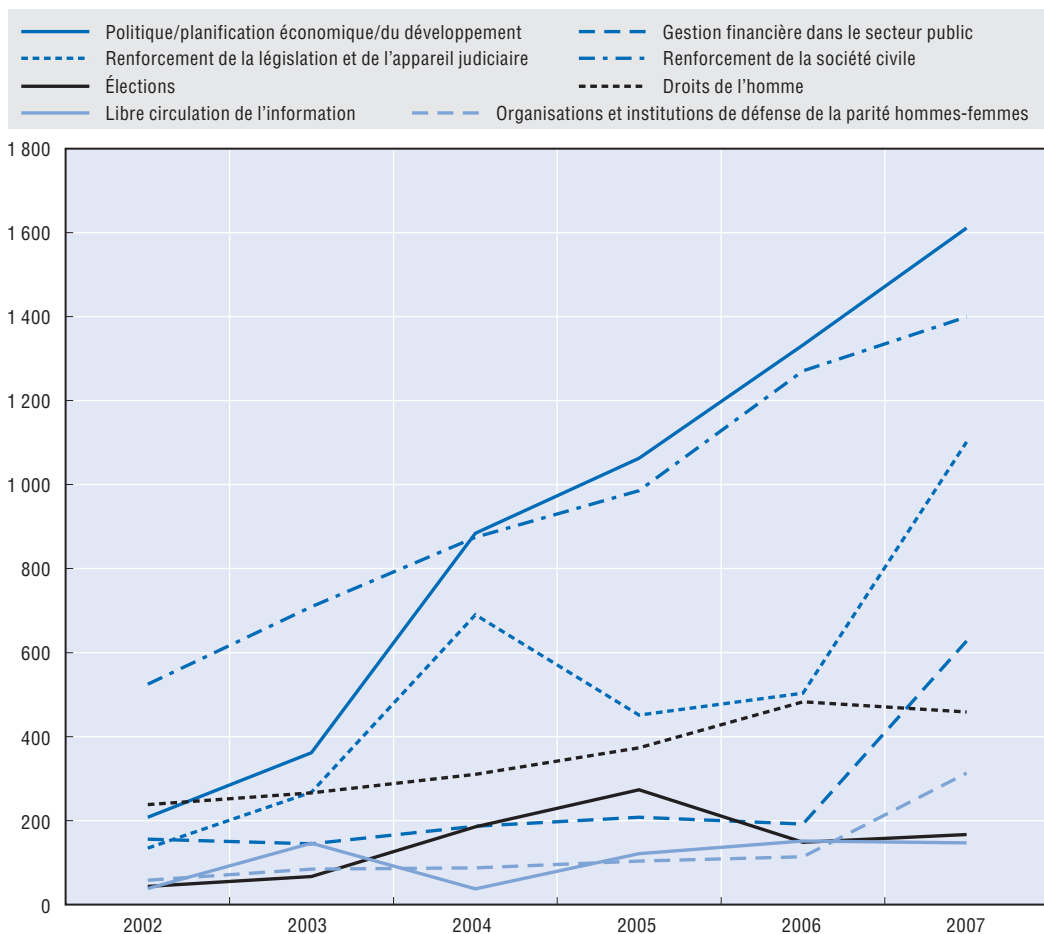
La corruption : une menace pour le développement

« La plus grave menace qui pèse sur l'efficacité de l'aide est la prévalence de la corruption dans les environnements où l'aide est distribuée. » (Carlsson, 2009)

L'idée que les sommes octroyées au titre de l'aide sont dilapidées par des gouvernements corrompus tend à se répandre dans l'opinion publique. Conjugées à la crise économique mondiale appelant à renforcer la surveillance exercée sur l'utilisation des fonds publics, les difficultés économiques intérieures semblent se traduire par le fait que l'on prête une attention plus soutenue aux budgets alloués à l'aide, d'où une probabilité accrue que les incidents dus à la corruption n'aboutissent à des appels à réduire l'aide. À titre d'exemple,

Graphique 7.1. **Dépenses consacrées par les donateurs au renforcement de la gouvernance, 2002-2007**

Prix actuels, Déremboursements, en millions USD



Source : CAD de l'OCDE, Statistiques du développement international.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/800754426105>

52 % des personnes interrogées lors d'une enquête menée au Royaume-Uni pensent qu'à cause de la corruption qui règne dans les pays pauvres, il est totalement vain de donner de l'argent pour faire reculer la pauvreté dans ces pays (DFID, 2009). Les gouvernements des pays de l'OCDE ont clairement un rôle à assumer pour tenter de prévenir et combattre la corruption, et on assiste à présent à une prise de conscience des raisons pour lesquelles les pays donateurs sont en partie à l'origine du problème – et des moyens par lesquels ils peuvent apporter une partie de la solution.

Les donateurs ont mis au point des modes d'acheminement de l'aide ayant vocation à permettre de trouver un juste équilibre entre les préoccupations relatives à la corruption d'une part, et les priorités en matière d'efficacité de l'aide et les objectifs de réduction de la pauvreté, d'autre part. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (annexe) contient un plan clair et concret destiné à concourir à l'amélioration de la qualité et au renforcement des effets positifs de l'aide au développement grâce à des efforts de lutte contre la corruption. Les invitations à améliorer la cohérence des politiques se font aussi de plus en plus pressantes dans les situations, par exemple, où les stratégies destinées à récupérer les fonds affectés au développement qui ont été détournés de leur objet sont étayées par des stratégies complémentaires s'attaquant au secret bancaire. Les efforts de lutte contre la corruption déployés par les donateurs se sont essentiellement articulés autour de programmes destinés à renforcer les mécanismes mis en place dans les domaines où le risque de corruption est le plus élevé, notamment les systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques. Par ailleurs, les conventions internationales telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption) devraient contribuer au déploiement de stratégies cohérentes par les donateurs.

Jusqu'en 2003, les avancées réalisées par les donateurs sur le front de la lutte contre la corruption étaient très modestes (OCDE, 2003). Les principaux obstacles entravant les progrès étaient l'insuffisance des capacités, la concurrence entre diverses priorités et la multiplication de stratégies de lutte contre la corruption menées au coup par coup. Le CAD s'est attaqué au problème en publiant un document intitulé *Principes pour l'action à mener dans le domaine de la lutte contre la corruption* (OCDE, 2006), dans lequel sont proposées des mesures destinées à organiser une lutte plus efficace et mieux coordonnée contre la corruption, telles que la collaboration avec d'autres donateurs afin d'accéder à une compréhension claire et commune du contexte dans lequel la corruption prend forme et des évolutions qui se dessinent au niveau des pays dans ce domaine ; l'élaboration des principes devant régir une réponse commune du CAD de l'OCDE face à la corruption ; l'intégration de toute action nationale contre la corruption dans l'action menée au niveau international du côté de l'offre sur des questions telles que la corruption, le blanchiment de capitaux et la récupération des avoirs ; et la mise à profit des enseignements retirés dans le cadre des efforts engagés pour appuyer la mise en œuvre de la CNUCC.

Le Réseau GOVNET¹ du CAD/OCDE a donné suite à ces propositions en formulant, compte tenu des connaissances et des enseignements tirés d'expériences conduites sur le terrain, des recommandations précises sur les moyens que les donateurs peuvent mettre en œuvre pour améliorer les procédures d'évaluation de la gouvernance et mieux combattre la corruption en renforçant la coordination entre eux (OCDE, 2009a et b). Le présent chapitre vise à mettre en relief certaines des principales conclusions et recommandations².

Une compréhension commune de la gouvernance

« Nous devons impérativement tenir compte du fait que pendant des décennies, nous avons versé des milliards au titre d'aide à des pays où la corruption n'a fait que progresser au lieu de reculer. » (Carlsson, 2009)

La corruption résulte, au moins en partie, de la médiocrité de la gouvernance. Pour combattre la corruption, il nous faut comprendre comment fonctionne la gouvernance du secteur public dans un pays et comment s'organisent les circuits du pouvoir tant officiels qu'officieux. La bonne gouvernance n'est pas seulement l'affaire du gouvernement; elle repose aussi sur les partis politiques, le Parlement, l'appareil judiciaire, les médias, la société civile et sur des éléments plus informels de contrepouvoir sur lesquels repose souvent la reddition de comptes dans les pays en développement. Elle dépend des relations qui s'établissent entre les citoyens, les responsables et les institutions publiques et de la manière dont cette dynamique contribue à faire avancer les choses (DFID, 2006).

Les donateurs doivent mener des analyses conjointes de la gouvernance dans les pays partenaires pour s'assurer que leurs décisions soient éclairées par une vision commune des enjeux de la gouvernance ayant des répercussions sur la corruption (OCDE, 2006). Ce type d'analyse se révèle d'autant plus productif lorsque les gouvernements partenaires prennent la direction des opérations et ont la maîtrise des mesures visant à améliorer la gouvernance et à faire reculer la corruption (encadré 7.1) ; c'est également un moyen pour les donateurs de donner plus de poids à des réponses conjointes. Il conviendrait d'étudier dans un premier temps, et c'est là une étape nécessaire, les moteurs politiques et les priorités animant les gouvernements des pays partenaires qui ont des effets sur leur engagement au service de la lutte contre la corruption.

Pourquoi faut-il en passer par des analyses conjointes ? Le Réseau GOVNET est arrivé à la conclusion que les chevauchements et les doubles emplois sont fréquents entre les divers outils d'évaluation utilisés sur le terrain par les donateurs et d'autres parties prenantes : « Il existe de multiples définitions de la gouvernance et une multitude d'instruments d'évaluation... [attestant de] l'existence de pas moins de 45 méthodologies de portée générale, dont beaucoup se recoupent les unes les autres » (OCDE, 2009a)³. Ce foisonnement alourdit inévitablement les coûts de transaction tant pour les donateurs que pour les pays partenaires. Les exemples d'évaluations de la gouvernance menées à l'échelon national selon un schéma parfaitement cohérent et coordonné sont très rares (encadré 7.1). S'il n'est peut-être pas possible de se mettre d'accord sur une définition commune de la gouvernance, il est néanmoins envisageable d'atteindre à une plus grande convergence sur des principes reconnus relatifs à la notion de bonne gouvernance.

Les travaux de GOVNET ont mis en évidence le fait que les donateurs ne sont guère intéressés par l'élaboration d'un outil d'évaluation unique utilisable par tous, mais que la coordination peut néanmoins être améliorée en adaptant des outils différents à des fins spécifiques, en combinant les interventions à court et à long terme et en mettant à profit les enseignements acquis dans le cadre de processus distincts pour mettre sur les rails des initiatives nouvelles. Dans cette optique, les donateurs devraient s'employer à dégager les enseignements des meilleures pratiques suivies actuellement pour perfectionner les futurs programmes de lutte contre la corruption. Les efforts qui seront entrepris devront prendre appui sur les cadres existants de coordination entre donateurs et administrations partenaires et reposer en outre directement sur des processus d'évaluation pilotés par les pays partenaires destinés à orienter la programmation et le dialogue au niveau des pays.

Encadré 7.1. Une compréhension commune de la gouvernance : exemples pris en Afrique

C'est au Rwanda que l'on trouve l'un des rares exemples d'évaluation coordonnée de la gouvernance. Il est noté que la dynamique à l'œuvre derrière cet effort de coordination est à mettre directement à l'actif du chef de l'État. Le président du Rwanda a lancé en 2006 une évaluation conjointe de la gouvernance qui a permis d'engager un processus fondé sur la collaboration et la participation de tous, processus auquel ont été associés le gouvernement, la société civile, les médias et les partis d'opposition et qui a bénéficié du soutien des donateurs et des organismes multilatéraux unis dans un effort concerté. Selon le gouvernement rwandais, cet exercice :

« ... doit déboucher sur une vision commune des progrès accomplis, des difficultés rencontrées et des priorités à respecter dans le domaine de la gouvernance ainsi que sur la définition d'un cadre d'évaluation des progrès qui seront effectués au cours des prochaines années fondé sur des indicateurs et des critères de référence convenus. Le principe essentiel réside dans la mise en place d'un socle autorisant une appropriation conjointe et un débat constructif dans le but d'améliorer la qualité et l'utilité du dialogue sur des questions en relation avec la bonne gouvernance. » (ministère de l'Administration locale, 2008).

Au Cameroun, le Projet Changer d'Habitudes – s'Opposer à la Corruption (CHOC) – qui désigne en fait un partenariat associant de nombreux donateurs* – a été lancé afin d'étudier les partenariats existants au niveau national au service de la bonne gouvernance. Cette initiative prometteuse constitue un cadre d'évaluation cohérent grâce auquel des progrès notables vont pouvoir être accomplis. Sous la conduite du Réseau GOVNET et à la suite d'une invitation du gouvernement du Cameroun, une équipe formée de représentants de plusieurs donateurs a été envoyée sur place pour effectuer une évaluation rapide de la corruption au Cameroun et proposer des mesures pour continuer à aider le pays dans son combat contre la corruption.

* Géré conjointement par l'administration camerounaise et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Il faut s'attaquer conjointement à la corruption

« L'approche fondée sur des réactions conjointes est un instrument essentiel dans le cadre de l'effort engagé pour veiller à ce que les gouvernements joignent le geste à la parole. » (Participants à un atelier entre donateurs consacré à l'amélioration de la réponse collective adoptée face à la corruption, 2009)

Comment les donateurs ont-ils abordé le problème de la corruption ? En Afghanistan, en Indonésie et au Mozambique⁴, les donateurs ont pris, en tenant compte de la situation et du contexte, diverses mesures à court terme de portée locale en réaction à des incidents liés à la corruption, consistant notamment à suspendre temporairement la distribution de l'aide, à mener à bien des audits et des enquêtes, à engager des dialogues à caractère politique au niveau bilatéral et tenter de récupérer des fonds. Les donateurs ont dans l'ensemble tenté de maintenir leur engagement afin que les objectifs de développement à plus long terme (et leurs réputations respectives) ne soient pas compromis et que l'aide demeure prévisible, conformément au programme pour l'efficacité de l'aide⁵.

Lorsque la situation devient instable, les donateurs ont tendance à concentrer leur attention sur la stabilisation, le maintien de la sécurité et l'acheminement des services

essentiels. Dans ces conditions, les donateurs continuent d'appliquer des stratégies à plus long terme pour renforcer la reddition de comptes et améliorer la transparence.

Il a toutefois été démontré que, dans un contexte se caractérisant par des hésitations et des messages brouillés, les vecteurs de la corruption restent intacts. La mise en place de mécanismes de dialogue efficaces et coordonnés peut donc contribuer à prévenir une perte de crédibilité des donateurs et à renforcer l'impact de leur effort collectif. Sauf si leur inaction devait avoir de lourdes conséquences, les administrations partenaires risquent de ne prendre aucune mesure lorsqu'elles reçoivent des messages brouillés de la part des donateurs. De même, il arrive qu'elles instituent des mécanismes de dialogue distincts avec les différents donateurs ou qu'elles privilégient des priorités stratégiques différentes selon les donateurs. Dans ces conditions, elles ont la possibilité de miser sur des partenaires au développement moins exigeants et moins critiques en jouant les uns contre les autres.

En Ouganda, les donateurs conduisent une expérience pilote de « réponse par paliers face à la corruption » fondée sur les principes du CAD sur la lutte contre la corruption. Celle-ci exige des efforts pour coordonner les réactions des donateurs face à la corruption en Ouganda, et a notamment donné lieu à la proposition d'utiliser un « scénario modulable »⁶ convenu et garantissant le respect d'un juste équilibre entre les thématiques formant l'ossature du dialogue politique entre les donateurs confrontés à des affaires de corruption. Ce scénario prendrait en considération les faits passés et présents recensés dans le domaine de la corruption afin de délivrer des messages concertés et cohérents.

Si les politiques menées par les donateurs dans les domaines de la gouvernance et de la corruption ont eu tendance à converger ces dernières années, les différences observées dans la pratique, en particulier entre les services centraux et les services sur le terrain, constituent également un obstacle à la mise en œuvre d'initiatives véritablement conjointes face à la corruption. En l'espèce, les arbitrages s'opèrent souvent entre les priorités techniques définies au niveau du pays et des considérations plus politiques classées par ordre de priorité dans les capitales des pays donateurs. En Tanzanie, par exemple, si la coordination sur le terrain entre les donateurs permet à ces derniers d'apporter une réponse claire et uniforme face à des faits de corruption, il semble néanmoins que le besoin d'un soutien plus ferme et mieux coordonné de la part des services centraux se fasse sentir⁷. Il a été admis que la réalité contraste avec les engagements et principes en matière d'appropriation et d'alignement tels que définis dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra et que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combler ce décalage.

Il a également été fait état d'arbitrages entre les impératifs financiers et le besoin de stabilité (OCDE, 2009b), en particulier dans les États fragiles où coexistent un certain nombre de programmes d'action concurrents (instauration de la paix et sécurité, aide humanitaire, renforcement des institutions publiques et développement économique et social) (chapitre 6). Le manque de coordination et de concertation sur les priorités et/ou l'échelonnement dans le temps des initiatives de lutte contre la corruption peuvent avoir un retentissement notable sur l'aptitude des donateurs à combattre efficacement ce fléau dans les États fragiles. En Afghanistan par exemple, les efforts ont été axés au début sur la stabilisation et la sécurité. En raison du choix de ces priorités, il a donc été plus difficile pour les donateurs d'aborder publiquement ou dans le cadre d'un dialogue à caractère politique le problème de la corruption. Ils ont été contraints par la suite de prêter davantage d'attention à la corruption (et en particulier à l'économie de la drogue) lorsque

celle-ci s'est à ce point développée et enracinée qu'elle a commencé à menacer la paix et le développement. Cet exemple met en évidence la nécessité de s'attacher à comprendre plus profondément les interactions entre les vecteurs de conflit, la corruption et la légitimité de l'État. Les donateurs doivent se doter d'outils adéquats pour être en mesure de déceler les formes de corruption les plus déstabilisantes qu'il convient de traiter au plus vite. Le Réseau GOVNET a entrepris d'autres travaux de recherche destinés à analyser le défi sans équivalent que représente la lutte contre la corruption dans les États fragiles, en collaboration avec le Centre de ressources sur la lutte contre la corruption du Groupe d'Utstein. Ces recherches permettront aux donateurs de mieux raccorder les stratégies pour l'intégrité du secteur public au programme en faveur du renforcement de l'État et aussi de recenser les risques et les conséquences fortuites dont peuvent s'accompagner les programmes engagés pour combattre la corruption et favoriser l'intégrité.

Lorsqu'on se donne pour but d'améliorer la gouvernance et de faire reculer la corruption, il faut renforcer l'obligation faite aux élites politiques de rendre compte de leurs décisions grâce à des processus mis en place à cet effet tant sur le plan intérieur qu'au niveau international (observation de la Convention des Nations Unies contre la corruption par exemple). La responsabilité des administrations partenaires vis-à-vis de leurs citoyens est un élément qui compte. Sur cette voie, il convient toutefois de veiller avec le plus grand soin à ce que la coordination des réponses des donateurs aboutisse effectivement à un renforcement de la reddition de comptes par les administrations partenaires à leurs propres citoyens, et non à un renforcement de la reddition de comptes vis-à-vis des donateurs, et ce, en particulier dans les pays dépendant de l'aide.

Perspectives d'avenir : combattre la corruption en temps de crise

« ... il se peut que les donateurs ne soient pas en mesure de continuer à réagir face à la corruption de la même manière que par le passé s'il leur faut faire preuve d'une plus grande efficacité à court terme dans ce combat. » (OCDE, 2009b)

La crise financière qui frappe le monde ne peut qu'inciter à renforcer la surveillance exercée sur l'utilisation des fonds publics. Les travaux de recherche et d'analyse menés par GOVNET au cours des dix dernières années ont été conduits dans un contexte serein dans lequel l'accent était placé sur l'efficacité de l'aide, l'accroissement de l'aide et l'adhésion aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris. Face à la crise économique qui secoue actuellement le monde, les priorités des donateurs sont appelées à changer au profit de la bonne gestion financière et de mesures plus urgentes de lutte contre la corruption. Si les budgets alloués à l'aide font à l'avenir l'objet d'une surveillance accrue de la part de l'opinion publique, toute aggravation de la corruption pourrait susciter des appels à les réduire. Il est donc capital de veiller à ce que les risques de corruption associés à l'aide au développement soient réduits le plus possible et à ce que des affaires retentissantes ne mettent pas en péril l'adhésion du grand public à la cause du développement.

Dans ces conditions, la réponse traditionnelle des donateurs – consistant à maintenir leur engagement en dépit de faits avérés de corruption et d'une détérioration de la situation sur le front de la gouvernance – pourrait se révéler nettement moins convaincante pour préserver la mobilisation de l'opinion en faveur du développement. Les donateurs risquent de se voir contraints d'apporter des réponses plus probantes face aux craintes de leurs opinions publiques concernant la corruption occasionnée par la distribution de l'aide internationale. Il faudra pour cela une meilleure communication sur

les mesures anticorruption, appuyée par un suivi plus étroit des évolutions dans ce domaine et des effets des mesures de lutte contre la corruption, ainsi que par le déploiement de moyens efficaces de s'assurer que les administrations partenaires rendent compte de l'utilisation des fonds publics qu'elles perçoivent (y compris de moyens de coercition en cas de corruption) et par une meilleure gestion des risques de mauvaise utilisation des ressources allouées par les donateurs au détriment de l'efficacité de l'aide.

Dans le cadre du Réseau GOVNET, les donateurs devraient poursuivre leurs efforts pour appréhender toute la palette des questions posées par la corruption, envisagée tant du côté de l'offre que du côté de la demande, évaluer dans quelle mesure l'aide peut ouvrir des brèches propices à la corruption et cerner les vecteurs de la corruption à l'œuvre à l'échelon international afin de promouvoir une action plus cohérente et mieux coordonnée au niveau des pays.

Notes

1. Les travaux du CAD dans le domaine de la gouvernance sont menés par son Réseau sur la gouvernance (GOVNET), qui fonctionne comme un forum international réunissant des spécialistes d'organismes de coopération pour le développement travaillant sur le terrain et des experts de pays partenaires.
2. On peut trouver une description complète des conclusions et recommandations énoncées dans ces études sur le site du Réseau GOVNET à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/governance/govassessment.
3. Un manuel pour l'évaluation de la gouvernance (OCDE, 2009c) a été élaboré pour aider les praticiens à se repérer dans l'univers des outils et méthodologies utilisés par les donateurs. Ce manuel est consultable sur le site Internet de GOVNET (www.oecd.org/dac/governance/govassessment).
4. Ces observations sont fondées sur des études de cas rétrospectives approfondies menées à bien par le Réseau GOVNET. Le Réseau a également facilité la poursuite du dialogue sur place en Tanzanie, au Honduras, au Cameroun, au Sierra Leone, en Zambie et au Pérou. Un dialogue similaire a récemment été engagé en Ouganda.
5. Les engagements pris concernant l'amélioration de la prévisibilité de l'aide semblent, d'après cette analyse, avoir pris le pas sur les engagements relatifs au renforcement de la coordination et de l'harmonisation.
6. Atelier consacré à l'élaboration de réponses stratégiques des partenaires au développement face à la corruption, organisé à Kampala, en Ouganda, les 15 et 16 septembre 2009.
7. Ces points de vue ont été exprimés à l'occasion d'une étude pilote portant sur les réponses des donateurs face à la corruption qui a été réalisée en 2007 pour le compte de GOVNET par les organismes donateurs présents sur place et coordonnée par le Department for International Development (DFID) britannique.

Bibliographie

- Carlsson, G. (2009), « Zero Tolerance Against Corruption – An Impossible Task? », *Newsmill*, 24 août 2009, consultable à l'adresse suivante : <http://innovationspanelen.wordpress.com/article-on-newsmill-24-august-2009>.
- DFID (2006), *Eliminating World Poverty: Making Governance Work for the Poor*, Livre blanc sur le développement international, Department for International Development, Londres.
- DFID (2009), *Attitudinal Tracking Study – February 2009*, rapport de recherche de l'Office central de l'information pour le Développement britannique pour le développement international, Londres.
- Ministère de l'Administration locale (2008), *Rwanda Joint Governance Assessment Report*, août 2008, ministère de l'administration locale, république du Rwanda, consultable à l'adresse suivante : www.minaloc.gov.rw/spip.php?article193.

OCDE (2003), *Synthesis of Lessons Learned of Donor Practices in Fighting Corruption*, OCDE, Paris.

OCDE (2006), *Note d'orientation et Principes sur la lutte contre la corruption : définir un programme d'action collective*, OCDE, Paris, consultable à l'adresse suivante www.oecd.org/document/34/0,3343,en_2649_34565_19392866_1_1_1_1,00.html.

OCDE (2009a), *Donor Approaches to Governance Assessments: Guiding Principles for Enhanced Impact Usage and Harmonisation*, OECD, Paris, consultable à l'adresse suivante www.oecd.org/dac/governance/govassessment.

OCDE (2009b), *Towards More Effective Collective Donor Responses to Corruption: How Have Donors Responded to Corruption in Practice?*, Rapport de synthèse et recommandations, OCDE, Paris.

OCDE (2009c), *Donor Approaches to Governance Assessment: 2009 Sourcebook*, OCDE, Paris.

Chapitre 8

Point sur les efforts et les politiques des donateurs bilatéraux

Le présent chapitre fournit un aperçu des principales avancées obtenues en 2009 par les 23 membres du Comité d'aide au développement dans la concrétisation de leurs engagements en matière d'efficacité de l'aide, ainsi que de certains des défis auxquels ils se sont heurtés. Il montre que les donateurs ont entrepris d'étoffer notablement leurs programmes de base en matière d'aide. En 2008, les apports nets totaux d'aide publique au développement provenant des membres du CAD ont progressé de 11.7 % en termes réels pour atteindre 121.5 milliards USD, soit la somme en dollars la plus élevée jamais enregistrée. Selon les plans de dépenses prévisionnels des donateurs, les apports déjà programmés font apparaître une augmentation de l'aide de 11 % entre 2008 et 2010, avec notamment un accroissement des dépenses de divers organismes multilatéraux. Cependant, telles que les choses se présentent actuellement, il faudrait que les donateurs majorent de quelque 16 milliards USD (aux prix de 2008) leurs actuels plans de dépenses prévisionnels pour que soient honorés les engagements souscrits pour 2010. On trouvera aussi dans ce chapitre des informations plus complètes sur les efforts de cinq pays (Autriche, Irlande, Italie, Suède et Suisse), qui ont fait l'objet d'un examen par les pairs en 2009. Est également présentée une synthèse des examens à mi-parcours effectués dans cinq autres pays.

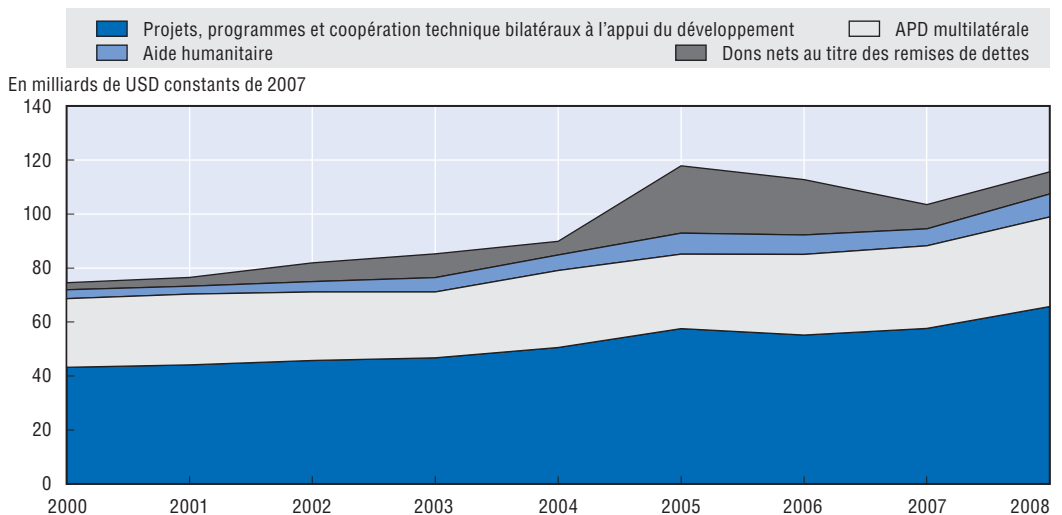
Performance des membres du CAD en matière d'aide


Le présent chapitre fournit un aperçu des principales avancées obtenues en 2009 par les 23 membres du Comité d'aide au développement (CAD) dans la concrétisation de leurs engagements en matière d'efficacité de l'aide. La première section présente une synthèse de la performance des donateurs membres du CAD fondée sur les chiffres finaux communiqués pour 2008 et indique s'ils sont en bonne voie d'atteindre les objectifs auxquels ils ont souscrit. La deuxième section contient des notes sur chacun des membres du CAD et analyse les mesures adoptées pour concrétiser les engagements pris en matière d'efficacité de l'aide ainsi que les défis à relever. Enfin, la troisième section passe en revue les principales réalisations et difficultés des autres donateurs membres de l'OCDE tandis que la quatrième section est consacrée au rôle des fournisseurs d'aide au développement non membres de l'OCDE.

En 2008, les apports nets totaux d'aide publique au développement (APD) provenant des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont progressé de 11,7 % en termes réels pour atteindre 121,5 milliards USD. Ce chiffre, qui est le plus élevé jamais enregistré, représente 0,31 % du revenu national brut (RNB) cumulé des membres.

Si le volume des projets et programmes bilatéraux à l'appui du développement est en augmentation depuis quelques années, entre 2007 et 2008 son accroissement a été prodigieux (14,1 % en termes réels), ce qui tendrait à indiquer que les donateurs ont entrepris d'étoffer notablement leurs programmes d'aide au sens strict (graphique 8.1).

Graphique 8.1. **Composition de l'APD nette provenant des membres du CAD, 2000-2008**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/800775643205>

Performance des donateurs

En 2008, les principaux donateurs en volume ont été les États-Unis, suivis de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France et du Japon. Cinq pays ont dépassé l'objectif de 0.7 % du RNB préconisé par les Nations Unies pour l'APD : le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède (tableau 8.1).

L'APD nette dispensée par les États-Unis en 2008 s'est élevée à 26.8 milliards USD, soit une augmentation de 20.5 % en termes réels. Le rapport APD/RNB est ainsi passé de 0.16 % en 2007 à 0.19 % en 2008. Les apports nets d'APD des États-Unis se sont accrus dans quasiment toutes les régions, à commencer par l'Afrique subsaharienne (+43.5 % en termes réels, à 6.7 milliards USD). Ceux destinés au groupe des pays les moins avancés ont eux aussi considérablement progressé (+43.2 % en termes réels, à 7.0 milliards USD). Les apports d'aide humanitaire ont également augmenté dans une forte proportion (+43.1 %, à 4.4 milliards USD) en raison principalement de l'accroissement de l'aide alimentaire d'urgence.

L'APD nette du Japon s'est chiffrée à 9.6 milliards USD, soit 10.7 % de plus en termes réels qu'en 2007. De 0.17 % du RNB elle est ainsi passée à 0.19 % en 2008. Cet accroissement s'explique avant tout par une augmentation des contributions aux institutions financières internationales et par un retournement de la tendance à la baisse que suivait l'APD japonaise depuis 2000 (exception faite des points hauts observés en 2005 et 2006 sous l'effet du montant élevé des allègements de dettes).

L'APD nette cumulée des 15 membres de l'UE appartenant au CAD – qui représente près de 58 % de l'APD distribuée par l'ensemble des membres du CAD – a augmenté de 9.9 % en termes réels pour s'établir à 71.0 milliards USD, soit 0.43 % du RNB global de ces pays. Des augmentations importantes en termes réels ont été enregistrées par l'Espagne, la Grèce, le Portugal and le Royaume-Uni.

Une progression en termes réels de l'APD nette a été constatée dans les 14 pays de l'UE membres du CAD suivants :

- Allemagne (+6.3 %), par suite d'un accroissement de l'aide bilatérale et des contributions à la Commission européenne ;
- Belgique (+13.7 %), sous l'effet d'un accroissement de l'aide bilatérale et des contributions aux organisations internationales ;
- Danemark (+0.4 %), sans grand changement ;
- Espagne (+22.6 %), par suite d'un renforcement de l'aide bilatérale, en faveur de l'Afrique en particulier ;
- Finlande (+9.2 %), du fait d'une intensification générale de l'effort d'aide ;
- France (+2.4 %), en raison de l'augmentation des contributions aux institutions européennes (qui comprennent la CE et le FED) et des prêts bilatéraux ;
- Grèce (+28.8 %), par suite d'un accroissement des contributions à la CE et à l'IDA ;
- Irlande (+6.7 %), du fait d'une intensification générale de l'effort d'aide en vue d'atteindre en 2012 l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies ;
- Italie (+11.8 %), sous l'effet d'une augmentation des allègements de dettes ;
- Luxembourg (+3.3 %), en raison d'un accroissement de l'aide bilatérale ;
- Pays-Bas (+4.8 %) du fait d'une augmentation de l'aide bilatérale ;

- Portugal (+22.4 %), par suite d'un renforcement de l'aide bilatérale, en faveur de l'Afrique notamment ;
- Royaume-Uni (+25.0 %), du fait d'une intensification générale de l'effort d'aide ;
- Suède (+3.9 %), qui n'a pas réussi cette année à atteindre le rapport APD/RNB de 1 % qu'elle avait budgétisé, en raison pour partie du fait que des opérations escomptées d'allègement de la dette ne se sont pas concrétisées.

L'APD nette de l'Autriche a, elle, diminué (-12.4 %) du fait du volume moindre qu'en 2007 des dons au titre de l'allègement de la dette.

Les apports nets d'APD de la Commission européenne se sont accrus de 17.5 % en termes réels pour atteindre 14.8 milliards USD, sous l'effet pour l'essentiel d'une augmentation des activités de coopération technique et d'aide humanitaire, ainsi que de l'amélioration des notifications relatives au programme de prêts.

S'agissant des autres pays du CAD, l'évolution suivante de l'APD nette a été observée entre 2007 et 2008 :

- Australie (+6.2 %), du fait d'une intensification générale de l'effort d'aide ;
- Canada (+13.6 %), en raison d'une intensification générale de l'effort d'aide et d'une augmentation des contributions à la Banque mondiale ;
- Norvège (-2.5 %) ;
- Nouvelle-Zélande (+11.5 %), sous l'effet d'un accroissement de l'APD bilatérale ;
- Suisse (+7.6 %), par suite d'une progression de l'aide bilatérale.

En chiffres bruts (c'est-à-dire déduction non faite des remboursements de prêts), l'APD s'est élevée à 135.8 milliards USD en 2008, en hausse de 10.7 % en termes réels. Les donateurs les plus généreux, sur la base de leurs apports bruts, ont été les États-Unis (27.8 milliards USD), le Japon (17.5 milliards USD), l'Allemagne (16.0 milliards USD), la France (12.5 milliards USD) et le Royaume-Uni (12.0 milliards USD).

Quels devraient être les niveaux de l'aide en 2010 ?

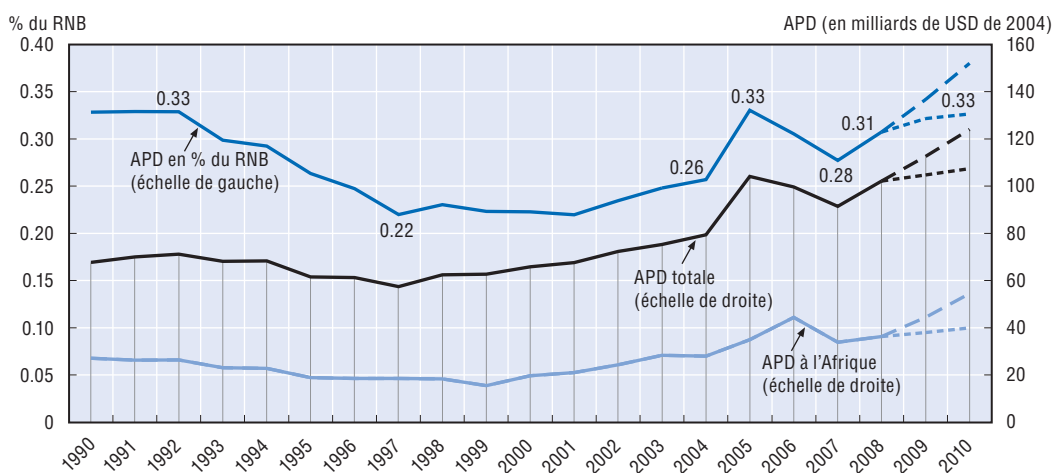
Après la Conférence de Monterrey sur le financement du développement tenue en 2002, les donateurs se sont engagés à accroître leurs apports d'aide. D'après les calculs du Secrétariat de l'OCDE, leurs promesses impliquaient une progression des montants affectés à l'aide de 80 milliards USD en 2004 à 130 milliards en 2010 (à prix constants de 2004), soit 0.36 % du RNB estimé pour 2010. Cette estimation a été évoquée au Sommet de Gleneagles et le détail des engagements des pays du G8 ont été consignés dans le communiqué final du Sommet. Ces engagements ont été réaffirmés lors du Sommet du Millénaire +5 des Nations Unies, à l'occasion duquel les pays de l'Union européenne ont souscrit à un objectif commun. Cependant, le ralentissement de la croissance en 2008 et le tassement de l'activité économique en 2009 ont fait baisser la valeur en dollars de ces engagements qui représentent désormais environ 124 milliards USD (en dollars constants de 2004), soit une augmentation de 44 milliards USD par rapport au niveau de 2004 contre 50 milliards USD initialement estimés.

Si plusieurs pays ont maintenu leurs engagements pour 2010, d'autres, parmi lesquels quelques donateurs importants, ont réduit les montants annoncés pour 2010 ou différé l'exécution de leurs promesses. Sur la base des propositions budgétaires pour 2010 :

- Le niveau global attendu de l'APD en 2010 devrait être selon les estimations de 107 milliards USD (exprimés en dollars de 2004), soit une augmentation de 27 milliards USD par rapport au niveau de référence de 2004, le rapport APD/RNB passant de 0.26 % à 0.33 % selon les estimations.
- L'écart de 17 milliards USD (en dollars de 2004) par rapport aux engagements pris par les responsables politiques en 2005, corrigés du taux de croissance, affecte plus particulièrement l'Afrique (graphique 8.2).
- L'écart a été confirmé par l'enquête 2008 sur les plans de dépenses prévisionnels (OCDE, 2009f). Cela implique une augmentation de l'aide pays programmable à 11 % entre 2008 et 2010, y compris des dépenses plus larges de la part de certaines agences multilatérales.
- Exprimé en prix de 2008, le montant de l'APD devrait être de 128 milliards USD en 2010 selon les estimations, soit un accroissement de près de 7 milliards USD par rapport à 2008 (tableau 8.1).

Cependant, malgré les écarts négatifs par rapport aux engagements pris, l'APD a augmenté de près de 30 % en termes réels entre 2004 et 2008 et devrait progresser d'environ 35 % en termes réels entre 2004 et 2010. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.26 % en 2004 à 0.31 % en 2008 et devrait être portée à 0.33 % en 2010 (graphique 8.2). L'accroissement enregistré entre 2004 et 2008 est le plus fort jamais observé au cours d'une période de ce type, même si l'on ne tient pas compte de l'énorme effort d'allègement de dette qui a stimulé les chiffres de l'aide au cours des premières années de la période considérée. Les chiffres pour cette période couvrent la forte augmentation en termes réels de l'APD destinée à l'Afghanistan (91 %) et à l'Irak (84 %). Considérées ensemble, les hausses concernant l'Afghanistan et l'Irak représentent 5.6 milliards USD (aux prix

Graphique 8.2. L'APD nette provenant des membres du CAD 1990-2008 et simulations de l'APD nette du Secrétariat du CAD à 2009 et 2010



Note : La ligne en tirets correspond à la trajectoire envisagée à Gleneagles corrigée du taux de croissance.

La ligne en pointillés correspond aux estimations basées sur les intentions notifiées et sur les plans budgétaires actuels pour 2010 des membres du CAD.

La ligne en pointillés pour l'Afrique correspond à une estimation du Secrétariat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/800818047670>


Tableau 8.1. Simulation du Secrétariat du CAD/OCDE concernant les perspectives d'évolution de l'APD nette en 2008 et 2010

En millions USD constants

Les données ci-dessous ne sont pas des prévisions, mais des estimations du Secrétariat basées sur les intentions notifiées ou les actuels plans budgétaires 2010 des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD). Celles-ci ont été confirmées par l'étude 2009 du CAD sur les plans de dépenses prévisionnels des donateurs. Les chiffres clés de ces déclarations sont présentés dans la colonne « Hypothèses ». Des projections du RNB sont nécessaires pour calculer l'APD nette et les ratios APD/RNB pour 2010. Pour 2009 et 2010, les estimations de croissance réelle sont tirées des *Perspectives économiques de l'OCDE no 85* (juin 2009), annexe tableau 1 ou reflètent des estimations du RNB plus récentes fournies par les pays membres. Les calculs ont été discutés au niveau technique avec les autorités nationales, mais le Secrétariat du CAD est responsable de la méthodologie et des résultats finals publiés.

	2008		Hypothèses (ratios APD/RNB)	2010		Variation en termes réels de l'APD par rapport à 2008	
	APD nette (2008 USD m)	APD/RNB (%)		APD nette (2008 USD m)	APD/RNB (%)		
						(2008 USD m)	%
Allemagne ⁴	13 981	0.38	0.4 % en 2010	13 741	0.40	-240	-2
Autriche ¹	1 714	0.43	0.37 % en 2010	1 487	0.37	-226	-13
Belgique	2 386	0.48	0.7 % en 2010	3 331	0.70	946	40
Danemark ²	2 803	0.82	0.83 % en 2010	2 945	0.83	142	5
Espagne	6 867	0.45	0.51 % en 2010 et 0.7 % en 2012	7 594	0.51	727	11
Finlande	1 166	0.44	0.55 % en 2010	1 393	0.55	227	19
France ³	10 908	0.39	0.46 % en 2010	12 667	0.46	1 759	16
Grèce ⁵	703	0.21	0.21 % en 2010	693	0.21	-10	-1
Irlande	1 328	0.59	0.52 % en 2010 et 0.7 % en 2012	1 040	0.52	-288	-22
Italie ⁶	4 861	0.22	0.20 % en 2010	4 389	0.20	-471	-10
Luxembourg	415	0.97	1 % en 2009 et les années suivantes	410	1.00	-5	-1
Pays-Bas	6 993	0.80	Minimum 0.8 %	6 652	0.80	-341	-5
Portugal	620	0.27	0.34 % en 2010	742	0.34	121	20
Royaume-Uni ⁸	11 500	0.43	0.56 % en 2010-11 et 0.7 % en 2013	14 280	0.56	2 780	24
Suède ⁷	4 732	0.98	1 %	4 706	1.03	-26	-1
Membres CAD de l'UE, total	70 974	0.43		76 068	0.47	5 093	7
Australie ⁹	2 954	0.32	Voir la note 9	3 272	0.35	318	11
Canada ¹⁰	4 785	0.32	Voir la note 10	4 835	0.33	50	1
États-Unis ¹⁴	26 842	0.19	Voir la note 14	27 647	0.20	805	3
Japon ¹¹	9 579	0.19	Voir la note 11	9 579	0.20	0	0
Norvège	3 963	0.88	1 % sur la période 2006-09	4 494	1.00	531	13
Nouvelle-Zélande ¹²	348	0.30	Voir la note 12	380	0.34	33	9
Suisse ¹³	2 038	0.42	Voir la note 13	2 195	0.47	157	8
Membres du CAD, total	121 483	0.31		128 471	0.34	6 988	6

- Dans son programme de décembre 2008, le gouvernement autrichien réitère son engagement à atteindre l'objectif de 0.51 % du RNB ultérieurement. Les chiffres présentés viennent du programme actuel établi sur trois ans sur la Politique autrichienne du développement.
- Dans les années à venir le gouvernement danois va tenter d'augmenter l'APD en pourcentage du RNB au dessus de son niveau actuel de 0.8 %.
- Selon les hypothèses du projet de loi de finances pour 2010, la France prévoit que le ratio APD/RNB en 2010 devrait se situer entre 0.44 %-0.48 % (sur la base d'une hypothèse de RNB 2010 de 1 958 milliards d'euros), le montant réalisé dépendant des hypothèses d'annulations de dettes liées au calendrier d'atteinte des points d'achèvement par les pays éligibles à l'initiative PPT. Sur la base de la prévision officielle de la France, le Secrétariat a estimé un ratio APD/RNB de 0.46 % en 2010.
- Le ratio APD/RNB de 0.4 % en 2010 est purement une estimation du Secrétariat. Les allocations d'aide définitives en 2010 restent à être déterminées.
- Le ratio APD/RNB de 0.21 % en 2010 présenté est purement une estimation du Secrétariat. Des chiffres précis concernant le budget d'APD en 2010 ne sont pas encore disponibles car le budget du gouvernement est discuté et approuvé au Parlement fin décembre chaque année.
- Les chiffres sont estimés par rapport à la législation actuelle. La Loi budgétaire pour 2010-2012 pourrait être modifiée avant son approbation définitive. D'autres mesures destinées à augmenter l'APD pourraient être prises également dans le contexte de l'étude sur le réalignement italien actuellement en cours. La proposition actuelle du projet budgétaire estime un volume d'APD de 3.043 milliards d'euros en 2010, représentant un ratio APD/RNB de 0.20 % selon les estimations du RNB du Secrétariat.
- Selon le projet budgétaire actuel, l'APD nette de la Suède en 2010 sera de USD 4 706 millions, représentant un ratio APD/RNB de 1 % par rapport à la projection du RNB disponible au moment de la décision. Le Secrétariat calcule un ratio APD/RNB de 1.03 % en 2010 avec les projections actuelles du RNB.
- Cette simulation du Secrétariat de l'APD en 2010 applique son estimation précédente du ratio APD/RNB en 2010 (0.56 %) à sa projection actuelle du RNB du Royaume-Uni en 2010, exprimée au prix et taux de change de 2008.
- L'Australie prévoit une augmentation continue de son APD. L'Australie a annoncé son intention d'atteindre un ratio APD/RNB de 0.5 % d'ici 2015-16, et en 2009, le gouvernement australien a annoncé des objectifs intermédiaires de 0.34 % en 2009-10, 0.35 % en 2010-11, 0.37 % en 2011-12 et 0.40 % en 2012-13. Le chiffre de ce tableau a été ajusté pour l'inflation et représente un ratio APD/RNB de 0.36 % selon les projections du RNB du Secrétariat.
- Le Canada a l'intention de doubler le niveau 2001 de son Enveloppe de l'aide internationale (EAI) d'ici 2010 en termes nominaux. Les autorités canadiennes ont estimé que l'APD (composée en grande partie de l'EAI) sera de 5.1 milliards de dollars canadiens en 2010. Le chiffre d'APD présenté dans ce tableau a été corrigé pour l'inflation et converti en USD au taux de change de 2008.
- Au cours des cinq années 2005-2009, le Japon a l'intention d'augmenter son volume d'APD de 10 milliards de USD au total par rapport à son volume d'APD nette en 2004. Cependant, le Japon n'est pas actuellement en mesure d'estimer son APD en 2009 ou en 2010. Le Secrétariat a estimé le chiffre en 2010 comme étant au même niveau qu'en 2008. Il n'y pas d'ajustement pour l'inflation.
- La Nouvelle-Zélande a annoncé un objectif intermédiaire de 600 millions de NZD en 2012-13. Le Secrétariat estime que le ratio APD/RNB sera de 0.34 % en 2010.
- Le Parlement a proposé au gouvernement en décembre 2008 de porter l'APD à 0.5 % du RNB d'ici 2015. La mise à disposition des moyens supplémentaires nécessaires pour atteindre cet objectif doit encore être examinée. Sur la base des montants inscrits au plan financier actuel et des dernières prévisions de croissance économique, un ratio APD/RNB de 0.47 % sera atteint en 2010.
- Les États-Unis ne publient et n'approuvent pas de projections sur l'APD. Le chiffre montré dans ce tableau est purement une estimation du Secrétariat fondée sur l'APD 2004 plus 5 milliards de USD en valeur nominale par an au titre des engagements pris au sommet du G8 de Gleneagles sur l'augmentation de l'aide à l'Afrique subsaharienne, ainsi qu'au titre du Millennium Challenge Account, et des initiatives sur le SIDA, le paludisme et l'aide humanitaire.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802527261004>

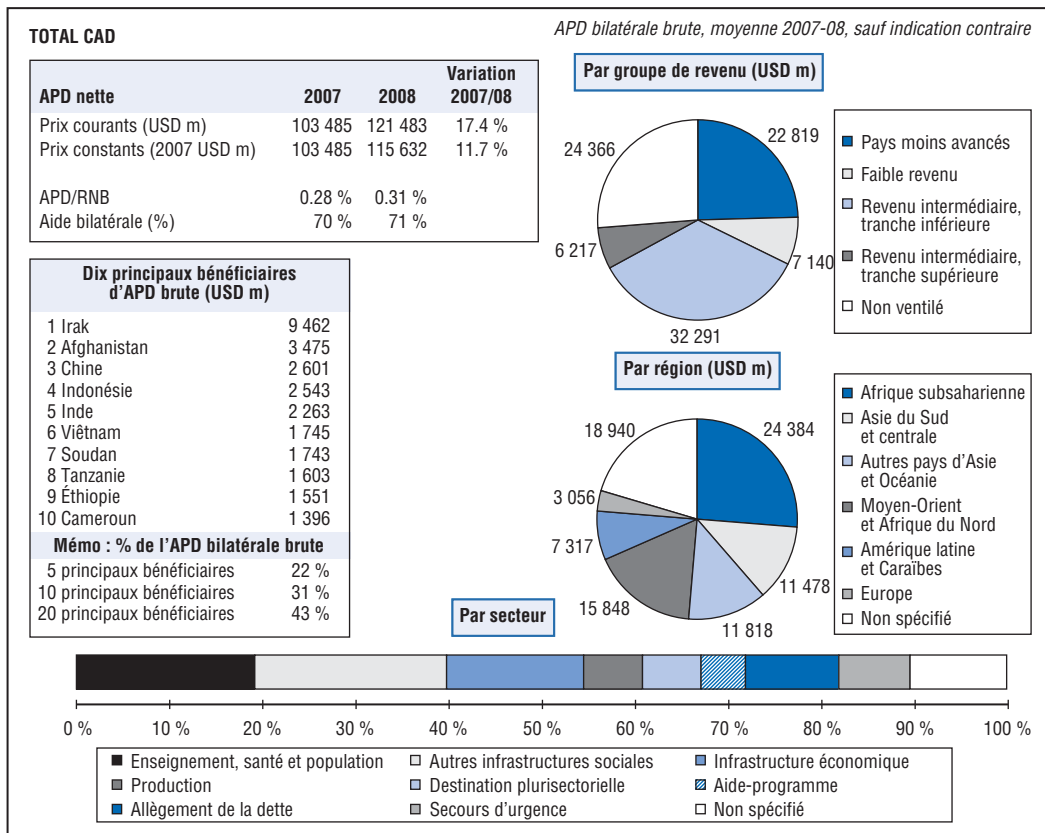
de 2004). L'aide à l'Afrique subsaharienne a progressé de 24 % en termes réels et l'aide à l'ensemble de l'Afrique de 22 %. Si l'on ne tient pas compte des allègements de dette, l'aide a augmenté de 41 % et 37 % respectivement dans ces régions. Bien que certains donateurs aient respecté leurs promesses en ce qui concerne les montants de l'aide à l'Afrique subsaharienne, globalement pour l'Afrique, l'engagement ambitieux pris au Sommet de Gleneagles d'augmenter l'aide de 25 milliards USD ne s'est pas concrétisé. Selon les estimations, entre 2004 et 2010, les apports d'aide à l'Afrique devraient avoir augmenté de 12 milliards USD (aux prix de 2004).

Notes relatives aux différents membres du CAD

Les informations qui suivent émanent des membres eux-mêmes en réponse aux deux questions suivantes qui leur avaient été posées par le CAD :

1. Quels réformes/changements votre pays a-t-il entrepris d'opérer dans son système institutionnel ou ses méthodes de travail de manière à assurer la réalisation des engagements inscrits dans le Programme d'action d'Accra ?
2. Quels sont les problèmes les plus importants auxquels vous êtes confrontés dans la mise en œuvre de ce programme d'action, que ce soit sur le plan politique (convaincre le Parlement et/ou l'opinion publique, trouver un juste équilibre entre le désir de visibilité et le souci de l'appropriation locale, par exemple) ou sur le plan technique (adapter l'éventail des compétences, rapprocher la prise de décision du terrain, par exemple) ?

La section présente tout d'abord un tableau récapitulatif contenant des données pour l'ensemble des pays membres du CAD. Puis, les notes relatives aux différents membres du CAD sont présentées dans l'ordre alphabétique anglais et sont accompagnées, pour chaque membre, de tableaux et graphiques concernant les principales données de l'aide au développement. Dans les graphiques par pays, les données relatives à l'APD nette (cadre supérieur gauche) se rapportent à 2008 ; les autres renvoient à la moyenne de la période 2007-08, sauf indication contraire. Cinq encadrés présentent des informations plus complètes sur chaque membre ayant fait l'objet d'un examen par les pairs en 2009 (encadré 8.1). Enfin, une synthèse des conclusions de cinq examens à mi-parcours, consacrés au Canada, au Danemark, à la Finlande, au Pays-Bas et à l'Espagne, clôt cette section.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801363882238>

Encadré 8.1. Le processus d'examen par les pairs

Le CAD a mis en place un système qui n'a d'équivalent nulle part ailleurs, en vertu duquel ses 23 membres procèdent régulièrement à une évaluation mutuelle de leurs programmes de coopération pour le développement. À raison de cinq ou six examens par an, les politiques et efforts de chaque membre en la matière sont ainsi passés au crible environ tous les quatre ans. Ces examens sont préparés par une équipe composée d'agents du Secrétariat du CAD et de représentants de deux pays membres désignés pour jouer le rôle d'« examinateurs ». Le pays examiné remet un mémorandum exposant les principales évolutions intervenues dans ses politiques et ses programmes. Les représentants du Secrétariat et les examinateurs se rendent ensuite dans la capitale du pays en question pour s'y entretenir avec des fonctionnaires, des membres du Parlement de même que des représentants de la société civile et du monde des ONG, de manière à obtenir une information de première main sur le contexte dans lequel s'inscrivent les efforts de coopération pour le développement à l'échelon national. Des visites sur le terrain sont également organisées afin de voir comment les membres mettent en pratique les grands principes préconisés par le CAD et de passer en revue leurs activités dans les pays bénéficiaires, notamment sous l'angle de la lutte contre la pauvreté, de la durabilité, de l'égalité entre hommes et femmes et d'autres aspects distinctifs d'un développement participatif, ainsi que de la coordination de l'aide au niveau local. Le Secrétariat élabore ensuite un projet de rapport sur l'action du membre examiné dans le domaine de la coopération pour le développement, qui fournit la matière d'une réunion du CAD au siège de l'OCDE, lors de laquelle des hauts responsables du pays examiné répondent aux questions des autres membres du Comité.

Allemagne

En 2008, l'APD nette de l'Allemagne s'est élevée à 13.98 milliards USD, soit une augmentation de 6.3 % en termes réels par rapport à son niveau de 2007, sous l'effet pour l'essentiel d'une augmentation de la coopération bilatérale de l'Allemagne et de ses contributions à la CE. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.37 % en 2007 à 0.38 % en 2008.

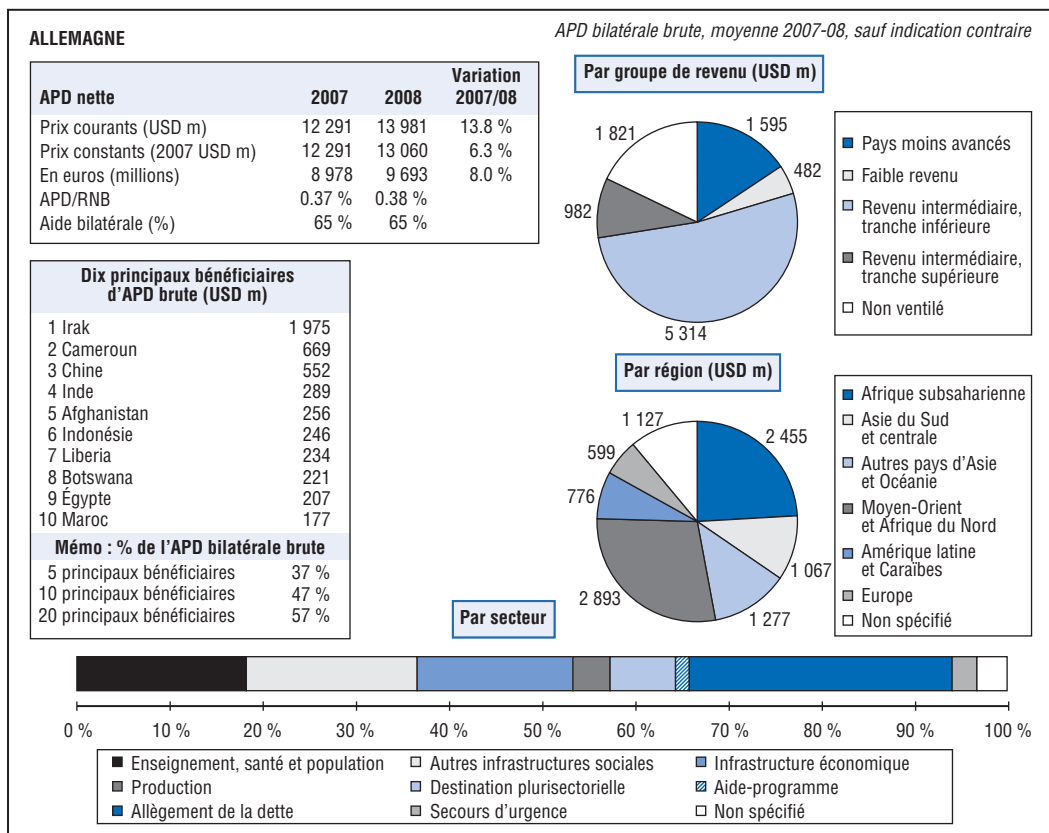
Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Le programme de réforme de l'Allemagne, initialement adopté par le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) en 2005, a été mis à jour en mars 2009 par un plan d'action pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra. Ainsi, la coopération allemande recourra de façon plus systématique aux structures et procédures de ses pays partenaires dans des domaines comme la gestion des finances publiques, la passation de marchés, le suivi et l'évaluation. En fournissant en temps voulu des informations sur la portée et les modalités de sa coopération pour le développement, l'Allemagne facilitera la planification des politiques par ses pays partenaires. L'Allemagne est l'un des pays signataires de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide lancée lors du Forum de haut niveau d'Accra et elle accorde une très grande importance aux dispositifs nationaux de reddition de comptes et aux mécanismes de responsabilité mutuelle.

La coopération pour le développement de l'Allemagne appuiera les réformes en faveur de la construction de la paix et du renforcement de l'État conjointement avec d'autres donateurs, dans le cadre des stratégies existantes. Elle intensifiera son dialogue avec les donateurs non traditionnels sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra. La plus large place faite à la coopération triangulaire et à la coopération Sud-Sud élargira l'éventail des approches prometteuses dans le domaine du développement durable. Le processus de réforme allemand est soutenu par des incitations à tous les niveaux du système de coopération pour le développement et par un suivi régulier du plan d'action. Par ailleurs, l'Allemagne continuera à promouvoir la complémentarité et la division du travail préconisées dans le Programme d'action d'Accra.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Promouvoir une mise en œuvre uniforme du Programme d'action d'Accra par l'ensemble des autres ministères et organismes d'exécution est une tâche particulièrement difficile pour BMZ. Le plan d'action pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra présente un certain nombre d'approches visant à faire mieux comprendre le programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide à ces différents acteurs et à s'assurer de leur participation pleine et entière à sa mise en œuvre.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801136635388>

Australie

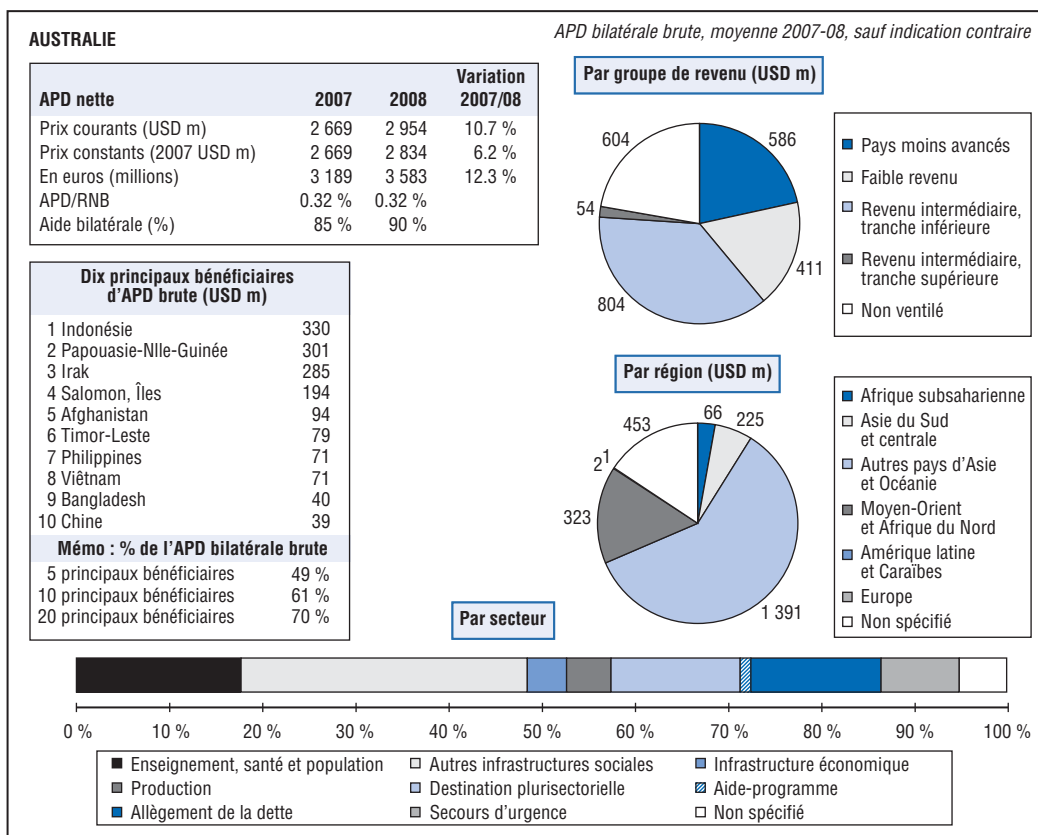
En 2008, l'APD nette de l'Australie s'est élevée à 2.95 milliards USD, soit une augmentation de 6.2 % en termes réels par rapport à son niveau de 2007. Cette progression traduit une intensification de l'effort global d'aide de l'Australie. En pourcentage du RNB, l'APD est demeurée stable, à 0.32 %.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Dans une déclaration de 2009 sur l'aide internationale au développement, l'Australie reconnaît l'importance de l'efficacité de l'aide pour susciter véritablement une amélioration des conditions de vie des populations. En août 2009, les participants au Forum des îles du Pacifique, présidé par l'Australie, ont adopté le Pacte de Cairns pour une meilleure coordination du développement dans le Pacifique. L'objectif en est d'accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à une meilleure coordination entre tous les partenaires au développement dans la région du Pacifique. L'Australie a maintenant conclu des Partenariats pour le développement avec huit pays de la région en vue d'accroître la responsabilité mutuelle à l'égard des résultats et promouvoir un développement placé sous la conduite des pays partenaires. Lorsque les systèmes nationaux sont solides et que des dispositifs de reddition de comptes sont en place, l'Australie a accompli, en collaboration avec les autres donateurs, de grands progrès pour ce qui est de l'alignement et l'harmonisation de ses programmes avec les objectifs de développement des pays partenaires. C'est ainsi qu'au Viêt-nam, en 2009, environ 50 % de son aide bilatérale sont passés par des approches fondées sur les programmes (utilisant les systèmes vietnamiens de gestion). L'Agence australienne pour le développement international a entrepris d'élaborer un cadre de gestion opérationnelle qui devrait favoriser la mise en place d'un programme d'aide efficace et renforcé, conforme au Programme d'action d'Accra.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- **Intervention dans les États fragiles.** Une grande partie de l'aide australienne prend le chemin d'États fragiles ou de petits États insulaires, dans lesquels le manque de capacités de l'appareil public constitue un obstacle majeur pour l'obtention de progrès. L'Australie s'applique à déterminer les atouts et les contraintes des pays partenaires qui se débattent face à une situation de fragilité ou de conflit et à adapter en conséquence le mode d'acheminement de son aide, premier pas vers la mise en œuvre d'une aide réactive et efficace. L'Australie se conforme en outre aux Principes du CAD pour l'engagement dans les États fragiles et les situations précaires (OCDE, 2007) pour la conception et le réexamen des stratégies-pays et partenariats pertinents, l'établissement des rapports annuels de performance ainsi que l'élaboration et la révision des programmes de développement.



Autriche

En 2008, avec 1.71 milliard USD, l'APD nette de l'Autriche a fléchi de 12.4 % en termes réels par rapport à son niveau de 2007. Ce recul s'explique par une diminution du volume des remises de dettes. En pourcentage du RNB, l'APD est revenue de 0.50 % en 2007 à 0.43 % en 2008.

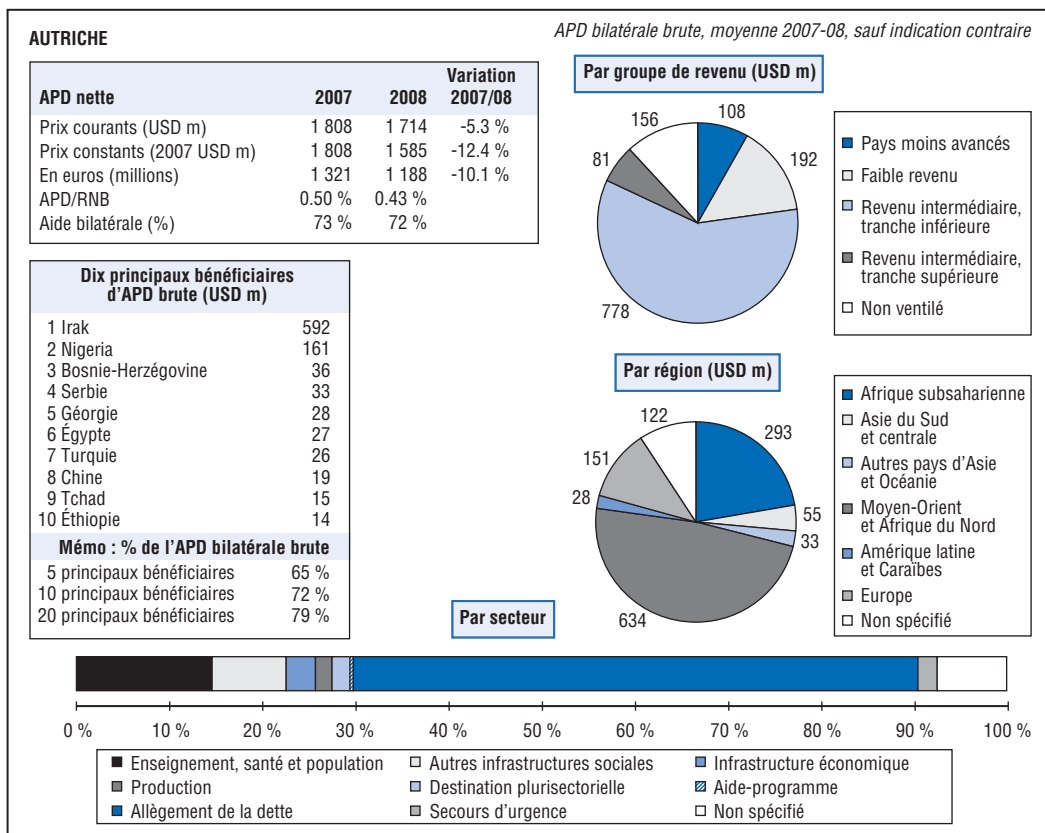
Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Au vu du Programme d'action d'Accra et de l'examen par les pairs réalisé en 2009 par le CAD (encadré 8.2), l'Autriche devra choisir avec soin les priorités de son Plan d'action pour l'efficacité de l'aide à l'horizon 2011 et au-delà. Ce dernier, encore à paraître, devrait viser à adapter les instruments d'aide aux capacités des pays partenaires, à assurer un meilleur usage des systèmes locaux et à encourager une multiplication des approches fondées sur la collaboration avec d'autres donateurs. Ainsi, l'Autriche ne se contente pas d'adhérer à la stratégie d'aide conjointe pour l'Ouganda ; elle a aussi réussi à utiliser davantage les systèmes de ce pays et contribué à leur renforcement. Le soutien budgétaire deviendra vraisemblablement le mode de financement privilégié par l'Autriche à terme, sous réserve que les conditions prévalant dans les pays partenaires le permettent. L'Autriche concentrera ses efforts sur les domaines où sa qualité de petit donneur lui procure un avantage comparatif. Elle promeut l'appropriation nationale, dont elle a fait un des principes directeurs de son aide programmable.

Une plus grande attention est prêtée aux résultats du développement et à la reddition de comptes sur les résultats. Les stratégies par pays et par région sont en cours d'adaptation pour tenir compte des retombées au niveau des pays et les mettre en évidence. L'Autriche apporte aussi sa participation, y compris financière, au processus international multipartite de promotion de l'efficacité du développement de la société civile, de manière à entretenir des liens plus étroits avec les organisations de la société civile.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Les contraintes financières resteront un défi majeur, le budget de l'aide ayant été « gelé » pour les années à venir. Cela entravera l'accroissement des financements pouvant être affectés à des programmes dans les pays partenaires, et aussi la délégation de compétences plus larges aux instances de terrain.
- Mobiliser un soutien accru du public sera indispensable pour que puisse être atteint l'objectif voulant que 0.7 % du RNB soit consacré à l'APD, ce qui implique de concentrer l'attention sur les résultats du développement et de mieux sensibiliser l'opinion.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/800853134882>

Encadré 8.2. Examen par le CAD de l'aide de l'Autriche, 29 avril 2009

Examineurs : Luxembourg et Norvège

En 2008, l'APD a représenté 0.42 % du RNB autrichien, chiffre qui classe ce pays au 11^e rang parmi les membres du CAD. Le CAD a salué les efforts déployés par l'Autriche pour concentrer son action de coopération sur les populations les plus pauvres du monde. Cette dernière prévoit d'accroître considérablement ses concours pour l'action humanitaire, de même que ceux destinés aux pays partenaires qu'elle juge prioritaires et aux organismes des Nations Unies. A été créée une Agence autrichienne de développement (AAD), fruit d'une réforme organisationnelle entamée en 2004. Le cycle budgétaire couvre désormais une période de cinq ans, ce qui devrait favoriser une plus grande cohérence du système d'aide et une meilleure prévisibilité des apports d'aide. L'Autriche apporte aussi sa participation, y compris financière, au processus international multipartite de promotion de l'efficacité du développement de la société civile, de manière à entretenir des liens plus étroits avec les organisations de la société civile.

Problèmes relevés et recommandations

- Accroître le volume de l'APD sans recourir aux allègements de dette. Ces derniers ont représenté 50 % de l'APD autrichienne entre 2005 et 2007, et encore plus de 40 % en 2008, part supérieure à celle observée dans tous les autres pays du CAD. Ce type d'opérations étant amené à diminuer, l'Autriche doit accroître notablement son aide pour la porter à 0.7 % de son revenu national brut (RNB) pour 2015 comme le veut l'objectif auquel elle a souscrit dans le cadre de l'UE. En dépit de la crise financière, l'Autriche se doit d'atteindre l'objectif intermédiaire de 0.51 % qu'elle s'est fixé pour 2010. L'APD nette de l'Autriche a fléchi de 14 %, à 1.7 milliard USD, entre 2007 et 2008, en raison de la diminution des dons au titre de l'allègement de la dette.
- Élaborer un plan contenant des cibles annuelles propres à assurer la réalisation des engagements souscrits en matière d'aide. Cela est indispensable pour affermir la crédibilité des promesses faites par l'Autriche et améliorera la prévisibilité des apports d'aide, pour les pays partenaires et les autres partenaires pour le développement.
- Rehausser l'efficacité de l'aide en augmentant la part de cette aide qui peut être programmée au niveau des pays partenaires.
- Témoigner d'un plus grand attachement à la cohérence des politiques au service du développement. L'Autriche doit élaborer, en matière de développement, une politique à moyen terme, qui serait entérinée par le gouvernement et en vertu de laquelle tous les ministères s'engageraient à œuvrer à la lutte contre la pauvreté, à l'instauration de la paix et de la sécurité et à la protection de l'environnement. Il lui faut aussi établir un programme d'action clairement hiérarchisé assorti d'échéances spécifiques, préciser les obligations et responsabilités en matière de cohérence des politiques au service du développement et construira un dispositif d'analyse, de suivi et de notification qui intègre le point de vue et l'expérience des instances de terrain.
- L'Autriche ne doit pas compter sur les allègements de dette pour apporter une contribution significative à la concrétisation de ses engagements en matière d'APD. Il conviendrait de réduire la fragmentation de son APD dans son ensemble et aussi du programme d'aide géré par l'AAD. Les effectifs et les compétences techniques du ministère des Affaires étrangères (MAE) doivent être étoffés pour permettre à ce dernier de jouer le rôle de coordonnateur national de la politique de l'aide et du développement. Le MAE pourrait mettre à profit la communication préalable d'enveloppes d'aide par tous les ministères pour améliorer la cohérence de la stratégie en matière d'aide et accroître la transparence et la prévisibilité des apports totaux d'APD.
- Placer la gestion axée sur les résultats au centre de la planification, de la mise en œuvre, du déblocage des fonds, de la reddition de comptes, du suivi et de l'évaluation, ainsi que de la gestion des performances des agents. Pour les programmes-pays, devraient être établis des cadres de résultats spécifiques, alignés sur les objectifs des pays partenaires eux-mêmes.
- Porter plus d'attention à la sensibilisation de l'opinion publique et des sphères politiques aux défis liés au développement mondial.

Belgique

En 2008, l'APD nette de la Belgique s'est chiffrée à 2.39 milliards USD, soit 13.6 % de plus en termes réels qu'en 2007, sous l'effet essentiellement d'une intensification de l'effort global d'aide. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.43 % en 2007 à 0.48 % en 2008.

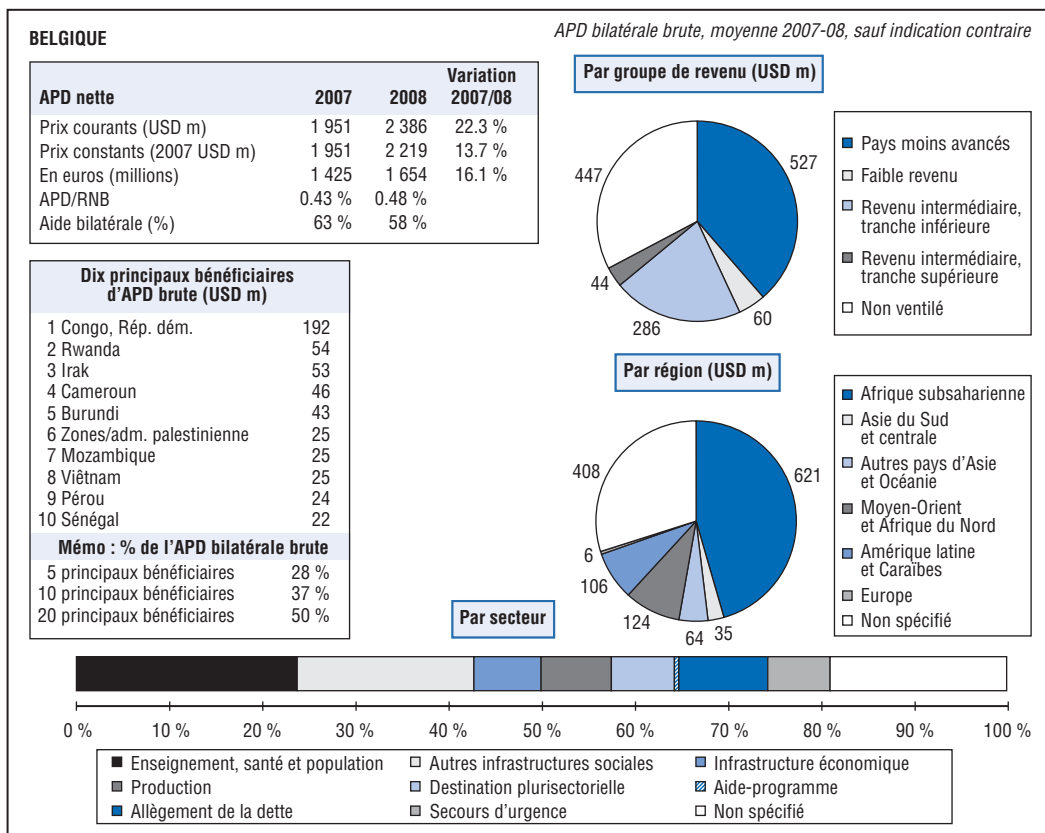
Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

La Belgique va rendre obligatoire l'évaluation des systèmes nationaux (en vertu d'une recommandation résultant de l'examen au niveau des pays des Programmes indicatifs de coopération – PIC), et ces systèmes deviendront la voie d'acheminement privilégiée de ses apports. Si les systèmes nationaux ne satisfont pas les critères requis, la Belgique s'emploiera à les améliorer. Un manuel est en cours d'élaboration pour guider ce recentrage sur les systèmes nationaux. Jusqu'à 50 % des dotations peuvent désormais prendre la forme d'un soutien budgétaire ; un soutien budgétaire général est censé être accordé par le truchement de la CE ou de la Banque mondiale. Les questions transversales seront prises en compte dans les secteurs prioritaires à tous les stades du cycle des PIC.

Afin de remédier aux problèmes de fragmentation et de prévisibilité, les interventions sont limitées à deux secteurs par pays (tel est désormais le cas pour plus de la moitié des programmes bilatéraux), avec un engagement sur le long terme : au moins 12 ans. Par souci de prévisibilité, les PIC quadriennaux et l'anticipation (l'affectation des fonds d'APD plusieurs années à l'avance) sont désormais la règle. Depuis 2008, la Belgique utilise une matrice de planification axée sur les résultats afin d'aligner ses programmes sur les objectifs de développement des pays partenaires. La Direction générale de la coopération au développement a mis en place un réseau en vue de renforcer le souci des résultats dans la formation du personnel, l'élaboration des programmes-pays et la coopération avec les ONG et les organisations multilatérales. Elle a lancé des consultations avec les organisations de la société civile belges afin de se mettre d'accord avec ces dernières sur ce qu'elles devront faire pour se conformer aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'action d'Accra.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- **Intervention dans les États fragiles.** Les partenaires de la Belgique sont pour beaucoup des États fragiles, ce qui complique considérablement la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra. Le Parlement et l'opinion publique sont réticents à l'idée d'utiliser systématiquement les systèmes nationaux (en particulier le soutien budgétaire) dans de tels contextes. La Belgique contribue donc activement au suivi de l'application des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires et elle a instauré un réseau interne sur les questions de fragilité.
- **Collaboration avec la société civile.** Un autre défi est de faire en sorte que l'accord conclu avec les OSC belges concernant l'application des principes de la Déclaration de Paris se traduisent par des changements dans les pratiques de programmation et de financement, et d'associer les OSC aux travaux de fond.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801013242510>

Canada

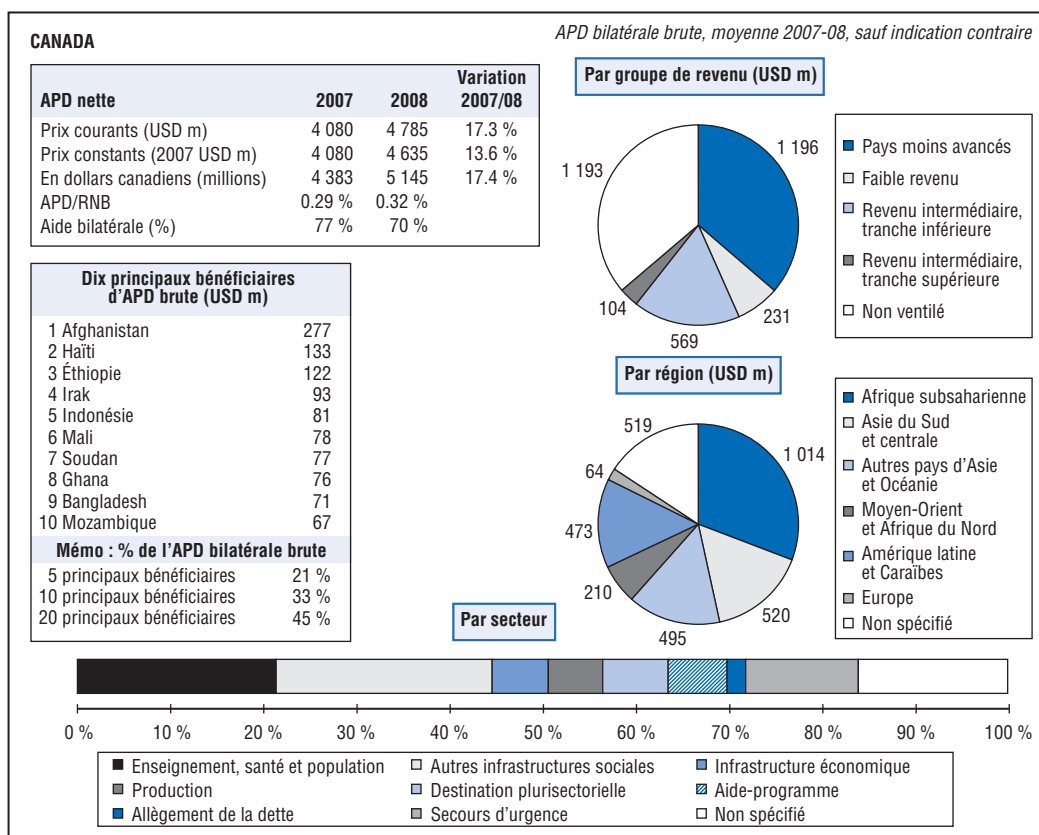
En 2008, l'APD nette du Canada a totalisé 4.79 milliards USD, ce qui représente une progression de 13.6 % en termes réels par rapport à 2007. Cette évolution est portée par la détermination sans faille du pays de doubler l'enveloppe destinée à l'aide internationale d'ici 2010-2011, par l'augmentation des versements à la Banque mondiale. Pour respecter l'engagement pris de doubler l'aide à l'Afrique, et par d'importantes remises de dette bilatérale en 2008 (alors qu'en 2007 les montants enregistrés étaient négligeables). Le Canada est sur la bonne voie et devrait assumer sa part de l'augmentation globale des engagements d'aide. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.29 % en 2007 à 0.32 % en 2008.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Les objectifs poursuivis par le Canada dans le domaine de l'efficacité de l'aide fournissent au pays un socle pour honorer les principaux engagements qu'il a souscrits en vertu de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra. Ils visent à i) accentuer le ciblage de l'aide (les programmes bilatéraux ont été recentrés sur 20 pays, et cinq thèmes prioritaires ont été retenus [sécurité alimentaire, croissance économique durable, avenir des enfants et des jeunes, promotion de la démocratie, sécurité, et stabilité] dont les trois premiers sont au centre de l'action de l'ACDI) ; ii) à renforcer l'efficacité (par exemple, les autorités canadiennes ont décidé de délier l'intégralité de leurs apports et cette décision est effective depuis avril 2008 pour l'aide alimentaire ; elle le deviendra d'ici 2013 pour les autres types d'aide encore liés) ; iii) et à améliorer la reddition de comptes (avec par exemple les cadres d'évaluation des performances et les contrats de performance du personnel ; en outre, l'efficacité de l'aide est devenu un principe directeur pour l'évaluation des propositions). Le Canada entend par ailleurs poursuivre sa collaboration au service de l'amélioration de l'efficacité de l'aide avec ses partenaires multilatéraux, du secteur privé et de la société civile.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- **Améliorer la communication avec le public canadien** afin de renforcer la reddition de comptes et de mobiliser un soutien persistant pour le programme d'aide. L'ACDI a arrêté une stratégie de communication, qu'elle met aujourd'hui en œuvre, afin de fournir des éclaircissements sur les motivations et les avantages des mesures prises par les pouvoirs publics – à commencer par la concentration des programmes sur 20 pays et cinq thèmes prioritaires.
- **Assurer un suivi attentif** du transfert des responsabilités entre les services centraux et les bureaux locaux de l'ACDI **en opérant les ajustements voulus et en offrant des formations et un soutien adéquats**. Étoffer la présence sur le terrain a obligé à doter les bureaux locaux de personnel qualifié et à trouver des moyens de compenser les frais financiers en résultant. Les autorités ont mis au point des stratégies pour relever ces défis et, au bout du compte, accroître l'impact de l'aide internationale canadienne.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801022507307>

Commission européenne

En 2008, l'APD nette de la Commission européenne a totalisé 14.76 milliards USD, soit 17.5 % de plus en termes réels qu'en 2007.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

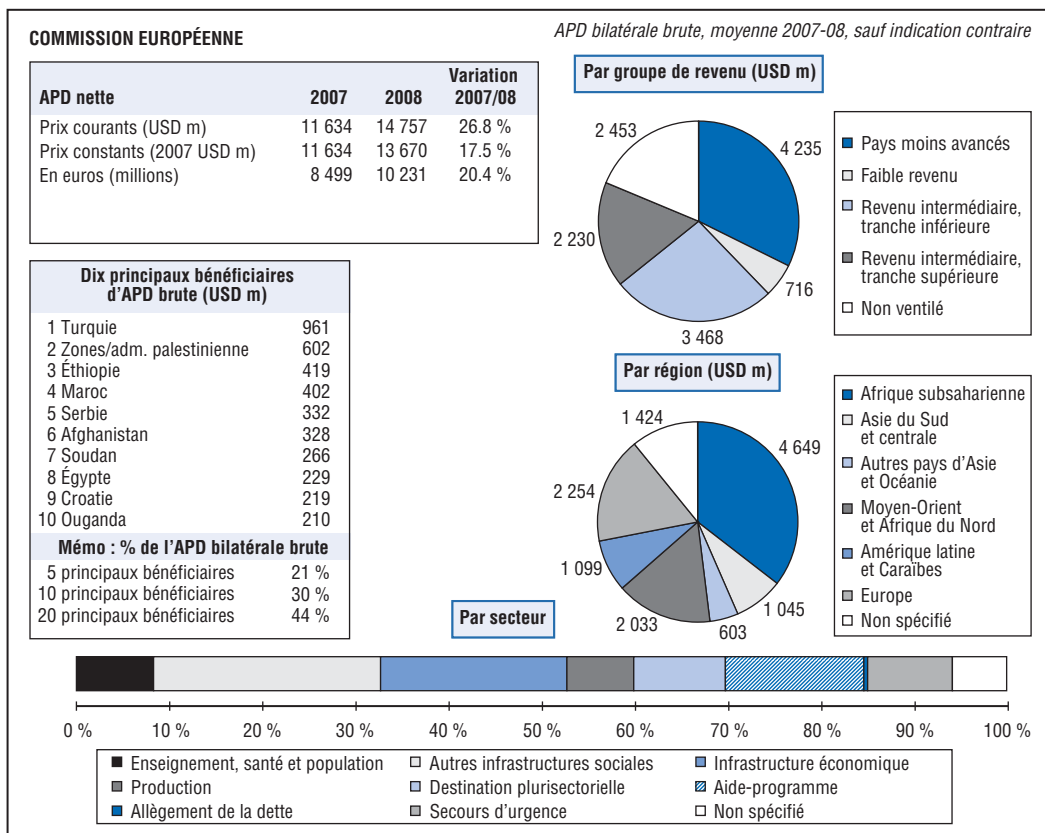
La Commission européenne (CE) s'est maintenant dotée d'une stratégie globale pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra, dans laquelle l'accent est mis sur l'utilisation des systèmes nationaux, la division du travail, le déliement de l'aide, la conditionnalité, la prévisibilité et la transparence. Deux réseaux sur l'efficacité de l'aide ont été créés pour promouvoir le Programme d'action d'Accra au sein des services centraux et des délégations de la CE dans 46 pays. Ces dernières ont reçu des orientations sur les moyens d'améliorer l'efficacité de l'aide, y compris d'utiliser les systèmes nationaux sans forcément recourir au soutien budgétaire. La CE a lancé dans ses services une campagne de sensibilisation à la question de l'efficacité de l'aide et entreprend de mettre en place des formations sur le sujet.

La CE a entrepris, en 2000, une décentralisation de ses activités de coopération pour le développement au profit de ses délégations dans quelque 104 pays à l'échelle du monde. Cette réforme a considérablement amélioré la mise en œuvre de l'aide. Une source importante de simplification a aussi été la réduction du nombre d'instruments financiers utilisés pour l'aide extérieure, lequel a été ramené de 35 à 10. La reddition de comptes a par ailleurs été renforcée, à travers le contrôle exercé par le Parlement européen sur les instruments de la CE. Une plus grande souplesse est par ailleurs désormais autorisée s'agissant des types d'action, des bénéficiaires et des financements.

La CE a mis en place un système d'information interne pour suivre les progrès accomplis au fil des ans sur le front de l'efficacité de l'aide dans tous les bureaux locaux, notamment pour ce qui est de l'utilisation des systèmes nationaux et de l'abandon des unités parallèles de mise en œuvre. Elle promeut en outre une approche commune du Programme d'action d'Accra parmi les États membres, auxquels elle a proposé un cadre opérationnel centré, au départ, sur la division du travail, l'utilisation des systèmes nationaux et la coopération technique. Il a par ailleurs été demandé aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique que des références précises à l'efficacité de l'aide soient insérées dans le nouvel Accord de Cotonou.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Il est difficile de modifier radicalement le cadre financier existant (qui vaut jusqu'en 2013). Il est néanmoins procédé à des évaluations et examens réguliers afin de s'assurer que l'aide est adaptée aux besoins et aux capacités des pays partenaires.
- La lourdeur des réglementations/procédures risque d'entraver l'utilisation des systèmes nationaux et la collaboration. Avant de confier des fonds à un autre donneur ou un pays partenaire en vue de la mise en œuvre d'activités, par exemple, la CE doit opérer un audit de leur système financier. Un assouplissement des procédures requerrait une décision du Conseil de l'UE.
- Le souci d'efficacité de l'aide est souvent perçu comme un « plus », ne relevant donc pas des tâches quotidiennes normales. Il peut même être regardé comme imposant une charge supplémentaire. Changer la culture institutionnelle et trouver des incitations propres à promouvoir l'efficacité demeure un défi.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801371343573>

Danemark

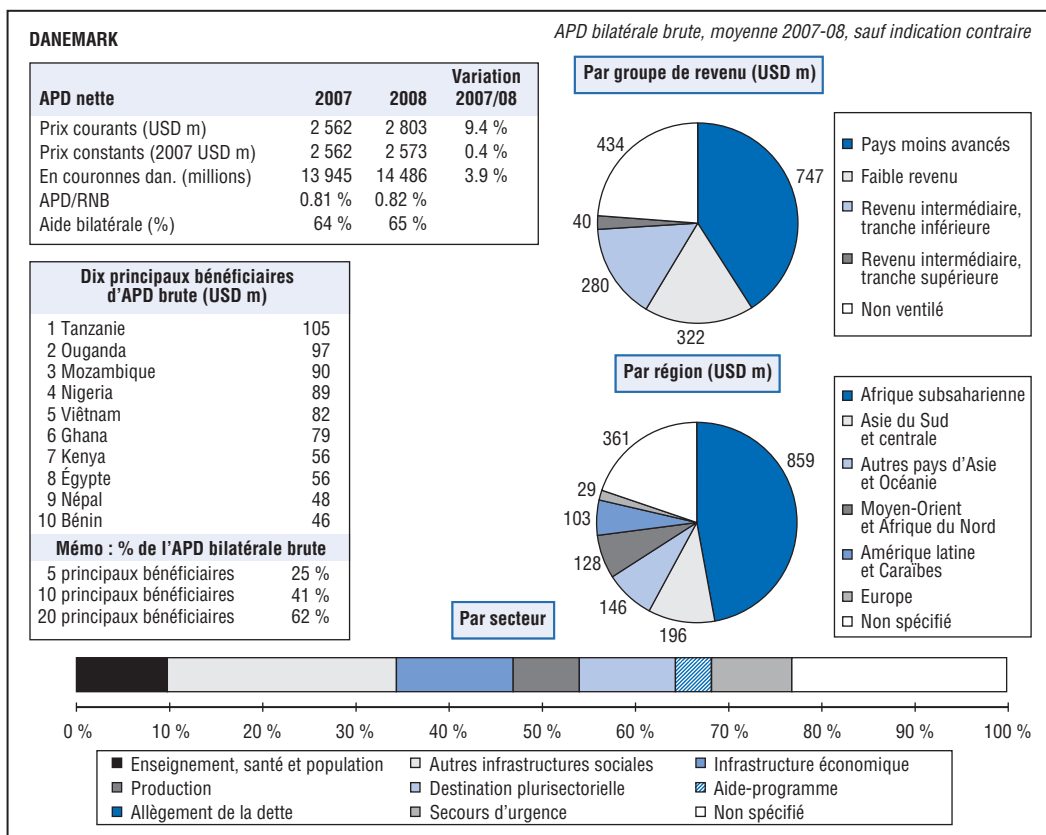
En 2008, l'APD nette du Danemark s'est élevée à 2.80 milliards USD, en hausse de 0.4 % en termes réels par rapport à 2007. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.81 % en 2007 à 0.82 % en 2008.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Le Danemark a entrepris de revoir sa politique de coopération pour le développement afin de l'aligner sur les principes inscrits dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Il s'emploie aussi à faire mieux connaître son action de coopération pour le développement. Il s'est appliqué à mettre en place pour son aide au développement un cadre de gestion et des directives techniques en totale conformité avec le Programme d'action d'Accra. Au Danemark, l'administration de l'aide est extrêmement décentralisée, ce qui contribue à favoriser l'appropriation par les pays partenaires et l'instauration de partenariats au niveau local. Afin d'assurer une utilisation maximale des systèmes nationaux, le Danemark a fait du soutien budgétaire sectoriel le principal canal d'acheminement de son aide au développement. Dans la préparation des programmes, l'utilisation des systèmes nationaux doit impérativement être privilégiée ; lorsque l'alignement ne peut être aussi rigoureux, les raisons doivent en être clairement exposées. Lorsqu'il est impossible de passer par les systèmes nationaux, des garde-fous et autres mesures de sauvegarde sont prévus de façon que l'aide, loin de saper les systèmes et procédures nationaux, contribue à les consolider. Dans son aide bilatérale, le Danemark entend retenir l'utilisation des systèmes nationaux comme solution de première intention, conduire des évaluations plus rigoureuses de l'emploi de ces systèmes et mettre davantage l'accent sur l'appropriation locale, l'alignement et l'harmonisation.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Assurer la totale appropriation et la conduite par les partenaires des processus de répartition des tâches et autres dispositifs d'harmonisation de l'aide.
- Garantir une utilisation maximale des systèmes nationaux sur la base d'évaluations transparentes, et avisées par toutes les parties, des capacités, des procédures et des risques.
- Mettre en place des mécanismes de reddition mutuelle de comptes.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801072815118>

Espagne

En 2008, l'APD nette de l'Espagne s'est élevée à 6.87 milliards USD, soit une augmentation de 22.6 % en termes réels relativement à 2007. Cette hausse s'explique par à un accroissement de l'aide bilatérale, notamment à l'Afrique. Le rapport APD/RNB est passé de 0.37 % en 2007 à 0.45 % en 2008.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

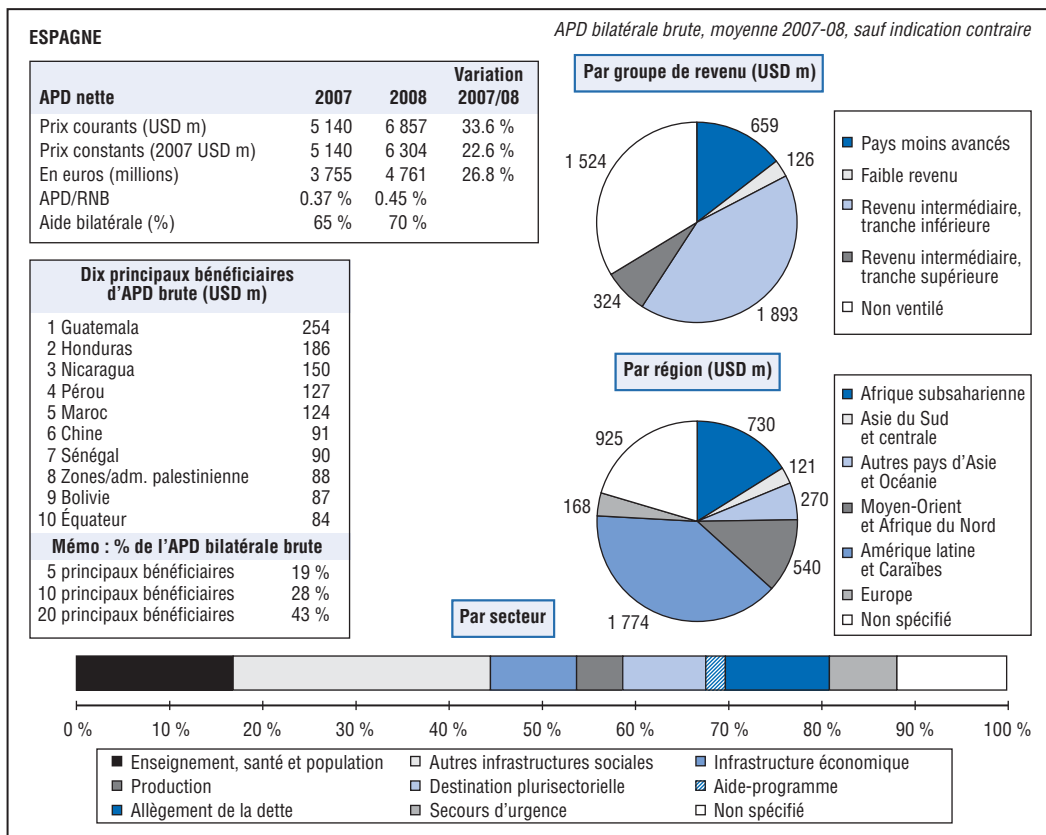
Le troisième plan directeur pour la coopération élaboré par l'Espagne pour 2009-2012 fait une place essentielle aux principes relatifs à l'efficacité de l'aide. La loi sur la coopération internationale est actuellement révisée dans l'optique de l'efficacité de l'aide, afin de faciliter l'exécution des engagements inscrits dans le Programme d'action d'Accra. La réforme de l'organisme d'exécution espagnol (AECID) permettra à celui-ci de mettre en œuvre l'aide avec plus d'efficacité. Les méthodes de planification et de programmation sont en cours de révision et d'actualisation, et l'approche des résultats en matière de développement suivie par l'Espagne avec ses pays partenaires est en cours de redéfinition.

Les documents de stratégie-pays de l'Espagne vont être transformés en cadres de coopération axés sur les résultats qui porteront chacun sur un pays partenaire. Ces cadres serviront de point de départ à l'établissement d'un plan de dépenses et de mise en œuvre glissant sur trois à cinq ans. Ils seront alignés sur le cycle budgétaire national pour permettre aux pays partenaires de prendre des initiatives, assurer une utilisation plus grande des systèmes nationaux, améliorer la prévisibilité et renforcer la responsabilité mutuelle. La méthodologie de l'aide multilatérale est elle aussi en cours de révision en vue de sa mise en conformité avec le Programme d'action d'Accra.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

L'application des principes énoncés dans la Déclaration de Paris et l'exécution du Programme d'action d'Accra exigeront une profonde transformation des méthodes de travail sur lesquelles s'appuie le système de coopération. D'après l'Espagne, les principaux problèmes à résoudre sont les suivants :

- les restrictions juridiques et administratives, et un processus de décision centralisé à l'excès ;
- un manque de communication entre les services centraux et les bureaux locaux et une certaine inertie ;
- l'absence de formation et de compétences adaptées à l'objectif d'efficacité de l'aide (en ce qui concerne, par exemple, le dialogue sur les politiques à suivre, l'approche du partenariat pour le développement ou la gestion axée sur les résultats en matière de développement) et un système mal conçu d'incitation du personnel à le réaliser ;
- la nécessité de réunir tous les acteurs espagnols du développement à l'intérieur d'un cadre commun pour qu'ils œuvrent ensemble à l'obtention de résultats sur la voie du développement.



États-Unis

En 2008, l'APD nette des États-Unis s'est chiffrée à 26.84 milliards USD, ce qui représente une hausse de 20.5 % en termes réels par rapport à 2007. Cette évolution résulte d'un accroissement de l'aide allouée par les États-Unis à l'ensemble des pays en développement, et plus particulièrement aux pays d'Afrique subsaharienne et au groupe des pays les moins avancés. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.16 % en 2007 à 0.19 % en 2008.

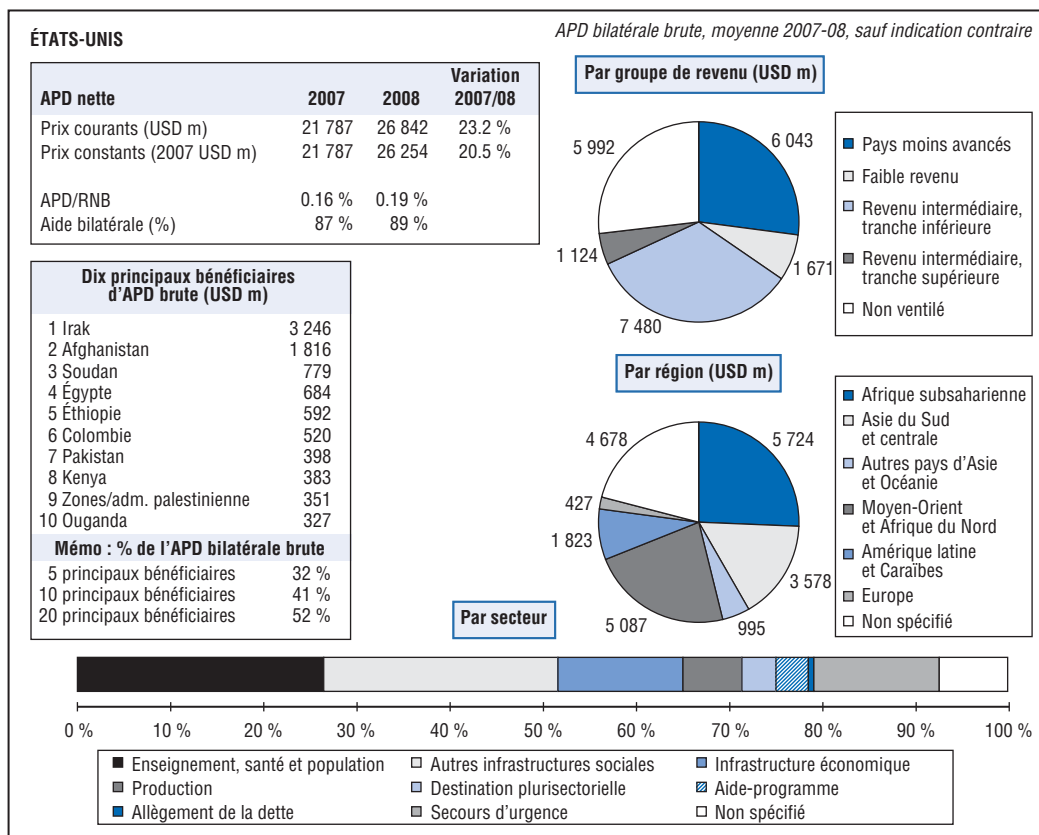
Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

L'année 2009 a été marquée par une accélération de l'évolution positive enregistrée aux États-Unis s'agissant de l'efficacité de l'aide et du développement. L'administration Obama a pris des mesures pour renforcer la cohérence des politiques et pratiques américaines dans le domaine de l'aide au développement en créant l'International Development and Humanitarian Assistance Inter-Agency Policy Committee (IPC) et en chargeant le National Security Council et le Council of Economic Advisors de proposer une politique et une stratégie de développement à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Le Département d'État a manifesté une préférence pour la mise en place de partenariats et d'approches multilatérales en matière de développement et de diplomatie. Le Congrès américain a présenté plusieurs propositions législatives concernant la réforme du système d'aide pour accroître la transparence et la responsabilité et améliorer la cohérence. L'Agence américaine pour le développement international (USAID) a entrepris d'élaborer des orientations sur la prévisibilité, le déliement de l'aide, l'utilisation des systèmes nationaux et le recours à des unités de mise en œuvre de projets. La Millennium Challenge Corporation (MCC) a publié des documents de travail sur l'appropriation locale et les résultats.

Les États-Unis disposent de solides fondements en ce qui concerne la transparence et la reddition intérieure de comptes. Tous les accords d'aide américains, et leurs conditions types, sont accessibles au public et placés sur l'Internet, à de rares exceptions près. Dans le cas de la MCC, les pays partenaires qui mettent en œuvre ses programmes, établissent des projections annuelles des demandes de versement sur une base trimestrielle. La MCC publie quant à elle sur son site web des rapports trimestriels concernant les versements et l'état d'avancement des projets.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- L'alignement de l'APD des États-Unis sur les stratégies des pays en développement peut parfois s'avérer difficile étant donné que tant l'Administration que le Congrès assignent à l'APD des utilisations spécifiques.
- Les exigences draconiennes concernant la reddition intérieure de comptes aux États-Unis ont un effet dissuasif sur l'utilisation des systèmes de passation des marchés et de gestion financière des pays partenaires.
- Le déliement de l'aide : un peu moins du tiers de l'aide allouée par les États-Unis était encore lié en 2007.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801354270133>

Finlande

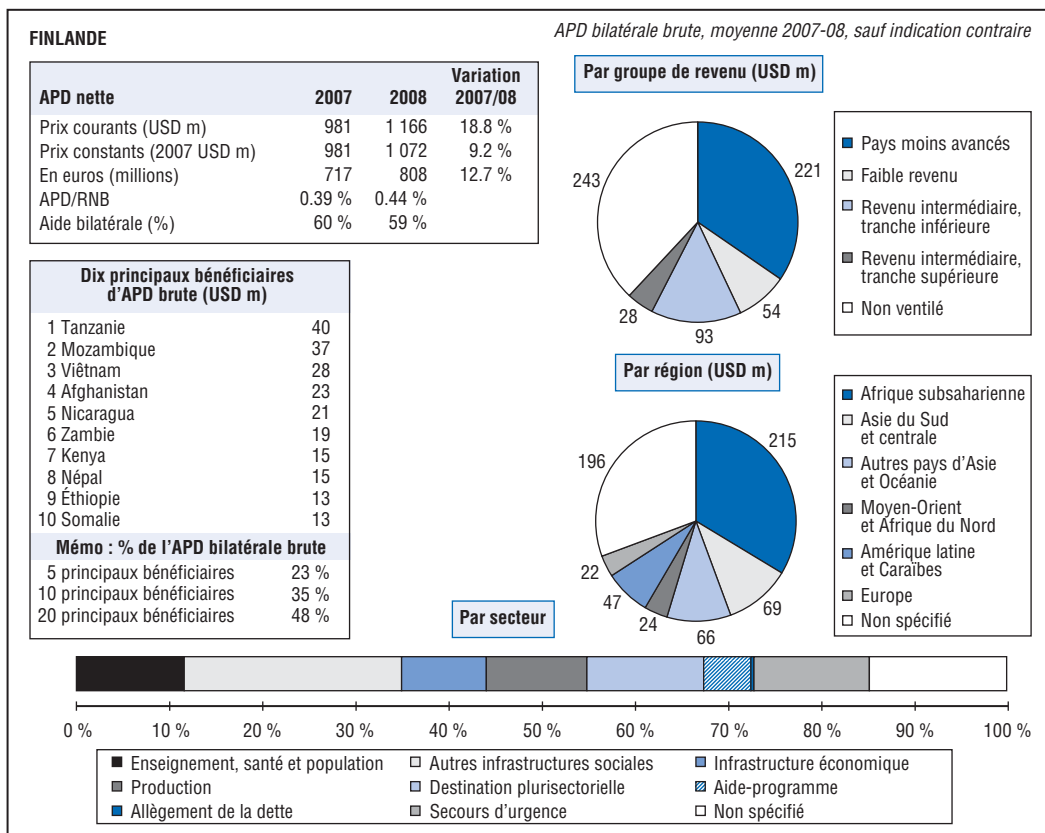
En 2008, l'APD nette de la Finlande s'est chiffrée à 1.17 milliard USD, soit un niveau supérieur de 9.2 % en termes réels à celui de 2007. Cette évolution résulte d'une intensification générale de l'effort d'aide de la Finlande. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.39 % en 2007 à 0.44 % en 2008.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

En 2009, la Finlande a mené à bien une analyse de la section qui lui était consacrée dans l'Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (OCDE, 2008a). Le document est en cours d'examen par le Groupe de travail interdépartemental du ministère des Affaires étrangères sur l'efficacité de l'aide, qui formulera des recommandations pour l'amélioration de l'efficacité et de la coordination de l'aide. De nouveaux ateliers sont proposés pour permettre aux équipes-pays et aux conseillers pour l'efficacité de l'aide de rechercher des solutions concrètes pour l'application des principes convenus à Paris et à Accra aux projets et programmes. Le but est de consolider le lien entre les politiques et le souci de l'efficacité de l'aide au niveau de la mise en œuvre. La Finlande a entrepris de revoir ses directives pour la conception et l'exécution des programmes, de même que ses modèles et cahiers de charges pour la planification et l'évaluation des projets. Elle entend mettre l'accent sur les engagements souscrits en matière d'efficacité de l'aide à toutes les étapes du cycle des programmes. Elle a aussi intensifié ses activités de formation en 2009 de telle sorte que tous les agents aient connaissance des principes de l'efficacité de l'aide et disposent des outils nécessaires pour appliquer ces derniers dans leur travail. Enfin, à compter de 2010, des accords pilotes seront conclus en vue de déléguer aux ambassades davantage de responsabilités en matière de coopération pour le développement.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- L'utilisation de procédures conjointes pour la planification, l'évaluation et la reddition de comptes alourdit la charge administrative incombant aux personnels du ministère des Affaires étrangères.
- Il faudrait des orientations pour guider les décisions quant à l'opportunité d'utiliser les systèmes nationaux de même qu'une approche commune des donateurs vis-à-vis de l'évaluation de ces systèmes et du partage des évaluations.
- Au total, l'appropriation par les pays partenaires est une condition essentielle de la mise en œuvre du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide. À titre d'exemple, une réorganisation visant à améliorer la répartition des tâches entre les donateurs au niveau d'un pays requiert bien souvent une impulsion plus vigoureuse de la part des gouvernements partenaires.



France

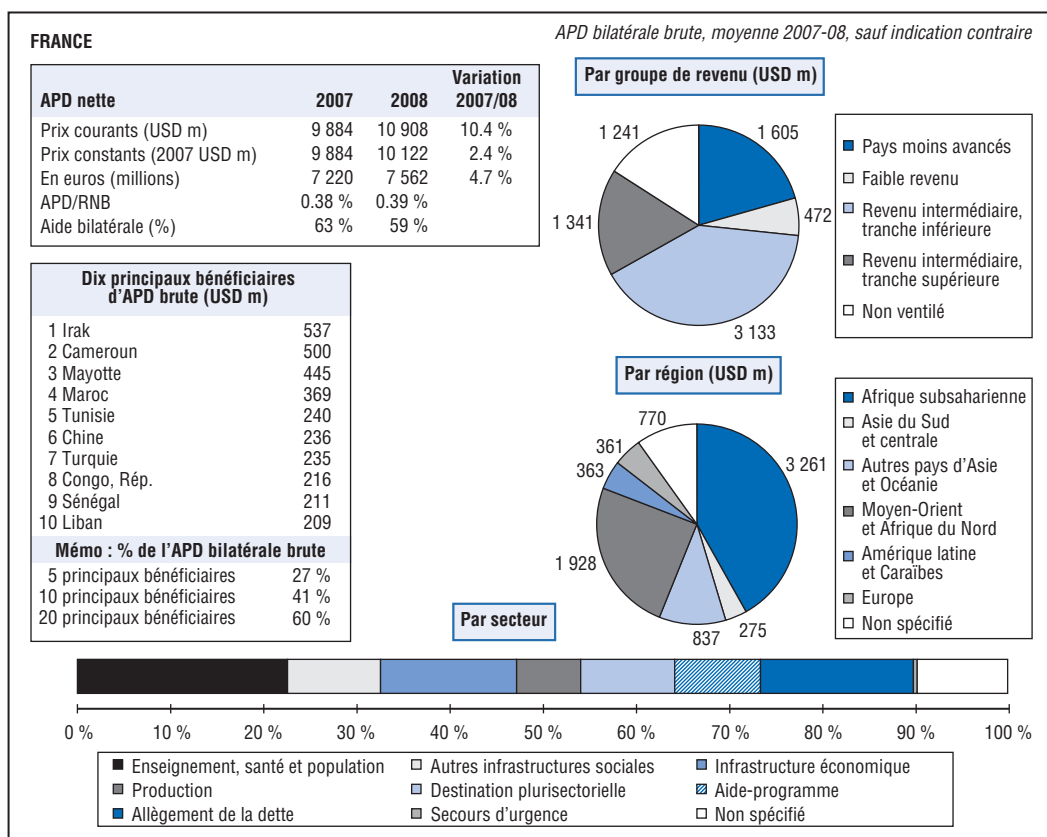
En 2008, l'APD nette de la France a atteint 10.91 milliards USD, 2.4 % de plus en termes réels qu'en 2007. Le rapport APD/RNB est lui passé de 0.38 % en 2007 à 0.39 % en 2008.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Le 5 juin 2009, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a fait paraître une série de recommandations pour la mise en œuvre des engagements souscrits par la France en matière d'efficacité de l'aide. Il s'agit de renforcer la concentration sectorielle et géographique de l'aide, pour ce qui est de la deuxième en établissant une distinction entre quatre catégories de pays sur la base du type de partenariat et des méthodes d'intervention. Sera aussi recherchée une meilleure division du travail à travers des dispositifs de coopération déléguée avec les partenaires européens de la France. Est par ailleurs préconisée l'adhésion de la France à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI). Enfin, le plan d'action français pour l'efficacité de l'aide devra être actualisé pour tenir compte des engagements pris à Accra et au niveau européen (avec l'adoption en mai 2007 du Code de conduite de l'UE sur la division du travail dans la politique de développement). Trois conférences régionales seront organisées en 2009 pour aider à préciser, à partir de données d'expérience recueillies sur le terrain (en Afrique et en Asie), les priorités de l'action à mener pour rehausser l'efficacité de l'aide. La loi de programmation pluriannuelle adoptée en 2008, qui couvre les années 2009 à 2011, contient des dispositions propres à améliorer la prévisibilité sur le moyen terme des initiatives françaises.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Veiller à la reddition de comptes, au Parlement et à l'opinion, sur les activités en faveur du développement. Le CICID a décidé que seraient établis des indicateurs et un tableau annuel de suivi en vue de chiffrer plus précisément les ressources allouées à l'aide et l'impact de cette dernière. La France s'intéresse aussi à la mesure de la performance des organisations multilatérales, qui représente 41 % de l'APD française nette en 2008. Elle est d'ailleurs membre du Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN). Elle a en outre entrepris d'élaborer un plan de communication et de concevoir des dispositifs propres à promouvoir une plus grande implication de la société civile. Enfin, elle prévoit de se doter d'une stratégie en bonne et due forme en matière de renforcement des capacités.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801127361063>

Grèce

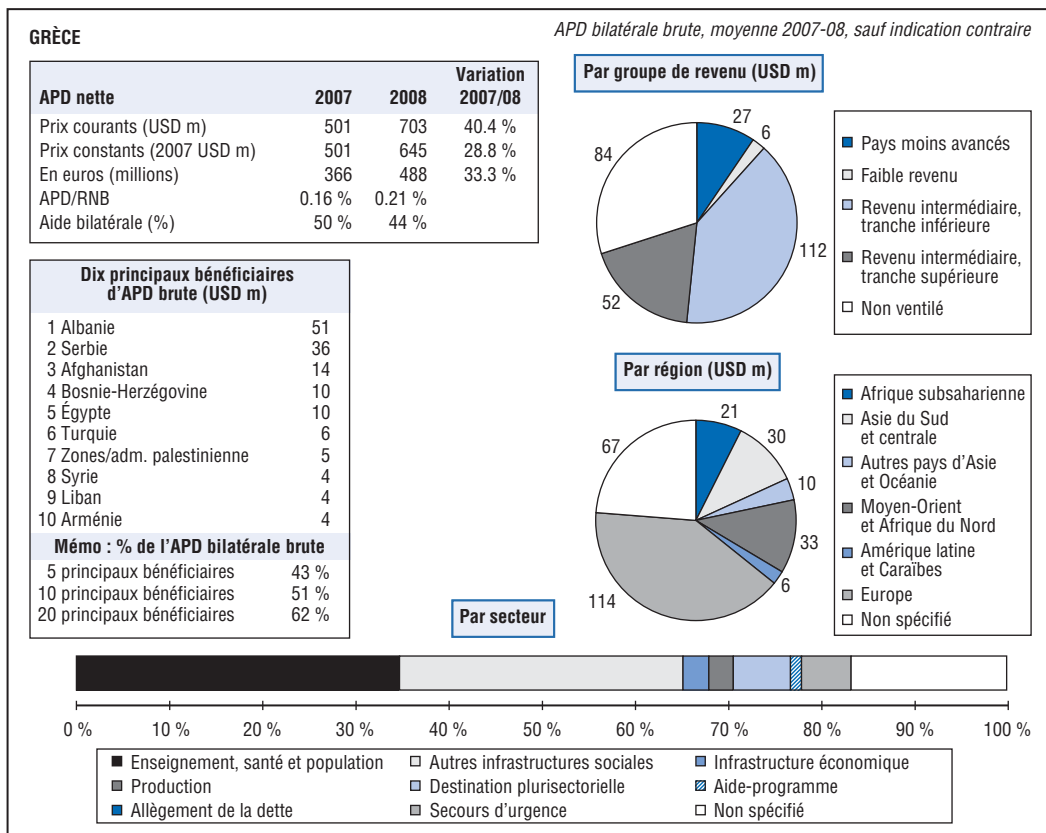
En 2008, l'APD nette de la Grèce s'est élevée à 703 millions USD, soit une augmentation de 28.8 % en termes réels par rapport à son niveau de 2007. Cette évolution s'explique en partie par l'augmentation des contributions à l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.16 % en 2007 à 0.21 % en 2008.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

La Grèce prend des mesures dans tous les domaines couverts par sa politique pour assurer la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra. Sa politique entièrement fondée sur les dons ne permet d'assortir les versements d'aucune condition, garantit l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption, et attache une attention particulière à ce que l'ensemble des programmes soient conformes aux engagements pris à l'échelon international sur l'égalité homme-femme, le respect des droits de l'homme et la durabilité environnementale. En outre, pour promouvoir l'appropriation par les pays partenaires, tous les programmes, y compris ceux qui portent sur le renforcement des capacités, sont conçus en fonction de la demande. La Grèce a étendu le champ de la Recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'APD aux PPT n'appartenant pas au groupe des PMA (OCDE, 2008b) et envisage de l'étendre encore. Les systèmes nationaux sont utilisés, par exemple dans le cadre du Programme de reconstruction du Sri Lanka et du Plan hellénique pour la reconstruction économique des Balkans. La Grèce a multiplié les possibilités de partenariat avec les autres donateurs bilatéraux et multilatéraux, et applique toujours le principe de l'alignement. Depuis 2008, la Grèce a augmenté de 50 % son aide à l'Afrique subsaharienne et aux pays en situation précaire. Pour garantir la transparence, la Grèce présente un rapport annuel complet au Parlement et au CAD, en veillant à ce que les données soient présentées correctement et communiquées en temps voulu.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Assurer une plus grande participation des missions diplomatiques aux activités de coopération pour le développement malgré le caractère centralisé du système grec de coopération pour le développement.
- Recenser les facteurs qui font encore obstacles au développement de l'utilisation des systèmes nationaux. La Grèce envisage de le faire en donnant la priorité à la passation des marchés et à l'audit et en prenant des mesures appropriées pour surmonter ces obstacles.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801140318266>

Irlande

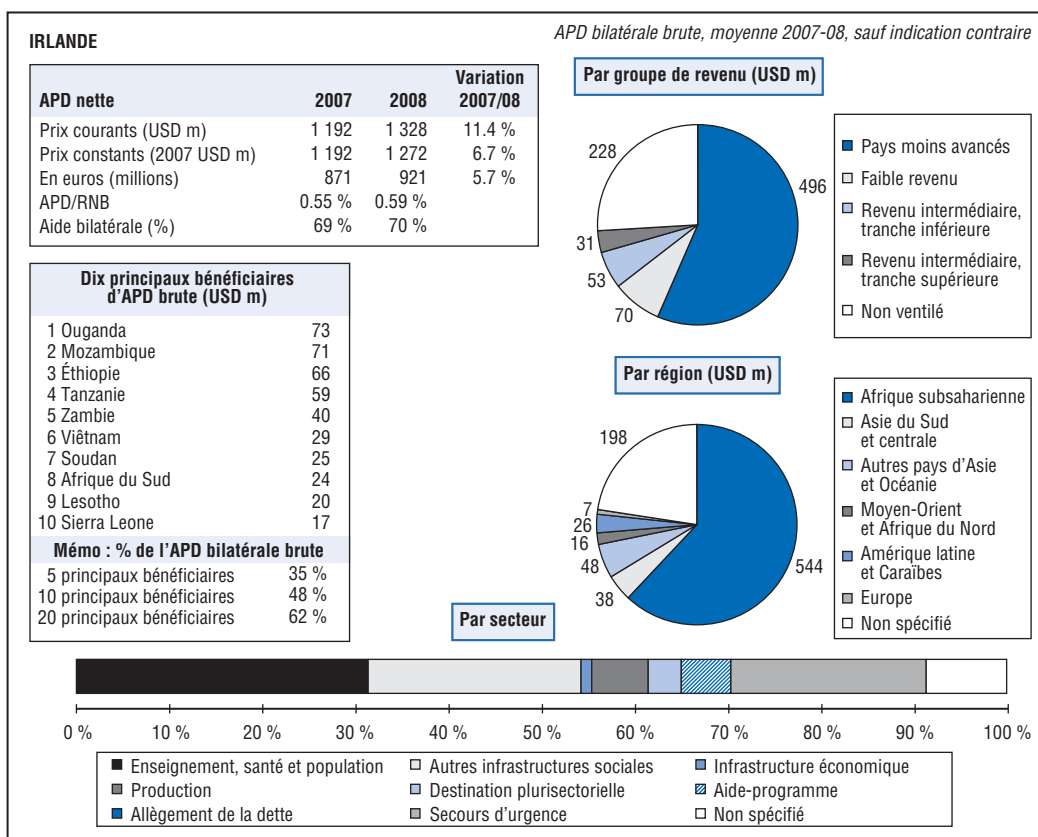
En 2008, l'APD nette de l'Irlande s'est élevée à 1.33 milliard USD, soit une augmentation de 6.7 % en termes réels par rapport à son niveau de 2007. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.55 % en 2007 à 0.59 % en 2008.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Le document intitulé *Management Review of Irish Aid* récemment approuvé présente des recommandations sur les moyens de renforcer les capacités institutionnelles en vue d'assurer l'efficacité de l'acheminement de l'aide, de la reddition de comptes et de la supervision. Ce texte devrait aider Irish Aid à mettre en œuvre le Programme d'action d'Accra. Le plan irlandais de mise en œuvre du Programme d'action d'Accra comprend des mesures concrètes pour chaque secteur de l'organisation. Une nouvelle stratégie de formation porte sur les compétences nécessaires pour agir de façon efficace dans le nouvel environnement de l'aide. Les lignes directrices de l'Irlande pour l'élaboration des stratégies pays, axées sur les résultats, et la méthodologie des examens à moyen terme sont parfaitement conformes aux engagements pris en matière d'efficacité. Dans l'évaluation préalable des financements, les partenaires doivent à présent s'engager à respecter les principes du Programme d'action d'Accra lors de la planification, de l'exécution et du suivi de leurs interventions. L'Irlande a adhéré à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et œuvre avec d'autres donateurs, des pays partenaires et la société civile pour améliorer la qualité des données sur l'aide au développement et veiller à ce qu'elles soient communiquées en temps voulu.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Simplifier la formulation des textes relatifs à l'efficacité de l'aide et communiquer clairement sur la façon dont ces nouvelles modalités de travail entraîneront une amélioration durable de la vie des populations pauvres. L'Irlande doit aussi s'employer davantage à faire connaître les résultats obtenus conjointement ainsi que la contribution de l'Irlande aux progrès accomplis au regard des OMD. Prendre en considération les questions de communication en faisant une plus large place aux résultats dans les stratégies pays pourrait inciter à mettre en œuvre le Programme d'action d'Accra.
- Veiller à ce que le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide inclut la collaboration multilatérale et l'aide à la société civile. Cette question sera prise en compte dans le plan irlandais de mise en œuvre du Programme d'action d'Accra. Assurer le respect, dans les États fragiles, des engagements pris à Accra est une tâche particulièrement délicate.
- Pour réaliser des activités après Accra, il est essentiel de veiller à ce que les engagements pris en ce qui concerne la division du travail au niveau des pays soient soutenus par une politique des ressources humaines appropriée.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801141058270>

Encadré 8.3. Examen par le CAD de l'aide de l'Irlande, 24 mars 2009

Examineurs : Italie et Nouvelle-Zélande

Des progrès positifs dans la mise en œuvre du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide

L'APD de l'Irlande a beaucoup augmenté entre 2003 et 2008 : en effet, en 2008 l'Irlande a consacré 1.3 milliard USD à son APD nette, ce qui représente une augmentation de 90 % en termes réels par rapport à 2003. En pourcentage du Revenu national brut (RNB), l'aide irlandaise est passée de 0.39 % à 0.58 % au cours de cette période qui s'est caractérisée par une croissance économique exceptionnellement vigoureuse. En 2007, le pays se situait au 6ème rang parmi les membres du CAD pour ce qui est du ratio APD/RNB. Cela dit, en 2009, sous l'effet de la crise économique mondiale, les autorités ont réduit de 95 millions EUR (soit environ 141 millions USD) le budget affecté à l'aide au développement.

L'Irlande a également parfaitement réussi à accroître l'efficacité de son aide dont le principal objectif est la réduction de la pauvreté. Le programme d'aide est concentré sur un nombre limité de pays africains très pauvres. L'Irlande s'emploie actuellement à atteindre les normes internationales les plus élevées en matière de coopération pour le développement tout en faisant face aux effets de la crise économique mondiale. L'Irlande manifeste un grand souci de prévisibilité et de flexibilité, et l'attention qu'elle porte aux priorités locales est fort appréciée par les partenaires avec lesquels elle travaille dans les pays en développement. La collaboration avec les ONG irlandaises et les instances multilatérales repose sur une démarche stratégique et ciblée, et l'action humanitaire est guidée par les principes convenus à l'échelon international. Irish Aid, qui est totalement intégré au ministère des Affaires étrangères, est un organisme solide, à la pointe du progrès dans le domaine de la coopération pour le développement.

La population irlandaise affiche un grand attachement au programme d'aide. Irish Aid entretient le soutien du public au moyen d'activités visant tout à la fois à faire mieux connaître les problèmes mondiaux de développement et à promouvoir ses propres travaux. Le CAD loue la stratégie intégrée de sensibilisation aux questions de développement, assortie d'une ligne budgétaire spécifique.

Problèmes relevés et recommandations

- Continuer de s'employer à porter le rapport APD/RNB à 0.7 % pour 2012.
- Suivre de près l'impact à long terme sur le programme d'aide de l'installation d'Irish Aid en dehors de Dublin.
- Adopter une démarche stratégique pour ses communications sur les résultats du point de vue du développement afin de conserver le soutien de l'opinion publique au niveau élevé où il se trouve.
- Traduire l'engagement politique relatif à la cohérence des politiques à l'appui du développement dans un cadre stratégique intégré qui fasse consensus au plus haut niveau du gouvernement et au sein du Parlement. Institutionnaliser les rapports au Parlement sur la cohérence des politiques à l'appui du développement et mettre en place au sein du système des capacités d'analyse de l'impact des politiques sur les pays en développement en vue de faciliter ce processus. Veiller à ce que la Commission interministérielle du développement bénéficie d'un appui politique et d'un soutien institutionnel suffisant pour s'attaquer efficacement aux éventuelles incohérences ou contradictions entre les décisions des divers ministères qui risqueraient d'avoir des retombées défavorables pour les pays en développement.
- L'Irlande est un modèle pour ce qui est de l'application des principes d'efficacité de l'aide. Irish Aid devrait associer des pairs et des représentants de la société civile et des gouvernements des pays partenaires, à la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra et poursuivre, au niveau local, son action collective à l'appui du renforcement des cadres de suivi et de résultats des pays partenaires.

Italie

En 2008, l'APD nette de l'Italie s'est élevée à 4.86 milliards USD, soit une augmentation de 11.8 % en termes réels par rapport à son niveau de 2007, sous l'effet principalement d'une augmentation des allègements de dette. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.19 % en 2007 à 0.22 % en 2008.

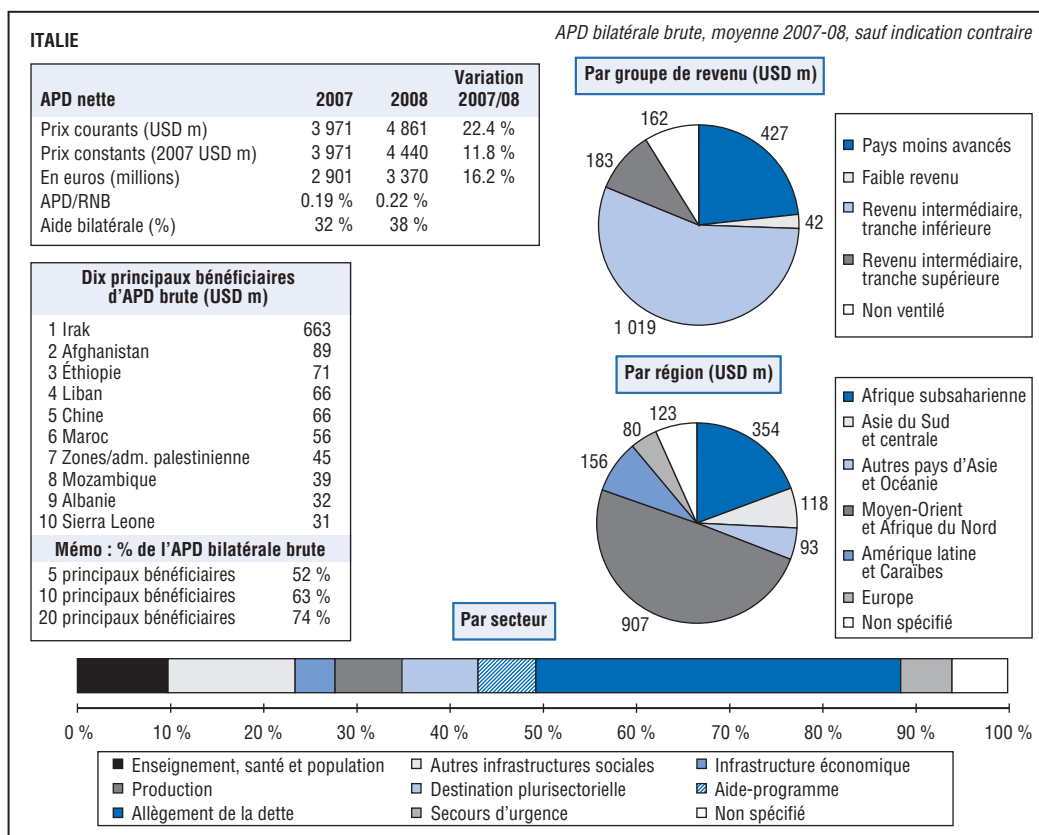
Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

L'Italie s'est fermement engagée à mettre en œuvre la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Elle a approuvé un Plan d'action en faveur de l'efficacité de l'aide (AEAP) après avoir consulté les organisations de la société civile. Ce plan couvre 12 actions prioritaires, notamment l'identification des pays prioritaires, la simplification des procédures, le déliement de l'aide et le renforcement des capacités en matière de communication et d'évaluation. Des groupes de travail ont été créés pour assurer la mise en œuvre du plan et ils suivront les progrès accomplis dans les services centraux et au niveau des pays à l'aide de marqueurs spécifiques.

Des plans par pays sur trois ans sont en cours d'élaboration et ils intégreront les critères de base de l'efficacité de l'aide. Ils portent sur les apports d'aide, le renforcement de l'alignement, la hiérarchisation des priorités sectorielles à partir d'analyses communes à plusieurs donateurs ainsi que sur la consultation de la société civile, le recours aux systèmes nationaux et à des dispositifs communs, et la recherche des moyens permettant d'appuyer les systèmes locaux de gestion des finances publiques et de statistiques. Ils fournissent également des indications importantes pour l'application du Code de conduite volontaire pour la répartition des tâches entre les donateurs de l'UE, à propos duquel la Commission européenne soumettra bientôt l'Italie à un examen.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Élaborer un instrument approuvé à un niveau politique élevé permettrait d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des administrations pertinentes œuvrant dans le domaine de la coopération pour le développement et assurerait la cohérence des activités de développement nationales. Un exercice de réflexion sur cette question est en cours au sein du ministère italien des Affaires étrangères.
- Renforcer les capacités en ressources humaines aidera à mettre en œuvre le Plan d'action en faveur de l'efficacité de l'aide. Une plus grande décentralisation des compétences est nécessaire, en particulier en ce qui concerne les processus de prise de décisions.
- Mettre à jour la législation rigide et contraignante sur laquelle la coopération italienne est fondée. Cette législation doit être actualisée pour moderniser le programme d'aide et lui conférer une plus grande souplesse.



Encadré 8.4. Examen par le CAD de l'aide de l'Italie, 24 novembre 2009

Examineurs : France et Grèce

En 2008, le rapport APD/RNB de l'Italie s'est chiffré à 0.22 %, ce qui classe ce pays au 19^e rang seulement parmi les 23 membres du CAD ; en volume, l'Italie vient au 8^e rang.

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE a noté que la Coopération italienne était confrontée à des problèmes majeurs. Premièrement, une réforme du système de coopération pour le développement s'impose de toute urgence, mais il n'existe pas de consensus au sein de la classe politique sur la manière de procéder. Deuxièmement, l'Italie ne parviendra pas à concrétiser l'engagement qu'elle a pris au plan international de porter son aide publique au développement à 0.51 % de son revenu national brut d'ici 2010 et elle a peu de chances d'atteindre le pourcentage de 0.7 % d'ici 2015.

Le CAD a invité l'Italie à faire preuve du ferme leadership politique nécessaire pour réformer et financer un programme d'aide fiable et orienté vers l'obtention de résultats.

Malgré les problèmes qui subsistent, le CAD a constaté que des améliorations ont été apportées à la gestion de l'aide italienne depuis 2008. Il se félicite de l'intention qu'a l'Italie d'axer ses efforts sur 35 pays prioritaires, des pouvoirs élargis dont disposent à présent les ambassades et les bureaux techniques en ce qui concerne la participation à la formulation des programmes et leur mise en œuvre, et l'acheminement de l'aide, ainsi que de l'orientation stratégique définie à haut niveau par le Comité de direction pour la coopération pour le développement.

Le CAD a souligné d'un commun accord que l'Italie devait encore se doter d'une stratégie de coopération pour le développement à laquelle adhèrent toutes les parties prenantes et veiller à ce que l'ensemble des ministères et autorités régionales et locales compétents œuvrent à la réalisation d'objectifs communs. Il a recommandé à l'Italie de mettre en place des systèmes destinés à promouvoir la cohérence entre la politique de coopération pour le développement et les autres politiques, de revoir ses méthodes de gestion des ressources humaines pour le noyau de spécialistes du développement, et d'entreprendre régulièrement des exercices de suivi et d'évaluation indépendante. De plus, la faiblesse du débat politique sur la Coopération italienne et le manque de sensibilisation de l'opinion publique à son action montrent que les autorités italiennes doivent collaborer de toute urgence avec la société civile pour rallier l'adhésion des citoyens à la cause du développement et amener le public à exercer des pressions à l'appui d'une réforme de la Coopération italienne.

Parmi les autres grandes conclusions qui se sont dégagées de l'examen par les pairs, on peut citer les suivantes :

- L'Italie devrait faire de l'approbation d'une nouvelle législation relative à la coopération pour le développement une de ses priorités.
- Afin de rétablir la crédibilité de son intention de s'acquitter de ses engagements en matière d'aide, l'Italie devrait préciser comment et d'ici quelle date elle doit s'astreindre à réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés.
- Les ministères italiens des Affaires étrangères et de l'Économie devraient élaborer une stratégie conjointe pour l'aide multilatérale, qui présente clairement les objectifs de l'aide multilatérale italienne, notamment en ce qui concerne les organismes multilatéraux prioritaires, et réfléchir à la possibilité de concentrer encore davantage les contributions multilatérales.
- La gestion de l'aide pourrait se trouver améliorée par l'établissement et la publication de programmes par pays pluriannuels pour les pays prioritaires, l'instauration de mécanismes formels, orientés vers les résultats et transparents, pour l'affectation des ressources aux programmes par pays, et la mise en place de formations à la gestion axée sur les résultats.
- L'Italie devrait s'assurer qu'elle dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre son plan d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide et promouvoir un changement de comportement dans l'ensemble de la Coopération italienne afin que l'aide soit acheminée conformément aux nouvelles lignes directrices.

Japon

En 2008, l'APD nette du Japon s'est élevée à 9.58 milliards USD, soit une augmentation de 10.7 % en termes réels par rapport à son niveau de 2007, sous l'effet principalement d'une augmentation des contributions aux institutions financières internationales. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.17 % en 2007 à 0.19 % en 2008.

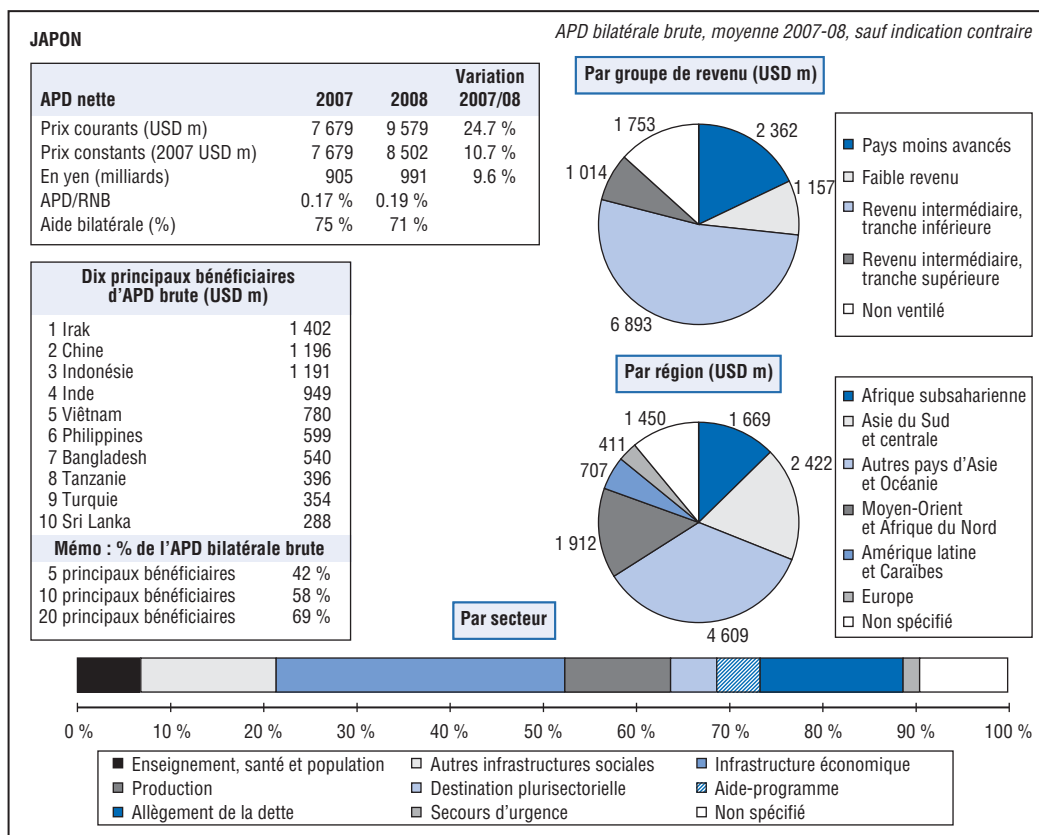
Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Centre de la planification et de la coordination globale de l'APD japonaise, le ministère des Affaires étrangères a été restructuré en juillet 2009 pour renforcer davantage encore les fonctions de planification et l'approche fondée sur les pays. La mise en place d'une nouvelle Agence japonaise de coopération internationale (JICA) en 2008 assurera une gestion efficace et souple des programmes de coopération dans leur ensemble. En avril 2009, des versements cibles pour chaque région ont été annoncés pour la première fois et des plans à horizon mobile ont été rendus publics pour chaque pays, leur lancement étant prévu au cours de l'été 2009.

Différentes mesures destinées à améliorer le fonctionnement des missions sur le terrain comprennent le déploiement dans les ambassades en Afrique de coordonnateurs pour la coopération économique, le renforcement des capacités des groupes de travail sur l'APD et des agents basés dans les pays, et le renforcement de l'assistance des services centraux aux ambassades et bureaux de la JICA sur le terrain. Le Japon accorde une grande importance à la prestation de services par les ministères fonctionnels des pays partenaires ainsi qu'à leur rôle dans la planification des politiques et la gestion financière. Essentiel pour parvenir à l'autonomie, le développement des capacités est intégré à tous les aspects de la coopération japonaise et se trouve renforcé par l'élaboration d'un manuel d'évaluation des capacités et de lignes directrices sur la coopération technique, lesquelles s'inscrivent dans la perspective du développement des capacités, ainsi que par la formation des agents de la JICA. Le Japon, aux côtés d'autres donateurs, soutient le renforcement des capacités dans la région Asie Pacifique depuis 2009 à l'aide d'un programme intitulé « *Capacity Development for Development Effectiveness* » (Le renforcement des capacités au service de l'efficacité du développement) afin d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour parvenir à un développement efficace.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Obtenir l'appui solide de l'opinion publique en faveur de la coopération pour le développement est un véritable défi pour le Japon. Cela est de plus en plus important alors que les Japonais sont confrontés aux difficultés économiques découlant de la crise économique et financière mondiale. Le Japon reconnaît que la poursuite sans relâche des efforts entrepris dans le domaine de l'efficacité du développement et des relations avec le public, comme l'éducation au développement, sont essentiels pour obtenir le soutien de l'opinion publique.



Luxembourg

En 2008, l'APD nette du Luxembourg s'est élevée à 415 millions USD, soit une augmentation de 3.3 % en termes réels par rapport à son niveau de 2007. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.92 % en 2007 à 0.97 % en 2008.

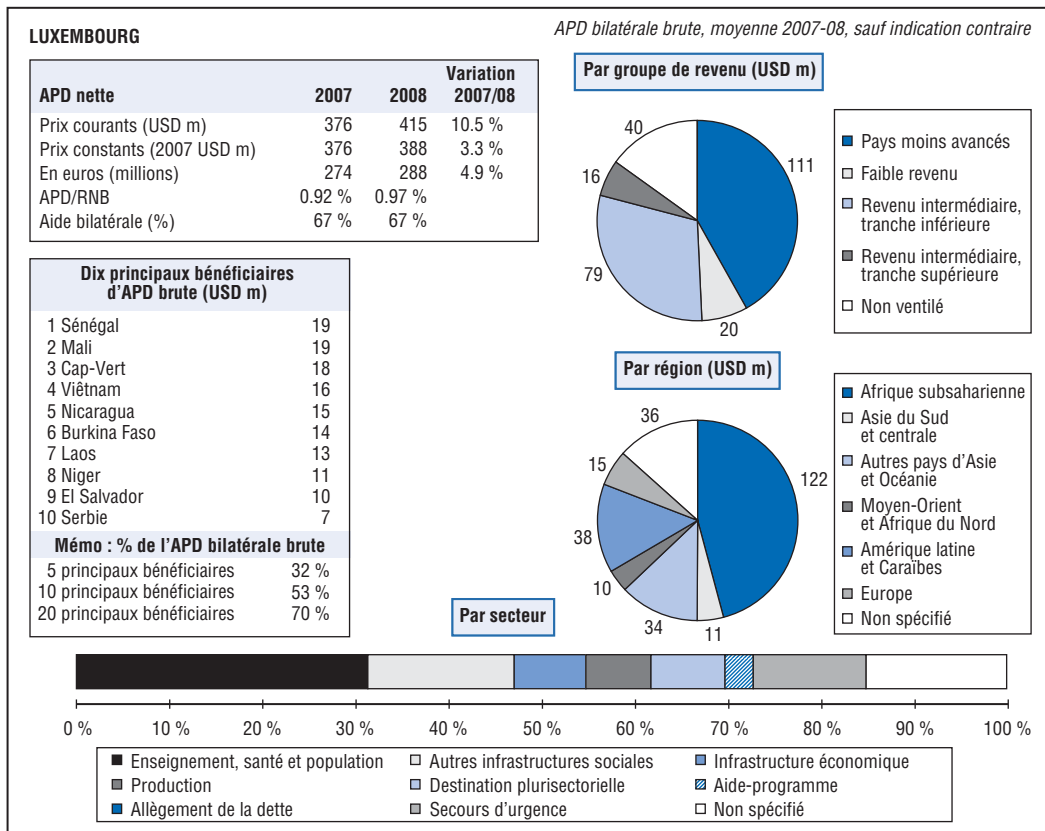
Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

En 2009, le Luxembourg a préparé des plans de travail pour 2010 pour chacun de ses bureaux régionaux décentralisés après un effort de collaboration associant la coopération luxembourgeoise et Lux-Development. Ces plans sont axés sur la poursuite des efforts en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'action d'Accra (par exemple réduire le nombre des unités parallèles de mise en œuvre des projets, recourir aux systèmes publics nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés). Ils portent aussi sur l'amélioration de la coordination et de la complémentarité des bureaux décentralisés du ministère des Affaires étrangères et de Lux-Development et prévoient d'autres mesures complémentaires adaptées au contexte des différentes missions et aux besoins des pays partenaires. La Chambre des députés et le Comité interministériel pour la coopération au développement sont également régulièrement informés des progrès accomplis sur le terrain dans le domaine de l'efficacité de l'aide et de la cohérence des politiques au service du développement.

Le Luxembourg a commencé à appliquer les recommandations issues de l'examen de l'aide réalisé par le CAD en 2008. Par exemple, dix stratégies sectorielles ont été élaborées en 2009 et seront examinées avec les pays partenaires et la société civile, en gardant à l'esprit dans chaque cas les objectifs de l'efficacité de l'aide. Le Luxembourg a commencé à réaliser **des activités de coopération conjointes** avec d'autres donateurs en 2009.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Veiller à ce que les pays partenaires soient associés à la mise en œuvre du plan national pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra, et s'assurer que le Luxembourg respecte ses engagements au titre du Code de conduite de l'Union européenne sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement.
- Passer de l'ancienne aide-projet à l'aide-programme pose des problèmes techniques, en particulier lorsqu'il s'agit de réduire le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets, de fournir une formation en cours de service aux agents et de développer les capacités dans les pays partenaires.



Norvège

En 2008, l'APD nette de la Norvège a diminué de 2.5 % en termes réels relativement à 2007 pour s'établir à 3.96 milliards USD. Le rapport APD/RNB est ainsi revenu de 0.95 % en 2007 à 0.88 % en 2008.

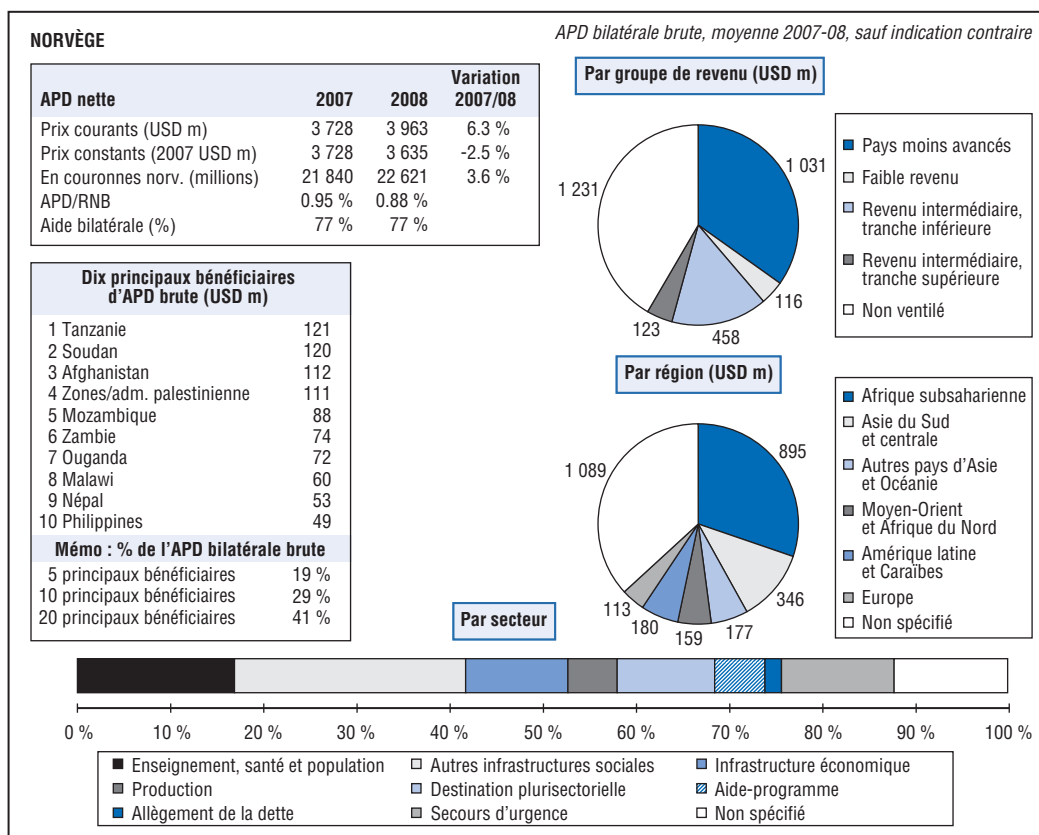
Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

La Norvège assure la mise en œuvre des priorités relatives à l'efficacité de l'aide dans le cadre d'un dialogue avec les pays partenaires et, de plus en plus, à travers des échanges avec les partenaires multilatéraux et les fonds mondiaux. Les principaux acteurs du système norvégien d'aide au développement – le ministère des Affaires étrangères (MAE), l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) et les ambassades de Norvège dans les pays partenaires – s'attachent à rechercher activement les moyens de respecter les engagements inscrits dans le Programme d'action d'Accra. Les réformes institutionnelles engagées en 2004 ont maintenant été affirmées et les ambassades apportent une contribution particulièrement importante à l'action visant à mettre en œuvre l'aide avec efficacité. Le MAE a récemment diffusé une note de stratégie qui appelle tous les acteurs concernés à intensifier leurs efforts pour donner suite au Programme d'action d'Accra.

En février 2009, le MAE a soumis au Parlement un nouveau Livre blanc sur le développement intitulé *Climate, Conflict and Capital*. La stratégie exposée dans ce document a pour but de réduire la fragmentation de l'aide en renforçant la complémentarité des efforts des donateurs, ainsi que de mettre l'accent sur les avantages comparatifs de la Norvège. Toutes les ambassades chargées d'œuvrer dans le domaine de la coopération pour le développement s'emploient actuellement à rationaliser leurs portefeuilles de projets conformément à un dispositif mis en place au sein du MAE. Dans un premier temps, ce dispositif a donné lieu, en 2008, à un examen des portefeuilles des cinq ambassades les plus importantes d'Afrique. Cet exercice a été suivi en 2009 par des missions d'orientation auprès des ambassades installées à Hanoi, Kaboul et Luanda. Au niveau mondial, la Norvège prend actuellement de nouvelles initiatives dans des domaines stratégiques tels que le changement climatique, la sylviculture (actions visant à réduire les émissions par la lutte contre la déforestation dans les zones tropicales – Programme REDD) et la coopération pétrolière (programme « Pétrole contre développement »). Les fonds mondiaux reçoivent une part croissante de l'aide norvégienne au développement.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Assurer en permanence la cohérence de l'action menée dans un système décentralisé de coopération pour le développement, est une entreprise particulièrement ardue pour la Norvège.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801210504856>

Nouvelle-Zélande

En 2008, l'APD nette de la Nouvelle-Zélande s'est chiffrée à 348 millions USD, soit une augmentation de 11.5 % en termes réels relativement à 2007. Cette évolution a principalement tenu à une hausse de l'aide bilatérale. Le rapport APD/RNB est passé de 0.27 % en 2007 à 0.30 % en 2008.

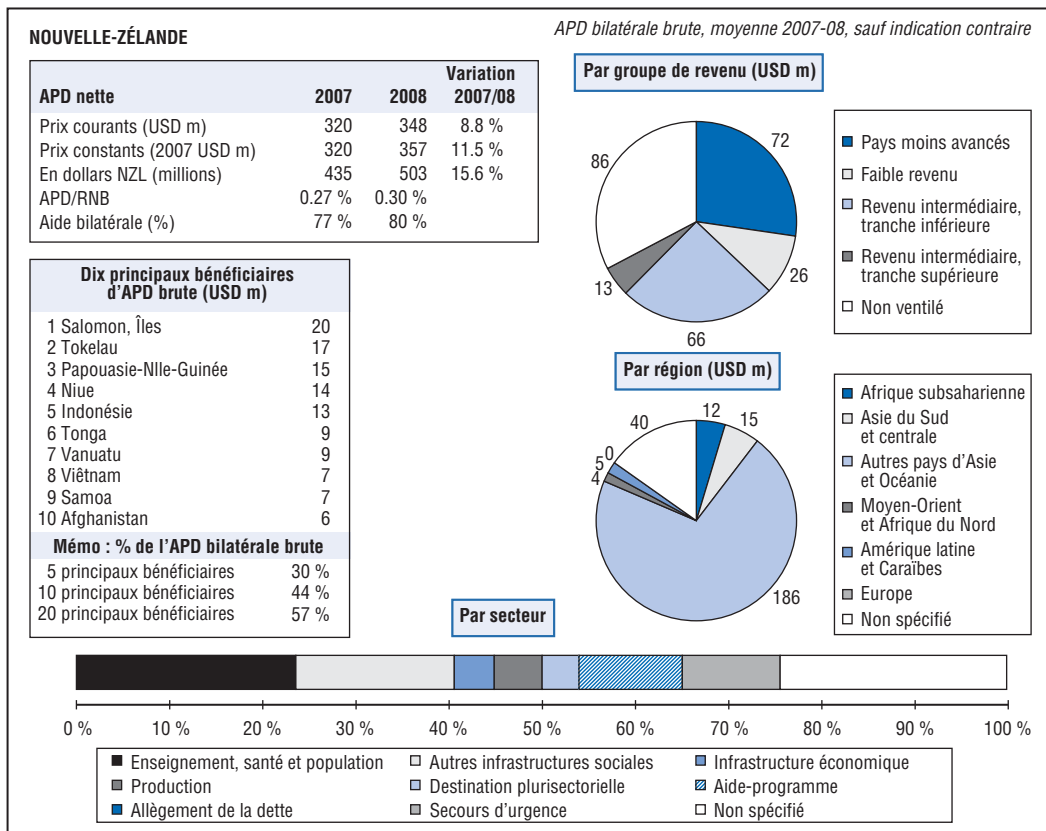
Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

La New Zealand Agency for International Development (NZAID) a été dotée d'un mandat et d'un cadre d'action nouveaux (avril 2009), qui renforcent son engagement en faveur de l'efficacité de l'aide à travers la promotion à la fois de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra. Cette mission fait une place particulière à l'amélioration de l'efficacité de l'aide dans la région du Pacifique. La Nouvelle-Zélande a entériné le Cairns Compact on Strengthening Development Coordination in the Pacific (accord de Cairns sur le renforcement de la coordination du développement dans le Pacifique) dont l'objectif essentiel est d'assurer une meilleure coordination des activités de développement afin de faire réellement progresser la réalisation des OMD. Parmi les principes énoncés dans ce texte figure la prise en compte des bonnes pratiques internationales exposées dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Pour mettre en application le Cairns Compact, les partenaires du développement auront la possibilité de mettre à profit les connaissances apportées par les ateliers sur l'efficacité de l'aide précédemment organisés sous l'égide du Secrétariat du Forum, qui ont bénéficié du soutien de la Nouvelle-Zélande pour leurs travaux de fond. Les partenaires du développement sont invités à remettre au Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, établi à Suva, un rapport annuel sur les efforts qu'ils déploient pour appliquer le Cairns Compact, notamment pour réduire la fragmentation de l'aide, alléger le fardeau de l'administration de l'aide et améliorer l'efficacité de cette dernière.

NZAID s'attache maintenant à améliorer les systèmes internes afin de mieux suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis en commun à Accra, à perfectionner les dispositifs de gestion électronique en vue de soutenir le personnel décentralisé dans les pays partenaires, à renforcer la gestion axée sur les résultats en matière de développement et à rendre plus précise la mesure de ces résultats, ainsi qu'à faciliter la rationalisation de l'architecture internationale de l'aide.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Le fait d'axer fortement l'attention sur la région du Pacifique pose un certain nombre de problèmes particuliers pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra. Comme moins de donateurs y sont présents et qu'il faut prendre en charge de multiples partenariats avec de petits pays insulaires en développement, NZAID et d'autres donateurs doivent gérer un large éventail de projets et programmes de faible importance, répartis entre un nombre relativement grand de petits pays ou de micro-États.



Pays-Bas

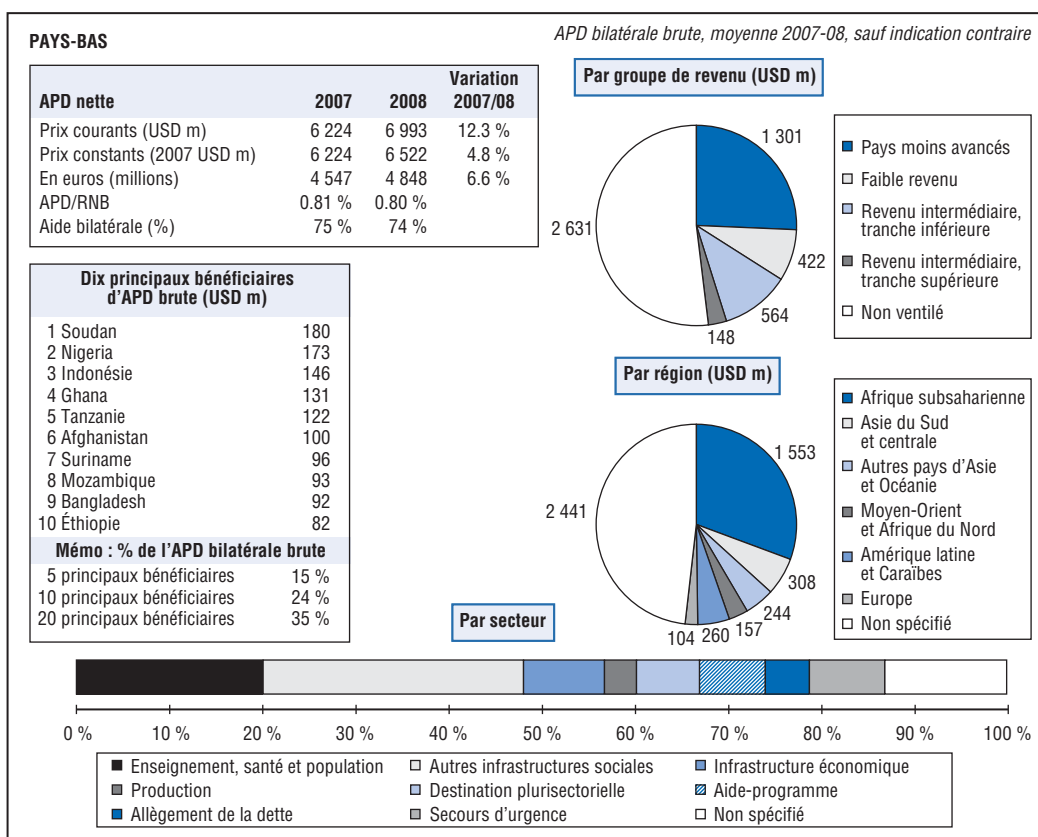
En 2008, l'APD nette des Pays-Bas s'est élevée à 6.99 milliards USD, ce qui représente une augmentation de 4.8 % en termes réels relativement à 2006. Le rapport APD/RNB est, lui, revenu de 0.81 % en 2007 à 0.80 % en 2008.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Les Pays-Bas sont résolus à tenir toutes les promesses qu'ils ont faites à Paris et Accra, surtout en ce qui concerne l'utilisation des systèmes nationaux, la prévisibilité, la responsabilité (mutuelle) et la transparence, l'orientation vers les résultats, la division du travail et l'efficacité de l'aide dans les situations précaires. Avec leur Plan d'action pour Paris et Accra (NAPA), ils sont passés à cet égard à la vitesse supérieure : l'un des principaux volets de celui-ci consiste à effectuer un bilan et à dresser une liste de priorités avec leurs ambassades dans trente pays partenaires. Cet exercice aura un impact sur les activités menées au niveau des pays et permettra d'informer les services centraux au sujet des mesures les plus efficaces à prendre sans tarder compte tenu de l'expérience acquise concrètement sur le terrain.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Selon un rapport d'étape élaboré en vue de la Conférence d'Accra, les ambitieux accords que les donateurs ont conclus à Accra et Paris seront difficiles à respecter en l'absence d'efforts supplémentaires. Le montant du budget de la coopération néerlandaise pour le développement a été fixé à 0.8 % du RNB. Autrement dit, la crise financière représente un problème majeur pour les apports d'aide. De plus, l'exigence formulée au niveau national d'une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et de la violation des principes démocratiques, risque d'entrer en contradiction avec l'engagement en faveur de la prévisibilité.
- Amener les services centraux à laisser carte blanche aux bureaux locaux pour la division du travail peut être difficile pour tous les donateurs, probablement en raison des priorités stratégiques internes. On risque donc d'assister au retrait de donateurs importants, dont les Pays-Bas, de certains secteurs, qui verront par conséquent diminuer la présence de donateurs progressistes sans que leur prise en charge ait auparavant été assurée de manière satisfaisante.
- Il peut être difficile de stimuler l'intérêt des pouvoirs publics et autres responsables pour l'appropriation dans un certain nombre de pays partenaires, où la mise en œuvre des priorités définies à Paris et Accra semble constituer en grande partie une préoccupation des donateurs.



Portugal

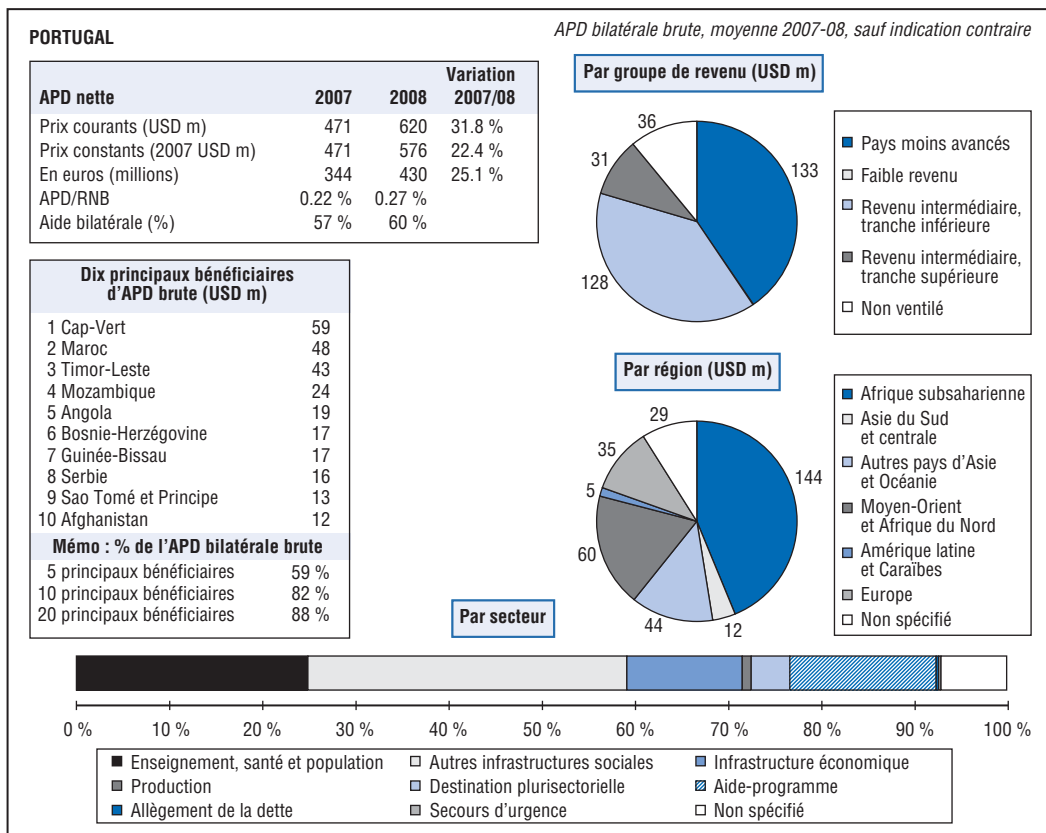
En 2008, l'APD nette du Portugal s'est chiffrée à 620 millions USD, soit une augmentation de 22.4 % en termes réels relativement à 2007. Cette hausse s'explique principalement par un accroissement de l'aide bilatérale, notamment à l'Afrique. Le rapport APD/RNB est passé de 0.22 % en 2007 à 0.27 % en 2008.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Le Portugal fait un usage plus grand des systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires, et notamment des procédures nationales de passation des marchés. Il évite de recourir à des structures de mise en œuvre parallèles. Quand certaines conditions ne peuvent être remplies, notamment dans les États fragiles qu'il compte parmi ses partenaires, le Portugal dirige son aide vers le renforcement des capacités institutionnelles. Les programmes de coopération qu'il mène avec les gouvernements des différents pays partenaires couvrent une période de trois à quatre ans, ce qui permet de les aligner sur les stratégies de lutte contre la pauvreté de ces pays ou sur des dispositifs analogues. Le Portugal s'attachera à définir ces programmes suffisamment à l'avance pour que les autorités des pays partenaires puissent intégrer les apports d'aide dans leur cycle budgétaire. Des travaux sont en cours pour élaborer des projets de programmes aussi complets que possible, c'est-à-dire qui prennent en compte tous les apports d'aide. Ce processus d'inscription de l'aide au budget a déjà débuté au Mozambique et au Timor-Leste. De plus, le Portugal recense régulièrement les versements effectués par pays, afin de pouvoir apporter en temps voulu des informations détaillées aux systèmes de comptabilisation de l'aide des pays partenaires. Après avoir entériné le Programme d'action d'Accra, le Portugal a actualisé son Plan pour l'efficacité de l'aide.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Assurer la coordination et la complémentarité entre les ministères sectoriels, les universités, les ONG, le secteur privé et l'organisme chargé de la coopération pour le développement, constitue pour le Portugal une entreprise délicate.
- Il est difficile de susciter l'intérêt de l'opinion publique pour les questions concernant l'efficacité de l'aide.
- Mener des actions en matière de division du travail, que ce soit au niveau d'un même pays ou de plusieurs, n'est pas non plus chose aisée, de même qu'il n'est pas facile de passer de l'aide aux projets à de nouvelles approches telles que le soutien budgétaire général dans les pays où les institutions sont fragiles.
- Il est nécessaire de renforcer le personnel technique des délégations portugaises sur le terrain, non seulement du point de vue quantitatif, mais aussi sur le plan des compétences, par exemple en le formant aux questions relatives à l'efficacité de l'aide.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801220351776>

Royaume-Uni

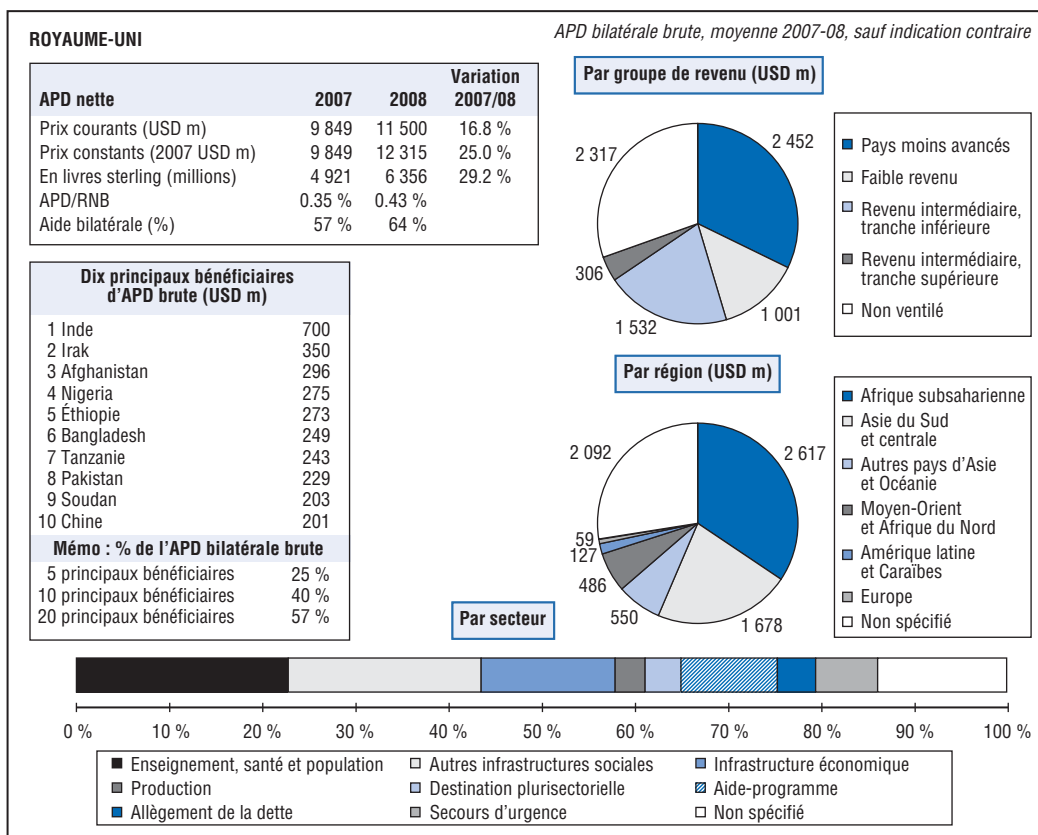
En 2008, l'APD nette du Royaume-Uni a atteint 11.50 milliards USD, soit une progression de 25.0 % en termes réels par rapport à 2007. Cette évolution traduit une intensification de l'effort global d'aide de Royaume-Uni. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.35 % en 2007 à 0.43 % en 2008.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Le Department for International Development (DFID) est fermement décidé à concrétiser les engagements énoncés dans le Programme d'action d'Accra et il a déjà atteint sept des dix grands objectifs souscrits dans la Déclaration de Paris. Le Livre blanc du DFID de 2009 souligne l'attachement des hauts responsables britanniques à la cause de l'efficacité de l'aide. Le DFID a un devoir envers le Parlement britannique et, d'une manière plus générale, l'opinion publique, qui est de veiller à ce que les ressources publiques soient dépensées d'une manière aussi efficace que possible. Le DFID a récemment publié un plan d'action pour pouvoir s'acquitter des engagements pris dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Ce plan recense trois axes prioritaires : i) améliorer la prévisibilité de l'aide pour permettre aux gouvernements des pays partenaires de mieux planifier leurs efforts ; ii) accroître la transparence de l'aide et veiller à ce que la totalité de l'aide d'État à État soit consignée dans les budgets des pays partenaires ; et iii) renforcer la responsabilité mutuelle à l'échelon local. Le plan d'action précise les mesures à prendre sur le plan interne ou à l'échelon régional/national pour répondre à ces trois priorités et donner suite aux autres engagements énoncés dans le Programme d'action d'Accra. C'est ainsi que le DFID s'emploie avec 16 autres donateurs à améliorer la transparence de l'aide dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide qui a été lancée lors du Forum de haut niveau d'Accra. En août, le DFID a également mis en service une base de données consultable par le grand public pour faciliter l'accès aux informations concernant les projets qu'il finance.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- S'employer sans relâche à montrer que les engagements pris par le DFID au titre du Programme d'action d'Accra déboucheront sur les meilleurs résultats possibles pour les hommes et les femmes pauvres. Cela est indispensable pour conserver le soutien de l'opinion publique britannique au programme d'action à l'appui du développement.
- S'attaquer aux obstacles techniques affectant la manière dont les engagements en faveur de l'efficacité de l'aide sont mis en œuvre. Le DFID a ainsi entrepris d'améliorer ses notifications sur les engagements considérés et il a intégré des objectifs en matière d'efficacité de l'aide dans son cadre de gestion interne des performances. D'autres efforts doivent être déployés pour sensibiliser davantage le personnel du DFID à ces objectifs.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801330800884>

Suède

En 2008, l'APD nette de la Suède s'est élevée à 4.73 milliards USD, soit une augmentation de 3.9 % en termes réels relativement à 2007. Le rapport APD/RNB est ainsi passé de 0.93 % en 2007 à 0.98 % en 2008.

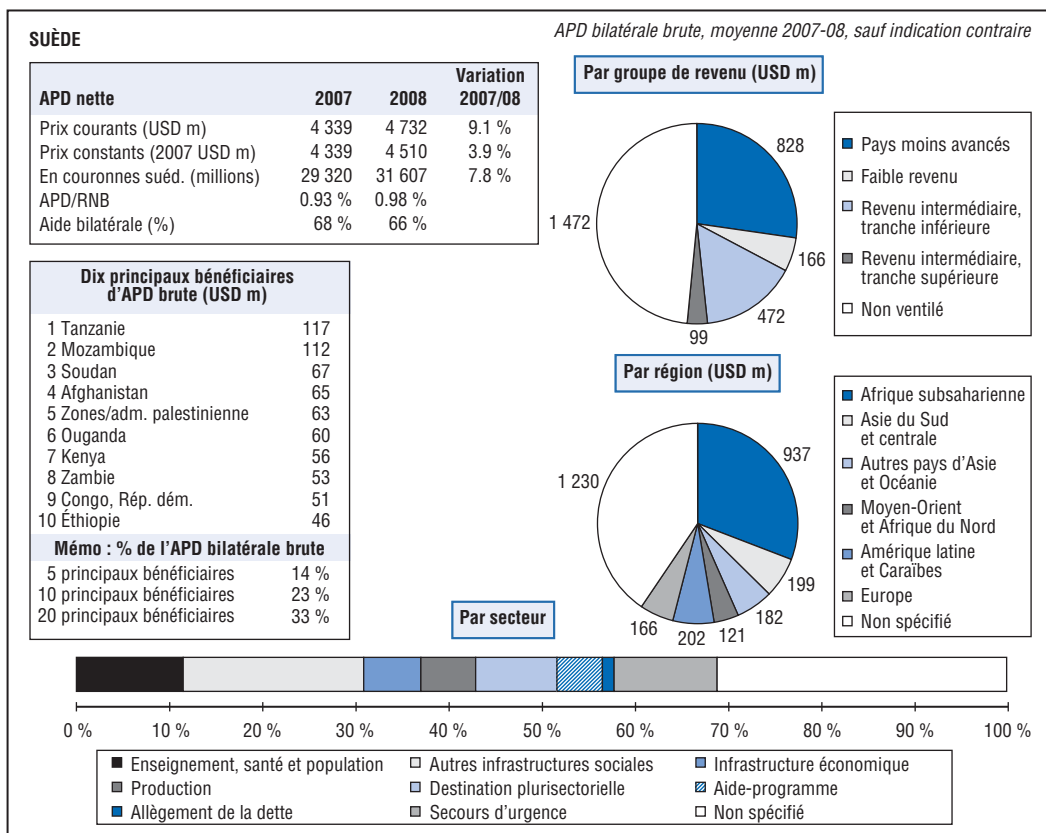
Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

En juillet 2009, l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (Asdi) et le ministère des Affaires étrangères (MAE) ont mis en place un plan d'action conjoint pour l'efficacité de l'aide. Celui-ci définit sept objectifs à atteindre pour assurer l'efficacité de la coopération suédoise pour le développement, en faisant une place particulière à l'utilisation des systèmes nationaux et organisationnels, à l'application d'approches fondées sur des programmes et à l'orientation vers les résultats. Il explique aussi comment la Suède peut renforcer la coopération en faveur de l'efficacité de l'aide dans les enceintes mondiales et en ce qui concerne les organisations multilatérales. Des données de référence seront recueillies sur les 33 pays prioritaires de la Suède et des objectifs précis pour l'efficacité de l'aide seront fixés. Au cours de cet exercice, les principaux obstacles qui empêchent d'aller de l'avant seront recensés et des mesures spécifiques seront définies pour chaque pays en vue d'accélérer les progrès. L'exécution du plan d'action fera l'objet d'un suivi dans le cadre de réunions semestrielles entre l'Asdi et le MAE.

Le MAE est en train de refondre les lignes directrices relatives aux stratégies de coopération, notamment pour expliquer comment appliquer les principes concernant l'efficacité de l'aide dans différents contextes et selon diverses modalités d'acheminement de celle-ci. L'Asdi procède à l'actualisation de ses systèmes afin de garantir que son personnel optera en priorité pour des approches fondées sur des programmes et l'utilisation des systèmes nationaux.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- L'ampleur des changements requis et, en même temps, l'absence d'expérience de l'application concrète des principes relatifs à l'efficacité de l'aide, rendent le processus lent malgré une volonté politique claire. La mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide exige une évolution des mentalités, tant du côté des praticiens que dans la population. Le changement prend du temps et sa réalisation nécessite des informations, un effort d'incitation plus grand, ainsi qu'une refonte totale des règles. De ce point de vue, le problème est de parvenir à susciter une vaste prise de conscience de la portée du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide, et de mettre en place des systèmes et des procédures appropriés au niveau institutionnel.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801233622308>

Encadré 8.5. Examen par le CAD de l'aide de la Suède, 9 juin 2009

Examineurs : États-Unis et Japon

Des progrès dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

La Suède a consacré 4.73 milliards USD à l'aide publique au développement (APD) en 2008. Cette somme, qui représente 0.98 % de son Revenu national brut (RNB), fait d'elle le donneur le plus généreux de tous les pays membres du CAD pour cet indicateur, et la classe au 10^e rang s'agissant du volume. En 2009, la Suède a inscrit dans son projet de budget l'affectation de pas moins de 1 % de son RNB à la coopération pour le développement. Le CAD a salué cet engagement, pris à un moment où la récession sévit à l'échelle mondiale. Il a toutefois noté que, comme le budget d'APD de la Suède est lié à son RNB, il risque de diminuer en 2009-10 ; or, il importe que celle-ci gère soigneusement les éventuelles compressions budgétaires.

Le CAD a fait observer que l'exercice de la présidence de l'UE en 2009 offrirait à la Suède une tribune idéale pour consolider le soutien manifesté au sein de la communauté internationale en faveur de la coopération pour le développement. En particulier, celle-ci compte sur la Suède pour jouer un rôle de premier plan dans la suite qui sera donnée au rapport de la Commission sur le changement climatique et le développement.

Le CAD a reconnu que la Suède avait pris d'importantes mesures de réforme pour améliorer la qualité de son aide bilatérale. Ces dernières consistent à mieux aligner ses efforts en faveur du développement sur les priorités des pays partenaires, à renforcer leur orientation stratégique, à améliorer la coordination avec les autres donateurs et à axer la gestion sur les résultats en matière de développement.

Les organismes multilatéraux considèrent la Suède comme un donneur fiable et motivé, qui a maintenant défini une stratégie spécifique pour l'aide multilatérale, conformément à la recommandation formulée lors du dernier examen par les pairs. Le Comité s'en est félicité et a invité la Suède à se servir de cet instrument pour renforcer l'orientation stratégique de son engagement auprès des organisations multilatérales. De plus, de solides partenariats ont été instaurés avec les organisations de la société civile, notamment en Suède même, où celles-ci jouent un grand rôle dans la communication avec la population et la sensibilisation de cette dernière, et constituent un pilier important de la coopération suédoise pour le développement. Le CAD a en outre salué les efforts engagés par la Suède pour alléger « l'écheveau des politiques » évoqué lors du dernier examen par les pairs.

Bien que la Suède soit en avance sur beaucoup d'autres donateurs s'agissant de la cohérence des politiques au service du développement du fait qu'elle dispose dans ce domaine d'un socle législatif solide, elle a des difficultés à mettre ce principe en pratique. Afin d'y remédier, les pouvoirs publics ont défini en 2008 une approche pratique plus prometteuse. Enfin, la Suède a joué un rôle moteur important dans l'initiative pour les bonnes pratiques en matière d'action humanitaire, et se distingue aussi particulièrement dans ce domaine par son souci d'apporter les fonds d'aide humanitaire en temps voulu et en fonction des besoins.

Problèmes relevés et recommandations

- Les acteurs suédois de la coopération pour le développement ont des difficultés à mener de front autant de changements. Il est nécessaire de communiquer efficacement avec le personnel et les parties prenantes au sujet de l'orientation, du rythme et de la finalité des réformes, afin d'obtenir leur adhésion et d'éviter les malentendus.
- Il est nécessaire de mettre en place un organe de surveillance indépendant pour suivre et évaluer la cohérence des politiques de l'ensemble des composantes de l'administration au regard du développement.
- Si elle procède actuellement à une réduction du nombre de pays où elle exerce des activités, la Suède ne doit pas pour autant perdre de vue son objectif prioritaire, faire reculer la pauvreté, conformément à sa Politique pour le développement mondial (Policy for Global Development) et à son engagement en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement.
- Le CAD s'est vivement félicité de l'importance nouvelle que la Suède accorde aux résultats en matière de développement. Il a reconnu qu'il fallait du temps pour instaurer une culture de la gestion axée sur les résultats et insisté sur l'intérêt qu'il y a à assurer aux agents une formation pratique et un soutien.
- Conformément à la Déclaration de Paris, le CAD a encouragé la Suède à accroître la part de sa coopération technique qui est coordonnée et alignée sur les stratégies des pays partenaires.
- La Suède devrait mieux asseoir sa réputation de donneur respectueux des bonnes pratiques en matière d'action humanitaire en actualisant sa politique d'aide humanitaire, en assurant une meilleure prise en compte des politiques et priorités transversales et en parachevant le plan qu'elle a défini en vue d'une bonne affectation de ses ressources financières à l'enrichissement des connaissances dans le secteur humanitaire.

Suisse

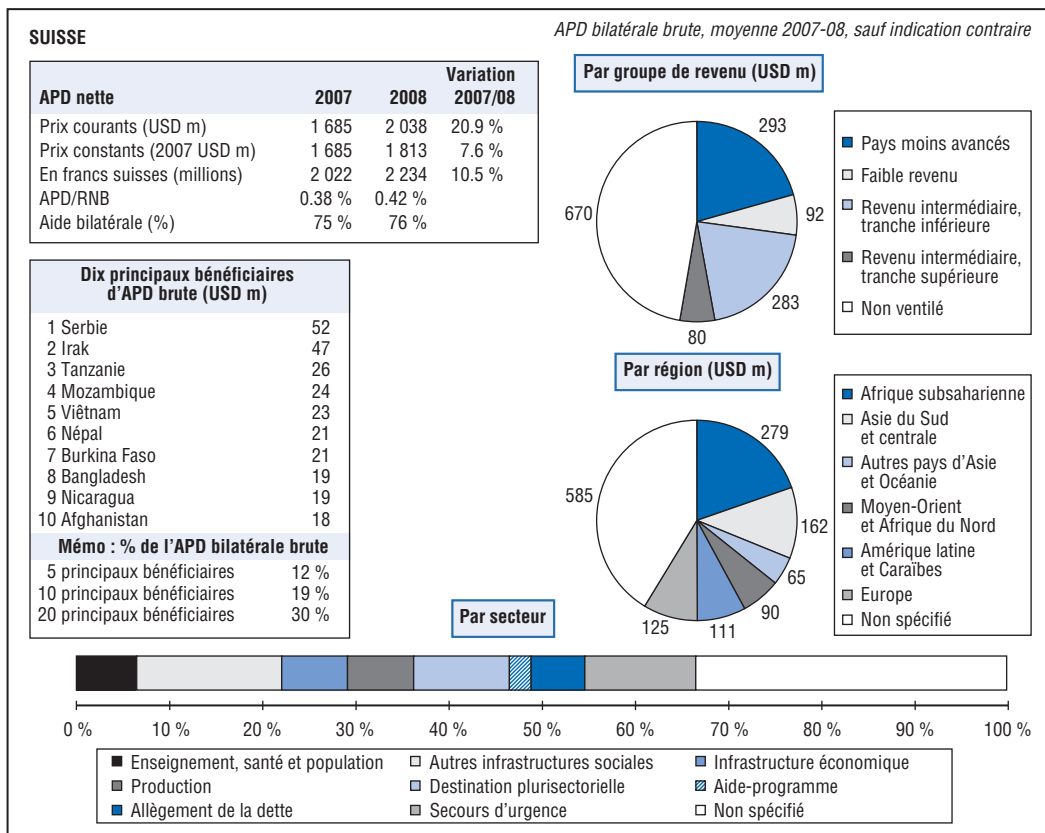
En 2008, l'APD nette de la Suisse s'est établie à 2.04 milliards USD, soit une augmentation de 7.6 % en termes réels par rapport à 2007. Cette évolution s'explique principalement par la progression de l'aide bilatérale. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.38 % en 2007 à 0.42 % en 2008.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

La Suisse a défini ses priorités concernant la mise en œuvre des engagements énoncés dans le Programme d'action d'Accra dans une déclaration d'orientation adoptée en 2009. Parmi elles, figurent notamment l'appropriation démocratique, l'utilisation des systèmes nationaux, la prévisibilité de l'aide et les approches fondées sur des programmes. La prévisibilité et la transparence des apports d'aide seront accrues grâce à une amélioration des processus et instruments. Pour ce faire, la Suisse s'est ralliée à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Elle a entrepris de faire le bilan, pays par pays, de son utilisation des systèmes nationaux. Cet exercice aidera à systématiser l'utilisation des systèmes nationaux qui sont suffisamment solides. Pour améliorer ses approches fondées sur des programmes, la Suisse envisage de passer en revue son expérience et de mettre au point des orientations pratiques et des formations à l'intention des agents des bureaux locaux, notamment en ce qui concerne la définition, les objectifs et les modalités de ses approches. La Suisse a l'intention de déléguer de nouvelles compétences en matière de gestion aux bureaux locaux de sorte que la spécificité des pays soit davantage prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Traditionnellement, la Suisse promeut au niveau local les approches multipartites fondées sur le renforcement des capacités et assure, grâce à ses agents sur le terrain, une forte présence et un soutien solide sur place. Le recours plus systématique à des instruments comme le soutien budgétaire général ou, d'une manière générale, à l'aide-programme constitue notamment l'une des principales difficultés. Les questions relatives à l'attribution ou à la contribution, ainsi qu'à la visibilité et à la spécificité de l'APD suisse, font l'objet de débats au sein de l'opinion publique, du gouvernement et du Parlement.
- Une autre difficulté réside dans l'élaboration d'une approche pertinente et dans l'application de certains principes de l'efficacité de l'aide tels que l'utilisation des systèmes nationaux dans les situations où les gouvernements des pays bénéficiaires ne se conforment pas à des normes minimales de transparence et de responsabilité. La Suisse a l'intention de promouvoir des processus devant conduire de la fragilité et de l'illégitimité à la bonne gouvernance, à l'appropriation démocratique et au sens civique.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/801260812836>

Encadré 8.6. Examen par le CAD de l'aide de la Suisse, 14 octobre 2009

Examineurs : Belgique et Pays-Bas

Des progrès concrets dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

La Suisse a affecté 2.02 milliards USD à l'aide publique au développement en 2008, soit une augmentation de plus de 6 % par rapport à l'année précédente. Ce montant correspond à 0.42 % de son revenu national brut (RNB), ce qui signifie que la Suisse a déjà fait mieux que ce qu'elle avait promis à Monterrey, à savoir consacrer 0.4 % de son RNB à l'APD en 2010. Il a été recommandé à la Suisse à l'issue de l'examen par les pairs, d'adopter pour son aide un objectif de 0.5 % – lequel est actuellement examiné par le Conseil fédéral à la demande du Parlement – et de ne pas perdre de vue l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies.

La Suisse a une longue tradition d'aide internationale. Elle est saluée pour son aide humanitaire qui s'inscrit dans une approche holistique, solidement ancrée dans le droit humanitaire international, et s'appuie sur une action rapide, souple, coordonnée et bien ciblée. L'engagement de la Suisse auprès des partenaires multilatéraux offre aussi des enseignements en ce qui concerne les bonnes pratiques : la Suisse est considérée par les organismes multilatéraux comme étant un donneur exemplaire pour le motif qu'une grande partie de ses financements multilatéraux sont alloués sous forme de contributions au budget central et de dons pluriannuels. Elle contribue aussi à la réflexion internationale sur les problèmes spécifiques de gouvernance et de développement liés aux situations de fragilité. Elle fait une très large place aux pays les plus démunis du monde (65 % de son APD bilatérale). Toujours est-il que l'aide de la Suisse est actuellement dispersée entre un trop grand nombre de pays et de secteurs même si le pays s'efforce de renforcer son ciblage géographique et sectoriel. Ce faisant, la Suisse est encouragée à réfléchir à la division internationale du travail qui a été préconisée au Forum d'Accra, et à rechercher le créneau où elle est le plus efficace.

À hauteur d'environ 80 %, l'aide suisse est gérée conjointement par les ministères de l'Économie et des Affaires étrangères. Les examinateurs se félicitent des mesures prises par la Suisse pour adopter une approche plus stratégique de la coopération pour le développement. Une approche stratégique unifiée reposant sur une étroite coordination entre les deux ministères sera indispensable pour assurer la cohésion du programme d'aide en dépit du dispositif bicéphale existant. Les réformes institutionnelles engagées permettront de déléguer davantage de pouvoirs aux bureaux locaux et partant, de renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement.

La Suisse a réalisé des progrès sur la voie d'une plus grande cohérence entre ses politiques autres que sa politique de l'aide et ses objectifs en matière de développement. Elle a mis en conformité son action dans des domaines comme le commerce, la fiscalité et la restitution des actifs dérobés sur ses engagements en matière de développement. Toutefois, il lui faut s'appuyer sur ces exemples isolés pour institutionnaliser la cohérence entre toutes les politiques. Les examinateurs suggèrent à la Suisse d'identifier ou de mettre en place un mécanisme apte à trancher en cas de politiques contradictoires.

Problèmes relevés et recommandations

- La Suisse doit mettre à nouveau l'accent sur la lutte contre la pauvreté, y compris le souci d'équité et de durabilité, en tant qu'objectif suprême de la coopération suisse pour le développement. Un ciblage sur des domaines thématiques bien définis serait également un avantage. Il faut aussi que la Suisse redouble d'efforts pour faire connaître les impacts de son aide afin de préserver le ferme soutien que lui apportent le public et les sphères politiques.
- La Suisse n'a pas établi de critères transparents s'agissant de sa participation à des partenariats, de liens clairs entre les dotations financières et les performances, et d'orientations normalisées à l'intention des bureaux locaux concernant leurs relations avec les ONG. Il lui faut élaborer une approche plus stratégique, transparente et normalisée de ses liens avec les ONG, les instituts de recherche et autres partenaires, dans les services centraux et sur le terrain.
- La Suisse doit s'employer davantage à établir des normes, assurer le suivi des résultats et évaluer l'impact de son action en matière de coopération pour le développement. Un des défis posés par la récente réorganisation a trait au maintien d'une expertise thématique adéquate au sein de l'Agence suisse de coopération pour le développement. Il faut assigner aux nouveaux réseaux thématiques des objectifs clairement définis et leur donner suffisamment d'autorité et de ressources pour compenser la perte de sections thématiques.
- La Suisse se heurte à des obstacles pour mettre en œuvre certains aspects du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, notamment dans les États fragiles. Elle devrait élaborer des plans cohérents devant permettre à la direction du développement et de la coopération (DDC) et au Secrétariat d'État à l'Économie (SECO) de mettre en œuvre le Programme d'action d'Accra, et définir des indicateurs et des objectifs clairs pour orienter l'action des bureaux locaux.

Synthèses des examens à mi-parcours

Des examens à mi-parcours sont conduits depuis 2003 à la demande des membres du CAD qui souhaitent en être l'objet. Ils seront expérimentés jusqu'à la fin de l'année 2009, moment où le CAD décidera d'en faire ou non un processus régulier. Dans le cadre de cette expérience pilote, le **Canada**, le **Danemark**, l'**Espagne**, la **Finlande**, et les **Pays-Bas** se sont portés volontaires pour être soumis à un examen à mi-parcours en 2009 (encadré 8.7). Ces examens se sont révélés utiles pour repérer les changements, les résultats et les retombées, imprimer une impulsion aux efforts déployés par les membres pour donner suite aux recommandations, et échanger des données d'expérience avec d'autres membres du CAD à une fréquence plus rapprochée que tous les quatre ou cinq ans.

Encadré 8.7. Examens à mi-parcours

Si ces examens à mi-parcours sont censés être axés sur la mise en œuvre des recommandations du CAD, ils offrent aussi l'occasion de débattre des évolutions nationales et internationales intervenues depuis le dernier examen de l'aide ainsi que de leur impact sur le programme d'aide. C'est ainsi qu'une très large place a été faite à la crise économique mondiale et à ses graves incidences sur les pays en développement. Les pays examinés ont fait de louables efforts pour maintenir le niveau de leurs budgets d'aide malgré les pressions exercées en faveur d'une diminution des dépenses publiques. Les autres donateurs pourraient prendre exemple sur eux pour tenir leurs engagements en matière d'APD. L'**Espagne**, le **Danemark** et la **Finlande** prévoient d'au moins maintenir le niveau de leur APD en termes nominaux en 2010 ; l'objectif des Pays-Bas est de conserver le même rapport APD/RNB, soit 0.8 % ; quant au Canada, il est en bonne voie pour doubler d'ici 2011 son APD totale par rapport aux niveaux de 2001/02. La crise économique appelle aussi un redoublement des efforts et l'adoption d'approches nouvelles pour atténuer ses impacts. La priorité plus élevée qu'accordent le **Danemark** et les **Pays-Bas** à une croissance induite par le secteur privé est bienvenue.

Dans l'ensemble, ces examens ont mis en évidence un désir ardent d'adapter les politiques aux nouveaux défis internationaux, d'opérer des réformes et de rechercher des solutions novatrices propres à chaque contexte. Sur le plan des grandes orientations, la **Finlande** et les **Pays-Bas** ont défini leurs nouvelles priorités concernant la politique de développement en 2007 ; le Parlement du **Canada** a adopté la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle en 2008 ; en **Espagne**, le Parlement a adopté son Troisième plan cadre (2009-2012) dont le champ d'application dépasse le cadre du ministère des Affaires étrangères, et le **Danemark** a entrepris d'élaborer une nouvelle stratégie d'ensemble pour son action de coopération au développement, qui devrait être rendue publique à la mi-2010. Sur le plan des réformes, les **Pays-Bas** ont lancé un programme de modernisation de la coopération néerlandaise pour le développement en novembre 2008, le **Danemark** a restructuré son ministère des affaires étrangères (MAE) dans les premiers mois de 2009, et l'**Espagne** examine actuellement la possibilité de remanier ses instruments financiers pour les adapter aux besoins d'une coopération moderne pour le développement. La promotion d'approches plus intégrées, en particulier la mise en œuvre d'approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration dans les États fragiles, et le renforcement de l'efficacité de l'aide sont des caractéristiques essentielles des nouvelles stratégies élaborées par les cinq membres examinés. Les examens à mi-parcours montrent aussi comment les biens publics mondiaux, notamment la sécurité, le changement climatique et l'énergie, sont de plus en plus largement pris en compte dans les politiques et programmes de coopération pour le développement.

Tous les membres examinés progressent de manière satisfaisante dans la mise en œuvre de la plupart des recommandations du CAD. Ils disposent d'un très grand nombre d'informations sur les bonnes pratiques et de données d'expérience à partager avec les autres donateurs. On peut citer, à cet égard, les éléments suivants :

- Au **Danemark**, l'évaluation de l'exercice de décentralisation concernant le ministère des affaires étrangères et la mise en place d'un médiateur interne pour faciliter le dialogue avec le personnel local.
- En **Finlande**, l'adoption d'une approche renforcée de la cohérence des politiques au service du développement, et notamment l'obligation nouvelle faite à tous les ministères, et non pas au seul ministère des affaires étrangères, de rendre compte au Parlement de leurs activités en matière de développement.
- Au **Canada**, la mise en œuvre d'approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration dans les États fragiles.
- Aux **Pays-Bas**, l'allègement du nombre de pays et de secteurs prioritaires, et l'intensification du dialogue avec les nouveaux acteurs de la coopération pour le développement pour élargir la base de soutien.

Encadré 8.7. Examens à mi-parcours (suite)

- En **Espagne**, l'adoption d'une nouvelle stratégie multilatérale centrée sur quatre organismes, le versement de contributions au budget central, l'utilisation des cadres existants d'évaluation des performances et – pour la première fois – la présentation au Parlement d'un rapport sur l'aide multilatérale allouée par l'Espagne.

Les membres souhaitent également partager des données d'expérience. Ainsi, les **Pays-Bas** sont très désireux de coopérer avec d'autres donateurs pour élaborer des méthodes de suivi systématique de l'impact de la cohérence des politiques au service du développement. Quant à la **Finlande**, elle souhaiterait vivement apprendre au contact des autres donateurs qui ont donné à leur action de coopération pour le développement une orientation plus résolument économique.

La division du travail figure parmi les priorités du programme d'action à l'appui du développement mené par les membres examinés. Ces derniers cherchent à accentuer encore la concentration géographique et sectorielle. L'**Espagne** a l'intention de faire une très large place à la question de la division géographique du travail durant sa présidence de l'UE en 2010. Certains membres ont obtenu de bons résultats en réduisant le nombre de pays prioritaires. Toutefois, la mise en œuvre de la concentration sectorielle sur le terrain continue de poser un défi à quelques uns d'entre eux. Parmi les autres problèmes auxquels se heurtent, dans une certaine mesure, tous les membres examinés figurent la préservation d'un niveau élevé de soutien à l'aide au développement de la part du public et des milieux politiques – ce qui suppose un redoublement d'efforts pour faire connaître les résultats obtenus – et le maintien d'un éventail de compétences et de niveaux de capacité adéquats malgré la réduction du nombre d'agents à temps plein opérée dans le cadre des compressions générales de personnel dans la fonction publique.

Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE

Corée

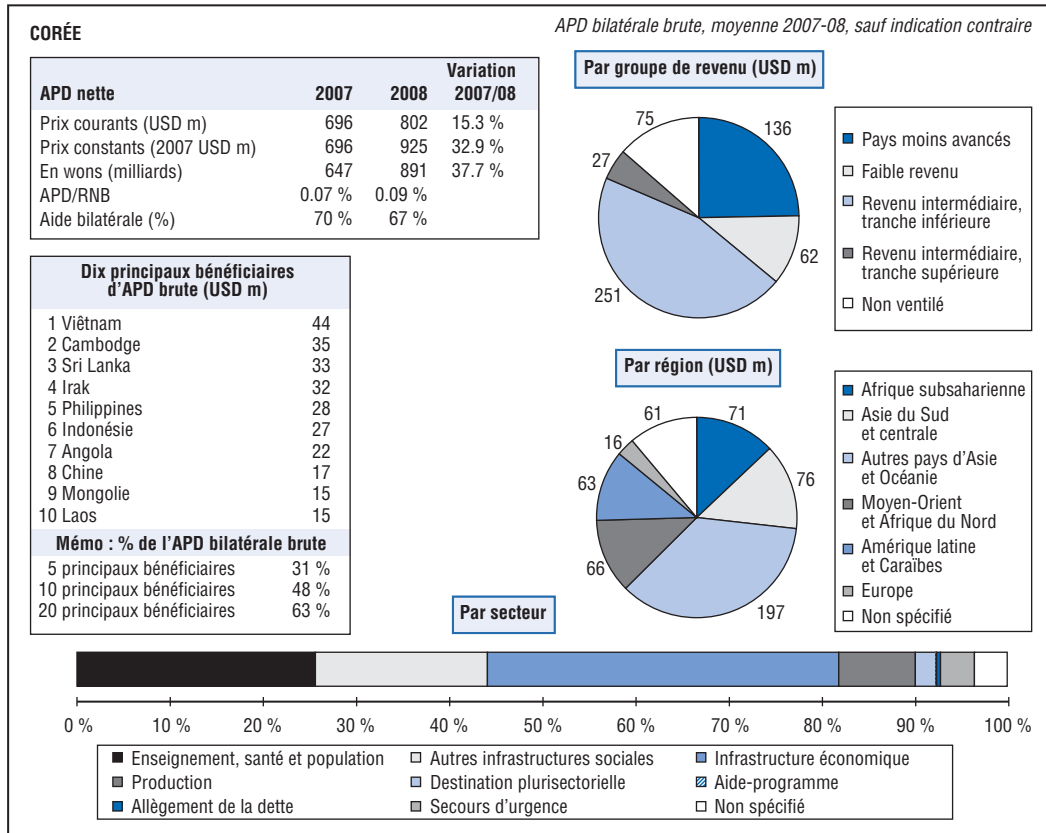
En 2008, l'APD de la Corée a été portée à 802 millions USD, soit une progression de 32.9 % en termes réels par rapport à 2007. Le rapport APD/RNB est pour sa part passé de 0.07 % en 2007 à 0.09 % en 2008.

L'APD bilatérale, qui se chiffrait à 491 millions USD en 2007, a atteint 539 millions USD en 2008. Les apports, tant sous forme de dons que sous d'autres formes, ont augmenté en volume bien que le taux de croissance des apports hors dons ait été considérablement plus élevé (49 %) que celui des apports sous forme de dons (19 %). S'agissant de l'aide multilatérale, les contributions versées aux banques régionales de développement ont plus que doublé en 2008 par comparaison avec l'année précédente.

En 2008, 52 % de l'APD bilatérale nette de la Corée a été dirigée vers l'Asie. La part de l'aide bilatérale nette attribuée à l'Afrique est en hausse depuis quelques années ; elle est passée de 3 % en 2002 à 19 % en 2008. En 2006 et 2007, l'Irak a été le premier pays bénéficiaire de l'APD coréenne ; sa part dans l'APD bilatérale nette a cependant chuté puisqu'elle a été ramenée de 15 % en 2006 à 11 % en 2007 pour ne plus être que de 2 % en 2008. En 2008, dix pays se sont adjugés à eux seuls 43 % de l'APD bilatérale coréenne, les premiers d'entre eux étant l'Angola, le Cambodge et le Viêtnam.

Le gouvernement coréen continue d'accroître l'APD en volume ; en 2008, il s'est fixé comme objectif d'atteindre un rapport APD/RNB de 0.15 % d'ici 2012 et de 0.25 % d'ici 2015*.

* La République de Corée a rejoint le CAD le 1^{er} janvier 2010 et elle en est ainsi devenue le 24^e membre.



Hongrie

En 2008, l'APD nette de la Hongrie s'est chiffrée à 107 millions USD, soit un recul de 6.7 % en termes réels par rapport à 2007. En pourcentage du RNB, l'APD est toutefois demeurée stable à 0.08 %. Ce léger fléchissement de l'APD s'explique par le fait qu'aucune opération d'annulation de dettes n'a été enregistrée en 2008.

En 2008, l'aide bilatérale de la Hongrie (14 % de l'APD totale) a été dirigée de préférence vers les pays de l'ouest des Balkans et de la Communauté des États indépendants (CEI). Parmi ses principaux partenaires, ont figuré la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldavie, le Monténégro, la République kirghize, la Serbie et l'Ukraine. La Hongrie a aussi apporté une aide au Cambodge, aux territoires sous administration palestinienne, au Viêt Nam et au Yémen, et continué à prodiguer son soutien à l'Afghanistan et à l'Irak.

Considérant qu'elle possède un avantage comparatif dans ce domaine, la Hongrie oriente son aide vers des activités en relation avec les mutations politiques et économiques. Parmi les autres secteurs prioritaires pour la Hongrie, figurent l'agriculture, la gestion de l'eau et l'éducation. La Hongrie déploie également un vaste effort de coopération dans les secteurs de la santé publique et des migrations.

Un projet de loi intégrant les principes énoncés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra est actuellement en cours d'élaboration. Il permettra à la Hongrie d'honorer les engagements politiques à long terme qu'elle a pris en matière d'aide au développement international.

Islande

En 2008, l'APD nette de l'Islande est demeurée stable à 48 millions USD, soit 0.47 % du RNB contre 0.27 % en 2007. L'accroissement sans précédent de l'APD en pourcentage du RNB s'explique principalement par la dépréciation de la couronne islandaise par rapport au dollar et par la contraction du RNB imputable à la crise économique. L'aide bilatérale est ressortie à 36.06 millions USD en 2008, les 25 % restants de l'APD totale islandaise correspondant à des contributions multilatérales.

En dépit de la situation économique qui prévaut actuellement, la coopération pour le développement demeure un pilier de la politique étrangère de l'Islande et le gouvernement est résolu à contribuer à la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement convenus à l'échelon international.

Le 1er octobre 2008, une nouvelle loi traçant le cadre dans lequel doit s'inscrire l'APD islandaise et régissant tous les aspects de la coopération pour le développement est entrée en vigueur.

L'Icelandic International Development Agency (ICEIDA), organisme autonome rattaché au ministère des Affaires étrangères, a assuré le versement de près de 45 % de l'APD islandaise en 2008. Elle est présente dans six pays : le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nicaragua, l'Ouganda et le Sri Lanka.

L'Unité de réponse à la crise mise en place par le ministère islandais des Affaires étrangères a vocation à prêter son soutien à des missions de construction de la paix. En 2008, ses activités se sont concentrées sur l'Afghanistan, la Bosnie, le Liban, le Liberia, le Soudan et les territoires sous administration palestinienne.

Mexique

Le Mexique n'est pour le moment pas en mesure de communiquer au CAD des données concernant son APD. Cependant, avec le soutien du CAD, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque centrale du Mexique et de l'Institut national de géographie et de statistiques, le Mexique a réussi depuis peu à mettre en place un système national d'information sur la coopération internationale servant à recueillir des données sur les apports d'aide. Cette initiative permettra également à des organismes publics de comptabiliser en ligne les activités d'aide et facilitera à l'avenir la notification au CAD des données relatives à l'APD mexicaine.

L'aide mexicaine au développement est dirigée principalement vers l'Amérique latine et les Caraïbes et dispensée à travers des activités de coopération technique et scientifique. En 2008, ces activités ont été concentrées sur les pays d'Amérique centrale, notamment sur la République dominicaine, le Salvador, le Guatemala, Haïti et le Honduras. La coopération technique mexicaine a été orientée en priorité vers les secteurs de l'éducation, de l'agriculture, de la santé et de l'environnement.

Pologne

En 2008, l'APD nette de la Pologne s'est chiffrée à 372 millions USD, soit un repli de 12.3 % en termes réels par rapport à 2007. En pourcentage du RNB, l'APD a également reculé, de 0.1 % en 2007 à 0.08 % en 2008. L'aide bilatérale s'est élevée à 84 millions USD, soit 23 % du total de l'aide polonaise au développement.

En sa qualité de membre de l'Union européenne, la Pologne fait transiter la majeure partie de son aide par le budget de la CE consacré à l'aide au développement, à savoir quelque 274 millions USD en 2008, soit près de 95 % de l'aide multilatérale polonaise.

L'aide bilatérale recouvre les crédits consentis à des conditions préférentielles à l'Angola, à la Chine et au Monténégro ; des programmes de bourse ; l'aide sociale et les soins de santé dispensés aux réfugiés pendant les douze premiers mois où ils résident en Pologne ; et l'aide humanitaire. L'aide polonaise englobe également la mise en œuvre, dans le monde entier, de nombreux projets d'infrastructure, de formation et de conseil. Les destinataires prioritaires de l'aide distribuée par la Pologne ont été l'Afghanistan, l'Angola, le Bélarus, la Géorgie, la Moldavie, la Tanzanie, les territoires sous administration palestinienne et l'Ukraine.

La stratégie polonaise de coopération pour le développement, qui tient compte des priorités internationales actuelles, vise à encourager une collaboration étroite avec la communauté des donateurs, en particulier l'Union européenne et l'OCDE. L'aide polonaise au développement est axée sur la promotion et le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, les droits de l'homme, le développement durable et le renforcement de la société civile.

République slovaque

L'APD nette de la République slovaque s'est chiffrée à 92 millions USD en 2008. En pourcentage du RNB, l'APD a été portée de 0.09 % en 2007 à 0.1 % en 2008 alors qu'en volume, elle a progressé de 14.4 % en termes réels. L'aide slovaque passe par le canal bilatéral à hauteur de 44 %, les contributions multilatérales en absorbant de 56 %, chiffre qui tient compte de la contribution de 47 millions USD versée à la CE.

En avril 2009, le gouvernement a approuvé un nouveau programme annuel pour 2009, lequel prévoit une enveloppe de 11.1 millions USD destinée au financement de nouveaux projets, dont 4 millions USD sous forme d'aide bilatérales aux pays de programme (Afghanistan, Kenya, Serbie), et un budget de 4.8 millions USD pour les pays prioritaires : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bélarus, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldavie, Mongolie, Ouzbékistan, République kirghize, Soudan, Tadjikistan, Ukraine et Viêtnam.

La République slovaque œuvre à la réalisation des OMD en axant ses efforts d'APD sur les infrastructures sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, du développement économique durable et de l'environnement, ainsi que sur la mise en place d'institutions démocratiques.

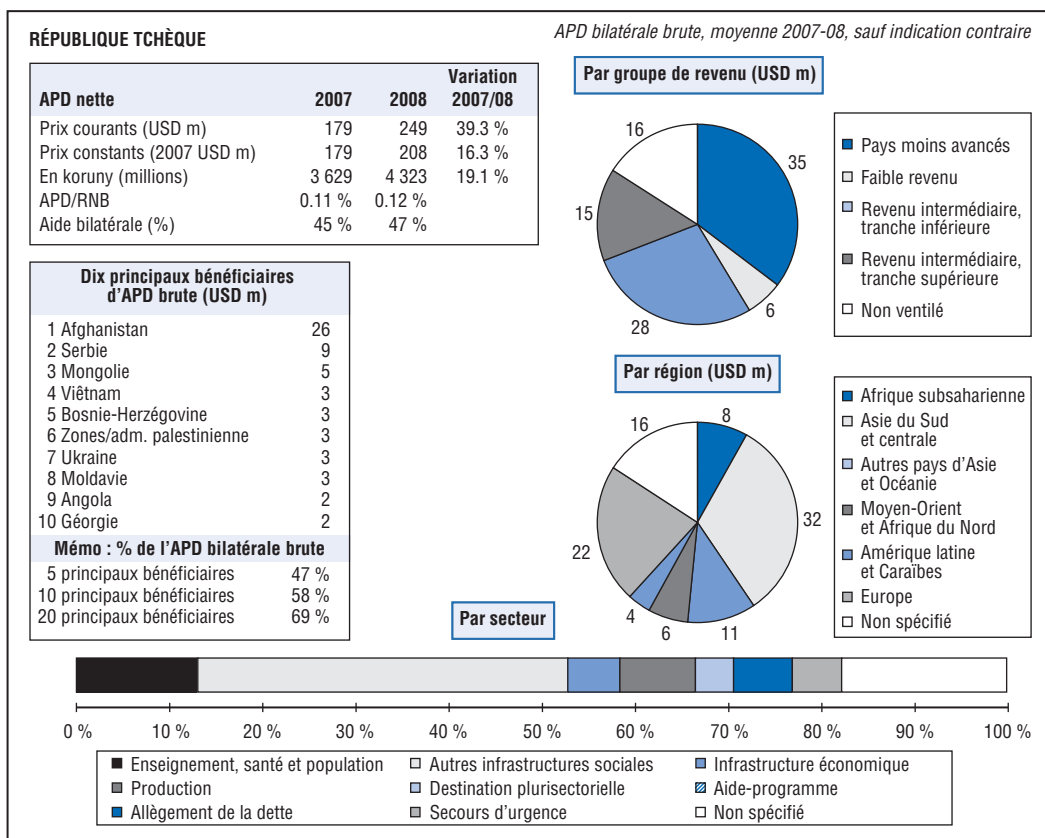
République tchèque

En 2008, l'APD nette de la République tchèque s'est chiffrée à 249 millions USD, soit 16.3 % de plus en termes réels qu'en 2007. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.11 % en 2007 à 0.12 % en 2008.

L'accroissement de l'APD tchèque est principalement dû à l'augmentation constante de la contribution de la République tchèque au budget de l'aide au développement de l'UE et à la reconstruction après le conflit en Afghanistan. L'aide tchèque est octroyée en totalité sous forme de dons.

La République tchèque conduit des programmes d'aide bilatérale dans huit pays prioritaires (Angola, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Mongolie, Serbie, Viêtnam, Yémen et Zambie) et cherche à concentrer ses efforts sur les situations de crise, notamment en Géorgie et dans les territoires sous administration palestinienne.

La transformation de la structure institutionnelle assurant la gestion de l'APD tchèque s'est poursuivie en 2008 et a abouti à la création de l'Agence tchèque de développement. En juin 2009, un projet de loi sur la coopération internationale pour le développement et l'aide humanitaire a été approuvé en Conseil des ministres et soumis au Parlement tchèque. En outre, le ministère des Affaires étrangères a commencé à définir une nouvelle stratégie concernant l'APD pour la période 2011-2015.



Turquie

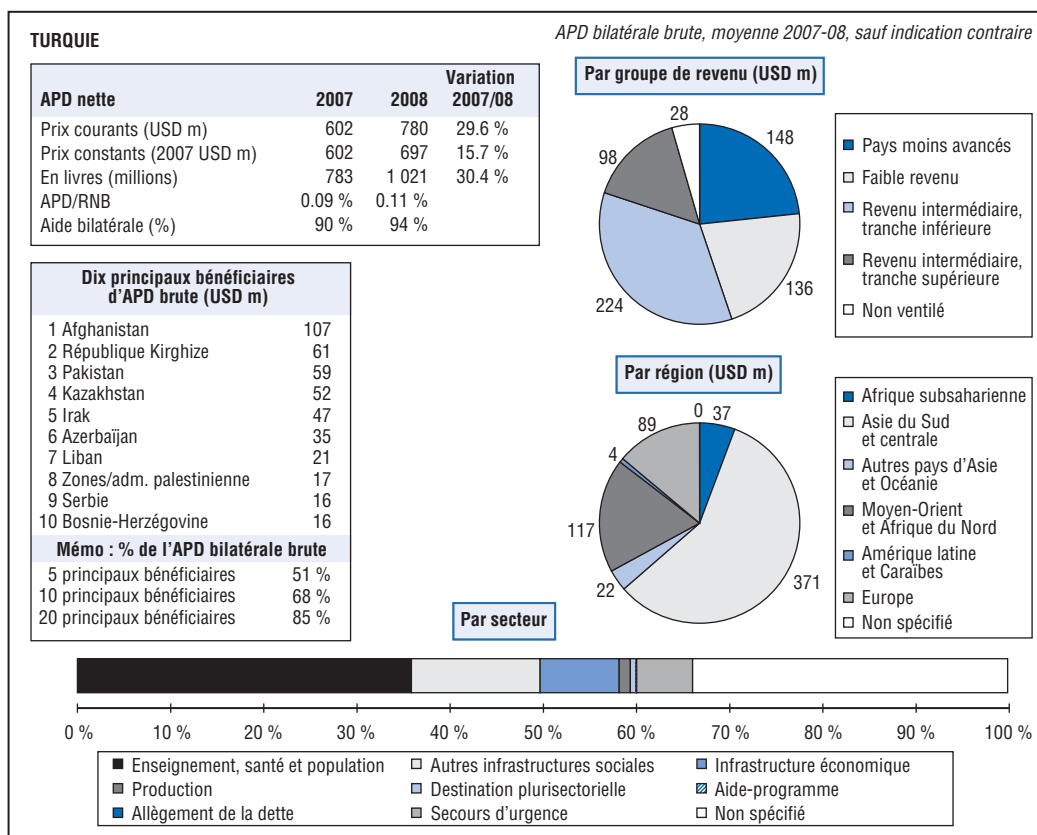
En 2008, les apports d'APD de la Turquie se sont élevés à 780 millions USD, 15.7 % de plus en termes réels qu'en 2007. La part de son RNB que la Turquie consacre à l'APD a, elle aussi, augmenté, de 0.09 % en 2007 à 0.11 % en 2008.

En 2008, l'aide bilatérale a progressé de 21 % pour s'établir à 736 millions USD, ce qui représente plus de 94 % des apports totaux d'APD. Cette aide bilatérale passe pour l'essentiel par des projets, des programmes et des activités d'assistance technique ; y entre cependant aussi l'aide accordée aux personnes venant chercher refuge en Turquie.

Les principaux pays bénéficiaires de l'aide bilatérale turque sont l'Afghanistan (142 millions USD), le Pakistan (84.3 millions USD), le Kazakhstan (61.6 millions USD), la République kirghize (53 millions USD), l'Irak (47.7 millions

USD) et l'Azerbaïdjan (33.9 millions USD). La plus grosse partie des contributions multilatérales va aux organismes des Nations Unies.

L'Agence turque de coopération internationale et de développement (TIKA) est la principale instance chargée de l'administration de l'aide de la Turquie. Il s'agit d'un organisme de coopération technique autonome qui relève du Premier ministre. Elle œuvre en faveur du développement institutionnel et de l'amélioration des ressources humaines dans les pays partenaires en menant des activités de coopération technique dans différents domaines, notamment l'éducation, la santé, et les infrastructures et services économiques.



Notes relatives aux donateurs d'aide au développement qui ne sont pas membres de l'OCDE

Si le CAD réunit les principaux donateurs d'aide de la zone de l'OCDE, les pays n'appartenant pas à l'OCDE jouent depuis longtemps un grand rôle dans la coopération pour le développement. Dans bien des cas, leur connaissance récente du développement et l'expérience qu'ils ont acquise en tant que bénéficiaires de l'APD leur ont permis d'établir des relations originales et constructives avec leurs pays partenaires.

Pour le CAD, l'engagement auprès de ces pourvoyeurs d'aide au développement est une priorité de rang élevé et une priorité qui s'affirme avec le temps. Le CAD est convaincu que les enjeux du développement dans le monde ne peuvent être abordés qu'en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes qui comptent. Il entend concourir à une meilleure compréhension mutuelle de l'évolution des priorités de la coopération internationale pour le développement, grâce à un dialogue régulier s'inscrivant dans la durée, et promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre tous les donateurs d'aide

(notamment à travers le Dialogue sur la coopération pour le développement organisé à Mexico les 28 et 29 septembre 2009, voir www.oecd.org/dac/mexicodialogue).

C'est aussi en 2008 qu'a été instituée une nouvelle équipe de projet sur la coopération Sud-Sud, qui fonctionne comme une plate-forme d'échanges dirigée par des pays du Sud et est hébergée par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide. Cette équipe réunit des pays partenaires, des pays à revenu intermédiaire, des donateurs, des représentants de la société civile, des universitaires et des responsables d'organismes régionaux et multilatéraux. Ensemble, ces différents acteurs examinent comment les principes pour l'efficacité de l'aide peuvent être appliqués à la coopération Sud-Sud et enrichis par elle.

En tant que source de statistiques sur la coopération pour le développement qui fait autorité, le CAD s'emploie à dresser un tableau des apports d'aide mondiaux qui apporte des informations sur tous les pourvoyeurs d'aide au développement. Le CAD espère que tous les pays ayant d'importantes activités de coopération pour le développement vont s'efforcer de fournir des informations de base dans un proche avenir, ce qui leur donnera la possibilité de faire reconnaître l'ampleur de leurs efforts et permettra de mieux éclairer la prise de décision tant chez les donateurs que chez les pays partenaires. Plusieurs pays non membres de l'OCDE ont déjà notifié au CAD leurs statistiques sur l'APD (tableaux 25 et 33 de l'annexe statistique).

Si les apports d'APD notifiés par des pays non membres de l'OCDE n'ont représenté qu'une faible proportion du montant total des apports d'APD en 2008, ceux-ci continuent d'augmenter, et la crise économique et financière n'a pas eu un impact majeur en 2008. Selon certaines estimations, la coopération Sud-Sud pourrait se chiffrer à plus de 15 milliards USD d'ici 2010.

Plusieurs économies du Moyen-Orient ont commencé à participer à l'effort d'aide au développement dès les années 60 ou 70 et se sont dotés de mécanismes très perfectionnés pour coordonner et harmoniser leurs actions dans ce domaine, notamment grâce au Groupe de coordination des organismes d'aide arabes. Lors de la réunion conjointe entre les institutions membres de ce groupe et le CAD, qui a eu lieu au Koweït le 10 mai 2009, les participants ont mis l'accent sur les valeurs communes et les objectifs partagés qui doivent guider la coopération internationale pour le développement. Ils ont décidé de se rencontrer tous les deux ans pour un dialogue à haut niveau et d'organiser une réunion technique consacrée au recensement des possibilités concrètes de collaboration dans des pays ou des secteurs précis.

Le Koweït, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis – trois des plus généreux donateurs de la région du Golfe – notifient au CAD leurs données relatives à l'APD. La majeure partie de leur aide est distribuée sous forme d'aide bilatérale. L'Arabie Saoudite est le pays qui affiche la progression la plus nette de son aide, celle-ci ayant plus que doublé entre 2007 et 2008 puisqu'elle est passée de 2 milliards USD à 5.6 milliards USD. L'essentiel de cette manne a été versée sous forme de dons et de prêts octroyés par le Fonds saoudien pour le développement, et a bénéficié aux infrastructures de santé, au réseau routier et à l'agriculture. Le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe a dispensé en 2008 un volume net d'APD de 283 millions USD sous forme d'assistance financière et technique alors que ce chiffre ne dépassait pas 110 millions USD en 2007. Ces dernières années, il a concentré son effort sur les transports, l'énergie et l'agriculture. Les Émirats arabes unis ont fait état d'un effondrement du montant total de leur APD nette, ramené de 429 millions USD en 2007 à 88 millions USD en 2008.

Les États membres de l'Union européenne n'appartenant pas à l'OCDE ont continué à accroître leurs budgets d'aide au développement. Les moyens dont ils disposent pour l'exécution des programmes d'aide bilatérale étant limités, ces pays acheminent la majeure partie de leur aide par le truchement d'organisations multilatérales, notamment la Commission européenne et le système des Nations Unies. La Roumanie, qui notifiait pour la première fois des données au CAD, a effectué des versements s'élevant à 123 million USD en 2008. L'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie ont également notifié au CAD des chiffres concernant leur APD nette de respectivement 22 millions USD, 22 millions USD, 48 millions USD et 68 millions USD. En dépit des effets de la crise sur les économies de ces pays, ces données attestent une hausse de l'APD depuis 2007, année au titre de laquelle l'Estonie et la Lettonie avaient toutes deux notifié des apports de 16 millions USD et la Slovaquie des versements de 54 millions USD (le montant de l'aide nette distribuée par la Lituanie étant demeuré constant).

Les autres donateurs non membres du CAD ayant notifié au CAD en 2008 leurs données relatives à l'APD sont notamment la Thaïlande (178 millions USD, ce qui représente un relèvement notable par rapport au chiffre de 67 millions USD atteint en 2007), Israël (138 millions USD, contre 111 millions USD en 2007), le Taipei chinois (435 millions USD contre 514 millions USD en 2007) et le Liechtenstein (dont l'APD a été portée de 20 millions USD en 2007 à 23 millions USD). L'APD thaïlandaise est octroyée à hauteur de plus de 90 % sous forme de prêts bilatéraux consentis à des conditions de faveur, principalement au bénéfice de pays voisins – Cambodge, Laos, Myanmar et Vietnam. S'agissant du Taipei chinois, la mise en œuvre de son aide au développement est principalement assurée par le Fonds international de coopération et de développement.

Si aucun autre pays n'a notifié ses apports d'aide au CAD en 2008, plusieurs possèdent des programmes de coopération pour le développement qui prennent une importance croissante, notamment l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie.

Les activités de coopération financière et technique constituent l'essentiel des efforts du Brésil en matière d'aide au développement qui, selon les estimations des fonctionnaires de ce pays, ont représenté environ 437 millions USD en 2007, contre 365 millions USD seulement en 2006. Plus de 90 % de ce total est acheminé par le canal multilatéral. La coopération financière relève de la responsabilité conjointe des ministères de la Planification et des Finances. Quant à la coopération technique, sa coordination a été assurée par l'Agence brésilienne de coopération (ABC) qui a indiqué que l'enveloppe allouée à ce type d'activités s'est élevée à 28 millions USD en 2008, consacrés au financement de quelque 236 projets de coopération technique réalisés dans 46 pays. Les pays partenaires africains s'adjugent une proportion croissante des fonds affectés à des projets financés par l'ABC, menés pour l'essentiel dans les secteurs de la santé et de l'agriculture, ainsi que de l'éducation, de l'administration électronique, de l'environnement, de la formation professionnelle, des énergies renouvelables et de l'urbanisme.

La Chine ne publie pas de données officielles sur son aide au développement, mais selon certaines études (émanant notamment d'établissements de recherche chinois), le budget alloué à l'aide par la Chine est estimé à environ 1.4 milliard USD pour 2007. Ce chiffre n'a pas été confirmé par l'administration chinoise. Lors de la réunion de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement qui s'est tenue au siège des Nations Unies le 25 septembre 2008, le Premier ministre chinois, M. Wen Jiabao, a déclaré que la Chine avait consacré 27.1 milliards USD à l'aide au développement depuis 1950,

dont 11.9 milliards USD sous forme de dons. En outre, la Chine avait effacé en juin 2008 quelque 3.2 milliards USD de dettes au profit de 49 pays parmi les pays pauvres lourdement endettés et les pays les moins avancés d'Asie et d'Afrique. À la quatrième Conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) tenue en novembre 2009, le Premier ministre chinois a annoncé huit nouvelles mesures destinées à renforcer la coopération entre la Chine et l'Afrique dans les domaines du changement climatique, de la science et de la technologie, de l'agriculture, des soins médicaux et de la santé, des ressources humaines et de l'éducation, des échanges culturels, des préférences commerciales et du soutien au renforcement des capacités financières. Cette dernière rubrique englobe 10 milliards USD de prêts accordés à des conditions de faveur à des pays africains, un prêt spécial de 1 milliard USD au bénéfice de petites et moyennes entreprises de pays d'Afrique ainsi qu'une autre opération d'annulation de dettes.

Selon le rapport annuel du ministère des Affaires étrangères, le programme indien d'aide et de prêt a représenté au total 609.5 millions USD au titre de l'exercice 2008/2009, contre 392.6 millions USD pour l'exercice 2007/2008. L'aide distribuée par l'Inde est gérée principalement par le Département des affaires économiques du ministère des Finances, qui supervise également le programme de prêts de la Banque Export-Import de l'Inde. L'assistance technique est gérée par la Division de la coopération technique et économique du ministère des Affaires étrangères. La majeure partie des fonds alloués par l'Inde à l'aide au développement va à ses voisins, dont le Bhoutan (qui s'est adjudgé près de la moitié du total de l'aide indienne en 2008/2009), le Bangladesh, le Népal, le Sri Lanka, Myanmar et les Maldives.

La Fédération de Russie a estimé à 210 millions USD son budget annuel d'APD en 2007, lequel continue à progresser régulièrement depuis 2004 où il s'élevait à peu près à 50 millions USD. Une grande part de cette aide est dispensée par le canal multilatéral, notamment la Banque mondiale et le FMI, le système des Nations Unies, des initiatives mondiales de premier plan et des fonds d'affectation spéciale. Le pays prévoit d'accroître encore son aide et, en juin 2007, le « Concept pour la participation de la Russie à l'aide au développement international » a été approuvé par le président de la Fédération. Lors d'une conférence portant sur l'aide distribuée par la Russie qui s'est tenue en mai 2008, le vice-ministre des Finances, M. Dmitry Pankin, a indiqué que son pays prévoyait de majorer encore les sommes affectées à l'aide (pour les porter à environ 400-500 millions USD). Il est pour le moment encore difficile d'anticiper les effets que la crise financière aura sur ces prévisions. La Fédération de Russie a déclaré qu'elle envisagerait de commencer à notifier ses apports d'aide au CAD lorsqu'elle disposerait des capacités nécessaires.

L'Afrique du Sud joue un rôle grandissant dans la coopération pour le développement et son aide est acheminée principalement par l'intermédiaire du Fonds pour la renaissance africaine et la coopération internationale. Le budget de ce dernier, qui était inférieur à 7 millions USD en 2003, a atteint près de 40 millions USD en 2008-2009, et le total de l'aide sud-africaine au développement a été estimé à 61 millions USD pour 2006-2007 d'après les informations communiquées par le ministère des Affaires étrangères. La Conférence de l'African National Congress de 2007 a confirmé l'orientation régionale de cette aide. On estime qu'approximativement 70 % de l'aide sud-africaine va à des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Parallèlement à leurs efforts d'aide bilatéraux, les pays non membres de l'OCDE ont également recours au système multilatéral. Le tableau 8.2 récapitule les contributions

Tableau 8.2. **Contributions versées en 2008 par des pays non membres de l'OCDE aux principales organisations multilatérales**

En milliers USD

Organisme	Afrique du Sud	Arabie Saoudite	Argentine	Brésil	Chili	Chine	Émirats arabes unis	Inde	Indonésie	Koweït	Mexique	Russie	Venezuela
PNUD	1 564	4 000	595	550	679	3 817	324	4 553	411	570		774	488
UNICEF	25	2 500	10	3 012	77	1 290	13 938	2 800	100	200		1 000	
UNRWA	148	40		200	15	80	5 337	20	10	2 500	5		
PAM	315	503 753	100	1 441		9 576	50	17 130	2 000		50	15 000	750
HCR	146	112	30		100	652	54	10		2 000	102	2 000	5
UNFPA ¹	23	300	5		5	900		222	36	50		300	10
UNIFEM		100	10	25	2	30	50	20	100	20	60		
IFAD ²		3 500		2 639		5 000	650		3 000	2 800	1 000		7 500
GFATM	146	6 000				2 000				1 000		78 405	
BID ³			10 859	10 859	2 982						6 980		
BAfDB ⁴	3 633					40 613				3 384			
BAsDB ⁵						7 500							
BM/IDA ⁶	5 513	16 666		42 051						9 650	3 449	19 515	2 069
Total	11 513	536 971	11 609	60 776	3 860	71 457	20 403	24 756	5 657	22 174	11 647	116 994	10 822

1. Ces chiffres correspondent aux versements effectués en 2007.

2. Ces chiffres correspondent aux versements en espèces et aux encaissements de billets à ordre enregistrés en 2007.


3. IADB-8 : BID-8 : huitième reconstitution générale des ressources de la BID.

4. AfDB-11 : onzième reconstitution des ressources, contribution annuelle moyenne.

5. AsDB-9 : neuvième reconstitution des ressources, contribution annuelle moyenne.

6. IDA-14 : quatorzième reconstitution des ressources, contribution annuelle moyenne.

Source : Sites Internet des institutions multilatérales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802563681440>

versées aux principales organisations multilatérales, dont les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Bibliographie

OCDE (2007), Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires, OCDE, Paris, consultable à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/61/44/38368761.pdf.

OCDE (2008a), *Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris – Une aide efficace d'ici 2010 ?*, CAD, OCDE, Paris.

OCDE (2008b), *Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés*, CAD, OCDE, Paris, consultable à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/61/15/41708406.pdf.

OCDE (2009a), *Examen du CAD par les pairs : Autriche*, CAD, OCDE, Paris.

OCDE (2009b), *Examen du CAD par les pairs : Italie*, CAD, OCDE, Paris.

OCDE (2009c), *Examen du CAD par les pairs : Irlande*, CAD, OCDE, Paris.

OCDE (2009d), *Examen du CAD par les pairs : Suède*, CAD, OCDE, Paris.

OCDE (2009e), *Examen du CAD par les pairs : Suisse*, CAD, OCDE, Paris.

OCDE (2009f), *Rapport de l'Enquête 2008 sur les politiques d'allocation de l'aide et les plans de dépenses prévisionnels*, à consulter sur www.oecd.org/DAC/scalingup.

ANNEXE

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et Programme d'action d'Accra

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement

Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle

I. Exposé des résolutions

1. Nous, ministres de pays développés et de pays en développement chargés de la promotion du développement, et responsables d'organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement, réunis à Paris le 2 mars 2005, prenons la résolution de mener des actions ambitieuses, se prêtant à un suivi, afin de réformer nos modalités d'acheminement et de gestion de l'aide dans la perspective du bilan après cinq ans, qui doit être effectué plus tard dans l'année dans le cadre des Nations unies, de la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Comme à Monterrey, nous reconnaissons que si la réalisation de ces objectifs suppose un accroissement des volumes d'aide et d'autres ressources affectées au développement, une augmentation significative de l'efficacité de l'aide est également nécessaire pour soutenir les efforts déployés par les pays partenaires en vue de renforcer la gouvernance et d'améliorer les résultats obtenus sur le front du développement. Cela importerait d'autant plus si les initiatives actuelles et à venir conduisent à d'autres augmentations significatives de l'aide.

2. Lors de ce Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, nous sommes partis de la déclaration adoptée au Forum de haut niveau sur l'harmonisation tenu à Rome (en février 2003) et des principes-clés proposés à la Table ronde sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement qui a eu lieu à Marrakech (en février 2004), car nous estimons qu'ils augmenteront les effets de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération des avancées vers les OMD.

Redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité de l'aide

3. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris à Rome d'œuvrer à l'harmonisation et à l'alignement de l'aide. Nous nous félicitons que de nombreux donateurs et pays partenaires fassent de l'efficacité de l'aide une priorité première et nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris d'accélérer les progrès liés à la mise en œuvre, en particulier dans les domaines suivants :

- i) Renforcement des stratégies nationales de développement des pays partenaires et des cadres opérationnels correspondants (plans, budgets et cadres d'évaluation des performances, par exemple).
- ii) Alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires et soutien au renforcement de leurs capacités.

- iii) Renforcement des obligations mutuelles des donateurs et des pays partenaires à l'égard des citoyens et des instances parlementaires concernant leurs politiques et leurs stratégies de développement, et les résultats obtenus.
- iv) Suppression des doubles emplois dans les efforts des donateurs et rationalisation de leurs activités pour en optimiser la rentabilité.
- v) Réforme et simplification des politiques et procédures des donateurs dans un sens qui encourage la collaboration et l'alignement progressif sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires.
- vi) Définition de mesures et de normes de performance et de reddition de comptes pour les pays partenaires dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la passation des marchés, des garanties fiduciaires et de l'évaluation environnementale, conformément aux bonnes pratiques généralement acceptées, et mise en application rapide et généralisée de celles-ci.

4. Nous nous engageons à prendre des mesures concrètes et efficaces pour lever les obstacles qui subsistent, à savoir en particulier :

- i) Les défaillances des institutions des pays partenaires, qui les empêchent de mettre au point et d'appliquer des stratégies nationales de développement axées sur les résultats.
- ii) L'incapacité des donateurs de fournir aux pays partenaires des engagements pluriannuels qui amélioreraient la prévisibilité des apports d'aide.
- iii) La délégation insuffisante de pouvoir au personnel de terrain des organismes donateurs et le manque d'incitations de nature à favoriser des partenariats efficaces au service du développement entre les donateurs et les pays partenaires.
- iv) L'intégration insuffisante des initiatives et programmes mondiaux dans les objectifs plus généraux de développement des pays partenaires, y compris concernant des sujets graves tels que le VIH/sida.
- v) La corruption et l'absence de transparence, qui hypothèquent l'adhésion de la population, représentent un obstacle à la mobilisation et à l'affectation efficaces des ressources et détournent des ressources d'activités essentielles pour faire reculer la pauvreté et instaurer un développement économique durable. Là où elle existe, la corruption empêche les donateurs de s'appuyer sur les systèmes des pays partenaires.

5. L'amélioration de l'efficacité de l'aide est réalisable et nécessaire quelles que soient les modalités de l'aide. Les donateurs doivent être guidés dans leur choix des modalités de l'aide les plus efficaces par les stratégies et les priorités de développement définies par les pays partenaires. Nous nous efforcerons, à titre individuel et collectif, de choisir et de concevoir des modalités appropriées et complémentaires dans le but d'optimiser leur efficacité globale.

6. Dans le prolongement de la présente Déclaration, nous redoublerons d'efforts afin de faire en sorte que l'aide au développement, y compris les apports accrus promis à Monterrey, soient fournis et utilisés selon des modalités propres à rationaliser la dispersion souvent excessive des activités des donateurs menées aux niveaux local et sectoriel.

S'adapter à des situations nationales diverses

7. L'amélioration de l'efficacité de l'aide est également nécessaire dans les situations complexes soulevant des problèmes particuliers, comme celle qui a résulté du tsunami qui a frappé les pays bordant l'Océan Indien le 26 décembre 2004. Dans ces situations, il y a lieu de veiller à l'harmonisation de l'aide humanitaire et au développement venue du monde

entier, dans le respect des objectifs de renforcement de la croissance et de réduction de la pauvreté des pays partenaires. Dans les États fragiles, à l'occasion de nos actions d'appui au renforcement des institutions et à la fourniture des services essentiels, nous veillerons à ce que les principes d'harmonisation, d'alignement et de gestion axée sur les résultats soient adaptés aux environnements caractérisés par la déficience des structures de gouvernance et le manque de capacités. De manière générale, nous accorderons une attention accrue à ces situations complexes dans nos efforts d'amélioration de l'efficacité de l'aide.

Préciser des indicateurs, un calendrier et des objectifs-cibles

8. Nous reconnaissons que les réformes préconisées dans la présente Déclaration nécessiteront le soutien persistant des plus hautes sphères politiques, une pression des pairs et une action coordonnée aux niveaux mondial, régional et local. Nous nous engageons à accélérer le rythme des changements grâce à la mise en œuvre, dans un esprit de responsabilité mutuelle, des engagements de partenariat présentés dans la section II, et à mesurer les progrès accomplis à l'aune des 12 indicateurs spécifiques dont nous sommes convenus ce jour et qui figurent dans la section III de la présente Déclaration.

9. Nous convenons de la nécessité de fixer des objectifs-cibles pour 2010 afin d'accélérer les progrès. Ces objectifs-cibles, qui impliqueront des actions de la part des donateurs comme des pays partenaires, sont conçus pour suivre et encourager les progrès réalisés au niveau mondial par les pays et organismes qui ont souscrit à la présente Déclaration. Ils n'ont pas pour vocation de préjuger des objectifs-cibles que les pays partenaires pourraient souhaiter définir à titre individuel, ni de se substituer à eux. Nous sommes convenus aujourd'hui de fixer cinq premiers objectifs-cibles sur la base des indicateurs figurant dans la section III. Nous sommes convenus également de réexaminer ces premiers objectifs-cibles et d'adopter les objectifs-cibles correspondant aux autres indicateurs mentionnés dans la section III avant l'Assemblée générale des Nations unies de septembre 2005. Nous demandons en conséquence à la structure fondée sur un partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD d'engager de toute urgence les travaux à cet effet¹. Nous nous félicitons par ailleurs des initiatives mises en place par les pays partenaires et les donateurs en vue d'établir leurs propres objectifs-cibles d'amélioration de l'efficacité de l'aide dans le cadre des engagements de partenariat et des indicateurs convenus. Un certain nombre de pays partenaires ont par exemple présenté des plans d'action et un grand nombre de donateurs ont annoncé de nouveaux engagements importants. Nous invitons tous les participants qui souhaitent communiquer sur ces initiatives à fournir, avant le 4 avril 2005, les informations correspondantes pour publication.

Contrôler et évaluer les progrès dans la mise en œuvre

10. Parce que qu'il est impératif d'apporter la preuve que des progrès tangibles sont réalisés sur le terrain, nous procéderons, sous la conduite du pays partenaire, à une évaluation périodique tant qualitative que quantitative de nos progrès mutuels au niveau national dans la mise en œuvre des engagements convenus à l'appui de l'efficacité de l'aide. Dans ce contexte, nous mettrons à profit les mécanismes appropriés existant au niveau des pays.

11. Au niveau international, nous appelons la structure fondée sur le partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD à élargir le nombre de pays partenaires participant au processus et, d'ici la fin 2005, à proposer des dispositifs pour le suivi à moyen terme des engagements énoncés dans la présente Déclaration. En attendant, nous chargeons la structure de coordonner le suivi international des indicateurs de progrès qui figurent dans

la section III, d'affiner les objectifs-cibles en tant que de besoin, de fournir les orientations appropriées pour l'établissement de données de référence, et d'aider à l'élaboration de méthodes cohérentes d'agrégation des informations relatives à différents pays dont une synthèse sera présentée dans un rapport périodique. Nous utiliserons également les mécanismes existants d'examen par les pairs et les études régionales pour accroître les chances de progresser dans cette voie. Nous étudierons par ailleurs la possibilité d'effectuer des exercices indépendants de suivi et d'évaluation à l'échelle internationale – sans pour autant imposer une charge de travail supplémentaire aux partenaires – afin que soient réunies des informations plus complètes sur la contribution qu'apporte l'amélioration de l'efficacité de l'aide à la réalisation des objectifs de développement.

12. Afin de confirmer l'importance accordée à la mise en œuvre, nous prévoyons de nous retrouver en 2008 dans un pays en développement et d'effectuer deux exercices de suivi avant de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente Déclaration.

II. Engagements de partenariat

13. Conçus dans un esprit de responsabilité mutuelle, les présents engagements de partenariat s'appuient sur les enseignements tirés de l'expérience. Nous sommes conscients qu'ils doivent être interprétés à la lumière de la situation propre à chaque pays partenaire.

Appropriation

Les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement.

14. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- S'investir du premier rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement², dans le cadre d'un vaste processus de consultation.
- Traduire ces stratégies nationales de développement en programmes opérationnels axés sur les résultats intégrant une hiérarchisation des priorités, tels qu'exprimés dans les cadres de dépenses de moyen terme et les budgets annuels (**Indicateur 1**).
- Assurer la conduite de la coordination de l'aide à tous les niveaux et des autres ressources affectées au développement, en consultation avec les donateurs et en encourageant la participation de la société civile et du secteur privé.

15. Les **donneurs** s'engagent à :

- Respecter le rôle prédominant des pays partenaires et les aider à renforcer leur capacité à exercer ce rôle.

Alignement

Les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires.

Les donateurs s'alignent sur les stratégies des pays partenaires

16. Les **donneurs** s'engagent à :

- Faire reposer l'ensemble de leur soutien – stratégies-pays, dialogue sur les politiques à suivre et programmes de coopération pour le développement – sur les stratégies nationales de développement des pays partenaires et les rapports périodiques sur l'avancement de l'exécution de ces stratégies³ (**Indicateur 3**).

- Tirer autant que possible leurs conditionnalités des stratégies nationales de développement des pays partenaires ou des examens annuels de l'avancement de la mise en œuvre de ces stratégies. L'inclusion de conditions supplémentaires doit être dûment justifiée et leur application doit se faire de manière transparente et en consultation étroite avec les autres donateurs et parties prenantes.
- Lier leur financement à une série unique de conditions et/ou à un ensemble raisonnable d'indicateurs dérivés des stratégies nationales de développement. Tous les donateurs ne sont pas pour autant tenus d'imposer des conditions identiques, mais les conditions appliquées par chaque donneur doivent être dérivées d'un cadre commun rationnel ayant pour objectif l'obtention de résultats durables.

Les donateurs utilisent des systèmes nationaux consolidés

17. L'utilisation des structures institutionnelles et des systèmes nationaux pour la gestion de l'aide, lorsque ceux-ci permettent d'être raisonnablement sûr que cette dernière sera effectivement mise au service des objectifs convenus, accroît l'efficacité de l'aide en renforçant durablement la capacité des pays partenaires d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, et de rendre des comptes à la population et aux instances parlementaires. Par systèmes et procédures des pays partenaires, il faut généralement entendre, mais pas seulement, les dispositifs et procédures en vigueur à l'échelon national en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, d'audit, de passation des marchés, d'élaboration de cadres de résultats et de suivi.

18. Les études de diagnostic sont une source importante – et croissante – d'information, pour les pouvoirs publics et les donateurs, sur l'état des systèmes nationaux des pays partenaires. Les pays partenaires et les donateurs ont les uns comme les autres intérêt à pouvoir surveiller les progrès accomplis au fil du temps dans l'amélioration de ces systèmes. Ils y seront aidés par la mise en place d'un cadre d'évaluation des performances, et d'un ensemble associé de réformes, s'appuyant sur les informations fournies dans les études de diagnostic et les travaux d'analyse connexes.

19. Les **pays partenaires** et les **donneurs** s'engagent conjointement à :

- Œuvrer ensemble à la mise en place de cadres définis d'un commun accord, propres à permettre une évaluation fiable de la performance et de la transparence des systèmes des pays partenaires ainsi que des obligations de compte qu'ils comportent (**Indicateur 2**).
- Intégrer les études de diagnostic et les cadres d'évaluation des performances dans des stratégies de renforcement des capacités placées sous la conduite des pays partenaires.

20. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Réaliser des études de diagnostic fournissant une évaluation fiable des procédures et systèmes nationaux.
- Entreprendre, sur la base de ces études de diagnostic, des réformes de nature à garantir l'efficacité, la responsabilité et la transparence des systèmes, institutions et procédures de gestion de l'aide et autres ressources affectées au développement en place à l'échelon national.
- Entreprendre les réformes, dans le domaine de la gestion publique par exemple, qui peuvent s'avérer nécessaires pour enclencher des processus de renforcement durable des capacités.

21. Les **donneurs** s'engagent à :

- Utiliser dans toute la mesure du possible les systèmes et procédures des pays partenaires. Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser les systèmes des pays partenaires, il convient de prévoir des garde-fous et autres mesures de sauvegarde qui contribuent à consolider, et non à affaiblir, les systèmes et procédures des pays partenaires (**Indicateur 5**).
- Éviter dans toute la mesure du possible la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide (**Indicateur 6**).
- Adopter des cadres harmonisés d'évaluation des performances des systèmes des pays partenaires afin de ne pas proposer à ces derniers un nombre excessif d'objectifs, éventuellement contradictoires.

Les pays partenaires renforcent leurs propres capacités de développement avec le concours des donateurs

22. La capacité de planifier, gérer et mettre en œuvre les politiques et programmes et de rendre compte de leurs résultats est un élément essentiel pour la réalisation des objectifs de développement, depuis l'analyse et le dialogue jusqu'à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. Le renforcement des capacités est une responsabilité qui revient aux pays partenaires, les donateurs ayant un rôle de soutien. Il doit s'appuyer sur des analyses techniques rigoureuses, mais aussi s'adapter à l'environnement social, politique et économique général, y compris à la nécessité de développer les ressources humaines.

23. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Intégrer des objectifs spécifiques de renforcement des capacités dans leurs stratégies nationales de développement et suivre leur mise en œuvre par le biais, en tant que de besoin, de stratégies de renforcement des capacités placées sous la conduite des pays.

24. Les **donneurs** s'engagent à :

- Aligner le soutien qu'ils apportent (qu'il s'agisse d'analyses ou d'aides financières) sur les objectifs et les stratégies des partenaires en matière de renforcement des capacités, utiliser efficacement les capacités existantes et harmoniser en conséquence leur programme d'appui au renforcement des capacités (**Indicateur 4**).

Consolider les capacités de gestion des finances publiques

25. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources nationales, consolider la viabilité des finances publiques et créer un environnement favorable à l'investissement public et privé.
- Publier des informations fiables, transparentes et à jour sur l'exécution du budget.
- Conduire le processus de réforme de la gestion des finances publiques.

26. Les **donneurs** s'engagent à :

- Fournir une liste indicative fiable d'engagements au titre de l'aide qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel, et verser l'aide en temps voulu et selon un calendrier prévisible en respectant les échéances convenues (**Indicateur 7**).
- Se caler dans toute la mesure du possible sur les mécanismes budgétaires et comptables transparents des pays partenaires (**Indicateur 5**).

27. Les **pays partenaires** et les **donneurs** s'engagent conjointement à :

- Harmoniser les études de diagnostic effectuées et les cadres d'évaluation des performances utilisés dans le domaine de la gestion des finances publiques.

Renforcer les systèmes nationaux de passation des marchés

28. Les **pays partenaires** et les **donneurs** s'engagent conjointement à :

- Utiliser les normes et procédures convenues d'un commun accord⁴ pour établir des diagnostics, mettre au point des réformes viables et suivre leur mise en œuvre.
- Engager des ressources suffisantes à l'appui du renforcement des capacités et de réformes de la passation de marchés s'inscrivant dans un horizon de moyen à long terme.
- Partager au niveau des pays les enseignements tirés de l'expérience accumulée sur les approches recommandées de façon à pouvoir y apporter progressivement des améliorations.

29. Les **pays partenaires** s'engagent à prendre en main le processus de réforme de la passation des marchés.

30. Les **donneurs** s'engagent à :

- Recourir de plus en plus aux systèmes des pays partenaires pour la passation des marchés lorsque des normes et procédures convenues d'un commun accord sont appliquées (**Indicateur 5**).
- Adopter des approches harmonisées lorsque les systèmes nationaux ne répondent pas aux normes de performance convenues d'un commun accord ou lorsque les donneurs ne les utilisent pas.

Délier l'aide pour une meilleure utilisation des ressources

31. De manière générale, le déliement de l'aide accroît son efficacité en réduisant les coûts de transaction à la charge des pays partenaires et en favorisant l'appropriation au plan local et l'alignement sur les stratégies nationales. Les donneurs du CAD poursuivront leurs avancées sur la voie du déliement de l'aide, comme ils sont encouragés à le faire par la Recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés (**Indicateur 8**).

Harmonisation

Les actions des donneurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective.

Les donneurs mettent en place des dispositifs communs et simplifient leurs procédures

32. Les **donneurs** s'engagent à :

- Appliquer les plans d'action qu'ils ont élaborés dans le prolongement du Forum de haut niveau de Rome.
- Mettre en place, lorsque c'est possible, dans les pays partenaires, des dispositifs communs pour la planification, le financement (montages financiers conjoints, par exemple), les versements, le suivi, l'évaluation et la notification aux pouvoirs publics de leurs activités et apports d'aide. Un recours plus grand aux modalités d'acheminement de l'aide fondées sur les programmes peut contribuer à cet effort (**Indicateur 9**).

- Œuvrer ensemble à réduire le nombre de missions sur le terrain et d'études de diagnostic, susceptibles de faire double emploi (**Indicateur 10**) ; et encourager la formation conjointe afin de partager les enseignements de l'expérience et de créer une communauté de pratiques.

Complémentarité : une division du travail plus efficace

33. L'excessive fragmentation de l'aide au niveau mondial, national ou sectoriel nuit à son efficacité. Une approche pragmatique de la division du travail et du partage des tâches permet de renforcer la complémentarité et de réduire les coûts de transaction.

34. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Fournir des avis clairs sur les avantages comparatifs des donateurs et sur les moyens de rendre les actions des donateurs complémentaires au niveau national ou sectoriel.

35. Les **donneurs** s'engagent à :

- Tirer pleinement parti de leurs avantages comparatifs respectifs au niveau sectoriel ou national en déléguant, le cas échéant, à des donateurs chefs de file les pouvoirs afférents à l'exécution de programmes, d'activités et autres tâches.
- Œuvrer ensemble à l'harmonisation des procédures.

Incitations à l'action en coopération

36. Les **donneurs** et les **pays partenaires** s'engagent conjointement à :

- Réformer les procédures et multiplier, à l'intention des décideurs et des agents des organismes d'aide, les incitations à œuvrer en faveur de l'harmonisation, de l'alignement et du ciblage sur les résultats, y compris dans les domaines du recrutement, de l'évaluation et de la formation.

Renforcer l'efficacité de l'aide dans les États fragiles⁵

37. Le dessein à long terme de l'engagement international dans les États fragiles est la mise en place d'institutions nationales ou autres qui soient légitimes, efficaces et solides. Si les principes directeurs à la base d'une aide efficace valent également pour les États fragiles, il convient de les adapter aux situations où l'appropriation à l'échelon local et les capacités nationales font défaut, et à la nécessité urgente de fournir des services essentiels.

38. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Progresser dans la mise en place d'institutions et de structures de gouvernance propres à assurer une bonne gestion des affaires publiques et à garantir à leur population protection, sécurité et accès équitable aux services sociaux de base.
- Engager un dialogue avec les donateurs sur l'élaboration d'outils simples de planification, tels que des matrices de résultats pour la transition, lorsque des stratégies nationales de développement n'ont pas encore été adoptées.
- Encourager une large participation d'acteurs nationaux très divers à la définition des priorités en matière de développement.

39. De leur côté, les **donneurs** s'engagent à :

- Harmoniser leurs activités. Cette harmonisation est d'autant plus importante que l'État n'assume pas pleinement son rôle. Elle doit reposer avant tout sur une analyse en

amont, des évaluations conjointes, des stratégies communes, une coordination de l'engagement politique, ainsi que des initiatives concrètes comme la création de bureaux communs à plusieurs donateurs.

- S'aligner dans toute la mesure du possible sur des stratégies conduites par l'administration centrale du pays partenaire et, lorsque ce principe ne peut s'appliquer, utiliser au maximum les systèmes nationaux, régionaux, sectoriels ou non gouvernementaux.
- Éviter les activités qui nuisent au renforcement des institutions nationales, comme celles qui ont pour effet de court-circuiter les procédures budgétaires nationales ou d'assurer des salaires très élevés au personnel local.
- Utiliser une gamme appropriée d'instruments d'aide. Ils peuvent comprendre le soutien du financement des coûts récurrents, notamment dans les pays qui se trouvent dans une phase de transition prometteuse, mais à haut risque.

Encourager une approche harmonisée des évaluations environnementales

40. Les donateurs ont déjà accompli d'immenses progrès en matière d'harmonisation autour des études d'impact sur l'environnement (EIE), par exemple en ce qui concerne les questions de santé et les questions sociales que peuvent soulever les projets. Ces progrès doivent aller plus loin et porter notamment sur les conséquences possibles de problèmes environnementaux de dimension planétaire comme le changement climatique, la désertification et l'appauvrissement de la biodiversité.

41. Les **donneurs** et les **pays partenaires** s'engagent conjointement à :

- Renforcer l'application des EIE, utiliser plus systématiquement des procédures communes dans le cadre des projets, notamment par le biais de consultations avec les parties prenantes, élaborer et appliquer des approches communes de « l'évaluation environnementale stratégique » aux niveaux sectoriel et national.
- Continuer de développer les capacités techniques et stratégiques spécialisées nécessaires pour effectuer des analyses environnementales et assurer le respect de la législation.

42. Des efforts d'harmonisation doivent également être accomplis dans d'autres domaines transversaux comme l'égalité entre hommes et femmes et sur d'autres sujets thématiques, y compris ceux qui bénéficient du financement de fonds spécialisés.

Gestion axée sur les résultats

Gérer les ressources et améliorer le processus de décision en vue d'obtenir des résultats.

43. Axer la gestion sur les résultats signifie gérer et mettre en œuvre l'aide en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision.

44. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Raccorder plus étroitement les stratégies nationales de développement et le cycle budgétaire, sur une base tant annuelle que pluriannuelle.
- S'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats, à l'aide desquels suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principaux volets des stratégies nationales et sectorielles de développement. Ces cadres devront permettre de suivre l'évolution d'un nombre raisonnable d'indicateurs pour lesquels il est possible de disposer de données à un coût abordable (**Indicateur 11**).

45. Les **donneurs** s'engagent à :

- Relier la programmation et les ressources par pays aux résultats obtenus et aligner cette programmation et ces ressources sur les cadres d'évaluation des performances des pays partenaires. Les donateurs doivent s'abstenir de demander l'adoption d'indicateurs de performance qui ne soient pas en accord avec les stratégies nationales de développement.
- Travailler avec les pays partenaires de façon à pouvoir recourir autant que possible à leurs cadres de suivi et de notification axés sur les résultats.
- Harmoniser leurs exigences en matière de suivi et de notification. En attendant que les donateurs puissent s'en remettre plus largement aux systèmes statistiques, de suivi et d'évaluation des pays partenaires, ils doivent s'accorder dans toute la mesure du possible avec ces derniers sur les modalités d'élaboration des rapports périodiques.

46. Les **pays partenaires** et les **donneurs** s'engagent conjointement à :

- Unir leurs efforts dans le cadre d'une approche participative afin de renforcer les capacités des pays à instaurer une gestion axée sur les résultats et de susciter une demande plus forte à cet effet.

Responsabilité mutuelle

Les donateurs et les pays partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

47. Une priorité essentielle pour les pays partenaires comme pour les donateurs est de renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence concernant l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement. C'est également un moyen de rallier l'adhésion de l'opinion publique aux politiques nationales et à l'aide au développement.

48. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Renforcer en tant que de besoin le rôle des instances parlementaires dans l'élaboration des stratégies nationales de développement et/ou des budgets.
- Faire davantage de place aux approches participatives en associant systématiquement un large éventail de partenaires à la formulation des stratégies nationales de développement et à l'évaluation de leur état d'avancement.

49. Les **donneurs** s'engagent à :

- Fournir en temps voulu des informations transparentes et détaillées sur les apports d'aide, afin de permettre aux autorités des pays partenaires de présenter des états budgétaires complets à leur Parlement et à leurs citoyens.

50. Les **pays partenaires** et les **donneurs** s'engagent à :

- Évaluer conjointement, au moyen des mécanismes de plus en plus objectifs existant à l'échelon local, les progrès qu'ils accomplissent respectivement dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide, notamment les engagements de partenariat (**Indicateur 12**).

III. Indicateurs des progrès

à mesurer à l'échelon national et à suivre à l'échelon international

Indicateurs	Appropriation	Objectif-cible pour 2010																
1	<i>Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles</i> – Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales de développement (y compris des SLP) qui ont des priorités stratégiques claires se rattachant à un cadre de dépenses à moyen terme et comptabilisées dans les budgets annuels.	Au moins 75 % des pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles																
	Alignement	Objectifs-cibles pour 2010																
2	<i>Des systèmes nationaux fiables</i> – Nombre de pays partenaires dotés de systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques qui : a) soit adhérent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées; b) soit ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.	a) Gestion des finances publiques – La moitié des pays partenaires progressent d'au moins un degré (0.5 point) sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques de l'EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales). b) Passation des marchés – Un tiers des pays partenaires progressent d'au moins un degré (de D à C, de C à B ou de B à C) sur l'échelle de performance à quatre degrés utilisée pour cet indicateur.																
3	<i>Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</i> – Pourcentage des apports d'aide destinés au secteur public qui est comptabilisé dans le budget national des partenaires.	Réduire l'écart de moitié – Réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget national (au moins 85 % des apports d'aide étant comptabilisés dans le budget).																
4	<i>Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</i> – Pourcentage de l'aide fournie par les donateurs à des fins de renforcement des capacités par le biais de programmes coordonnés compatibles avec les stratégies nationales de développement des pays partenaires.	50 % des apports de coopération technique sont mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement.																
5a	<i>Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</i> – Pourcentage des donateurs et des apports d'aide utilisant les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires qui : a) soit adhérent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées, b) soit ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pourcentage de donateurs</th> </tr> <tr> <th>Objectifs-cibles</th> <th>Score¹</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous les donateurs utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.</td> <td>5+</td> </tr> <tr> <td>90 % de deux tiers utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.</td> <td>3,5 à 4,5</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pourcentage des apports d'aide</th> </tr> <tr> <th>Objectifs-cibles</th> <th>Score¹</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.</td> <td>5+</td> </tr> <tr> <td>Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.</td> <td>3,5-4,5</td> </tr> </tbody> </table>	Pourcentage de donateurs		Objectifs-cibles	Score ¹	Tous les donateurs utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.	5+	90 % de deux tiers utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.	3,5 à 4,5	Pourcentage des apports d'aide		Objectifs-cibles	Score ¹	Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.	5+	Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.	3,5-4,5
Pourcentage de donateurs																		
Objectifs-cibles	Score ¹																	
Tous les donateurs utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.	5+																	
90 % de deux tiers utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.	3,5 à 4,5																	
Pourcentage des apports d'aide																		
Objectifs-cibles	Score ¹																	
Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.	5+																	
Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.	3,5-4,5																	
5b	<i>Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</i> – Pourcentage des donateurs et des apports d'aide utilisant les systèmes de passation des marchés des pays partenaires qui : a) soit adhérent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées, b) soit ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pourcentage de donateurs</th> </tr> <tr> <th>Objectifs-cibles</th> <th>Score¹</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous les donateurs utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>90 % des donateurs utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.</td> <td>B</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pourcentage de donateurs</th> </tr> <tr> <th>Objectifs-cibles</th> <th>Score¹</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.</td> <td>B</td> </tr> </tbody> </table>	Pourcentage de donateurs		Objectifs-cibles	Score ¹	Tous les donateurs utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.	A	90 % des donateurs utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.	B	Pourcentage de donateurs		Objectifs-cibles	Score ¹	Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.	A	Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.	B
Pourcentage de donateurs																		
Objectifs-cibles	Score ¹																	
Tous les donateurs utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.	A																	
90 % des donateurs utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.	B																	
Pourcentage de donateurs																		
Objectifs-cibles	Score ¹																	
Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.	A																	
Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.	B																	

Indicateurs	Appropriation	Objectif-cible pour 2010
6	<i>Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles</i> – Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets par pays.	Réduire de deux tiers le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets.
7	<i>L'aide est davantage prévisible</i> – Pourcentage de versements opérés selon des calendriers convenus dans des cadres annuels ou pluriannuels.	Réduire l'écart de moitié – Réduire de moitié la part de l'aide dont le versement n'est pas effectué au cours de l'exercice budgétaire pour lequel il est prévu.
8	<i>L'aide est non liée</i> – Pourcentage de l'aide bilatérale qui est non liée.	Poursuivre le progrès.
	Harmonisation	Objectifs-cibles pour 2010
9	<i>Utilisation de procédures ou dispositifs communs</i> – Pourcentage de l'aide fournie par le biais d'approches fondées sur des programmes.	66 % des apports d'aide sont fournis dans le cadre d'approches fondées sur des programmes.
10	<i>Encourager les analyses conjointes</i> – Pourcentage a) de missions sur le terrain et/ou b) de travaux analytiques par pays, y compris les études de diagnostic qui sont effectuées conjointement.	a) 40 % des missions des donateurs sur le terrain sont effectuées conjointement. b) 66 % des travaux analytiques par pays sont effectués conjointement.
	Gestion axée sur les résultats	Objectif-cible pour 2010
11	<i>Cadres orientés vers les résultats</i> – Nombre de pays dotés de cadres d'évaluation des performances, transparents et se prêtant à un suivi, qui permettent d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne : a) les stratégies nationales de développement, et b) les programmes sectoriels.	Réduire l'écart d'un tiers – Réduire d'un tiers la proportion de pays qui n'ont pas de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi.
	Responsabilité mutuelle	Objectif-cible pour 2010
12	<i>Responsabilité mutuelle</i> – Nombre de pays partenaires où sont entreprises des évaluations mutuelles des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la présente Déclaration.	Tous les pays partenaires se soumettent à des évaluations mutuelles.

Note importante : Comme le prévoit le paragraphe 9 de la Déclaration, la structure fondée sur un partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD (Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide), associant les membres du CAD/OCDE, des pays partenaires et des institutions multilatérales, s'est réunie à deux reprises, les 30 et 31 mai et 7 et 8 juillet 2005, pour confirmer, et revoir le cas échéant, les objectifs-cibles pour les douze indicateurs des progrès. Lors de ces réunions, un accord est parvenu à se dégager autour des objectifs-cibles énoncés dans la section III de la présente Déclaration. Cet accord est toutefois soumis à des réserves d'un donneur concernant la méthodologie d'évaluation a) de la qualité des systèmes de passation des marchés gérés localement (en liaison avec les objectifs-cibles 2b et 5b); et b) de la qualité des programmes de réforme de la gestion des finances publiques (en liaison avec l'objectif-cible 5a.ii). Les discussions se poursuivent pour trouver une solution à ces problèmes. Les objectifs-cibles, et les réserves dont certains font l'objet, ont été notifiés aux présidents de la réunion plénière de haut niveau de la 59^e Assemblée générale des Nations Unies par une lettre de Richard Manning, président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE à l'époque, en date du 9 septembre 2005.

1. *Note relative à l'indicateur 5* : Les scores sont ceux résultant de la méthodologie utilisée pour évaluer la qualité des systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques pour l'indicateur 2.

Appendice A

Notes méthodologiques sur les indicateurs

Les objectifs de partenariat offrent un cadre permettant de concrétiser les responsabilités et les obligations de rendre compte qui sont énoncées dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ce cadre reprend certains éléments des engagements de partenariat énoncés dans la section II de la présente Déclaration.

Objet – Les objectifs de partenariat offrent un cadre permettant de concrétiser les responsabilités et obligations de rendre compte qui sont énoncées dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Il s'agit essentiellement d'apprécier le comportement collectif à l'échelon local.

Échelon local ou échelon mondial – Les indicateurs doivent être chiffrés à l'échelon local en étroite collaboration entre les pays partenaires et les donateurs. Les valeurs des

indicateurs par pays pourront alors faire l'objet d'une agrégation statistique à l'échelon régional ou mondial. Cette agrégation sera faite à la fois pour le groupe de pays mentionné ci-après, dans un souci de comparabilité statistique, et plus généralement pour l'ensemble des pays partenaires pour lesquels il existe des données pertinentes.

Performance des donateurs/des partenaires – Les indicateurs de progrès fourniront aussi un repère aux différents organismes d'aide ou pays partenaires pour évaluer leur performance à l'échelon local, régional ou mondial. Pour évaluer la performance des différents donateurs, les indicateurs devraient être appliqués avec souplesse compte tenu du fait que les donateurs ont des mandats institutionnels différents.

Objectifs – Les objectifs-cibles sont fixés à l'échelon mondial. Les progrès réalisés vers ces objectifs doivent être mesurés en agrégeant statistiquement des indicateurs calculés par pays. Outre des objectifs mondiaux, les pays partenaires et les donateurs peuvent convenir, pays par pays, d'objectifs à l'échelon local.

Niveau de référence – Un niveau de référence sera défini pour 2005 au sein d'un groupe de pays volontaires. Il est demandé au Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide de mettre en place ce groupe.

Définitions et critères – La structure fondée sur un partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD (le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide) est invitée à fournir des orientations spécifiques en ce qui concerne les définitions, le champ d'application, les critères et les méthodologies qui permettront d'agréger les résultats couvrant différents pays et différentes périodes.

Note concernant l'indicateur 9 – Les approches fondées sur des programmes sont définies dans le volume 2 de l'ouvrage *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité* (OCDE, 2005), encadré 3.1, comme un moyen d'engager la coopération pour le développement sur la base des principes d'appui coordonné en faveur d'une action de développement dont la maîtrise est assurée au niveau local, telle qu'une stratégie nationale de développement, un programme sectoriel, un programme thématique ou un programme d'une organisation spécifique. Les approches fondées sur des programmes partagent les caractéristiques suivantes : a) conduite assurée par le pays hôte ou l'organisation; b) cadre budgétaire et programmatique unique et détaillé; c) existence d'un processus formalisé pour la coordination entre donateurs et l'harmonisation des procédures des donateurs en matière de notification, de budget, de gestion financière et de passation de marchés; d) efforts pour développer l'utilisation des systèmes locaux dans la conception et la mise en œuvre des programmes, la gestion financière, le suivi et l'évaluation. S'agissant de l'indicateur 9, les performances seront mesurées séparément, selon les modalités d'aide retenues dans le cadre des approches fondées sur des programmes.

Appendice B – Liste des pays et des organisations participants

Pays participants

Afrique du Sud	Albanie	Allemagne	Arabie Saoudite
Australie	Autriche	Bangladesh	Belgique
Bénin	Bolivie	Botswana	[Brésil]*
Burkina Faso	Burundi	Cambodge	Cameroun
Canada	Chine	Commission européenne	Congo (Rép. démocratique)
Corée	Danemark	Égypte	Espagne
États-Unis	Éthiopie	Fédération de Russie	Fidji
Finlande	France	Gambie	Ghana
Grèce	Guatemala	Guinée	Honduras
Indonésie	Irlande	Islande	Italie
Jamaïque	Japon	Jordanie	Kenya
Koweït	Luxembourg	Madagascar	Malaisie
Malawi	Mali	Maroc	Mauritanie
Mexique	Mongolie	Mozambique	Népal
Nicaragua	Niger	Norvège	Nouvelle-Zélande
Ouganda	Pakistan	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Pays-Bas
Philippines	Pologne	Portugal	Rép. démocratique populaire lao
République dominicaine	République kirghize	République tchèque	Roumanie
Royaume-Uni	Rwanda	Salomon (Îles)	Sénégal
Serbie-et-Monténégro	Slovaquie	Sri Lanka	Suède
Suisse	Tadjikistan	Tanzanie	Thaïlande
Timor-Leste	Tunisie	Turquie	Vanuatu
Vietnam	Yémen	Zambie	

* À confirmer.

La liste ci-dessus n'inclut pas tous les pays ayant entériné la Déclaration de Paris. Pour une liste complète, veuillez consulter le site www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclaration/members.

Organisations participantes

Banque africaine de développement	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
Banque Asiatique de développement	Banque de développement du Conseil de l'Europe
Banque européenne d'investissement	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Banque interaméricaine de développement	Banque islamique de développement
Banque mondiale	Campagne du Millénaire
Commission économique pour l'Afrique	Fonds international de développement agricole
Fonds mondial pour la lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme	Fonds monétaire international
Fonds nordique de développement	Fonds OPEP pour le développement international
Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres	Groupe des Nations Unies pour le développement
G24	Initiative accélérée d'éducation pour tous
Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique	Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation des États des Caraïbes orientales	Organisation internationale de la francophonie
Secrétariat du Commonwealth	Secrétariat du Forum des îles du Pacifique

Organisations non gouvernementales

Africa Humanitarian Action
AFRODAD
Fondation Bill et Melinda Gates
Conseil canadien pour la coopération internationale
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité
Comisión Económica (Nicaragua)
ENDA Tiers Monde
EURODAD
Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
Japan NGO Center for International Cooperation
Reality of Aid Network
Tanzania Social and Economic Trust
UK Aid Network

Notes

1. Comme le prévoit le paragraphe 9 de la Déclaration, la structure fondée sur un partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD (Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide), associant les membres du CAD/OCDE, des pays partenaires et des institutions multilatérales, s'est réunie à deux reprises, les 30 et 31 mai et 7 et 8 juillet 2005, pour confirmer, et revoir le cas échéant, les objectifs-cibles pour les douze indicateurs des progrès. Lors de ces réunions, un accord est parvenu à se dégager autour des objectifs-cibles énoncés dans la section III de la présente Déclaration. Cet accord est toutefois soumis à des réserves d'un donneur concernant la méthodologie d'évaluation a) de la qualité des systèmes de passation des marchés gérés localement (en liaison avec les objectifs-cibles 2b et 5b); et b) de la qualité des programmes de réforme de la gestion des finances publiques (en liaison avec l'objectif-cible 5a.ii). Les discussions se poursuivent pour trouver une solution à ces problèmes. Les objectifs-cibles, et les réserves dont certains font l'objet, ont été notifiés aux présidents de la réunion plénière de haut niveau de la 59e Assemblée générale des Nations Unies par une lettre de Richard Manning, président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE à l'époque, en date du 9 septembre 2005.
2. Par « stratégies nationales de développement », on entend les stratégies de lutte contre la pauvreté et autres stratégies globales au même titre que les stratégies sectorielles ou thématiques.
3. Par exemple, les rapports annuels sur l'avancement de l'exécution des stratégies de lutte contre la pauvreté.
4. Comme celles qui ont été élaborées par la Table ronde organisée conjointement par le CAD/OCDE et la Banque mondiale sur le renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine de la passation des marchés.
5. La section ci-dessous s'inspire du projet de Principes pour l'engagement international dans les États fragiles, issu du Forum à haut niveau sur l'efficacité au regard du développement dans les États fragiles (Londres, janvier 2005).

Programme d'action d'accra

Les ministres des pays en développement et des pays donateurs chargés de la promotion du développement et les responsables d'organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement ont entériné la déclaration suivante à Accra (Ghana) le 4 septembre 2008 en vue d'accélérer et d'amplifier la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (adoptée le 2 mars 2005).

Nous sommes à un tournant décisif

1. Nous sommes déterminés à éradiquer la pauvreté et à œuvrer en faveur de la paix et de la prospérité en nous appuyant sur des partenariats plus solides et plus efficaces de nature à permettre aux pays en développement de réaliser leurs objectifs de développement.

2. Des progrès ont été accomplis. Il y a une quinzaine d'années, deux personnes sur cinq vivaient dans l'extrême pauvreté; aujourd'hui, ce chiffre a été ramené à une personne sur quatre. Pourtant, 1,4 milliard d'êtres humains, pour la plupart des femmes et des filles, vivent encore dans l'extrême pauvreté¹ et l'accès à un approvisionnement en eau de boisson salubre et aux soins de santé demeure un enjeu majeur dans de nombreuses régions du monde. En outre, de nouvelles menaces d'ampleur planétaire – renchérissement des denrées alimentaires et des carburants et changement climatique – mettent en péril les progrès réalisés par de nombreux pays dans la lutte contre la pauvreté.

3. Nous devons réaliser des avancées beaucoup plus décisives si nous voulons que tous les pays atteignent les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). L'aide n'est qu'un élément parmi d'autres dans le paysage du développement. La démocratie, la croissance économique, le progrès social et l'attention portée à l'environnement sont les principaux moteurs du développement dans tous les pays. Il est capital, pour le progrès dans le monde, de combattre les inégalités de revenus et de chances tant entre les pays qu'à l'intérieur de chaque pays. L'égalité homme-femme, le respect des droits de l'homme et la viabilité environnementale sont des facteurs qui conditionnent l'obtention d'effets durables sur les conditions de vie et les perspectives des pauvres, hommes, femmes et enfants. Il est indispensable que l'ensemble de nos politiques visent de façon plus systématique et plus cohérente à apporter des réponses à ces problématiques.

4. En 2008, trois conférences internationales nous aideront à accélérer le rythme du changement : le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, organisé à Accra, la Réunion de haut niveau sur les Objectifs du millénaire pour le développement qui se tiendra à New York sous l'égide des Nations Unies et la conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui aura lieu à Doha. Aujourd'hui à Accra, nous entendons montrer la voie, unis autour d'un objectif commun, à savoir : exploiter pleinement le potentiel que recèle l'aide au service de l'obtention de résultats durables sur le front du développement.

Nous progressons certes, mais pas suffisamment

5. Après avoir tiré les enseignements de nos succès et de nos échecs passés dans le domaine de la coopération pour le développement et en nous inspirant de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation, nous avons adopté en mars 2005 une série de réformes ambitieuses décrites dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Dans la Déclaration de Paris, nous sommes convenus de nouer un véritable partenariat consistant à confier clairement aux pays en développement la responsabilité de leurs propres processus de développement. Nous avons également décidé de nous considérer comme mutuellement responsables de l'obtention de résultats concrets en termes de développement. Trois ans et demi plus tard, nous nous réunissons à nouveau à Accra pour examiner les progrès réalisés et trouver des moyens de relever les défis qui nous sont à présent lancés.

6. Les données factuelles attestent que nous progressons, mais ces progrès ne sont pas suffisants. Une évaluation effectuée récemment montre que la Déclaration de Paris a donné un élan puissant à la dynamique qui doit faire changer la façon dont les pays en développement et les donateurs travaillent ensemble sur le terrain. Selon l'Enquête de suivi 2008, un grand nombre de pays en développement ont amélioré la gestion des fonds publics. Les donateurs, pour leur part, ne cessent d'améliorer la coordination au niveau des pays. Pourtant, le rythme de progression est trop lent. Faute de nouvelles réformes et d'actions plus rapides, nous ne parviendrons pas d'ici 2010 à honorer les engagements que nous avons pris, ni à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'aide.

Nous allons prendre des mesures pour accélérer la cadence

7. Les données dont nous disposons attestent que nous devons relever trois défis majeurs pour accélérer les progrès dans le domaine de l'efficacité de l'aide :

8. **L'appropriation par les pays est essentielle.** Les administrations des pays en développement auront davantage la maîtrise de leurs propres politiques de développement et associeront leurs Parlements et leurs citoyens respectifs à l'élaboration de celles-ci. Les donateurs leur apporteront leur soutien tout en respectant les priorités des pays, en investissant dans leurs ressources humaines et dans leurs institutions, en utilisant davantage leurs systèmes pour acheminer l'aide et en améliorant la prévisibilité des apports d'aide.

9. **Il faut bâtir des partenariats plus efficaces et davantage ouverts à tous.** Ces dernières années, de nouveaux acteurs du développement – pays à revenu intermédiaire, fonds mondiaux, intervenants du secteur privé, organisations de la société civile – sont entrés en scène : leurs contributions vont croissant et ils apportent en outre une expérience précieuse. Leur arrivée est également synonyme de défis nouveaux en termes de gestion et de coordination. Ensemble, les acteurs du développement œuvreront à la construction de partenariats davantage ouverts à tous afin que nos efforts collectifs aient davantage d'impact sur la réduction de la pauvreté.

10. **L'obtention de résultats sur le front du développement – et la communication de ces résultats – doit être au cœur de toutes nos actions.** Plus que jamais, les citoyens et les contribuables de tous les pays espèrent des résultats tangibles des efforts déployés dans le domaine du développement. Nous démontrerons que nos actions ont des effets positifs sur les conditions de vie des populations. Nous nous rendrons compte mutuellement des résultats obtenus et nous rendrons compte à nos Parlements et aux organes de l'exécutif.

11. Si nous ne parvenons pas à lever ces obstacles qui entravent l'accélération de la progression, nous ne tiendrons pas nos engagements et nous manquerons des occasions d'améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables à travers le monde. C'est pourquoi nous réaffirmons les engagements pris en vertu de la Déclaration de Paris et décidons, dans le Programme d'action d'Accra, d'adopter des mesures concrètes se prêtant à un suivi pour hâter les progrès vers la tenue de ces engagements d'ici 2010. Nous nous engageons à poursuivre les efforts déployés dans les domaines du suivi et de l'évaluation qui nous permettront d'apprécier si nous avons honoré les engagements pris dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'action d'Accra et de déterminer dans quelle mesure l'efficacité de l'aide s'améliore et dans quelle mesure cette amélioration rejaillit sur le développement.

Renforcer l'appropriation par les pays du processus de développement

12. Les pays en développement définissent et mettent en œuvre leurs politiques de développement afin d'atteindre leurs propres objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Nous sommes convenus, aux termes de la Déclaration de Paris, que ce serait là notre priorité absolue. Nous prenons actuellement des mesures supplémentaires pour faire de cette résolution une réalité :

Nous allons élargir le dialogue au niveau des pays sur les politiques à suivre dans le domaine du développement

13. Nous allons engager un dialogue ouvert dont nul ne soit exclu sur les politiques de développement. Nous reconnaissons le rôle et la responsabilité essentiels incombant aux Parlements pour que la prise en main du processus de développement par les pays soit effective. Afin d'aller plus loin en direction de cet objectif, nous allons prendre les mesures suivantes :

- a) Les administrations des pays en développement collaboreront plus étroitement avec les Parlements et les pouvoirs publics locaux à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des plans nationaux de développement. Elles associeront également à ce processus des organisations de la société civile (OSC).
- b) Les donateurs appuieront les efforts déployés pour accroître la capacité de l'ensemble des acteurs du développement – Parlements, administrations locales et centrales, OSC, instituts de recherche, médias et secteur privé – de prendre une part active au dialogue sur la politique de développement et sur le rôle de l'aide au service des objectifs de développement visés par les pays.
- c) Les pays en développement et les donateurs veilleront à ce que leurs politiques et programmes de développement respectifs soient conçus et mis en œuvre selon des modalités concordant avec les engagements pris par eux au niveau international concernant l'égalité homme-femme, les droits de l'homme, les handicapés et la viabilité écologique.

Les pays en développement vont renforcer leur capacité de conduire et gérer le développement

14. Faute de capacités – c'est-à-dire d'institutions, de systèmes et d'experts locaux – solides, les pays en développement ne peuvent pleinement faire leurs, ni gérer les processus de développement. Nous sommes convenus dans la Déclaration de Paris que la responsabilité du renforcement des capacités incombe aux pays en développement, les donateurs jouant

uniquement un rôle d'appui, et que la coopération technique n'est qu'un moyen parmi d'autres de renforcer ces capacités. Ensemble, pays en développement et donateurs prendront les dispositions décrites ci-après pour accélérer le renforcement des capacités :

- a) Les pays en développement recenseront de façon systématique les domaines dans lesquels un renforcement des capacités est nécessaire pour assurer l'exécution et l'acheminement de services à tous les niveaux – national, infranational, sectoriel et thématique – et définiront des stratégies visant à satisfaire les besoins mis au jour. Les donateurs étofferont leurs propres capacités et compétences afin d'être mieux à même de répondre aux besoins des pays en développement.
- b) Le soutien au renforcement des capacités fourni par les donateurs obéira à la demande et sera conçu de telle sorte qu'il favorise l'appropriation par les pays.
- c) À cette fin, pays en développement et donateurs i) opéreront une sélection et une gestion concertées des activités de coopération technique et ii) encourageront le recours à des sources locales et régionales d'approvisionnement, y compris dans le cadre de relations de coopération Sud-Sud, pour la coopération technique.
- d) Les pays en développement et les donateurs œuvreront ensemble à tous les niveaux pour encourager les changements opérationnels de nature à améliorer l'efficacité du soutien au renforcement des capacités.

Nous renforcerons et nous utiliserons le plus possible les systèmes des pays en développement

15. La réussite du développement dépend dans une large mesure de la capacité de l'administration du pays à mettre en œuvre les politiques qu'elle a définies et à gérer les fonds publics en s'appuyant sur ses propres systèmes et institutions. Dans la Déclaration de Paris, les pays en développement ont pris l'engagement de renforcer leurs systèmes² et les donateurs ont accepté d'utiliser ces systèmes dans toute la mesure du possible. Les données dont on dispose montrent toutefois que ni les uns, ni les autres ne sont sur la bonne voie pour tenir ces engagements. Les avancées réalisées dans l'amélioration de la qualité des systèmes nationaux sont très variables selon les pays et même lorsqu'il existe des systèmes nationaux de bonne qualité, il est fréquent que les donateurs ne les utilisent pas. Pourtant, il est admis que l'utilisation des systèmes des pays contribue à les améliorer. Pour renforcer et intensifier l'utilisation des systèmes des pays, nous allons prendre les mesures suivantes:

- a) Les donateurs acceptent de recourir aux systèmes nationaux comme la solution de première intention pour les programmes d'aide à l'appui d'activités gérées par le secteur public.
- b) Dans le cas où les donateurs choisissent plutôt de recourir à des mécanismes d'acheminement de l'aide extérieurs aux systèmes nationaux (notamment à des unités parallèles de mise en œuvre des projets), ceux-ci devront expliquer ouvertement les raisons de ce choix et réexaminer leur position à intervalles réguliers. Lorsque le recours aux systèmes nationaux ne sera pas envisageable, les donateurs devront instituer des mesures et des dispositifs de sauvegarde supplémentaires propres à consolider les systèmes et procédures des pays et non à les saper.
- c) Les pays en développement et les donateurs évalueront conjointement la qualité des systèmes des pays dans le cadre d'un processus dirigé par le pays à l'aide d'outils de diagnostic choisis d'un commun accord. Lorsque les systèmes nationaux devront être renforcés, les pays en développement prendront l'initiative de définir des priorités et des

programmes de réforme. Les donateurs appuieront ces réformes et apporteront une assistance au renforcement des capacités.

- d) Les donateurs s'emploieront sans délai à élaborer et à faire connaître de manière transparente leurs plans pour honorer leurs engagements dans le cadre de la Déclaration de Paris concernant l'utilisation des systèmes nationaux dans toutes leurs interventions d'aide au développement; de fournir au personnel des directives sur la manière de les utiliser; et de faire en sorte que les mesures incitatives instituées au niveau interne encouragent leur utilisation. Ils mettront au point ces plans de manière urgente.
- e) Les donateurs gardent à l'esprit et réaffirment l'engagement qu'ils ont pris dans la Déclaration de Paris de fournir 66 % de l'aide selon des approches axées sur les programmes. En outre, les donateurs s'efforceront d'acheminer au moins 50 % de l'aide d'État à État en utilisant les mécanismes fiduciaires des pays, notamment en augmentant le pourcentage de l'aide octroyée par le biais d'approches axées sur les programmes.

Bâtir des partenariats plus efficaces et plus ouverts à tous au service du développement

16. L'aide suppose la construction de partenariats au service du développement. Ces partenariats sont d'autant plus productifs qu'ils mobilisent pleinement l'énergie, les compétences et l'expérience de l'ensemble des acteurs du développement – donateurs bilatéraux et multilatéraux, fonds mondiaux, OSC et secteur privé. Pour appuyer les efforts engagés par les pays en développement pour bâtir leur avenir, nous sommes déterminés à créer des partenariats auxquels tous ces acteurs seront associés.

Nous allons réduire la fragmentation de l'aide qui représente un coût

17. L'efficacité de l'aide diminue lorsque les initiatives en faveur du développement se multiplient à l'excès, singulièrement au niveau des pays et au niveau sectoriel. Nous allons réduire la fragmentation de l'aide en améliorant la complémentarité entre les efforts des donateurs ainsi que la répartition des tâches entre les donateurs, notamment par une meilleure affectation des ressources à l'intérieur de chaque secteur, de chaque pays et entre les pays. Dans cette optique :

- a) Les pays en développement animeront la réflexion sur la définition du rôle optimal que peuvent jouer les donateurs à l'appui des efforts de développement déployés aux niveaux national, régional et sectoriel. Les donateurs respecteront les priorités des pays en développement en veillant à ce que les nouvelles dispositions en matière de division du travail n'entraînent pas une diminution de l'aide allouée aux différents pays en développement.
- b) Les donateurs et les pays en développement agiront en concertation avec le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide afin de mettre au point des principes de bonnes pratiques concernant une division du travail dirigée orientée par les pays. À cette fin, ils élaboreront des plans en vue d'assurer la meilleure coordination possible de la coopération pour le développement. Nous évaluerons les progrès réalisés à cet égard à partir de 2009.
- c) Nous instaurerons un dialogue sur la répartition des tâches entre les pays d'ici juin 2009.
- d) Nous engagerons une réflexion sur la situation des pays recevant des apports d'aide d'un niveau insuffisant.

Nous allons améliorer le rapport coût-résultats des apports d'aide

18. Depuis que la Déclaration de Paris a été entérinée en 2005, les donateurs membres du CAD de l'OCDE ont progressé sur la voie du déliement de leur aide. Un certain nombre de donateurs ont déjà procédé au déliement de la totalité de leur aide et nous encourageons d'autres donateurs à suivre leur exemple. Nous allons poursuivre et intensifier l'effort engagé en prenant les mesures suivantes :

- a) Les donateurs membres du CAD de l'OCDE vont étendre aux PPTe n'appartenant pas au groupe des PMA le champ d'application de la Recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'aide³ et améliorer les données notifiées sur la mise en œuvre de la Recommandation du CAD de 2001.
- b) Les donateurs élaboreront des projets propres à chacun pour poursuivre le déliement de leur aide.
- c) Les donateurs favoriseront le recours à des sources locales et régionales d'approvisionnement en veillant à ce que les procédures de passation des marchés soient transparentes et autorisent les entreprises locales et régionales à soumissionner. Nous élaborerons des exemples de bonnes pratiques pour concourir à améliorer la capacité des entreprises locales de remporter des marchés financés par l'aide.
- d) Nous respecterons nos accords internationaux sur la responsabilité sociale des entreprises.

Nous nous félicitons de l'arrivée de nouveaux acteurs du développement et nous collaborerons avec eux

19. Les contributions de tous les acteurs du développement sont d'autant plus productives que les pays en développement sont en position de les gérer et de les coordonner. Nous nous félicitons du rôle joué par les nouveaux bailleurs de fonds et nous allons œuvrer à l'amélioration des modalités de coopération entre les acteurs du développement en prenant les mesures suivantes :

- a) Nous encourageons l'ensemble des acteurs du développement, y compris ceux engagés dans la coopération Sud-Sud, à se référer aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris pour l'exécution de leurs activités de coopération pour le développement.
- b) Nous reconnaissons les contributions apportées par l'ensemble des acteurs du développement, et nous reconnaissons en particulier le rôle joué par les pays à revenu intermédiaire aussi bien en tant que pourvoyeurs qu'en tant que bénéficiaires d'aide. Nous sommes conscients de l'importance et des particularités de la coopération Sud-Sud et reconnaissons que nous pouvons tirer des leçons de l'expérience des pays en développement. Nous encourageons la poursuite du développement de la coopération triangulaire.
- c) Les fonds et les programmes mondiaux apportent une contribution importante au développement. Les programmes qu'ils permettent de financer sont d'autant plus efficaces qu'ils sont complémentaires des efforts engagés pour améliorer les conditions d'ensemble et renforcer les institutions dans les secteurs dans lesquels ils sont menés à bien. Nous appelons tous les fonds mondiaux à appuyer l'appropriation par les pays, à garantir l'alignement et l'harmonisation de leur aide et à utiliser à bon escient les cadres prévus pour la reddition mutuelle de comptes tout en continuant à se concentrer sur l'obtention de résultats. À l'heure où de nouveaux défis se profilent à l'échelle planétaire, les donateurs veilleront à ce que les canaux existants d'acheminement de

l'aide soient effectivement utilisés et, renforcés si nécessaire, avant de créer de nouveaux circuits distincts risquant d'aggraver la fragmentation de l'aide et de compliquer la coordination au niveau des pays.

- d) Nous encourageons les pays en développement à mobiliser, gérer et évaluer leurs initiatives de coopération internationale dans l'intérêt des autres pays en développement.
- e) La coopération Sud-Sud dans le domaine du développement vise à garantir le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays, l'égalité entre les partenaires au développement et le respect de leur indépendance, de la souveraineté nationale, la diversité des cultures, l'identité et le contenu local. Elle joue un rôle important dans la coopération internationale pour le développement et constitue un précieux complément à la coopération Nord-Sud.

Nous reaffirmons notre engagement auprès des organisations de la société civile

20. Nous reaffirmons notre engagement auprès des OSC, considérées comme de véritables acteurs indépendants du développement produisant des efforts complémentaires de ceux des pouvoirs publics et du secteur privé. Nous avons un intérêt commun à nous assurer que la contribution potentielle des OSC au développement est pleinement mobilisée. C'est pourquoi :

- a) Nous invitons les OSC à étudier comment elles entendent appliquer les principes sur l'efficacité de l'aide arrêtés à Paris.
- b) Nous nous félicitons de la proposition des OSC nous conviant à nous engager dans un processus multipartite conduit par elles et ayant pour but de rehausser l'efficacité de leur action en faveur du développement. Dans le cadre de ce processus, nous nous efforcerons: i) d'améliorer la coordination entre les efforts déployés par les OSC et les programmes gouvernementaux; ii) de renforcer la reddition de comptes par les OSC sur les résultats obtenus; et iii) d'améliorer l'information sur les activités des OSC.
- c) Nous œuvrerons avec les OSC à l'instauration de conditions propices à une maximisation de leur contribution au développement.

Nous adapterons les politiques d'aide visant des pays en situation précaire

21. Dans la Déclaration de Paris, nous sommes convenus que les principes pour l'efficacité de l'aide doivent s'appliquer de la même manière à la coopération pour le développement avec des pays en situation précaire, y compris des pays se relevant d'un conflit, mais qu'ils doivent toutefois être adaptés à des contextes se caractérisant par une faible appropriation ou des capacités insuffisantes. Depuis lors, les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et dans des situations précaires ont été adoptés. Pour améliorer encore l'efficacité de l'aide dans ces contextes, nous prendrons les mesures suivantes :

- a) Les donateurs conduiront des évaluations conjointes par pays de la gouvernance et des capacités et ils analyseront les causes de conflit, de fragilité et d'insécurité en associant le plus possible à leur réflexion les autorités des pays en développement et autres parties prenantes concernées.
- b) Au niveau des pays, les donateurs et les pays en développement se concerteront et se mettront d'accord sur une série d'objectifs réalistes dans le domaine de la construction de la paix et du renforcement de l'État permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la fragilité des États et d'assurer la protection et la participation des femmes. Leur réflexion sera éclairée par un dialogue de portée internationale entre

partenaires et donateurs sur ces objectifs considérés comme des conditions préalables au développement.

- c) Les donateurs apporteront un soutien au renforcement des capacités répondant à la demande, adapté et coordonné afin d'assurer l'accomplissement des fonctions essentielles de l'État et un redressement rapide et durable. Ils collaboreront avec les pays en développement à la mise au point de mesures transitoires convenablement échelonnées propres à donner naissance à des institutions locales pérennes.
- d) Les donateurs s'attacheront à mettre au point des modalités de financement souples, rapides et s'inscrivant dans la durée, reposant, le cas échéant, sur la mise en commun de fonds afin : i) d'établir des ponts entre aide humanitaire, aide au redressement et développement à long terme; ii) d'appuyer la stabilisation et la construction d'une paix dont nul ne soit exclu et d'États compétents, responsables et réactifs. En collaboration avec les pays en développement, les donateurs encourageront les partenariats avec le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres donateurs.
- e) Au niveau des pays et sur la base du volontariat, donateurs et pays en développement assureront le suivi de la mise en application des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires et partageront les conclusions tirées de cet exercice en les intégrant dans les rapports d'étape sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Obtenir des résultats sur la voie du développement et rendre compte de ces résultats

22. Nous serons jugés sur les effets que nos efforts collectifs auront sur les conditions de vie des pauvres. Nous sommes conscients du fait qu'une transparence et une reddition de comptes renforcées sur l'utilisation des ressources tant internes qu'externes, affectées au développement peuvent agir comme des moteurs puissants.

Nous mettrons l'accent sur l'obtention de résultats

23. Nous améliorerons notre gestion axée sur les résultats en prenant les mesures suivantes :

- a) Les pays en développement amélioreront la qualité de la conception, de l'exécution et de l'évaluation de leurs politiques en consolidant les systèmes d'information, et notamment en ventilant, le cas échéant, les données par sexe, région et catégorie socio-économique.
- b) Les pays en développement et les donateurs travailleront ensemble à la mise au point d'instruments efficaces de gestion axée sur les résultats afin d'évaluer les politiques de développement et de les moduler en conséquence. Nous assurerons une meilleure coordination et une meilleure harmonisation entre les diverses sources d'information, notamment entre les systèmes statistiques nationaux et les systèmes de budgétisation, de planification, de suivi et d'évaluation, sous la conduite des pays, des performances.
- c) Les donateurs aligneront leur système de suivi sur les systèmes d'information des pays. Ils apporteront leur soutien et leur concours au renforcement des capacités statistiques et des systèmes d'information nationaux des pays en développement, y compris des systèmes servant à gérer l'aide.
- d) Nous renforcerons les incitations à améliorer l'efficacité de l'aide. Nous passerons systématiquement en revue les obstacles juridiques et administratifs qui entravent la

concrétisation des engagements pris au niveau international dans le domaine de l'efficacité de l'aide et nous nous emploierons à les surmonter. Les donateurs s'attacheront davantage à déléguer des pouvoirs suffisants aux bureaux sur le terrain et à revoir les dispositifs organisationnels et les incitations s'adressant au personnel afin de promouvoir des comportements en accord avec les principes pour l'efficacité de l'aide.

Nous améliorerons la transparence et la reddition de comptes à nos opinions publiques sur les résultats obtenus

24. La transparence et la reddition de comptes sont des facteurs essentiels pour l'obtention de résultats sur le front du développement. Elles sont au cœur de la Déclaration de Paris dans laquelle nous sommes convenus que les pays et les donateurs doivent devenir plus responsables vis-à-vis les uns des autres et vis-à-vis de leurs citoyens. Nous poursuivrons dans cette voie en prenant les mesures suivantes :

- a) Nous améliorerons la transparence de l'aide. Les pays en développement faciliteront la surveillance parlementaire en garantissant une transparence accrue dans la gestion des finances publiques, notamment en rendant publics le montant des recettes, des budgets, des dépenses et des marchés passés ainsi que les conclusions des rapports d'audit. Les donateurs diffuseront régulièrement des informations détaillées et actualisées sur le volume, l'affectation et, lorsqu'ils sont disponibles, les résultats des dépenses consacrées au développement de façon à permettre l'établissement de budgets plus exacts, la tenue d'une comptabilité plus fidèle et une vérification des comptes plus précise par les pays en développement.
- b) Nous intensifierons nos efforts pour veiller, comme convenu dans la Déclaration de Paris, à ce que des évaluations mutuelles soient entreprises d'ici 2010 dans tous les pays qui ont approuvé la Déclaration. Ces évaluations seront basées sur les systèmes de communication des résultats et les systèmes d'information des pays, qui seront complétés par les données fournies par les donateurs et les éléments d'appréciation issues d'études indépendantes. Nous nous inspirerons des nouvelles pratiques jugées efficaces tout en assurant un meilleur contrôle parlementaire et la participation des citoyens. Ainsi, nous nous rendrons compte mutuellement des résultats définis ensemble en accord avec les politiques des pays en matière de développement et d'aide extérieure.
- c) En complément aux évaluations mutuelles au niveau des pays et en guise d'incitation pour la réalisation de meilleurs résultats, les pays en développement et les donateurs réexamineront ensemble et renforceront les mécanismes internationaux permettant de garantir une responsabilité mutuelle, notamment par la conduite de revues entre pairs avec la participation des pays en développement. Nous examinerons des propositions en vue du renforcement des mécanismes d'ici fin 2009.
- d) Pour que les fonds affectés au développement soient utilisés avec efficacité et efficacité, il faut que les donateurs et les pays partenaires mettent tout en œuvre pour combattre la corruption. Les donateurs et les pays en développement respecteront les principes sur lesquels ils se sont mis d'accord, notamment ceux énoncés dans la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les pays en développement s'attaqueront à la corruption en améliorant les procédures d'enquête, les voies de recours, la reddition de comptes et la transparence sur l'utilisation des fonds publics. Les donateurs prendront des dispositions sur leur propre territoire pour lutter contre les actes de corruption

commis par des personnes physiques ou morales, et pour repérer, geler et récupérer les avoirs acquis illégalement.

Nous continuerons de modifier la nature de la conditionnalité afin de favoriser l'appropriation

25. Pour renforcer l'appropriation par les pays et améliorer la prévisibilité des apports d'aide, les donateurs sont convenus dans la Déclaration de Paris de poser, à chaque fois que cela possible, des conditions dérivées des propres politiques de développement des pays en développement. Nous réaffirmons notre engagement à respecter ce principe et nous poursuivrons l'effort que nous avons engagé pour modifier la nature de la conditionnalité de l'aide en prenant les dispositions suivantes :

- a) Les donateurs collaboreront avec les pays en développement afin de se mettre d'accord sur une série limitée de critères acceptés de part et d'autre, reposant sur les stratégies nationales de développement. Nous évaluerons conjointement l'observation de leurs engagements par les donateurs et les pays en développement.
- b) Désormais, les donateurs et les pays en développement publieront régulièrement toutes les conditions intéressant les versements.
- c) Les pays en développement et les donateurs travailleront ensemble au niveau international à l'analyse, au recensement et à la diffusion de bonnes pratiques en matière de conditionnalité dans le souci de renforcer l'appropriation par les pays et des autres principes de la Déclaration de Paris en mettant davantage l'accent sur une conditionnalité harmonisée et axée sur les résultats. Ils seront attentifs aux contributions de la société civile.

Nous améliorerons la prévisibilité de l'aide à moyen terme

26. Dans la Déclaration de Paris, nous sommes convenus qu'il était urgent d'accroître la prévisibilité des apports d'aide pour permettre aux pays en développement de planifier et de gérer leurs programmes de développement à court et moyen terme. De façon prioritaire, nous prendrons les mesures suivantes pour améliorer la prévisibilité de l'aide :

- a) Les pays en développement consolideront les processus de planification budgétaire permettant de gérer les ressources internes et externes et amélioreront la mise en correspondance entre les dépenses et les résultats à moyen terme.
- b) Désormais, les donateurs communiqueront des informations complètes et à jour sur les engagements annuels et les versements réellement effectués afin que les pays en développement soient en mesure d'enregistrer avec précision tous les apports d'aide dans leurs estimations budgétaires et leurs systèmes comptables.
- c) Désormais, les donateurs fourniront régulièrement aux pays en développement des informations actualisées sur leurs plans pluriannuels de dépenses et/ou de mise en œuvre sur trois à cinq ans, comportant au minimum les affectations de ressources indicatives que les pays en développement pourront intégrer dans leurs cadres de planification à moyen terme et leurs cadres macroéconomiques. Les donateurs s'efforceront de lever toute contrainte les empêchant de communiquer ces informations.
- d) Les pays en développement et les donateurs étudieront ensemble au niveau international les moyens d'améliorer encore la prévisibilité de l'aide à moyen terme, y compris en mettant au point des instruments permettant de la mesurer.

Perspectives d'avenir

27. Les réformes que nous avons adoptées aujourd'hui à Accra exigeront un soutien politique permanent au plus haut niveau et des actions coordonnées aux niveaux mondial et régional ainsi qu'aux niveaux des pays. Pour les mener à bien ces réformes, nous renouvelons notre engagement à respecter les principes et objectifs arrêtés dans la Déclaration de Paris et nous continuerons à évaluer les progrès réalisés dans cette direction.

28. Les engagements que nous avons pris aujourd'hui devront être adaptés en fonction des circonstances propres à chaque pays, notamment dans les pays à revenu intermédiaire, les pays de petite taille et les pays en situation précaire. À cet effet, nous encourageons les pays en développement à définir, avec le soutien actif des donateurs, des plans d'action au niveau national, comportant des propositions assorties d'échéances et se prêtant à un suivi, pour mettre en œuvre la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra.

29. Nous convenons qu'il est nécessaire que nous honorions tous, d'ici 2010, les engagements que nous avons pris, à Paris et aujourd'hui à Accra, de renforcer l'efficacité de l'aide et, quand nous le pouvons, d'aller au-delà de ces engagements. Nous consentons à tenir compte et à puiser dans les nombreuses idées et initiatives intéressantes qui ont été exposées à l'occasion de ce Forum de haut niveau. Nous convenons que les défis tels que le dérèglement du climat et le renchérissement des produits alimentaires et pétroliers soulignent l'importance d'appliquer les principes de l'efficacité de l'aide. Face à la crise alimentaire, nous mettrons en place le *Partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation* de manière diligente, efficace et souple.

30. Nous invitons le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide à continuer à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra et à rendre compte de ses conclusions à l'occasion du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui aura lieu en 2011. Nous sommes conscients que des travaux complémentaires seront nécessaires pour affiner la méthodologie et les indicateurs des progrès accomplis dans le domaine de l'efficacité de l'aide. En 2011, nous lancerons le troisième cycle de suivi qui nous indiquera si nous avons atteint les objectifs pour 2010 arrêtés à Paris en 2005⁴. Pour mener à bien cette tâche, il nous faudra mettre en place des processus institutionnalisés afin d'instaurer un partenariat solidaire et équitable avec les pays en développement et nouer un dialogue avec les autres parties prenantes.

31. Nous sommes conscients que l'efficacité de l'aide fait partie intégrante du dispositif général de financement du programme d'action pour le développement. Pour réaliser les objectifs en matière de développement et les OMD, nous devons respecter les engagements que nous nous sommes fixés dans le domaine de l'amélioration de la qualité et du volume de l'aide. Nous demandons au Secrétaire général des Nations Unies de bien vouloir communiquer les conclusions du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide lors de la réunion de haut niveau sur les OMD qui se tiendra à New York à la fin de ce mois sous l'égide des Nations Unies et de la conférence sur le financement du développement qui aura lieu à Doha en novembre 2008. Nous saluons la contribution que le Forum de l'ECOSOC pour la coopération en matière de développement apporte au débat international et à l'exercice de la responsabilité mutuelle sur les problèmes liés à l'aide. Nous appelons les organisations membres du système des Nations unies à accroître leur soutien au renforcement des capacités des pays en développement pour une gestion efficace de l'aide au développement.

32. Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes déterminés à œuvrer ensemble pour aider les pays du monde entier à construire l'avenir prometteur que nous appelons tous nos vœux, un avenir bâti sur une volonté commune de surmonter la pauvreté, un avenir dans lequel plus aucun pays ne sera dépendant de l'aide.

Notes

1. Ces chiffres s'appuient sur les conclusions d'une récente étude de la Banque mondiale selon laquelle le seuil de pauvreté est évalué à 1,25 dollars par jour aux prix de 2005.
2. Expression faisant référence, sans que cette liste soit limitative, aux systèmes de gestion des finances publiques, de passation des marchés, d'audit, de suivi et d'évaluation ainsi qu'aux systèmes d'évaluation sociale et environnementale.
3. La Recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés (PMA) couvre 31 des pays appartenant au groupe des pays pauvres très endettés (PPTE). À sa réunion à haut niveau de 2008, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a décidé d'étendre le champ d'application de la Recommandation de 2001 aux huit autres pays participant à l'Initiative en faveur des PPTE, à savoir : la Bolivie, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Guyana, le Honduras, le Nicaragua et la République du Congo.
4. Nous disposerons de ces informations pour le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra en 2011, ainsi que d'évaluations complètes de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra dès 2010. Nous nous attacherons également à améliorer et à développer la communication sur l'efficacité de l'aide afin d'assurer la pérennité du développement et une large adhésion de l'opinion publique.

Annexe statistique

Aperçu global sur les apports de ressources

Tableau 1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2008	190
Tableau 1a. Part des dons d'allégement de dettes dans l'aide publique au développement nette des membres du CAD	191
Graphique 1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2008	193
Tableau 2. Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport	194
Tableau 3. Total des apports financiers nets par pays du CAD	196
Tableau 4. Aide publique au développement nette par pays du CAD	198
Tableau 5. Apports nets de capitaux privés par pays du CAD	200
Tableau 6. Total des apports publics nets des pays membres du CAD et des agences multilatérales par catégorie d'apport	202

Performance des pays membres du CAD dans le domaine de l'aide

Tableau 7. Indicateurs de la répartition des charges, moyenne 2007-08	205
Tableau 8. APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2007	206
Tableau 9. Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD	207
Tableau 10. Dépenses de coopération technique	208
Tableau 11. Apports financiers hors APD aux pays en développement en 2008	209

Données détaillées relatives aux flux financiers en provenance des membres du CAD

Tableau 12. Comparaison des apports par catégorie en 2007	210
Tableau 13. Comparaison des apports par catégorie en 2008	212
Tableau 14. Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux	214

Aide multilatérale

Tableau 15. Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2008	230
Tableau 16. Souscriptions au capital des organismes multilatéraux sur la base des dépôts et sur celle des encaissements	233
Tableau 17. Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux	234

Répartition sectorielle de l'APD

Tableau 18. Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD	236
Tableau 19. L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2008	238

Conditions de l'APD

Tableau 20. Conditions financières des engagements d'APD, moyenne 2007-08	240
Tableau 21. Respect par les membres du CAD, en 2007 et 2008, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide	241
Tableau 22. Autres paramètres, membres du CAD accordant des prêts, 2008	242
Tableau 23. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2008	243
Tableau 24. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2008	245

Répartition géographique de l'APD

Tableau 25. Recettes d'APD et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement	246
Tableau 26. Répartition de l'APD par groupe de revenus	251
Tableau 27. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux	252
Tableau 28. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD	254
Tableau 29. Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne	256
Tableau 30. Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne	258
Tableau 31. APD des pays du CAD aux pays les moins avancés	259
Tableau 32. Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD	260

Aide en provenance des pays non membres du CAD

Tableau 33. APD des donateurs non membres du CAD	277
--	-----

Indicateurs de référence des pays du CAD

Tableau 34. Part des allègements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2008	278
Tableau 35. Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2008	279
Tableau 36. Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD (2007 = 100)	280
Tableau 37. Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD	282
Tableau 38. Revenu national brut et population des pays membres du CAD	283

**Pour obtenir plus d'informations sur les statistiques du CAD,
veuillez vous référer à notre**

SITE INTERNET

www.oecd.org/dac

Voir la rubrique « Statistics »


Notes : Les données de ce rapport ont été soumises jusqu'au 20 novembre 2009. Les données de cette publication se réfèrent à des années calendaires, sauf indication contraire. Les statistiques qui figurent dans ce rapport reflètent la Liste du CAD telle qu'elle était en 2008 (voir la fin de cet ouvrage pour la liste détaillée).

Signes utilisés

- ()** Estimation du Secrétariat, en totalité ou en partie
- 0 ou 0.00** Nul ou négligeable
- ou . .** Non disponible
- n.a.** Non applicable
- p** Provisoire

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des composants.

Pour des informations plus détaillées concernant l'origine et la destination des apports de ressources et de l'aide, voir le rapport : *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays en développement 2004-08*, et le CD-ROM *Statistiques sur le développement international*.

Tableau 1 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801551806704>**Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2008**

	2008		2007		Variation en pourcentage de 2007 à 2008 en termes réels ^a
	APD En millions de USD	APD/RNB %	APD En millions de USD	APD/RNB %	
Allemagne	13 981	0.38	12 291	0.37	6.3
Australie	2 954	0.32	2 669	0.32	6.2
Autriche	1 714	0.43	1 808	0.50	-12.4
Belgique	2 386	0.48	1 951	0.43	13.7
Canada	4 785	0.32	4 080	0.29	13.6
Danemark	2 803	0.82	2 562	0.81	0.4
Espagne	6 867	0.45	5 140	0.37	22.6
États-Unis	26 842	0.19	21 787	0.16	20.5
Finlande	1 166	0.44	981	0.39	9.2
France	10 908	0.39	9 884	0.38	2.4
Grèce	703	0.21	501	0.16	28.8
Irlande	1 328	0.59	1 192	0.55	6.7
Italie	4 861	0.22	3 971	0.19	11.8
Japon	9 579	0.19	7 679	0.17	10.7
Luxembourg	415	0.97	376	0.92	3.3
Norvège	3 963	0.88	3 728	0.95	-2.5
Nouvelle-Zélande	348	0.30	320	0.27	11.5
Pays-Bas	6 993	0.80	6 224	0.81	4.8
Portugal	620	0.27	471	0.22	22.4
Royaume-Uni	11 500	0.43	9 849	0.35	25.0
Suède	4 732	0.98	4 339	0.93	3.9
Suisse	2 038	0.42	1 685	0.38	7.6
TOTAL DU CAD	121 483	0.31	103 485	0.28	11.7
Performance moyenne des pays du CAD		0.48		0.45	
<i>Pour mémoire :</i>					
CE	14 757		11 634		17.5
Pays CAD-UE	70 974	0.43	61 538	0.39	9.9
Pays du G7	82 455	0.26	69 539	0.23	14.1
Pays non membres du G7	39 029	0.54	33 946	0.52	6.9

a) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801545202304>

Tableau 1a

Part des dons d'allègement de dettes dans l'aide publique au développement nette des membres du CAD

	2008		Variation en pourcentage de 2007 à 2008 ^a hors dons d'allègement de dettes
	APD millions de USD	dont : dons d'allègement de dettes	
Allemagne	13 981	2 593	12.9
Australie	2 954	256	8.9
Autriche	1 714	733	2.6
Belgique	2 386	101	20.3
Canada	4 785	133	10.9
Danemark	2 803	96	1.9
Espagne	6 867	341	22.3
États-Unis	26 842	215	19.8
Finlande	1 166	2	9.0
France	10 908	901	10.6
Grèce	703	-	28.8
Irlande	1 328	-	6.7
Italie	4 861	890	6.6
Japon	9 579	1 738	14.0
Luxembourg	415	-	3.3
Norvège	3 963	42	-1.9
Nouvelle-Zélande	348	-	11.5
Pays-Bas	6 993	124	9.9
Portugal	620	1	22.4
Royaume-Uni	11 500	549	19.9
Suède	4 732	-	5.8
Suisse	2 038	99	6.4
TOTAL DU CAD	121 483	8 814	13.7
<i>Pour mémoire :</i>			
CE	14 757	128	16.5
Pays CAD-UE	70 974	6 331	12.9
Pays du G7	82 455	7 018	15.7
Pays non membres du G7	39 029	1 795	9.7

a) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/800511505358> **Graphique 1**

Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2008

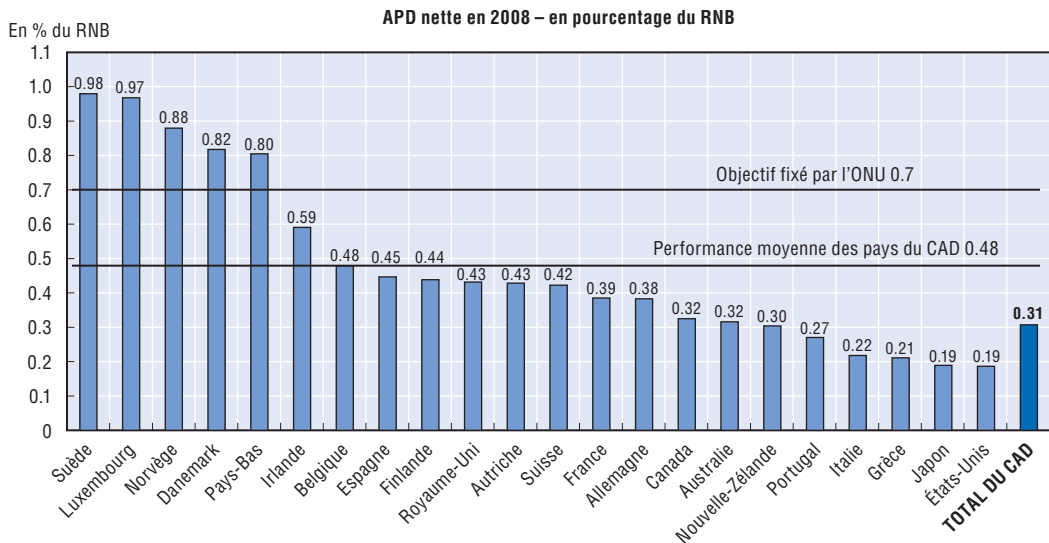
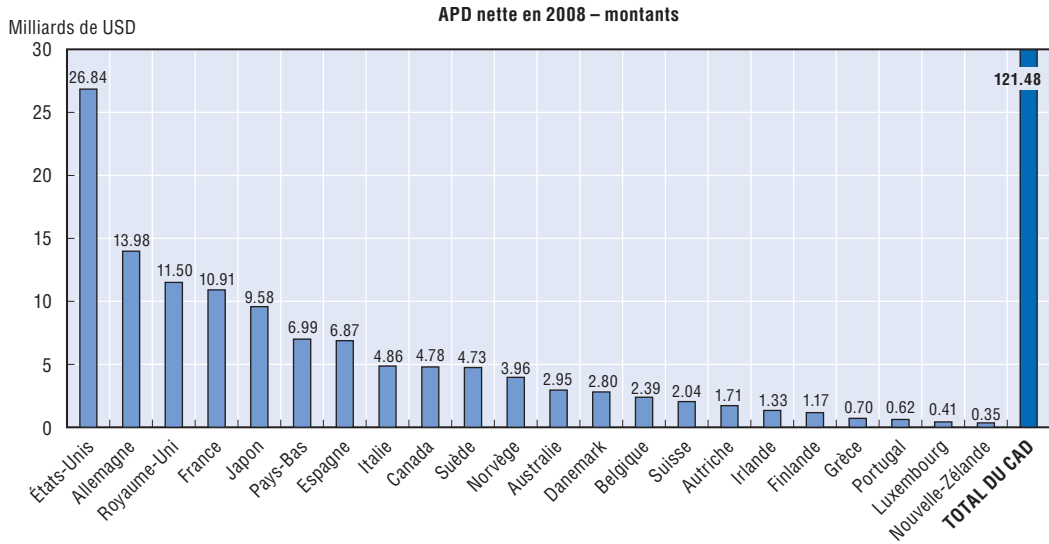


Tableau 2 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801556068045>**Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne 1992-1993	moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	2008
I. Aide publique au développement (a)	58 318	50 276	79 432	107 078	104 368	103 485	121 483
1. Dons bilatéraux et contributions assimilables	34 133	31 888	57 246	83 432	79 432	75 318	87 839
dont : Coopération technique	13 480	12 972	18 672	20 732	22 242	14 778	17 050
Aide alimentaire à des fins de développement (b)	1 723	1 000	1 169	887	956	1 051	1 417
Aide humanitaire (b)	1 865	1 665	5 193	7 121	6 724	6 279	8 819
Remises de dette	2 849	3 067	7 134	24 999	18 600	9 624	11 057
Frais administratifs	2 503	2 766	4 032	4 115	4 250	4 618	5 368
2. Prêts bilatéraux	6 756	1 914	-2 942	-1 008	-2 531	-2 437	-1 384
3. Contributions aux organismes multilatéraux	18 364	16 474	25 127	24 653	27 467	30 604	35 029
dont : Nations Unies (c)	4 515	4 153	5 129	5 469	5 245	5 806	5 759
Institutions de l'Union européenne (c)	4 207	4 931	8 906	9 258	9 931	11 714	13 039
IDA (c)	5 636	4 109	5 690	4 827	6 787	5 609	8 081
Banques régionales de développement (c)	2 450	1 723	2 274	2 096	2 466	2 361	3 092
II. Autres apports publics	8 567	9 877	-5 601	1 430	-10 728	-6 438	-1 782
1. Apports bilatéraux	7 646	8 847	-5 349	2 262	-10 551	-6 962	-2 538
2. Apports multilatéraux	922	1 030	-252	-832	-177	524	756
III. Apports du secteur privé aux conditions du marché	49 803	118 247	75 262	179 559	196 010	312 475	121 224
1. Investissements directs	33 309	79 911	76 901	100 622	129 174	180 293	178 140
2. Investissements de portefeuille bilatéraux	20 540	39 501	-3 544	73 335	60 910	128 759	-53 504
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-2 297	-4 093	-4 657	40	2 789	-9 737	-9 983
4. Crédits à l'exportation	-1 749	2 928	6 561	5 563	3 137	13 161	6 572
IV. Dons nets des ONG	5 848	5 400	11 320	14 712	14 648	17 866	23 655
TOTAL DES APPORTS	122 539	183 799	160 412	302 779	304 298	427 389	264 581
Total des apports aux prix et taux de change de 2007 (d)	166 064	248 056	181 519	333 263	328 736	427 389	251 868

a) À l'exclusion de l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1992. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

b) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

c) Dons et souscriptions versés au capital. Les prêts accordés aux agences multilatérales ne sont pas inclus.

d) Déflaté par le déflateur de l'ensemble des membres du CAD.

Source des apports privés : Notifications des membres du CAD au questionnaire annuel du CAD sur les apports totaux publics et privés.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801556068045>

Tableau 2

Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport
(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants


		En pourcentage du total					
moyenne 1992-1993	moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	2008	
48	27	50	35	34	24	46	I. Aide publique au développement (a)
28	17	36	28	26	18	33	1. Dons bilatéraux et contributions assimilables
11	7	12	7	7	3	6	dont : Coopération technique
1	1	1	0	0	0	1	Aide alimentaire à des fins de développement (b)
2	1	3	2	2	1	3	Aide humanitaire (b)
2	2	4	8	6	2	4	Remises de dette
2	2	3	1	1	1	2	Frais administratifs
6	1	-2	-0	-1	-1	-1	2. Prêts bilatéraux
15	9	16	8	9	7	13	3. Contributions aux organismes multilatéraux
4	2	3	2	2	1	2	dont : Nations Unies (c)
3	3	6	3	3	3	5	CE (c)
5	2	4	2	2	1	3	IDA (c)
2	1	1	1	1	1	1	Banques régionales de développement (c)
7	5	-3	0	-4	-2	-1	II. Autres apports publics
6	5	-3	1	-3	-2	-1	1. Apports bilatéraux
1	1	-0	-0	-0	0	0	2. Apports multilatéraux
41	64	47	59	64	73	46	III. Apports du secteur privé aux conditions du marché
27	43	48	33	42	42	67	1. Investissements directs
17	21	-2	24	20	30	-20	2. Investissements de portefeuille bilatéraux
-2	-2	-3	0	1	-2	-4	3. Investissements de portefeuille multilatéraux
-1	2	4	2	1	3	2	4. Crédits à l'exportation
5	3	7	5	5	4	9	IV. Dons nets des ONG
100	100	100	100	100	100	100	TOTAL DES APPORTS

Tableau 3 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801568888611>**Total des apports financiers nets par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						2008
	moyenne 1992-1993 ^a	moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	
Allemagne	12 143	21 110	15 251	30 683	25 992	36 739	33 395
Australie	3 123	- 825	2 466	5 366	9 120	10 307	3 997
Autriche	580	1 329	1 352	4 837	3 455	20 405	11 302
Belgique	1 460	-1 456	816	3 142	5 308	3 818	4 425
Canada	4 720	9 881	5 986	13 373	14 233	17 161	24 068
Danemark	1 501	1 867	2 634	2 215	2 686	4 807	5 150
Espagne	1 481	9 626	12 762	6 801	11 146	21 662	30 087
États-Unis	45 864	61 706	32 283	113 526	90 897	129 862	14 084
Finlande	553	1 041	1 338	1 642	1 413	2 149	- 222
France	10 867	11 191	12 599	15 744	22 329	43 126	40 641
Grèce	..	187	328	709	2 896	3 391	1 166
Irlande	142	328	3 851	5 298	5 237	5 840	6 101
Italie	4 299	10 643	3 239	4 103	5 512	4 422	5 581
Japon	16 016	23 705	11 368	23 238	26 179	30 315	31 783
Luxembourg	48	109	242	265	299	384	426
Norvège	1 328	1 815	2 785	4 630	4 304	6 371	3 963
Nouvelle-Zélande	111	168	271	401	338	404	433
Pays-Bas	4 472	10 718	14 106	22 781	28 616	18 142	-14 022
Portugal	325	1 676	676	1 109	666	2 215	1 528
Royaume-Uni	8 322	15 897	31 702	31 269	26 941	45 676	41 878
Suède	2 758	2 469	2 954	3 545	4 175	6 911	5 896
Suisse	3 362	613	1 406	8 103	12 555	13 281	12 923
TOTAL DU CAD	122 539	183 799	160 412	302 779	304 298	427 389	264 581
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	48 951	86 735	103 848	134 143	146 670	219 687	173 331

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1992, sauf pour le total du CAD. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801568888611>**Tableau 3****Total des apports financiers nets par pays du CAD**
(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants


		En pourcentage du RNB					
moyenne 1992-1993 ^a	moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	2008	
0.61	0.99	0.56	1.10	0.89	1.10	0.91	Allemagne
1.13	-0.22	0.41	0.79	1.27	1.25	0.43	Australie
0.32	0.64	0.46	1.60	1.08	5.62	2.82	Autriche
0.68	-0.59	0.23	0.84	1.34	0.83	0.89	Belgique
0.87	1.68	0.62	1.20	1.14	1.22	1.63	Canada
1.13	1.10	1.10	0.85	0.96	1.51	1.50	Danemark
0.28	1.77	1.25	0.61	0.92	1.55	1.96	Espagne
0.73	0.73	0.28	0.92	0.69	0.93	0.10	États-Unis
0.62	0.85	0.72	0.84	0.67	0.86	-0.08	Finlande
0.85	0.76	0.61	0.74	0.99	1.66	1.44	France
..	0.16	0.16	0.32	1.18	1.10	0.35	Grèce
0.34	0.52	2.47	3.09	2.77	2.70	2.71	Irlande
0.40	0.92	0.19	0.23	0.30	0.21	0.25	Italie
0.40	0.57	0.24	0.50	0.58	0.67	0.63	Japon
0.34	0.63	0.81	0.82	0.91	0.94	0.99	Luxembourg
1.27	1.19	1.11	1.56	1.29	1.62	0.88	Norvège
0.29	0.31	0.30	0.40	0.35	0.34	0.38	Nouvelle-Zélande
1.42	2.87	2.46	3.65	4.23	2.35	-1.61	Pays-Bas
0.38	1.61	0.41	0.62	0.36	1.03	0.67	Portugal
0.84	1.17	1.45	1.37	1.11	1.61	1.57	Royaume-Uni
1.32	1.13	0.84	0.99	1.08	1.49	1.22	Suède
1.36	0.23	0.36	1.99	2.98	3.02	2.68	Suisse
0.66	0.82	0.52	0.93	0.89	1.14	0.67	TOTAL DU CAD
							<i>dont:</i>
0.68	1.05	0.85	1.05	1.08	1.40	1.04	Pays CAD-UE

Tableau 4 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801606803658>**Aide publique au développement nette par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants


	En millions de USD						
	moyenne 1992-1993 ^a	moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	2008
Allemagne	7 269	5 719	7 534	10 082	10 435	12 291	13 981
Australie	984	1 011	1 460	1 680	2 123	2 669	2 954
Autriche	205	477	678	1 573	1 498	1 808	1 714
Belgique	840	823	1 463	1 963	1 977	1 951	2 386
Canada	2 457	1 876	2 599	3 756	3 683	4 080	4 785
Danemark	1 366	1 670	2 037	2 109	2 236	2 562	2 803
Espagne	1 411	1 305	2 437	3 018	3 814	5 140	6 867
États-Unis	10 916	7 832	19 705	27 935	23 532	21 787	26 842
Finlande	499	388	680	902	834	981	1 166
France	8 093	6 024	8 473	10 026	10 601	9 884	10 908
Grèce	..	176	321	384	424	501	703
Irlande	76	193	607	719	1 022	1 192	1 328
Italie	3 583	1 772	2 462	5 091	3 641	3 971	4 861
Japon	11 205	9 999	8 922	13 126	11 136	7 679	9 579
Luxembourg	44	103	236	256	291	376	415
Norvège	1 144	1 314	2 199	2 786	2 954	3 728	3 963
Nouvelle-Zélande	97	142	212	274	259	320	348
Pays-Bas	2 639	2 994	4 204	5 115	5 452	6 224	6 993
Portugal	264	255	1 031	377	396	471	620
Royaume-Uni	3 082	3 648	7 905	10 772	12 459	9 849	11 500
Suède	2 114	1 652	2 722	3 362	3 955	4 339	4 732
Suisse	966	904	1 545	1 772	1 646	1 685	2 038
TOTAL DU CAD	58 318	50 276	79 432	107 078	104 368	103 485	121 483
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	31 483	27 199	42 789	55 750	59 034	61 538	70 974

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1992, sauf pour le total du CAD. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801606803658>**Tableau 4****Aide publique au développement nette par pays du CAD**
(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants


		En pourcentage du RNB					
moyenne 1992-1993 ^a	moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	2008	
0.36	0.27	0.28	0.36	0.36	0.37	0.38	Allemagne
0.36	0.27	0.25	0.25	0.30	0.32	0.32	Australie
0.11	0.23	0.23	0.52	0.47	0.50	0.43	Autriche
0.39	0.33	0.41	0.53	0.50	0.43	0.48	Belgique
0.46	0.32	0.27	0.34	0.29	0.29	0.32	Canada
1.03	0.98	0.85	0.81	0.80	0.81	0.82	Danemark
0.27	0.24	0.24	0.27	0.32	0.37	0.45	Espagne
0.17	0.09	0.17	0.23	0.18	0.16	0.19	États-Unis
0.56	0.32	0.37	0.46	0.40	0.39	0.44	Finlande
0.63	0.41	0.41	0.47	0.47	0.38	0.39	France
..	0.15	0.16	0.17	0.17	0.16	0.21	Grèce
0.18	0.30	0.39	0.42	0.54	0.55	0.59	Irlande
0.33	0.15	0.15	0.29	0.20	0.19	0.22	Italie
0.28	0.24	0.19	0.28	0.25	0.17	0.19	Japon
0.31	0.60	0.79	0.79	0.89	0.92	0.97	Luxembourg
1.09	0.86	0.87	0.94	0.89	0.95	0.88	Norvège
0.25	0.26	0.23	0.27	0.27	0.27	0.30	Nouvelle-Zélande
0.84	0.80	0.73	0.82	0.81	0.81	0.80	Pays-Bas
0.31	0.25	0.63	0.21	0.21	0.22	0.27	Portugal
0.31	0.27	0.36	0.47	0.51	0.35	0.43	Royaume-Uni
1.01	0.75	0.78	0.94	1.02	0.93	0.98	Suède
0.39	0.33	0.40	0.43	0.39	0.38	0.42	Suisse
0.31	0.23	0.26	0.33	0.31	0.28	0.31	TOTAL DU CAD
0.44	0.33	0.35	0.44	0.43	0.39	0.43	dont: Pays CAD-UE
0.46	0.38	0.42	0.47	0.46	0.45	0.48	Pour mémoire : Performance moyenne des pays du CAD

Tableau 5 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801642087573>**Apports nets de capitaux privés^a par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants


	En millions de USD						
	moyenne 1992-1993	moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	2008
Allemagne	2 865	14 861	7 619	12 023	19 938	25 702	18 251
Australie	1 784	-2 088	482	2 786	6 074	6 948	314
Autriche	62	629	815	2 814	2 285	19 099	9 348
Belgique	254	-2 356	- 735	539	3 514	1 686	1 816
Canada	1 569	6 365	3 542	9 178	9 093	11 731	16 184
Danemark	142	29	518	33	454	2 242	2 303
Espagne	..	8 176	10 300	3 716	7 333	16 516	23 220
États-Unis	31 536	50 710	6 465	78 010	62 345	97 545	-28 781
Finlande	- 53	588	647	723	553	1 051	-1 422
France	2 078	5 215	4 342	7 107	14 069	34 422	29 962
Grèce	- 14	325	2 454	2 880	460
Irlande	40	85	3 010	4 271	3 877	4 329	4 500
Italie	- 444	8 454	221	44	2 705	649	207
Japon	1 082	6 104	4 392	12 278	12 290	21 979	23 738
Luxembourg
Norvège	53	378	586	1 839	1 345	2 638	..
Nouvelle-Zélande	..	12	25	26	24	26	29
Pays-Bas	1 473	7 438	9 339	17 091	22 544	11 575	-21 345
Portugal	32	1 318	335	728	286	1 980	906
Royaume-Uni	4 582	11 972	23 562	19 870	14 127	35 634	29 938
Suède	510	777	266	159	210	2 541	1 108
Suisse	2 241	- 422	- 455	5 999	10 490	11 303	10 487
TOTAL DU CAD	49 803	118 247	75 262	179 559	196 010	312 475	121 224
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	11 540	57 187	60 225	69 444	94 348	160 306	99 253

a) À l'exclusion des dons des ONG.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801642087573>**Tableau 5****Apports nets de capitaux privés^a par pays du CAD**
(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1992-1993	moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	2008	
0.14	0.70	0.28	0.43	0.68	0.77	0.50	Allemagne
0.65	- 0.56	0.08	0.41	0.84	0.84	0.03	Australie
0.03	0.30	0.28	0.93	0.72	5.26	2.34	Autriche
0.12	- 0.95	- 0.21	0.14	0.89	0.37	0.36	Belgique
0.29	1.08	0.36	0.82	0.73	0.83	1.10	Canada
0.11	0.02	0.22	0.01	0.16	0.71	0.67	Danemark
..	1.50	1.01	0.33	0.61	1.18	1.51	Espagne
0.50	0.60	0.06	0.63	0.47	0.70	- 0.20	États-Unis
- 0.06	0.48	0.35	0.37	0.26	0.42	- 0.53	Finlande
0.16	0.35	0.21	0.34	0.62	1.32	1.06	France
..	..	- 0.01	0.14	1.00	0.93	0.14	Grèce
0.10	0.13	1.93	2.49	2.05	2.00	2.00	Irlande
- 0.04	0.73	0.01	0.00	0.15	0.03	0.01	Italie
0.03	0.15	0.09	0.26	0.27	0.49	0.47	Japon
..	Luxembourg
0.05	0.25	0.23	0.62	0.40	0.67	..	Norvège
..	0.02	0.03	0.03	0.02	0.02	0.03	Nouvelle-Zélande
0.47	1.99	1.63	2.74	3.33	1.50	- 2.46	Pays-Bas
0.04	1.27	0.20	0.41	0.15	0.92	0.39	Portugal
0.46	0.88	1.08	0.87	0.58	1.25	1.12	Royaume-Uni
0.24	0.35	0.08	0.04	0.05	0.55	0.23	Suède
0.91	- 0.15	- 0.12	1.47	2.49	2.57	2.17	Suisse
0.27	0.53	0.24	0.55	0.57	0.84	0.31	TOTAL DU CAD
0.16	0.69	0.49	0.54	0.69	1.02	0.60	<i>dont:</i> Pays CAD-UE

Tableau 6 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801655142680>**Total des apports publics nets des pays membres du CAD et des agences multilatérales^a par catégorie d'apport**

	En milliards de USD courants							
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)	58.8	56.6	64.4	69.6	110.6	93.5	111.2	136.4
1. Aide publique au développement (APD)	51.2	58.0	67.9	75.9	104.7	101.3	101.9	119.9
dont : Pays du CAD (b)	35.1	40.8	49.7	54.3	82.4	76.9	72.9	86.5
Organismes multilatéraux	16.1	17.2	18.2	21.6	22.3	24.4	29.1	33.4
2. Autres FPD	7.6	-1.4	-3.6	-6.3	5.9	-7.8	9.3	16.5
dont : Pays du CAD (b)	-0.5	3.6	0.5	-2.7	5.1	-6.8	-4.5	-3.0
Organismes multilatéraux	8.2	-5.0	-4.0	-3.6	0.8	-1.0	13.8	19.5
II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL	-0.3	-1.2	-1.3	-2.7	-2.8	-3.8	-2.4	0.4
APPORTS PUBLICS, TOTAL NET (I+II)	58.6	55.4	63.1	66.9	107.8	89.7	108.8	136.8
Pour mémoire (rubriques non incluses):								
Donneurs non membres du CAD (APD) (b)	0.9	2.7	3.2	3.2	3.0	4.5	4.7	8.3
Recours au Crédit du FMI (c)	23.2	15.0	4.1	-12.1	-35.8	-27.0	-5.1	9.7
FPD, montant brut	90.6	103.5	125.9	124.7	166.4	202.3	171.4	189.3
dont : Prêts de la BIRD	10.7	8.4	10.6	9.2	8.6	11.5	10.0	13.4
Pour référence								
Montant total net de l'APD du CAD (d)	52.4	58.3	69.1	79.4	107.1	104.4	103.5	121.5
dont : Dons bilatéraux	33.5	39.8	50.9	57.2	83.4	79.4	75.3	87.8

a) À l'exclusion des agences arabes.

b) Apports bilatéraux.

c) Apports assortis de conditions non libérales du Compte des ressources générales du FMI.

d) Comprend à la fois l'APD bilatérale présentée ci-dessus et les **contributions aux** organismes multilatéraux, à la place des **versements d'APD de la part** des organismes multilatéraux qui sont montrés plus haut.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801655142680>

Tableau 6

**Total des apports publics nets des pays membres du CAD
et des agences multilatérales^a par catégorie d'apport
(suite)**

En pourcentage du total								
2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
100.5	102.2	102.0	104.0	102.6	104.2	102.2	99.7	I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)
87.4	104.7	107.7	113.4	97.1	112.9	93.7	87.6	1. Aide publique au développement (APD)
60.0	73.6	78.8	81.2	76.4	85.8	67.0	63.2	dont : Pays du CAD (b)
27.5	31.1	28.8	32.3	20.7	27.2	26.7	24.4	Organismes multilatéraux
13.1	-2.4	-5.6	-9.4	5.5	-8.7	8.5	12.1	2. Autres FPD
-0.9	6.5	0.7	-4.0	4.7	-7.5	-4.2	-2.2	dont : Pays du CAD (b)
13.9	-9.0	-6.4	-5.4	0.8	-1.1	12.7	14.2	Organismes multilatéraux
-0.5	-2.2	-2.0	-4.0	-2.6	-4.2	-2.2	0.3	II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	APPORTS PUBLICS, TOTAL NET (I+II)


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801658276048>

Tableau 7

Indicateurs de la répartition des charges, moyenne 2007-08

Versements nets


	Équivalent don de l'APD totale ^a en pourcentage du RNB	APD multilatérale en pourcentage du RNB ^b		APD <i>dont:</i> APD aux PMA ^d		APD par habitant du pays donneur en USD 2007		Aide des ONG en pourcentage du RNB	
				APD aux PFR ^c		<i>Pour Mémoire:</i>		<i>Pour Mémoire:</i>	
				en pourcentage du RNB		1997-1998	2007-2008	1997-1998	2007-2008
Allemagne	0.40	0.06	(0.13)	0.12	0.09	92	154	0.04	0.04
Australie	0.32	0.04	n.a.	0.14	0.08	90	130	0.04	0.08
Autriche	0.47	0.05	(0.13)	0.13	0.07	82	204	0.02	0.03
Belgique	0.47	0.08	(0.18)	0.21	0.18	118	196	0.02	0.07
Canada	0.31	0.08	n.a.	0.15	0.12	104	131	0.03	0.10
Danemark	0.84	0.21	(0.29)	0.45	0.33	474	467	0.02	0.03
Espagne	0.42	0.06	(0.13)	0.11	0.09	57	125	0.02	-
États-Unis	0.18	0.02	n.a.	0.06	0.05	36	79	0.03	0.10
Finlande	0.42	0.09	(0.17)	0.18	0.15	105	193	0.01	0.01
France	0.40	0.06	(0.15)	0.14	0.11	149	161	-	-
Grèce	0.19	0.03	(0.10)	0.05	0.04	26	51	-	0.00
Irlande	0.57	0.11	(0.17)	0.34	0.29	87	284	0.08	0.13
Italie	0.22	0.06	(0.13)	0.08	0.07	47	71	0.00	0.00
Japon	0.28	0.05	n.a.	0.08	0.05	76	63	0.01	0.01
Luxembourg	0.95	0.23	(0.31)	0.45	0.37	391	804	0.03	0.02
Norvège	0.91	0.21	n.a.	0.39	0.33	591	772	0.08	-
Nouvelle-Zélande	0.28	0.06	n.a.	0.11	0.08	58	80	0.03	0.04
Pays-Bas	0.85	0.13	(0.21)	0.31	0.23	297	388	0.07	0.04
Portugal	0.20	0.03	(0.10)	0.11	0.10	41	51	0.01	0.00
Royaume-Uni	0.43	0.08	(0.15)	0.20	0.15	94	182	0.03	0.01
Suède	0.96	0.24	(0.32)	0.29	0.24	248	480	0.02	0.01
Suisse	0.41	0.10	n.a.	0.14	0.11	167	229	0.04	0.07
TOTAL DU CAD	0.32	0.05	(0.09)	0.11	0.09	81	123	0.02	0.05

a) Équivalent aux versements de dons plus l'équivalent don des nouveaux engagements de prêts calculé au taux de 10 %.

b) Les chiffres entre parenthèses intègrent les contributions aux institutions de l'UE. Les souscriptions en capital sont évaluées sur la base des dépôts.

c) Les pays à faible revenu (PFR) comprennent les PMA et tous les autres pays dont le revenu par habitant en 2007 (base Atlas de la Banque mondiale) était inférieur ou égal à 935 dollars. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.

d) Les pays les moins avancés (PMA) sont les pays inscrits sur la liste des Nations Unies. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.

Tableau 8 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801667160113>**APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2007**

Versements nets

En millions de USD

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Allemagne	7 608	8 076	8 145	8 144	8 555	8 558	11 369	11 592	12 291	13 060
Australie	1 717	1 845	1 760	1 843	1 851	1 878	2 005	2 443	2 669	2 834
Autriche	721	734	1 070	824	659	791	1 805	1 670	1 808	1 585
Belgique	1 154	1 413	1 507	1 737	2 466	1 730	2 264	2 208	1 951	2 219
Canada	2 923	2 867	2 599	3 408	2 982	3 437	4 476	4 008	4 080	4 635
Danemark	2 669	2 883	2 842	2 647	2 311	2 396	2 410	2 482	2 562	2 573
Espagne	2 388	2 339	3 359	3 016	2 767	3 006	3 569	4 291	5 140	6 304
États-Unis	11 196	11 928	13 373	15 284	18 377	21 569	29 611	24 166	21 787	26 254
Finlande	601	603	632	705	713	783	1 037	935	981	1 072
France	8 512	7 062	7 288	8 840	9 567	10 005	11 599	11 846	9 884	10 122
Grèce	309	415	376	471	499	388	450	476	501	645
Irlande	414	430	514	649	668	718	830	1 129	1 192	1 272
Italie	2 825	2 443	2 886	3 808	3 213	2 881	5 834	4 061	3 971	4 440
Japon	10 617	11 357	9 447	9 321	8 388	7 947	12 055	10 918	7 679	8 502
Luxembourg	192	227	261	258	269	289	302	323	376	388
Norvège	2 733	2 459	2 632	2 999	3 108	3 026	3 373	3 287	3 728	3 635
Nouvelle-Zélande	230	221	226	222	236	256	305	305	320	357
Pays-Bas	4 981	5 532	5 482	5 279	5 128	4 900	5 818	6 036	6 224	6 522
Portugal	452	497	489	538	431	1 233	440	445	471	576
Royaume-Uni	5 148	7 144	7 458	7 496	8 490	9 316	12 519	13 938	9 849	12 315
Suède	2 268	2 738	2 801	3 131	3 049	3 119	3 884	4 441	4 339	4 510
Suisse	1 328	1 335	1 350	1 282	1 518	1 659	1 904	1 750	1 685	1 813
TOTAL DU CAD	70 985	74 548	76 498	81 901	85 245	89 883	117 858	112 750	103 485	115 632
<i>dont:</i>										
Pays CAD-UE	40 241	42 536	45 110	47 542	48 784	50 112	64 130	65 873	61 538	67 601
<i>Pour mémoire :</i>										
Total du CAD aux prix et taux de change courants	53 233	53 749	52 423	58 297	69 065	79 432	107 078	104 368	103 485	121 483



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801712568683>

Tableau 9

Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD

	Volume net de l'APD (en millions de USD aux prix et taux de change de 2007)			Part dans le total du CAD (aux prix et taux de change courants, en pourcentage)			APD en pourcentage du RNB moyenne sur deux années, versements nets		
	1987-1988	1997-1998	2007-2008	1987-1988	1997-1998	2007-2008	1987-1988	1997-1998	2007-2008
Allemagne	7 622	7 552	12 675	10.4	11.4	11.7	0.39	0.27	0.38
Australie	1 708	1 679	2 751	2.0	2.0	2.5	0.41	0.27	0.32
Autriche	446	665	1 697	0.6	0.9	1.6	0.21	0.23	0.46
Belgique	1 241	1 205	2 085	1.5	1.6	1.9	0.44	0.33	0.45
Canada	3 901	3 139	4 357	4.8	3.7	3.9	0.48	0.32	0.31
Danemark	1 697	2 507	2 568	2.0	3.3	2.4	0.88	0.98	0.81
Espagne	552	2 249	5 722	0.5	2.6	5.3	0.08	0.24	0.41
États-Unis	15 486	9 775	24 021	22.0	15.6	21.6	0.21	0.09	0.17
Finlande	783	541	1 026	1.2	0.8	1.0	0.55	0.32	0.42
France	9 569	8 709	10 003	12.2	12.0	9.2	0.59	0.41	0.38
Grèce	..	275	573	..	0.4	0.5	..	0.15	0.19
Irlande	118	322	1 232	0.1	0.4	1.1	0.20	0.30	0.57
Italie	5 485	2 703	4 205	6.6	3.5	3.9	0.37	0.15	0.20
Japon	9 236	9 553	8 091	18.8	19.9	7.7	0.31	0.24	0.18
Luxembourg	35	166	382	0.0	0.2	0.4	0.19	0.60	0.95
Norvège	2 156	2 610	3 682	2.1	2.6	3.4	1.11	0.86	0.91
Nouvelle-Zélande	176	218	338	0.2	0.3	0.3	0.27	0.26	0.28
Pays-Bas	4 154	4 651	6 373	4.9	6.0	5.9	0.98	0.80	0.81
Portugal	167	413	523	0.1	0.5	0.5	0.16	0.25	0.25
Royaume-Uni	5 006	5 553	11 082	5.2	7.3	9.5	0.30	0.27	0.39
Suède	2 306	2 198	4 425	3.3	3.3	4.0	0.87	0.75	0.96
Suisse	960	1 187	1 749	1.3	1.8	1.7	0.31	0.33	0.40
TOTAL DU CAD	72 805	67 870	109 559	100.0	100.0	100.0	0.33	0.23	0.29
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	39 181	39 710	64 570	48.8	54.1	58.9	0.44	0.33	0.41

Tableau 10 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801725246130>**Dépenses de coopération technique**

Versements nets

En millions de USD, aux prix et taux de change courants

	moyenne 1992-1993	moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	2008
Allemagne	2 167	1 972	2 486	2 865	3 116	3 527	4 187
Australie	246	380	692	740	860	1 158	899
Autriche	85	119	133	150	162	190	210
Belgique	163	274	414	500	580	509	618
Canada	535	417	414	335	530	583	1 453
Danemark	163	114	112	115	110	93	129
Espagne	96	138	340	483	438	391	1 090
États-Unis	3 196	3 010	7 347	8 803	9 278	732	722
Finlande	62	63	178	98	81	242	262
France	2 179	2 127	2 340	2 364	2 805	2 897	2 537
Grèce	..	20	53	77	89	138	191
Irlande	20	37	12	13	20	20	19
Italie	191	49	140	121	171	141	153
Japon	1 712	1 887	1 914	1 852	1 848	1 813	1 950
Luxembourg	1	2	4	4	6	8	7
Norvège	118	175	287	319	366	436	555
Nouvelle-Zélande	32	58	46	41	49	57	58
Pays-Bas	966	915	663	609	464	476	372
Portugal	67	67	114	114	117	153	155
Royaume-Uni	745	810	751	845	860	888	1 138
Suède	439	52	112	140	132	160	188
Suisse	299	287	117	144	161	166	157
TOTAL DU CAD	13 480	12 972	18 672	20 732	22 242	14 778	17 050
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	7 343	6 758	7 855	8 498	9 151	9 833	11 256



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801731623272>

Tableau 11

Appports financiers hors APD aux pays en développement en 2008

En pourcentage du RNB des pays déclarants

	Pour mémoire: Total des apports nets	Total des apports nets hors APD	dont:						
			Crédits à l'exportation	AASP à l'exclusion des crédits à l'exportation	Investissements directs	Prêts bancaires	Investissements de portefeuille non bancaires	Apports privés multi-latéraux	ONG
Allemagne	0.91	0.53	0.10	-0.01	0.26	0.14	0.01	-0.01	0.04
Australie	0.43	0.11	-0.01	0.01	0.18	-0.16	0.03	-	0.07
Autriche	2.82	2.40	0.47	0.01	1.88	-	-	-	0.03
Belgique	0.89	0.41	0.04	-0.03	0.32	-	-0.00	-	0.07
Canada	1.63	1.31	0.14	-0.01	1.01	0.07	-	-	0.10
Danemark	1.50	0.68	-	-0.02	0.67	-	-	-	0.04
Espagne	1.96	1.51	-0.01	-	1.52	-	-	-	-
États-Unis	0.10	-0.09	0.00	-0.00	0.38	-0.24	-0.29	-0.06	0.12
Finlande	-0.08	-0.52	-	0.01	-0.01	-	-0.52	-	0.00
France	1.44	1.05	-0.03	-0.01	0.87	0.17	0.05	-	-
Grèce	0.35	0.14	-	0.00	0.14	-	-	-	0.00
Irlande	2.71	2.12	-	-	-	2.00	-	-	0.12
Italie	0.25	0.03	0.00	0.02	0.07	0.05	-0.11	-	0.00
Japon	0.63	0.44	-0.11	-0.03	0.51	0.08	-	-0.02	0.01
Luxembourg	0.99	0.03	-	-	-	-	-	-	0.03
Norvège	0.88	-0.00	-0.00	0.00	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0.38	0.07	-	0.01	0.03	-	-	-	0.04
Pays-Bas	-1.61	-2.42	-0.00	-	-2.82	0.06	0.33	-0.02	0.04
Portugal	0.67	0.40	0.29	-	0.15	-0.04	-	-	0.00
Royaume-Uni	1.57	1.14	0.15	-0.00	0.89	0.08	-	-	0.02
Suède	1.22	0.24	0.29	0.01	-0.06	-	0.00	-	0.01
Suisse	2.68	2.26	-0.14	-	2.37	-	-	-0.06	0.08
TOTAL DU CAD	0.67	0.36	0.02	-0.01	0.45	-0.03	-0.10	-0.03	0.06
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	1.04	0.62	0.07	-0.00	0.42	0.11	0.00	-0.00	0.02

Tableau 12 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801770248427>**Comparaison des apports par catégorie en 2007**

En millions de USD

	Total des pays du CAD	Allemagne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Espagne
VERSEMENTS NETS								
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	103 485	12 291	2 669	1 808	1 951	4 080	2 562	5 140
APD en pourcentage du RNB	0.28	0.37	0.32	0.50	0.43	0.29	0.81	0.37
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	72 881	7 950	2 268	1 324	1 238	3 152	1 651	3 339
1. Dons et contributions assimilables	75 318	8 091	2 265	1 351	1 266	3 192	1 722	3 257
dont: Coopération technique	14 778	3 527	1 158	190	509	583	93	391
Aide alimentaire à des fins de développement	1 051	55	36	2	-	20	-	52
Aide humanitaire	6 279	279	150	15	92	275	140	225
En faveur des ONG	2 516	-	2	-	142	20	162	2
Frais administratifs	4 618	262	91	36	58	236	127	127
2. Prêts de développement et capital	-2 437	- 141	3	- 26	- 29	- 40	- 72	82
dont: Prêts nouveaux de développement	- 278	- 168	3	- 4	- 23	- 40	- 16	165
B. Contributions aux organismes multilatéraux	30 604	4 341	400	484	713	928	912	1 801
Dons et souscriptions versées au capital, total	30 673	4 341	400	484	713	928	912	1 801
dont: Institutions de l'UE	11 714	2 452	-	261	454	-	238	932
IDA	5 609	1 097	128	110	117	330	95	205
Banques régionales de développement	2 361	181	87	39	39	244	71	108
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-6 438	-2 525	36	- 624	- 161	- 4	- 91	6
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-6 962	-2 525	- 22	- 624	- 161	- 4	- 116	6
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-2 445	- 284	-	- 275	2	229	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-4 517	-2 242	- 22	- 350	- 164	- 233	- 116	6
D. Organismes multilatéraux	524	-	58	-	-	-	25	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	17 866	1 271	655	123	342	1 355	94	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	312 475	25 702	6 948	19 099	1 686	11 731	2 242	16 516
1. Investissements directs	180 293	11 640	2 367	15 654	1 488	7 932	2 242	16 626
2. Crédits privés à l'exportation	13 161	3 736	202	3 445	198	1 413	-	- 111
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-9 737	- 66	-	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	128 759	10 392	4 379	-	-	2 386	-	2
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	427 389	36 739	10 307	20 405	3 818	17 161	4 807	21 662
Total en pourcentage du RNB	1.14	1.10	1.25	5.62	0.83	1.22	1.51	1.55
<i>Pour référence:</i>								
VERSEMENTS BRUTS								
Aide publique au développement (b)	116 349	13 687	2 669	1 837	2 030	4 119	2 666	5 442
Prêts nouveaux de développement	8 322	919	3	-	35	-	-	384
Aide alimentaire, total bilatéral	2 609	109	40	4	22	136	8	82
Autres apports du secteur public	16 018	1 440	327	99	31	1 651	75	6
dont: Crédits publics à l'exportation	2 773	299	-	86	2	1 651	-	-
Crédits privés à l'exportation	42 375	9 634	202	4 420	606	2 136	-	-
ENGAGEMENTS								
Aide publique au développement, total (b)	123 117	14 273	2 172	1 889	2 186	4 643	2 356	5 442
Dons bilatéraux, total	80 487	8 171	1 710	1 382	1 558	3 715	1 450	3 257
Annulations de dettes	9 144	2 993	12	904	190	1	-	263
Prêts bilatéraux, total	11 656	1 473	-	-	27	-	31	384
<i>Pour mémoire :</i>								
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	9 884	2 993	292	947	190	15	123	325
dont : Remises de dettes	9 624	2 993	292	947	190	1	123	263
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	8 983	2 867	292	925	185	15	123	243
Réfugiés dans les pays donneur	1 907	14	-	50	84	172	45	27

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801770248427>

Tableau 12

Comparaison des apports par catégorie en 2007
(suite)

En millions de USD

États-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
21 787	981	9 884	501	1 192	3 971	7 679	376	3 728	320	6 224	471	9 849	4 339	1 685
0.16	0.39	0.38	0.16	0.55	0.19	0.17	0.92	0.95	0.27	0.81	0.22	0.35	0.93	0.38
18 901	584	6 258	249	824	1 270	5 778	253	2 883	247	4 644	270	5 602	2 932	1 263
19 729	575	6 690	249	824	1 252	5 983	253	2 624	247	4 813	252	6 572	2 862	1 250
732	242	2 897	138	20	141	1 813	8	436	57	476	153	888	160	166
580	-	42	1	13	15	135	9	1	1	1	-	90	-	-
2 994	105	35	13	190	83	95	30	355	29	339	1	352	308	173
-	8	51	-	132	-	112	33	-	21	864	3	669	234	60
1 124	46	357	24	41	49	669	17	187	20	265	14	545	214	108
- 827	9	- 431	-	-	19	- 205	-	258	-	- 169	18	- 971	71	13
-	-	- 246	-	-	36	188	-	-	-	- 169	18	- 20	9	- 11
2 886	397	3 625	252	368	2 700	1 901	122	845	73	1 580	200	4 247	1 407	422
2 895	397	3 684	252	368	2 700	1 901	122	845	73	1 580	200	4 247	1 407	422
-	176	2 156	218	133	1 494	-	33	-	-	569	141	2 143	313	-
1 097	48	541	9	39	35	-	8	124	10	123	17	987	320	167
236	33	218	-	10	10	460	11	96	7	106	18	188	141	58
-1 632	96	-1 179	4	-	- 261	211	-	5	8	-	- 237	- 43	- 46	-
-1 632	96	-1 179	4	-	- 261	- 229	-	5	8	-	- 237	- 43	- 46	-
-1 516	96	-	-	-	81	- 772	-	0	-	-	-	- 8	-	-
- 115	-	- 1 179	4	-	- 342	543	-	5	8	-	- 237	- 35	- 46	-
-	-	-	-	-	-	441	-	-	-	-	-	-	-	-
12 161	20	-	7	318	63	446	8	-	50	343	2	236	78	294
97 545	1 051	34 422	2 880	4 329	649	21 979	-	2 638	26	11 575	1 980	35 634	2 541	11 303
45 591	11	14 337	2 880	-	1 353	18 037	-	2 638	26	- 1 028	1 550	22 584	2 232	12 134
- 105	-	- 1 840	-	-	2 843	2 586	-	-	-	- 143	430	196	309	3
- 7 737	-	-	-	-	-	- 1 896	-	-	-	795	-	-	-	- 833
59 796	1 040	21 925	-	4 329	- 3 547	3 251	-	-	-	11 951	-	12 855	-	-
129 862	2 149	43 126	3 391	5 840	4 422	30 315	384	6 371	404	18 142	2 215	45 676	6 911	13 281
0.93	0.86	1.66	1.10	2.70	0.21	0.67	0.94	1.62	0.34	2.35	1.03	1.61	1.49	3.02
22 691	981	11 498	501	1 192	4 290	13 566	376	3 728	320	6 620	477	11 626	4 339	1 696
-	-	951	-	-	338	5 657	-	-	-	-	25	-	9	-
1 782	14	45	7	19	18	135	11	11	5	20	-	104	-	37
375	96	225	4	-	140	9 357	-	5	8	-	2 121	19	39	-
-	96	-	-	-	83	552	-	-	-	-	-	3	-	-
-	-	- 1 704	-	-	3 449	20 791	-	-	-	271	458	-	1 499	612
27 639	1 048	11 872	501	1 192	4 240	14 223	376	3 717	362	7 394	477	11 626	3 750	1 741
24 661	606	6 861	249	824	1 234	6 107	253	2 821	289	4 800	252	6 577	2 210	1 500
34	-	1 683	-	-	587	1 941	-	-	-	387	-	16	74	59
63	44	1 603	-	-	231	6 805	-	62	-	-	25	802	81	25
117	-	1 683	-	-	587	1 941	-	61	-	392	1	77	74	64
67	-	1 683	-	-	587	1 941	-	-	-	387	-	16	74	59
40	-	1 485	-	-	570	1 576	-	61	-	392	1	70	74	64
451	18	377	5	-	34	2	-	78	13	126	-	-	258	152

Tableau 13 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801776881108>**Comparaison des apports par catégorie en 2008**


En millions de USD

	Total des pays du CAD	Allemagne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Espagne
VERSEMENTS NETS								
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	121 483	13 981	2 954	1 714	2 386	4 785	2 803	6 867
APD en pourcentage du RNB	0.31	0.38	0.32	0.43	0.48	0.32	0.82	0.45
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	86 455	9 063	2 653	1 234	1 376	3 357	1 828	4 802
1. Dons et contributions assimilables	87 839	9 392	2 600	1 275	1 404	3 396	1 853	4 776
dont: Coopération technique	17 050	4 187	899	210	618	1 453	129	1 090
Aide alimentaire à des fins de développement	1 417	51	62	1	-	59	1	83
Aide humanitaire	8 819	303	299	44	127	359	169	431
En faveur des ONG	2 508	-	-	1	160	24	185	11
Frais administratifs	5 368	297	101	40	70	253	138	204
2. Prêts de développement et capital	-1 384	- 329	53	- 42	- 28	- 39	- 25	25
dont: Prêts nouveaux de développement	1 142	40	53	- 4	- 22	- 39	- 16	371
B. Contributions aux organismes multilatéraux	35 029	4 918	301	480	1 010	1 428	975	2 065
Dons et souscriptions versées au capital, total	35 005	4 918	301	480	1 010	1 428	975	2 065
dont: Institutions de l'UE	13 039	2 813	-	293	549	-	271	1 037
IDA	8 081	1 136	146	122	274	685	134	342
Banques régionales de développement	3 092	270	34	9	45	286	58	197
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-1 782	- 462	59	103	- 138	1 608	- 84	-
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-2 538	- 462	- 109	103	- 138	1 608	- 78	-
1. Crédits publics à l'exportation (a)	449	9	-	53	4	1 786	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-2 987	- 471	- 109	50	- 141	- 178	- 78	-
D. Organismes multilatéraux	756	-	168	-	-	-	- 7	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	23 655	1 626	670	137	361	1 491	129	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	121 224	18 251	314	9 348	1 816	16 184	2 303	23 220
1. Investissements directs	178 140	9 598	1 673	7 532	1 617	14 872	2 303	23 334
2. Crédits privés à l'exportation	6 572	3 708	- 136	1 817	199	324	-	- 114
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-9 983	- 275	-	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-53 504	5 218	- 1 223	-	-	988	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	264 581	33 395	3 997	11 302	4 425	24 068	5 150	30 087
Total en pourcentage du RNB	0.67	0.91	0.43	2.82	0.89	1.63	1.50	1.96
<i>Pour référence:</i>								
VERSEMENTS BRUTS								
Aide publique au développement (b)	135 844	15 961	2 954	1 763	2 494	4 824	2 867	7 477
Prêts nouveaux de développement	10 879	1 126	53	-	23	-	-	635
Aide alimentaire, total bilatéral	4 407	129	143	4	39	221	20	198
Autres apports du secteur public	15 438	2 730	315	283	52	3 040	68	-
dont: Crédits publics à l'exportation	4 381	558	-	225	4	3 040	-	-
Crédits privés à l'exportation	44 190	10 368	-	3 036	478	3 130	-	-
ENGAGEMENTS								
Aide publique au développement, total (b)	157 339	18 053	4 897	1 830	3 172	5 516	2 503	6 552
Dons bilatéraux, total	98 055	9 872	4 689	1 299	1 729	3 767	1 514	3 375
Annulations de dettes	10 240	3 290	278	728	107	133	1	-
Prêts bilatéraux, total	19 583	2 735	7	9	51	-	56	1 307
<i>Pour mémoire :</i>								
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	11 391	3 290	256	776	107	133	126	688
dont : Remises de dettes	11 057	3 290	256	776	107	133	117	500
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	8 814	2 593	256	733	101	133	96	341
Réfugiés dans les pays donneur	2 508	73	-	45	93	181	49	40

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801776881108>**Tableau 13****Comparaison des apports par catégorie en 2008**
(suite)

En millions de USD

États-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
26 842	1 166	10 908	703	1 328	4 861	9 579	415	3 963	348	6 993	620	11 500	4 732	2 038
0.19	0.44	0.39	0.21	0.59	0.22	0.19	0.97	0.88	0.30	0.80	0.27	0.43	0.98	0.42
23 859	693	6 461	312	931	1 838	6 823	279	3 036	278	5 200	373	7 367	3 142	1 550
24 825	681	5 980	312	931	1 919	7 764	279	2 941	278	5 312	238	7 064	3 086	1 536
722	262	2 537	191	19	153	1 950	7	555	58	372	155	1 138	188	157
552	-	76	6	17	54	262	7	1	1	22	-	161	-	-
4 381	90	23	17	178	119	257	34	361	26	403	1	667	365	165
-	11	51	-	177	-	123	6	-	20	1 088	7	313	267	65
1 276	75	412	23	51	67	941	21	210	23	320	16	463	225	141
- 965	13	481	-	-	- 81	- 940	-	95	-	- 112	136	303	57	14
-	-	609	-	-	- 71	197	-	-	-	- 112	136	-	10	- 12
2 982	473	4 446	391	397	3 022	2 756	136	928	70	1 793	247	4 133	1 589	487
2 992	473	4 413	391	397	3 022	2 756	136	928	70	1 793	247	4 133	1 589	487
-	211	2 528	239	155	1 713	-	35	-	-	630	161	2 034	370	-
848	36	539	80	44	556	1 168	8	147	12	244	41	1 014	320	186
241	47	244	44	11	351	581	2	97	6	75	25	315	97	59
-1 100	22	- 229	1	-	408	-1 986	-	-	8	-	-	- 22	31	-
-1 100	22	- 229	1	-	408	-2 581	-	-	8	-	-	- 22	31	-
- 793	-	-	-	-	34	- 629	-	- 1	0	-	-	- 14	-	-
- 306	22	- 229	1	-	374	-1 952	-	1	8	-	-	- 8	31	-
-	-	-	-	-	-	594	-	-	-	-	-	-	-	-
17 122	13	-	2	273	105	452	11	-	48	330	1	462	25	398
-28 781	-1 422	29 962	460	4 500	207	23 738	-	-	29	-21 345	906	29 938	1 108	10 487
54 172	- 32	24 609	460	-	1 544	25 710	-	-	29	-24 523	341	23 783	- 314	11 432
1 068	-	- 745	-	-	2	-4 878	-	-	-	- 18	660	3 932	1 422	- 671
-8 220	-	-	-	-	-	-1 046	-	-	-	- 169	-	-	-	- 274
-75 801	-1 390	6 098	-	4 500	-1 339	3 952	-	-	-	3 365	- 95	2 223	-	-
14 084	- 222	40 641	1 166	6 101	5 581	31 783	426	3 963	433	-14 022	1 528	41 878	5 896	12 923
0.10	-0.08	1.44	0.35	2.71	0.25	0.63	0.99	0.88	0.38	-1.61	0.67	1.57	1.22	2.68
27 819	1 168	12 540	703	1 328	5 097	17 453	415	3 963	348	7 282	627	11 977	4 735	2 049
-	-	1 797	-	-	155	6 930	-	-	-	7	143	0	10	-
2 796	22	77	11	25	61	262	18	33	6	28	-	266	-	49
413	38	962	1	-	1 034	6 414	-	1	8	-	-	15	64	-
16	-	-	-	-	39	500	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	- 746	-	-	569	19 098	-	-	-	302	687	4 440	2 625	203
34 678	1 329	16 014	703	1 328	5 647	20 758	415	4 895	445	9 660	627	11 977	4 215	2 125
31 678	873	6 103	312	931	1 974	7 661	279	3 492	359	6 567	238	7 064	2 607	1 673
209	3	1 101	-	-	899	2 801	-	-	-	85	-	507	-	98
3	47	3 434	-	-	352	10 303	-	291	-	-	143	780	46	20
395	4	1 101	-	-	900	2 801	-	42	-	124	1	549	-	99
386	3	1 101	-	-	899	2 801	-	-	-	85	-	507	-	98
215	2	901	-	-	890	1 738	-	42	-	124	1	549	-	99
555	26	372	29	1	3	-	-	141	12	250	-	-	375	261

Tableau 14 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>**Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

En millions de USD

	1997-98	2005	Allemagne		2008
			2006	2007	
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	5 719	10 082	10 435	12 291	13 981
APD en pourcentage du RNB	0.27	0.36	0.36	0.37	0.38
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	3 565	7 447	7 034	7 950	9 063
1. Dons et contributions assimilables	3 360	8 248	7 576	8 091	9 392
dont: Coopération technique	1 972	2 865	3 116	3 527	4 187
Aide alimentaire à des fins de développement	43	23	25	55	51
Aide humanitaire	102	317	357	279	303
En faveur des ONG	-	-	-	-	-
Frais administratifs	251	206	227	262	297
2. Prêts de développement et capital	204	- 801	- 542	- 141	- 329
dont: Prêts nouveaux de développement	194	- 447	- 425	- 168	40
B. Contributions aux organismes multilatéraux	2 154	2 635	3 401	4 341	4 918
Dons et souscriptions versées au capital, total	2 164	2 635	3 401	4 341	4 918
dont: Institutions de l'UE	1 281	2 205	2 148	2 452	2 813
IDA	343	-	591	1 097	1 136
Banques régionales de développement	140	54	304	181	270
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	- 402	7 055	- 5 728	- 2 525	- 462
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	- 115	7 055	- 5 728	- 2 525	- 462
1. Crédits publics à l'exportation (a)	402	- 192	- 466	- 284	9
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	- 518	7 247	- 5 262	- 2 242	- 471
D. Organismes multilatéraux	- 286	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	932	1 523	1 348	1 271	1 626
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	14 861	12 023	19 938	25 702	18 251
1. Investissements directs	5 359	14 069	10 795	11 640	9 598
2. Crédits privés à l'exportation	1 778	- 131	19	3 736	3 708
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	761	- 411	1 048	- 66	- 275
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	6 963	- 1 505	8 076	10 392	5 218
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	21 110	30 683	25 992	36 739	33 395
Total en pourcentage du RNB	0.99	1.10	0.89	1.10	0.91
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	6 797	11 595	12 049	13 687	15 961
Prêts nouveaux de développement	1 209	551	674	919	1 126
Aide alimentaire, total bilatéral	89	106	103	109	129
Autres apports du secteur public	1 652	10 910	115	1 440	2 730
dont: Crédits publics à l'exportation	1 008	68	91	299	558
Crédits privés à l'exportation	5 243	4 349	4 705	9 634	10 368
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	7 568	12 521	13 230	14 273	18 053
Dons bilatéraux, total	3 665	7 493	7 853	8 171	9 872
Annulations de dettes	274	3 905	3 015	2 993	3 290
Prêts bilatéraux, total	1 073	1 743	1 624	1 473	2 735
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	260	3 905	3 015	2 993	3 290
dont : Remises de dettes	258	3 905	3 015	2 993	3 290
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	92	3 441	2 722	2 867	2 593
Réfugiés dans les pays donneur	87	17	18	14	73

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>

Tableau 14

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Australie					Autriche				
1997-98	2005	2006	2007	2008	1997-98	2005	2006	2007	2008
1 011	1 680	2 123	2 669	2 954	477	1 573	1 498	1 808	1 714
0.27	0.25	0.30	0.32	0.32	0.23	0.52	0.47	0.50	0.43
764	1 449	1 796	2 268	2 653	284	1 232	1 092	1 324	1 234
771	1 449	1 773	2 265	2 600	278	1 244	1 101	1 351	1 275
380	740	860	1 158	899	119	150	162	190	210
13	55	3	36	62	2	1	1	2	1
49	194	191	150	299	4	26	17	15	44
-	4	1	2	-	2	-	-	0	1
50	76	78	91	101	17	31	32	36	40
-7	-	23	3	53	6	-12	-9	-26	-42
-	-	23	3	53	6	-5	-4	-4	-4
247	231	327	400	301	193	341	407	484	480
247	231	327	400	301	193	341	407	484	480
-	-	-	-	-	89	221	236	261	293
74	105	181	128	146	47	46	98	110	122
62	28	72	87	34	12	36	36	39	9
122	74	308	36	59	183	310	-448	-624	103
75	-91	190	-22	-109	140	310	-448	-624	103
69	-175	-	-	-	140	-120	-64	-275	53
6	84	190	-22	-109	-	430	-384	-350	50
47	165	118	58	168	43	-	-	-	-
131	825	615	655	670	40	139	119	123	137
-2 088	2 786	6 074	6 948	314	629	2 814	2 285	19 099	9 348
-2 075	1 588	4 968	2 367	1 673	220	2 712	1 853	15 654	7 532
-	132	129	202	-136	409	102	433	3 445	1 817
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-13	1 066	978	4 379	-1 223	-	-	-	-	-
-825	5 366	9 120	10 307	3 997	1 329	4 837	3 455	20 405	11 302
-0.22	0.79	1.27	1.25	0.43	0.64	1.60	1.08	5.62	2.82
1 018	1 680	2 123	2 669	2 954	482	1 587	1 510	1 837	1 763
-	-	23	3	53	9	-	-	-	-
35	66	44	40	143	2	4	2	4	4
221	269	308	327	315	214	563	149	99	283
169	1	-	-	-	171	75	76	86	225
-	132	-	202	-	490	648	1 078	4 420	3 036
917	2 058	2 544	2 172	4 897	683	1 621	1 519	1 889	1 830
671	1 431	2 117	1 710	4 689	362	1 260	1 083	1 382	1 299
13	4	533	12	278	-	874	718	904	728
-	-	151	-	7	86	-	-	-	9
13	20	277	292	256	41	911	761	947	776
13	19	277	292	256	-	911	761	947	776
6	20	277	292	256	23	904	757	925	733
-	75	0	-	-	32	62	41	50	45

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres appports du secteur publique (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>**Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux (suite)**

En millions de USD

	Belgique				
	1997-98	2005	2006	2007	2008
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	823	1 963	1 977	1 951	2 386
APD en pourcentage du RNB	0.33	0.53	0.50	0.43	0.48
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	487	1 308	1 356	1 238	1 376
1. Dons et contributions assimilables	503	1 328	1 364	1 266	1 404
dont: Coopération technique	274	500	580	509	618
Aide alimentaire à des fins de développement	15	0	-	-	-
Aide humanitaire	28	66	86	92	127
En faveur des ONG	3	20	21	142	160
Frais administratifs	41	47	54	58	70
2. Prêts de développement et capital	- 15	- 20	- 7	- 29	- 28
dont: Prêts nouveaux de développement	- 12	- 15	- 4	- 23	- 22
B. Contributions aux organismes multilatéraux	336	655	620	713	1 010
Dons et souscriptions versées au capital, total	338	655	620	713	1 010
dont: Institutions de l'UE	193	368	393	454	549
IDA	53	184	102	117	274
Banques régionales de développement	20	23	39	39	45
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	39	391	- 434	- 161	- 138
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	39	391	- 434	- 161	- 138
1. Crédits publics à l'exportation (a)	14	0	0	2	4
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	25	391	- 434	- 164	- 141
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	38	249	251	342	361
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	-2 356	539	3 514	1 686	1 816
1. Investissements directs	691	1 422	3 533	1 488	1 617
2. Crédits privés à l'exportation	- 393	- 884	- 19	198	199
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-2 654	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	-1 456	3 142	5 308	3 818	4 425
Total en pourcentage du RNB	-0.59	0.84	1.34	0.83	0.89
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	857	2 015	2 046	2 030	2 494
Prêts nouveaux de développement	16	25	34	35	23
Aide alimentaire, total bilatéral	20	22	21	22	39
Autres apports du secteur public	140	462	30	31	52
dont: Crédits publics à l'exportation	14	0	0	2	4
Crédits privés à l'exportation	511	158	531	606	478
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	857	2 104	2 412	2 186	3 172
Dons bilatéraux, total	503	1 554	1 499	1 558	1 729
Annulations de dettes	88	501	401	190	107
Prêts bilatéraux, total	16	24	46	27	51
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	88	477	401	190	107
dont : Remises de dettes	88	477	401	190	107
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	59	472	396	185	101
Réfugiés dans les pays donneur	0	58	73	84	93

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>

Tableau 14

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Canada					Danemark				
1997-98	2005	2006	2007	2008	1997-98	2005	2006	2007	2008
1 876	3 756	3 683	4 080	4 785	1 670	2 109	2 236	2 562	2 803
0.32	0.34	0.29	0.29	0.32	0.98	0.81	0.80	0.81	0.82
1 243	2 833	2 534	3 152	3 357	1 012	1 357	1 464	1 651	1 828
1 301	2 853	2 576	3 192	3 396	1 019	1 414	1 525	1 722	1 853
417	335	530	583	1 453	114	115	110	93	129
139	3	3	20	59	-	0	1	0	1
46	166	231	275	359	-	155	151	140	169
144	31	27	20	24	7	56	122	162	185
112	250	228	236	253	87	116	111	127	138
- 58	- 20	- 42	- 40	- 39	- 7	- 57	- 61	- 72	- 25
- 36	- 20	- 42	- 40	- 39	- 29	-	- 15	- 16	- 16
633	923	1 149	928	1 428	658	751	772	912	975
633	924	1 149	928	1 428	658	751	772	912	975
-	-	-	-	-	99	196	218	238	271
214	190	281	330	685	43	77	71	95	134
112	213	162	244	286	55	51	49	71	58
1 475	- 534	356	- 4	1 608	135	- 8	- 77	- 91	- 84
1 475	- 534	356	- 4	1 608	7	- 8	- 77	- 116	- 78
1 521	46	831	229	1 786	-	-	-	-	-
- 46	- 580	- 474	- 233	- 178	7	- 8	- 77	- 116	- 78
-	-	-	-	-	128	-	-	25	- 7
165	973	1 100	1 355	1 491	32	81	73	94	129
6 365	9 178	9 093	11 731	16 184	29	33	454	2 242	2 303
6 181	6 647	7 717	7 932	14 872	38	33	454	2 242	2 303
80	787	950	1 413	324	- 9	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
104	1 744	427	2 386	988	-	-	-	-	-
9 881	13 373	14 233	17 161	24 068	1 867	2 215	2 686	4 807	5 150
1.68	1.20	1.14	1.22	1.63	1.10	0.85	0.96	1.51	1.50
1 940	3 777	3 729	4 119	4 824	1 711	2 174	2 315	2 666	2 867
6	0	-	-	-	-	-	-	-	-
139	125	118	136	221	-	9	11	8	20
2 982	1 309	2 210	1 651	3 040	298	26	47	75	68
2 982	1 254	2 198	1 651	3 040	-	-	-	-	-
292	1 954	2 572	2 136	3 130	-	-	-	-	-
1996	3740	3830	4643	5516	1 443	2 352	2 110	2 356	2 503
1282	2816	2681	3715	3767	738	1 574	1 369	1 450	1 514
68	455	245	1	133	-	66	256	-	1
2	-	-	-	-	-	32	-	31	56
76	455	260	15	133	43	50	146	123	126
68	455	245	1	133	15	50	146	123	117
47	455	260	15	133	20	30	113	123	96
108	175	158	172	181	93	70	42	45	49

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres appports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>**Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux (suite)**

En millions de USD

	1997-98	2005	Espagne		
			2006	2007	2008
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 305	3 018	3 814	5 140	6 867
APD en pourcentage du RNB	0.24	0.27	0.32	0.37	0.45
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	801	1 863	2 092	3 339	4 802
1. Dons et contributions assimilables	603	2 020	2 012	3 257	4 776
dont: Coopération technique	138	483	438	391	1 090
Aide alimentaire à des fins de développement	8	10	29	52	83
Aide humanitaire	22	114	137	225	431
En faveur des ONG	1	7	6	2	11
Frais administratifs	37	103	101	127	204
2. Prêts de développement et capital	198	- 157	80	82	25
dont: Prêts nouveaux de développement	220	121	138	165	371
B. Contributions aux organismes multilatéraux	504	1 155	1 722	1 801	2 065
Dons et souscriptions versées au capital, total	504	1 155	1 722	1 801	2 065
dont: Institutions de l'UE	345	784	852	932	1 037
IDA	46	123	228	205	342
Banques régionales de développement	29	134	139	108	197
II. Autres appports du secteur public (AASP), nets (C + D)	17	67	-	6	-
C. Autres appports publics bilatéraux (1 + 2)	17	67	-	6	-
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	17	67	-	6	-
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	128	-	-	-	-
IV. Appports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	8 176	3 716	7 333	16 516	23 220
1. Investissements directs	8 212	4 158	7 608	16 626	23 334
2. Crédits privés à l'exportation	- 36	- 442	- 275	- 111	- 114
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	0	2	-
V. Appports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	9 626	6 801	11 146	21 662	30 087
Total en pourcentage du RNB	1.77	0.61	0.92	1.55	1.96
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	1 448	3 518	4 160	5 442	7 477
Prêts nouveaux de développement	341	331	415	384	635
Aide alimentaire, total bilatéral	14	33	35	82	198
Autres appports du secteur public	17	67	-	6	-
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	1 422	3 518	4 160	5 442	6 552
Dons bilatéraux, total	603	2 020	2 012	3 257	3 375
Annulations de dettes	114	763	538	263	-
Prêts bilatéraux, total	316	342	427	384	1 307
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	128	903	573	325	688
dont : Remises de dettes	114	763	538	263	500
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	59	613	503	243	341
Réfugiés dans les pays donneur	-	20	28	27	40

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>


Tableau 14

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

États-Unis					Finlande				
1997-98	2005	2006	2007	2008	1997-98	2005	2006	2007	2008
7 832	27 935	23 532	21 787	26 842	388	902	834	981	1 166
0.09	0.23	0.18	0.16	0.19	0.32	0.46	0.40	0.39	0.44
5 464	25 582	21 162	18 901	23 859	204	597	455	584	693
6 103	26 344	22 005	19 729	24 825	210	591	442	575	681
3 010	8 803	9 278	732	722	63	98	81	242	262
643	662	743	580	552	0	-	-	-	-
407	3 392	3 022	2 994	4 381	18	74	70	105	90
-	-	-	-	-	3	7	9	8	11
647	1 084	1 084	1 124	1 276	18	34	33	46	75
- 640	- 762	- 843	- 827	- 965	- 6	6	13	9	13
- 675	-	-	-	-	- 8	-	-	-	-
2 368	2 353	2 370	2 886	2 982	183	305	380	397	473
2 385	2 363	2 380	2 895	2 992	183	305	380	397	473
-	-	-	-	-	57	140	153	176	211
867	843	827	1 097	848	12	38	46	48	36
171	219	240	236	241	26	20	20	33	47
452	-1 048	-4 017	-1 632	-1 100	57	-	-	96	22
452	-1 048	-4 017	-1 632	-1 100	57	-	-	96	22
41	-1 212	-2 817	-1 516	-793	57	-	-	96	-
411	164	-1 200	- 115	-306	-	-	-	-	22
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 712	8 629	9 037	12 161	17 122	8	16	25	20	13
50 710	78 010	62 345	97 545	-28 781	588	723	553	1 051	-1 422
26 389	19 770	36 624	45 591	54 172	6	149	402	11	- 32
2 120	- 100	-1 097	- 105	1 068	165	- 161	14	-	-
-1 679	1 566	3 156	-7 737	-8 220	-	-	-	-	-
23 880	56 774	23 662	59 796	-75 801	417	736	137	1 040	-1 390
61 706	113 526	90 897	129 862	14 084	1 041	1 642	1 413	2 149	- 222
0.73	0.92	0.69	0.93	0.10	0.85	0.84	0.67	0.86	-0.08
8 806	28 750	24 532	22 691	27 819	399	907	838	981	1 168
5	-	-	-	-	3	-	-	-	-
804	2 277	2 064	1 782	2 796	1	16	-	14	22
2 648	745	531	375	413	436	-	-	96	38
1 302	142	118	-	16	436	-	-	96	-
8 095	-	-	-	-	176	3	14	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 080	30 109	26 678	27 639	34 678	407	1 140	964	1 048	1 329
6 318	27 719	24 151	24 661	31 678	230	683	588	606	873
107	4 076	1 583	34	209	-	-	-	-	3
333	33	142	63	3	5	11	19	44	47
107	4 196	1 704	117	395	0	150	-	-	4
107	4 194	1 703	67	386	0	150	-	-	3
19	4 078	1 585	40	215	0	150	-	-	2
212	525	488	451	555	9	17	11	18	26

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>**Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux (suite)**

En millions de USD

	France				
	1997-98	2005	2006	2007	2008
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	6 024	10 026	10 601	9 884	10 908
APD en pourcentage du RNB	0.41	0.47	0.47	0.38	0.39
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	4 481	7 239	7 919	6 258	6 461
1. Dons et contributions assimilables	4 723	7 707	8 422	6 690	5 980
dont: Coopération technique	2 127	2 364	2 805	2 897	2 537
Aide alimentaire à des fins de développement	51	39	34	42	76
Aide humanitaire	11	28	48	35	23
En faveur des ONG	11	40	42	51	51
Frais administratifs	269	334	342	357	412
2. Prêts de développement et capital	- 243	- 468	- 503	- 431	481
dont: Prêts nouveaux de développement	243	- 333	- 321	- 246	609
B. Contributions aux organismes multilatéraux	1 544	2 787	2 681	3 625	4 446
Dons et souscriptions versées au capital, total	1 413	2 747	3 193	3 684	4 413
dont: Institutions de l'UE	832	1 811	1 938	2 156	2 528
IDA	258	296	456	541	539
Banques régionales de développement	136	206	207	218	244
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	- 48	- 1 390	- 2 341	- 1 179	- 229
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	- 48	- 1 390	- 2 341	- 1 179	- 229
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	- 48	- 1 390	- 2 341	- 1 179	- 229
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	-	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	5 215	7 107	14 069	34 422	29 962
1. Investissements directs	5 168	6 856	10 589	14 337	24 609
2. Crédits privés à l'exportation	- 701	- 911	- 503	- 1 840	- 745
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	748	1 163	3 983	21 925	6 098
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	11 191	15 744	22 329	43 126	40 641
Total en pourcentage du RNB	0.76	0.74	0.99	1.66	1.44
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	7 142	11 530	12 764	11 498	12 540
Prêts nouveaux de développement	743	554	744	951	1 797
Aide alimentaire, total bilatéral	51	39	39	45	77
Autres apports du secteur public	596	1 891	311	225	962
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	-	-	- 503	- 1 704	- 746
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	7 173	12 131	15 026	11 872	16 014
Dons bilatéraux, total	4 429	7 634	8 595	6 861	6 103
Annulations de dettes	1 165	3 498	3 683	1 683	1 101
Prêts bilatéraux, total	1 150	1 228	1 349	1 603	3 434
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	1 400	3 498	3 683	1 683	1 101
dont : Remises de dettes	1 383	3 498	3 683	1 683	1 101
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	343	3 212	3 433	1 485	901
Réfugiés dans les pays donneur	69	585	471	377	372

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>

Tableau 14

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Grèce					Irlande				
1997-98	2005	2006	2007	2008	1997-98	2005	2006	2007	2008
176	384	424	501	703	193	719	1 022	1 192	1 328
0.15	0.17	0.17	0.16	0.21	0.30	0.42	0.54	0.55	0.59
50	206	189	249	312	122	482	632	824	931
45	207	189	249	312	122	482	632	824	931
20	77	89	138	191	37	13	20	20	19
-	1	0	1	6	-	19	10	13	17
2	17	19	13	17	9	64	87	190	178
-	-	-	-	-	2	130	100	132	177
0	30	19	24	23	6	31	34	41	51
5	-0	-	-	-	-	-	-	-	-
5	-0	-	-	-	-	-	-	-	-
126	178	235	252	391	71	237	389	368	397
126	178	235	252	391	71	237	389	368	397
101	158	164	218	239	44	112	122	133	155
2	5	42	9	80	7	23	122	39	44
3	0	-	-	44	-	-	19	10	11
11	-	8	4	1	-	-	-	-	-
11	-	8	4	1	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	8	4	1	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	1	10	7	2	50	308	339	318	273
-	325	2 454	2 880	460	85	4 271	3 877	4 329	4 500
-	325	2 454	2 880	460	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	85	4 271	3 877	4 329	4 500
187	709	2 896	3 391	1 166	328	5 298	5 237	5 840	6 101
0.16	0.32	1.18	1.10	0.35	0.52	3.09	2.77	2.70	2.71
176	384	424	501	703	193	719	1022	1192	1328
5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1	3	0	7	11	1	26	14	19	25
11	-	8	4	1	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
176	384	424	501	703	193	719	1 022	1 192	1 328
45	207	189	249	312	122	482	632	824	931
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	1	0	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	0	-	-	-
-	9	5	5	29	2	2	1	0	1

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>**Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux (suite)**

En millions de USD

	Italie				
	1997-98	2005	2006	2007	2008
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 772	5 091	3 641	3 971	4 861
APD en pourcentage du RNB	0.15	0.29	0.20	0.19	0.22
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	576	2 270	2 001	1 270	1 838
1. Dons et contributions assimilables	493	2 213	2 147	1 252	1 919
dont: Coopération technique	49	121	171	141	153
Aide alimentaire à des fins de développement	28	12	6	15	54
Aide humanitaire	36	67	74	83	119
En faveur des ONG	18	53	10	-	0
Frais administratifs	28	40	56	49	67
2. Prêts de développement et capital	83	57	- 146	19	- 81
dont: Prêts nouveaux de développement	- 30	45	- 155	36	- 71
B. Contributions aux organismes multilatéraux	1 196	2 821	1 640	2 700	3 022
Dons et souscriptions versées au capital, total	1 196	2 821	1 640	2 700	3 022
dont: Institutions de l'UE	660	1 261	1 316	1 494	1 713
IDA	248	679	30	35	556
Banques régionales de développement	92	168	16	10	351
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	377	- 1 125	- 957	- 261	408
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	377	- 1 125	- 957	- 261	408
1. Crédits publics à l'exportation (a)	67	5	38	81	34
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	310	- 1 130	- 995	- 342	374
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	40	94	123	63	105
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	8 454	44	2 705	649	207
1. Investissements directs	1 631	951	1 151	1 353	1 544
2. Crédits privés à l'exportation	199	1 451	2 602	2 843	2
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	6 624	- 2 358	- 1 049	- 3 547	- 1 339
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	10 643	4 103	5 512	4 422	5 581
Total en pourcentage du RNB	0.92	0.23	0.30	0.21	0.25
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	1 930	5 264	4 003	4 290	5 097
Prêts nouveaux de développement	118	218	207	338	155
Aide alimentaire, total bilatéral	28	12	14	18	61
Autres apports du secteur public	626	142	174	140	1 034
dont: Crédits publics à l'exportation	67	55	53	83	39
Crédits privés à l'exportation	2 597	-	1 572	3 449	569
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	1 524	5 636	4 138	4 240	5 647
Dons bilatéraux, total	391	2 233	2 159	1 234	1 974
Annulations de dettes	144	1 670	1 379	587	899
Prêts bilatéraux, total	206	452	349	231	352
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	144	1 670	1 596	587	900
dont : Remises de dettes	144	1 670	1 379	587	899
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	135	1 670	1 596	570	890
Réfugiés dans les pays donneur	-	0	0	34	3

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>

Tableau 14

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Japon					Luxembourg				
1997-98	2005	2006	2007	2008	1997-98	2005	2006	2007	2008
9 999	13 126	11 136	7 679	9 579	103	256	291	376	415
0.24	0.28	0.25	0.17	0.19	0.60	0.79	0.89	0.92	0.97
7 553	10 385	7 262	5 778	6 823	71	187	205	253	279
4 943	9 174	7 650	5 983	7 764	71	187	205	253	279
1 887	1 852	1 848	1 813	1 950	2	4	6	8	7
50	58	84	135	262	1	1	8	9	7
99	527	183	95	257	9	16	37	30	34
295	129	102	112	123	1	33	32	33	6
667	702	668	669	941	2	11	13	17	21
2 610	1 212	- 389	- 205	- 940	-	-	-	-	-
2 695	1 532	23	188	197	-	-	-	-	-
2 446	2 740	3 874	1 901	2 756	32	69	86	122	136
2 446	2 740	3 874	1 901	2 756	32	69	86	122	136
-	-	-	-	-	17	25	24	33	35
1 005	750	2 385	-	1 168	4	6	12	8	8
522	487	454	460	581	-	10	11	11	2
7 389	-2 421	2 438	211	-1 986	-	-	-	-	-
6 291	-1 423	2 732	- 229	-2 581	-	-	-	-	-
712	-1 202	-1 305	- 772	- 629	-	-	-	-	-
5 579	- 222	4 038	543	-1 952	-	-	-	-	-
1 099	- 997	- 294	441	594	-	-	-	-	-
213	255	315	446	452	6	8	8	8	11
6 104	12 278	12 290	21 979	23 738	-	-	-	-	-
8 062	14 472	14 144	18 037	25 710	-	-	-	-	-
-1 319	-3 433	275	2 586	-4 878	-	-	-	-	-
-2 984	81	- 928	-1 896	-1 046	-	-	-	-	-
2 345	1 158	-1 201	3 251	3 952	-	-	-	-	-
23 705	23 238	26 179	30 315	31 783	109	265	299	384	426
0.57	0.50	0.58	0.67	0.63	0.63	0.82	0.91	0.94	0.99
12 870	18 619	17 064	13 566	17 453	103	256	291	376	415
5 481	5 763	5 324	5 657	6 930	-	-	-	-	-
50	58	84	135	262	2	9	18	11	18
14 998	8 508	12 585	9 357	6 414	-	-	-	-	-
2 422	753	436	552	500	-	-	-	-	-
2 705	4 487	20 667	20 791	19 098	-	-	-	-	-
16 106	19 435	17 293	14 223	20 758	99	256	291	376	415
5 066	9 332	7 852	6 107	7 661	66	187	205	253	279
286	4 776	3 212	1 941	2 801	-	-	-	-	-
8 962	8 006	5 710	6 805	10 303	-	-	-	-	-
327	4 776	3 544	1 941	2 801	-	-	-	-	-
327	4 776	3 212	1 941	2 801	-	-	-	-	-
191	3 553	3 003	1 576	1 738	-	-	-	-	-
-	-	-	2	0	-	7	-	-	-

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>**Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux (suite)**

En millions de USD

	Norvège				
	1997-98	2005	2006	2007	2008
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 314	2 786	2 954	3 728	3 963
APD en pourcentage du RNB	0.86	0.94	0.89	0.95	0.88
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	933	2 033	2 171	2 883	3 036
1. Dons et contributions assimilables	925	1 968	2 092	2 624	2 941
dont: Coopération technique	175	319	366	436	555
Aide alimentaire à des fins de développement	-	0	7	1	1
Aide humanitaire	180	344	282	355	361
En faveur des ONG	-	-	-	-	-
Frais administratifs	57	137	164	187	210
2. Prêts de développement et capital	8	64	79	258	95
dont: Prêts nouveaux de développement	7	-	-	-	-
B. Contributions aux organismes multilatéraux	381	754	783	845	928
Dons et souscriptions versées au capital, total	381	754	783	845	928
dont: Institutions de l'UE	-	-	-	-	-
IDA	65	113	119	124	147
Banques régionales de développement	49	88	87	96	97
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-0	5	5	5	-0
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-0	5	5	5	-0
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-	-	-	-	-1
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-0	5	5	5	1
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	124	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	378	1 839	1 345	2 638	-
1. Investissements directs	253	1 847	1 351	2 638	-
2. Crédits privés à l'exportation	125	-8	-6	-	-
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 815	4 630	4 304	6 371	3 963
Total en pourcentage du RNB	1.19	1.56	1.29	1.62	0.88
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	1 318	2 786	2 954	3 728	3 963
Prêts nouveaux de développement	11	-	-	-	-
Aide alimentaire, total bilatéral	17	74	50	11	33
Autres apports du secteur public	-	5	5	5	1
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	169	14	5	-	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	1 081	2 831	3 404	3 717	4 895
Dons bilatéraux, total	687	2 058	2 568	2 821	3 492
Annulations de dettes	18	-	-	-	-
Prêts bilatéraux, total	9	19	53	62	291
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	35	2	23	61	42
dont : Remises de dettes	16	-	-	-	-
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	19	2	23	61	42
Réfugiés dans les pays donneur	23	68	67	78	141

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>

Tableau 14

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Nouvelle-Zélande					Pays-Bas				
1997-98	2005	2006	2007	2008	1997-98	2005	2006	2007	2008
142	274	259	320	348	2 994	5 115	5 452	6 224	6 993
0.26	0.27	0.27	0.27	0.30	0.80	0.82	0.81	0.81	0.80
106	224	203	247	278	2 133	3 683	4 282	4 644	5 200
106	224	203	247	278	2 313	3 696	4 415	4 813	5 312
58	41	49	57	58	915	609	464	476	372
-	2	1	1	1	2	-	1	1	22
5	53	21	29	26	215	408	397	339	403
5	14	15	21	20	289	674	977	864	1 088
8	15	16	20	23	174	245	255	265	320
-	-	-	-	-	- 180	- 13	- 133	- 169	- 112
-	-	-	-	-	- 180	- 28	- 133	- 169	- 112
36	50	56	73	70	861	1 432	1 169	1 580	1 793
36	50	56	73	70	861	1 432	1 169	1 580	1 793
-	-	-	-	-	282	432	432	569	630
10	9	8	10	12	206	245	16	123	244
5	6	6	7	6	54	163	55	106	75
-	7	7	8	8	30	152	343	-	-
-	7	7	8	8	30	152	343	-	-
-	-	-	-	-	- 184	1	-	-	-
-	7	7	8	8	214	152	343	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	94	48	50	48	255	422	277	343	330
12	26	24	26	29	7 438	17 091	22 544	11 575	-21 345
12	26	24	26	29	6 115	2 348	6 351	-1 028	-24 523
-	-	-	-	-	77	10 614	5 713	- 143	- 18
-	-	-	-	-	- 22	- 474	- 248	795	- 169
-	-	-	-	-	1 269	4 604	10 728	11 951	3 365
168	401	338	404	433	10 718	22 781	28 616	18 142	-14 022
0.31	0.40	0.35	0.34	0.38	2.87	3.65	4.23	2.35	-1.61
142	274	259	320	348	3 174	5 201	5 889	6 620	7 282
-	-	-	-	-	-	-	-	-	7
0	9	3	5	6	14	76	48	20	28
-	7	7	8	8	619	152	343	-	-
-	-	-	-	-	405	1	-	-	-
-	-	-	-	-	131	10 912	6 327	271	302
144	370	356	362	445	2 842	4 435	12 061	7 394	9 660
108	314	297	289	359	2 021	3 443	10 266	4 800	6 567
-	-	-	-	-	162	-	8	387	85
-	-	-	-	-	-	87	-	-	-
-	0	0	-	-	156	330	312	392	124
-	-	-	-	-	117	330	294	387	85
-	0	0	-	-	77	324	312	392	124
-	11	10	13	12	73	94	112	126	250

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>**Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux (suite)**

En millions de USD

	1997-98	2005	Portugal 2006	2007	2008
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	255	377	396	471	620
APD en pourcentage du RNB	0.25	0.21	0.21	0.22	0.27
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	170	218	211	270	373
1. Dons et contributions assimilables	136	201	198	252	238
dont: Coopération technique	67	114	117	153	155
Aide alimentaire à des fins de développement	-	-	-	-	-
Aide humanitaire	1	13	7	1	1
En faveur des ONG	2	6	7	3	7
Frais administratifs	3	16	13	14	16
2. Prêts de développement et capital	34	17	14	18	136
dont: Prêts nouveaux de développement	3	17	14	18	136
B. Contributions aux organismes multilatéraux	85	159	185	200	247
Dons et souscriptions versées au capital, total	85	159	185	200	247
dont: Institutions de l'UE	60	128	124	141	161
IDA	7	12	14	17	41
Banques régionales de développement	8	4	30	18	25
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	98	- 3	- 20	- 237	-
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	98	- 3	- 20	- 237	-
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	98	- 3	- 20	- 237	-
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	5	6	4	2	1
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	1 318	728	286	1 980	906
1. Investissements directs	1 018	556	44	1 550	341
2. Crédits privés à l'exportation	300	172	243	430	660
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	- 95
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 676	1 109	666	2 215	1 528
Total en pourcentage du RNB	1.61	0.62	0.36	1.03	0.67
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	256	383	402	477	627
Prêts nouveaux de développement	5	23	20	25	143
Aide alimentaire, total bilatéral	-	1	-	-	-
Autres apports du secteur public	127	-	-	2 121	-
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	347	186	273	458	687
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	204	383	402	477	627
Dons bilatéraux, total	101	201	198	252	238
Annulations de dettes	45	3	-	-	-
Prêts bilatéraux, total	42	23	20	25	143
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	51	3	0	1	1
dont : Remises de dettes	45	3	-	-	-
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	29	3	0	1	1
Réfugiés dans les pays donneur	-	-	0	0	0

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>

Tableau 14

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Royaume-Uni					Suède				
1997-98	2005	2006	2007	2008	1997-98	2005	2006	2007	2008
3 648	10 772	12 459	9 849	11 500	1 652	3 362	3 955	4 339	4 732
0.27	0.47	0.51	0.35	0.43	0.75	0.94	1.02	0.93	0.98
2 055	8 169	8 735	5 602	7 367	1 125	2 256	2 852	2 932	3 142
2 127	8 250	8 827	6 572	7 064	1 127	2 247	2 838	2 862	3 086
810	845	860	888	1 138	52	140	132	160	188
-	-	-	90	161	-	-	-	-	-
176	628	835	352	667	124	261	295	308	365
93	394	365	669	313	109	134	152	234	267
187	427	477	545	463	87	126	193	214	225
- 72	- 82	- 92	- 971	303	- 2	9	14	71	57
- 32	12	- 15	- 20	-	-	9	14	9	10
1 593	2 603	3 724	4 247	4 133	527	1 106	1 103	1 407	1 589
1 597	2 649	3 780	4 247	4 133	527	1 106	1 103	1 407	1 589
777	1 221	1 565	2 143	2 034	95	198	246	313	370
366	665	946	987	1 014	125	274	47	320	320
99	28	354	188	315	73	104	109	141	97
- 84	- 99	- 187	- 43	- 22	7	- 4	- 2	- 46	31
- 84	- 99	- 187	- 43	- 22	7	- 4	- 2	- 46	31
58	36	2	- 8	- 14	-	-	-	-	-
- 142	- 135	- 189	- 35	- 8	7	- 4	- 2	- 46	31
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
361	726	543	236	462	34	29	12	78	25
11 972	19 870	14 127	35 634	29 938	777	159	210	2 541	1 108
10 985	14 812	7 530	22 584	23 783	851	430	333	2 232	- 314
- 27	- 625	- 4 696	196	3 932	- 75	- 271	- 123	309	1 422
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 014	5 683	11 292	12 855	2 223	-	- 0	- 0	- 0	0
15 897	31 269	26 941	45 676	41 878	2 469	3 545	4 175	6 911	5 896
1.17	1.37	1.11	1.61	1.57	1.13	0.99	1.08	1.49	1.22
3 874	11 168	13 075	11 626	11 977	1 656	3 362	3 955	4 339	4 735
21	17	1	0	-	-	9	14	9	10
31	66	140	104	266	5	10	4	-	-
188	52	11	19	15	9	41	81	39	64
58	36	2	3	0	-	-	-	-	-
-	-	-	-	4 440	334	1 347	1 147	1 499	2 625
3 874	11 162	13 075	11 626	11 977	1 739	3 732	4 249	3 750	4 215
2 127	8 244	8 827	6 577	7 064	1 269	2 517	3 089	2 210	2 607
359	3 515	2 557	16	507	-	53	292	74	-
146	265	465	802	780	2	9	14	81	46
359	3 540	3 511	77	549	9	53	292	74	-
359	3 521	2 557	16	507	4	53	292	74	-
57	3 530	3 503	70	549	-	53	292	74	-
-	-	-	-	-	99	143	164	258	375

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres appports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Disponibles à partir de 1998.

Tableau 14 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801850303331>**Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux (suite)**

En millions de USD

	Suisse				
	1997-98	2005	2006	2007	2008
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	904	1 772	1 646	1 685	2 038
APD en pourcentage du RNB	0.33	0.43	0.39	0.38	0.42
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	604	1 405	1 254	1 263	1 550
1. Dons et contributions assimilables	609	1 385	1 241	1 250	1 536
dont: Coopération technique	287	144	161	166	157
Aide alimentaire à des fins de développement	6	-	-	-	-
Aide humanitaire	122	190	175	173	165
En faveur des ONG	33	47	49	60	65
Frais administratifs	19	52	52	108	141
2. Prêts de développement et capital	- 5	20	13	13	14
dont: Prêts nouveaux de développement	2	- 6	- 11	- 11	- 12
B. Contributions aux organismes multilatéraux	300	367	392	422	487
Dons et souscriptions versées au capital, total	300	367	392	422	487
dont: Institutions de l'UE	-	-	-	-	-
IDA	106	142	163	167	186
Banques régionales de développement	53	54	57	58	59
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	18	-	17	-	-
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	18	-	17	-	-
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	18	-	17	-	-
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	113	332	402	294	398
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	- 422	5 999	10 490	11 303	10 487
1. Investissements directs	793	7 451	11 250	12 134	11 432
2. Crédits privés à l'exportation	234	- 729	- 521	3	- 671
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 169	- 722	- 239	- 833	- 274
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	- 1 280	-	-	0	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	613	8 103	12 555	13 281	12 923
Total en pourcentage du RNB	0.23	1.99	2.98	3.02	2.68
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	912	1 778	1 657	1 696	2 049
Prêts nouveaux de développement	3	1	-	-	-
Aide alimentaire, total bilatéral	17	28	36	37	49
Autres apports du secteur public	18	-	17	-	-
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	-	211	175	612	203
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	737	1 754	1 880	1 741	2 125
Dons bilatéraux, total	520	1 344	1 215	1 500	1 673
Annulations de dettes	7	224	98	59	98
Prêts bilatéraux, total	3	30	28	25	20
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	12	224	98	64	99
dont : Remises de dettes	7	224	98	59	98
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	5	224	98	64	99
Réfugiés dans les pays donneur	5	129	132	152	261

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.


b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux
(suite)

En millions de USD

Total des pays du CAD					CE				
1997-98	2005	2006	2007	2008	1997-98	2005	2006	2007	2008
50 276	107 078	104 368	103 485	121 483	5 200	9 390	10 245	11 634	14 757
0.23	0.33	0.31	0.28	0.31	-	-	-	-	-
33 802	82 424	76 901	72 881	86 455	5 140	8 687	9 699	11 327	14 428
31 888	83 432	79 432	75 318	87 839	4 511	8 539	9 577	11 240	12 868
12 972	20 732	22 242	14 778	17 050	241	446	444	713	1 423
1 000	887	956	1 051	1 417	360	398	276	325	322
1 665	7 121	6 724	6 279	8 819	643	1 166	1 366	1 499	1 915
1 017	1 779	2 037	2 516	2 508	172	1	1	0	-
2 766	4 115	4 250	4 618	5 368	109	652	723	660	788
1 914	-1 008	-2 531	-2 437	-1 384	629	147	122	87	1 560
2 373	883	- 915	- 278	1 142	629	147	122	22	1 621
16 474	24 653	27 467	30 604	35 029	60	703	546	308	329
16 376	24 670	28 046	30 673	35 005	60	703	546	308	329
4 931	9 258	9 931	11 714	13 039	-	-	-	-	-
4 109	4 827	6 787	5 609	8 081	-	-	100	-	-
1 723	2 096	2 466	2 361	3 092	-	18	-	-	-
9 877	1 430	-10 728	-6 438	-1 782	841	1 595	1 855	4 716	2 888
8 847	2 262	-10 551	-6 962	-2 538	841	1 595	1 855	4 716	2 888
2 908	-2 812	-3 781	-2 445	449	-	-	-	-	-
5 939	5 074	-6 770	-4 517	-2 987	841	1 595	1 855	4 716	2 888
1 030	- 832	- 177	524	756	-	-	-	-	-
5 400	14 712	14 648	17 866	23 655	-	-	-	-	-
118 247	179 559	196 010	312 475	121 224	-	-	-	-	-
79 911	100 622	129 174	180 293	178 140	-	-	-	-	-
2 928	5 563	3 137	13 161	6 572	-	-	-	-	-
-4 093	40	2 789	-9 737	-9 983	-	-	-	-	-
39 501	73 335	60 910	128 759	-53 504	-	-	-	-	-
183 799	302 779	304 298	427 389	264 581	6 041	10 985	12 101	16 350	17 645
0.82	0.93	0.89	1.14	0.67	-	-	-	-	-
57 202	117 728	117 059	116 349	135 844	5 455	9 726	10 678	11 743	15 108
7 974	7 492	7 454	8 322	10 879	884	483	555	130	1 789
1 321	3 069	2 849	2 609	4 407	360	596	461	922	1 051
25 801	25 148	16 933	16 018	15 438	1 020	2 618	3 286	5 997	4 284
9 044	2 386	2 975	2 773	4 381	-	-	-	-	-
21 090	24 400	38 563	42 375	44 190	-	-	-	-	-
60 265	122 393	131 067	123 117	157 339	6 983	12 023	13 070	13 748	19 960
31 323	84 748	89 445	80 487	98 055	6 213	10 875	11 808	13 240	16 780
2 850	24 382	18 517	9 144	10 240	-	-	-	31	-
12 356	12 302	10 393	11 656	19 583	639	480	726	117	2 652
3 252	25 164	20 195	9 884	11 391	-	-	-	-	128
3 067	24 999	18 600	9 624	11 057	-	-	-	-	-
1 179	22 733	18 874	8 983	8 814	-	-	-	-	128
811	2 069	1 823	1 907	2 508	-	-	-	-	-

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres appports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Disponibles à partir de 1998.

Tableau 15 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801851174053>**Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD
aux organismes multilatéraux^a en 2008**


Versements nets

En millions de USD

	Total	Groupe de la Banque mondiale	<i>dont :</i>		Banques régionales de dévelop- pement	<i>dont :</i>		
			IDA	Banque Africaine de dév.		Banque Asiatique de dév.	Banque Inter- Américaine de dév.	
Allemagne	4 918	1 136	1 136	270	213	53	-	
Australie	301	146	146	34	-	34	-	
Autriche	480	122	122	9	0	8	-	
Belgique	1 010	275	274	45	36	7	-	
Canada	1 428	689	685	285	126	71	70	
Danemark	975	183	134	58	34	10	-	
Espagne	2 065	342	342	197	140	29	14	
États-Unis	2 983	848	848	232	135	107	-	
Finlande	473	36	36	47	42	5	-	
France	4 446	547	539	244	197	44	2	
Grèce	391	80	80	44	-	-	-	
Irlande	397	47	44	11	-	11	-	
Italie	3 022	645	556	351	214	124	1	
Japon	2 756	1 253	1 168	581	178	379	23	
Luxembourg	136	17	8	2	-	2	-	
Norvège	928	147	147	97	88	10	-	
Nouvelle-Zélande	70	13	12	6	-	6	-	
Pays-Bas	1 793	316	244	75	0	-	-	
Portugal	247	41	41	25	18	6	-	
Royaume-Uni	4 133	1 129	1 014	315	252	52	-	
Suède	1 589	320	320	97	84	13	-	
Suisse	487	186	186	59	47	12	-	
TOTAL DU CAD	35 029	8 516	8 081	3 083	1 805	983	112	
<i>dont:</i>								
Pays CAD-UE	26 076	5 235	4 888	1 788	1 232	364	18	

a) Contributions non réservées à un usage spécifique.

b) FRPC et FRPC-PPTE du FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801851174053>**Tableau 15****Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux^a en 2008 (suite)**

Versements nets

En millions de USD

Organismes des Nations Unies	<i>dont :</i>					Institutions de l'UE	<i>dont :</i>		Autres agences multilatérales	<i>dont :</i>		
	FIDA	PNUD	PAM	UNICEF	HCR		FED	FMI ^b				
295	-	41	-	8	8	2 813	1 079	405	-		Allemagne	
60	-	-	-	-	-	-	-	61	2		Australie	
42	-	9	6	2	1	293	122	14	-		Autriche	
78	5	20	1	5	5	549	178	63	12		Belgique	
229	12	53	18	17	13	-	-	225	6		Canada	
346	4	74	38	35	28	271	91	117	0		Danemark	
267	7	61	15	26	15	1 037	259	223	-		Espagne	
692	26	97	-	128	-	-	-	1 210	-		États-Unis	
132	-	25	9	22	10	211	78	46	7		Finlande	
274	12	44	5	18	23	2 528	1 121	853	34		France	
14	1	1	-	0	1	239	57	14	-		Grèce	
133	3	32	14	24	18	155	30	52	0		Irlande	
210	13	8	32	5	9	1 713	527	103	11		Italie	
581	-	73	10	23	10	-	-	341	27		Japon	
68	1	12	4	7	3	35	12	14	1		Luxembourg	
508	12	138	25	70	42	-	-	176	-		Norvège	
35	-	6	5	3	-	-	-	16	-		Nouvelle-Zélande	
575	25	133	58	50	61	630	241	198	-		Pays-Bas	
11	0	2	0	0	2	161	42	9	-		Portugal	
436	28	156	5	38	36	2 034	652	219	-		Royaume-Uni	
614	-	108	67	69	84	370	124	188	-		Suède	
157	6	49	2	18	11	-	-	85	15		Suisse	
5 759	154	1 140	314	570	378	13 040	4 612	4 632	117		TOTAL DU CAD	
3 497	98	725	254	311	303	13 040	4 612	2 517	66		<i>dont:</i> Pays CAD-UE	


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801854878008>

Tableau 16

Souscriptions au capital des organismes multilatéraux^a
sur la base des dépôts et sur celle des encaissements

Versements nets

En millions de USD

	Dépôts					Encaissements				
	1998	2005	2006	2007	2008	1998	2005	2006	2007	2008
Allemagne	488	109	904	1 415	1 459	644	742	778	875	1 036
Australie	88	134	264	227	169	164	134	264	227	169
Autriche	44	86	133	173	134	72	91	116	140	139
Belgique	-	212	133	143	296	107	192	85	260	267
Canada	283	347	448	508	986	382	427	512	597	526
Danemark	122	116	99	119	118	121	164	119	139	148
Espagne	110	14	17	16	461	-	-	-	-	461
États-Unis	1 411	1 160	1 144	1 426	1 262	1 574	1 345	1 778	1 566	1 364
Finlande	36	60	69	46	32	64	53	47	46	-
France	383	193	7	-	-	-	535	-	-	-
Grèce	13	13	33	16	120	13	-	24	16	10
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	677	951	97	3	526	388	499	242	389	596
Japon	757	883	2 510	135	1 345	-	1 057	2 694	875	481
Luxembourg	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Norvège	107	273	223	220	245	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	10	17	16	19	20	11	17	17	19	14
Pays-Bas	287	476	1	0	-	60	-	-	-	-
Portugal	0	3	1	1	0	12	27	34	33	35
Royaume-Uni	-	822	1 462	1 471	1 442	328	690	1 128	930	735
Suède	-	354	237	421	402	181	133	326	380	411
Suisse	3	202	226	219	235	3	182	181	197	233
TOTAL DU CAD	4 822	6 423	8 024	6 577	9 251
<i>dont:</i>										
Pays CAD-UE	2 161	3 408	3 192	3 823	4 990

Note : Toutes les contributions à ces agences ne se font pas sous la forme de souscriptions au capital.

a) Banque mondiale, FMI-FRPC, BID, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement et Banque de développement des Caraïbes.

Tableau 17 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801873080105>**Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux^a**

En millions de USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements bruts						
	Moyenne 1992-1993	Moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	2008
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév.	710	632	1 057	988	6 041	1 313	1 733
Fonds asiatique de dév.	1 006	1 153	1 084	1 293	1 488	1 768	2 330
Banque de dév. des Caraïbes	29	24	57	45	47	59	83
Conseil de l'Europe	1	-	-	-	-	-	-
BERD	-	20	53	50	11	8	7
IDA	5 018	5 822	9 188	8 673	40 219	10 002	9 291
BID	232	592	560	535	514	4 452	552
FMI ^b	573	615	1 440	1 048	4 718	521	1 038
Fonds nordique de dév.	-	46	74	68	73	74	104
Total des IFI	7 569	8 905	13 513	12 699	53 111	18 198	15 139
<i>Nations Unies^c</i>							
FIDA	158	215	281	317	348	461	491
ONUSIDA	-	-	-	123	181	193	209
PNUD	741	637	374	399	437	439	495
FNUAP	130	215	196	201	212	216	273
HCR	1 145	248	347	225	184	257	278
UNICEF	770	499	650	711	736	981	984
UNRWA	303	281	449	508	600	700	807
ATNU	288	358	434	580	371	462	645
PAM	1 531	274	253	555	473	233	316
Autres ONU	-	-	-	-	74	73	87
Total Nations Unies	5 067	2 727	2 982	3 618	3 616	4 015	4 586
CE	4 147	5 395	8 335	9 022	10 132	11 435	14 779
GAVI	-	-	-	-	-	923	736
FEM ^d	-	-	619	583	557	1 062	814
Fonds mondial	-	-	584	1 006	1 252	1 627	2 168
Fonds du Protocole de Montréal	-	97	59	83	81	94	76
Fonds arabes	487	115	536	491	680	751	729
Total des apports assortis de conditions libérales	17 270	17 240	26 629	27 501	69 429	38 105	39 025
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES							
Banque africaine de dév.	1 447	781	979	851	825	1 398	1 121
Banque asiatique de dév.	1 948	5 463	2 508	3 498	4 420	5 234	6 472
Banque de dév. des Caraïbes	25	49	159	35	84	102	101
Conseil de l'Europe	490	-	-	-	-	-	-
BERD	3	383	1 698	1 547	1 349	2 227	2 759
CE	471	1 020	2 391	2 618	3 286	5 997	4 284
BIRD	10 592	14 262	9 214	8 591	11 533	9 990	13 393
BID	2 956	5 492	3 764	4 894	6 080	6 715	7 158
FIDA	-	17	31	27	39	40	53
SFI	973	1 567	2 301	2 478	3 768	4 322	5 022
Total des apports assortis de conditions non libérales	18 906	29 032	23 044	24 539	31 385	36 025	40 364

a) Aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD.

b) Fonds fiduciaire du FMI et FRPC.

c) Les agences des Nations Unies ont révisé leur données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996, tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801873080105>

Tableau 17

Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux^a


(suite)

En millions de USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements nets						
	Moyenne 1992-1993	Moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	2008
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév.	680	583	919	852	1 541	1 209	1 625
Fonds asiatique de dév.	938	1 006	694	859	1 020	1 182	1 654
Banque de dév. des Caraïbes	20	2	37	28	32	41	64
Conseil de l'Europe	- 3	-	-	-	-	-	-
BERD	-	20	53	50	11	8	7
IDA	4 646	5 037	7 283	6 611	5 996	7 463	6 689
BID	81	310	261	231	216	257	310
FMI ^b	461	285	67	- 263	387	- 72	307
Fonds nordique de dév.	-	46	70	63	68	68	91
Total des IFI	6 823	7 288	9 385	8 431	9 271	10 155	10 747
<i>Nations Unies^c</i>							
FIDA	80	122	165	199	226	322	347
ONUSIDA	-	-	-	123	181	193	209
PNUD	741	637	374	399	437	439	495
FNUAP	130	215	196	201	212	216	273
HCR	1 145	248	347	225	184	257	278
UNICEF	770	499	650	711	736	981	984
UNRWA	303	281	449	508	600	700	807
ATNU	288	358	434	580	371	462	645
PAM	1 531	274	253	555	473	233	316
Autres ONU	-	-	-	-	74	73	87
Total Nations Unies	4 989	2 634	2 866	3 500	3 494	3 876	4 442
CE	4 026	5 140	8 068	8 687	9 699	11 327	14 428
GAVI	-	-	-	-	-	923	736
FEM ^d	-	-	619	583	557	1 062	814
Fonds mondial	-	-	584	1 006	1 252	1 627	2 168
Fonds du Protocole de Montréal	-	97	59	83	81	94	76
Fonds arabes	233	- 23	282	253	440	453	447
Total des apports assortis de conditions libérales	16 071	15 136	21 863	22 542	24 794	29 518	33 856
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES							
Banque africaine de dév.	1 125	- 115	- 589	- 167	- 238	286	582
Banque asiatique de dév.	1 295	4 313	-1 416	1 723	2 685	3 798	4 574
Banque de dév. des Caraïbes	15	34	116	18	35	46	29
Conseil de l'Europe	109	-	-	-	-	-	-
BERD	3	282	855	36	463	1 408	1 988
CE	463	841	1 856	1 595	1 855	4 716	2 888
BIRD	359	4 445	-3 541	-2 393	-4 853	72	3 783
BID	1 459	3 405	-1 431	- 326	-2 529	1 455	2 411
FIDA	-	- 7	- 10	1	11	7	22
SFI	483	462	534	364	1 544	1 990	3 210
Total des apports assortis de conditions non libérales	5 312	13 659	-3 624	850	-1 026	13 777	19 487

programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR à partir de 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large. Avant 2004, les données du FNUAP comprennent des dépenses budgétaires courantes et autres dépenses.


d) Les données pour le FEM sont des engagements et comprennent les engagements de l'ensemble des agences exécutives.

Tableau 18 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801883816423>**Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD**

Pourcentage des engagements bilatéraux

	Infrastructure sociale et administrative		Infrastructure économique		Agriculture		Industries et autres secteurs productifs	
	1987-1988	2007-2008	1987-1988	2007-2008	1987-1988	2007-2008	1987-1988	2007-2008
Allemagne	30.2	36.6	28.4	16.7	10.6	2.1	10.8	1.9
Australie	25.4	46.5	7.6	6.0	6.8	4.1	2.0	0.5
Autriche	26.0	22.5	53.4	3.2	3.1	0.9	7.6	0.8
Belgique	45.3	42.7	16.1	7.2	14.6	5.3	8.1	2.2
Canada	15.9	44.6	19.2	6.1	13.2	4.6	4.3	1.2
Danemark	15.5	34.4	19.4	12.6	23.4	4.6	11.5	2.5
Espagne	..	44.5	..	9.2	..	3.5	..	1.5
États-Unis	22.4	51.6	3.8	13.5	9.8	5.0	4.7	1.3
Finlande	10.8	34.9	14.6	9.1	8.8	8.2	2.9	2.6
France	41.3	32.6	18.0	14.6	10.2	6.7	4.5	0.2
Grèce	..	65.2	..	2.8	..	1.9	..	0.7
Irlande	44.1	54.2	1.2	1.2	19.8	5.2	5.0	0.8
Italie	25.9	23.4	20.2	4.3	17.0	3.4	9.5	3.8
Japon	15.9	21.4	42.5	31.1	9.1	6.8	8.6	4.5
Luxembourg	..	47.1	..	7.7	..	5.5	..	1.5
Norvège	24.0	41.7	13.9	11.0	11.7	3.8	8.5	1.5
Nouvelle-Zélande	52.6	40.6	3.7	4.3	7.7	2.6	5.3	2.5
Pays-Bas	21.1	48.1	18.0	8.7	20.1	1.6	4.6	1.8
Portugal	..	59.2	..	12.4	..	0.8	..	0.2
Royaume-Uni	20.7	43.5	22.2	14.4	8.9	1.4	7.9	1.8
Suède	20.8	30.9	9.6	6.2	9.7	3.5	6.7	2.4
Suisse	20.4	22.0	10.5	7.1	20.8	5.0	4.6	2.1
TOTAL DU CAD	24.4	39.8	22.5	14.7	11.2	4.4	7.0	1.9

a) Sur la base de versements nets.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/801883816423>**Tableau 18****Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD**
(suite)

Pourcentage des engagements bilatéraux

Aide-programme et aide sous forme de produits		Aide humanitaire		Autres		Pour mémoire : Part de l'APD totale aux ONG et transitant par les ONG ^a 2007-2008		
1987-1988	2007-2008	1987-1988	2007-2008	1987-1988	2007-2008			
8.4	1.5	0.7	2.7	10.8	38.5	5.9		Allemagne
50.7	2.7	0.8	9.1	6.8	31.0	6.5		Australie
0.7	0.4	4.1	2.1	5.1	70.1	3.7		Autriche
2.2	0.5	0.4	6.7	13.4	35.3	11.7		Belgique
19.1	6.3	2.5	12.1	25.9	25.1	12.3		Canada
0.1	3.8	0.3	8.6	29.8	33.5	9.4		Danemark
..	2.1	..	7.3	..	31.9	20.7		Espagne
47.3	3.5	1.7	13.5	10.3	11.6	-		États-Unis
10.1	5.1	2.0	12.4	50.7	27.6	0.9		Finlande
4.4	9.2	-	0.4	21.6	36.3	0.5		France
..	1.2	..	5.3	..	22.8	2.4		Grèce
-	5.3	4.7	21.0	25.3	12.2	31.3		Irlande
10.2	6.2	4.6	5.5	12.6	53.4	3.1		Italie
16.2	4.6	0.1	1.8	7.6	29.8	1.6		Japon
..	3.0	..	12.1	..	23.1	20.2		Luxembourg
8.8	5.4	7.5	12.1	25.5	24.4	-		Norvège
20.0	11.1	0.7	10.5	9.9	28.3	14.8		Nouvelle-Zélande
15.6	7.1	2.1	8.1	18.5	24.7	18.8		Pays-Bas
..	15.7	..	0.3	..	11.5	1.7		Portugal
15.8	10.3	1.8	6.7	22.7	21.8	9.3		Royaume-Uni
17.8	4.9	8.9	11.1	26.5	41.1	13.1		Suède
18.0	2.3	10.4	11.9	15.2	49.5	14.7		Suisse
19.3	4.8	1.5	7.6	14.1	26.7	6.5		TOTAL DU CAD

Tableau 19 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802003681725>**L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2008**

Engagements

En pourcentage de l'APD bilatérale totale


	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne	États- Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande
Infrastructure sociale et administrative	35.6	45.3	24.9	45.5	41.9	34.9	43.4	51.8	37.2	29.7	63.3	53.1
Éducation ^a	13.7	10.4	12.6	12.2	7.5	3.9	9.4	3.5	7.9	18.6	27.7	12.8
<i>dont</i> : Éducation de base	1.1	3.7	0.3	1.2	0.9	3.1	3.3	2.2	1.9	2.5	0.1	3.5
Santé	2.4	5.5	3.4	11.4	9.7	1.2	5.2	3.9	3.8	1.9	2.5	13.3
<i>dont</i> : Santé de base	1.1	3.3	0.3	5.5	7.8	0.5	3.9	3.7	0.8	1.2	0.6	6.8
Population ^b	1.4	2.3	0.4	0.6	1.7	1.7	2.1	19.4	1.4	0.1	1.9	3.6
Distribution d'eau et assainissement	7.2	0.5	2.8	5.8	1.2	1.2	10.7	2.7	5.6	3.8	0.2	3.0
Gouvernement et société civile	9.6	23.1	4.9	11.8	20.3	23.3	9.9	15.4	12.9	1.6	19.8	16.3
Autres infrastructures sociales et services	1.2	3.4	0.8	3.8	1.5	3.8	6.1	6.9	5.7	3.8	11.2	4.1
Infrastructure économique	19.2	6.9	3.6	8.5	5.8	9.6	9.9	14.1	8.8	20.1	2.4	1.1
Transport et communications	1.8	5.2	0.3	3.1	2.9	1.3	4.2	5.8	1.3	15.1	2.0	0.4
Énergie	10.1	0.7	1.0	0.4	0.5	2.0	2.1	5.2	1.0	2.2	0.0	0.0
Autres	7.3	1.1	2.3	4.9	2.3	6.4	3.6	3.1	6.5	2.8	0.4	0.7
Production	4.1	4.4	2.0	9.4	8.4	6.3	5.0	6.1	12.9	5.7	2.4	7.1
Agriculture	1.9	3.9	0.9	6.8	7.1	3.6	3.7	5.1	9.6	5.6	1.3	6.0
Industries manufac- turières, extractives et construction	1.8	0.3	0.3	2.0	0.6	2.1	1.0	0.5	1.8	0.1	0.3	0.7
Commerce et tourisme	0.4	0.2	0.8	0.6	0.6	0.6	0.4	0.6	1.5	0.1	0.8	0.4
Destination pluri-sectorielle	7.3	14.3	2.5	8.3	7.1	14.0	6.6	2.8	15.0	10.6	3.7	4.1
Aide-programme	1.6	3.4	0.6	0.6	8.5	2.2	2.0	3.3	0.1	11.4	1.9	5.6
Actions se rapportant à la dette ^c	26.1	9.7	55.7	6.0	3.5	0.1	12.7	0.7	0.4	12.8	-	-
Aide humanitaire	2.7	11.3	3.4	6.5	9.2	9.1	8.0	14.0	11.2	0.2	5.5	19.1
Frais administratifs	2.4	3.8	3.0	3.9	6.7	8.5	3.8	5.3	8.4	4.3	7.5	5.4
Autre et non spécifié	1.0	1.0	4.3	11.4	8.8	15.2	8.6	1.8	5.9	5.0	13.2	4.5
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<i>Pour mémoire:</i>												
Aide alimentaire, total	1.3	5.4	0.3	2.2	8.2	1.2	3.7	8.8	2.4	0.8	3.5	2.7

a) Y compris les étudiants et les stagiaires.

b) Politique en matière de population/santé et fertilité.

c) Y compris l'annulation des dettes nées de créances autres que l'APD.


d) Comprend la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la BID.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802003681725>**Tableau 19****L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2008**

(suite)

Engagements

Italie	Japon	Luxem- bourg	Norvège	Nouvelle- Zélande	Pays- Bas	Portugal	Royaume- Uni	Suède	Suisse	TOTAL DU CAD	CE	En % du total		
												Financement multilatéral (FPD)	Banques régionales Banque mondiale de dév. ^d	
24.1	17.4	46.7	42.1	41.8	58.5	48.9	42.4	30.4	21.8	39.2	27.3	47.1	33.6	
3.5	4.4	10.2	8.7	17.5	13.2	19.1	7.4	3.9	3.2	8.0	4.4	8.6	4.5	
0.9	0.7	2.7	5.3	6.5	2.9	1.1	4.3	2.5	0.6	2.1	1.1	4.2	0.4	
5.3	1.3	13.3	6.0	5.3	5.1	2.1	7.0	4.8	3.1	4.0	2.1	6.4	2.3	
1.7	0.8	8.8	3.7	3.2	4.5	0.4	2.9	2.9	1.9	2.7	1.3	2.6	0.1	
0.4	0.2	7.1	2.3	1.6	4.9	0.1	5.5	2.0	0.2	6.6	0.8	0.7	-	
7.0	9.3	6.8	1.5	1.2	5.7	0.1	2.0	2.4	3.2	4.8	1.2	9.8	7.7	
6.2	1.5	4.0	20.4	14.7	27.2	21.3	17.3	14.8	11.3	12.2	13.9	12.4	9.0	
1.7	0.7	5.3	3.2	1.5	2.4	6.3	3.3	2.4	0.8	3.7	5.0	9.3	10.1	
2.7	36.3	7.1	8.3	3.4	6.8	13.1	13.5	6.3	7.1	16.3	24.1	37.3	39.0	
1.7	25.3	1.8	0.4	1.8	1.6	12.9	1.5	1.5	1.3	7.8	17.4	15.8	21.8	
0.6	8.7	0.0	5.4	0.4	3.6	0.0	0.7	2.1	1.1	4.7	3.5	11.4	11.5	
0.4	2.3	5.3	2.5	1.2	1.5	0.2	11.3	2.8	4.8	3.8	3.3	10.1	5.8	
8.9	12.4	7.4	5.7	6.0	3.5	0.9	2.9	5.3	6.7	6.5	6.3	14.8	4.0	
3.2	5.8	6.2	4.1	3.1	1.7	0.8	1.2	3.0	5.0	4.3	3.4	7.6	2.6	
5.6	6.2	0.2	0.7	1.7	0.4	0.1	0.6	1.3	0.9	1.7	1.2	5.2	1.3	
0.2	0.4	1.1	0.8	1.3	1.4	0.1	1.1	0.9	0.9	0.6	1.7	2.1	0.1	
6.7	2.7	9.2	11.1	3.3	5.9	2.9	3.9	9.2	10.3	5.7	9.6	0.8	9.6	
9.4	4.4	2.6	6.3	12.8	6.5	26.8	10.7	4.9	2.1	5.0	18.7	-	5.8	
38.7	15.6	-	1.4	-	2.2	0.3	7.0	0.1	6.3	9.7	0.5	0.0	-	
5.4	1.9	12.2	11.9	9.4	5.7	0.3	8.5	11.6	10.6	7.7	7.8	-	1.8	
2.6	5.2	7.5	6.9	8.4	4.9	4.2	5.9	7.1	9.1	5.0	5.2	-	-	
1.5	4.0	7.4	6.3	14.8	6.0	2.7	5.2	24.9	25.9	4.9	0.5	-	6.2	
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
4.2	1.3	6.3	1.1	2.3	0.6	-	3.4	-	3.2	3.9	5.6	-	-	

Tableau 20 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802046352326>**Conditions financières des engagements d'APD^a, moyenne 2007-08**

	Élément de libéralité de l'APD totale		Part des dons dans :		Élément de libéralité des prêts de l'APD	Élément de libéralité de l'APD aux PMA ^c	Élément de libéralité de l'APD bilatérale aux PMA
	Norme : 86% ^b		1997-1998	2007-2008			
Allemagne	96.0	93.5	73.6	83.8	51.3	100.0	100.0
Australie	100.0	100.0	99.9	99.9	87.2	100.0	100.0
Autriche	100.0	100.0	99.2	99.6	-	100.0	100.0
Belgique	99.5	99.7	97.5	98.5	79.9	99.7	99.7
Canada	99.9	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Danemark	100.0	100.0	97.1	98.2	-	100.0	100.0
Espagne	91.4	95.0	78.9	85.5	63.4	96.2	95.8
États-Unis	99.1	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Finlande	99.8	100.0	94.1	96.1	48.9	99.9	99.9
France	91.9	91.0	67.7	79.1	55.5	97.0	96.0
Grèce	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Irlande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Italie	98.3	99.0	74.7	93.1	85.5	98.7	97.9
Japon	80.0	85.5	34.5	43.4	74.4	98.7	98.3
Luxembourg	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Norvège	99.4	100.0	94.6	95.9	-	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Pays-Bas	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Portugal	96.2	81.8	74.5	84.8	66.2	84.7	84.7
Royaume-Uni	100.0	100.0	89.2	93.1	-	100.0	100.0
Suède	99.8	99.8	97.4	98.4	30.2	100.0	100.0
Suisse	100.0	100.0	98.5	98.8	-	100.0	100.0
TOTAL DU CAD	92.7	96.4	83.7	88.0	67.7	99.4	99.3

- a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.
- b) Les pays dont le rapport de l'APD au RNB est inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas des États-Unis, de la Grèce, de l'Italie, et du Portugal en 2008.
- c) Y compris l'élément de libéralité de l'APD multilatérale imputée. Voir tableau 31, note a).


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802083833271>

Tableau 21

Respect par les membres du CAD, en 2007 et 2008, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide


	Engagements d'APD ^a En millions de USD		Élément de libéralité des engagements d'APD ^a Norme : 86% ^b		Critère de volume : engagements d'APD ^a en % du RNB Norme: 2007 2008 0.23% 0.28%		Élément de libéralité des engagements d'APD ^a en faveur des PMA (deux normes alternatives) Annuel pour l'ensemble des PMA Norme : 90% Moyenne sur 3 ans pour chaque PMA Norme : 86%		
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2006-2008 ^d
Allemagne	11 279	14 764	95.4	92.1	0.34	0.40	100.0	100.0	c
Australie	2 160	4 619	100.0	100.0	0.26	0.49	100.0	100.0	c
Autriche	985	1 102	100.0	100.0	0.27	0.28	100.0	100.0	c
Belgique	1 996	3 065	99.6	99.7	0.44	0.61	99.6	99.8	c
Canada	4 627	5 383	100.0	100.0	0.33	0.37	100.0	100.0	c
Danemark	2 356	2 502	100.0	100.0	0.74	0.73	100.0	100.0	c
Espagne	5 116	6 552	95.8	94.3	0.37	0.43	98.8	93.3	c
États-Unis	27 535	34 461	100.0	100.0	0.20	0.24	100.0	100.0	c
Finlande	1 047	1 325	99.9	100.0	0.42	0.50	99.7	100.0	c
France	10 136	14 792	92.6	90.0	0.39	0.52	98.3	93.7	c
Grèce ^c	501	703	100.0	100.0	0.16	0.21	100.0	100.0	c
Irlande ^c	1 192	1 328	100.0	100.0	0.55	0.59	100.0	100.0	c
Italie	3 653	4 747	98.9	99.0	0.17	0.21	97.0	98.4	c
Japon	12 280	17 957	86.1	85.1	0.27	0.35	97.3	99.4	c
Luxembourg ^c	376	415	100.0	100.0	0.92	0.97	100.0	100.0	c
Norvège	3 677	4 850	100.0	100.0	0.94	1.08	100.0	100.0	c
Nouvelle-Zélande	362	445	100.0	100.0	0.30	0.39	100.0	100.0	c
Pays-Bas	7 001	9 513	100.0	100.0	0.91	1.09	100.0	100.0	c
Portugal ^c	476	626	85.7	79.2	0.22	0.27	100.0	80.0	c
Royaume-Uni ^c	11 549	11 427	100.0	100.0	0.41	0.43	100.0	100.0	c
Suède	3 675	4 215	99.5	100.0	0.79	0.87	100.0	100.0	c
Suisse	1 676	2 028	100.0	100.0	0.38	0.42	100.0	100.0	c
TOTAL DU CAD	113 656	146 818	97.0	95.9	0.30	0.37	99.5	99.2	c

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport des engagements d'APD au RNB est inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas des États-Unis, de la Grèce, de l'Italie, et du Portugal en 2008.

c) Versements bruts.

d) c = conformité, n = non conformité.

Tableau 22 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802086282042>**Autres paramètres, membres du CAD accordant des prêts, 2008^a**

Engagements

	Allemagne	Australie	Belgique	Espagne	France	Italie	Japon	Portugal	Total CAD
Pourcentage des prêts dans l'APD totale	12.2	0.1	1.6	19.9	20.7	6.2	49.6	22.7	11.2
Echéance moyenne (années)	20.5	40.1	29.8	24.8	21.5	32.2	31.9	32.4	28.2
Délai de franchise moyenne (années)	7.0	10.0	10.8	9.9	7.8	17.0	9.1	19.3	9.2
Taux d'intérêt moyen (%)	2.5	0.0	0.0	1.8	1.2	0.0	0.8	2.7	1.2
Élément don (%)	48.9	87.2	83.5	63.4	57.2	86.9	74.1	65.5	67.1
Conditions du prêt bilatéral avec l'élément don le moins élevé									
Echéance (années)	5.0	40.1	29.1	10.0	15.1	13.0	11.0	32.1	28.6
Délai de franchise (années)	2.0	10.0	10.1	5.0	0.0	7.1	2.1	23.1	19.6
Taux d'intérêt (%)	1.0	0.0	0.0	5.0	4.5	0.3	2.0	3.3	2.9
Élément don (%)	25.7	87.2	82.8	25.6	26.0	60.3	35.4	62.0	59.9
Niveau de concessionnalité ^b	10.5	81.4	73.6	0.8	8.1	41.7	7.6	39.7	..
Volume de prêts avec un élément don de moins de 50%	1 407	-	-	197	855	-	6	-	2 465

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Calculé avec le calculateur de concessionnalité du FMI. Le niveau de concessionnalité utilise un taux d'escompte calculé sur la base d'un taux d'intérêt commercial de référence (TICR) propre à chaque monnaie tandis que l'élément-don pour les prêts APD utilise un taux d'escompte unique de 10 %.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802088684607>

Tableau 23

Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2008


Engagements (à l'exclusion de la coopération technique
et des dépenses administratives)

Pourcentages

	APD bilatérale				Pour mémoire : Taux de notification ^b
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	98.2	-	1.8	100.0	100.0
Australie	96.7	-	3.3	100.0	100.0
Autriche	82.3	-	17.7	100.0	100.0
Belgique	91.9	-	8.1	100.0	100.0
Canada	90.8	1.3	7.9	100.0	89.5
Danemark	98.5	-	1.5	100.0	100.0
Espagne	69.1	1.2	29.7	100.0	97.2
États-Unis	75.0	-	25.0	100.0	100.0
Finlande	92.3	-	7.7	100.0	100.0
France	81.9	-	18.1	100.0	100.0
Grèce (a)	37.9	0.1	61.9	100.0	100.0
Irlande (a)	100.0	-	-	100.0	100.0
Italie	78.0	1.7	20.3	100.0	97.6
Japon	96.5	-	3.5	100.0	100.0
Luxembourg (a)	100.0	-	-	100.0	100.0
Norvège	100.0	-	0.0	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	92.7	0.0	7.3	100.0	100.0
Pays-Bas	94.5	-	5.5	100.0	100.0
Portugal (a)	29.1	59.4	11.5	100.0	100.0
Royaume-Uni (a)	100.0	-	-	100.0	100.0
Suède	99.9	-	0.1	100.0	100.0
Suisse	97.3	-	2.7	100.0	100.0
TOTAL DU CAD	87.3	0.2	12.5	100.0	99.6

a) Versements bruts.

b) Le taux de notification est le pourcentage d'APD bilatérale couverte par la notification du degré de liaison (à l'exclusion de la coopération technique et des dépenses administratives).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802102711434>**Tableau 24****Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2008**Engagements (à l'exclusion de la coopération technique
et des dépenses administratives)

En millions de USD

	APD bilatérale				Pour mémoire : Coopération technique
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	7 644	-	143	7 787	4 521
Australie	3 071	-	106	3 178	1 417
Autriche	874	-	188	1 062	207
Belgique	840	-	74	913	797
Canada	1 920	29	167	2 115	1 151
Danemark	1 343	-	20	1 363	73
Espagne	2 295	40	986	3 322	1 068
États-Unis	21 914	-	7 315	29 229	774
Finlande	564	-	47	611	232
France	5 395	-	1 189	6 583	2 542
Grèce (a)	37	0	61	98	191
Irlande (a)	862	-	-	862	19
Italie	1 630	36	425	2 091	124
Japon	14 539	-	528	15 068	1 956
Luxembourg (a)	250	-	-	250	7
Norvège	2 972	-	0	2 972	601
Nouvelle-Zélande	238	0	19	257	78
Pays-Bas	4 664	-	273	4 937	1 307
Portugal (a)	61	124	24	209	155
Royaume-Uni (a)	6 243	-	-	6 243	1 138
Suède	2 292	-	2	2 294	136
Suisse	1 423	-	39	1 462	109
TOTAL DU CAD	81 070	229	11 605	92 904	18 604

a) Versements bruts.

Tableau 25 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802122301138>
Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (e)	Population	RNB aux prix	APD/RNB
	2004	2005	2006	2007	2008	2008 en USD	2008 en millions	courants 2008 en millions de USD	2008 (%)
<i>AFRIQUE</i>									
<i>NORD DU SAHARA</i>									
Algérie	315	346	209	390	316	4 260	34.36	171 880	0.18
Egypte	1 506	994	873	1 107	1 348	1 800	81.53	164 215	0.82
Libye (c)	-	24	38	19	60	11 590	6.28	101 397	0.06
Maroc	705	691	1 044	1 073	1 217	2 580	31.23	85 236	1.43
Tunisie	352	362	431	321	479	3 290	10.33	35 518	1.35
Nord du Sahara, régional	181	166	144	279	270	-	-	-	-
Nord du Sahara, Total	3 060	2 583	2 739	3 190	3 690	-	163.73	558 246	0.66
<i>SUD DU SAHARA</i>									
Afrique du Sud	629	690	715	810	1 125	5 820	48.69	267 815	0.42
Angola	1 144	415	164	246	369	3 450	18.02	70 958	0.52
Bénin	394	347	374	474	641	690	8.66	6 652	9.63
Botswana	50	48	69	108	716	6 470	1.90	12 691	5.64
Burkina Faso	641	694	869	951	998	480	15.21	7 932	12.58
Burundi	364	363	410	473	509	140	8.07	1 159	43.89
Cameroun	791	413	1 691	1 908	525	1 150	18.90	23 072	2.27
Cap Vert	143	162	138	165	219	3 130	0.50	1 703	12.83
Centrafricaine, Rép.	110	89	134	177	256	410	4.42	1 948	13.16
Comores	26	23	31	44	37	750	0.64	531	7.01
Congo, Rép.	115	1 425	256	119	505	1 970	3.62	8 367	6.03
Congo, Rép. dém.	1 826	1 774	2 043	1 241	1 610	150	64.21	10 323	15.59
Côte d'Ivoire	161	92	247	171	617	980	20.59	22 442	2.75
Djibouti	64	74	115	112	121	1 130	0.85	951	12.71
Erythrée	265	349	126	157	143	300	5.00	1 641	8.72
Ethiopie	1 809	1 910	1 941	2 563	3 327	280	80.71	26 521	12.55
Gabon	40	60	29	51	55	7 240	1.45	12 191	0.45
Gambie	55	60	73	73	94	390	1.66	736	12.76
Ghana	1 403	1 136	1 175	1 154	1 293	670	23.35	15 875	8.15
Guinée	278	198	155	228	319	..	9.83	4 222	7.56
Guinée équatoriale	29	38	26	31	38	14 980	0.66	11 868	0.32
Guinée-Bissau	76	66	81	122	132	250	1.58	422	31.18
Kenya	658	753	943	1 323	1 360	770	38.53	34 288	3.97
Lesotho	98	67	71	129	143	1 080	2.02	2 043	7.02
Liberia	213	222	260	698	1 250	170	3.79	676	184.99
Madagascar	1 263	913	748	895	841	410	19.11	8 894	9.46
Malawi	503	573	682	742	913	290	14.28	4 246	21.50
Mali	588	704	824	1 020	964	580	12.71	8 484	11.36
Maurice	33	34	19	69	110	6 400	1.27	8 941	1.23
Mauritanie	189	182	199	342	311	..	3.20
Mayotte	208	201	338	407	475	..	0.19
Mozambique	1 243	1 297	1 601	1 778	1 994	370	21.78	8 721	22.86
Namibie	173	125	152	217	207	4 200	2.11	8 460	2.44
Niger	547	520	518	542	605	330	14.67	5 338	11.34
Nigeria	577	6 409	11 428	1 956	1 290	1 160	151.32	197 319	0.65
Ouganda	1 215	1 191	1 539	1 737	1 657	420	31.66	14 218	11.65
Rwanda	490	577	581	722	931	410	9.72	4 420	21.06
Sao Tomé et Príncipe	34	32	22	36	47	1 020	0.16	179	26.33
Sénégal	1 057	684	823	872	1 058	970	12.21	13 104	8.07
Seychelles	10	15	14	9	12	10 290	0.09	765	1.58
Sierra Leone	376	340	338	545	367	320	5.56	1 914	19.17
Somalie	199	237	391	384	758	..	8.95
Soudan	992	1 823	2 044	2 112	2 384	1 130	41.35	52 386	4.55
Ste-Hélène	26	23	28	43	66	..	0.01
Swaziland	25	47	35	51	67	2 520	1.17	2 662	2.53
Tanzanie	1 767	1 498	1 814	2 820	2 331	440	42.48	19 876	11.73
Tchad	337	380	282	354	416	530	11.07	6 693	6.22
Togo	64	82	79	121	330	400	6.46	2 806	11.75
Zambie	1 130	1 166	1 419	998	1 086	950	12.62	12 986	8.36
Zimbabwe	187	373	278	479	611	..	12.46
Sud du Sahara, régional	1 427	1 300	1 589	1 694	2 763	-	-	-	-
Sud du Sahara, Total	26 043	32 194	39 919	34 478	38 993	-	819.47	(929 437)	(4.20)
Afrique, régional	607	730	844	1 454	1 321	-	-	-	-
AFRIQUE, TOTAL	29 710	35 507	43 502	39 122	44 005	-	983.20	(1 487 683)	(2.96)


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802122301138>

Tableau 25

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement (suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (e) 2008 en USD	Population 2008 en millions	RNB aux prix courants 2008 en millions de USD	APD/RNB 2008 (%)
	2004	2005	2006	2007	2008				
<i>AMÉRIQUE</i>									
<i>AMÉRIQUE DU NORD ET CENTRALE</i>									
Anguilla	3	4	4	5	3	..	0.01
Antigua et Barbuda	2	8	3	7	8	13 620	0.09	1 182	0.70
Barbades	29	-2	-2	18	5	..	0.26
Belize	8	12	9	22	25	3 820	0.31	1 189	2.12
Costa Rica	13	26	32	58	66	6 060	4.53	29 053	0.23
Cuba	104	88	94	93	127	..	11.25
Dominicaine, Rép.	85	81	54	123	153	4 390	9.84	43 975	0.35
Dominique	29	21	20	19	22	4 770	0.07	348	6.29
El Salvador	216	204	163	88	233	3 480	6.13	21 714	1.07
Grenade	16	53	27	23	33	5 710	0.11	602	5.49
Guatemala	217	257	484	454	536	2 680	13.68	38 426	1.39
Haiti	259	444	580	702	912	660	9.78	6 965	13.09
Honduras	658	690	590	464	564	1 800	7.24	13 744	4.11
Jamaïque	83	40	37	28	79	4 870	2.69	14 388	0.55
Mexique	108	180	270	113	149	9 980	106.35	1 068 800	0.01
Montserrat	44	28	32	36	35	..	0.01
Nicaragua	1 240	763	735	840	741	1 080	5.68	6 432	11.52
Panama	23	27	31	-135	29	6 180	3.39	21 509	0.13
Ste Lucie	-21	10	18	19	19	5 530	0.17	938	2.04
St-Kitts et Nevis	0	3	5	3	46	10 960	0.05	507	9.12
St-Vincent et Grenadines	11	4	5	66	27	5 140	0.11	569	4.71
Trinité et Tobago	-2	-2	14	21	12	16 540	1.34	23 124	0.05
Turks et Caïques, Iles (d)	3	5	-0	15	-	..	0.02	..	-
Antilles, régional	42	59	55	68	91				
Amérique N. et C., régional	231	282	228	331	395				
Amérique du Nord et centrale, Total	3 398	3 284	3 487	3 484	4 311	-	183.11	(1 293 463)	(0.33)
<i>AMÉRIQUE DU SUD</i>									
Argentine	91	96	115	101	131	7 200	39.88	321 269	0.04
Bolivie	785	643	843	477	628	1 460	9.68	16 138	3.89
Brésil	154	243	113	321	460	7 350	191.97	1 576 869	0.03
Chili	58	152	87	121	73	9 400	16.76	155 480	0.05
Colombie	515	621	1 005	723	972	4 660	44.53	232 130	0.42
Equateur	153	226	188	217	231	3 640	13.48	50 965	0.45
Guyana	145	150	173	128	166	1 420	0.76	1 143	14.48
Paraguay	22	51	56	108	134	2 180	6.23	16 347	0.82
Pérou	463	450	463	260	466	3 990	28.84	119 480	0.39
Suriname	24	44	64	151	102	4 990	0.52	2 738	3.71
Uruguay	29	14	21	37	33	8 260	3.33	31 695	0.11
Venezuela	45	50	63	78	59	9 230	27.94	314 506	0.02
Amérique du Sud, régional	456	99	107	188	269				
Amérique du Sud, Total	2 942	2 839	3 300	2 910	3 722	-	383.92	2 838 762	0.13
Amérique, régional	463	582	521	560	1 228				
AMÉRIQUE, TOTAL	6 803	6 706	7 308	6 954	9 262	-	567.03	(4 132 225)	(0.22)

Tableau 25 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802122301138>**Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement**
(suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (e)	Population	RNB aux prix	APD/RNB
	2004	2005	2006	2007	2008	2008 en USD	2008 en millions	courants 2008 en millions de USD	2008 (%)
<i>ASIE</i>									
<i>MOYEN-ORIENT</i>									
Arabie Saoudite (d)	20	25	24	- 131	-	..	24.65	..	-
Bahreïn (b)	57	-	-	-	-	..	0.77	..	-
Irak	4 647	22 046	8 870	9 176	9 870
Iran	190	109	116	102	98	..	71.96
Jordanie	601	667	580	529	742	3 310	5.91	20 966	3.54
Liban	264	242	706	956	1 076	6 350	4.14	26 939	3.99
Oman	55	- 5	35	- 31	32	..	2.79
Syrie	105	77	26	83	136	2 090	21.23	54 100	0.25
Yémen	251	289	280	236	305	950	23.05	24 438	1.25
Zones sous admin. palestinienne	1 115	1 116	1 450	1 873	2 593	..	3.84
Moyen-Orient, régional	198	328	2 061	1 465	4 992
Moyen-Orient, Total	7 503	24 893	14 147	14 259	19 845	-	(158.34)	(126 442)	..
<i>ASIE DU SUD ET CENTRALE</i>									
Afghanistan	2 170	2 736	2 956	3 965	4 865
Arménie	253	170	216	350	303	3 350	3.08	12 388	2.44
Azerbaïdjan	176	217	206	225	235	3 830	8.68	40 992	0.57
Bangladesh	1 414	1 320	1 220	1 515	2 061	520	160.00	85 311	2.42
Bhoutan	78	90	102	90	87	1 900	0.69	1 393	6.21
Géorgie	313	292	356	380	888	2 470	4.36	12 685	7.00
Inde	693	1 725	1 383	1 384	2 108	1 070	1 139.96	1 212 608	0.17
Kazakhstan	267	228	170	204	333	6 140	15.67	113 288	0.29
Kyrgyzie, Rép.	261	268	311	275	360	740	5.28	4 331	8.31
Maldives	28	76	38	37	54	3 630	0.31	1 208	4.49
Myanmar	123	145	146	198	534	..	49.19
Népal	425	424	511	602	716	400	28.58	12 737	5.62
Ouzbékistan	246	170	149	170	187	910	27.31	27 924	0.67
Pakistan	1 439	1 607	2 140	2 244	1 539	980	166.04	172 034	0.89
Sri Lanka	506	1 155	786	613	730	1 780	20.16	39 800	1.84
Tadjikistan	248	251	241	222	291	600	6.84	5 023	5.79
Turkménistan	37	30	25	28	18	2 840	5.03	17 074	0.11
Asie du Sud et centrale, régional	415	485	390	545	651
Asie du Sud et centrale, Total	9 094	11 388	11 344	13 046	15 959	-	(1 641.18)	(1 758 798)	(0.91)
<i>EXTREME-ORIENT</i>									
Cambodge	485	539	529	675	743	600	14.70	9 166	8.10
Chine	1 716	1 815	1 248	1 487	1 489	2 770	1 325.64	3 899 506	0.04
Corée, Rép. dém.	161	88	55	99	218	..	23.86
Indonésie	127	2 509	1 311	894	1 225	2 010	228.25	496 128	0.25
Laos	270	302	364	396	496	740	6.21	4 968	9.98
Malaisie	306	26	239	200	158	6 970	26.99	188 386	0.08
Mongolie	258	215	202	239	246	1 680	2.63	5 129	4.80
Philippines	449	567	565	647	61	1 890	90.35	185 505	0.03
Thaïlande	47	- 169	- 218	- 312	- 621	2 840	67.39	202 608	-0.31
Timor-Leste	161	185	209	278	278	2 460	1.10	2 915	9.52
Viet Nam	1 846	1 913	1 845	2 511	2 552	890	86.21	87 984	2.90
Extrême-Orient, régional	175	375	170	197	205
Extrême-Orient, Total	6 001	8 364	6 518	7 310	7 049	-	1 873.33	(5 082 294)	(0.14)
Asie, régional	283	930	921	992	1 306
ASIE, TOTAL	22 881	45 575	32 930	35 607	44 159	-	(3 672.85)	(6 967 534)	..

a) Les recettes d'APD correspondent au total des apports nets d'APD des pays membres du CAD, des organismes multilatéraux et de pays non membres du CAD (voir dans le tableau 33 la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles).

b) Ce pays a été retiré de la Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD à compter du 1^{er} janvier 2005.

c) Ces pays ont rejoint la Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD à compter du 1^{er} janvier 2005.

d) Ces pays ont été retirés de la Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD à compter du 1^{er} janvier 2008.

e) Base Atlas de la Banque mondiale.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802122301138>

Tableau 25

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement (suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (e)	Population	RNB aux prix	APD/RNB
	2004	2005	2006	2007	2008	2008 en USD	2008 en millions	courants 2008 en millions de USD	2008 (%)
EUROPE									
Albanie	299	318	320	306	386	3 840	3.14	12 672	3.04
Bélarus (c)	-	58	77	84	110	5 380	9.68	59 755	0.18
Bosnie-Herzégovine	684	533	490	453	482	4 510	3.77	18 962	2.54
Croatie	120	123	204	163	397	13 570	4.43	66 918	0.59
Macédoine, ERY	250	227	205	201	221	4 140	2.04	9 431	2.34
Moldova	119	169	230	267	299	1 470	3.63	6 642	4.50
Monténégro	-	-	96	106	106	6 440	0.62	4 510	2.36
Serbie	1 170	1 070	1 577	839	1 047	5 700	7.35	48 705	2.15
Turquie	285	396	566	792	2 024	9 340	73.91	785 502	0.26
Ukraine (c)	-	412	483	420	618	3 210	46.26	178 815	0.35
États ex-Yougoslavie, non spécifié	99	64	142	55	51				
Europe, régional	577	674	646	502	830				
EUROPE, TOTAL	3 603	4 044	5 035	4 187	6 570	-	154.83	1 191 912	0.55
Océanie									
Cook, Iles	9	8	32	9	6	..	0.01
Fidji	66	66	56	51	45	3 930	0.84	3 433	1.32
Kiribati	17	28	27	27	27	2 000	0.10	193	13.94
Marshall, Iles	51	57	55	52	53	3 270	0.06	195	27.26
Micronésie, Etats fédérés	86	107	109	115	94	2 340	0.11	262	35.88
Nauru	14	9	17	26	31	..	0.01
Niue	14	21	9	15	18
Palau	20	24	37	22	43	8 650	0.02	184	23.37
Papouasie-Nouvelle-Guinée	268	267	279	324	304	1 010	6.45	7 385	4.12
Salomon, Iles	121	198	205	246	224	1 180	0.51	639	35.08
Samoa	31	44	47	37	39	2 780	0.18	507	7.78
Tokelau	8	16	11	13	21
Tonga	19	32	21	31	26	2 560	0.10	268	9.61
Tuvalu	8	9	15	12	17	..	0.01
Vanuatu	39	39	49	57	92	2 330	0.23	567	16.16
Wallis et Futuna	73	72	102	117	131	..	0.02
Océanie, régional	94	164	128	155	364				
Océanie, TOTAL	939	1 161	1 199	1 309	1 535	-	(8.65)	(13 634)	..
PED, non spécifiés	15 464	14 983	16 174	19 924	23 077				
TOTAL DES PED	79 399	107 975	106 149	107 102	128 608	-	(5 386.56)	(13 792 988)	..
Par groupe de revenu (e)									
PMA	25 266	25 757	28 053	32 815	38 427	-	(787.96)	(463 851)	..
Autres PFR	7 456	13 326	19 090	10 927	10 622	-	(568.24)	(574 606)	..
PRITI	21 563	43 269	28 883	28 977	32 226	-	(3 387.44)	(7 488 344)	..
PRITS	4 421	4 438	6 122	6 143	9 571	-	(617.48)	(5 266 186)	..
Partie I non alloués	20 612	21 154	23 978	28 356	37 762				
PDPA	81	30	23	- 116	-	-	(25.44)	..	-

Définitions de catégories de pays :

f) Les pays les moins avancés (PMA) sont les 49 pays figurant sur la liste établie par les Nations Unies. Pour les détails concernant les autres groupes de revenu, voir la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD à la fin de cet ouvrage. Les pays en développement plus avancés (PDPA) comprennent les pays qui ont été retirés de la Liste des bénéficiaires d'APD en 2005 et en 2008, comme indiqué par les notes b) et d) ci-dessus.

Sources : Banque mondiale, estimations du Secrétariat. Les totaux et les moyennes par groupes de revenu sont calculés sur la base des seules données disponibles.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802131662817>

Tableau 26

Répartition de l'APD par groupe de revenus^a

Versements nets en pourcentage de l'APD totale

	APD aux PMA		APD aux autres PFR		APD aux PRITI		APD aux PRITS	
	1997-98	2007-08	1997-98	2007-08	1997-98	2007-08	1997-98	2007-08
Allemagne	31.1	31.3	9.1	9.0	52.2	48.4	7.6	11.4
Australie	22.7	33.9	40.5	22.4	32.7	40.8	4.1	3.0
Autriche	28.2	17.4	9.3	15.6	49.4	58.3	13.2	8.7
Belgique	50.1	53.9	13.8	9.3	28.6	28.5	7.5	8.3
Canada	41.2	55.9	16.0	13.7	37.1	25.9	5.6	4.6
Danemark	50.1	53.8	15.6	20.5	27.1	21.1	7.2	4.6
Espagne	21.0	31.3	10.4	7.8	61.0	49.9	7.6	11.0
États-Unis	30.9	40.5	9.4	11.8	55.4	41.4	4.2	6.3
Finlande	42.4	52.4	13.0	12.8	40.0	25.2	4.6	9.6
France	37.7	35.1	10.0	8.8	42.2	37.2	10.2	19.0
Grèce	10.8	29.3	4.0	6.8	72.4	42.9	12.8	21.0
Irlande	70.6	67.3	8.5	11.7	13.9	14.2	7.0	6.8
Italie	53.6	39.0	12.0	7.8	29.2	41.2	5.2	12.0
Japon	21.0	39.6	16.1	19.3	57.6	32.5	5.3	8.7
Luxembourg	30.2	48.2	7.2	10.6	52.0	33.1	10.6	8.0
Norvège	51.2	58.4	8.8	9.5	32.1	25.6	7.8	6.5
Nouvelle-Zélande	35.2	42.2	15.4	15.7	34.5	35.2	14.9	6.9
Pays-Bas	43.7	52.9	11.7	16.4	34.6	22.8	9.9	7.9
Portugal	80.6	45.9	1.9	4.4	15.7	37.2	1.8	12.5
Royaume-Uni	40.1	51.5	14.7	16.7	35.6	25.5	9.6	6.2
Suède	44.3	52.2	13.4	12.4	33.6	28.2	8.7	7.2
Suisse	46.0	44.6	13.3	14.5	35.2	32.3	5.5	8.5
TOTAL DU CAD	33.9	41.7	13.0	12.5	46.2	36.7	7.0	9.1
<i>dont:</i>								
Pays CAD-UE	39.3	41.0	11.3	11.5	40.7	36.6	8.6	10.9

a) Y compris l'APD multilatérale imputée. Non compris les PDPA et les montants non spécifiés par pays.

Tableau 27 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802150136151>**Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux^a**

Pourcentage des versements bruts


	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1997-1998	2002-2003	2007-2008	1997-1998	2002-2003	2007-2008	1997-1998	2002-2003	2007-2008
Allemagne	25.2	34.5	27.9	12.3	12.5	12.1	24.5	14.4	12.9
Australie	6.2	4.3	3.3	6.9	7.5	11.3	84.3	81.7	69.0
Autriche	28.3	34.4	24.6	5.5	10.2	4.6	8.8	3.5	2.8
Belgique	63.6	80.1	65.1	1.8	1.9	3.7	9.6	3.9	6.5
Canada	34.0	41.5	42.0	18.5	15.9	21.5	16.7	11.4	10.0
Danemark	55.5	50.6	59.1	16.4	16.7	13.5	12.3	13.9	9.5
Espagne	24.5	16.1	23.1	2.1	3.9	3.8	10.2	9.9	7.4
États-Unis	20.6	31.2	32.7	10.9	17.5	20.4	11.1	6.9	5.5
Finlande	41.8	44.7	50.1	11.7	14.4	16.0	22.4	12.4	12.5
France	51.3	59.1	46.4	2.1	7.2	3.9	21.4	9.0	11.9
Grèce	3.9	1.4	9.9	11.1	10.1	14.3	0.5	0.3	3.6
Irlande	86.6	84.4	80.1	2.9	4.4	5.6	2.7	2.3	7.1
Italie	54.6	68.2	20.7	0.9	3.9	6.9	3.7	4.0	5.4
Japon	10.2	7.4	14.3	21.7	23.9	20.7	51.4	52.4	39.1
Luxembourg	48.8	44.6	52.9	7.3	5.9	4.9	11.3	14.4	14.8
Norvège	51.7	45.8	49.0	12.8	16.8	18.9	7.5	5.2	8.0
Nouvelle-Zélande	5.0	9.1	5.5	3.2	6.0	6.8	89.6	75.8	83.8
Pays-Bas	36.2	48.5	59.5	15.3	16.1	11.8	5.6	10.6	9.0
Portugal	98.3	60.2	48.2	0.1	0.5	4.1	0.4	34.1	14.6
Royaume-Uni	43.3	43.4	48.3	21.6	29.2	30.9	8.6	5.6	8.5
Suède	48.5	50.8	53.1	10.6	11.8	11.3	12.9	9.4	8.7
Suisse	40.1	35.0	33.8	21.1	21.7	19.7	9.1	8.3	7.5
TOTAL DU CAD	29.5	34.5	33.7	13.4	16.2	15.9	27.1	18.8	15.3
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	41.8	48.4	41.0	9.2	12.3	11.7	16.2	9.7	9.9
CE	40.4	44.0	40.3	8.1	9.3	9.1	6.1	5.1	4.6
IFIs ^b	37.4	45.1	42.6	30.7	31.3	27.8	15.4	11.4	10.5
Fonds mondiaux ^c	-	26.9	55.5	6.9	10.3	14.6	70.1	29.7	15.6
Organismes des Nations Unies ^d	37.3	41.6	39.7	17.1	15.9	13.5	13.4	8.5	9.2
TOTAL GENERAL	32.3	37.4	36.6	16.2	18.3	16.9	22.3	16.0	13.2

a) Non compris les montants non spécifiés par régions.

b) Institutions financières internationales. Comprend l'IDA, les guichets concessionnels des banques régionales et le FMI (FRPC).

c) Comprend le FEM, le Fonds mondial, GAVI et le protocole de Montréal.

d) Comprend l'AIEA, la CEE-ONU, le FIDA, l'ONUSIDA, le PNUD, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, l'UNRWA, l'ATNU et le PAM.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802150136151>**Tableau 27****Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux^a**
(suite)

Pourcentage des versements bruts


Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1997-1998	2002-2003	2007-2008	1997-1998	2002-2003	2007-2008	1997-1998	2002-2003	2007-2008	
16.6	10.7	32.9	7.3	13.1	6.8	14.2	14.7	7.4	Allemagne
2.4	4.0	16.2	0.1	2.3	0.1	0.1	0.1	0.1	Australie
17.0	11.9	53.2	31.2	34.2	12.6	9.3	5.8	2.3	Autriche
7.0	3.3	13.0	1.7	3.4	0.7	16.4	7.4	11.1	Belgique
5.4	6.6	8.7	2.7	8.6	2.6	22.8	16.0	15.2	Canada
5.3	4.4	8.8	0.9	4.0	2.0	9.6	10.5	7.1	Danemark
17.2	13.5	17.1	2.1	10.2	5.3	43.8	46.3	43.4	Espagne
26.9	22.0	29.0	10.2	7.5	2.4	20.2	14.9	9.9	États-Unis
7.2	8.0	5.6	8.3	8.9	5.2	8.6	11.6	10.5	Finlande
18.1	14.6	27.5	1.0	5.0	5.1	6.0	5.0	5.2	France
15.4	8.6	15.8	68.2	79.4	54.0	0.8	0.2	2.4	Grèce
2.0	3.6	2.4	2.7	1.4	1.0	3.1	3.9	3.8	Irlande
11.2	11.9	53.1	9.5	5.3	4.7	20.0	6.6	9.1	Italie
6.0	4.9	16.4	1.4	2.0	3.5	9.3	9.4	6.0	Japon
10.3	9.5	4.2	3.7	8.4	6.6	18.7	17.2	16.5	Luxembourg
8.8	11.2	8.7	8.9	14.4	6.2	10.4	6.5	9.1	Norvège
0.1	6.7	1.7	0.1	0.0	-	1.9	2.4	2.1	Nouvelle-Zélande
8.7	6.1	6.0	7.4	7.0	4.0	26.9	11.6	9.8	Pays-Bas
0.3	2.8	20.1	0.4	1.7	11.7	0.6	0.8	1.3	Portugal
3.8	5.1	9.0	3.1	9.4	1.1	19.6	7.3	2.2	Royaume-Uni
7.3	5.3	6.9	8.1	10.1	9.4	12.5	12.7	10.7	Suède
6.1	4.8	10.9	6.4	15.4	15.1	17.1	14.7	13.0	Suisse
12.1	11.7	21.9	4.5	7.2	4.2	13.6	11.6	9.0	TOTAL DU CAD
									<i>dont:</i>
13.1	9.7	22.4	4.9	8.9	5.3	14.7	11.0	9.6	Pays CAD-UE
21.1	15.9	17.6	11.7	17.5	19.5	12.7	8.3	8.9	CE
3.0	1.2	0.9	2.3	2.4	1.3	11.1	8.4	16.9	IFIs ^b
1.9	3.6	3.2	5.2	12.1	2.5	15.8	17.5	8.7	Fonds mondiaux ^c
									Organismes des Nations Unies ^d
20.3	22.7	26.9	1.4	4.5	3.9	10.6	6.8	6.8	
11.6	10.5	17.8	4.6	7.1	5.4	12.9	10.6	10.1	TOTAL GENERAL

Tableau 28 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802271560066>**Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD^a**

Pourcentage des versements nets


	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1997-98	2002-03	2007-08	1997-98	2002-03	2007-08	1997-98	2002-03	2007-08
Allemagne	34.3	44.1	35.5	10.9	12.1	13.4	21.8	8.9	8.8
Australie	11.8	9.9	7.8	10.6	10.4	14.3	73.1	71.0	62.1
Autriche	32.7	39.7	28.4	9.7	8.9	7.8	9.6	5.2	4.3
Belgique	61.5	72.8	58.0	4.2	4.1	9.0	9.0	4.1	5.8
Canada	39.6	48.8	44.3	19.8	5.8	22.2	16.3	12.2	9.9
Danemark	52.1	52.8	56.2	17.0	12.7	15.1	11.6	11.1	8.5
Espagne	28.5	26.3	31.6	4.7	6.2	8.5	11.6	6.4	6.7
États-Unis	31.4	35.9	36.4	12.8	14.4	20.6	9.9	7.4	5.9
Finlande	41.4	45.5	49.2	15.3	16.1	15.0	17.8	9.8	10.3
France	47.3	58.1	48.5	3.9	4.8	7.3	22.5	8.2	8.9
Grèce	13.4	17.5	27.5	10.7	10.3	13.5	3.0	2.4	5.4
Irlande	76.5	73.4	69.0	6.0	7.1	9.4	4.5	3.5	7.9
Italie	52.0	62.8	36.7	11.1	7.3	12.0	7.2	1.4	5.2
Japon	18.2	17.7	33.9	22.9	28.2	22.4	39.1	38.4	13.2
Luxembourg	46.1	43.4	48.9	8.9	7.5	9.2	11.3	13.0	13.7
Norvège	49.6	46.9	50.5	14.9	18.0	18.7	8.8	6.2	8.7
Nouvelle-Zélande	10.1	13.6	11.1	6.5	8.4	10.3	78.2	66.7	72.0
Pays-Bas	39.5	49.4	56.2	15.2	15.2	13.7	4.9	10.2	7.2
Portugal	91.8	51.2	46.3	1.9	8.9	8.0	1.5	24.9	11.8
Royaume-Uni	44.1	43.8	49.4	22.9	24.3	25.9	10.5	5.6	8.6
Suède	46.2	50.8	51.9	14.6	14.8	13.8	13.0	8.7	8.9
Suisse	43.5	39.2	40.1	21.3	21.8	20.7	10.2	8.5	8.3
TOTAL DU CAD	35.2	41.0	41.0	14.7	15.1	16.3	21.3	13.3	9.7
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	43.4	50.1	44.5	11.2	11.9	13.5	15.1	7.6	8.0

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence. Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802271560066>**Tableau 28****Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD^a**
(suite)

Pourcentage des versements nets

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1997-98	2002-03	2007-08	1997-98	2002-03	2007-08	1997-98	2002-03	2007-08	
15.4	10.6	27.3	3.7	12.8	7.6	13.9	11.6	7.3	Allemagne
2.8	4.5	14.7	-0.1	2.6	0.4	1.9	1.6	0.7	Australie
15.8	12.4	43.0	21.7	26.9	12.7	10.6	7.0	3.7	Autriche
8.3	5.5	12.3	1.8	5.8	5.5	15.2	7.8	9.4	Belgique
6.0	7.3	7.1	2.3	8.3	2.4	16.0	17.6	14.1	Canada
7.7	7.1	8.5	1.1	5.7	4.3	10.4	10.5	7.4	Danemark
17.2	12.8	15.3	3.3	12.8	8.1	34.7	35.6	29.8	Espagne
23.0	21.4	25.7	7.2	7.7	2.5	15.6	13.2	8.9	États-Unis
9.7	9.5	8.5	5.9	9.1	7.8	10.0	10.0	9.2	Finlande
19.2	14.7	20.7	1.7	8.5	8.5	5.3	5.8	6.0	France
17.2	11.3	15.2	45.1	54.4	33.0	10.6	4.2	5.4	Grèce
4.8	6.1	5.0	3.0	4.2	3.9	5.2	5.7	5.0	Irlande
10.1	11.9	29.2	7.3	9.4	9.4	12.2	7.1	7.4	Italie
7.6	4.6	20.8	1.2	1.9	4.4	10.9	9.3	5.4	Japon
12.0	10.7	6.7	3.7	9.2	7.4	17.9	16.2	14.1	Luxembourg
9.9	10.7	8.5	6.6	11.1	5.4	10.3	7.2	8.2	Norvège
1.5	7.0	2.8	0.5	0.6	0.7	3.3	3.7	3.0	Nouvelle-Zélande
9.6	7.3	7.8	6.9	7.6	6.1	23.9	10.3	9.1	Pays-Bas
1.9	6.1	17.4	1.1	5.7	12.7	1.9	3.2	3.7	Portugal
5.5	8.2	10.5	3.5	10.3	5.5	13.5	7.7	0.0	Royaume-Uni
8.8	6.8	8.2	6.0	8.2	8.5	11.3	10.7	8.7	Suède
6.7	5.6	9.6	4.7	12.3	10.9	13.6	12.6	10.4	Suisse
12.3	11.8	19.1	3.8	8.3	5.9	12.6	10.6	8.0	TOTAL DU CAD
12.9	10.3	18.3	4.3	10.2	7.7	13.0	9.9	8.0	<i>dont:</i> Pays CAD-UE

Tableau 29 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802277081424>**Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne**

	En millions de USD, aux prix et taux de change de 2007						
	moyenne 1992-1993	moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	2008
CAD BILATERAL							
Allemagne	1 687	1 276	1 368	2 706	3 537	1 962	2 094
Australie	101	71	64	64	56	66	63
Autriche	98	100	146	144	587	390	118
Belgique	344	348	612	658	905	631	549
Canada	564	437	749	793	908	785	1 203
Danemark	512	606	590	641	788	827	773
Espagne	160	303	222	663	311	477	670
États-Unis	1 778	943	3 835	4 309	5 754	4 568	6 553
Finlande	187	94	144	156	186	203	207
France	4 428	2 667	3 500	4 519	4 776	2 814	2 431
Grèce	..	3	10	11	14	17	23
Irlande	42	150	342	355	430	499	564
Italie	946	551	362	1 001	1 175	243	313
Japon	829	833	576	1 043	2 470	1 686	1 136
Luxembourg	20	52	96	102	111	118	118
Norvège	715	746	744	787	788	847	865
Nouvelle-Zélande	2	7	17	20	12	10	14
Pays-Bas	915	934	1 346	1 514	1 423	1 603	1 341
Portugal	342	262	961	143	139	125	139
Royaume-Uni	1 036	1 098	2 689	4 382	6 038	2 355	2 524
Suède	725	493	706	851	927	926	903
Suisse	274	222	263	321	312	298	231
TOTAL DU CAD	15 708	12 196	19 342	25 184	31 647	21 450	22 832
ORGANISMES MULTILATÉRAUX ^a							
FAFD	884	746	1 015	937	1 660	1 208	1 536
CE	2 954	2 519	3 414	3 676	3 766	4 156	4 516
GAVI	-	-	-	-	-	303	376
Fonds mondial	-	-	398	735	846	1 007	1 293
IDA	2 818	2 811	4 325	3 936	3 487	4 179	3 894
FIDA	50	65	122	124	128	190	184
PNUD	359	366	212	217	248	223	273
HCR	418	191	193	57	24	50	60
UNICEF	404	213	227	271	318	443	446
ATNU	93	99	117	141	82	107	33
PAM	1 261	138	171	379	236	134	173
Autres ONU	46	95	91	104	125	155	168
Agences arabes	7	- 6	218	170	254	294	273
Autres organismes multilatéraux	328	213	36	28	238	257	671
TOTAL ORGANISMES MULTILATÉRAUX	9 622	7 449	10 539	10 775	11 413	12 708	13 897
Autres pays ^b	104	134	129	182	350	320	406
TOTAL GÉNÉRAL	25 434	19 779	30 010	36 141	43 410	34 478	37 134


a) Les agences des Nations Unies ont révisé leur données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996 tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et

Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne
(suite)

	En pourcentage de l'APD pour chaque donneur						
	moyenne 1992-1993	moyenne 1997-1998	2004	2005	2006	2007	2008
CAD BILATERAL							
Allemagne	26.5	27.1	31.5	32.2	45.3	24.7	24.7
Australie	8.1	5.5	4.2	3.7	2.7	2.9	2.5
Autriche	101.4	25.3	35.4	10.2	48.2	29.4	10.3
Belgique	46.3	48.8	57.3	43.6	59.7	51.0	42.9
Canada	21.7	20.9	28.5	23.5	32.9	24.9	37.0
Danemark	44.4	39.9	41.7	41.3	48.5	50.1	46.0
Espagne	10.0	21.9	12.9	30.1	13.2	14.3	15.2
États-Unis	17.1	13.8	21.6	15.9	26.5	24.2	28.1
Finlande	38.8	32.8	31.1	22.8	36.5	34.8	32.5
France	49.4	41.2	53.2	54.0	54.0	45.0	40.6
Grèce	..	3.9	5.0	4.7	6.7	6.8	8.0
Irlande	66.4	73.6	70.7	63.8	61.5	60.6	63.3
Italie	29.3	62.8	44.0	38.5	52.7	19.1	18.6
Japon	11.3	11.5	10.9	10.9	34.7	29.2	18.8
Luxembourg	47.1	45.2	46.0	46.2	48.8	46.5	45.2
Norvège	48.8	40.2	35.2	32.0	32.6	29.4	31.1
Nouvelle-Zélande	1.7	4.5	8.7	8.1	4.9	4.2	5.1
Pays-Bas	31.8	28.2	43.2	36.1	30.0	34.5	27.7
Portugal	99.6	95.1	92.1	56.2	58.8	46.2	40.0
Royaume-Uni	36.6	35.1	42.6	46.2	61.8	42.0	32.0
Suède	37.3	33.0	29.7	32.7	29.0	31.6	30.1
Suisse	30.9	28.0	20.7	21.3	23.4	23.6	16.8
TOTAL DU CAD	28.6	27.0	31.5	27.9	38.2	29.4	27.7
ORGANISMES MULTILATERAUX ^a							
FAFD	96.0	94.9	97.6	99.9	99.7	99.9	99.3
CE	49.3	33.6	36.1	36.9	34.8	36.7	33.8
GAVI	-	-	-	-	-	32.9	53.7
Fonds mondial	-	-	60.2	66.3	62.6	61.9	62.7
IDA	44.9	41.4	52.5	54.1	53.8	56.0	61.2
FIDA	46.1	39.2	65.4	56.8	52.3	59.0	55.7
PNUD	35.9	42.6	50.0	49.4	52.6	50.8	57.8
HCR	26.9	57.0	49.2	23.2	12.2	19.3	22.8
UNICEF	38.8	31.6	30.9	34.6	39.9	45.2	47.6
ATNU	23.9	20.4	23.8	22.0	20.5	23.3	5.3
PAM	60.9	37.4	59.9	62.1	46.1	57.8	57.6
Autres ONU	26.2	32.6	41.2	29.2	24.8	32.2	31.6
Agences arabes	2.2	18.5	68.4	61.1	53.4	64.8	64.1
Autres organismes multilatéraux	53.0	47.5	4.2	6.7	21.8	24.2	58.2
TOTAL ORGANISMES MULTILATÉRAUX	47.0	39.9	45.2	46.3	45.6	46.7	47.8
Autres pays ^b	6.4	12.3	3.4	5.4	7.2	6.8	5.1
TOTAL GÉNÉRAL	33.1	30.5	33.9	30.9	38.5	32.9	31.1

les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR à partir de 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large. Avant 2004, les données du FNUAP comprennent des dépenses budgétaires courantes et autres dépenses.

b) Voir le tableau 33 pour la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles.

Tableau 30 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802300360110>**Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne**

En millions de USD, aux prix et taux de change de 2007

	moyenne 1992-1993	moyenne 1997-1998	2005	2006	2007	2008
Afrique du Sud	206	712	777	781	810	1 083
Angola	456	507	462	178	246	352
Bénin	395	288	387	409	474	600
Botswana	180	156	54	74	108	680
Burkina Faso	637	543	778	951	951	936
Burundi	364	91	408	446	473	479
Cameroun	898	706	464	1 871	1 908	492
Cap-Vert	162	172	184	153	165	205
Centrafricaine, Rép.	238	142	100	145	177	242
Comores	66	43	26	34	44	35
Congo, Rép.	166	240	1 644	283	119	469
Congo, Rép. dém.	310	204	1 914	2 190	1 241	1 543
Côte d'Ivoire	1 071	989	107	272	171	583
Djibouti	174	112	82	126	112	113
Erythrée	54	201	383	137	157	135
Ethiopie	1 564	872	2 111	2 102	2 563	3 196
Gabon	122	60	67	33	51	51
Gambie	133	54	66	78	73	90
Ghana	844	790	1 269	1 277	1 154	1 237
Guinée	584	505	219	166	228	300
Guinée équatoriale	82	36	44	29	31	35
Guinée-Bissau	140	152	75	90	122	123
Kenya	1 195	585	833	1 007	1 323	1 308
Lesotho	207	108	75	77	129	136
Liberia	166	105	247	279	698	1 189
Madagascar	493	924	1 024	812	895	794
Malawi	739	533	645	745	742	882
Mali	563	535	790	898	1 020	907
Maurice	51	58	35	21	69	102
Mauritanie	357	273	202	217	342	291
Mayotte	114	151	233	377	407	441
Mozambique	1 922	1 431	1 467	1 742	1 778	1 907
Namibie	210	249	140	163	217	197
Niger	482	433	581	566	542	569
Nigeria	387	276	7 332	12 444	1 956	1 234
Ouganda	940	1 045	1 327	1 675	1 737	1 575
Rwanda	487	417	648	632	722	893
Sao Tomé et Principé	73	45	37	24	36	44
Sénégal	794	642	769	900	872	998
Seychelles	27	29	16	15	9	11
Sierra Leone	245	158	383	366	545	358
Somalie	1 094	120	269	426	384	727
Soudan	685	257	2 030	2 202	2 112	2 289
Ste-Hélène	27	23	26	31	43	69
Swaziland	78	41	46	37	51	64
Tanzanie	1 623	1 374	1 686	1 982	2 820	2 233
Tchad	321	274	424	306	354	391
Togo	219	167	94	87	121	310
Zambie	1 322	680	1 294	1 542	998	1 035
Zimbabwe	904	417	418	305	479	594
Sud du Sahara, régional	862	852	1 448	1 705	1 694	2 609
TOTAL GÉNÉRAL	25 434	19 779	36 141	43 410	34 478	37 134


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802332213485>

Tableau 31

APD des pays du CAD aux pays les moins avancés^a

Versements nets

	1997-1998			2007			2008		
	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur
Allemagne	1 188	21	0.06	3 019	25	0.09	3 628	26	0.10
Australie	177	18	0.05	687	26	0.08	765	26	0.08
Autriche	113	24	0.05	253	14	0.07	280	16	0.07
Belgique	236	29	0.09	773	40	0.17	930	39	0.19
Canada	420	22	0.07	1 562	38	0.11	1 859	39	0.13
Danemark	529	32	0.31	1 075	42	0.34	1 097	39	0.32
Espagne	165	13	0.03	1 118	22	0.08	1 462	21	0.10
États-Unis	1 353	17	0.02	6 113	28	0.04	8 270	31	0.06
Finlande	99	26	0.08	365	37	0.15	400	34	0.15
France	1 340	22	0.09	2 958	30	0.11	3 056	28	0.11
Grèce	8	5	0.01	110	22	0.04	144	21	0.04
Irlande	90	47	0.14	606	51	0.28	674	51	0.30
Italie	585	33	0.05	1 296	33	0.06	1 587	33	0.07
Japon	1 707	17	0.04	2 521	33	0.06	2 498	26	0.05
Luxembourg	24	23	0.14	146	39	0.36	162	39	0.38
Norvège	509	39	0.33	1 322	35	0.34	1 496	38	0.33
Nouvelle-Zélande	32	22	0.06	84	26	0.07	101	29	0.09
Pays-Bas	810	27	0.22	1 805	29	0.23	2 028	29	0.23
Portugal	137	54	0.13	206	44	0.10	225	36	0.10
Royaume-Uni	923	25	0.07	4 011	41	0.14	4 199	37	0.16
Suède	481	29	0.22	1 357	31	0.29	1 543	33	0.32
Suisse	285	31	0.10	488	29	0.11	498	24	0.10
TOTAL DU CAD	11 211	22	0.05	31 874	31	0.09	36 904	30	0.09
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	6 728	25	0.08	19 098	31	0.12	21 417	30	0.13

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

Tableau 32 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>**Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

			Allemagne						Australie			
1987-88		1997-98	2007-08		1987-88		1997-98		1987-88		1997-98	
Turquie	5.6	Chine	6.4	Irak	13.3	Papouasie-Nlle-Guinée	26.5	Papouasie-Nlle-Guinée	23.5			
Inde	4.6	Indonésie	4.3	Cameroun	4.5	Indonésie	6.9	Indonésie	7.5			
Egypte	3.7	Egypte	4.2	Chine	3.7	Malaisie	4.4	Philippines	4.3			
Indonésie	3.1	Inde	3.4	Inde	2.0	Philippines	2.7	Viêt-nam	4.0			
Israël	2.1	Turquie	2.5	Afghanistan	1.7	Thaïlande	2.2	Chine	3.0			
Brésil	2.0	Brésil	1.4	Indonésie	1.7	Chine	2.0	Cambodge	2.3			
Pakistan	2.0	Tanzanie	1.2	Liberia	1.6	Fidji	1.8	Bangladesh	1.4			
Chine	1.6	Pérou	1.2	Botswana	1.5	Ethiopie	1.3	Egypte	1.3			
Tanzanie	1.2	Maroc	1.1	Egypte	1.4	Bangladesh	1.1	Thaïlande	1.3			
Bangladesh	1.2	Iran	0.9	Maroc	1.2	Vanuatu	1.0	Inde	1.3			
Maroc	1.2	Mozambique	0.9	Afrique du Sud	0.9	Myanmar	1.0	Fidji	1.2			
Pérou	1.1	Philippines	0.9	Turquie	0.9	Salomon, Îles	0.9	Laos	1.2			
Kenya	1.1	Pakistan	0.9	Brésil	0.8	Mozambique	0.9	Vanuatu	0.9			
Congo, Rép. dém.	1.0	Ethiopie	0.9	Viêt-nam	0.7	Samoa	0.8	Samoa	0.9			
Tunisie	1.0	Bolivie	0.8	Serbie	0.7	Tonga	0.7	Salomon, Îles	0.8			
Total ci-dessus	32.7	Total ci-dessus	31.0	Total ci-dessus	36.6	Total ci-dessus	54.3	Total ci-dessus	54.9			
APD Multilatérale	27.4	APD Multilatérale	31.8	APD Multilatérale	31.2	APD Multilatérale	33.0	APD Multilatérale	24.3			
Non ventilée	8.6	Non ventilée	8.9	Non ventilée	12.3	Non ventilée	6.2	Non ventilée	12.0			
Total APD millions USD	5 256	Total APD millions USD	6 797	Total APD millions USD	14 824	Total APD millions USD	864	Total APD millions USD	1 018			
PMA	23.9	PMA	18.5	PMA	15.6	PMA	14.4	PMA	15.4			
Autres PFR	7.4	Autres PFR	6.8	Autres PFR	4.7	Autres PFR	40.3	Autres PFR	37.8			
PRITI	36.0	PRITI	49.9	PRITI	52.1	PRITI	23.6	PRITI	27.3			
PRITS	15.3	PRITS	10.8	PRITS	9.6	PRITS	10.3	PRITS	3.6			
PDPA	5.6	PDPA	0.9	PDPA	0.0	PDPA	2.0	PDPA	0.2			
Non ventilée	11.8	Non ventilée	13.1	Non ventilée	17.9	Non ventilée	9.3	Non ventilée	15.8			
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0			
Afrique subsaharienne	25.8	Afrique subsaharienne	22.1	Afrique subsaharienne	24.1	Afrique subsaharienne	6.6	Afrique subsaharienne	5.6			
Asie du Sud et centrale	14.5	Asie du Sud et centrale	10.8	Asie du Sud et centrale	10.5	Asie du Sud et centrale	4.6	Asie du Sud et centrale	6.3			
Autres pays d'Asie et Océanie	10.7	Autres pays d'Asie et Océanie	22.0	Autres pays d'Asie et Océanie	12.5	Autres pays d'Asie et Océanie	82.1	Autres pays d'Asie et Océanie	76.2			
Moyen-Orient et Afrique du Nord	17.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	14.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	28.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.2			
Amérique latine et Caraïbes	13.3	Amérique latine et Caraïbes	13.0	Amérique latine et Caraïbes	7.6	Amérique latine et Caraïbes	0.2	Amérique latine et Caraïbes	0.1			
Europe	10.7	Europe	6.4	Europe	5.9	Europe	0.0	Europe	0.0			
Non spécifiée	8.1	Non spécifiée	11.2	Non spécifiée	11.1	Non spécifiée	5.4	Non spécifiée	9.6			
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0			


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>


Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2007-08		1987-88		Autriche 1997-98		2007-08	
Indonésie	11.7	Algérie	18.7	Bosnie-Herzégovine	8.7	Irak	33.0
Papouasie-Nlle-Guinée	10.7	Egypte	7.0	Egypte	5.2	Nigeria	9.0
Irak	10.1	Turquie	6.1	Turquie	2.7	Bosnie-Herzégovine	2.0
Salomon, Îles	6.9	Chine	3.4	Ouganda	2.5	Serbie	1.8
Afghanistan	3.4	Iran	2.9	Indonésie	2.3	Géorgie	1.6
Timor-Leste	2.8	Ethiopie	2.5	Serbie	2.2	Egypte	1.5
Philippines	2.5	Indonésie	1.9	Iran	1.5	Turquie	1.5
Viêt-nam	2.5	Kenya	1.5	Nicaragua	1.5	Chine	1.1
Bangladesh	1.4	Ouganda	1.3	Bhoutan	1.5	Tchad	0.8
Chine	1.4	Mozambique	1.0	Tanzanie	1.5	Ethiopie	0.8
Cambodge	1.2	Etats ex-Yougoslavie	0.9	Croatie	1.3	Ouganda	0.8
Myanmar	1.1	Rwanda	0.9	Guatemala	1.2	Malawi	0.6
Vanuatu	0.9	Tanzanie	0.8	Ghana	1.1	Burundi	0.5
Laos	0.9	Corée	0.8	Cameroun	1.1	Kenya	0.5
Nauru	0.9	Burundi	0.7	Mozambique	1.1	Croatie	0.5
Total ci-dessus	58.4	Total ci-dessus	50.4	Total ci-dessus	35.3	Total ci-dessus	55.9
APD Multilatérale	12.5	APD Multilatérale	32.2	APD Multilatérale	40.2	APD Multilatérale	26.8
Non ventilée	21.5	Non ventilée	8.3	Non ventilée	7.2	Non ventilée	8.7
Total APD millions USD	2 811	Total APD millions USD	291	Total APD millions USD	479	Total APD millions USD	1 797
PMA	23.8	PMA	14.0	PMA	19.1	PMA	8.2
Autres PFR	16.7	Autres PFR	3.6	Autres PFR	5.6	Autres PFR	14.6
PRITI	32.7	PRITI	57.1	PRITI	48.7	PRITI	59.2
PRITS	2.2	PRITS	10.4	PRITS	12.6	PRITS	6.2
PDPA	-	PDPA	2.8	PDPA	2.0	PDPA	0.0
Non ventilée	24.6	Non ventilée	12.2	Non ventilée	12.1	Non ventilée	11.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	2.7	Afrique subsaharienne	17.5	Afrique subsaharienne	25.2	Afrique subsaharienne	22.3
Asie du Sud et centrale	9.1	Asie du Sud et centrale	1.2	Asie du Sud et centrale	4.9	Asie du Sud et centrale	4.1
Autres pays d'Asie et Océanie	56.5	Autres pays d'Asie et Océanie	10.8	Autres pays d'Asie et Océanie	7.8	Autres pays d'Asie et Océanie	2.5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	13.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	43.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	15.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	48.2
Amérique latine et Caraïbes	0.1	Amérique latine et Caraïbes	3.9	Amérique latine et Caraïbes	8.3	Amérique latine et Caraïbes	2.1
Europe	0.1	Europe	12.2	Europe	27.8	Europe	11.5
Non spécifiée	18.4	Non spécifiée	10.6	Non spécifiée	10.9	Non spécifiée	9.3
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>**Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

		Belgique				Canada			
1987-88		1997-98		2007-08		1987-88		1997-98	
Congo, Rép. dém.	19.7	Tanzanie	4.2	Congo, Rép. dém.	8.6	Bangladesh	5.0	Bangladesh	3.3
Rwanda	4.8	Congo, Rép. dém.	3.3	Rwanda	2.4	Pakistan	2.7	Chine	2.5
Chine	3.1	Côte d'Ivoire	3.0	Irak	2.4	Inde	2.4	Inde	1.5
Burundi	2.8	Rwanda	2.6	Cameroun	2.1	Indonésie	2.0	Haïti	1.4
Indonésie	1.5	Bolivie	1.8	Burundi	1.9	Tanzanie	1.8	Pakistan	1.3
Cameroun	1.4	Madagascar	1.5	Zones/ad. Palestinienne	1.1	Jamaïque	1.6	Côte d'Ivoire	1.3
Zambie	0.9	Bénin	1.3	Mozambique	1.1	Chine	1.6	Cameroun	1.3
Sénégal	0.9	Burkina Faso	1.2	Viêt-nam	1.1	Kenya	1.4	Indonésie	1.2
Niger	0.9	Sénégal	1.1	Pérou	1.1	Zambie	1.3	Pérou	1.2
Maroc	0.8	Maroc	1.1	Sénégal	1.0	Thaïlande	1.3	Egypte	0.8
Bangladesh	0.8	Equateur	1.1	Mali	1.0	Mozambique	1.2	Nicaragua	0.8
Turquie	0.7	Viêt-nam	1.1	Equateur	0.9	Egypte	1.2	Rwanda	0.8
Côte d'Ivoire	0.7	Chine	1.0	Niger	0.9	Sri Lanka	1.2	Philippines	0.8
Tanzanie	0.7	Cameroun	1.0	Bénin	0.8	Ethiopie	1.2	Ghana	0.8
Ethiopie	0.7	Kenya	0.9	Tanzanie	0.8	Sénégal	1.2	Sénégal	0.7
Total ci-dessus	40.3	Total ci-dessus	25.9	Total ci-dessus	27.2	Total ci-dessus	27.1	Total ci-dessus	19.7
APD Multilatérale	33.8	APD Multilatérale	39.5	APD Multilatérale	38.7	APD Multilatérale	31.9	APD Multilatérale	32.6
Non ventilée	13.9	Non ventilée	17.5	Non ventilée	20.1	Non ventilée	21.3	Non ventilée	31.8
Total APD millions USD	658	Total APD millions USD	857	Total APD millions USD	2 226	Total APD millions USD	2 176	Total APD millions USD	1 940
PMA	53.5	PMA	36.1	PMA	38.6	PMA	28.6	PMA	19.0
Autres PFR	2.6	Autres PFR	9.1	Autres PFR	4.4	Autres PFR	9.0	Autres PFR	7.3
PRITI	18.4	PRITI	19.8	PRITI	21.0	PRITI	23.5	PRITI	22.4
PRITS	4.2	PRITS	6.0	PRITS	3.3	PRITS	7.3	PRITS	4.1
PDPA	0.2	PDPA	0.1	PDPA	-	PDPA	0.2	PDPA	0.0
Non ventilée	21.1	Non ventilée	28.9	Non ventilée	32.7	Non ventilée	31.3	Non ventilée	47.2
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	66.0	Afrique subsaharienne	46.7	Afrique subsaharienne	45.5	Afrique subsaharienne	27.2	Afrique subsaharienne	19.8
Asie du Sud et centrale	2.0	Asie du Sud et centrale	1.3	Asie du Sud et centrale	2.6	Asie du Sud et centrale	17.6	Asie du Sud et centrale	10.8
Autres pays d'Asie et Océanie	8.7	Autres pays d'Asie et Océanie	7.2	Autres pays d'Asie et Océanie	4.7	Autres pays d'Asie et Océanie	9.5	Autres pays d'Asie et Océanie	10.7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	9.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.1
Amérique latine et Caraïbes	6.2	Amérique latine et Caraïbes	12.1	Amérique latine et Caraïbes	7.8	Amérique latine et Caraïbes	11.8	Amérique latine et Caraïbes	13.5
Europe	1.1	Europe	1.2	Europe	0.5	Europe	0.1	Europe	1.5
Non spécifiée	12.7	Non spécifiée	26.4	Non spécifiée	29.9	Non spécifiée	28.7	Non spécifiée	40.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>


Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD


2007-08		1987-88		Danemark		2007-08	
				1997-98			
Afghanistan	6.2	Tanzanie	6.8	Tanzanie	3.9	Tanzanie	3.8
Haïti	3.0	Inde	4.2	Ouganda	3.8	Ouganda	3.5
Ethiopie	2.7	Kenya	3.4	Bangladesh	2.5	Mozambique	3.2
Irak	2.1	Bangladesh	3.3	Inde	2.5	Nigeria	3.2
Indonésie	1.8	Chine	2.3	Mozambique	2.3	Viêt-nam	3.0
Mali	1.7	Egypte	2.2	Viêt-nam	2.2	Ghana	2.8
Soudan	1.7	Malawi	2.1	Ghana	2.2	Kenya	2.0
Ghana	1.7	Mozambique	1.7	Afrique du Sud	2.0	Egypte	2.0
Bangladesh	1.6	Botswana	1.6	Egypte	1.8	Népal	1.7
Mozambique	1.5	Yémen	1.3	Burkina Faso	1.6	Bénin	1.7
Sénégal	1.4	Nicaragua	1.2	Nicaragua	1.6	Afghanistan	1.6
Chine	1.2	Zimbabwe	1.1	Thaïlande	1.4	Bangladesh	1.6
Tanzanie	1.1	Somalie	1.0	Zimbabwe	1.3	Burkina Faso	1.6
Zones/ad. Palestinienne	1.0	Bénin	1.0	Zambie	1.2	Zambie	1.5
Pakistan	1.0	Soudan	0.9	Népal	1.2	Nicaragua	1.5
Total ci-dessus	29.6	Total ci-dessus	34.1	Total ci-dessus	31.4	Total ci-dessus	34.8
APD Multilatérale	26.3	APD Multilatérale	45.2	APD Multilatérale	38.5	APD Multilatérale	34.1
Non ventilée	26.7	Non ventilée	7.4	Non ventilée	17.6	Non ventilée	15.7
Total APD millions USD	4 472	Total APD millions USD	933	Total APD millions USD	1 711	Total APD millions USD	2 766
PMA	36.3	PMA	50.6	PMA	35.5	PMA	41.0
Autres PFR	7.0	Autres PFR	9.5	Autres PFR	11.1	Autres PFR	17.7
PRITI	17.3	PRITI	23.4	PRITI	19.9	PRITI	15.4
PRITS	3.2	PRITS	3.0	PRITS	4.8	PRITS	2.2
PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	-
Non ventilée	36.2	Non ventilée	13.5	Non ventilée	28.6	Non ventilée	23.8
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	30.8	Afrique subsaharienne	57.1	Afrique subsaharienne	40.2	Afrique subsaharienne	47.1
Asie du Sud et centrale	15.8	Asie du Sud et centrale	17.2	Asie du Sud et centrale	11.9	Asie du Sud et centrale	10.8
Autres pays d'Asie et Océanie	15.0	Autres pays d'Asie et Océanie	6.3	Autres pays d'Asie et Océanie	9.4	Autres pays d'Asie et Océanie	8.0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	7.0
Amérique latine et Caraïbes	14.4	Amérique latine et Caraïbes	2.9	Amérique latine et Caraïbes	6.9	Amérique latine et Caraïbes	5.7
Europe	1.9	Europe	-	Europe	0.7	Europe	1.6
Non spécifiée	15.7	Non spécifiée	10.0	Non spécifiée	27.1	Non spécifiée	19.8
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>**Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD


			Espagne			États-Unis			
1987-88		1997-98	2007-08		1987-88		1997-98		
Equateur	12.4	Maroc	3.7	Guatemala	3.9	Israël	11.9	Egypte	8.5
Chine	3.9	Madagascar	2.8	Honduras	2.9	Egypte	9.3	Bosnie-Herzégovine	2.3
Guinée équatoriale	2.6	Honduras	2.6	Nicaragua	2.3	El Salvador	3.3	Pérou	2.0
Nicaragua	1.5	Angola	2.5	Pérou	2.0	Pakistan	2.7	Inde	1.7
Pérou	1.3	Côte d'Ivoire	2.4	Maroc	1.9	Philippines	1.8	Jordanie	1.5
Bolivie	1.2	Argentine	2.2	Chine	1.4	Inde	1.7	Bolivie	1.5
Venezuela	1.1	Zones/ad. Palestinienne	2.2	Sénégal	1.4	Mariannes du Nord	1.6	Afrique du Sud	1.1
Cuba	0.9	Colombie	2.1	Zones/ad. Palestinienne	1.4	Honduras	1.5	Haïti	1.0
Guinée-Bissau	0.8	Bolivie	2.0	Bolivie	1.3	Guatemala	1.4	Viêt-nam	0.8
Honduras	0.8	Nicaragua	2.0	Equateur	1.3	Costa Rica	1.3	Zones/ad. Palestinienne	0.8
Tunisie	0.7	Chine	1.9	Algérie	1.3	Bangladesh	1.3	Mozambique	0.8
Maroc	0.7	Pérou	1.8	Irak	1.3	Soudan	1.0	El Salvador	0.8
Mauritanie	0.7	Indonésie	1.6	Colombie	1.3	Jordanie	0.9	Micronésie, Etats féd.	0.8
Argentine	0.6	Equateur	1.5	Turquie	1.2	Indonésie	0.9	Philippines	0.7
Congo, Rép. dém.	0.5	Philippines	1.5	El Salvador	1.1	Maroc	0.9	Ethiopie	0.6
Total ci-dessus	29.6	Total ci-dessus	32.8	Total ci-dessus	25.9	Total ci-dessus	41.4	Total ci-dessus	24.8
APD Multilatérale	43.3	APD Multilatérale	34.8	APD Multilatérale	29.9	APD Multilatérale	26.0	APD Multilatérale	27.1
Non ventilée	23.2	Non ventilée	11.7	Non ventilée	23.6	Non ventilée	17.5	Non ventilée	32.6
Total APD millions USD	240	Total APD millions USD	1 447	Total APD millions USD	6 459	Total APD millions USD	10 294	Total APD millions USD	8 800
PMA	10.1	PMA	13.1	PMA	14.6	PMA	12.8	PMA	11.1
Autres PFR	-	Autres PFR	7.2	Autres PFR	2.8	Autres PFR	4.9	Autres PFR	3.8
PRITI	43.1	PRITI	51.0	PRITI	41.8	PRITI	34.8	PRITI	36.0
PRITS	5.8	PRITS	10.7	PRITS	7.2	PRITS	5.4	PRITS	4.4
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	18.4	PDPA	0.0
Non ventilée	41.0	Non ventilée	18.0	Non ventilée	33.7	Non ventilée	23.7	Non ventilée	44.7
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	11.3	Afrique subsaharienne	20.8	Afrique subsaharienne	16.1	Afrique subsaharienne	10.9	Afrique subsaharienne	12.1
Asie du Sud et centrale	-	Asie du Sud et centrale	1.8	Asie du Sud et centrale	2.7	Asie du Sud et centrale	9.1	Asie du Sud et centrale	6.4
Autres pays d'Asie et Océanie	7.2	Autres pays d'Asie et Océanie	8.7	Autres pays d'Asie et Océanie	6.0	Autres pays d'Asie et Océanie	6.9	Autres pays d'Asie et Océanie	6.5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	14.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	11.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	32.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	15.8
Amérique latine et Caraïbes	36.8	Amérique latine et Caraïbes	41.1	Amérique latine et Caraïbes	39.2	Amérique latine et Caraïbes	19.2	Amérique latine et Caraïbes	19.4
Europe	0.3	Europe	1.8	Europe	3.7	Europe	0.8	Europe	6.0
Non spécifiée	41.0	Non spécifiée	11.3	Non spécifiée	20.4	Non spécifiée	20.7	Non spécifiée	33.7
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD


2007-08		Finlande					
1987-88		1997-98		2007-08			
Irak	12.9	Tanzanie	9.7	Chine	4.1	Tanzanie	3.7
Afghanistan	7.2	Zambie	4.8	Mozambique	2.8	Mozambique	3.4
Soudan	3.1	Kenya	4.0	Tanzanie	2.8	Viêt-nam	2.6
Egypte	2.7	Egypte	2.9	Népal	2.5	Afghanistan	2.1
Ethiopie	2.3	Somalie	2.9	Bosnie-Herzégovine	2.2	Nicaragua	1.9
Colombie	2.1	Sri Lanka	2.8	Viêt-nam	2.1	Zambie	1.8
Pakistan	1.6	Mozambique	2.7	Zambie	2.0	Kenya	1.4
Kenya	1.5	Soudan	2.6	Nicaragua	1.9	Népal	1.4
Zones/ad. Palestinienne	1.4	Nicaragua	2.4	Ethiopie	1.7	Ethiopie	1.2
Ouganda	1.3	Viêt-nam	2.3	Namibie	1.7	Somalie	1.2
Jordanie	1.3	Ethiopie	2.1	Thaïlande	1.6	Soudan	1.2
Afrique du Sud	1.2	Bangladesh	2.0	Kenya	1.2	Afrique du Sud	1.0
Nigeria	1.2	Népal	1.5	Irak	1.2	Serbie	1.0
Liberia	1.0	Zimbabwe	1.0	Afrique du Sud	0.9	Zones/ad. Palestinienne	1.0
Géorgie	1.0	Namibie	1.0	Zimbabwe	0.7	Chine	0.9
Total ci-dessus	41.7	Total ci-dessus	44.8	Total ci-dessus	29.5	Total ci-dessus	25.7
APD Multilatérale	11.7	APD Multilatérale	38.2	APD Multilatérale	46.0	APD Multilatérale	40.5
Non ventilée	23.7	Non ventilée	10.7	Non ventilée	14.6	Non ventilée	22.7
Total APD millions USD	25 255	Total APD millions USD	522	Total APD millions USD	399	Total APD millions USD	1 075
PMA	27.1	PMA	49.4	PMA	28.3	PMA	34.6
Autres PFR	7.5	Autres PFR	12.2	Autres PFR	9.4	Autres PFR	8.4
PRITI	33.5	PRITI	19.0	PRITI	31.3	PRITI	14.6
PRITS	5.0	PRITS	2.1	PRITS	4.0	PRITS	4.4
PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	-
Non ventilée	26.9	Non ventilée	17.3	Non ventilée	27.0	Non ventilée	38.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	25.7	Afrique subsaharienne	54.9	Afrique subsaharienne	32.8	Afrique subsaharienne	33.6
Asie du Sud et centrale	16.0	Asie du Sud et centrale	11.5	Asie du Sud et centrale	9.1	Asie du Sud et centrale	10.7
Autres pays d'Asie et Océanie	4.5	Autres pays d'Asie et Océanie	5.8	Autres pays d'Asie et Océanie	19.2	Autres pays d'Asie et Océanie	10.3
Moyen-Orient et Afrique du Nord	22.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.8
Amérique latine et Caraïbes	8.2	Amérique latine et Caraïbes	6.3	Amérique latine et Caraïbes	6.7	Amérique latine et Caraïbes	7.4
Europe	1.9	Europe	1.2	Europe	6.5	Europe	3.5
Non spécifiée	21.0	Non spécifiée	15.2	Non spécifiée	19.9	Non spécifiée	30.7
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD


2007-08		1987-88		Irlande 1997-98		2007-08	
Albanie	8.4	Lesotho	7.3	Ethiopie	8.5	Ouganda	5.8
Serbie	6.0	Tanzanie	6.3	Tanzanie	7.3	Mozambique	5.7
Afghanistan	2.3	Zambie	5.7	Zambie	5.2	Ethiopie	5.2
Bosnie-Herzégovine	1.7	Soudan	4.5	Ouganda	4.8	Tanzanie	4.7
Egypte	1.6	Zimbabwe	1.6	Lesotho	3.8	Zambie	3.2
Turquie	1.0	Bangladesh	0.5	Mozambique	3.7	Viêt-nam	2.3
Zones/ad. Palestinienne	0.9	Rwanda	0.4	Afrique du Sud	2.4	Soudan	2.0
Syrie	0.7	Ouganda	0.3	Rwanda	1.9	Afrique du Sud	1.9
Liban	0.7	Kenya	0.3	Zimbabwe	1.3	Lesotho	1.6
Arménie	0.7	Burundi	0.3	Soudan	1.2	Sierra Leone	1.3
Chine	0.7	Ethiopie	0.3	Kenya	1.0	Malawi	1.3
Jordanie	0.7	Swaziland	0.2	Zones/ad. Palestinienne	0.8	Kenya	1.3
Géorgie	0.7	Sierra Leone	0.1	Nigeria	0.8	Congo, Rép. dém.	1.3
Ukraine	0.5	Inde	0.1	Bosnie-Herzégovine	0.6	Zimbabwe	1.1
Sri Lanka	0.5	Afghanistan	0.1	Malawi	0.6	Liberia	1.0
Total ci-dessus	27.0	Total ci-dessus	27.8	Total ci-dessus	44.0	Total ci-dessus	39.9
APD Multilatérale	53.4	APD Multilatérale	54.4	APD Multilatérale	36.8	APD Multilatérale	30.4
Non ventilée	14.0	Non ventilée	16.3	Non ventilée	9.7	Non ventilée	18.1
Total APD millions USD	602	Total APD millions USD	54	Total APD millions USD	193	Total APD millions USD	1 260
PMA	9.5	PMA	57.4	PMA	66.5	PMA	56.5
Autres PFR	2.2	Autres PFR	4.5	Autres PFR	6.1	Autres PFR	8.0
PRITI	39.9	PRITI	2.0	PRITI	7.0	PRITI	6.0
PRITS	18.4	PRITS	0.3	PRITS	5.1	PRITS	3.5
PDPA	0.1	PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-
Non ventilée	30.0	Non ventilée	35.7	Non ventilée	15.3	Non ventilée	25.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	7.4	Afrique subsaharienne	64.4	Afrique subsaharienne	73.6	Afrique subsaharienne	62.0
Asie du Sud et centrale	10.7	Asie du Sud et centrale	2.0	Asie du Sud et centrale	2.4	Asie du Sud et centrale	4.3
Autres pays d'Asie et Océanie	3.5	Autres pays d'Asie et Océanie	0.8	Autres pays d'Asie et Océanie	2.4	Autres pays d'Asie et Océanie	5.5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	11.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.9
Amérique latine et Caraïbes	2.2	Amérique latine et Caraïbes	0.6	Amérique latine et Caraïbes	2.7	Amérique latine et Caraïbes	3.0
Europe	40.5	Europe	-	Europe	2.3	Europe	0.8
Non spécifiée	23.7	Non spécifiée	32.0	Non spécifiée	14.9	Non spécifiée	22.6
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>**Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD


			Italie				Japon		
1987-88		1997-98	2007-08		1987-88		1997-98		
Mozambique	7.4	Madagascar	3.5	Irak	14.1	Indonésie	11.9	Chine	8.7
Somalie	7.3	Mozambique	3.4	Afghanistan	1.9	Chine	6.6	Indonésie	8.7
Ethiopie	6.1	Haïti	2.3	Ethiopie	1.5	Philippines	5.7	Thaïlande	5.5
Tanzanie	4.7	Ouganda	2.1	Liban	1.4	Thaïlande	4.3	Inde	5.5
Chine	3.7	Ethiopie	2.0	Chine	1.4	Bangladesh	3.9	Philippines	5.0
Tunisie	2.8	Malte	1.3	Maroc	1.2	Inde	3.6	Pakistan	3.1
Soudan	2.6	Albanie	1.2	Zones/ad. Palestinienne	1.0	Pakistan	2.7	Malaisie	2.7
Egypte	2.6	Argentine	1.1	Mozambique	0.8	Malaisie	2.6	Viêt-nam	2.5
Inde	1.7	Equateur	1.0	Albanie	0.7	Myanmar	2.5	Bangladesh	2.4
Sénégal	1.6	Chine	1.0	Sierra Leone	0.7	Corée	2.4	Sri Lanka	1.8
Congo, Rép. dém.	1.6	Erythrée	1.0	Angola	0.6	Sri Lanka	1.8	Brésil	1.0
Pakistan	1.3	Egypte	0.9	Soudan	0.6	Turquie	1.8	Ghana	0.9
Zambie	1.3	Sénégal	0.8	St-Vincent et Grenadines	0.4	Egypte	1.6	Egypte	0.8
Kenya	1.2	Côte d'Ivoire	0.7	Serbie	0.4	Kenya	1.2	Jordanie	0.8
Argentine	1.0	Kenya	0.7	Guinée	0.4	Brésil	0.9	Ouzbékistan	0.7
Total ci-dessus	46.9	Total ci-dessus	22.8	Total ci-dessus	27.1	Total ci-dessus	53.7	Total ci-dessus	50.1
APD Multilatérale	25.8	APD Multilatérale	62.0	APD Multilatérale	61.0	APD Multilatérale	26.4	APD Multilatérale	19.0
Non ventilée	8.6	Non ventilée	2.6	Non ventilée	3.4	Non ventilée	3.7	Non ventilée	9.5
Total APD millions USD	2 947	Total APD millions USD	1 930	Total APD millions USD	4 693	Total APD millions USD	9 306	Total APD millions USD	12 870
PMA	54.6	PMA	50.7	PMA	23.3	PMA	19.4	PMA	12.9
Autres PFR	5.0	Autres PFR	5.3	Autres PFR	2.3	Autres PFR	7.4	Autres PFR	11.1
PRITI	24.0	PRITI	25.9	PRITI	55.6	PRITI	55.3	PRITI	54.6
PRITS	4.6	PRITS	7.7	PRITS	10.0	PRITS	9.1	PRITS	8.9
PDPA	0.1	PDPA	3.5	PDPA	-	PDPA	3.9	PDPA	0.9
Non ventilée	11.6	Non ventilée	6.8	Non ventilée	8.8	Non ventilée	5.1	Non ventilée	11.7
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	58.5	Afrique subsaharienne	51.2	Afrique subsaharienne	19.3	Afrique subsaharienne	11.7	Afrique subsaharienne	9.1
Asie du Sud et centrale	4.5	Asie du Sud et centrale	0.8	Asie du Sud et centrale	6.4	Asie du Sud et centrale	21.3	Asie du Sud et centrale	19.3
Autres pays d'Asie et Océanie	5.9	Autres pays d'Asie et Océanie	3.5	Autres pays d'Asie et Océanie	5.1	Autres pays d'Asie et Océanie	47.8	Autres pays d'Asie et Océanie	45.9
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	10.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	49.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.3
Amérique latine et Caraïbes	10.2	Amérique latine et Caraïbes	18.8	Amérique latine et Caraïbes	8.5	Amérique latine et Caraïbes	6.7	Amérique latine et Caraïbes	8.3
Europe	0.9	Europe	8.9	Europe	4.4	Europe	2.5	Europe	1.2
Non spécifiée	9.8	Non spécifiée	6.2	Non spécifiée	6.7	Non spécifiée	4.5	Non spécifiée	10.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2007-08	Luxembourg			
	1987-88	1997-98	2007-08	
Irak 9.0		Cap-Vert 7.2	Sénégal 4.7	
Chine 7.7		Namibie 4.9	Mali 4.7	
Indonésie 7.7		Tunisie 4.4	Cap-Vert 4.5	
Inde 6.1		Viêt-nam 3.5	Viêt-nam 4.1	
Viêt-nam 5.0		Nicaragua 3.4	Nicaragua 3.8	
Philippines 3.9		Niger 3.1	Burkina Faso 3.5	
Bangladesh 3.5		Inde 3.0	Laos 3.2	
Tanzanie 2.6		Rwanda 2.5	Niger 2.9	
Turquie 2.3		Sénégal 2.4	El Salvador 2.6	
Sri Lanka 1.9		Chili 2.4	Serbie 1.9	
Malaisie 1.7		Burkina Faso 2.0	Namibie 1.7	
Afghanistan 1.0		El Salvador 1.8	Rwanda 1.7	
Pérou 0.9		Maurice 1.6	Zones/ad. Palestinienne 1.6	
Egypte 0.9		Bosnie-Herzégovine 1.4	Monténégro 1.1	
Maroc 0.9		Pérou 1.3	Congo, Rép. dém. 0.9	
Total ci-dessus 54.9	Total ci-dessus -	Total ci-dessus 44.7	Total ci-dessus 42.8	
APD Multilatérale 15.0	APD Multilatérale -	APD Multilatérale 30.7	APD Multilatérale 32.7	
Non ventilée 11.3	Non ventilée -	Non ventilée 5.3	Non ventilée 10.1	
Total APD millions USD 15 510	Total APD millions USD -	Total APD millions USD 103	Total APD millions USD 395	
PMA 17.9		PMA 27.3	PMA 41.9	
Autres PFR 8.8		Autres PFR 5.8	Autres PFR 7.4	
PRITI 52.3		PRITI 49.8	PRITI 29.8	
PRITS 7.7		PRITS 9.3	PRITS 5.8	
PDPA 0.0		PDPA 0.1	PDPA -	
Non ventilée 13.3		Non ventilée 7.6	Non ventilée 15.1	
Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale -	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	
Afrique subsaharienne 12.7		Afrique subsaharienne 45.2	Afrique subsaharienne 45.8	
Asie du Sud et centrale 18.4		Asie du Sud et centrale 6.7	Asie du Sud et centrale 4.3	
Autres pays d'Asie et Océanie 35.0		Autres pays d'Asie et Océanie 10.5	Autres pays d'Asie et Océanie 12.8	
Moyen-Orient et Afrique du Nord 14.5		Moyen-Orient et Afrique du Nord 9.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord 3.6	
Amérique latine et Caraïbes 5.4		Amérique latine et Caraïbes 17.3	Amérique latine et Caraïbes 14.3	
Europe 3.1		Europe 3.4	Europe 5.8	
Non spécifiée 11.0		Non spécifiée 7.3	Non spécifiée 13.4	
Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale -	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	

Tableau 32 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>**Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

		Norvège						Nouvelle-Zélande	
1987-88		1997-98		2007-08		1987-88		1997-98	
Tanzanie	8.2	Mozambique	4.0	Tanzanie	3.1	Cook, îles	9.0	Papouasie-Nlle-Guinée	4.5
Mozambique	4.3	Tanzanie	3.6	Soudan	3.1	Niue	5.9	Samoa	4.1
Zambie	3.8	Zones/ad. Palestinienne	3.1	Afghanistan	2.9	Samoa	4.1	Cook, îles	3.5
Bangladesh	3.7	Zambie	2.6	Zones/ad. Palestinienne	2.9	Tuvalu	4.0	Tonga	3.5
Kenya	3.3	Bosnie-Herzégovine	2.6	Mozambique	2.3	Tonga	3.1	Fidji	3.5
Inde	3.1	Bangladesh	2.4	Zambie	1.9	Fidji	3.0	Salomon, îles	3.4
Zimbabwe	2.4	Ouganda	2.3	Ouganda	1.9	Tokelau	2.6	Vanuatu	3.2
Botswana	1.9	Ethiopie	2.1	Malawi	1.6	Papouasie-Nlle-Guinée	2.5	Niue	2.7
Nicaragua	1.8	Angola	1.8	Népal	1.4	Indonésie	2.3	Tokelau	2.7
Sri Lanka	1.7	Afrique du Sud	1.6	Philippines	1.3	Vanuatu	1.9	Indonésie	2.6
Ethiopie	1.5	Nicaragua	1.4	Pérou	1.3	Kiribati	1.8	Philippines	1.8
Pakistan	1.2	Zimbabwe	1.1	Serbie	1.1	Salomon, îles	1.6	Viêt-nam	1.8
Chine	1.0	Sri Lanka	1.1	Somalie	1.1	Thaïlande	1.2	Kiribati	1.6
Mali	0.7	Chine	1.1	Sri Lanka	1.0	Philippines	1.1	Tuvalu	1.2
Soudan	0.7	Soudan	1.0	Ethiopie	0.9	Tanzanie	0.3	Chine	1.0
Total ci-dessus	39.2	Total ci-dessus	31.7	Total ci-dessus	27.8	Total ci-dessus	44.3	Total ci-dessus	41.0
APD Multilatérale	41.2	APD Multilatérale	28.9	APD Multilatérale	23.1	APD Multilatérale	16.3	APD Multilatérale	25.6
Non ventilée	12.7	Non ventilée	18.0	Non ventilée	32.0	Non ventilée	37.6	Non ventilée	23.0
Total APD millions USD	940	Total APD millions USD	1 318	Total APD millions USD	3 846	Total APD millions USD	95	Total APD millions USD	142
PMA	45.2	PMA	39.8	PMA	34.8	PMA	16.8	PMA	23.6
Autres PFR	12.3	Autres PFR	4.3	Autres PFR	3.9	Autres PFR	3.2	Autres PFR	10.3
PRITI	16.5	PRITI	24.2	PRITI	15.5	PRITI	20.1	PRITI	23.1
PRITS	4.4	PRITS	6.3	PRITS	4.2	PRITS	14.8	PRITS	11.6
PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	-	PDPA	0.3	PDPA	0.5
Non ventilée	21.5	Non ventilée	25.4	Non ventilée	41.6	Non ventilée	44.9	Non ventilée	30.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	56.0	Afrique subsaharienne	40.3	Afrique subsaharienne	30.2	Afrique subsaharienne	0.8	Afrique subsaharienne	4.6
Asie du Sud et centrale	17.8	Asie du Sud et centrale	10.0	Asie du Sud et centrale	11.7	Asie du Sud et centrale	0.9	Asie du Sud et centrale	2.9
Autres pays d'Asie et Océanie	4.8	Autres pays d'Asie et Océanie	7.1	Autres pays d'Asie et Océanie	6.0	Autres pays d'Asie et Océanie	67.8	Autres pays d'Asie et Océanie	83.4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.1
Amérique latine et Caraïbes	6.3	Amérique latine et Caraïbes	8.6	Amérique latine et Caraïbes	6.1	Amérique latine et Caraïbes	0.4	Amérique latine et Caraïbes	1.8
Europe	0.3	Europe	6.9	Europe	3.8	Europe	-	Europe	0.1
Non spécifiée	14.5	Non spécifiée	20.2	Non spécifiée	36.8	Non spécifiée	30.1	Non spécifiée	7.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>


Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD


2007-08		1987-88		Pays-Bas 1997-98		2007-08	
Salomon, Îles	5.9	Indonésie	7.7	Antilles néerlandaises	3.7	Soudan	2.7
Tokelau	5.0	Inde	6.2	Inde	2.6	Nigeria	2.6
Papouasie-Nlle-Guinée	4.5	Tanzanie	3.4	Bosnie-Herzégovine	2.5	Indonésie	2.2
Niue	4.2	Bangladesh	3.0	Tanzanie	2.1	Ghana	1.9
Indonésie	3.8	Antilles néerlandaises	3.0	Bolivie	2.0	Tanzanie	1.8
Tonga	2.7	Soudan	2.8	Bangladesh	1.9	Afghanistan	1.5
Vanuatu	2.7	Kenya	2.7	Suriname	1.6	Suriname	1.4
Viêt-nam	2.1	Mozambique	2.6	Yémen	1.6	Mozambique	1.4
Samoa	2.1	Pakistan	1.6	Mozambique	1.4	Bangladesh	1.4
Afghanistan	1.7	Yémen	1.4	Afrique du Sud	1.2	Ethiopie	1.2
Cambodge	1.6	Sri Lanka	1.3	Pérou	1.2	Zambie	1.2
Cook, Îles	1.4	Zimbabwe	1.3	Kenya	1.2	Burkina Faso	1.1
Timor-Leste	1.2	Burkina Faso	1.2	Ethiopie	1.1	Ouganda	1.1
Fidji	1.1	Zambie	1.2	Burkina Faso	1.1	Mali	1.1
Tuvalu	1.0	Pérou	1.2	Mali	1.1	Zones/ad. Palestinienne	0.8
Total ci-dessus	41.1	Total ci-dessus	40.5	Total ci-dessus	26.4	Total ci-dessus	23.3
APD Multilatérale	21.4	APD Multilatérale	29.7	APD Multilatérale	27.1	APD Multilatérale	25.0
Non ventilée	25.7	Non ventilée	9.7	Non ventilée	20.0	Non ventilée	39.0
Total APD millions USD	334	Total APD millions USD	2 276	Total APD millions USD	3 174	Total APD millions USD	6 752
PMA	27.3	PMA	31.7	PMA	26.6	PMA	25.7
Autres PFR	9.8	Autres PFR	9.4	Autres PFR	6.7	Autres PFR	8.3
PRITI	25.3	PRITI	35.2	PRITI	26.0	PRITI	11.1
PRITS	4.9	PRITS	4.0	PRITS	7.1	PRITS	2.9
PDPA	-	PDPA	5.9	PDPA	6.1	PDPA	-
Non ventilée	32.7	Non ventilée	13.8	Non ventilée	27.4	Non ventilée	51.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	4.7	Afrique subsaharienne	34.1	Afrique subsaharienne	26.6	Afrique subsaharienne	30.6
Asie du Sud et centrale	5.8	Asie du Sud et centrale	17.9	Asie du Sud et centrale	11.3	Asie du Sud et centrale	6.1
Autres pays d'Asie et Océanie	71.0	Autres pays d'Asie et Océanie	15.1	Autres pays d'Asie et Océanie	4.7	Autres pays d'Asie et Océanie	4.8
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	4.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.1
Amérique latine et Caraïbes	1.9	Amérique latine et Caraïbes	16.4	Amérique latine et Caraïbes	20.9	Amérique latine et Caraïbes	5.1
Europe	-	Europe	0.4	Europe	5.4	Europe	2.0
Non spécifiée	15.2	Non spécifiée	11.8	Non spécifiée	24.8	Non spécifiée	48.2
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>**Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD


		Portugal						Royaume-Uni			
1987-88		1997-98		2007-08		1987-88		1997-98			
		Mozambique	30.0	Cap-Vert	10.8	Inde	6.0	Inde	4.8		
		Angola	10.4	Maroc	8.7	Bangladesh	2.7	Guyana	3.1		
		Cap-Vert	6.9	Timor-Leste	7.8	Kenya	2.7	Tanzanie	2.9		
		Guinée-Bissau	5.3	Mozambique	4.3	Tanzanie	2.1	Zambie	2.4		
		Sao Tomé et Príncipe	4.4	Angola	3.5	Malawi	2.0	Ouganda	2.4		
		Brésil	0.2	Bosnie-Herzégovine	3.1	Mozambique	1.9	Bangladesh	2.2		
		Bosnie-Herzégovine	0.2	Guinée-Bissau	3.0	Ghana	1.8	Mozambique	1.7		
		Timor-Leste	0.2	Serbie	3.0	Soudan	1.6	Ghana	1.6		
		Liban	0.1	Sao Tomé et Príncipe	2.4	Pakistan	1.6	Montserrat	1.4		
		Honduras	0.1	Afghanistan	2.1	Zambie	1.5	Chine	1.3		
		Zones/ad. Palestinienne	0.1	Liban	2.0	Ouganda	1.3	Kenya	1.3		
		Algérie	0.0	Brésil	0.5	Sri Lanka	1.1	Indonésie	1.3		
		Centrafricaine, Rép.	0.0	Tchad	0.4	Ethiopie	1.0	Afrique du Sud	1.2		
		Zimbabwe	0.0	Congo, Rép. dém.	0.2	Zimbabwe	1.0	Pakistan	1.2		
		Slovénie	0.0	Etats ex-Yougoslavie	0.2	Chine	1.0	Malawi	1.1		
Total ci-dessus	-	Total ci-dessus	58.0	Total ci-dessus	51.8	Total ci-dessus	29.3	Total ci-dessus	29.9		
APD Multilatérale	25.6	APD Multilatérale	33.1	APD Multilatérale	40.5	APD Multilatérale	43.2	APD Multilatérale	41.3		
Non ventilée	74.4	Non ventilée	8.7	Non ventilée	6.5	Non ventilée	11.8	Non ventilée	13.2		
Total APD millions USD	62	Total APD millions USD	256	Total APD millions USD	552	Total APD millions USD	2 403	Total APD millions USD	3 874		
PMA	-	PMA	75.3	PMA	40.5	PMA	33.7	PMA	29.0		
Autres PFR	-	Autres PFR	0.1	Autres PFR	0.1	Autres PFR	14.4	Autres PFR	10.0		
PRITI	-	PRITI	11.0	PRITI	39.0	PRITI	20.5	PRITI	26.9		
PRITS	-	PRITS	0.6	PRITS	9.5	PRITS	7.8	PRITS	11.3		
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	2.8	PDPA	0.4		
Non ventilée	100.0	Non ventilée	13.0	Non ventilée	11.0	Non ventilée	20.7	Non ventilée	22.5		
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0		
Afrique subsaharienne	-	Afrique subsaharienne	95.1	Afrique subsaharienne	43.8	Afrique subsaharienne	39.4	Afrique subsaharienne	34.3		
Asie du Sud et centrale	-	Asie du Sud et centrale	0.0	Asie du Sud et centrale	3.7	Asie du Sud et centrale	22.1	Asie du Sud et centrale	17.0		
Autres pays d'Asie et Océanie	-	Autres pays d'Asie et Océanie	0.4	Autres pays d'Asie et Océanie	13.3	Autres pays d'Asie et Océanie	8.2	Autres pays d'Asie et Océanie	7.1		
Moyen-Orient et Afrique du Nord	-	Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	18.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.0		
Amérique latine et Caraïbes	-	Amérique latine et Caraïbes	0.5	Amérique latine et Caraïbes	1.4	Amérique latine et Caraïbes	5.6	Amérique latine et Caraïbes	15.6		
Europe	-	Europe	0.4	Europe	10.6	Europe	1.6	Europe	2.5		
Non spécifiée	100.0	Non spécifiée	3.3	Non spécifiée	9.0	Non spécifiée	19.6	Non spécifiée	20.6		
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0		

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD


2007-08		1987-88		Suède 1997-98		2007-08	
Inde	5.9	Tanzanie	6.2	Tanzanie	3.3	Tanzanie	2.6
Irak	3.0	Mozambique	4.9	Mozambique	2.6	Mozambique	2.5
Afghanistan	2.5	Inde	3.4	Afrique du Sud	2.2	Soudan	1.5
Nigeria	2.3	Viêt-nam	3.2	Viêt-nam	2.1	Afghanistan	1.4
Ethiopie	2.3	Ethiopie	3.0	Ethiopie	2.1	Zones/ad. Palestinienne	1.4
Bangladesh	2.1	Nicaragua	2.3	Bosnie-Herzégovine	1.7	Ouganda	1.3
Tanzanie	2.1	Zambie	2.1	Bangladesh	1.6	Kenya	1.2
Pakistan	1.9	Bangladesh	2.0	Irak	1.6	Zambie	1.2
Soudan	1.7	Angola	1.9	Angola	1.5	Congo, Rép. dém.	1.1
Chine	1.7	Zimbabwe	1.9	Zimbabwe	1.3	Ethiopie	1.0
Congo, Rép. dém.	1.3	Kenya	1.9	Inde	1.3	Viêt-nam	0.9
Mozambique	1.3	Botswana	1.2	Nicaragua	1.2	Nicaragua	0.8
Ghana	1.3	Laos	1.1	Ouganda	1.2	Cameroun	0.8
Afrique du Sud	1.3	Algérie	1.0	Cambodge	1.1	Serbie	0.8
Malawi	1.2	Guinée-Bissau	0.9	Zones/ad. Palestinienne	1.1	Bosnie-Herzégovine	0.7
Total ci-dessus	32.0	Total ci-dessus	37.2	Total ci-dessus	25.9	Total ci-dessus	19.3
APD Multilatérale	35.5	APD Multilatérale	33.6	APD Multilatérale	31.8	APD Multilatérale	33.0
Non ventilée	19.6	Non ventilée	21.5	Non ventilée	23.8	Non ventilée	32.4
Total APD millions USD	11 799	Total APD millions USD	1 460	Total APD millions USD	1 656	Total APD millions USD	4 535
PMA	32.2	PMA	38.2	PMA	29.4	PMA	27.3
Autres PFR	13.2	Autres PFR	10.9	Autres PFR	7.4	Autres PFR	5.5
PRITI	20.1	PRITI	15.6	PRITI	21.7	PRITI	15.5
PRITS	4.0	PRITS	2.9	PRITS	6.7	PRITS	3.3
PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-
Non ventilée	30.4	Non ventilée	32.4	Non ventilée	34.9	Non ventilée	48.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	34.4	Afrique subsaharienne	46.0	Afrique subsaharienne	33.2	Afrique subsaharienne	30.8
Asie du Sud et centrale	22.0	Asie du Sud et centrale	11.2	Asie du Sud et centrale	7.3	Asie du Sud et centrale	6.5
Autres pays d'Asie et Océanie	7.2	Autres pays d'Asie et Océanie	8.6	Autres pays d'Asie et Océanie	9.5	Autres pays d'Asie et Océanie	6.0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	4.0
Amérique latine et Caraïbes	1.7	Amérique latine et Caraïbes	7.5	Amérique latine et Caraïbes	9.4	Amérique latine et Caraïbes	6.6
Europe	0.8	Europe	0.0	Europe	5.6	Europe	5.5
Non spécifiée	27.5	Non spécifiée	24.0	Non spécifiée	30.0	Non spécifiée	40.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>**Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

Suisse			Total des pays du CAD		
1987-88	1997-98	2007-08	1987-88	1997-98	
Inde	3.9	Inde	2.5	Serbie	2.8
Madagascar	3.3	Mozambique	2.2	Irak	2.5
Indonésie	3.1	Tanzanie	2.1	Tanzanie	1.4
Bolivie	3.0	Bolivie	1.9	Mozambique	1.3
Tanzanie	2.7	Bangladesh	1.8	Viêt-nam	1.2
Mozambique	2.5	Népal	1.4	Népal	1.1
Népal	1.9	Viêt-nam	1.2	Burkina Faso	1.1
Rwanda	1.9	Afrique du Sud	1.2	Bangladesh	1.0
Mali	1.6	Pérou	1.1	Nicaragua	1.0
Pakistan	1.6	Burkina Faso	1.1	Afghanistan	0.9
Sénégal	1.5	Pakistan	1.1	Cameroun	0.9
Chine	1.4	Bosnie-Herzégovine	1.1	Zones/ad. Palestinienne	0.9
Ethiopie	1.4	Egypte	1.1	Pakistan	0.9
Ghana	1.2	Rwanda	1.1	Bosnie-Herzégovine	0.9
Pérou	1.2	Tchad	0.9	Pérou	0.9
Total ci-dessus	32.3	Total ci-dessus	21.6	Total ci-dessus	18.8
APD Multilatérale	28.2	APD Multilatérale	32.9	APD Multilatérale	24.3
Non ventilée	18.5	Non ventilée	23.6	Non ventilée	35.8
Total APD millions USD	586	Total APD millions USD	912	Total APD millions USD	1 873
PMA	37.5	PMA	29.4	PMA	20.7
Autres PFR	5.4	Autres PFR	6.8	Autres PFR	6.5
PRITI	28.7	PRITI	24.1	PRITI	20.0
PRITS	2.3	PRITS	4.4	PRITS	5.6
PDPA	0.3	PDPA	0.0	PDPA	-
Non ventilée	25.7	Non ventilée	35.2	Non ventilée	47.3
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	36.8	Afrique subsaharienne	28.2	Afrique subsaharienne	19.7
Asie du Sud et centrale	14.2	Asie du Sud et centrale	14.9	Asie du Sud et centrale	11.5
Autres pays d'Asie et Océanie	9.0	Autres pays d'Asie et Océanie	7.2	Autres pays d'Asie et Océanie	4.6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	4.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.4
Amérique latine et Caraïbes	13.8	Amérique latine et Caraïbes	12.4	Amérique latine et Caraïbes	7.9
Europe	0.3	Europe	4.5	Europe	8.8
Non spécifiée	22.1	Non spécifiée	28.4	Non spécifiée	41.3
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Indonésie	3.8	Chine	3.3		
Egypte	3.4	Indonésie	3.0		
Inde	2.9	Egypte	2.8		
Israël	2.9	Inde	2.7		
Chine	2.3	Philippines	1.6		
Bangladesh	2.0	Thaïlande	1.5		
Pakistan	1.9	Bangladesh	1.3		
Philippines	1.8	Viêt-nam	1.2		
Tanzanie	1.6	Mozambique	1.2		
Mozambique	1.4	Tanzanie	1.2		
Kenya	1.2	Pakistan	1.1		
Thaïlande	1.2	Bosnie-Herzégovine	1.0		
Turquie	1.2	Côte d'Ivoire	0.9		
Soudan	1.0	Madagascar	0.8		
Ethiopie	0.9	Pérou	0.8		
Total ci-dessus	29.6	Total ci-dessus	24.5		
APD Multilatérale	28.6	APD Multilatérale	29.0		
Non ventilée	12.2	Non ventilée	16.1		
Total APD millions USD	46 932	Total APD millions USD	57 193		
PMA	25.7	PMA	20.2		
Autres PFR	7.8	Autres PFR	8.4		
PRITI	34.0	PRITI	38.4		
PRITS	7.5	PRITS	7.7		
PDPA	8.0	PDPA	2.7		
Non ventilée	17.0	Non ventilée	22.7		
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0		
Afrique subsaharienne	27.6	Afrique subsaharienne	23.5		
Asie du Sud et centrale	12.7	Asie du Sud et centrale	10.6		
Autres pays d'Asie et Océanie	19.3	Autres pays d'Asie et Océanie	21.9		
Moyen-Orient et Afrique du Nord	13.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	9.6		
Amérique latine et Caraïbes	10.9	Amérique latine et Caraïbes	12.3		
Europe	2.3	Europe	3.6		
Non spécifiée	13.5	Non spécifiée	18.5		
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0		

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802344682087>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**
(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2007-08		1987-88		CE 1997-98		2007-08	
Irak	7.5	Inde	6.0	Maroc	4.0	Turquie	7.2
Afghanistan	2.8	Ethiopie	5.8	Egypte	3.9	Zones/ad. Palestinienne	4.5
Chine	2.1	Côte d'Ivoire	5.5	Bosnie-Herzégovine	3.2	Ethiopie	3.1
Indonésie	2.0	Egypte	3.4	Algérie	2.6	Maroc	3.0
Inde	1.8	Sénégal	3.3	Tunisie	2.2	Serbie	2.5
Viêt-nam	1.4	Papouasie-Nlle-Guinée	2.7	Zones/ad. Palestinienne	1.8	Afghanistan	2.4
Soudan	1.4	Soudan	2.7	Turquie	1.8	Soudan	2.0
Tanzanie	1.3	Kenya	2.4	Bangladesh	1.5	Egypte	1.7
Ethiopie	1.2	Bangladesh	2.2	Mauritanie	1.5	Croatie	1.6
Cameroun	1.1	Mozambique	2.2	Ethiopie	1.5	Ouganda	1.6
Egypte	1.1	Tchad	2.0	Mozambique	1.4	Mozambique	1.5
Bangladesh	1.0	Tunisie	1.7	Madagascar	1.4	Tanzanie	1.4
Mozambique	1.0	Ouganda	1.7	Jordanie	1.4	Congo, Rép. dém.	1.4
Nigeria	0.9	Tanzanie	1.6	Afrique du Sud	1.4	Tunisie	1.4
Zones/ad. Palestinienne	0.9	Malawi	1.6	Sénégal	1.4	Burkina Faso	1.3
Total ci-dessus	27.4	Total ci-dessus	44.8	Total ci-dessus	31.1	Total ci-dessus	36.7
APD Multilatérale	26.2	APD Multilatérale	0.0	APD Multilatérale	1.1	APD Multilatérale	2.4
Non ventilée	19.4	Non ventilée	19.3	Non ventilée	21.0	Non ventilée	18.3
Total APD millions USD	125 855	Total APD millions USD	2 138	Total APD millions USD	5 455	Total APD millions USD	13 425
PMA	24.6	PMA	42.7	PMA	26.6	PMA	32.3
Autres PFR	7.7	Autres PFR	12.2	Autres PFR	6.9	Autres PFR	5.5
PRITI	34.8	PRITI	20.8	PRITI	33.1	PRITI	26.5
PRITS	6.7	PRITS	4.4	PRITS	10.6	PRITS	17.0
PDPA	0.0	PDPA	0.6	PDPA	1.5	PDPA	0.0
Non ventilée	26.2	Non ventilée	19.3	Non ventilée	21.2	Non ventilée	18.7
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	26.3	Afrique subsaharienne	53.0	Afrique subsaharienne	34.6	Afrique subsaharienne	35.5
Asie du Sud et centrale	12.4	Asie du Sud et centrale	10.0	Asie du Sud et centrale	7.0	Asie du Sud et centrale	8.0
Autres pays d'Asie et Océanie	12.7	Autres pays d'Asie et Océanie	8.7	Autres pays d'Asie et Océanie	6.7	Autres pays d'Asie et Océanie	4.6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	17.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	7.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	18.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	15.5
Amérique latine et Caraïbes	7.9	Amérique latine et Caraïbes	9.5	Amérique latine et Caraïbes	11.7	Amérique latine et Caraïbes	8.4
Europe	3.3	Europe	3.0	Europe	10.0	Europe	17.2
Non spécifiée	20.4	Non spécifiée	8.8	Non spécifiée	12.1	Non spécifiée	10.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802380670320>

Tableau 33

APD des donateurs non membres du CAD


Versements nets

En millions de USD

	2004	2005	2006	2007	2008	Pour mémoire: 2008 APD/RNB (%)
Pays de l'OCDE non membres du CAD						
Corée	423	752	455	696	802	0.09
Hongrie	70	100	149	103	107	0.08
Islande	21	27	41	48	48	0.47
Pologne	118	205	297	363	372	0.08
République slovaque	28	56	55	67	92	0.10
République tchèque	108	135	161	179	249	0.12
Turquie	339	601	714	602	780	0.11
Pays arabes						
Arabie saoudite	1 734	1 005	2 095	2 079	5 564	..
Emirats Arabes Unis	181	141	219	429	88	..
Koweït	161	218	158	110	283	..
Autres donateurs						
Israël ^a	84	95	90	111	138	0.07
Taipei chinois	421	483	513	514	435	0.11
Thaïlande	74	67	178	..
Autres donateurs	22	86	121	188	343	..
TOTAL	3 712	3 905	5 142	5 558	9 481	..
<i>dont</i> : bilatéral						
Pays de l'OCDE non membres du CAD						
Corée	331	463	376	491	539	
Hongrie	35	40	84	33	15	
Islande	16	20	28	37	36	
Pologne	25	48	119	156	84	
République slovaque	11	31	25	28	41	
République tchèque	63	64	78	81	117	
Turquie	292	532	643	545	736	
Pays arabes						
Arabie saoudite	1 691	883	2 050	2 054	5 544	
Emirats Arabes Unis	181	141	219	429	88	
Koweït	99	218	157	109	282	
Autres donateurs						
Israël ^a	75	80	75	96	119	
Taipei chinois	410	465	494	495	407	
Thaïlande	65	61	166	
Autres donateurs	2	23	43	89	123	
TOTAL	3 232	3 008	4 454	4 703	8 298	

Note : Ce tableau ne prend pas en compte l'aide en provenance de plusieurs pays donateurs non membres de l'OCDE car des informations sur leur aide n'ont pas été communiquées.

a) Ces données incluent 47.9 millions de USD en 2004, 49.2 millions de USD en 2005, 45.5 millions de USD en 2006, 42.9 millions de USD en 2007 et 43.6 millions de USD en 2008 qui correspondent aux dépenses affectées pendant la première année aux personnes provenant des pays en développement (dont la plupart des régions en guerre civile ou en grave crise), ou qui ont dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires ou politiques.

Tableau 34 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802445881376>**Part des allégements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2008**

	APD nette (millions de USD)	APD nette issue d'allégements de dette ^(a) (millions de USD)	dont : <i>bilatérale</i> (millions de USD)	Allégements de dette en pourcentage de l'APD nette	APD nette issue d'allégements de dette des PPTE ^(b) (millions de USD)	Allégements de dette PPTE en pourcentage de l'APD nette
Allemagne	13 981	2 622	2 593	18.8	316	2.3
Australie	2 954	256	256	8.7	-	-
Autriche	1 714	739	733	43.1	27	1.6
Belgique	2 386	101	101	4.2	0	0.0
Canada	4 785	133	133	2.8	0	0.0
Danemark	2 803	96	96	3.4	1	0.0
Espagne	6 867	342	342	5.0	39	0.6
États-Unis	26 842	218	218	0.8	205	0.8
Finlande	1 166	9	2	0.8	9	0.8
France	10 908	1 021	1 021	9.4	597	5.5
Grèce	703	-	-	-	-	-
Irlande	1 328	8	-	0.6	8	0.6
Italie	4 861	890	890	18.3	29	0.6
Japon	9 579	1 741	1 741	18.2	3	0.0
Luxembourg	415	-	-	-	-	-
Norvège	3 963	42	42	1.1	16	0.4
Nouvelle-Zélande	348	-	-	-	-	-
Pays-Bas	6 993	198	124	2.8	108	1.5
Portugal	620	1	1	0.1	-	-
Royaume-Uni	11 500	605	549	5.3	71	0.6
Suède	4 732	6	-	0.1	6	0.1
Suisse	2 038	99	99	4.9	11	0.6
TOTAL DU CAD	121 483	9 127	8 941	7.5	1 445	1.2

a) Comprend : 1) *Bilatéral* : les dons pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; et l'APD nouvelle issue de rééchelonnements concessionnels ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD ; et 2) *Multilatéral* : les contributions au Fonds fiduciaire des PPTE (source : Banque mondiale).

b) Les allégements de dette bilatérale des PPTE [comprenant toutes les rubriques mentionnées dans la note a)], plus les contributions multilatérales à l'Initiative en faveur des PPTE.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802468874263>


Tableau 35

Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2008

	RNB par habitant en dollars	Croissance réelle du PIB en %	Inflation ^a en %	Taux de chômage en %	Solde budgétaire excédent (+) ou déficit (-) en % du PIB	Solde extérieur courant en % du PIB	Recettes publiques totales en % du PIB
Allemagne	44 500	1.0	1.5	7.2	0.0	6.6	43.8
Australie	43 700	2.3	6.4	4.2	1.0	-4.6	35.3
Autriche	48 000	1.9	2.2	4.9	-0.5	3.2	48.4
Belgique	46 600	0.8	1.9	7.0	-1.2	-2.5	48.9
Canada	44 100	0.4	3.9	6.1	0.1	0.5	39.8
Danemark	62 200	-1.2	4.0	3.3	3.4	2.2	55.0
Espagne	33 300	0.9	2.5	11.3	-4.1	-9.6	37.0
États-Unis	47 400	0.4	2.1	5.8	-6.5	-4.9	32.3
Finlande	49 900	0.8	2.0	6.4	4.4	2.8	53.4
France	45 500	0.3	2.5	7.4	-3.4	-2.3	49.3
Grèce	29 700	2.0	3.5	7.7	-7.8	-14.6	40.6
Irlande	51 800	-3.0	-1.2	6.0	-7.2	-5.4	34.9
Italie	37 600	-1.0	2.8	6.8	-2.7	-3.4	46.0
Japon	39 700	-0.7	-0.9	4.0	-2.7	3.2	34.4
Luxembourg	87 500	0.0	5.0	4.4	2.5	5.5	40.2
Norvège	93 900	2.1	9.6	2.6	18.8	19.4	58.8
Nouvelle-Zélande	26 800	-1.1	3.6	4.2	3.1	-8.8	44.2
Pays-Bas	52 700	2.0	2.7	2.9	0.7	4.8	46.6
Portugal	22 200	0.0	2.1	7.6	-2.8	-12.1	43.2
Royaume-Uni	43 700	0.6	2.9	5.7	-5.3	-1.6	42.2
Suède	52 200	-0.4	3.4	6.2	2.5	6.2	54.3
Suisse	62 700	1.8	2.2	3.5	1.6	2.3	33.6
TOTAL DU CAD	44 100	0.6	2.5	5.9	-3.5	-1.6	37.9


a) Déflateurs du PIB.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, novembre 2009 et données communiquées par les pays.


Tableau 36 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802505433704>**Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD^a (2007 = 100)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Allemagne	77.43	75.88	79.15	91.32	87.40	76.06	75.38	72.50
Australie	60.00	56.23	61.03	62.87	67.88	65.28	55.39	57.18
Autriche	73.96	71.94	75.12	86.67	83.41	72.15	71.18	68.32
Belgique	69.41	67.16	70.80	81.29	77.80	68.13	68.49	65.86
Canada	65.63	62.38	59.60	60.65	62.02	61.81	57.46	58.38
Danemark	67.75	63.53	65.75	75.56	74.49	66.70	66.56	64.93
Espagne	68.57	57.69	56.92	64.17	65.34	57.89	58.14	57.08
États-Unis	72.10	73.76	75.33	76.87	78.33	79.63	80.52	81.68
Finlande	75.29	59.95	66.45	83.52	79.32	71.38	71.78	69.32
France	71.31	67.69	69.97	78.87	78.19	69.22	69.11	66.25
Grèce	58.15	55.33	58.17	66.81	69.03	65.00	63.24	62.92
Irlande	57.43	51.95	53.90	59.56	60.82	59.80	59.90	59.24
Italie	74.34	60.55	61.10	63.50	70.26	65.29	65.71	63.91
Japon	104.89	120.14	129.92	140.39	120.73	109.21	100.98	114.56
Luxembourg	61.04	60.19	64.35	74.70	73.17	62.37	61.71	61.92
Norvège	52.77	47.29	47.44	54.43	55.65	52.24	48.59	50.13
Nouvelle-Zélande	53.40	55.19	61.21	69.23	74.40	71.93	58.67	58.17
Pays-Bas	64.84	62.38	64.97	75.17	72.50	64.31	64.43	62.92
Portugal	62.75	56.54	58.68	67.22	67.05	61.28	61.82	61.12
Royaume-Uni	60.53	53.27	55.16	58.41	59.84	64.56	66.75	66.55
Suède	89.90	68.92	71.48	79.97	85.78	76.36	73.85	71.87
Suisse	75.08	73.14	80.05	93.25	89.35	76.07	76.31	74.07
TOTAL DU CAD	75.05	72.79	76.11	84.37	80.14	74.53	73.66	74.99
CE	69.41	64.98	67.78	76.43	75.66	68.50	68.66	66.06


a) Compte tenu de l'effet de variations de taux de change, de sorte que ces déflateurs ne peuvent être appliqués qu'à des chiffres exprimés en dollars des États-Unis.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802505433704>**Tableau 36****Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD^a (2007 = 100)**
(suite)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
62.29	61.26	65.38	79.30	88.04	88.68	90.02	100.00	107.05	Allemagne
53.51	49.58	53.64	65.84	77.75	83.80	86.92	100.00	104.23	Australie
59.92	59.18	63.11	76.65	85.63	87.17	89.74	100.00	108.12	Autriche
58.03	57.55	61.67	75.15	84.57	86.71	89.55	100.00	107.53	Belgique
60.81	58.98	58.80	68.11	75.62	83.93	91.89	100.00	103.23	Canada
57.72	57.50	62.08	75.65	85.03	87.50	90.09	100.00	108.93	Danemark
51.08	51.72	56.77	70.87	81.07	84.58	88.87	100.00	108.93	Espagne
83.46	85.46	86.96	88.81	91.36	94.34	97.38	100.00	102.24	États-Unis
61.51	61.52	65.58	78.31	86.83	86.99	89.21	100.00	108.79	Finlande
58.12	57.61	62.06	75.81	84.69	86.44	89.49	100.00	107.76	France
54.41	53.67	58.57	72.64	82.62	85.35	89.13	100.00	109.01	Grèce
54.37	55.73	61.33	75.37	84.58	86.58	90.45	100.00	104.39	Irlande
56.33	56.36	61.25	75.71	85.45	87.26	89.66	100.00	109.48	Italie
118.94	104.23	99.59	105.86	112.28	108.88	102.00	100.00	112.66	Japon
54.22	53.26	56.86	72.16	81.57	84.92	90.12	100.00	106.92	Luxembourg
51.38	51.13	56.56	65.70	72.67	82.60	89.88	100.00	109.04	Norvège
51.17	49.38	54.98	69.98	82.96	89.69	84.67	100.00	97.55	Nouvelle-Zélande
56.67	57.88	63.23	77.46	85.80	87.92	90.32	100.00	107.21	Pays-Bas
54.46	54.87	60.02	74.22	83.61	85.76	89.07	100.00	107.71	Portugal
63.01	61.23	65.75	73.76	84.85	86.04	89.39	100.00	93.38	Royaume-Uni
65.70	59.45	64.25	78.72	87.27	86.56	89.06	100.00	104.91	Suède
66.69	67.26	73.22	85.60	93.17	93.03	94.07	100.00	112.38	Suisse
72.10	68.53	71.18	81.02	88.37	90.85	92.57	100.00	105.05	TOTAL DU CAD
57.92	57.65	62.22	76.20	85.37	87.07	89.65	100.00	107.95	CE

Tableau 37 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802510165537>**Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD**

1 USD =		2004	2005	2006	2007	2008
Allemagne	Euro	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933
Australie	Dollars	1.3592	1.3128	1.3279	1.1952	1.2129
Autriche	Euro	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933
Belgique	Euro	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933
Canada	Dollars	1.3011	1.2117	1.1343	1.0743	1.0753
Danemark	Couronnes	5.9876	5.9961	5.9430	5.4426	5.1675
Espagne	Euro	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933
Finlande	Euro	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933
France	Euro	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933
Grèce	Euro	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933
Irlande	Euro	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933
Italie	Euro	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933
Japon	Yen	108.1	110.1	116.4	117.8	103.5
Luxembourg	Euro	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933
Norvège	Couronnes	6.7393	6.4414	6.4148	5.8584	5.7073
Nouvelle-Zélande	Dollars	1.5090	1.4208	1.5416	1.3609	1.4455
Pays-Bas	Euro	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933
Portugal	Euro	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933
Royaume-Uni	Livre Sterling	0.5457	0.5501	0.5434	0.4997	0.5527
Suède	Couronnes	7.3460	7.4724	7.3733	6.7575	6.6797
Suisse	Francs	1.2427	1.2459	1.2532	1.1998	1.0966
<i>UE - 12</i>	<i>EURO</i>	<i>0.8049</i>	<i>0.8046</i>	<i>0.7967</i>	<i>0.7305</i>	<i>0.6933</i>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/802524776626>**Tableau 38****Revenu national brut et population des pays membres du CAD**

	Revenu national brut (en milliards de USD)				Population (en milliers)			
	moyenne 1997-1998	2006	2007	2008	moyenne 1997-1998	2006	2007	2008
Allemagne	2 126	2 931	3 350	3 652	82 040	82 440	82 260	82 140
Australie	373	720	827	935	18 625	20 510	21 020	21 370
Autriche	207	320	363	400	8 075	8 280	8 300	8 330
Belgique	248	396	458	498	10 190	10 540	10 580	10 690
Canada	588	1 254	1 410	1 473	30 120	32 730	33 090	33 390
Danemark	170	280	317	343	5 290	5 450	5 480	5 510
Espagne	545	1 210	1 400	1 537	39 345	44 710	45 200	46 160
Etats-Unis	8 405	13 260	13 926	14 410	269 125	299 400	301 620	304 060
Finlande	123	211	249	266	5 145	5 260	5 300	5 330
France	1 469	2 267	2 604	2 831	58 505	63 400	61 700	62 280
Grèce	120	245	308	334	10 505	11 110	11 180	11 240
Irlande	63	189	216	225	3 685	4 240	4 340	4 340
Italie	1 156	1 847	2 091	2 233	56 990	58 750	58 880	59 340
Japon	4 181	4 486	4 524	5 064	126 330	127 740	127 750	127 660
Luxembourg	17	33	41	43	425	460	460	490
Norvège	152	333	392	451	4 420	4 680	4 740	4 800
Nouvelle Zélande	54	97	120	114	3 775	4 170	4 220	4 270
Pays-Bas	373	676	770	869	15 660	16 360	16 400	16 480
Portugal	104	187	214	229	9 965	10 340	10 340	10 340
Royaume-Uni	1 358	2 424	2 844	2 666	59 125	60 200	60 580	60 970
Suède	219	386	464	483	8 850	9 110	9 180	9 260
Suisse	272	421	440	483	7 100	7 500	7 590	7 700
TOTAL DU CAD	22 323	34 170	37 329	39 540	833 290	887 380	890 210	896 150
<i>dont:</i>								
Pays CAD-UE	8 298	13 600	15 690	16 610	373 795	390 650	390 180	392 900

Notes techniques

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant.*

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 % – tandis que certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays suivants ont été ajoutés à la Liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Communautés noires d'Afrique du Sud (1991 – maintenant dénommées Afrique du Sud); Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et

* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-Up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

Ouzbékistan (1992); Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan (1993); Zones sous administration palestinienne (1994); Moldova (1997); Bélarus, Libye et Ukraine (2005).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Portugal (1991); Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint Pierre et Miquelon (1992); Grèce (1994); Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour (1996); Bermudes, Iles Caïman, Chypre, Iles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois (1997); Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle Calédonie, Polynésie française et Iles Vierges (RU) (2000); Malte et la Slovénie (2003); Bahreïn (2005); Iles Turks et Caïques et Arabie Saoudite (2008).

De 1993 jusqu'à 2004, plusieurs PECO/NEI en transition et d'autres pays en développement plus avancés étaient inclus dans une liste à part qui indiquait les bénéficiaires « d'aide publique ». Cette liste n'existe plus.

Pays donneurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de **l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau ci-dessous. Depuis 1993,

Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD¹

En millions USD

	1990	1991	1992
Allemagne	–	–	620.4
Australie	–	–	4.2
Autriche	–	4.2	25.3
Belgique	–	–	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	–	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	–	–	46.8
Pays-Bas	12.0	–	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	–	7.1
Total du CAD	1 534.0	1 882.9	1 870.2

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donateurs. Voir « Note sur les définitions et questions de mesure ».

l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD

Effective pour la notification des apports de 2008

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < 935 USD en 2007)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant 936-3 705 USD en 2007)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant 3 706-11 455 USD en 2007)
Afghanistan	Corée, Rép. dém.	Albanie	Afrique du Sud
Angola	Côte d'Ivoire	Algérie	* Anguilla
Bangladesh	Ghana	Arménie	Antigua-et-Barbuda ¹
Bénin	Kenya	Azerbaïdjan	Argentine
Bhoutan	Kyrghize, Rép.	Bolivie	Barbade
Burkina Faso	Nigeria	Bosnie-Herzégovine	Bélarus
Burundi	Ouzbékistan	Cameroun	Belize
Cambodge	Pakistan	Cap-Vert	Botswana
Centrafricaine, Rép.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Chine	Brésil
Comores	Tadjikistan	Colombie	Chili
Congo, Rép. dém.	Viêt-nam	Congo, Rép.	Cook, Îles
Djibouti	Zimbabwe	Dominicaine, Rép.	Costa Rica
Érythrée		Égypte	Croatie
Éthiopie		El Salvador	Cuba
Gambie		Équateur	Dominique
Guinée		Géorgie	Fidji
Guinée équatoriale		Guatemala	Gabon
Guinée-Bissau		Guyana	Grenade
Haïti		Honduras	Jamaïque
Kiribati		Inde	Kazakhstan
Laos		Indonésie	Liban
Lesotho		Irak	Libye
Liberia		Iran	Malaisie
Madagascar		Jordanie	Maurice
Malawi		Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	* Mayotte
Maldives		Maroc	Mexique
Mali		Marshall, Îles	Monténégro
Mauritanie		Micronésie, États fédérés	* Montserrat
Mozambique		Moldova	Nauru
Myanmar		Mongolie	Oman ¹
Népal		Namibie	Palau
Niger		Nicaragua	Panama
Ouganda		Niue	Serbie ³
Rwanda		Paraguay	Seychelles
Salomon, Îles		Pérou	Ste Lucie
Samoa		Philippines	* Ste-Hélène
Sao Tomé et Príncipe		Sri Lanka	St-Kitts et Nevis
Sénégal		Swaziland	St-Vincent et Grenadines
Sierra Leone		Syrie	Suriname
Somalie		Thaïlande	Trinité-et-Tobago ²
Soudan		* Tokelau	Turquie
Tanzanie		Tonga	Uruguay
Tchad		Tunisie	Venezuela
Timor-Leste		Turkménistan	
Togo		Ukraine	
Tuvalu		* Wallis et Futuna	
Vanuatu		Zones sous admin. palestinienne	
Yémen			
Zambie			

1. Antigua-et-Barbuda et Oman ont dépassé le seuil de pays à haut revenu en 2007. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, ces pays ne feront plus partie de la Liste en 2011 s'ils restent des pays à haut revenu jusqu'en 2010.
2. La Barbade et Trinité-et-Tobago ont dépassé le seuil de pays à haut revenu en 2006 et 2007. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, ces pays ne feront plus partie de la Liste en 2011 s'ils restent des pays à haut revenu jusqu'en 2010.
3. À présent, l'aide au Kosovo est comptabilisée dans l'aide à la Serbie. Le Kosovo sera mentionné séparément lorsqu'il sera reconnu par les Nations Unies.

* Territoire.

À compter de juillet 2009, les **pays pauvres très endettés (PPTE)** sont les suivants : Afghanistan, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép. Dém.), Congo (Rép.), Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République kyrghize, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux *Rapports sur la coopération pour le développement* 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD et aux organisations multilatérales, par le secteur public, à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %) dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans des pays en voie de développement. Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE À UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons **d'organisations non gouvernementales** et d'autres organismes privés, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD. La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux :** Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres :** Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ).

Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

APPORTS MULTILATÉRAUX IMPUTÉS : Distribution géographique des contributions des pays donateurs aux organismes multilatéraux, calculée sur la base de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres.

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT; par extension, le prêt soi-même ou son encours.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : Se dit des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : Voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT: taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au

premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est-à-dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 %; il est de 100 % pour un DON; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ) (note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement; les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent).

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme : i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements; et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

FRAGMENTATION DE L'AIDE : se dit d'une aide constituée de trop nombreux apports d'un volume réduit provenant d'une multitude de donateurs, ce qui alourdit inutilement les coûts administratifs, d'où des gaspillages, et rend difficile le ciblage de l'aide sur ceux qui en ont le plus besoin.

INTENSIFICATION DE L'AIDE : cette expression signifie non seulement une augmentation des apports d'aide mais également un accroissement de l'impact et de l'efficacité de cette dernière grâce à plusieurs mesures : meilleure répartition de l'aide en fonction des besoins/priorités des pays bénéficiaires, élargissement de la couverture des populations, régions et thèmes qui reçoivent proportionnellement une aide trop réduite, application plus générale des enseignements de l'expérience concernant l'amélioration de l'efficacité d'acheminement et de gestion de l'aide, concrétisation plus rigoureuse des engagements (concernant le volume de l'aide de même que l'amélioration des

mécanismes d'acheminement et de gestion de celle-ci), manifestation de plus grandes ambitions s'agissant de la levée des obstacles reconnus à l'efficacité de l'aide.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et certains groupements régionaux (certaines institutions de l'Union européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements**, c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La liste des bénéficiaires d'APD, établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Au 1^{er} janvier 2008, cette liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 935 dollars en 2007 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 936 et 3 705 dollars en 2007. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.

- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 706 et 11 455 dollars en 2007.
- Lorsqu'un pays est ajouté ou retiré du groupe des PMA, les totaux pour les groupes de revenus concernés par ce changement sont ajustés rétroactivement afin de maximiser la comparabilité des données historiques par rapport à la liste actuelle.

PAYS PARTENAIRES : Pays qui reçoivent d'autres pays une aide pour soutenir leur développement.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

PRINCIPES DE PARTENARIAT : La Déclaration de Paris contient 56 engagements de partenariat. Ceux-ci sont organisés autour de cinq grands principes :

- **Appropriation** : les pays partenaires définissent leurs propres stratégies de développement, améliorent leurs institutions et prennent des mesures pour lutter contre la corruption.
- **Alignement** : les pays donateurs alignent leur soutien sur ces objectifs et utilisent les systèmes locaux.
- **Harmonisation** : les pays donateurs coordonnent leurs actions, simplifient les procédures et partagent l'information afin d'éviter les doubles emplois.
- **Gestion axée sur les résultats** : les pays en développement et les donateurs privilégient la production de résultats – et leur mesure.
- **Responsabilité mutuelle** : les donateurs et les pays partenaires en développement sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

SUIVI AFFINÉ : Ventilation des résultats ressortant du suivi statistique, par sexe, région, groupe ethnique et catégorie sociale.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés

bruts (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels): Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des États-Unis. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulatif des facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

L'Assistant de requête pour les Statistiques sur le développement international (QWIDS)

L'Assistant de requête pour les Statistiques sur le développement international (QWIDS) a été conçu en 2007 par le Comité d'aide au développement (DAC) afin d'améliorer l'accessibilité et la facilité d'utilisation de ses bases de données*. L'Assistant de requête QWIDS assure un accès facile aux statistiques sur les apports d'aide. C'est un système intuitif conçu pour qu'un utilisateur novice puisse facilement parcourir les bases de données, lancer des requêtes et extraire des données. Les utilisateurs n'ont pas besoin de connaître la structure des bases de données sous-jacentes qui comprennent sept tableaux différents sur les apports d'aide globaux des membres du CAD, et une base de données sur les activités d'aide stockées dans le Système de notification des pays créanciers (SNPC). Le système est assez intelligent pour trouver la meilleure source de données pour chaque requête. L'Assistant de requête QWIDS utilise des services du Web pour extraire les données de façon dynamique à partir de OECD.Stat (entrepôt et gisement de données de l'OCDE pour l'ensemble des statistiques sur le développement international).

Pour élaborer l'Assistant de requête QWIDS, une étude approfondie des utilisateurs des statistiques sur le développement international (SDI) a été effectuée et plusieurs profils types (« personnages ») ont été créés. Tout au long du processus, le système a été testé en tenant compte de ces profils afin de s'assurer que l'application fournit des données essentielles répondant à plus de 90 % des besoins des utilisateurs.

L'Assistant de requête QWIDS compte de nombreuses fonctionnalités, notamment métadonnées, marque-pages pour les résultats des requêtes, tables pivots, et une fonction d'exportation vers des fichiers CSV. Il fournit aussi une recherche textuelle sur les données descriptives du SNPC. La plupart des ensembles de données fournies par OECD.Stat peuvent être consultés via QWIDS et des téléchargements de fichiers bruts sont possibles pour les utilisateurs qui souhaitent exporter l'ensemble des données vers une autre plateforme.

L'Assistant de requête QWIDS a été lancé en novembre 2008. Depuis, les échos sont extrêmement positifs et cette nouvelle ressource est de plus en plus utilisée.

Pour plus d'informations ou pour utiliser l'Assistant de requête QWIDS, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://stats.oecd.org/qwids>.

* Le développement de l'Assistant de requête pour les Statistiques sur le Développement International a été rendu possible par l'aide importante des Fondations Bill et Melinda Gates et William et Flora Hewlett. Ces fondations ont élaboré conjointement une Stratégie de suivi des ressources destinées à l'aide pour améliorer l'accès aux bases de données sur les apports destinés à la santé mondiale et au développement et elles conviennent que les statistiques du CAD sont l'unique source de données sur les apports d'aide internationale.

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(43 2010 03 2 P) ISBN 978-92-64-07989-2 - n° 57128 2010

Coopération pour le développement

Rapport 2010

Le *Rapport sur la coopération pour le développement* établi par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est un ouvrage de référence. Chaque année, il offre aux lecteurs des statistiques et des analyses incontournables concernant les évolutions les plus récentes intervenues sur la scène internationale de l'aide.

À cinq ans à peine de l'échéance fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), beaucoup reste à faire. Or, les crises économique, alimentaire et climatique de ces dernières années sont venues compliquer encore la tâche. Le présent rapport montre la réaction rapide qu'a eue le CAD pour ancrer solidement la dimension développement de ces crises dans les priorités politiques et pour faire en sorte que l'attention de la communauté du développement reste centrée sur l'accroissement du volume et de l'efficacité de l'aide.

Lorsque l'incertitude plane sur le devenir de la situation économique, il est particulièrement important de veiller à ce que l'aide soit un bon placement et à ce qu'il en soit fait bon usage. Face aux crises, la communauté du développement a recentré son attention sur la lutte contre la corruption, l'obtention d'effets manifestes en termes de développement et la communication autour de ces derniers, l'utilisation accrue des systèmes nationaux des pays en développement dans un souci de renforcement des capacités, et l'intensification des efforts dans les 30 % de pays en développement les plus pauvres, action essentielle pour progresser vers les OMD. Ce rapport montre également comment les membres du CAD s'efforcent de rendre leur aide vraiment efficace pour les décennies à venir en s'appliquant à intégrer les considérations d'adaptation au changement climatique dans toutes leurs activités et à adopter une démarche plus large et plus ouverte.

Cet ouvrage est également publié en ligne par souci d'améliorer l'accessibilité des produits du CAD. Ceci permet de mieux répondre aux besoins de la communauté de l'aide en lui offrant un accès rapide et facile aux meilleures analyses et statistiques disponibles.

Cet ouvrage est disponible via SourceOCDE : www.SourceOCDE.org/rapportdeveloppement.

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou SourceOECD@oecd.org.